

LETTRES

THEOLOGIQUES,

DANS lesquelles l'Écriture sainte, la Tradition & la Foi de l'Église sur les Mystères de la Trinité, de l'Incarnation, de la Prédestination & de la Grace sont vengées & défendues contre le Système impie & Socinien des PP. Berruyer & Hardouin Jésuites.

OUVRAGE POSTHUME

DE M. l'Abbé GAULTIER, Vicaire Général & Théologien de M. de Langle, Evêque de Boulogne, & ensuite Bibliothécaire & Théologien de M. Colbert, Evêque de Montpellier.

Collection de la Ville de Lyon: Ap. l'Impr. de la Ville de Lyon

Théolo TOME SECOND. *deuxième*



M DCC LVI.

040188

 N E U V I E M E
 L E T T R E .

M O N S I E U R ,

QUE penseriez-vous d'un homme qui après treize cens ans vous diroit. On a beaucoup vanté les travaux de S. Augustin contre les Pélagiens ; je sçai que l'Eglise Romaine a adopté en particulier la Doctrine qu'il enseigne dans les deux Livres où il traite de la Prédestination des Saints & du don de persévérance ; je sçai que dans ces deux Livres saint Augustin s'appuye sur des textes de l'Apôtre, par lesquels il prétend montrer qu'après la chute du premier Homme, Dieu qui pouvoit réprover avec lui toute sa Postérité, avoit résolu de faire miséricorde aux uns, de laisser les autres dans la masse de perdition. Mais moi, je vous dis que saint Augustin, que l'Eglise Romaine, que tous les Papes, que tous les Pères, que tous les Con-

Tome II.

A

ciles qui sont venus à l'appui de ce saint Docteur, n'ont rien compris aux Epîtres de saint Paul. La Prédestination n'est point un mystère : & c'est moi qui vous le dis. Voilà, Monsieur, le personnage que fait l'Impos- teur contre lequel j'ai pris la plume. Quand ce seroit un Apôtre ou un An- ge descendu du Ciel, qui nous annon- ceroit un pareil Evangile, il faudroit lui dire anathème. Disons-le donc à l'Ange de ténèbres qui s'élève si inso- lemment contre le Seigneur & contre ses Oints.

Vous vous rappelez, Monsieur, ce que vous a dit le P. Berruyer, que Dieu ayant prévu de toute éternité la chute d'Adam, prit la résolution d'établir dans la plénitude des tems une Religion très-parfaite, dans la- quelle il feroit entrer *indifféremment* TOUS les hommes, & que c'est en cela que consiste le mystère de la Pré- destination, dont on fait tant de bruit dans les Ecoles : Que c'est là ce que saint Paul appelle » le propos de la » grace de Dieu . . . le propos selon » lequel les Saints ont été appelés . . . « notre élection en Jesus-Christ avant » la création du monde, afin que

» nous soyons saints & irrépréhensibles : notre prédestination pour devenir enfans adoptifs par J. C. selon le propos de celui qui opère tout selon le conseil de sa volonté... la prédestination à la vie éternelle.»
 Si tous ces textes n'annoncent de la part de Dieu qu'un decret par lequel il appelle sans distinction & sans choix tous les hommes pour qu'ils soient saints, il faut le dire, la Prédestination n'est point un mystère, & toute l'Eglise s'est trompée dans l'intelligence de saint Paul.

Toute l'Eglise a vû un choix gratuit de la part de Dieu, une préférence des uns aux autres pour les faire arriver à la gloire, dans ce texte de S. Paul: » Avant qu'ils fussent nés ou qu'ils eussent rien fait de bien ou de mal, afin que le decret de Dieu fondé sur son choix demeurât ferme; non à cause de leurs œuvres, mais à cause de celui qui appelle qui il veut, il fut dit à Rebecca: L'aîné sera assujetti au plus jeune selon qu'il est écrit: j'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esau. «

Rom. IX.

Toute l'Eglise a vû un choix purement gratuit de la part de Dieu dans

4 LETTRE IX.

ces autres paroles: „ J'aurai pitié de qui
 „ il me plaira d'avoir pitié; & je ferai
 „ miséricorde à qui il me plaira de
 „ faire miséricorde. Cela ne dépend
 „ donc ni de celui qui veut ni de celui
 „ qui court, mais de Dieu qui fait
 „ miséricorde. “ Et encore: „ Il a
 „ donc pitié de qui il veut, & il en-
 „ durcit qui il veut. “

Toute l'Eglise a vû dans l'exemple du Potier qui fait d'une même masse d'argile des vases pour des usages honorables, & d'autres pour des usages honteux, le discernement que Dieu fait des hommes, lorsque de la même masse corrompue par le péché d'Adam, il prend les uns pour en faire des vases d'honneur, & laisse les autres dans l'ignominie.

Toute l'Eglise a vû un choix de Dieu purement gratuit dans ce qu'expriment ces paroles de Jesus-Christ: „ Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. “ Si la Prédestination renferme tous les hommes sans distinction & sans choix, il ne faut pas dire que beaucoup sont appelés, & que peu sont élus: mais il faut dire que tous sont appelés & que tous sont élus.

Si l'on répond que tous sont appelés

L E T T R E I X.

lés ; mais que tous ne sont pas élus ,
 parce que tous ne veulent pas répon-
 dre à la volonté de Dieu , quoique
 tous soient également secourus : c'est
 donc l'homme qui se discerne ; & S.
 Paul dit que c'est Dieu qui fait le dis-
 cernement d'un homme d'avec un au-
 tre homme , comme il a discerné Ja-
 cob d'avec Etau : „ Qui est ce qui
 „ vous discerne ? Qu'avez-vous que
 „ vous n'avez reçu ? “

Non-seulement c'est Dieu qui dis-
 cerne & qui choisit dans la masse cor-
 rompue du péché d'Adam ceux qu'il
 veut pour les faire arriver à la gloire ;
 mais il les y conduit par des moyens
 assurés , efficaces , infaillibles. Toute
 l'Eglise a vû avec saint Augustin la
 certitude & l'infailibilité de la Prédes-
 tination dans ce texte de l'Apôtre :

„ Nous sçavons que tout contribue
 „ au bien de ceux qui aiment Dieu ,
 „ qu'il a appelés selon son decret
 „ pour être Saints. Car ceux qu'il a
 „ connus dans sa prescience , il les a
 „ aussi prédestinés pour être confor-
 „ mes à l'image de son Fils , afin qu'il
 „ fût l'ainé entre plusieurs frères ; &
 „ ceux qu'il a appelés , il les a aussi
 „ justifiés ; & ceux qu'il a justifiés ,
 „ il les a aussi glorifiés. “

Rom.
VIII. 28.

6 L E T T R E I X.

Toute l'Eglise a vû la certitude & l'infailibilité de la Prédestination dans cet autre texte : „ Je suis assuré que „ ni la mort, ni la vie, ni les Anges, „ ni les Principautés, ni les Puissances, ni les choses présentes ni les „ futures, ni la violence, ni tout ce „ qu'il y a au plus haut des Cieux ou „ au plus profond des Enfers, ni toute autre créature ne nous pourra ja- „ mais séparer de l'amour de Dieu en „ J. C. notre Seigneur. “

Toute l'Eglise a vû l'infailibilité & la certitude de la Prédestination fondée sur la volonté absolue de Dieu dans ces paroles de Jesus-Christ :

Joann.
VI. 97.

„ Tout ce que mon Père m'a donné „ viendra à moi. . . . La volonté de „ mon Père qui m'a envoyé est que „ je ne perde aucun de ceux qu'il m'a „ donnés, mais que je les ressuscite

Joan. X.
27.

„ au dernier jour Mes brebis en- „ tendent ma voix. Je les connois ; & „ elles me suivent. Je leur donne la „ vie éternelle, & elles ne périront ja- „ mais ; & nul ne les ravira d'entre „ mes mains, parceque mon Père qui „ me les a données est plus grand que „ toutes choses, & que nul ne peut „ les ravir des mains de mon Père. “

L E T T R E IX. 7

Et encore, ,, Ne craignez point petit Luc. XII.
 ,, Troupeau: car il a plû à votre Pé-
 ,, re de vous donner son Royaume. 16

Après des textes si clairs, si frap-
 pans, si palpables, un homme qui ose
 soutenir que la Prédestination est un
 bienfait général, qu'elle comprend
 tous les hommes indifféremment, sans
 distinction & sans choix; & que qui-
 conque voudra aller plus loin & philo-
 sopher pour trouver dans saint Paul la
 prédestination des seuls Elus avant la
 prévision des mérites, trouvera plu-
 tôt ce que pensent certains Commén-
 tateurs de saint Paul, que ce que S.
 Paul pense lui-même; un tel homme,
 je le dis hardiment, est un Novateur,
 mais un Novateur si dangereux, qu'il
 apprend aux Chrétiens à se jouer de
 la parole de Dieu, & à lui faire dire
 tout ce que l'on voudra pour appuyer
 l'erreur & pour combattre la vérité.

Comment faut-il que Dieu parle
 pour être crû, si quand il dit: *J'ai haï
 Esau*, on lui fait dire: Je n'ai point
 haï Esau? Comment faut-il que Dieu
 parle pour être crû, si quand il dit:
*Je ferai miséricorde à qui il me plaira de
 faire miséricorde*, on lui fait dire qu'il
 ne fait pas miséricorde à qui il lui

A iv.

4 LETTRE IX.

plaît, & qu'il ne laisse pas dans l'endurcissement qui il lui plaît? Comment faut-il que saint Paul s'exprime pour être crû, si lorsqu'il dit: *Cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde*, on lui fait dire: cela dépend de celui qui veut & de celui qui court, & non pas de Dieu, parceque ce n'est pas à Dieu à faire miséricorde à qui il lui plaît. Que l'on suive tous les textes que j'ai rapportés pour établir la gratuité, l'indépendance, la certitude & l'infaillibilité de la Prédestination fondée sur la volonté absolue de Dieu, il n'y en a pas un qu'il ne faille tordre pour y trouver une Prédestination qui comprenne généralement tous les hommes.

J'ai donc raison de dire que la méthode qu'introduit dans l'Eglise le Novateur que je combats est si pernicieuse, qu'elle renverse tout le langage de l'Ecriture, & qu'elle ne laisse plus de voie aux Auteurs sacrés pour se faire entendre. S'il est permis de leur faire dire oui, quand ils disent non, l'Ecriture est de tous les Livres le plus inutile. Combien s'est-on récrié, quand on a vû Calvin ou Zuin-

L E T T R E IX. 9

gle substituer aux paroles, *ceci est mon Corps*, ces autres paroles, *ceci est la figure de mon Corps*? Le P. Berruyer a fait la même chose : l'un & l'autre, au mépris de l'Écriture & de la Tradition, ont substitué des paroles de mensonge aux paroles de J. C. & des Apôtres. La règle établie contre Calvin par le Concile de Trente est, que dans les choses de la foi & de la morale personne n'ait l'audace de tirer l'Écriture sainte à son sens particulier, ni de lui donner des interprétations opposées au sentiment unanime des Peres ; & voici un Jésuite qui a l'audace de tirer l'Écriture sainte à son sens particulier, & qui lui donne des interprétations rejetées des Peres dont l'Église a canonisé expressément la doctrine.

Sess. 4.

Qui n'entreroit dans une sainte indignation, quand on voit un homme de deux jours donner le démenti au Docteur le plus profond sur le point de la Prédestination, selon l'expression d'un de nos plus sçavans Controversistes? Quoi! Saint Augustin, l'homme de l'Église contre les Pelagiens, aura ignoré jusqu'à la définition de la Prédestination? Le Docteur de la grace n'aura pas sçu ce que c'est que la

A V

grace ? Molina a accusé S. Augustin d'avoir été dans d'épaisses ténèbres sur cette matiere : Molina avoit raison, si la Prédestination comprend tous les hommes indifféremment.

Mais est-ce aux Disciples de Pelage & de Socin à nous apprendre ce que c'est que la Prédestination ? Dans le siècle dernier un critique hardi, ennemi déclaré de S. Augustin, Socinien couvert, & Pelagien très-découvert, eut l'audace d'accuser S. Augustin d'avoir innové. M. de Meaux vivoit alors. Attentif à repousser les Novateurs, il prit la plume pour combattre celui-ci : mais en le combattant & en le terrassant, il a terrassé l'Auteur de la fausse *Histoire du Peuple de Dieu*. M. de Meaux démontre que la doctrine de S. Augustin sur la Prédestination & sur la grace a été de tous les tems la doctrine de l'Eglise. Que S. Augustin nous dise donc qu'est-ce que la Prédestination :

De dono
persev. c.
1.

» C'est, dit-il, la prescience & la pré-
» paration des bienfaits, par lesquels
» sont très-certainement delivrés ceux
» que Dieu a résolu de délivrer de la
» masse de perdition : » *Hæc est prædes-*
tinatio sanctorum, nihil aliud : præ-
scientia scilicet & præparatio beneficiorum

L E T T R E I X. II

quibus certissimè liberantur quicumque liberantur. Et après avoir montré par un grand nombre de textes de l'Écriture, que Dieu choisit ceux qu'il veut pour les rendre purs & irrépréhensibles à ses yeux, il dit : » Je sçai que nul » ne peut attaquer, qu'en tombant » dans l'erreur, la Prédestination telle » que je la soutiens conformément aux » divines Écritures « : *Hoc scio, meminem contra istam prædestinationem quam secundum Scripturas sanctas defendimus, nisi errando, disputare potuisse.* Ibid. Cap. 19.

Aussi M. de Meaux soutient-il que *la doctrine de S. Augustin sur la Prédestination EST DE FOI.* Ce sont les propres termes de ce grand Evêque, qui fait voir que S. Augustin fonde sa doctrine sur les prières même de l'Église, & qui en tire cette conséquence : » Il » est donc clair comme le Soleil, que » la Prédestination que S. Augustin défendoit dans les Livres de la Prédestination des Saints & du don de la » persévérance, *appartient à la Foi,* » selon ce Pere, & que c'étoit cette » Foi qu'il falloit défendre contre les » *Hérétiques.* » M. de Meaux ajoute : » Le Cardinal Bellarmin, après avoir » rapporté les passages de S. Augustin :

A. vj.

12 LETTRE IX.

» que j'ai cités, & en même-tems re-
 » marqué les définitions du S. Siège,
 » qui ont déclaré entr'autres choses,
 » que S. Augustin *n'a excédé en rien*,
 » conclut que la doctrine de ce Saint
 » sur la Prédestination n'est pas une
 » doctrine particuliere, mais LA FOI
 » DE TOUTE L'EGLISE. Autrement,
 » dit M. de Meaux, S. Augustin, &
 » après lui les Papes qui le soutien-
 » nent, feroient coupables de l'excès
 » le plus outré, puisque ce Pere au-
 » roit donné son sentiment pour un
 » dogme certain de Foi. « Ainsi parle
 l'oracle du dernier siècle contre les
 Novateurs.

• Mais parce que le dogme de la Pré-
 destination sera toujours impénétra-
 ble à l'esprit humain, on sent com-
 bien il est aisé de multiplier les objec-
 tions contre un mystere qui atterre
 l'orgueil de l'homme. S. Paul a détruit
 lui même ces objections, en deman-

Rom. IX.
20.

dant à celui qui les fait : » Qui êtes-
 » vous, ô homme, pour disputer avec
 » Dieu? Un vase d'argile, dit-il à ce-
 » lui qui l'a formé : pourquoi m'avez-

Ilid. IX.
33.

» vous fait ainsi? Et il finit par s'écrier:
 » ô profondeur des trésors de la sa-
 » gesse & de la science de Dieu ! Que

» ses jugemens sont impénétrables ,
 » & ses voies incompréhensibles ! «
 Mais l'autorité de saint Paul n'a pas
 empêché les Pélagiens & demi Péla-
 giens de renouveler contre le dogme
 de la Prédestination des Elûs toutes
 les plaintes que l'orgueil ne manque
 point de suggérer à ceux qui prennent
 ses leçons. Julien d'Éclane accusoit S.
 Augustin de faire de Dieu un cruel ,
 un barbare , un tyran : & les Demi-
 Pélagiens disoient que sa Doctrine jet-
 toit dans le desespoir. Aujourd'hui les
 libertins conviennent que la doctrine
 de la Prédestination gratuite des Elus
 est la doctrine de saint Paul , de saint
 Augustin , & de toute l'Eglise. Mais
 la conséquence qu'ils en tirent est que
 la Religion Chrétienne n'est pas vérita-
 ble , parce que la vraie Religion ne
 doit rien enseigner de contraire à la
 raison. Ce qu'ils disent du mystere de
 la Prédestination , ils le disent des au-
 tres mysteres , la Trinité , l'Incarna-
 tion , l'Eucharistie , &c. Car que ne
 peut-on pas dire contre chacun de ces
 mysteres , quand on veut donner l'es-
 fort à l'esprit humain ? Mais il y a long-
 tems que Dieu a confondu la sagesse
 des sages , & réprouvé la prudence

des prudens. Ils ne sçavent pas que ce qui paroît folie en Dieu est plus sage que toute la sagesse des hommes. Tous les Docteurs de l'Eglise ont méprisé ces vaines objections des impies, & ils n'ont point été tentés d'accommoder la Religion aux idées folles des sages du siècle. Quelque révoltans que parussent nos dogmes à ces hommes qui se glorifient de leurs petites lumières, les Apôtres & leurs successeurs les ont prêché sans y donner, & sans souffrir que l'on-y donnât la moindre atteinte. Ils sçavoient que l'Evangile étoit folie pour les uns, & scandale pour les autres, & ils n'en ont point rougi. » A Dieu ne plaise,

Gal. VI. » disoit saint Paul, que je me glorifie
14. » en autre chose qu'en la Croix de
» Notre Seigneur Jesus-Christ, par qui
» le monde est crucifié pour moi, &
» par qui je suis crucifié pour le monde.

Mais voici un de ces hommes que la politique conduit dans les choses de Dieu, qui pour diminuer le nombre des adverfaires de la Religion, croit pouvoir diminuer le nombre de ses dogmes. On a vû à quoi le P. Berruyer réduit les Mystères de la Trinité & de l'Incarnation dans ses Dissertations.

tations latines: y laisse-t-il encore quelque chose que la raison ne puisse comprendre ? Il en est de même du mystère de la Prédestination. Si la Prédestination est un bienfait général ; si Dieu donne à tous les hommes sans distinction & sans choix des secours pour arriver au Ciel, où seroit le mystère ? En mettant entre les mains de l'homme son sort, il n'y a plus d'objections à faire ; il n'y a plus à s'écrier, *ô altitudo !* Cependant entre la manière dont le P. Berruyer s'y est pris pour attaquer la Trinité & l'Incarnation, & la manière dont il s'y prend pour attaquer la Prédestination, il y a cette différence, qu'il attaque les deux premiers mystères en serpent ; & le troisième il l'attaque à découvert. A la faveur des nuages que les contestations présentes ont jettés dans bien des esprits, il s'est donné le plaisir malin de décrier celui des dogmes que sa Société a le plus en aversion. C'est dans sa Préface qu'il vomit contre la Doctrine de S. Paul & de J. C. même tout ce qu'un forcené peut dire dans un accès de fureur.

Supposant que les libertins ont de la peine à se soumettre au joug de J.

C. à cause des difficultés qu'ils trouvent dans le mystère de la Prédestination, il dit. » On voudroit être incrédule & le pouvoir être avec quelque espèce de tranquillité. On y employe toute sorte de moyens ; & en voici un parmi les autres qui n'a que trop réussi depuis qu'à la suite des impiétés Manichéennes les hérésies du Prédestinarianisme, déguisées à la vérité, mais toujours les mêmes sous différens masques, se sont répandues parmi nous. Un homme déjà sollicité par ses passions se met à étudier la Religion. Pour s'en instruire, ou plutôt pour s'en défaire, il affecte de l'envisager dans les portraits infidèles qu'en tracent des hommes de parti, qu'on croiroit volontiers ne la défigurer comme ils font, que pour la livrer sans armes & sans défense à la déprédation de ses ennemis. Un libertin y apperçoit avec complaisance, & y considère avec malignité un Dieu qu'il ne peut ni croire ni aimer, parce qu'on le lui montre sous les traits d'un Maître cruel & mauvais qui fait semblant de pardonner & qui ne pardonne pas ; qui fait des frais immenses pour le salut des hommes, & qui ne

veut pas les sauver ; qui en conséquence d'un péché remis à tous , & sous les dehors trompeurs d'une réconciliation générale , rend le bonheur du Ciel aussi nécessairement immanquable au très-petit nombre , que les supplices de l'Enfer absolument inévitables à la très-grande multitude ; qui ordonne à tous les hommes d'espérer en lui , & qui leur fournit des motifs bien plus sensibles de désespoir , qu'il ne leur donne des raisons de confiance ; qui prescrit des Loix sous peine de damnation , & qui ne veut pas en rendre l'observation sérieusement possible ; qui veut qu'on redoute ses vengeances , & qui punit comme des crimes les actions vertueuses qu'on fait dans la vue de s'en garantir ; qui couronne pour toujours dans des favoris sans vrais mérites des vertus étrangères & une persévérance de nécessité , tandis qu'il punit éternellement dans des hommes qu'il lui plaît de ne pas aimer , non l'abus de la liberté qu'ils n'ont pas , ou la résistance à la grace qui leur manque , mais l'abandon où il les laisse & la haine gratuite qu'il leur porte . . . Un Dieu foible & sans ressources , qui n'a ni assez de pou-

voir ni assez de lumières pour concilier la liberté réelle & proprement dite de la créature avec les opérations de sa grace ; & qui pour incliner où il veut la volonté de l'homme est réduit à supprimer l'indifférence de choix qu'il lui avoit donnée en le créant, de défigurer son propre ouvrage, & d'opposer à un cœur rébelle le poids invincible d'une délectation victorieuse qui l'entraîne.... Un Dieu enfin (car où ne nous mèneroit pas cette induction) un Dieu, à ce qu'on prétend, plein de sagesse & de force, qui veut que dans la société de ses adorateurs on professe toujours les mêmes vérités, aussi pures qu'elles ont été dans la source de la révélation, & qui les abandonne, ces saintes vérités, au libertinage de l'esprit humain, & qui ne laisse point à l'Eglise, qu'il en fait la dépositaire, le secours d'un ministère indéfectible qui en perpétue la tradition ; & qui refuse à son Eglise l'autorité infallible d'un tribunal toujours présent qui en prévienne l'altération. On dira peut-être que cette peinture est suspecte sous un pinceau tel que le mien. Je consens qu'on confronte le portrait à l'original, & j'en fais juges.

ceux que j'y dépeins. Ils essayeront d'en adoucir les traits ; mais ils n'effaceront pas la ressemblance : ma crainte n'est pas d'avoir trop chargé le tableau ; ma douleur est de n'avoir travaillé que d'après les originaux. Or la ressemblance une fois avérée, je ne m'étonne plus que la Religion chrétienne, sous ce bizarre assortiment de couleurs, soit le jouet de l'impiété, & qu'ainsi entendue elle mène par degrés jusqu'à l'incrédulité ceux qui ont déjà quelque penchant ou quelque intérêt à ne rien croire. «

Voilà, Monsieur, ce que j'appelle décrier en forcené un mystère qui a fait l'étonnement d'un Apôtre ravi au troisième Ciel. Encore si le Jésuite représentait le dogme tel que S. Paul l'enseigne : mais il le défigure pour le rendre plus odieux, & pour déchirer plus à l'aise ceux qui en prennent la défense : en quoi il ne s'est pas aperçu qu'il n'est que l'écho des Pélagiens. Rien n'est si ordinaire dans la bouche de Julien, que le reproche de Manichéisme qu'il fait à S. Augustin, & que le Jésuite nous fait après lui. Et à l'égard du Prédestinatianisme, qui ne sçait que la Secte que l'on suppose en avoir fait.

profession, est une Secte imaginaire à laquelle les Demi-Pélagiens ont donné du corps, pour décrier sous ce nom les disciples de S. Augustin ? ce que dit notre adversaire, » qu'un libertin » apperçoit avec complaisance dans le » portrait qu'on lui fait de la Religion, » un Dieu qu'il ne peut croire ni aimer ; parce qu'on le lui montre sous » les traits d'un maître cruel & mauvais, « est copié d'après Julien qui faisoit à S. Augustin le même reproche, & dans les mêmes termes. Selon nous, dit le P. Berruyer, Dieu fait semblant de pardonner, & il ne pardonne pas. C'est une calomnie. Dieu fait des frais immenses pour le salut des hommes ; & il ne veut pas les sauver. Au contraire : nous disons après S. Fulgence que tous ceux que Dieu veut sauver le sont infailliblement. Et à l'égard des frais immenses que Dieu fait pour le salut des hommes, nous disons avec le Concile de Trente qu'en effet J. C. est mort pour tous, mais qu'encore qu'il soit mort pour tous, tous néanmoins ne reçoivent pas le bienfait de sa mort, mais ceux-là seulement auxquels le mérite de sa Passion est communiqué.

Selon le portrait que nous faisons de

Oper. Imp.
L. 1. p. 900.

Sess. 6.
ch. 3.

Dieu, dit-on, » c'est un Dieu qui en
 » conséquence d'un péché remis à tous,
 » & sous les dehors trompeurs d'une
 » réconciliation générale, rend le bon-
 » heur du Ciel aussi nécessairement im-
 » manquable au très-petit nombre,
 » que les supplices de l'enfer absolu-
 » ment inévitables à la très grande
 » multitude «.

Où avons-nous enseigné que le pé-
 ché d'Adam soit remis à tous ? le Con-
 cile de Trente vient de nous dire que
 quoique J. C. soit mort pour tous, le
 bienfait de sa mort n'est pas appliqué
 à tous: C'est le P. B. qui étend le fruit
 de la mort de J. C. à tous les hommes ;
 c'est lui qui admet une réconciliation
 générale, & qui suppose le péché ori-
 ginel remis à tous. Il l'avoit dit dans la
 Préface de la première partie de son
 histoire : & le grand Colbert s'éleva
 contre cette erreur monstrueuse. Quel-
 le hardiesse de mettre sur notre compte
 une hérésie qui est toute de lui ? quant
 à la certitude & à l'infailibilité de la
 Prédestination, c'est une vérité de foi
 attestée par S. Paul & par J. C. même,
 je l'ai montré ci-dessus. Ce que l'au-
 teur y ajoute du sien, sçavoir ; que la
 Prédestination & la réprobation sont

l'effet d'une nécessité absolue, est une fausse conséquence d'un principe très véritable. Combien de fois les Pélagiens ont-ils cherché à décrier la doctrine de S. Augustin par cet endroit ?

C'est encore des Pélagiens que l'Auteur a tiré cette calomnieuse accusation: que, selon nous, „ Dieu „ prescrit des Loix sous peine de „ Damnation, & qu'il ne veut pas en „ rendre l'observation sérieusement „ possible.“ Ici, disoit Julien à S. „ Augustin, „ je passe sous silence la „ fureur avec laquelle vous vous em- „ portez contre la Loi, dont vous di- „ tes qu'elle commande ce qu'elle „ sçait bien que les hommes n'ont „ pas le pouvoir d'accomplir: *Taceo*

Oper. imp. „ *quâ rabie in totam Legem fremas quam*
lib. 3. pag. „ *dicis ea imperasse mortalibus, quorum*
1097. „ *apud eos nullam facultatem videret.*

A quoi saint Augustin répond: „ Ce „ que vous dites n'est pas vrai. Dieu „ commande ce qui est possible: „ mais c'est lui qui donne de faire à „ ceux qui peuvent faire & qui font. „ Et ceux qui ne peuvent pas, Dieu „ les avertit par le Commandement „ même, de prier afin qu'ils puis- „ sent. *Non est verum quod dicis. Hæc*

imperat Deus quæ fieri possunt. Sed ipse dedit ut faciant eis qui facere possunt & faciunt; & eos qui non possunt, imperando admonet à se poscere ut possint.

Encore un réchauffé de Julien que le Jésuite nous applique, c'est que, selon nous, Dieu veut que l'on redoute ses vengeances, & punit comme des crimes les actions vertueuses qu'on fait pour s'en garantir. Ici le Jésuite a en vûe les actions des Infidèles. Mais saint Augustin répond qu'il n'y a point de vraies vertus dans les Infidèles, parceque quoique le corps de l'action soit bon en soi, l'action est mauvaise en ce qu'elle n'est pas rapportée à Dieu. Et ainsi Dieu ne punit pas ce qu'il y a de bon dans les actions des Infidèles, il punit ce qu'il y a de défectueux.

Le Jésuite poursuit. Selon nous, à ce qu'il prétend, » Dieu couronne
 » pour toujours, dans des favoris
 » sans vrais mérites, des vertus étran-
 » gères & une persévérance de néces-
 » sité, tandis qu'il punit éternelle-
 » ment, dans des hommes qu'il lui
 » plaît de ne pas aimer, non l'abus
 » de la liberté qu'ils n'ont pas, ou la
 » résistance à la grace qui leur man-

» que , mais l'abandon où il les laisse
 » & la haine gratuite qu'il leur porte.«
 Toute cette accusation est vraiment
 digne d'un disciple de Pélagé. C'est la
 Grace efficace par elle même que no-
 tre Pélagien a ici en vûe. Sous le mas-
 que d'un libertin il accuse Dieu de
 couronner des favoris sans vrais mé-
 rites , parce qu'en couronnant les
 mérites de ses Elus , il couronne en
 eux ses propres dons. Le Jésuite voit
 bien que si la Grace est efficace par
 elle-même , l'homme n'a rien en quoi
 il puisse se glorifier : car tout lui est
 donné par cette grace qui opère le
 vouloir & le faire selon le bon plaisir
 de Dieu. C'est ce que Julien ne pou-
 voit souffrir , & ce que son disciple ne
 peut digérer. Il veut des vertus qui
 soient tellement propres à l'homme ,
 que ce soit l'homme qui , avec une
 grace d'équilibre , soit le maître de
 son sort , & qui se discerne d'un autre
 homme par la force même de son libre
 arbitre. Il veut que quand Dieu a
 placé l'homme dans l'équilibre , Dieu
 demeure spectateur oisif de ce que fe-
 ra l'homme , & que l'homme ne ré-
 coure plus à Dieu , pour passer du
 pouvoir à l'action. Tout ce qui est
 l'effet

l'effet d'une grace efficace par elle-même n'est d'aucun prix aux yeux d'un Pélagien. La Grace efficace par elle-même n'attend pas le consentement de l'homme pour agir ; mais elle produit en lui le consentement même. C'est ce que notre Jésuite appelle des vertus étrangères & une persévérance de nécessité. Mais ce qu'il dit, que

„ Dieu punit éternellement dans des
 „ hommes qu'il lui plaît de ne pas ai-
 „ mer, l'abandon où il les laisse, &
 „ la haine gratuite qu'il leur porte, „
 „ est une insulte qu'il fait à Dieu même.

Il ne peut ignorer ce qu'à dit saint Paul, „ qu'avant que Jacob & Esaii Rom. IX.
 „ eussent fait aucun bien ni aucun II.
 „ mal, afin que le decret de Dieu
 „ fondé sur son choix demeurât fer-
 „ me, il fut dit à la mère, l'aîné sera
 „ assujetti au plus jeune, selon qu'il
 „ est écrit : J'ai aimé Jacob, & j'ai
 „ haï Esaii. „ Paroles qui montrent
 la souveraine indépendance de Dieu
 dans le choix qu'il fait de ses Élus.
 Comment donc l'Auteur est-il assés
 hardi pour attaquer Dieu même dans
 cet acte de sa souveraineté sur sa créa-
 ture ? Mais pour nous décrier, il sup-
 pose que nous admettons en Dieu une

haine de sa créature sans qu'elle ait péché. Or saint Augustin a toujours supposé avant la réprobation la prévision au moins du péché originel. Et ainsi quand Dieu nous choisit ; il ne trouve en nous que des démérites, & il forme en nous les mérites. Mais quand il réprouve, il voit des coupables dont la chute a été volontaire, au moins en la personne d'Adam.

Un dernier trait que l'Auteur met dans la bouche de son libertin, c'est, dit-il, que „ nous lui montrons un „ Dieu foible & sans ressource, qui n'a „ ni assés de pouvoir ni assés de lumières pour concilier la liberté réelle & „ proprement dite de sa créature avec „ les opérations de sa grace, & qui „ pour incliner où il veut la liberté „ de l'homme, est réduit à supprimer „ l'indifférence de choix qu'il lui „ avoit donnée en le créant ; de désigner son propre ouvrage ; & d'opposer à un cœur rebelle le poids invincible d'une délectation victorieuse qui l'entraîne. “

C'est-à-dire, que l'Auteur veut faire tomber sur les Défenseurs de la Grace efficace par elle-même le reproche qu'on lui fait d'avoir dit de

Dieu, que (a) » sa sagesse ne lui
 » fournit point de ressources pour des
 » hommes libres & puissamment se-
 » courus qui choisissent de périr. « Ce
 blasphème a été relevé comme il le
 méritoit par le grand Evêque qui a
 condamné la première partie de l'his-
 toire du Peuple de Dieu. Qui se se-
 roit imaginé qu'un sectateur de Moli-
 na auroit accusé les défenseurs de la
 toute-puissance de Dieu sur les cœurs,
 de montrer Dieu comme un Dieu foi-
 ble & sans ressources pour faire agir
 librement & infailliblement sa créatu-
 re? C'est le Dieu du P. Berruyer,
 qui est foible & sans ressources pour
 convertir. Mais le notre a fait tout ce
 qu'il a voulu dans le ciel, sur la terre,
 & au plus profond des abîmes. *Dei s
 autem noster in cœlo, omnia quæ-
 cumque voluit fecit.* C'est le Dieu du
 Père Berruyer qui voit périr sa créa-
 ture, sans pouvoir la secourir, quel-
 qu'envie qu'il en ait. Mais le Dieu que
 nous adorons peut tout ce qu'il veut,
 sur les cœurs comme sur les corps:
 sur les cœurs, pour les rendre vou-
 lans de non voulans : sur les corps,

(a) Ordon. de M. de Montp. cont. le Père
 Berruyer. I. Part. n. 22. p. 592. Edit de Hol.

pour les mouvoir nécessairement. Le Père Berruyer nous a dit que son Dieu „ a prévu la chute d'Adam & n'a pû „ la prévenir : qu'il l'auroit pû abso- „ lument ; mais qu'il ne le pouvoit „ pas sagement. « Que ceux qui font de leur Dieu une Idole , soient confondus avec leurs Idoles : *Confundantur qui adorant sculptilia*. Pour nous qui sçavons que Dieu est assés puissant pour mouvoir les causes libres librement, & cependant infailliblement, invinciblement, insurmontablement, *invincibiliter, insuperabiliter*, nous ne craignons point qu'en répandant la douce influence de sa grace, Dieu défigure en nous son ouvrage. Eh comment la délectation victorieuse de la grace défigureroit-elle en nous l'ouvrage de Dieu ? C'est pour le réparer qu'elle est donnée. Qui jamais a appréhendé pour l'ouvrage brisé la main de l'ouvrier ? Et l'on craindroit pour le libre arbitre incliné, la main de celui qui l'a fait droit, & qui vient le redresser ? Si comme le prétend notre Pélagien, le libre arbitre n'a souffert aucune atteinte par le péché d'Adam, fermons l'oreille aux décisions du Concile de Trente, qui déclare que » tous

» les hommes ayant perdu l'innocence
 » dans la prévarication d'Adam , &
 » étant devenus impurs , & , comme
 » dit l'Apôtre , *enfants de colere par na-* Sess. 6.
 » *ture* , ils étoient jusqu'à un tel point ch. 1.
 » esclaves du péché , & sous la puis-
 » sance du diable & de la mort , que
 » non-seulement les Gentils *n'avoient*
 » *pas le pouvoir* de s'en délivrer , ni de
 » se relever par les forces de la natu-
 » re ; mais les Juifs mêmes ne le pou-
 » voient faire par le secours & la
 » lettre de la Loi de Moïse , quoique le
 » libre arbitre ne fût pas éteint en eux ,
 » mais bien diminué de forces & abat-
 » tu , *viribus licet attenuatum & incli-*
 » *natum.* » Le libre arbitre n'a pas été
 » éteint , mais il a été incliné , mais il
 » a été abattu. Voilà la foi de l'Eglise.
 Et l'on ose soutenir qu'après le péché
 l'homme a conservé toute l'indiffé-
 rence de choix que Dieu lui avoit don-
 née en le créant. Anathème au disci-
 ple de Pélage. Si les forces du libre
 arbitre sont les mêmes après le péché
 qu'auparavant , Jesus - Christ n'a pû
 dire : *sans moi vous ne pouvez rien faire.*
Nul ne peut venir à moi si mon Pere qui
m'a envoyé ne l'attire. Saint Paul n'a pû Rom. VII.
 dire : » Je sçai qu'il n'y a rien de bon 18.

» en moi , c'est-à-dire dans ma chair ,
 » parce que je trouve en moi le desir
 » de faire le bien , mais je n'en trouve
 » point le moyen : car je ne fais pas le
 » bien que je veux ; mais je fais le mal
 » que je ne veux pas. « Il n'a pû dire :
 » lorsque je veux faire le bien , je trou-
 » ve en moi une loi qui s'y oppose ,
 » parce que le mal vient de moi. Car ,
 » selon l'homme intérieur , je trouve
 » mon plaisir dans la Loi de Dieu :
 » mais je sens dans les membres de
 » mon corps une autre loi qui com-
 » bat contre la Loi de mon esprit , &
 » qui me fait violence pour me rendre
 » captif sous cette loi du péché qui
 » est dans les membres de mon corps .
 Il n'a pû dire : » Malheureux homme
 » que je suis , qui me délivrera de ce
 » corps de mort ? Ce sera la grace de
 » Dieu par J. C. notre Seigneur.

Retrançons , bannissons tous ces
 gémissemens , si le libre arbitre a la
 même indifférence de choix , la mê-
 me force après le péché qu'aupara-
 vant. Changeons toutes les prières de
 l'Eglise. Toutes supposent le libre ar-
 bitre incliné , abattu. Toutes reten-
 tissent de l'aveu que l'homme fait de
 sa misère , de sa foiblesse , de son im-

puissance pour le bien. Toutes supposent le besoin d'un secours continuel pour rendre à des captifs la liberté qu'ils ont perdue ; à des malades les forces qui leur manquent ; à des impotens leur ancienne vigueur. Toutes supposent le besoin d'un secours qui donne le pouvoir, le vouloir & l'action. David craint si peu que Dieu donne atteinte à son libre arbitre, en lui donnant le vouloir & l'action, qu'il demande à Dieu de *créer en lui un cœur pur*. Défenseurs de l'équilibre, dites-nous si pour exprimer l'action de Dieu sur le cœur de l'homme, vous vous feriez servis du terme de *créer*. On voit bien que le S. Esprit ne vous a pas consultés : ou plutôt que vous n'avez pas étudié à son école. Vous y auriez appris que le changement d'un cœur est une véritable création. *Cor mundum CREA in me Deus.*

Quand Dieu fit d'un persécuteur un Apôtre, où étiez-vous, flateurs du libre arbitre ? cette volonté qui ne respiroit que menaces & que carnage contre les Disciples du Seigneur, en un moment terrassée s'écrie : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?* Saul veut tremper ses mains dans le sang des

Chrêtiens. J. C. se montre; & dans l'instant Saul est prêt à répandre son sang pour celui qu'il persécutoit. Equilibre de forces, ce n'est point ici ton ouvrage: *hæc mutatio dexteræ excelsi.* Dites, dites maintenant que le Dieu qui a converti Saul sur le chemin de Damas est un Dieu foible & sans ressources, qui n'a ni assez de pouvoir ni assez de lumières pour concilier la liberté réelle & proprement dite de sa créature avec les opérations de sa grace, & qui, pour incliner où il veut la volonté de l'homme, est réduit à supprimer l'indifférence de choix qu'il lui avoit donnée en le créant; de défigurer son propre ouvrage, & d'opposer à un cœur rébelle le poids invincible d'une délectation victorieuse qui l'entraîne. En quelle occasion la toute-puissance de Dieu sur le cœur de l'homme a-t-elle plus éclaté que dans la conversion si inespérée, si subite, & si parfaite de saint Paul? Est-ce donc que Dieu ne l'a converti qu'en défigurant son ouvrage, & qu'en faisant perdre au libre arbitre sa qualité de libre arbitre? Pélagiens, taisez-vous.. Vous blasphémés ce que vous ignorez. Parce que Dieu n'agit.

pas selon vos foibles conceptions,
vous dites, il n'agit pas en Dieu.
Aveugles, c'est parce que Dieu n'agit
pas selon vos idées, qu'il agit en Dieu.

» Car mes pensées ne sont pas vos pensées. *Isaïe. LV.*

» pensées ; & mes voies ne sont pas vos

» vos voies, dit le Seigneur : mais

» autant que les Cieux sont élevés au-

» dessus de la terre, autant mes voies

» sont élevées au-dessus de vos voies,

» & mes pensées au-dessus de vos pen-

» sées. Et comme la pluye & la neige

» descendent du Ciel, & n'y retournent

» plus, mais qu'elles abreuvent la ter-

» re, la rendent féconde & la font ger-

» mer, & qu'elles donnent la semence

» pour semer, & le pain pour s'en

» nourrir ; ainsi en fera-t-il de ma pa-

» role. Etant sortie de ma bouche el-

» le ne retournera point à moi sans

» fruit : mais elle fera tout ce que je

» veux ; & elle produira l'effet pour

» lequel je l'ai envoyée. «

Enfin le dernier reproche du P. B.

c'est, dit-il, que » nous montrons au-

» libertin un Dieu, à ce que nous

» prétendons, plein de force & de

» sagesse, qui veut que dans la socié-

» té de ses adorateurs on professe tou-

» jours les mêmes vérités aussi pures

B.v

» qu'elles ont été dans la source de la
 » révélation ; & qu'elles abandonne,
 » ces saintes vérités , au libertinage
 » de l'esprit humain ; qui ne laisse
 » point à l'Eglise qu'il en fait la dépo-
 » sitaire le secours d'un ministère in-
 » défectible qui en perpétue la tradi-
 » tion ; & qui refuse à son Epouse l'au-
 » torité infallible d'un Tribunal tou-
 » jours présent qui en prévienne l'al-
 » tération. »

Oh pour ce reproche ; le Jésuite l'a fait dans un accès de délire ! Il oublie qu'il fait parler un libertin. Il lui fait dire sous des termes enveloppés , que ce qui l'empêche de croire à l'Evangile , c'est qu'il nous voit soutenir que le Pape n'est pas infallible. Ainsi le libertin , qui n'est libertin que parce qu'il est incrédule , devient , sous la plume du P. Berruyer , crédule au suprême degré. Le libertin , qui le croiroit ! pour arrêter le libertinage de l'esprit humain , veut un Tribunal toujours présent. L'autorité de l'Eglise , soit assemblée soit dispersée , ne lui paroît pas suffisante pour conserver dans toute son intégrité le dépôt des vérités révélées. Sans ce Tribunal toujours présent, (le Tribunal du Pape) le

libertin ne voit plus d'indéfectibilité dans le ministère. Est-ce dans son bon sens que le P. Berruyer fait faire à un libertin de pareils raisonnemens ?

Cependant content de ce qu'il a mis dans la bouche de son libertin, il ajoute : » on dira peut-être que cette » peinture est suspecte sous un pinceau » tel que le mien ». On dira plus : on dira qu'elle est très-fausse, & on dira vrai.

[P. Ber.] » Je consens qu'on confronte le portrait à l'original : & j'en fais juges ceux que j'y dépeins «.

Pour moi j'en fais juge tout homme à qui il reste un peu de sens commun.

[P. Ber.] » Ils essayeront d'en adoucir les traits : mais ils n'effaceront pas la ressemblance «.

Comment l'effaceroient ils ? Efface-t'on la ressemblance où il n'y en eut jamais.

[P. B.] Ma crainte n'est pas d'avoir trop chargé le tableau «.

On en est persuadé. En matière de calomnie, un Jésuite craint-il d'aller trop loin ?

[P. B.] » Ma douleur est de n'avoir travaillé que d'après les Originaux.

De la douleur dans le P. B. de nous avoir peint comme il l'a voulu ! Per-

sonne ne le croira. S'il disoit qu'il voudroit de tout son cœur que le portrait qu'il a prétendu faire de nous nous ressemblât, tout le monde le croiroit.

Que dirai-je de la réflexion qui suit ? Il dit. » Or, la ressemblance une fois » avérée, je ne m'étonne plus que la
 - Pag. 259. » Religion chrétienne, sous ce bizarre » assortiment de couleurs, soit le jouet » de l'impiété ; & qu'ainsi entendue, » elle mène par degrés jusqu'à l'incrédulité ceux qui ont déjà quelque penchant ou quelque intérêt à ne rien » croire. «

Vous sentez, Monsieur, toute l'impiété de ce discours. Ce que le Jésuite appelle bizarre assortiment de couleurs qui défigurent la Religion chrétienne, c'est le dogme de la Prédestination gratuite des Elûs, le dogme de la grace efficace par elle-même. Ils conduisent, dit il, par degrés jusqu'à l'incrédulité. Stupide ! qui ne voit pas que c'est la grace efficace par elle-même qui convertit les Incrédules, & que c'est par elle que Dieu exécute dans le tems les desseins de miséricorde qu'il a conçu de toute éternité sur ceux qu'il a prédestinés gratuitement.

Ibid.

Il continue. » Un esprit superficiel

» & borné, s'il n'est ni simple ni do-
 » cile, pourra donner dans l'hérésie ;
 » & s'en tenir là. Pour un homme qui
 » pense sensément, s'il commencé par
 » le Dieu des hérésies, sur-tout des
 » hérésies des derniers siècles, de
 » Wicléf ; je me trompe beaucoup, ou
 » il viendra au Dieu des Catholiques,
 » ou il finira par n'en point avoir. «

Si cela est, préférons l'esprit super-
 ficie à l'homme qui pense sensément.
 Le premier a à craindre de tomber
 dans l'hérésie : mais le second a à crain-
 dre de tomber dans l'athéisme. Quand
 le bon sens, nous dit-on, ne mène pas
 au Dieu des Catholiques, c'est-à-dire
 dans le langage du P. Berruyer, au
 Dieu des Molinistes, le bon sens mène
 droit à l'athéisme. Le bon usage de la
 raison conduit donc à l'extinction de la
 raison. Il faut avouer que la cause de
 la Religion est en bonnes mains. Peut-
 elle manquer de triompher sous la plu-
 me d'un Ecrivain qui fait penser sensé-
 ment l'homme qui abuse de sa raison
 jusqu'à devenir athée ? Le dogme de la
 Prédestination gratuite conduit à l'a-
 théisme, dit notre Jésuite. Je ne con-
 nois point de défenseurs de ce dogme
 qui soient devenus athées, si ce n'est

de l'athéisme découvert par le P. Hardouin ; mais je sçai bien que d'Arminien ou Moliniste , Episcopius est devenu Socinien ; que M. Simon a suivi la même route ; que le P. Hardouin en a fait de même ; & que le P. Berruyer marche fidèlement sur les traces de ces Novateurs.

» Loin de nous, dit-il, ces systèmes
 » de Christianisme, dont les dogmes
 » bien approfondis combattent les
 » principes de toute Religion véritable.
 » (Y a-t-il plusieurs Religions vé-
 » ritable), & qui présentent une clef à
 » la faveur de laquelle, par une autre
 » route, on arrive au même terme ? «

C'est toujours la Prédestination gratuite des Elus, dogme de foi ; c'est la grace efficace par elle-même, que le Jésuite attaque comme conduisant à l'impiété. Il continue.

» Pour moi, si j'avois à choisir, je
 » traiterois plus volontiers avec ces
 » libertins déclarés, qui conviennent
 » assez rondement qu'il n'y a point de
 » milieu entre ne rien croire, comme
 » ils font, ou croire simplement ce que
 » croient les Catholiques (c'est-à-dire
 » les Molinistes). Il n'est au fond que
 » les Catholiques (les Molinistes) qui

« soient en droit & en pouvoir de bien
 « attaquer l'incrédulité. « [Témoin M.
 Pascal & le P. Berruyer. Le premier
 n'entend rien à repousser les athées :
 le second fait des prodiges.] » Ils n'ont
 » point à craindre d'être désarmés
 » par une simple rétorsion. « [En ef-
 fet, sur l'article de la Prédestination,
 les Molinistes n'ont point à craindre les
 attaques des libertins ; ôtez le mystère,
 le libertin vous donne les mains. Est-ce
 que les Calvinistes craignent les liber-
 tins sur l'article de l'Eucharistie ?

(P. Berr.) » Aussi n'ai-je garde d'a-
 » dopter comme la Religion de J. C.
 » ces opinions étrangères que ne con-
 » noit point l'Eglise Romaine. «

Notez que le Pape Benoît XIII a
 exhorté les Dominicains à soutenir la
 grace efficace par elle-même , & la
 Prédestination gratuite ; & que Benoît
 XIV a pris la défense du Cardinal
 Norris, grand défenseur de la Prédes-
 tination gratuite des Elus , de la grace
 efficace par elle-même , de la délecta-
 tion victorieuse ; sans parler de tous
 les Papes qui ont adopté la doctrine
 céleste de S. Augustin.

(P. Berr.) » Elles sont trop diffici-
 » les à concilier avec la notion d'un

» Dieu aussi bon qu'il est juste, & dont
 » les miséricordes mêmes l'emportent
 » sur toutes ses œuvres. «

Le Jésuite ne se souvient plus que sous Paul V sa Société, pour suspendre la condamnation de Molina, se soumit à enseigner la Prédestination gratuite des Elus ; & que pour le pouvoir faire sans donner atteinte à la grâce versatile de Molina, elle inventa le système du congruisme.

(P. Berr.) » Envain on opposeroit
 » ces opinions décourageantes à la Religion que je défends : je n'ai pas entrepris de les accorder avec elle ; & je ne me sens pas assez de force pour y réussir. «

D'autres l'ont fait, & y ont réussi. M. Bossuet l'a fait, écrivant contre M. Simon. Il y a employé les armes dont S. Augustin s'est servi contre les Demi-Pélagiens : & M. Bossuet est sorti victorieux du combat, en montrant que ce que l'on appelle opinions décourageantes, sont des dogmes seuls capables d'exciter la confiance. Quel est l'homme raisonnable qui n'aime mieux mettre son salut dans les mains de Dieu, que dans les siennes propres, quand il voit l'abus qu'a fait de sa liberté le premier homme ?

(P. Berr.) » J'écoute l'Eglise de J. C.
 » Je trouve dans sa doctrine de quoi
 » exercer ma foi. Je n'y vois rien qui
 » la scandalise, & qui déconcerte mon
 » espérance. «

Si vous écoutez l'Eglise de Jésus-Christ, croyez donc ce que dit des deux Jumeaux, ce que dit du Potier, l'Apôtre S. Paul; & ne dites plus que la Prédestination s'étend à tous les hommes. Ne dites plus que Dieu a prévu le péché d'Adam, & n'a pu le prévenir; que le péché d'Adam est remis à tous. Voilà des hérésies que l'Eglise déteste, & qu'elle anathématise avec ceux qui les soutiennent.

(P. Berr.) » Et certes j'abandonne-
 » rois la défense de l'Eglise contre les
 » incrédules, si elle me parloit le lan-
 » gage des Sectes Prédestinatiennes de
 » nos jours. «

Homme pétulent, entendez-vous ce que vous dites? vous abandonneriez la défense de l'Eglise contre les incrédules, si elle vous parloit le langage de ce que vous appelez les Sectes Prédestinatiennes de nos jours, & celui de S. Augustin que vous en faites le chef sans le nommer. Vous ne croiriez donc pas à l'Eglise: & vous disez

il n'y a qu'un moment : *j'écoute l'Eglise.* C'est à dire que vous écoutez quand vous croyez que l'on parle comme vous. Ce n'est donc pas l'Eglise qui est votre règle : c'est donc vous qui êtes la règle de l'Eglise. L'Eglise vous enseigne comme un dogme qu'elle a reçu de J. C. & des Apôtres, le dogme de la Prédestination gratuite des Elus : & ce dogme, l'Eglise Romaine vous dit que S. Augustin l'a établi dans ses livres *de la Prédestination des Saints , & du don de la persévérance.* Rendez-vous donc à l'enseignement de l'Eglise, & ne dites plus que si elle vous parloit le langage des Sectes Prédestinatiennes , vous abandonneriez sa défense.

(P. Berr.) » Mais non : elle ne l'a
 » jamais fait , & jamais elle ne le fera.
 » Car ce seroit une présomption intolérable que de vouloir rappeler l'Eglise , essentiellement chargée de la conservation du dépôt , à ce qu'elle enseignoit autrefois par l'organe de ses Peres , comme si elle ne l'enseignoit plus. Ceux qu'elle honore aujourd'hui du nom de Peres & de Maîtres , ont été, tant qu'ils ont vécu, ses disciples & ses enfans. Toujours jeune & toujours vierge, malgré sa fé-

» condité & son antiquité de dix-sept
 » cens ans ; ou bien des ses premières
 » années , elle n'étoit point la vérita-
 » ble Epouse de Jesus-Christ, ou jamais
 » elle n'a pu oublier , ou cesser un seul
 » jour d'enseigner ce qu'elle a appris de
 » son Epoux. Les immenses volumes
 » & les citations fastueuses de ses té-
 » méraires réformateurs n'entameront
 » jamais cette prescription. C'est dans
 » l'enseignement de l'Eglise Romaine,
 » & dans son enseignement présent ,
 » que je trouve sans risque & à peu de
 » frais la tradition de tous les siècles.
 » C'est là qu'il faut chercher la Reli-
 » gion de Jesus - Christ , fût-ce à des-
 » sein de la combattre. «

Je vous comprends , homme caute-
 leux. On vous accuse d'avoir innové ;
 & on le prouve par des témoignages
 sans nombre de l'Ecriture & de la Tra-
 dition. Et pour vous défendre de ce
 poids accablant , vous me présentez ,
 sans le nommer , le Decret d'un Pape
 que vous avez surpris , comme autre-
 fois Zozime fut surpris par Pélage &
 Célestius. Parce que le Decret vous
 est favorable , vous me le donnez sous
 le nom respectable de l'Eglise. Et po-
 sant pour principe que l'Eglise présen-

te ne peut pas ne point enseigner ce qu'elle a enseigné dès le commencement, vous voulez que je condamne avec vous cette proposition: *Tous ceux que Dieu veut sauver par J. C. le sont infailliblement*: & cette autre: *Quand Dieu veut sauver l'ame, en tout tems, en tout lieu, l'indubitable effet suit le vouloir d'un Dieu*. Mais de peur que je ne m'apperçoive que ces deux propositions sont tirées mot pour mot, l'une de S. Fulgence, l'autre de S. Prosper, vous m'e défendez de lire les Peres de l'Eglise, qui durant toute leur vie n'ont été, dites-vous, que disciples & enfans.

J'admets le principe que l'Eglise ne varie point dans sa foi, & que ce qu'elle croit aujourd'hui, il faut qu'elle l'ait toujours cru. Mais il faut que vous reconnoissiez à votre tour, que ce que l'Eglise a cru dès le commencement, il est nécessaire qu'elle le croye encore aujourd'hui. Donc si vous me donnez, sous le nom de l'Eglise, un Decret que l'on ne puisse concilier avec ce que l'Eglise a toujours cru, je dois vous regarder comme un homme qui en impose à l'Eglise. Or sans user de tous mes droits contre vous, je n'ai besoin

que de ce raisonnement pour vous confondre.

Si vous aviez l'antiquité pour vous, vous m'inviteriez à lire les Peres ; vous appuyeriez sur leurs témoignages ; vous prendriez plaisir à m'en montrer la conformité avec la doctrine que vous soutenez ; vous feriez valoir surtout le témoignage de S. Augustin qui durant vingt ans a été l'homme de l'Eglise pour confondre les ennemis de la Grace & de la Prédestination gratuite des élus ; vous diriez de ce saint Docteur ce que le Cardinal Duperron en disoit dans sa réplique au Roi d'Angleterre , que S. Augustin » est le plus grand Docteur au point de la Prédestination , qui ait été depuis les Apôtres, voire l'organe & la voix de l'ancienne Eglise pour ce regard. «

Repliq:

liv. I. c. 124

Mais au lieu de m'inspirer du respect pour les Peres , vous les dégradez. Vous ne leur donnez durant leur vie , que le titre de disciples , le titre d'enfans. Mais la plûpart n'étoient-ils pas Evêques ; & en cette qualité , Peres , Maîtres & Juges dans l'Eglise ? vous appelez de leurs témoignages à l'enseignement présent de l'Eglise Romaine , dans lequel vous trouvez , dites-vous,

sans risque & à peu de frais la Tradition de tous les siècles. Qu'entendez-vous, homme à équivoques, par Eglise Romaine ? est-ce l'Eglise particuliere de Rome ? si vous dites : oui ; que deviennent les quatre articles de l'Assemblée du Clergé de 1682 ? L'enseignement présent de l'Eglise particuliere de Rome y est-il conforme ? Si par Eglise Romaine vous entendez l'Eglise Catholique, est-ce d'elle que vous avez appris à mépriser les Peres, & à concentrer la Tradition dans ce qu'elle enseigne actuellement ? Vous n'avez donc pas lû ces paroles si respectueuses du Concile de Trente : » Le S. Concile œcuménique & général légitimement assemblé sous la conduite du S. Esprit, voulant commencer enfin à mettre la main à l'œuvre, pour tâcher de rappeler les errans, & de confirmer ceux qui chancellent ; & suivant par-tout le témoignage des Ecritures saintes, *des saints Peres*, de tous les Conciles *universellement reçus*, aussi-bien que le sentiment & le consentement général de toute l'Eglise, ordonne, reconnoit & déclare ce qui suit touchant le péché originel. Si vous vous fussiez trouvé dans

Sess. 5.
 Decret. de
 pec. Orig.

cette sainteAssemblée, vous auriez dit :
 Nous sommes Concile général ; c'est
 par notre ministère que l'Eglise pré-
 sente s'explique. Assurés de l'infail-
 libilité, nous n'avons pas besoin de con-
 sultes les divines Ecritures, ni les vo-
 lumes immenses qui renferment la
 Tradition de tous les siècles. Que-
 croyons-nous aujourd'hui ? Ce que
 nous croyons doit toujours avoir été
 cru : & ainsi, *sans risque & à peu de
 frais*, tenons nous à l'enseignement
 présent. Mais ce n'est pas la manière
 de procéder dans les Conciles, à com-
 mencer par le Concile de Jérusalem
 où présidoit S. Pierre. Quoiqu'il y eût
 cinq Apôtres dans ce Concile, on ne
 prononça qu'après des recherches &
 un examen très-sérieux : *cùm magna* A&. XV.
conquisitio fieret. » La présence du S. 7.
 » Esprit, dit Dom Calmet, & la pro-
 » messe que Jesus-Christ a faite à son
 » Eglise de ne la point abandonner ;
 » n'excluent point les justes précau-
 » tions que l'on doit prendre pour ne
 » point tomber dans l'erreur. On ne
 » doit jamais tenter Dieu. Personne
 » ne peut douter que les Apôtres, &
 » la plupart des Saints qui compo-
 » soient cette Assemblée, ne fussent

» inspirés du Saint-Esprit ; & toute-
 » fois ils font de sérieuses recherches,
 » ils *étudient* avec soin la matiere dont
 » il s'agit, quoique Dieu se fût déjà
 » déclaré par tant de miracles pour le
 » sentiment que Paul soutenoit. L'E-
 » glise dans ses Conciles a toujours
 » suivi la même méthode. On a em-
 » ployé la voie de l'*étude* & de l'exa-
 » men avant que de prononcer sur les
 » articles les plus incontestables. On
 » doit ce respect à la vérité & à l'im-
 » portance des matieres de Religion.

Mais les Novateurs craignent la
 Tradition. Les derniers Sectaires l'ont
 rejetée ouvertement. Le Père Ber-
 ruyer n'ose aller jusques-là : mais il y
 revient par un autre endroit. C'est sa
 methode. Sous prétexte qu'il faut
 écouter l'Eglise présente, il concentre
 toute la Tradition dans l'enseignement
 actuel de l'Eglise, & même de l'Eglise
 de Rome. Il nous dit secrètement : fer-
 mez tous les volumes des Pères,
 épargnez-vous la peine de les consul-
 ter : avec moins de risque & moins de
 frais, vous aurez ce que vous cher-
 chez. Mais les Conciles ont raisonné
 bien différemment. Le Concile de
 Trente joint au consentement actuel
 de

de toute l'Eglise, le témoignage des Ecritures saintes, des saints Pères, de tous les Conciles universellement reçus. C'est par là que l'Eglise confond toutes les hérésies, en montrant que ce qu'elle croit, elle l'a toujours crû. » Dans le sein même de l'Eglise Catholique, dit Vincent de Lerins, » il faut avoir grand soin de tenir ce » qui a été crû en tout tems, en tout » lieu, & par tous : car c'est là proprement & véritablement ce qui est Catholique. Si nous suivons l'universalité, l'antiquité, & le consentement universel, nous sommes en règle, continue Vincent. Or nous suivons l'universalité, si nous ne regardons comme foi véritable, que celle que l'Eglise approuve dans toutes les parties de l'Univers. Nous suivons l'antiquité, si nous ne nous écartons point des sentimens des anciens Pères. Et nous suivons le consentement universel, si dans l'antiquité même nous nous attachons aux définitions & aux sentimens de tous ou de presque tous les Evêques qui ont été les maîtres du Peuple, Fidèle. «

Que ces règles sont contraires aux
Tome II.

C

nouvelles maximes du P. Berruyer ; Celle qu'il y substitue , de s'en tenir uniquement à ce que l'on pense à Rome , ou même à ce que bien des gens pensent dans l'Eglise , seroit d'une pernicieuse conséquence en certains cas. Par exemple , si une erreur nouvelle s'efforce d'infecter toute l'Eglise , comme il arriva du tems des Ariens. C'est Vincent lui-même qui pose le cas. Et il répond ; qu'alors le Fidèle doit s'attacher à l'antiquité , parceque les anciens dogmes n'ont pû être corrompus par la Nouveauté. (a)

Mais dans le cas présent le P. Berruyer ne peut tirer aucun avantage de la règle. On soutient à Rome & dans toute l'Eglise la Prédestination gratuite des Elus. M. Bossuet la soutient comme un dogme de foi. Cinq Evêques dont il étoit du nombre , déférent à Innocent XII. à la fin du siècle dernier le Livre Pélagien du Cardinal Sfondrate qui détruisoit , comme le

(a) Quid faciet Catholicus Christianus , si novella aliqua contagio non jam particulam tantum , sed totam pariter Ecclesiam commaculare conetur ? Tunc providebit ut antiquitati inhæreat quæ prorsum jam non potest ab ullâ novitatis fraude seduci. *Comm. u. 3.*

LETTRE IX. 51

fait le P. Berruyer, le mystère de la Prédestination. Sans sortir de notre Siècle, je pourrois citer des témoignages sans nombre en faveur de la Prédestination gratuite des Elus. Tout nouvellement la Congrégation du S. Office vient d'obliger un Jésuite Italien de rendre hommage à saint Augustin, en reconnoissant que l'Eglise a adopté sa doctrine sur la matière importante & essentielle de la Grace.

Le Pere Chezzy.

Que la nouveauté cesse donc d'attaquer l'ancienne doctrine : que l'esprit de cabale cesse de troubler le repos des Eglises. *Desinat incessere novitas vetustatem, desinat Ecclesiarum quietem inquietudo turbare.* C'est ce qu'écrivoit le Pape Célestin au sujet des Demi-Pélagiens qui troubloient les Gaules, comme le font encore aujourd'hui leurs Successeurs. Mais quelle paix espérer de gens qui tous les jours inventent de nouvelles ruses pour répandre leurs erreurs? Celui que je combats semble dans son premier volume n'avoir en vûe que de prouver la vérité de la Religion Chrétienne. C'est pour mieux couvrir le dessein qu'il a d'établir sa doctrine. Toutes ses réponses aux objections

Epist. Coelest. Pap. ad Gall. Episc.

52 L E T T R E I X.

des libertins sont dirigées sur le Pélagianisme. Vous avez pû le remarquer dans ce que vous venez de lire. Vous en verrez de nouvelles preuves dans la Lettre qui suivra celle-ci.

Je suis &c.

D I X I E M E
L E T T R E.

M O N S I E U R ,

JE disois, en finissant ma neuvième Lettre, que le vrai motif qui a porté le Père Berruyer à répondre aux objections des libertins contre la Religion Chétienne, est de couvrir de ce voile le dessein qu'il a d'établir le Pélagianisme.

Il faudroit transcrire sa Préface en entier, si on vouloit tout rapporter. Il se fait, p. 114, cette objection.

« L'Ancien Testament, dit-on, dans
 „ tout le cours des événemens nous
 „ fait voir un Dieu partial & injuste,
 „ qui, en faveur d'une seule Nation
 „ qu'il lui a plû de choisir, & qu'il
 „ gouverne par préférence, toute indigne qu'elle est de ses attentions &
 „ de son choix, abandonne le reste
 „ des humains à leur aveuglement,
 „ & les livre aux extravagances de
 „ l'Idolatrie. “

C iij

Et il répond :

„ Je conviens du choix & de la pré-
 „ destination , sur quoi l'on fait rouler
 „ la difficulté. Je reconnois avec tout
 „ le monde une Nation privilégiée &
 „ préférée dans les soins de la Provi-
 „ dence. Mais je fais attention que
 „ le Livre où je lis le détail & les mi-
 „ racles du regne de Dieu sur un seul
 „ Peuple , est l'histoire de ce Peuple
 „ seul ; ce n'est point l'histoire géné-
 „ rale des Egiptiens , des Assiriens ,
 „ des Médes , des Perses , des Baby-
 „ loniens , des Grecs & des Romains .
 „ Les Empires qui ont concouru avec
 „ le Peuple de Dieu ne doivent entrer
 „ dans le plan & dans l'œconomie de
 „ l'Ouvrage , qu'autant qu'ils ont eu
 „ du rapport avec la Nation principa-
 „ le dont on promet l'établissement ,
 „ les révolutions , & la décadence .
 „ On sçait par où ces Peuples , Idolâ-
 „ tres & ennemis du vrai Dieu pres-
 „ que dès leur origine , méritèrent
 „ son abandon , ou du moins ne mé-
 „ riterent plus ses complaisances : car
 „ jamais il ne les exclut de la généra-
 „ lité de ses miséricordes : & elles
 „ étoient renfermées dans le decret
 „ de la Redemption universelle par

„ les mérites de ce Sauveur pro-
 „ mis qui étoit l'attente des Nations.
 „ Il n'étoit néanmoins nullement né-
 „ cessaire que Dieu s'intéressât spécia-
 „ lement au gouvernement de ces Peu-
 „ ples ; ni que les Ecrivains sacrés se
 „ chargeassent de nous faire connoître
 „ quelle part ils avoient à la provi-
 „ dence éternelle du Créateur. “

Et après avoir marqué que Dieu
 traite différemment le Peuple Hébreu,
 parcequ'il étoit destiné à perpétuer la
 Tradition, & à donner au monde un
 Sauveur, il poursuit.

„ Voilà la cause de cette providen-
 „ ce singulière sur les Juifs, dont l'An-
 „ cien Testament, pour la gloire de
 „ Dieu & pour l'intérêt de tous les
 „ Peuples, a dû nous développer l'œ-
 „ conomie & nous apprendre les pro-
 „ diges. Les Nations cependant
 „ avoient leurs secours & leurs gra-
 „ ces dont elles continuoient d'abu-
 „ ser. Il n'est donc pas vrai que par
 „ une haine gratuite pour les Nations
 „ opiniâtrément perverties, Dieu les
 „ ait abandonnées à leur malheureux
 „ sort, sans qu'il eût lieu de se plain-
 „ dre d'elles ; ou que par une prédi-
 „ cation aveugle que les Hébreux ne

Pag. 113.

C iv.

„ méritoient pas, il leur ait prodigué
 „ ses faveurs & sa protection. Le des-
 „ sein de Dieu n'étoit ni de préférer
 „ un Peuple, ni de réprover les au-
 „ tres: il vouloit les sauver tous par
 „ son Fils unique J. C. “

Je dis que cette réponse est la ré-
 ponde d'un Pélagien qui croit satisfaire
 aux objections des libertins, & qui
 n'y satisfait pas. Car on demandera
 encore pourquoi Dieu a préféré le
 peuple Juif en le rendant le dépositaire
 des Livres saints, en se servant de lui
 pour perpétuer la Tradition, en con-
 servant son culte dans cette Nation, &
 en faisant naître d'elle le Messie; tous
 avantages très grands dont les Gentils
 ont été privés.

Ce que dit l'Auteur que les Livres
 de l'Ancien Testament ne contiennent
 que l'histoire du Peuple Juif, & que
 les Auteurs sacrés n'ont pas eu pour
 but de nous donner celle des grands
 Empires qui étoient dans le monde,
 est bien digne de remarque. Il veut
 insinuer par là que l'histoire du Peu-
 ple Juif n'étant pas l'histoire de ces
 Empires, il n'est pas étonnant que les
 Ecrivains sacrés ne nous disent rien de
 la part qu'ils avoient à la Providence

éternelle du Créateur. Pour lui il ſçait que ces Nations avoient leurs ſecours & leurs graces. Il ſçait qu'elles étoient renfermées dans le décret de la Rédemption univerſelle. Il ſçait que le deſſein de Dieu n'étoit ni de préférer un peuple ni de réprouver les autres. Il ſçait que Dieu vouloit les ſauver tous par ſon Fils unique J. C. & que ce Sauveur promis étoit attendu par les Nations.

C'eſt ſur ces principes que le P. le Comte diſoit dans ſes Mémoires de la Chine : „ Dans la ſage diſtribution des „ graces que la Providence divine a „ faite parmi les Nations de la terre , „ la Chine n'a pas ſujet de ſe plaindre , „ puis qu'il n'y en a aucune qui en ait „ été plus conſtamment favorifée. “

„ Le Peuple de la Chine a conſervé „ près de deux mille ans la connoiſſance du véritable Dieu , & l'a honoré d'une manière qui peut ſervir „ d'exemple & d'inſtruction même „ aux Chrétiens.

„ La Chine a pratiqué les maximes „ les plus pures de la morale , tandis „ que l'Europe & preſque tout le reſte „ du monde étoit dans l'erreur & „ dans la corruption. Sous l'Empire

» de Vou-Vam, fondateur de la troi-
 » sième Race, non-seulement *l'esprit*
 » de la Religion s'étoit conservé par-
 » mi ses Peuples, mais on y suivoit
 » encore les maximes de *la plus pure*
 » *Charité* qui en fait la perfection &
 » le caractère.

» La connoissance du vrai Dieu...
 » ne se conserva pas toujours dans
 » cette première pureté. L'idolâtrie
 » s'empara enfin des esprits, & les
 » mœurs devinrent si corrompues,
 » que LA FOI n'étant plus qu'une oc-
 » casion d'un plus grand mal, fut peu
 » à peu ôtée [aux Chinois] par un
 » juste jugement de Dieu. “

Toutes propositions censurées le 18
 Octobre 1700 par la Faculté de Théolo-
 gie de Paris alors si remplie d'hom-
 mes sçavans. Mais vous voyez, Mon-
 sieur, que les Jésuites ne se rebutent
 point. Les censures les mieux méritées & les plus applaudies ne font sur
 eux aucune impression. Le P. Ber-
 ruyer raisonne par tout sur les princi-
 pes du P. le Comte. » Les Nations,
 » dit-il, avoient leurs secours & leurs
 » grâces. Le dessein de Dieu n'étoit
 » ni de préférer un peuple, ni de ré-
 » prouver les autres. Il vouloit les sau-

» ver tous. « Ces principes supposés ,
 pourquoi ne diroit-on pas avec le P.
 le Comte , que la connoissance du vrai
 Dieu , que la Foi , que la charité la
 plus pure se sont conservées durant
 deux mille ans à la Chine , tandis que
 l'idolatrie regnoit dans les autres par-
 ties du monde ? Je demanderai néan-
 moins à l'Auteur , s'il est aisé de conci-
 lier ce qu'il dit pag. 118. que le des-
 sein de Dieu n'étoit point de *préférer*
 les Juifs aux autres peuples , avec l'a-
 veu qu'il fait pag. 116 , que les Juifs
 ont été préférés ? » Je conviens , dit-
 » il , du choix & de la prédilection.
 » Je reconnois avec tout le monde une
 » nation privilégiée & *préférés* dans les
 » soins de la Providence. «

Mais il y a des vérités si claires , qu'il
 faut bien quelquefois en faire l'aveu ,
 dût-on se mettre en contradiction avec
 soi-même. Qu'y a-t-il de plus inculqué
 dans les divines Ecritures que la misé-
 ricorde singulière que Dieu a faite à
 Israël. » Souvenez-vous , dit l'Apôtre
 » aux Ephésiens , qu'étant Gentils par Ephes. II
 » votre origine , vous étiez alors sans II.
 » Christ , séparés de la Société d'Is-
 » raël , étrangers à l'égard des allian-
 » ces , sans aucune espérance des biens

Rom. IX. » promis & fans Dieu en ce monde «
 Au contraire c'est aux Juifs, que les oracles de Dieu avoient été confiés : c'est à eux qu'appartenoit l'adoption des enfans de Dieu, sa gloire, son alliance, sa Loi, son culte & ses promesses : & c'est d'eux que le salut est venu.

N'est-ce pas contredire ouvertement ces grandes vérités, que de dire des Nations, qu'elles avoient leurs secours & leurs graces, & que le dessein de Dieu n'étoit pas de leur préférer les Juifs ? Le P. Berruyer croit qu'avec sa réponse le libertin doit être content. Mais une réponse puisée dans le fond du Pélagianisme ne satisfait ni le Catholique, ni le libertin. Elle ne satisfait point le Catholique, parce qu'il est Catholique. Elle ne satisfait point le libertin, parce qu'il voit qu'on le trompe. Il se plaint de ce que dans une même cause Dieu préfère un peuple à un autre. Pour le faire taire on lui dit que cela n'est pas. Mais l'Écriture & la Tradition disent : cela est. Le libertin qui sçait que ce qu'on lui dit est démenti par saint Paul, par saint Augustin, & par toute l'Église, qui a rejeté dans les Demi-pélagiens la réponse qu'on lui fait ; dira-t-il, je n'ai plus rien

•objetter contre la Doctrine de l'Eglise sur la Grace & la Prédestination ? Ses préjugés n'en deviendront que plus forts , parce qu'il verra dans le sein de l'Eglise des hommes qui prétendent parler au nom de l'Eglise , & qui lui disent oui , où les autres disent non.

Deux pages après ce que j'ai rapporté , l'Auteur dit : » Dans la Foi au seul » vrai Dieu , dans l'attente plus ou » moins explicite du Messie selon le » degré de la révélation , dans le cul- » te de la Divinité , dans la pratique » des vertus sociales , morales & re- » ligieuses , dans les secours du Ciel » qui ne furent point refusés , tous les » hommes *sans distinction & sans choix* » avoient trouvé une sorte de traité » de pacification , une source de mé- » rite , & l'espérance d'une éternelle » félicité. «

C'est toujours pour faire taire l'in-
crédule , que le P. Berruyer lui tient
ce langage. Mais voyez combien il est
éloigné de celui de saint Paul. Le P.
Berruyer fait trouver à tous les hom-
mes *sans choix & sans distinction* , dans
les secours que Dieu leur donnoit ,
une source du mérite & l'espérance d'un

Pag. 122.

ne éternelle félicité : & saint Paul dit
 Ephes. II. des Gentils, qu'ils étoient étrangers à
 l'égards des alliances, & sans aucune
 126 *espérance des biens promis*, PROMIS-
 SIONIS SPEM NON HABENTES.

Mais qu'entend-il par ce qu'il ap-
 pelle *une sorte de traité* ? Est-ce qu'un
 traité qu'il dit avoir été pour les hom-
 mes une source de mérite & l'espéran-
 ce d'une éternelle félicité, n'étoit pas
 un vrai traité de pacification ? S'il ne
 l'étoit pas, il ne remettoit pas les pé-
 chés, il n'étoit pas une source de mé-
 rite, il ne donnoit pas l'espérance d'u-
 ne éternelle félicité. Cependant l'Au-
 teur attribue à son traité de pacifica-
 tion tous ces effets. Comment le tire-
 ra-t-il de ce défilé ? Mais il n'a pu faire
 autrement. Si d'une part, pour conten-
 ter l'incrédule, l'Auteur a cru devoir lui
 dire que Dieu a donné à tous les hom-
 mes des secours & des graces qui ont
 été pour eux une source de mérite,
 il a senti de l'autre combien ce langa-
 ge est contraire aux divines Ecritures.
 Et pour s'en approcher, après avoir
 supposé un traité de pacification qui
 étoit pour tous les hommes une sour-
 ce de mérite, il l'appelle ensuite *une*
sorte de traité, & quelques pages après,

une réconciliation d'attente & de préparation. Mais envain cherche-t-il à affoiblir l'idée de son traité de pacification, ce n'est plus une *sorte de traité*, ce n'est plus une réconciliation d'attente & de préparation; c'est une paix, c'est une réconciliation véritable, dès que les péchés sont remis, que la vraie justice est conférée, & que l'on est sauvé en conséquence du traité. Saint Paul a dit que si la Justice s'acquiert par la Loi, Jésus-Christ est mort envain. *Si per legem Justitia, ergo gratis Christus mortuus est.* Il faut le dire de la réconciliation d'attente imaginée par le P. Berruyer. Si la foi au Créateur, si la pratique des vertus morales, sociales & religieuses ont été capables de réconcilier le monde avec Dieu, J. C. est mort envain.

Le Jésuite dira qu'il joint à la Foi au Créateur l'attente plus ou moins explicite du Messie selon le degré de la révélation. Mais les Juifs attendoient le Messie; & saint Paul n'a pas laissé de dire que si la Loi les faisoit parvenir à la vraie justice, J. C. étoit mort envain. Ajoutons ce que j'ai observé ailleurs, que ce que dit le P. Berruyer de l'attente du Messie n'est qu'un leu-

re. Quand on vient à le suivre de près, on voit qu'il fait consister la foi au Messie à être dans la disposition de croire à ce que la révélation en apprendroit, si on avoit connoissance de la révélation. Voici ses propres paroles. » On n'est jamais sans Religion » que par sa faute. La grace qui nous » est offerte & que J. C. nous a mé- » ritée, viendrait en pareil cas *au se-* » *cours de la raison*; si on se rendoit » souple à ses impressions secrètes, » elle écarteroit les nuages des pas- » sions, & elle nous établiroit dans » une sorte d'obéissance & de culte » que Dieu *voudroit bien agréer*, parce » qu'il renfermeroit la détermination » au moins virtuelle & *implicite* de » nous soumettre à toutes les vérités » de la révélation *SI ELLES NOUS* » *ETOIENT PROPOSÉES*. A l'égard » de ce qui pourroit nous manquer en- » core de connoissances distinctes & » explicites, & de moyens nécessaires » pour nous élever à l'adoption des » enfans, & pour nous rendre dignes » des récompenses du Ciel, nous de- » vons présumer que dans *LES AMES* » *DROITES ET INNOCENTES*, au » défaut des voies ordinaires, le bon

» Maître que nous servons , en vue de
 » la médiation de son Fils notre Sau-
 » veur , achéveroit son ouvrage par
 » des voies de toute-Puissance qu'il lui
 » est libre de ne nous pas dévoiler, sans
 » que nous puissions nous plaindre du
 » mystere qu'il nous en fait.

Voilà donc le fin de la doctrine de la Societé sur la foi implicite. il n'est pas nécessaire pour avoir cette foi de sçavoir que Dieu a parlé aux hommes. Il suffit d'être dans la disposition de croire à la révélation si on sçavoit que Dieu a parlé. Saint Paul dit, la foi vient de l'ouïe, *fides ex auditu*. Ici on nous dit qu'il n'est point nécessaire que Dieu envoie des Prédicateurs pour avoir la foi implicite. Et néanmoins elle établit, dit-on, dans *une sorte de culte & d'obéissance* que Dieu veut bien accepter. Elle forme des *ames droites & innocentes* qui n'ont jamais entendu parler de Dieu ni de J. C. Et l'on parvient à cette foi & à cette innocence par des graces toujours offertes à ceux qui sont disposés à faire un bon usage de leur raison. Et ainsi la grace ne prévient pas le bon usage de la raison : mais elle vient *au secours de la raison*, quand elle voit

la raison disposée à lui faire un bon accueil.

Mais comment l'homme qui n'a aucune connoissance de la Révélation, un Sauvage, par exemple, comment connoîtra-t-il la grace & le besoin qu'il en a ? Sçait-il qu'il est né pécheur, enfant de colère, & qu'il a encouru la damnation éternelle ? Connoit-il le fond de sa misère ? Est-il convaincu de son impuissance pour aller à Dieu ? Si par les lumières naturelles il parvient à connoître qu'il y a un Dieu, & que la grace s'offre à lui, comment la distinguera-t-il de la lumière naturelle ? Et si, ce qui ne peut manquer d'arriver, il confond la grace avec ses propres lumières, n'en deviendra-t-il pas plus superbe ? Il s'attribuera le don de Dieu : Il se glorifiera en lui-même ; & c'est en Dieu qu'il doit se glorifier.

Je ne vois qu'une réponse que le P. Berruyer pourroit faire, sçavoir que l'homme qui s'attribueroit le don de Dieu parcequ'il ne connoît pas la grace, ne laisseroit pas de plaire à Dieu, parce que Dieu verroit que si cet homme sçavoit que le bien qu'il fait il le fait avec le secours de la grace,

il lui en rapporteroit la gloire. Il est vrai qu'avec cette réponse on pourroit sauver jusqu'à des Idolâtres. Mais laissons ces folies. Les Philosophes qui par la lumière naturelle ont connu Dieu, ont dû avoir la grace que le P. Berruyer offre à tous les hommes pour venir au secours de leur raison. Et néanmoins tous ces Philosophes ont été rejettés, parce qu'ayant connu Dieu ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu, & ne lui ont point rendu grâces, au contraire, ils se sont égarés dans leurs vains raisonnemens, & leur cœur insensé a été rempli de ténèbres. Ils sont devenus fous en s'attribuant le nom de Sages.

Rom. I.

Que l'on ne nous dise donc point qu'il y a eu chez des Peuples qui n'ont eu aucune connoissance de la révélation des *amés droites & innocentes*: que l'on ne nous parle point de traité de pacification, de réconciliation, d'attente pour ces Peuples. C'est anéantir le mystère de Jesus-Christ, & faire disparaître le besoin d'un Rédempteur. Aussi quand on demande au P. Berruyer: „ Qu'étoit-ce au re- „ gard du Médiateur . . . que sauver „ le monde, & réformer les hom-

Pag. 126

mes, " il ne répond que ce que tout Pélagien répondroit. les Pélagiens attribuoient à la Rédemption de J. C. d'avoir mérité aux hommes des secours plus abondans avec lesquels ils pouvoient faire le bien avec plus de facilité. Le P. Berruyer ne va pas plus loin ; & tout ce qu'il dit n'annonce rien au-delà, comme on va le voir.

Il se fait cette question : „ Qu'é-
 „ toit-ce au regard du Médiateur pro-
 „ mis dès le commencement des tems
 „ & accordé dans leur plénitude, que
 „ sauver le monde & réformer les
 „ hommes ? Qu'étoit ce que cette ré-
 „ paration consommée, supérieure en
 „ tout sens à la réconciliation d'atten-
 „ te & de préparation, qui l'avoit
 „ précédée ? “

A une pareille question de la part des incrédules, il faut une réponse qui marque bien exactement en quoi les hommes avoient besoin de J. C. & les grands biens que sa mort leur a procurés. Mais le P. Berruyer répond.

„ C'étoit d'abord payer dans son
 „ sang divin le prix de toutes les gra-
 „ ces qui depuis le péché jusqu'à lui

» avoient entretenu une Religion sur
 » la terre & suspendu les vangeances
 » du Ciel. »

Je ne vois rien là que Pélage n'eût
 pû dire. L'Auteur continue.

» C'étoit mériter & *distribuer* à tous
 » les hommes qui devoient suivre son
 » avènement jusqu'à la consommation
 » des siècles, de *puissans* moyens de
 » salut, fruit précieux de ses souffran-
 » ces volontaires & de sa mort sur la
 » Croix, de leur donner ainsi à tous
 » le pouvoir de se sauver, sans leur
 » ôter néanmoins la funeste liberté
 » d'en abuser & de se perdre.

Pag. 126.

Souvenons nous que l'Auteur a ac-
 cordé à tous les hommes qui ont pré-
 cédé la venue de J. C. des moyens de
 salut. Ici il nous dit que J. C. venant
 au monde a mérité pour tous les hom-
 mes qui vivoient alors, & pour tous
 leurs descendans de *puissans* moyens
 de salut; que ces moyens *puissans* ont
 été & sont encore distribués chaque
 jour à tous les hommes pour leur don-
 ner le pouvoir de se sauver. Quoi
 donc! est-ce que les hommes qui ont
 précédé la venue de J. C. n'avoient pas
 le pouvoir de se sauver? Le P. B. est
 bien éloigné de le penser. Pourquoi

donc dit-il que les moyens puissans de salut mérités par J. C. ont donné & donnent à tous les hommes, depuis la venue de J. C. le pouvoir de se sauver? Est-il en contradiction avec lui-même? Non : les premiers moyens de salut donnoient le pouvoir de se sauver avec moins de facilité : les moyens *puissans* donnent le pouvoir de se sauver, mais avec plus de facilité. C'est la pensée de l'Auteur qu'il n'a osé exprimer, & qu'il faut suppléer. Le voila, comme l'on voit, bien d'accord avec Pélage. Mais remarquez la folie de ce systême, qui n'accorde à tous les hommes qui ont vécu avant J. C. & par conséquent aux Patriarches & aux Prophètes, que des moyens de salut qui donnoient le pur nécessaire, & n'opéroient qu'une réconciliation d'attente ; au lieu que depuis la mort de J. C. tous les hommes ont eu des moyens puissans de salut, qui n'ont pas été simplement mérités, mais qui ont été & qui sont encore donnés à tous les hommes sans exception. Donc tous les hommes qui n'ont point encore entendu parler de Jesus-Christ, les Iroquois, les Sauvages, & tous les Barbares, ont des moyens bien plus puissans pour opérer

leur salut, qu'Abraham, que les Prophètes, que saint Jean-Baptiste ne les ont eus. Peut-on souffrir dans l'Eglise de Dieu des hommes qui attaquent l'Evangile si ouvertement? Il ne faut que des yeux pour se convaincre de leur folie & de leur impiété; & l'on ne veut pas les ouvrir. Nous voilà donc arrivés à ces tems pleins de périls, où les hommes ne pouvant plus souffrir la saine doctrine, fermeront l'oreille à la vérité, pour l'ouvrir à des fables. De *puissans moyens* de salut distribués à tous les hommes depuis la mort de Jesus-Christ! Indépendamment des adultes dont des millions n'ont jamais entendu parler de Jesus-Christ, où sont les *puissans moyens* de salut *distribués* aux enfans qui meurent sans baptême?

Quoique le Novateur contre lequel j'écris, ne reconnoisse du péché originel que le nom, oseroit-il placer dans le Ciel les enfans qui meurent sans baptême? Il iroit plus loin que Pélage son maître. Mais s'il les met dans un troisième lieu, comme ont fait les Pélagiens, je lui demanderai encore quels sont donc les *puissans moyens* de salut que Dieu a *distribués* à ces enfans. Di-

ra-t il avec l'Archi-pélagien Sfondrate; que les enfans qui meurent sans baptême (a) sont destinés à quelque chose de meilleur que la vie éternelle ? Qu'il le dise, & je lui dirai anathème. Hélas ! J'interroge ces pauvres enfans ; & leur langage , tout muet qu'il est , me dit que le Cardinal & le Jésuite sont des menteurs. L'Eglise vient à l'appui des enfans. Tous les exorcismes qu'elle fait à ceux qu'on lui présente , supposent que tant qu'ils n'ont pas reçu le baptême , ils sont sous la puissance du démon , & qu'ils ne sont délivrés de la mort éternelle que dans le Sacrement de la régénération. Où sont donc encore une fois ces puissans moyens de salut distribués à tous les hommes , & dès là même à tous les enfans : moyens bien supérieurs à ceux que Dieu a distribués à Abraham , aux Patriarches , aux Prophètes ? Quel abus de la raison ! Quel outrage fait à la Religion ! Poursuivons.

L'Auteur continue de répondre à cette question : Qu'étoit-ce au regard

(a) Omnes ad vitam æternam , aut ad aliquid quod vitâ æternâ melius sit. . . destinati.
Not. Prædest. dissol. part. I. §. 1. n. 11.

du Médiateur, que sauver le monde. Et il dit-en troisieme lieu :

Pag. 127.

» C'étoit établir dans sa personne
 » & dans l'union des hommes avec lui
 » un nouveau culte, une nouvelle al-
 » liance qui donneroit à Dieu des ado-
 » rateurs dignes de lui ; alliance toute
 » divine, en faveur de laquelle les al-
 » liances précédentes avoient été
 » agréées & avoient suffi «.

Il suit de là que les Saints de l'ancien Testament n'étoient point incorporés à Jesus Christ ; qu'ils n'étoient point des adorateurs dignes de Dieu ; qu'ils n'avoient point de part à la grace de la nouvelle alliance ni au nouveau culte. C'est ce que l'Auteur a prétendu établir dans sa quatrième Dissertation latine. Hérésies formelles contre lesquelles on ne peut s'élever avec trop de force.

Ce qu'il ajoute, que les alliances précédentes avoient été agréées en faveur de la nouvelle & avoient suffi, est de même Hérétique. Saint Paul ne connoît que deux alliances ; l'ancienne figurée par Agar, la nouvelle figurée par Sara. Mais dire que l'ancienne alliance a suffi pour arriver au salut, c'est donner le démenti à saint Paul

Tome II.

D

qui a prouvé le contraire dans les Epîtres aux Romains , aux Galates & aux

Heb. VIII. Hébreux. Il dit aux Hébreux: » Si la
7. » premiere Alliance n'avoit eu rien de
» défectueux (si elle avoit suffi) il n'y
» auroit pas eu lieu d'en substituer une

Ibid. VII. » seconde Et si le Sacerdoce de
11. » Lévi avoit pû rendre les hommes
» justes & parfaits , qu'auroit-il été
» besoin qu'il s'élevât un autre Prêtre
» qui fût appelé selon l'ordre de Mel-
» chisedec , & non pas selon l'ordre

Verf. 18. » d'Aaron Ainsi la premiere Loi
» est abolie comme impuissante & inu-
» tile , parce que la Loi n'a conduit
» personne à la perfection «. Et en écri-
» vant aux Galates , le même Apôtre

Gal. III. dit : » Si la Loi avoit pû donner la vie ,
21. » on pourroit dire alors avec vérité ,
» que la justice s'obtiendroit par la Loi.
» Mais l'Ecriture a renfermé tous les
» hommes sous le péché , afin que ce
» que Dieu avoit promis fût donné
» par la foi en J. C. à ceux qui croient
» en lui «.

L'Auteur continue.

Pag. 127. » C'étoit non-seulement cimenter
» cette Alliance par l'effusion de tout
» son sang ; mais en prouver la vérité
» par des miracles incontestables &

5; par l'accomplissement de toutes les
5; Prophéties. «

Pélage ne le nioit pas, ni même Socin.

„ C'étoit ouvrir aux hommes des-
„ tinés à être les frères & les cohéri-
„ tiers du Fils unique de Dieu, les
„ sources salutaires où se forme, se
„ conserve, se perfectionne, & se
„ répare l'union surnaturelle que les
„ membres doivent contracter avec
„ leur Chef adorable; union morale,
„ mais intime, qui fait les Chrétiens,
„ & qui les constitue enfans de Dieu
„ avec une dignité où n'atteignent
„ jamais les plus parfaits adorateurs
„ depuis la Création jusqu'au jour de
„ la Réparation. »

Pag. 127.

Pélage reconnoît aussi l'efficacité des Sacremens de la Loi nouvelle, pour remettre les péchés, & pour sanctifier les hommes. Mais Pélage, moins hardi que le P. Berruyer, n'a point élevé le moindre des Chrétiens au dessus des plus grands Saints de l'Ancien Testament.

„ C'étoit, après s'être immolé une
„ fois à Dieu son Père, en qualité de
„ caution de tous les hommes, &
„ pour le salut du monde, laisser à
Dij

Pag. 128.

„ son Eglise sur la terre, dans son
 „ Corps & dans son Sang, une Hostie
 „ adorable, que tous les jours elle
 „ peut offrir en Sacrifice à l'exclu-
 „ sion des victimes figurées & insuffi-
 „ santes de la Loi.

Il n'y a encore rien là que Pélage n'ait reconnu.

Pag. 128.

„ C'étoit enfin fournir aux hommes
 „ réconciliés les règles & les exemples
 „ de ces vertus simples & pures, de
 „ ces vertus même sublimes & héroï-
 „ ques, par où Dieu, devenu leur Père
 „ en conséquence d'une nouvelle géné-
 „ ration ; veut désormais être honoré.

C'est aussi ce que Pélage & ses disciples ont dit & inculqué. Or quoique le P. Berruyer n'ait dit que ce que les Pélagiens ont dit & ont pu dire avant lui sans renoncer à leur hérésie, il termine là sa réponse, & la conclut par ces mots emphatiques : „ Voilà le

Ibid.

„ fonds, l'étendue & la magnificence
 „ de la Réparation. « Mais le Jésuite, avec ces grands mots, ne cherche qu'à faire illusion. Suivez-moi, Monsieur, & voyez tout ce qu'il soustrait au bienfait de la Rédemption.

Il ne dit rien du péché originel ni du besoin que nous avions de Jésus-

Christ pour en être délivrés : rien de la mort éternelle que tous les hommes ont encourue par ce péché. Il ne dit rien de l'ignorance, de la concupiscence, de ce penchant au mal, de cet affoiblissement du libre arbitre, de cette impuissance pour le bien, de ce ravage, en un mot, que le péché a causé en nous, & dont la grace de J. C. peut seule nous délivrer. Il ne dit rien de l'esclavage où nous tient le démon, & de la tyrannie qu'il exerce sur ceux qui sont encore assis dans les ténèbres & dans les ombres de la mort. Fait-on connoître le besoin du médecin, & les obligations qu'on lui a, quand on cache la grandeur du mal ? Sous un style empoulé ce charlatan enleve à Jesus-Christ sa principale gloire, en paroissant vouloir le glorifier. Je ne dis rien de la grace médicinale du Sauveur ; grace qui fait le caractère des enfans de la nouvelle Alliance, parce qu'elle imprime la Loi de Dieu dans le cœur, qu'elle fait faire ce que Dieu commande, & que Dieu par elle opère en nous le vouloir & le faire selon son bon plaisir. Il ne dit pas même que l'Incarnation de Jesus-Christ ait été nécessaire pour

effacer le péché. Il nous parle de sources salutaires où se forme , se conserve , se perfectionne & se répare l'union surnaturelle que les membres doivent contracter avec leur Chef ; par où il désigne les Sacremens : mais il a établi pour tous les siècles qui ont précédé la venue de Jesus Christ une réconciliation d'attente qui ne rendoit pas membre de J. C. , qui n'incorporoit pas avec lui. L'homme réconcilié de la sorte avoit besoin des Sacremens de la Loi nouvelle pour être uni naturellement à J. C. mais il n'en avoit pas besoin pour effacer ses péchés , puisqu'on suppose , ou qu'il n'en avoit point , ou qu'ils étoient effacés par la réconciliation d'attente.

C'est le cas où le P. Berruyer placé encore aujourd'hui tous les enfans. Partout il affecte de dire que par le péché d'Adam les hommes ont été dégradés. Il le dit page 117 : il le répète page 121. Il dit page 187 : Dans l'état humiliant de *dégradation* où nous ,, avons tous le malheur de naître. « Et page 241. ,, La prévarication du ,, premier Père qui *dégradoit* tous ses ,, descendans. « C'est dans cette dégradation qu'il fait consister le péché

originel. Selon les Jésuites, Dieu auroit pû créer l'homme sujet à l'ignorance, à la concupiscence, à toutes les misères de la vie, & à la mort. C'est par privilège qu'Adam a été élevé à un état plus parfait : mais son péché lui a fait perdre, pour lui & pour toute sa Postérité, ce rang d'élevation où Dieu l'avoit mis. C'est-à-dire, que selon son état naturel il n'auroit dû être qu'un roturier ; & Dieu en fit un Noble, qui par son péché a perdu la noblesse pour lui & pour ses enfans. Mais les enfans d'un père dégradé de noblesse sont malheureux, & ne sont pas coupables. Tel est, selon les Jésuites, l'état de la postérité d'Adam. Et voilà pourquoi le P. Berruyer affecte de dire que nous naissons *dégradés* : il ne dit pas *pécheurs*. Et si dans quelque occasion il se sert de ce terme pour couvrir son Pélagianisme, on voit à quoi il faut le réduire dans sa juste valeur. Rappeliez-vous, Monsieur, que l'Auteur nous a dit que le péché d'Adam a été remis à tous, dès que Dieu a formé le decret de sauver l'homme. C'est pour contenter les plus difficiles. Selon lui le péché originel n'est point un péché proprement

D iv

dit ; mais si vous voulez qu'il le soit , sa réponse est toute prête. Il vous dira qu'il est remis à tous les hommes , & même en vûe de J. C. Qu'est-ce que cela coûte ? Pourvû qu'on lui accorde qu'il n'y a point de péché originel , c'est tout ce qu'il demande : sur le reste il est de bonne composition.

Quand donc on présente un enfant au Baptême , il faut dire , selon les principes de l'Auteur , qu'il n'en a pas besoin pour être délivré de la coulpe du péché , mais seulement pour être incorporé à Jesus-Christ. Il en a besoin pour former en lui l'union surnaturelle que les membres doivent contracter avec leur Chef adorable ; c'est à quoi se réduit pour tous les enfans le bienfait de la Rédemption. C'est aussi à quoi les Pélagiens le reduisoient. Selon ces Hérétiques , les enfans n'avoient pas besoin de Jesus-Christ pour effacer le péché originel , & les délivrer de la mort éternelle : mais ils disoient qu'il falloit les baptiser pour les faire entrer dans le Royaume des Cieux qu'ils distinguoient de la vie éternelle. Par une suite de leurs principes , ils soutenoient encore que tous les Justes de l'Ancien Testament n'a-

voient pas eu besoin de Jesus-Christ pour parvenir à la justice , soit sous la Loi de nature , soit sous la Loi écrite. Examinez bien les réponses que le P. Berruyer vient de faire à la question qu'il s'est proposée. Il convient avec ces Hérétiques pour le fond , & ne s'en distingue que dans les termes. Il dit à la vérité , que J. C. a payé dans son sang le prix de toutes les graces qui , depuis le premier péché jusqu'à lui , avoient entretenu une Religion sur la terre. Mais de quelles graces parle-t'il ? De graces qui n'incorporoient point à Jesus-Christ , de graces qui ne découloient point de lui comme du chef sur ses membres. Pélagé donnoit à la nature & à la Loi le nom de graces : & nous avons vû que le P. Berruyer donne aux hommes qui vivoient sous la Loi de nature , d'avoir pû quand ils le vouloient , puiser dans la Loi naturelle l'esprit de Foi , d'Espérance , & de Charité : esprit si fécond , que la Loi naturelle le communiquoit à la Loi écrite, quand le Juif vouloit s'en servir. C'est dans le fond enseigner la même chose que les Pélagiens. Car que l'on dise tant que l'on voudra que c'étoit un secours accordé

en vûe de J. C. qui devoit venir. Dès que ce secours n'étoit point la grace qui incorpore à Jesus-Christ, qui unit à lui, qui découle de lui comme du chef sur ses membres ; dès que ce secours ne produisoit qu'une justice de si bas alloi, que le plus grand des Saints de l'Ancien Testament étoit fort au-dessous du moindre des Chrétiens, il est visible que sous d'autres noms on revient au Pélagianisme, & que l'on accorde à la nature & à la Loi de sanctifier les hommes.

Les Jesuites voulant reffusciter le Pelagianisme, l'ont fait comme tous les Novateurs qui font revivre d'anciennes hérésies. L'Eglise, se sont-ils dit, a condamné les Pelagiens pour avoir nié le péché originel. Eh bien ; disons qu'il y a un péché originel : mais faisons le consister dans une simple dégradation d'un état où Adam n'avoit été mis que par privilège. Ou bien, disons que le péché originel est remis à tous les hommes en vûe des mérites de J. C.

Les Pelagiens ont nié la nécessité de la grace pour faire le bien. Disons qu'elle est nécessaire ; mais rendons la aussi commune que la nature, & disons que toutes les fois qu'il s'agit

d'observer un précepte , la grace donne toujours des forces qui mettent la volonté en équilibre pour le bien comme pour le mal. par là l'homme est maître de faire pencher la balance du côté qu'il veut ; & nous retenons le Pelagianisme en paroissant confesser la nécessité de la grace.

Les Pelagiens ont enseigné que Dieu a créé Adam sujet à l'ignorance , à la concupiscence , aux misères de la vie ; & à la mort. Les Jesuites ont dit : n'enseignons point qu'Adam ait été créé dans cet état ; mais disons que Dieu pouvoit l'y créer , & que par le péché il y a été réduit , lui & sa postérité. •

Mais s'il y a des Jesuites qui enseignent qu'Adam n'a pas été créé avec la concupiscence , il faut en excepter le P. Berruyer , qui dans sa quatrième Dissertation dit , en parlant du bonheur dont Adam jouissoit dans le Paradis terrestre , qu'il y étoit supérieur à tout mouvement de concupiscence , *omni concupiscenciâ superior*. Adam avoit donc été créé avec la concupiscence ; mais il pouvoit se mettre au-dessus & ne pas succomber. Voilà l'avantage qu'il avoit , selon le P. Berruyer. L'impudent ! qui ne rougit pas

de placer dans l'état d'innocence ce qu'Adam & Eve ne purent ressentir fans prendre des feuilles de figuier pour se couvrir.

Ce n'est pas seulement dans l'endroit que je viens d'examiner, que le P. B. porte de si violentes atteintes au bienfait ineffable de la Rédemption : je le vois raisonner ailleurs sur les mêmes principes. L'Incrédule lui dit que la Loi naturelle suffit pour rendre à Dieu un culte raisonnable & digne de lui; que la révélation des mystères qui choquent la raison est plus capable de deshonorer la Religion que de la faire respecter.

Pag. 144. Il répond qu' » une Religion qui ne
 » demanderoit que des mœurs avec la
 » croyance des vérités claires qui se
 » présentent d'elles mêmes à la péné-
 » tration d'un esprit appliqué, ne ren-
 » droit à Dieu, de tout l'homme qu'il
 » a créé, que la moindre partie de son
 » ouvrage. Et il ajoute : ce qui fait le
 » Dieu des esprits, est le droit qu'il a
 » de leur commander la croyance des
 » vérités qu'il lui plaît de leur révélé-
 » rer, & qu'ils ne peuvent compren-
 » dre Ce genre de culte qui hu-
 » milie la créature, ne devoit pas

» manquer à la gloire du Créateur.
 » C'est le plus digne de sa souveraineté Rien n'étoit plus digne de
 » Dieu , & plus conforme aux obligations essentielles d'une créature intelligente & libre , que la révélation
 » d'un culte supérieur à toutes les lumières de la raison , par où Dieu
 » seroit honoré , l'homme P E R F E C T I O N N É , & l'esprit humain subjugué.

Je ne m'arrête point à ce que dit le Jésuite , que ce qui fait le Dieu des esprits , est le droit de commander la croyance des vérités qu'il lui plaît de révéler , & que ce genre de culte est le plus digne de la souveraineté. L'exemple de Jesus-Christ dans les jours de sa vie mortelle contredit ouvertement ce principe. L'humanité sainte de Jesus-Christ , dès le premier instant de l'Incarnation , possédoit tous les trésors de la sagesse & de la science. Jesus-Christ étoit *comprehensor in viâ* ; & néanmoins qui a rendu à Dieu un culte digne de sa souveraineté , comme l'a rendu Jesus-Christ ? Mais ce que je veux ici relever , c'est ce que dit le Jésuite , que par la révélation d'un culte supérieur à toutes les lumières de la raison (par où il entend

le culte que J. C. est venu établir)
Dieu est honoré, l'homme PERFEC-
TIONNÉ, & l'esprit humain subjugué,

N'est-ce donc que pour *perfectionner*
l'homme que Jesus-Christ est venu ?
N'est-ce pas, avant tout, pour le ra-
cheter, pour le sauver, pour le puri-
fier de ses péchés, pour le délivrer de
l'esclavage du démon, de la mort éter-
nelle, pour le faire passer des téné-
bres à la véritable lumière ; pour le
justifier & le sanctifier ; pour lui ren-
dre le pouvoir qu'il avoit perdu de
faire le bien ; pour lui ouvrir l'entrée
du Ciel qui lui étoit fermée, & le faire
regner éternellement avec Dieu ?
Voilà la cause pour laquelle le Fils de
Dieu s'est incarné. S. Augustin n'en

De verb. connoît point d'autre *Nulla causa fuit*
Apost. ser. *veniendi Christo Domino, nisi peccatores*
7. c. 1. *salvos facere*. Otez les maladies, ôtez
les blessures, vous n'aurez plus besoin

Dom. V. de médicamens : *tolle morbos, tolle vul-*
postEpiph. *nera, & nulla causa est medicinæ*. Tous
les Peres enseignent la même chose :
& l'Eglise qui fait lire dans son Office
l'Homélie de saint Augustin, d'où sont
tirées les paroles que je viens de citer,
nous montre qu'elle n'a pas d'autre
croyance. N'est-ce pas aussi le sens de

ces paroles du Symbole de Nicée :
*Qui propter nos , homines , & propter
 nostram salutem descendit de Cælis ?*

Mais ne seroit ce point par inad-
 vertance que le P. Berruyer se seroit
 servi du terme de *perfectionner*, en par-
 lant de l'excellence d'un culte supé-
 rieur à toutes les lumières de la raison,
 par où Dieu seroit honoré, l'homme
 perfectionné, & l'esprit humain sub-
 jugué ? Non, Monsieur ; deux pages
 après, répondant à une objection des
 incrédules, il dit : » Mais ce raisonne-
 » ment si plausible peut-il avoir quel-
 » que application à la foi des vérités
 » qu'il plaît à Dieu, pour la magnifi-
 » cence de son culte, pour la *perfec-*
 » *tion* de son ouvrage, & pour l'exer-
 » cice de notre dépendance, d'ajouter
 » à la Religion naturelle ?

Pag. 248.

Vous voyez ici le même tour &
 les mêmes expressions. C'est pour la
 perfection de l'ouvrage, pour perfec-
 tionner l'homme, que le nouveau
 culte a été établi. Et comme s'il crai-
 gnoit de n'avoir pas assez inculqué
 son Pélagianisme, il y revient enco-
 re une fois dans la page suivante. » Je
 » réduis, dit-il, toute la dispute à
 » quelques courtes questions. Dieu

» a-t'il pû révéler à l'homme quelques
 » vérités supérieures à son intelligen-
 » ce ? Dieu n'a-t-il pas eu droit de le
 » faire , si cette révélation tend direc-
 » tement à annoblir son culte & à
 » perfectionner sa créature ?

Je n'ai pas besoin , Monsieur , de
 vous faire sentir , que cette affectation
 de se servir du terme *perfectionner* , an-
 nonce un Pélagien qui ne croit ni le
 péché Originel ni le ravage qu'il a
 causé dans l'homme. Ce n'est pas pour
 réparer le désordre qu'à causé en nous
 le péché d'Adam , que Jesus-Christ est
 venu. C'est pour donner à l'ouvrage
 du Créateur une perfection qu'il n'a-
 voit pas. Voila ce que nous dit four-
 dement le Jésuite en paroissant n'a-
 voir d'autre vue que de satisfaire aux
 objections des incrédules.

C'est avec le même artifice qu'il
 glisse encore son Pelagianisme en ré-
 pondant à une autre objection. » Vous
 Pag. 248. » dites (ce sont ses paroles) que la
 » connoissance des vérités qui fon-
 » dent la Religion naturelle vous suf-
 » fit pour remplir tous vos devoirs à
 » l'égard de Dieu, des autres hommes
 » & de vous même. « Il répond : » je
 » passe ici ce qui vous manque , en

» égard à votre foiblesse & à vos pas-
 » sions, pour les remplir pleinement,
 » dignement, fidèlement, constam-
 » ment : & je vous demande &c.

Où l'on voit qu'il accorde que
 l'homme, avec les seules lumières de
 la raison, peut accomplir, sinon tous,
 au moins une partie de ses devoirs ;
 contre ce que dit Jesus-Christ *sans*
moi vous ne pouvez RIEN faire. Et voi-
 la pourquoi l'Auteur réduit le bien-
 fait de la Rédemption à *perfectionner*
 l'homme, quoiqu'en d'autres endroits
 il paroisse aller plus loin.

Il a un goût si décidé pour le Pé-
 lagianisme, qu'il fait arriver tout na-
 turellement au tems du Messie la dé-
 fection des Juifs, & la conversion des
 Gentils. „ sans être éclairé d'en haut
 „ dit-il, comme l'avoient été les orga-
 „ nes du saint Esprit, on a dû dès les
 „ premières années de J. C. *conjecturer*
 „ assez juste & prévoir même assez sû-
 „ rement, que les choses se passeroient
 „ à son sujet comme ses historiens le
 „ racontent avec franchise ; & qu'elles
 „ arriveroient ainsi, non par le défaut
 „ & l'insuffisance des preuves, mais eu
 „ égard aux conjonctures des tems &
 „ à la disposition des esprits. “

Pag. 161

Après ce préambule il dit „ dans
 „ les jours les plus voisins de l'avé-
 „ nement du Christ ; & surtout de-
 „ puis que la nation Juive gémissoit
 „ sous la domination des Romains ,
 „ les Chefs orgueilleux & les Doc-
 „ teurs du peuple avoient *changé d'i-*
 „ *dées*, & perverti celles de leurs Su-
 „ jets ou de leurs disciples , sur le
 „ ministère principal du Messie , &
 „ sur la nature des biens qu'on devoit
 „ s'en promettre : Que c'étoit à une
 „ rédemption temporelle que l'ambi-
 „ tion de la Synagogue , interprète
 „ *infidèle* des Ecritures , avoit borné
 „ toutes ses prétentions , & fixé tous
 „ ses desirs : Qu'on ne doit pas s'é-
 „ tonner qu'un Messie qui ne s'annon-
 „ çoit que par des vertus , ait été
 „ méconnu. Les preuves , dit-il ,
 „ dont J. C. appuyoit sa Mission au-
 „ près des Juifs , étoient évidentes :
 „ elles parurent telles aux Gentils , &
 „ elles ont *converti* le monde. Cepen-
 „ dant la nation Juive , disposée com-
 „ me elle l'étoit au tems de J. C. je
 „ serois bien plus surpris de la voir
 „ devenir Fidèle & Chrétienne , que
 „ je ne le suis de la voir rebelle. “
 Il poursuit : „ Le Sénat étoit ja-

„ loux, ambitieux, passionné: le
 „ gros de la Nation, d'abord affés
 „ sensé & affés docile, on vint à bout
 „ de le prévenir par des calomnies,
 „ de le séduire par l'apparence du
 „ zèle, de l'intimider par la crainte
 „ des Romains. Voilà le véritable
 „ état des choses. “

„ Il est vrai, reprend l'Auteur, &
 „ ceci mérite beaucoup d'attention,
 „ Il est vrai que le petit nombre des
 „ Fidèles qui crurent constamment
 „ en Jesus-Christ, étoit composé
 „ d'hommes simples & de bonne foi:
 „ ils se laissoient conduire à l'éviden-
 „ ce des faits, à un sens droit, au té-
 „ moignage de leurs yeux, à la soli-
 „ dité de l'instruction, à la comparai-
 „ son sensible qu'ils étoient en état de
 „ faire de l'attente où l'on étoit ac-
 „ tuellement du Messie, & de ce que
 „ faisoit Jesus pour prouver que c'é-
 „ toit lui qui étoit le Messie qu'on de-
 „ voit attendre. ils n'avoient ni inte-
 „ rêts ni passions: ils suivoient sans
 „ peine l'impression de la grace. Or
 „ dans la cause du Messie, & au sujet
 „ d'une Religion révélée, ce sont des
 „ moyens de ce genre dont la provi-
 „ dence de Dieu étoit redevable aux

„ hommes. Ils suffissent aux Grands &
 „ aux Sçavans. Ils sont à la portée
 „ des petits & des simples. Ils con-
 „ viennent à tous. La docilité des
 „ ames droites les saisit & s'y rend :
 „ la passion intereffée s'y refuse. „

Voilà, Monsieur, le récit de la plus grande révolution qui soit arrivée dans le monde. Est-ce celui qu'en font les Livres saints ? Premièrement dans quelle page de l'Ecriture est-il dit que les Juifs ont changé d'idées par rapport au Messie ? Quand a-t-on vû le corps de la Nation attendre un Messie qui remettrait les péchés, qui conférerait la vraie justice, qui apprendrait à mépriser les biens temporels, & qui ferait rechercher uniquement les biens éternels ? Les Spirituels ont eu du Messie ces idées nobles & élevées : mais la multitude n'a jamais eu du Messie & de son regne que des idées grossières & charnelles.

L'Auteur dit que la Synagogue, *Interprète infidèle des Ecritures*, avoit borné ses prétentions à une rédemption temporelle. La Synagogue en corps n'a point fait de décision où il fût dit que la rédemption attendue seroit une rédemption temporelle. La Synago-

gue étoit assistée de Dieu pour conserver sain & entier le dépôt des Ecritures. Quand Hérode la consulta pour sçavoir où devoit naître le Messie, elle répondit avec autorité, & avec vérité, qu'il naîtroit à Bethléem. Jesus-Christ peu de jours avant sa mort renvoyé encore aux Scribes & aux Pharisiens comme étant assis sur la Chaire de Moïse, & il ordonne de faire ce qu'ils disent. Il est vrai que dans le tems du Messie, des Docteurs particuliers, & en grand nombre, donnoient leurs fausses idées pour des dogmes : mais ces fausses idées n'étoient point passées en dogmes publics. C'est ce que M. Bosquet remarque & prouve disertement. Il ne faut donc pas ôter à la Synagogue le droit de prononcer avec infailibilité, pour conserver le dépôt de la révélation. Elle l'a fait tant qu'elle a subsisté. Mais il ne faut pas confondre l'enseignement des Docteurs particuliers avec ce qui étoit passé en dogme public.

Je viens maintenant à ce que dit l'Auteur, que les preuves dont Jesus-Christ appuyoit sa Mission étoient bonnes, qu'elles parurent telles aux

Gentils , & qu'elles ont converti le monde : mais que l'on devoit s'attendre que la Nation Juive, disposée comme elle l'étoit , ne se rendroit pas à leur évidence. Quoi donc ? Est-ce que les Gentils étoient mieux disposés que les Juifs à embrasser l'Évangile ? Que n'ont pas fait durant trois cens ans toutes les Puissances de la terre pour en arrêter les progrès ? „ Pourquoi les „ Nations se sont-elles émues , s'écrie „ David, & pourquoi les Peuples ont- „ ils formé de vains projets ? Les „ Rois de la terre se sont élevés , & „ les Princes se sont ligués contre le „ Seigneur & contre son Christ. „ Rompons , ont-ils dit , leurs liens , „ & rejettons loin de nous les chaînes „ dont-ils veulent nous charger ? « Il est vrai que les miracles & les prophéties prouvoient évidemment que Jésus étoit le Messie : mais pour convertir le monde , un sens droit & des dons naturels suffisoient-ils ? Ne falloit-il pas avoir été instruit à cette Ecole se-

Pf. 2.

Joan. VI. crée dont Jésus-Christ a dit ; „ Tous ceux qui ont oui la voix du Père , & „ qui ont appris de lui , viennent à „ moi ? “ Ne falloit-il pas avoir part à cette grâce dont Jésus-Christ dit en-

core : „ Personne ne peut venir à
 „ moi, si mon Père ne l'attire ? “
 Mais est-il donné à tous d'ouïr inté-
 rieurement la voix du Père, d'être
 instruits par le Père, d'être attirés par
 le Père ? Jesus-Christ ne dit-il pas :
 „ Je suis venu dans ce monde pour
 „ exercer un jugement, afin que ceux
 „ qui ne voyent point, voyent ; &
 „ que ceux qui voyent, deviennent
 „ aveugles. “ Et encore : „ Je vous
 „ bénis, mon Père, Seigneur du ciel ^{21,}
 „ & de la terre, de ce que vous avez
 „ caché ces choses aux sages & aux
 „ prudens, & que vous les avez ré-
 „ vélées aux petits. Oui, mon Père,
 „ car il vous a plû que cela fût ainsi. “
 C'est ce que M. Pascal a saisi parfaite-
 ment. „ On n'entend rien, dit-il, aux ^{18.}
 „ ouvrages de Dieu, si on ne prend
 „ pour principe, qu'il aveugle les uns
 „ & éclaire les autres. “

Luc. X.

Pensées

18.

Notre Jésuite se débat pour prouver
 aux incrédules, que la défection des
 Gentils est arrivée tout naturellement ;
 & tous les Oracles de l'Écriture lui
 crient que Dieu, dans l'établissement
 de l'Évangile ; a voulu confondre la
 sagesse humaine, & qu'il n'a pris au-
 cune des voyes qu'elle auroit voulu

prendre pour l'exécution d'un si grand projet. Non-seulement Dieu n'a pris aucune des voyes que la sagesse humaine auroit voulu prendre, mais il a pris toutes celles qu'elle auroit rejetées. Quel est l'homme sage, l'homme prudent selon le monde, qui n'eût regardé comme une folie, de choisir une douzaine de Gens simples, grossiers, sans études, pour établir dans toute la Terre la Religion qui choquoit le plus les préjugés & les passions, & y détruire celle qui les favorisoit davantage? Un pareil dessein tombe point dans l'esprit de l'homme: mais l'exécution de ce projet par les voyes qui y ont été employées surpasse tous les efforts de la sagesse & de la puissance des hommes. Que dis-je! Dieu ne s'est pas contenté de rejeter les sages selon le monde, & de choisir des gens simples pour renverser l'idolâtrie. Durant trois cens ans il n'a fait entrer dans son Eglise que très-peu de personnes distinguées ou par leurs richesses, ou par leurs talens; pour montrer qu'il n'a besoin que de lui-même & de son bras fort, pour opérer ce qu'il veut. La très-grande partie des Chrétiens étoit du menu peuple

ple. Saint Paul écrit aux Corinthiens : 1. Cor. I.
 „ Jetez les yeux, mes frères, sur ^{26e}
 „ vous-mêmes qui avez été appelés
 „ à la foi. Il y a parmi vous peu de
 „ sages selon la chair, peu de puissans
 „ & peu de nobles : mais Dieu à choi-
 „ si ce qu'il y a d'insensé selon le
 „ monde, pour confondre les sages ;
 „ & ce qui est foible selon le monde,
 „ pour confondre ce qu'il y a de fort.
 „ Il a choisi ce qu'il y a de vil & de
 „ méprisable selon le monde, & ce
 „ qui n'est rien, pour détruire ce qui
 „ est grand ; afin que nul homme ne
 „ se glorifie devant lui.

Que l'incrédule nous reproche la
 bassesse de ceux qui ont prêché l'E-
 vangile, ou qui y ont cru : qu'il vante
 la noblesse & les talens de ceux qui
 l'ont rejeté, je lui accorde tout : &
 ses objections, je les tourne en preuve
 contre lui. Plus je vois de dispropor-
 tion entre les moyens & la grandeur de
 l'œuvre ; plus je dis : l'ouvrage est
 divin. Ce que tous les sages de l'E-
 gypte, ce que tous les Philosophes de
 la Grèce, ce que tous les Gymnoso-
 phistes des Indes n'auroient jamais
 tenté, Dieu l'a fait par le ministère de
 quelques pêcheurs de Galilée. „ Que

1. Cor. I. „ sont devenus les sages, s'écrie l'Apô-
 20. „ tre ; que sont devenus les Docteurs
 „ de la Loi ; que sont devenus ces es-
 „ prits curieux des sciences de ce siècle ?
 „ Dieu n'a-t-il pas convaincu
 „ de folie la sagesse de ce monde ?
 „ Mais ce qui paroît folie en Dieu
 „ est plus sage que la sagesse de tous
 „ les hommes : & ce qui paroît foi-
 „ ble est plus fort que la force de
 „ tous les hommes. „

Sous la plume du Jésuite, l'œuvre ;
 où d'une part la miséricorde de Dieu,
 & de l'autre sa justice, se sont mon-
 trées avec le plus grand éclat, n'a
 rien qui étonne, tout s'y passe com-
 me dans les révolutions ordinaires.
 La Nation Juive, dans les circonstan-
 ces où elle se trouvoit, devoit rejeter
 l'Évangile, & les Gentils le rece-
 voir. Un esprit attentif l'auroit con-
 jecturé, dit notre politique. Un es-
 prit attentif conjecturer que les Gen-
 tils se rendroient aux preuves de l'É-
 vangile ! Il faut que le Pélagianisme
 soit bien ancré dans la tête d'un hom-
 me, pour lui faire hasarder de sem-
 blables paradoxes ! Les Apôtres mê-
 me, après la descente du S. Esprit
 eurent besoin d'une révélation expres-

se pour porter l'Évangile aux Gentils , tant ils étoient éloignés de penser que les Gentils dussent être incorporés à l'œuvre du Messie. Quel étonnement ne causa pas & à S. Pierre & à l'Église de Jérusalem l'ordre que reçut cet Apôtre de baptiser Corneille ? S. Paul , quoique Apôtre des Gentils , n'en parle qu'avec admiration aux Ephésiens. „ Dieu, dit il, m'a décou-
 „ vert par révélation ce mystère qui Ephes. III;
6.
 „ n'a point été découvert aux en-
 „ fans des hommes dans les autres
 „ tems : mystère qui consiste en ce
 „ que les Gentils ont part au même
 „ héritage que les Juifs ; qu'ils sont
 „ membres du même Corps ; & qu'ils
 „ participent à la même promesse de
 „ Dieu en Jesus-Christ par l'Evan-
 „ gile. “

Mais si les Apôtres , avant la révélation expresse qui leur en fut faite , étoient si éloignés de penser que les Gentils dussent devenir héritiers de la Promesse , combien étoit-il éloigné de l'esprit humain , que le Corps de la nation Juive dût être rejeté ? Qui pouvoit penser que le Christ promis , attendu , désiré avec ardeur de toute une Nation , ne se seroit connoître en

E ij



venant au monde qu'à des bergers , à des gens simples , à des pauvres ; & que le Souverain Pontife , les Princes des Prêtres , les Prêtres , les Docteurs de la Loi , & tout ce qu'il y avoit de grand & d'éclairé dans la Nation , feroient privés de cet avantage ? Les Cieux s'ouvrent : Dieu envoie des Anges à des bergers ; & il laisse les Chefs de la Synagogue fans leur faire part d'une nouvelle qui devoit être pour tout le peuple le fujet d'une grande joye. Il y a plus : Dieu fait dans le Ciel un miracle nouveau pour des Mages , pour des étrangers auxquels il inspire de venir rendre leurs hommages à l'enfant nouveau né : & cette grace qu'il fait à des étrangers , il ne la fait pas aux enfans de la maison. Sageffe humaine ! Pélagiens !

Conjectures !

Je demande au tireur d'horoscope , en quel tems depuis l'établissement de la Synagogue , le Messie , venant dans un extérieur pauvre , ne se manifestant qu'à des pauvres , & n'ayant pour Disciples que des gens grossiers , les Docteurs , les Prêtres , les Princes des Prêtres l'auroient reçu. Venoit-il dans l'esprit d'un Juif que le Messie

seroit rejetté par ceux qui étoient chargés de le faire connoître ? Et n'est-ce pas la méprise des Chefs qui a emporté le Corps de la Nation ?

Le Jésuite voit dans le petit nombre qui demeura fidèle, des dispositions toutes contraires à celles des chefs & de la multitude. » Ce petit nombre, » dit-il, étoit composé d'hommes simples & de bonne foi : ils se laissoient conduire à l'évidence des faits, à un sens droit, au témoignage de leurs yeux, à la solidité de l'instruction, à la comparaison sensible qu'ils étoient en état de faire de l'attente où l'on étoit actuellement du Messie, & de ce que faisoit Jesus, pour prouver que c'étoit lui qui étoit le Messie qu'on devoit attendre. Ils n'avoient ni intérêts ni passions. Ils suivoient sans peine l'impression de la grace. (qui n'étoit refusée à aucun, & qui les mettoit dans l'équilibre.) Avec de pareilles dispositions qui n'auroit conjecturé que le petit nombre adhérerait à Jesus-Christ, tandis que le grand nombre le rejetteroit ?

Ainsi raisonne-t-on dans l'école de Pélagie ; mais dans celle de J. C. que l'on pense différemment ! » Ce n'est

Joann.
XV. 16.

» pas vous qui m'avez choisi, dit J. C.
» aux Apôtres; c'est moi qui vous ai
» choisis. « Et le Disciple bien-aimé dit

1. Joann.
IV. 6.

» dans le même sens: » Ce n'est pas nous
» qui avons aimé Dieu: mais c'est lui
» qui nous a aimés le premier. « Non,

Monfieur, ce n'est point à un sens droit
& à l'esprit de comparaison qu'il faut

attribuer la fidélité du petit nombre;
c'est à la grande & à la très-grande mi-

séricorde de Dieu. Saint Paul jettant
les yeux sur ceux que Dieu avoit épar-

Rom. IX.
29.

gné, s'écrie après Haze: » Si le Sei-
» gneur des armées ne nous avoit ré-

» servé quelques-uns de notre race,
» nous serions devenus semblable à So-

» dome & à Gomorre. « Quel usage
saint Paul avoit-il fait de son sens droit

& de l'esprit de comparaison, quand il
fut appelé à la foi? Jusques-là il n'en

avoit qu'abusé. Le petit nombre, dit
le Jésuite, n'avoit ni intérêt ni passion.

Mais ceux qui n'ont pas cru, avoient-
ils des passions plus vives que celles de

S. Paul? Il convient lui-même qu'en
faux zèle il surpassoit ceux de son âge.

Aa.
XXVI. 9.

Et devant le Roi Agrippa il dit: » Pour
» moi, j'avois cru d'abord qu'il n'y

» avoit rien que je ne dusse faire con-
» tre le nom de Jesus de Nazareth; &

» c'est ce que j'ai exécuté dans Jerusa-
 » lem , où j'ai mis en prison plusieurs
 » des Saints , en ayant reçu le pouvoir
 » des Princes des Prêtres : & lorsqu'on
 » les faisoit mourir , j'y ai donné mon
 » consentement. J'ai été souvent dans
 » toutes les Synagogues , où je préten-
 » dois les forcer de blasphémer à force
 » de tourmens : & ma fureur contr'eux
 » croissant de plus en plus , je les per-
 » sécutois jusques dans les villes étran-
 » gères «.

C'est dans ces dispositions que Saul est renversé sur le chemin de Damas , & qu'en un instant il passe d'un excès de fureur contre J. C. à un zèle ardent de le faire connoître par toute la terre , & de mourir pour lui. Est-ce là l'ouvrage du sens droit & de l'esprit de comparaison ? Les autres Apôtres étoient-ils sans défauts ? Que de préjugés dont ils étoient remplis ! De tous les Juifs qui crurent en J. C. il n'y en a pas un au mérite duquel Dieu ait eu égard , pour l'appeller à la Foi. Dieu n'a trouvé en tous que des démérites ; & les mérites, Dieu les leur a donnés gratuitement. Dans le châtiment que Dieu a exercé sur le corps de la Nation, ceux qui ont été discernés ont vû ce qu'ils

E iv

seroient devenus eux-mêmes, si Dieu ne leur avoit pas fait miséricorde en Jesus-Christ. Ce n'est pas que ceux qui ont été épargnés, n'ayent fait un bon usage de leur raison, & que les autres n'en ayent abusé : mais c'est Dieu qui par un don très-gratuit a fait faire aux premiers un bon usage de leur raison, & qui n'a pas traité de même ceux qui ont été abandonnés à leurs ténèbres & à leur orgueil. Saint Paul prisonnier à Rome invite les Juifs à venir l'entendre. Depuis le matin jusqu'au soir il leur prêche le Royaume de Dieu. Les uns croient; les autres ne croient pas. Et Paul dit aux incrédules : „ C'est „ avec grande raison que le S. Esprit „ qui a parlé à nos Peres par le Pro- „ phète Isaïe, a dit : allez vers ce peu- „ ple, & dites lui : vous entendrez de „ vos oreilles, & vous ne compren- „ drez point : vous regarderez de vos „ yeux, & vous ne verrez point. Car „ le cœur de ce peuple s'est appesanti, „ ils ont l'oreille dure & ils ont fermé „ les yeux, de peur que leurs yeux ne „ voyent, que leurs oreilles n'enten- „ dent, que leur cœur ne comprenne, „ qu'ils ne se convertissent, & que je „ ne les guérisse. “ Est-ce donc que

Act.
XXVIII.

25.

ceux qui crurent se discernèrent eux-mêmes, & que tous étant secourus également, il plut aux premiers de faire pancher la balance du côté du bien; & aux autres, de la faire pancher du côté du mal? C'est l'idée Pélagienne de notre Jésuite. Mais l'Écriture nous apprend que le discernement vient de plus haut, & que le cœur des Rois mêmes est dans la main de Dieu pour le tourner où il veut. Quand saint Act. XVI. Paul prêcha à Philippes, Dieu ouvrit 14. le cœur de S. Idie marchande de pourpre, pour la rendre attentive à ce que Paul diroit. Et lorsqu'il prêcha à Antioche de Pisidie, au milieu de beaucoup de contradictions de la part des Juifs, il y en eut & parmi les Juifs & parmi les Gentils, qui crurent à l'Évangile: mais qui furent ceux qui embrassèrent la foi? Tous ceux, dit l'Écriture, qui avoient été prédestinés à la vie éternelle. *crediderunt quotquot* Act. XIII. *erant predestinati ad vitam æternam.* 48.

Voilà jusqu'où il faut remonter pour aller à la source du discernement que Dieu fait dans les enfans d'Adam. Ceux qui croient, croient par leur volonté, mais préparée par la grace; non la grace d'équilibre, mais la grace:

E v.

qui ressuscite les morts ; cette grâce que le cœur dur ne rejette point, dit saint Augustin, parce qu'elle est donnée avant tout pour l'amollir & lui ôter sa dureté : *hæc gratia quæ à nullo duro corde respuitur ; idèd quippe tribuitur, ut cordis duritia primitus auferatur.* Le livre du P. Berruyer ne la connoit point, cette grâce qui change les cœurs. Aussi n'est-il pas destiné à faire des Chrétiens : mais des Pélagiens : & dès-lors l'Eglise ne sauroit se réjouir des conquêtes que peut faire un tel auteur. Pour amener les incrédules à la Foi, il faut connoître la grâce qui a tiré du sein de l'infidélité toutes les nations infidèles : & le Jésuite la combat de tout son pouvoir.

Je pourrois, aux preuves que j'en ai apportées, en joindre de nouvelles : mais il faut se borner. J'en ai dit assez pour donner une juste idée des égaremens du P. Berruyer dans le volume qui sert de Préface à tout l'ouvrage. Je vais maintenant parcourir les volumes de l'histoire, & montrer combien ils sont pernicieux & indignes du titre qu'ils portent d'*histoire du Peuple de Dieu tirée des seuls livres Saints ; ou de Texte sacré des livres du Nouveau Testament, réduit en un corps d'histoire.*

Je suis, &c.

O N Z I E M E
L E T T R E.

M O N S I E U R,

JE n'aurai pas de peine à vous persuader que le P. Berruyer est le même dans son corps d'Histoire que dans ses Dissertations latines. Celle-ci nous sont données comme la clef de tout l'Ouvrage ; & dès-lors il faut s'attendre à retrouver par-tout les erreurs que l'on a pris tant de peine à inculquer dans les Dissertations. Il est vrai que sur l'Incarnation les erreurs ne se montrent pas , dans les six volumes de l'Histoire , si à découvert que dans les Dissertations latines. Il falloit ménager les simples , & leur préparer le poison avec tant d'art , qu'ils pussent le prendre sans s'en appercevoir. Mais si l'Auteur a senti qu'il ne pouvoit dire en françois contre la Divinité de Jesus-Christ tout ce qu'il a dit en latin , le jugement lui a bien manqué dans ses récits historiques. La

Evi.

manière dont il parle de J. C. & dont il le fait parler est souvent si révoltante, que les gens du monde eux-mêmes ne peuvent la supporter. Je réserve cette matière pour un autre entretien. Aujourd'hui je me propose de vous mettre sous les yeux les diverses erreurs que l'Auteur a semées dans son Histoire. Je ne ferai que montrer celles qui ont déjà été relevées dans mes Lettres précédentes.

ERREURS SUR L'INCARNATION.

Tom. 2.
pag. 138.

En parlant de J. C. l'Auteur dit que *l'humanité étoit le principe effectif de toutes les opérations*. C'est ce que les Sociniens ont dit avant lui. Comme ils n'admettent en Jesus-Christ que la nature humaine, ils ne reconnoissent en Jesus Christ d'autre principe effectif de ses opérations, que la volonté humaine. Mais ceux qui croient avec l'Eglise qu'il y a en J. C. deux natures & deux volontés, croient de même avec l'Eglise, qu'en J. C. la volonté humaine n'est pas le principe effectif de toutes les opérations. » Il est de foi, dit M. Arnaud, écrivant contre le P. Malebranche, que la vo-

Reflexions
Philos. &
Théol. T.
3. p. 124.

» volonté du Verbe détermine la volonté
 » humaine de Jesus-Christ. Car on a
 » toujours crû dans l'Eglise , que la
 » nature humaine que le Verbe s'est
 » unie , est l'instrument de la Divinité ,
 » & ne se remue que par ses ordres :
 » *quidquid est in humanâ naturâ Christi* Leporius
 » *movetur nutu voluntatis divinæ* : Que
 » Dieu a pris l'homme entier , afin
 » que ce ne fût pas l'homme seul qui
 » fit par son jugement naturel ce qu'il
 » falloit qui se fit pour notre salut ,
 » quoiqu'il parût indigne de Dieu ;
 » mais que ce fût Dieu qui le fit par
 » l'homme & dans l'homme : Que J. August. in
 » C. est mort quand il a voulu , parce Joan. tract.
 » qu'il est mort quand le Verbe l'a
 » voulu , & que c'est le Verbe qui S. Thom.
 » domine en lui : *Principatus enim erat* P. 3. qu. 18.
 » *in verbo* : Et enfin que la volonté hu- art. 1. ad 4.
 » maine de J. C. a une maniere de
 » vouloir qui lui est particuliere , qui
 » est d'être toujours mûe par la vo-
 » lonté divine , parce qu'elle n'a pour
 » hypostase qu'une personne divine .

Ce sont les paroles de M. Arnaud
 fondées sur la rétractation de Léporius , sur saint Augustin & sur S. Thomas. En effet , dans l'homme Dieu la volonté humaine n'agit jamais seule :

110 LETTRE XI.

elle agit toujours sous la motion toute puissante de la volonté divine ; & ainsi bien loin que la volonté humaine soit le principe effectif de toutes les opérations ; elle n'est principe en premier d'aucune opération ; c'est la volonté divine qui est le principal & le premier agent : c'est elle qui meut , qui conduit , & qui dirige efficacement , infailliblement , invinciblement la volonté humaine , qui laissée à elle même , seroit cause déficiente , & qui ne peut jamais l'être , parce que toutes les actions de J. C. étant les actions du Verbe , on pourroit dire du Verbe , qu'il peut pécher , si la volonté humaine en J. C. pouvoit pécher.

Mais le Pélagien & le Socinien se révoltent , quand on leur parle de volonté mûe efficacement , infailliblement , invinciblement. Ils ne voyent sous ces termes que l'anéantissement de la liberté. C'est pour cette raison que le P. Hardouin , dont le P. Ber. est l'écho , ne donne à Jesus-Christ que des graces congrues , graces dont Dieu a prévu que J. C. feroit un bon usage si on les lui donnoit en telles & telles circonstances. Erreur capitale dont je vous entretiendrai quelque

L E T T R E X I. III
jour. Maintenant je me contente de
vous faire remarquer combien on est
éloigné de la doctrine de l'Eglise sur
l'Incarnation, quand on fait la volonté
humaine principe effectif de toutes les
opérations de J. C.

Dans un autre endroit où J. C. dit :
» Le Fils ne peut rien faire de lui-même,
» me, & il ne fait que ce qu'il voit
» faire au Pere; « paroles que les Peres
ont entendues de la divinité du Verbe,
l'Auteur fait dire à Jesus-Christ : Tom. 34.
» Le Fils entant qu'homme ne peut rien p. 27.
» faire d'admirable & de divin, qu'au-
» tant qu'il reconnoît par la science
» infuse qui lui est communiquée, que
» le Pere veut l'opérer à la demande
» de son Fils «.

Pourquoi parler ici du pouvoir de
Jesus-Christ entant qu'homme ? Les
Juifs venoient de reprocher à J. C.
qu'il se faisoit égal à Dieu. Loin de les
détromper, J. C. leur montre que
réellement il est égal à Dieu ; & l'Au-
teur lui fait dire qu'entant qu'homme
il n'a de puissance que celle qu'il re-
çoit de Dieu. N'est-ce pas substituer
à la réponse de J. C. une réponse dont
les Sociniens puissent s'accommoder ?
L'Auteur continue.

» Tous les miracles que fait le Pere,
 » le Fils les fait aussi. Il les fait comme
 » Dieu par la toute-puissance divine
 » qui lui appartient ; & il les fait en-
 » tant qu'homme Dieu & *Fils de Dieu*.
 » par une puissance différenté, mais
 » aussi efficace ; puisque la dignité de
 » sa personne exige par un droit na-
 » turel , que toutes ses volontés s'exé-
 » cutent , & que toutes ses prieres
 » soient écoutées «.

Que signifie ce langage ? On nous dit que tous les miracles que fait le Pere, le Fils les fait aussi : qu'il les fait comme Dieu par la toute-puissance qui lui appartient ; mais que comme Fils de Dieu il les fait par une puissance différente. Quelle différence y a-t'il entre le Fils *comme Dieu*, & le *Fils de Dieu* ? Comme Fils de Dieu, nous dit-on, il n'a pas la même puissance que comme Dieu. Comme Fils de Dieu il n'est donc pas Dieu. Mais s'il n'est pas Dieu comme Fils de Dieu, pourquoi donc, disoit-on il n'y a qu'un moment, que tous les miracles que le Pere fait, le Fils les fait aussi ? Comment concilier l'Auteur avec lui-même ? Ecrit-il sans réflexion ? Non. L'Auteur est Socinien,

mais il veut conserver les dehors de la Catholicité. S'il avoit entendu de l'humanité de J. C. tout un discours où J. C. prouve qu'il est égal à Dieu, le Socinianisme auroit paru trop à découvert ; & ainsi, pour jeter un nuage sur le discours qu'il met dans la bouche de J. C. & lui donner un vernis de Catholicité, l'Auteur fait dire à J. C. que tous les miracles que fait le Pere, le Fils les fait aussi par la toute-puissance divine qui lui appartient ; mais le moment d'après il ôte au fils de Dieu la toute-puissance qu'il vient de reconnoître, & ne lui en laisse plus qu'une inférieure à celle du Pere, mais aussi efficace, dit il ; puisque la dignité de sa personne exige que toutes ses volontés s'exécutent, & que toutes ses prières soient exaucées. C'est-à-dire que le Fils fait tous les miracles que le Pere fait : mais il ne les fait pas avec le même pouvoir, avec la même indépendance, avec la même autorité. C'est

ce que disent les Sociniens : *eadem opera, sed non eodem modo, eadem virtute aut potestate* : le Pere fait les miracles par une puissance qui lui est propre,

Biblioth.
Frat. Polo.
in Evang.
Joan. pag.
778.

puissance qu'il ne tient que de lui-même : & le Fils, nous dit-on, les fait par

une puissance empruntée, par voye d'impétration. Parceque l'effet suit la priere de Jesus-Christ, & qu'il est exaucé dans tout ce qu'il demande, l'Auteur dit qu'il fait les miracles par une puissance aussi efficace que celle de son Pere. C'est abuser des termes; car une puissance inférieure à celle de Dieu ne peut être aussi efficace que la puissance de Dieu. Je remue la main, quand je le veux; mais quelque prompt que soit cet effet, je ne le produis pas par une puissance aussi efficace que celle de Dieu.

Une autre observation: Jesus-Christ dit: *tout ce que le Pere fait, le Fils le fait aussi comme lui; & l'auteur lui fait dire: Tous les miracles que le Pere fait, le Fils les fait aussi. Ce n'est pas sans dessein que l'auteur borne aux miracles les œuvres que fait le Fils. Souvenons nous du sens qu'il donne à ce texte de l'Evangile: Toutes choses ont été faites par lui, c'est-à-dire pour lui, en vûe de lui, dit l'auteur. Voila pourquoi il change ici les paroles de Jesus-Christ, & qu'il restreint aux miracles les œuvres que fait le Fils. Les Sociniens les restreignent de même. Mais S. Augustin soutient qu'il ne faut point mettre*

de bornes aux paroles de Jesus-Christ. En effet il ne dit pas : *tous les miracles que fait le Pere*, mais il dit sans restriction : Tout ce que le Pere fait, le Fils le fait comme lui : *Quicumque Pater fecerit, hæc & Filius similiter facit.* Et qu'on ne dise point que tout ce que le Pere fait, le Fils le fait avec une puissance inégale. Il le fait, dit S. Augustin, avec une puissance égale : *similiter facit.*

Joan. V.
19.

Il faut lire dans les traités de ce Pere sur S. Jean tout ce qu'il dit pour inculquer à son peuple, que J. C. parle ici comme Dieu, & non pas comme homme, & l'avantage qu'il tire contre les Ariens de tout ce discours de J. C. Les nouveaux Ariens n'ont rien oublié pour en éluder la force. Quelle douleur pour l'Eglise de voir un de ses ministres marcher sur leurs traces, & n'accorder au Fils de Dieu, comme Fils de Dieu, qu'une puissance inférieure à celle du Pere ! L'auteur continue., Le Pere aime le Fils. Entant que
 ,, ce Fils unique est le Chef & le Pre-
 ,, mier né de tous les hommes, le Pe-
 ,, re lui découvre les merveilles qu'il
 ,, opère ; & il lui en découvrira enco-
 ,, re de plus admirables, lorsque le
 ,, Fils lui demandera de les opérer.

„ pour vous jeter vous autres dans
 „ une plus grande surprise. Le Pere
 „ ressuscite les morts, & il vivifie les
 „ pécheurs: de même le Fils rend à
 „ qui il veut la vie du corps & la vie
 „ de l'ame. Il a reçu ce pouvoir, par-
 „ ce qu'étant le Fils de l'homme, il est
 „ aussi le Fils de Dieu. Il veut cette
 „ résurrection corporelle ou spiri-
 „ tuelle, par un acte de sa volonté hu-
 „ maine; & la volonté divine l'opère,
 „ parce que la volonté de l'homme
 „ dans le Christ, en vertu de l'union
 „ hypostatique, est la volonté d'un
 „ Dieu.

Saint Augustin, S. Chrysostome,
 S. Cyrille, qui ont commenté & ex-
 pliqué l'Évangile de S. Jean, & après
 eux nos plus célèbres Commentateurs,
 entendent de la Divinité de J. C.
 tout ce que l'Auteur applique ici à
 l'Humanité. D'où vient ce mépris de
 la Tradition, si ce n'est pour se rap-
 procher des Sociniens? Mais remar-
 quez l'ambiguïté qu'il a affectée en
 parlant ici de la volonté divine: il ne
 dit pas que Jesus-Christ opère par sa
 volonté divine la résurrection du
 corps & de l'ame; mais il dit que J.
 C. veut cette résurrection par un acte

de sa volonté humaine, & que la volonté divine l'opère : ce que les Sociéniens reconnoissent comme lui ; car ils disent, & même avec emphase, que ce que J. C. veut, la volonté divine l'opère ; parce qu'étant le Fils de Dieu par excellence, tout ce qu'il demande, son Père le lui accorde.

Dans le même discours l'Auteur fait dire à Jesus-Christ : » Les prodiges que Dieu mon Père m'a donné
 » le pouvoir de faire par un seul acte
 » de ma volonté, parce que je suis
 » tout à la fois le Premier-né des hommes & le Fis unique de Dieu ; miracles que j'opéré en vertu de mes
 » mérites élevés & divinifiés par la
 » dignité de ma personne : voilà les
 » témoins que je vous permets d'interroger. »

Tom. 2
 pag. 30.

Où l'on voit que l'Auteur rapporte à la volonté humaine le pouvoir qu'avoit J. C. de faire des miracles. C'est néanmoins ce pouvoir d'où les Pères ont conclu que J. C. est Dieu, de même nature, de même substance que le Père, & égal au Père.

Que J. C. fasse des miracles par un seul acte de sa volonté humaine, en peut-on conclure qu'il est égal au Pé-

re ? C'est néanmoins son égalité avec le Père que J. C. vouloit prouver aux Juifs. Mais l'Auteur suit fidèlement le principe hérétique qu'il a posé dans ses Dissertations : que tout ce qui est dit de J. C. dans l'Écriture sainte doit s'entendre directement & en premier de son humanité.

Joann.
III. 1.

C'est par une suite de ce principe que l'Auteur rapporte encore à l'humanité ces paroles du Sauveur à Nicodème : *En vérité, en vérité, je vous le déclare, que nous disons ce que nous savons, & que nous rendons témoignage de ce que nous avons vu : & ces autres*

Ibid. 32.

de Jean-Baptiste qui dit de Jésus-Christ : Il rend témoignage de ce qu'il a vu, & de ce qu'il a entendu. L'Auteur paraphrase ainsi les paroles de J.

Tom. 2.
pag. 245.

C. » Les choses dont nous rendons témoignage, nous les avons apprises par une connoissance certaine, par une vûe claire, par une science infuse qui nous est communiquée : « Et en paraphrasant celles de saint Jean-Baptiste, il lui fait dire de J. C. » Ce qu'il a vû & entendu dès le premier de ses jours par la science infuse que Dieu lui communique, & qui est dûe à la dignité de sa per-

» sonne, parceque son humanité sainte est l'humanité du Verbe-Dieu; » voilà ce qu'il enseigne au monde.«

Mais dans les deux textes, ce n'est pas simplement de la science de J. C. comme homme: c'est avant tout de la science de J. C. comme Verbe, qu'il s'agit. J. C. dit à Nicodème: *Nous disons ce que nous sçavons, & nous rendons témoignage de ce que nous avons vû; & saint Jean dit: Il rend témoignage de ce qu'il a vû & entendu* Quel est le sens de ces paroles? N'allez pas croire, dit saint Chrysostome, que J. C. ait eu besoin d'un Docteur pour être instruit. En naissant du sein du Père, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, c'est de sa propre substance, c'est par sa nature, & sans l'avoir appris qu'il sçait tout ce qu'il sçait. Si l'on rapporte, comme le fait l'Auteur, à l'humanité de J. C. tous les textes que les Pères ont entendus de sa Divinité, comment prouvera-t-on que J. C. est Dieu? S'agit-il de miracles? C'est, dit-il, par voye d'impétration que J. C. les fait. S'agit-il des connoissances les plus sublimes? C'est, à ce qu'il prétend, par une science infuse, science créée, que J.

In Joann.
Hom. 30.

C. les possède. Telle est la methode du Jésuite; methode qu'il suit constamment, & qu'il applique à tout.

En voulez-vous, Monsieur, un nouvel exemple? En paraphrasant ces paroles de saint Jean: *Jesus n'avoit pas besoin que personne lui rendit témoignage d'aucun homme: car il connoissoit par lui-même ce qu'il y avoit dans l'hom-*

Joan. II.
25.

Tom. 2.
pag. 237.

me, il dit: „ Jesus-Christ n'avoit pas
„ besoin que les hommes lui rendif-
„ sent témoignage des sentimens inté-
„ rieurs de quelque homme que ce fût:
„ Dieu son Père l'éclairoit; & à la fa-
„ veur des divines lumières dûes au
„ Fils du Très-Haut, il connoissoit
„ mieux que les hommes eux-mêmes
„ leurs plus secrètes dispositions.“
Et ainsi ce caractère propre à Dieu de connoître le fonds des cœurs, l'Autteur le rapporte à l'humanité de J. C. en quoi il a pris pour modèle les Sociens. Mais les Pères qui ont écrit sur saint Jean, entendent de la Divinité de Jesus-Christ les paroles que je viens de citer. Il en est de même de tous nos Commentateurs. Dom Calmet dit sur ce verset: „ Saint Jean, attentif à
„ relever toutes les preuves de la Di-
„ vinité de J. C. nous fait remarquer
qu'il

„ qu'il pénètre le fonds du cœur des
 „ hommes ; ce qui est une propriété
 „ de Dieu seul. “ Maldonat l'avoit
 dit avant lui. „ C'est avec grande rai-
 „ son , dit-il , que tous les Pères ont
 „ prouvé par ce texte la Divinité de
 „ J. C. contre les Ariens : car l'Ecri-
 „ ture nous donne partout comme un
 „ caractère propre à Dieu de connoi-
 „ tre le fonds des cœurs. *Rectè omnino*
Patres nostri ex hoc loco Christi contra
Arianos Divinitatem probaverunt: Chry-
sostomus , Augustinus & Cyrillus hic.
Proprium enim esse Dei nosse hominum
corda , ubique scriptura testatur.

Mais comment l'Auteur ne rappor-
 teroit-il pas à l'humanité de J. C. ce
 que dit saint Jean , que Jesus connois-
 soit par lui-même ce qu'il y avoit dans
 l'homme ? A l'exemple des Sociniens ;
 il explique encore de l'humanité ce
 que dit le même Evangeliste , que
 „ personne n'a vû Dieu : mais que le
 „ Fils unique , qui est dans le sein du
 „ Père , est celui qui en a donné con-
 „ noissance. “ C'est ce qu'il faut en-
 tendre paraphraser à l'Auteur. „ Le
 „ seul Jesus Fils unique de Dieu , dit-
 „ il , avoit puisé dans le sein de la
 „ Divinité même , comme *Homme-*

Tom. 4.

pag. 66.

„ Dieu, en vertu de l'union de sa sainte
 „ Humanité avec le Verbe, les trésors
 „ fors de la sagesse & de la science.
 „ Il avoit sondé jusqu'aux profon-
 „ deurs de Dieu; & en qualité de
 „ Docteur des hommes, il devoit
 „ faire de ces sublimes connoissan-
 „ ces le fond de la nouvelle Religion
 „ qu'il venoit substituer au culte de
 „ Moïse.

On a de la peine à se contenir, quand on voit cet acharnement à corrompre le sens des divines Ecritures. Saint Jean dans tout son Evangile s'applique à établir la Divinité de Jésus-Christ que nioient les Ebionites, les Cérinthiens, les Simonien. Dans cette vûe il nous dit qu'il n'en est pas de J. C. comme de Moïse & des Prophetes; qu'aucun n'a vû Dieu dans son essence & selon tout ce qu'il est; mais le Fils unique, ce Fils qui réside éternellement dans le sein du Père, y a puisé tout ce qu'il a appris aux hommes des mystères cachés dans les secrets de Dieu. Ce n'est point par révélation que ces mystères lui ont été découverts, ni par une vûe qui ait commencé dans le tems: c'est par sa génération éternelle; par la commu-

nication éternelle que le Père lui fait de sa substance. En un mot, c'est parce qu'il est Dieu, égal à Dieu, qu'il sçait tout ce qu'il a fait connoître aux hommes. Voilà ce que tous les Pères ont vû dans le texte de saint Jean que l'Auteur rapporte à l'humanité de J. C. N'est-ce pas trahir sa foi, trahir l'Eglise, trahir son Dieu, que de prendre à tâche de rapporter à l'humanité de J. C. tout ce que saint Jean a dit de sa Divinité ? Alors ce n'est plus l'Evangile de saint Jean que l'on nous donne, c'est l'Evangile des Sociniens.

C'est encore dans la vue de favoriser les Sociniens, que l'Auteur refraint ces paroles de Jesus-Christ : *Je suis le principe, moi qui vous parle.* Ces paroles marquent que J. C. est le principe de toutes choses, parceque toutes choses ont été faites par lui : & l'Auteur lui fait dire : « Je suis le principe de toute justice. » Copiste du P. Tom. 4.
Pere Hardouin, il n'a osé en cet endroit le rendre crûment. Le P. Hardouin dit : *Je suis le Prince de toute créature Juste : Princeps omnis creaturæ Justæ.* Commentaire que les Sociniens recevront avec applaudissement. Ils 66.

n'auront non plus aucune peine à embrasser celui du P. Berruyer. Ils conviennent que J. C. est venu établir un nouveau Culte, prêcher la Justice aux hommes, leur en montrer l'exemple, & leur mériter les secours nécessaires pour l'acquiescer. En ce sens ils diront sans peine que J. C. est le principe de toute justice : mais ils ne diront jamais, qu'il est le principe de toutes choses.

J'ai dit dans ma seconde Lettre, que l'Auteur parle quelquefois comme un homme qui suppose qu'il y a deux personnes en J. C. & j'en ai donné pour preuve ces trois textes dans l'un

T. 5. p. 225. desquels il dit : » Le Verbe s'est uni
à mon humanité. « Dans l'autre :

T. 6. p. 70. » Vous sçavez qu'en vertu de la dignité de ma Personne, & de l'union de mon humanité avec le Verbe de

T. 5. p. 80. » Dieu. « Et dans le troisième : » Moi en tant qu'homme, dont l'humanité

» sainte est unie à ma Personne divine. « Langage qui suppose visiblement deux personnes en Jesus-Christ.

Il est bon de joindre à ces textes celui

T. 5. p. 82. ci : » En vertu de l'union hypostatique de mon humanité avec le Verbe de Dieu, j'ai une gloire qui m'est pro-

» pre.« Voilà encore deux personnes, celle du Verbe, & celle de celui qui dit qu'il a une gloire qui lui est propre en vertu de l'union hypostatique de son humanité avec le Verbe de Dieu. On retrouve ce langage Nestorien dans un autre endroit où il fait dire à Jesus-Christ: » J'ai le droit de vous juger en vertu de l'union personnelle de mon humanité avec le Verbe de Dieu.« Et ailleurs: » Mon humanité est personnellement unie avec le Verbe de Dieu.« Celui qui tient ce langage a donc une substance, une personne qui lui est propre, & qui n'est pas la personne du Verbe ?

L'Auteur a des idées si basses de J. C. qu'il le fait croire en mérite. „ Il est visible, dit-il dans un endroit, que J. C. parloit du peu de tems qui lui restoit à vivre sur la terre, durant lequel il devoit incessamment travailler avec de nouveaux accroissemens de mérite, à faire connoître dans le Fils unique la grandeur du Père. „ Tous sçavent que J. C. ne pouvoit croire en mérites, parce que dès le premier instant de sa conception, toute la plénitude

Tom. 4.
pag. 90.

de la Divinité à habité en lui, & que quand saint Luc dit de Jesus-Christ qu'il *croissoit en sagesse & en âge*, cela signifie qu'à mesure qu'il croissoit en âge, il donnoit au dehors des marques d'une plus grande sagesse. Pourquoi donc l'Auteur nous parle-t-il ici de nouveaux accroissemens de mérite ? N'est-ce pas parce qu'il a oublié le catéchisme qu'on lui a appris dans l'Eglise, depuis qu'il s'est rempli la tête d'idées Sociniennes ?

Je ne donne les erreurs que je viens de relever que comme des exemples de ce que l'on peut remarquer très-fréquemment dans les six volumes de l'histoire appelée faussement *l'histoire du Peuple de Dieu*. Je prie ceux qui les liront d'être sur-tout attentifs aux discours de J. C. tirés de l'Évangile de saint Jean. Le Jésuite les rapporte tous à l'humanité : car je compte pour rien quelques traits semés de tems en tems où il parle de la Divinité de J. C. en Catholique. J'ai déjà dit plusieurs fois, & je l'ai prouvé, que ce langage n'est que pour la montre, pour embarrasser ses adversaires, & pour éluder des censures trop méritées. Mais, en arrachant le masque à

est imposteur, & en le montrant dans toute sa turpitude, qui n'aura horreur de son impiété & de ses sacrilèges ?

ERREURS SUR LA GRACE.

Sur la Grace, nous le verrons toujours raisonner en Pélagien. Dès la première page où il trace en abrégé l'histoire de la Religion, il nous représente Dieu, qui, après le péché du premier homme, accepte par avance les satisfactions surabondantes (de Jesus-Christ) qu'il prévoit dans l'avenir. Dieu n'a-t-il donc fait que prévoir l'Incarnation, les souffrances, & la mort de son Fils ? N'est-ce pas par un effet incompréhensible de son amour & par un decret des plus absolus, que Dieu a résolu de nous donner son Fils pour Médiateur, pour Pacificateur, & pour Sauveur ? Dieu a-t-il eu besoin de consulter la volonté humaine de J. C. pour sçavoir, si avec telles & telles graces elle voudroit bien accepter la mort pour des coupables ? Il faut le dire, si Dieu n'a fait que prévoir que sa justice seroit satisfaite par l'oblation libre & volontaire que Jesus-Christ seroit de tout

F IV.

son sang pour expier nos péchés.

T. 2. p. 1. L'auteur continue. „ En vue du Pa-
 „ cificateur futur Dieu répand sur
 „ tout l'Univers des secours de misé-
 „ corde & des graces de salut. « Et en
 „ quoi les fait-il consister ? C'est, dit-il,

T. 2. p. 351. „ une maxime générale dans le com-
 „ merce de Religion que Dieu a bien
 „ voulu établir entre lui & ses Créa-
 „ tures intelligentes, qu'il leur accor-
 „ de à toutes la grace de prier, de
 „ chercher, de heurter. La raison
 „ qu'il en donne ailleurs, „ c'est que
 „ le dessein de Dieu est de sauver
 „ tous les hommes par les mérites de
 „ son Fils, *s'ils ne refusent pas d'en*
 „ profiter. “

Voilà les principes des Demi-péla-
 giens. Mais je demande à celui qui ac-
 corde généralement à tous les hommes,
 la grace de prier, de chercher, de heur-
 ter, comment ceux qui ne connoissent
 pas Dieu, comment des idolâtres
 prient, cherchent, heurtent pour arri-
 ver à la connoissance de celui qui leur
 a toujours été inconnu ? *Comment l'in-*
voqueront ils, dit l'Apôtre, s'ils ne
croyent point en lui ? Et comment croiront-
ils, s'ils n'ont point entendu sa parole ? Et
comment l'entendront-ils, si personne ne
leur prêche ? Et comment leur prêchera-

t'on , si on n'est envoyé ? A qui est-ce que J. C. dit : *priez , cherchez , frappez ?* N'est-ce pas à ceux qui connoissent leurs besoins , qui les sentent , qui desirent d'être aidés , soulagés , délivrés , & dès-là même , qui croient en Dieu & en celui qu'il a établi pour être leur justice , leur sanctification , leur redemption ? Est-ce que ces faiseurs de systèmes , ne verront jamais que le jugement que Dieu exerce envers cette multitude innombrable d'enfans qui meurent sans baptême , renverse tous leurs raisonnemens ? Dieu , dit l'Auteur , donne à toute créature intelligente la grace de prier , de chercher , de heurter. Les enfans sont du nombre des créatures intelligentes. Pourquoi donc ne prient-ils point , ne cherchent-ils point , ne heurtent-ils point ? Le dessein de Dieu , ajoute l'auteur , est de sauver tous les hommes par les mérites de son Fils , s'ils ne refusent pas d'en profiter. Où sont les enfans morts sans baptême qui aient refusé de profiter des mérites de Jesus-Christ ? De tous les hommes ce sont ceux qui ont apporté moins d'obstacles à leur salut ; ce sont ceux qui sont les plus dignes de compassion : & néanmoins les mérites

de J. C. ne leur font point appliqués. Car, selon que le dit le Concile de Trente, quoique Jesus-Christ soit mort pour tous, tous néanmoins ne reçoivent pas le bienfait de sa mort. Faudra-t-il toujours répéter des vérités que l'Eglise a si souvent opposées aux murmures des Demi-Pélagiens?

Epist. 217. A leur exemple, le Jésuite rend la grace aussi commune que la nature : mais saint Augustin met au nombre des articles de foi dont il exige la croyance pour être reconnu catholique, celui-ci : *Que la grace n'est pas donnée a tous ; & cet autre : Que ceux à qui elle est donnée, c'est par une miséricorde de Dieu toute gratuite qu'elle est donnée, & que ceux à qui elle n'est pas donnée, c'est par un juste jugement de Dieu qu'elle n'est pas donnée.*

Œuv. post. tom. 2. Def. de la Trad. p. 449. Ces articles sont tirés de la Lettre célèbre à Vital, dont M. Bossuet dit, qu'elle est une des plus doctes & des plus précises de saint Augustin ; puisque ce S. Evêque, y ayant posé douze sentences qui renferment tout le fondement de la Prédestination gratuite, déclare en même tems, jusqu'à trois fois, qu'elles appartiennent à la foi catholique. & que tout ce qu'il y a de Catholiques les reçoivent. » En quoi, dit

» M. Bossuet, tout le monde sçait que
 » saint Augustin a été suivi par saint
 » Prosper & par les autres saints Dé-
 » fenseurs de la grace chrétienne, &
 » soutenu par les Papes qui ont déclaré
 » avec l'applaudissement de toute l'E-
 » glise, que la doctrine de ce Saint
 » étoit irrépréhensible ; encore qu'il
 » n'y eût rien qui le fût moins, que de
 » donner comme de foi ce qui n'en est
 » pas. Continuons.

Jesus-Christ dit en saint Jean : *Tous* Ch. VI.
ceux que le Pere m'a donnés viendront à 37. 40.
moi, & je ne jetterai point dehors celui
qui vient à moi. Or la volonté du Pere
qui m'a envoyé est que je ne perde aucun
de tous ceux qu'il m'a donnés. . . . La vo-
lonté de mon Pere est que quiconque voit
le Fils, & croit en lui, ait la vie éternelle.
 Il est visible qu'il s'agit ici des élus ; &
 voici de quelle maniere l'Auteur para-
 phrase les paroles de J. C. » Pour moi, Tom.
 » je vous le déclare : tous les hommes pag. 141.
 » sans distinction de Juifs & de Gen-
 » tils, que mon Pere me donne pour
 » leur apprendre les mysteres de la Reli-
 » gion. (Or il me donne tous ceux qui
 » sont à lui, qui ne résistent point à ses
 » invitations.) Tous ceux-là, dis-je
 » viendront à moi. De mon côté, je
 E vj.

„ ne rejetterai aucun de ceux que je
 „ verrai se *présenter de la part de mon*
 „ *Pere*. Tous ceux qui s'adresseront au
 „ Fils, amenés par le Pere, je les rece-
 „ vrai, je les retiendrai à mon école,
 „ je les instruirai; car je suis descendu
 „ du Ciel, non pour faire ma volonté
 „ sur la terre, pour admettre ceux-ci
 „ au nombre de mes disciples, ou pour
 „ en exclure ceux-là par un choix *ar-*
 „ *bitraire & purement humain*. J'ai mes
 „ règles, & je m'y conforme; je con-
 „ nois la volonté de mon Pere, & je
 „ suis descendu du Ciel pour l'exécu-
 „ ter. Or voici la volonté de mon Pe-
 „ re, c'est que de tous ceux qu'il m'a
 „ donnés, pour être instruits par mes
 „ leçons, j'en perde aucun, A MOINS
 „ QU'IL NE VEUILLE PÉRIR PAR SA
 „ DÉsertION.

Je ne crois pas que l'on puisse rien lire
 de plus ridicule & de plus scandaleux
 tout à la fois que cette paraphrase. Vous
 voyez, M. que l'on y borne le minis-
 tère de J. C. envers ses élus à la fonc-
 tion d'un maître d'école qui fait aux
 habitans d'une Paroisse la déclaration
 suivante : Peres & Meres, je vous
 avertis que je recevrai à mon école
 sans distinction tous ceux qui se pré-

fenteront de la part de M. le Curé, & que je les instruirai : car je ne suis pas venu dans la Paroisse pour faire ma volonté, pour admettre ceux-ci, ou pour exclure ceux-là par un choix arbitraire. La volonté de M. le Curé est ma règle. Or sa volonté est que de tous ceux qu'il m'a donnés pour les instruire, je n'en rejette aucun, à moins que par sa mauvaise conduite & sa désertion il ne se rende indigne de mes soins. Quel est le Pélagien & le Socienien qui ne souscrivent à un discours où l'on réduit le ministère de J. C. à instruire & à catéchiser ? discours où l'on fait dépendre du caprice de la volonté humaine la vocation, l'élection qui est selon le bon plaisir de Dieu ; discours où l'on suppose qu'il n'y a de donnés à J. C. que ceux qui commencent par vouloir bien se donner eux-mêmes à Dieu ; discours enfin où l'on fait dire à J. C. qu'il ne perdra aucun de ceux que son Pere lui a donnés, à moins qu'il ne veuille périr par sa désertion ? N'est-ce pas livrer l'Évangile à ses ennemis, que de lui donner un sens qui fait horreur aux oreilles chrétiennes ? Fermons les au disciple de Pélagie, & écoutons le vainqueur des Pé-

Lib. de l'agiens. S. Augustin sur ces mêmes pa-
 corr. & roles : *Tous ceux que mon Pere me donne,*
 gra. n. 23. *viennent à moi*, dit : » Tous ceux donc
 » que Dieu a connus dans sa divine
 » prescience, il les a prédestinés, ap-
 » pellés, justifiés, glorifiés ; & quand
 » je dis *tous*, je n'entends pas seulement
 » ceux qui sont actuellement régénérés ;
 » mais je parle de ceux qui ne sont pas
 » encore nés ; tous sont déjà les enfans
 » de Dieu, & pas un ne sçauroit périr.
 » Ce sont là vraiment ceux qui vien-
 » nent à Jesus-Christ, parce qu'ils y
 » viennent de la maniere qu'il entend,
 » quand il dit : *Tout ce que mon Pere me*
donne, viendra à moi, & je ne rejette-
rai point celui qui vient à moi. Et un peu
 après : *c'est*, dit-il, *la volonté de celui*
qui m'a envoyé, que je ne perde aucun de
tous ceux que mon Pere m'a donnés.
 Donc, conclut le S. Docteur, » c'est
 », Dieu qui donne de persévérer jus-
 », qu'à la fin ; & il ne le donne qu'à
 », ceux qui ne périront point ; parce
 », que ceux qui ne persévèrent pas,
 », périront.

N. 20-21. S. Augustin l'avoit dit encore aupa-
 ravant, », que ceux qui sont *vraiment*
 », enfans, ont été connus dans la pres-
 », cience, & prédestinés pour être con-

7, formes à l'image du Fils ; que ceux-
 8, là ont été appellés , de cette voca-
 9, tion qui est selon le bon propos de
 10, de Dieu , pour être élus , parceque
 11, le Fils de la promesse ne périt point ;
 12, mais seulement le fils de perdition :
 Il avoit dit que 13, ceux qui ne sont pas
 14, les enfans de la Promesse , sont du
 15, nombre des appellés , mais non pas
 16, du petit nombre des élus : qu'aux en-
 17, fans qui ne sont pas prédestinés ,
 18, Dieu ne leur donne pas de persévérer ;
 19, qu'il le leur donneroit , s'ils
 20, étoient prédestinés ; qu'ils seroient
 21, alors de vrais enfans , & en cette
 22, qualité , qu'ils auroient été donnés
 23, à Jesus-Christ , selon qu'il le dit lui-
 24, même à son Pere , *que tout ce qu'il lui*
 25, *a donné ne périt point ; mais qu'il a la*
 26, *vie éternelle.* Il faut donc entendre ,
 27, dit toujours S. Augustin , que ceux-
 28, là sont donnés à Jesus-Christ , qui
 29, ont été ordonnés pour la vie éter-
 30, nelle : ce sont là les Prédestinés , les
 31, appellés selon le bon propos , dont
 32, aucun ne périt. Oui , aucun d'eux ,
 33, qui de bon est devenu mauvais , ne
 34, demeure dans sa méchanceté jufqu'à
 35, la fin , parce qu'il a été choisi & don-
 36, né à J. C. pour ne point périr , mais

» pour avoir la vie éternelle.

Comparez ce commentaire avec celui du Jésuite, & voyez l'énorme différence du langage du Docteur de la grace d'avec celui du disciple des Pélagiens.

Ailleurs, en paraphrasant ce texte :
Je ne prie point pour le monde, mais pour ceux que vous m'avez donnés, parce qu'ils sont à vous, le Jésuite fait dire à Jesus-

Tom. 5. pag. 229. Christ : » je ne vous dis rien pour le
 » peuple Juif & pour la Synagogue qui
 » le séduit ; je ne vous demande point
 » de leur épargner les châtimens tem-
 » porels, & la ruine qui les menace ;
 » je sçai quelle est leur destinée ; vos dé-
 » crets éternels fondés sur leur impé-
 » nitence future & sur leur obstination
 » prévue, vous me les avez révélés.
 » J'adore votre souveraine justice. Je
 » borne mes vœux à ces hommes que
 » vous m'avez donnés à former *par mes*
 » *leçons*. « Où l'on voit qu'il entend
 par le monde, le peuple Juif. C'est le
 sens dans lequel il prend le terme de
 monde dans presque tout le nouveau
 Testament. Il a tiré cette extravagance
 du P. Hardouin. Et de plus il borne à
 des châtimens temporels la punition
 des Juifs fondée sur leur impénitence.

C'est à quoi se termine le décret éternel de leur réprobation. Enfin les Apôtres ne sont donnés à J. C. que pour être formés *par ses leçons*.

Dans un autre endroit où l'on demande à J. C. si le nombre de ceux qui sont sauvés , est petit ; l'auteur dit :
 » Jesus , pour satisfaire à ce doute ,
 » suppose d'abord que Dieu son Pere ,
 » qui veût que tous les hommes se sau-
 » vent avec sa grace , sauvera tous
 » ceux qui , aidés de sa grace , vou-
 » dront eux-mêmes se sauver. Après
 » quoi laissant à part la question *tout-*
 » *a-fait inutile* sur le grand ou le petit
 » nombre de ceux qui le voudront ef-
 » fectivement : travaillez , répondit-il,
 » efforcez - vous d'entrer par la porte
 » étroite qui mène au Ciel.

Tom. 3.
 pag. 397.

Vous voyez , Monsieur , que dans la Théologie de l'Auteur , c'est toujours de l'homme que dépend le salut. Ce n'est pas Dieu qui sauve , c'est l'homme. Dieu n'a par rapport au salut qu'une volonté générale : qui voudra être élu , le fera. L'homme avec une grace versatile , qui ne manque jamais , se fait saint , s'il le veut , & quand il veut. Mais remarquez le mépris du Jé- suite pour la question qui concerne le

nombre des élus : question tout-à-fait inutile , selon lui ; mais des plus graves & des plus importantes , selon l'Évangile. *Que la porte de la vie est petite ! que la voye qui y mène est étroite , & qu'il y en a peu qui la trouvent !* Voilà la question décidée : Jesus-Christ déclare que le nombre des élus est petit. Et cette vérité sur laquelle le Sauveur a insisté à diverses reprises, cette vérité si capable de faire de salutaires impressions sur les esprits , le Jésuite la traite de frivole & de superflue. Quelle hardiesse , quelle impudence !

Cependant quelques pages après où l'Auteur se trouve forcé d'avouer que le nombre des élus est petit , il dit :

Tom. 3. » si le nombre de ceux qui seront sau-
 pag. 401. » vés est petit , comme il l'est en ef-
 » fet , ce n'est pas que le Ciel soit ou-
 » vert à quelques-uns à l'exclusion de
 » la multitude. (C'est-à-dire , ce n'est
 pas qu'il y ait des prédestinés quoique
 Jesus-Christ l'ait dit.) » C'est que la rou-
 » te évangélique qui mène au Ciel par
 » la simplicité de la foi , par l'innocence des mœurs , ou par la sévérité
 » de la pénitence , est un chemin bien
 » étroit ; qu'il en coûte pour y mar-
 » cher constamment , & qu'il est pres-
 » que abandonné.

Ainsi raisonne-t-on dans l'école des Pélagiens, & des Sociniens ; école, où l'on ne connoit point la toute-puissance de Dieu sur les cœurs, pour les tourner où il veut, & où l'on réduit Dieu à voir périr des millions d'hommes qu'il veut sauver, autant qu'il est en lui, & qu'il ne peut sauver, quelque desir qu'il en ait, parce qu'il ne peut trouver dans sa toute-puissance des graces qui les fasse agir infailliblement & librement. Dogme monstrueux, contre lequel l'Écriture, les Peres, les Conciles, les Prieres, & la Foi de l'Église réclament continuellement.

Mais il faut entendre l'Auteur paraphraser ces paroles de l'Évangile.

Vous ne croyez point, parce que vous n'êtes point de mes brebis : mes brebis entendent ma voix : je les connois, & elles me suivent : je leur donne la vie éternelle, & elles ne périront jamais ; car qu'on que ce soit ne me les arrachera d'entre les mains. Joan. X. v. 26.

Il dit donc : „ vous ne croyez ni à mes œuvres ni à ma parole, parce que vos préjugés vous aveuglent. „ Il y a dans l'Évangile : *parce que vous n'êtes pas de mes brebis.* Il continue, Tom. 4. pag. 190.

» Mes ouailles écoutent ma voix. . .
 » C'est moi qui leur donne la vie éter-
 » nelle , *lorsqu'elles persévèrent dans la*
 » Foi , & qu'elles se soutiennent dans
 » la pratique de mes Commande-
 » mens. Si elles usent bien des
 » moyens de salut que *je leur présen-*
 » *te* , elles ne périront point pour l'é-
 » ternité. Elles n'ont à craindre que
 » leur légéreté , & leur inconstance :
 » mais quand le tems viendra de les
 » couronner , il n'est personne qui
 » puisse me les arracher d'entre les
 » mains. «

Rien n'est si absolu que ce que dit
 Jesus-Christ du salut des Elus ; & le
 Jésuite le rend conditionnel pour tout
 le tems qu'ils sont sur la terre. Ce n'est
 qu'après leur mort qu'il fait parler J.
 C. d'une maniere absolue. Tant qu'ils
 sont en cette vie , Jesus-Christ , selon
 l'Auteur , ne sçauroit dire : *nul ne peut*
les ravir d'entre mes mains. Mais après
 la mort , leur état étant fixé par le bon
 usage qu'il leur a plû de faire des se-
 cours versatiles qu'ils ont reçus , alors
 Jesus-Christ dit : *nul ne peut les ravir*
d'entre mes mains. Explication Péla-
 gienne , s'il en fût jamais. Selon cet
 étrange Commentaire J. C. n'auroit

pû dire au bon Larron : *tu sera aujourd'hui dans le Paradis avec moi.* Il n'auroit pû dire au premier de ses Apôtres : *j'ai prié pour toi , afin que ta foi ne défaille point.* » Quoi donc , dit saint Augustin , osez vous dire qu'encore » que Jésus-Christ prie , afin que la » foi de Pierre ne défaille point , elle » eût défailli néanmoins , si Pierre eût » voulu qu'elle eût défailli , c'est-à-dire , s'il n'eût pas voulu qu'elle eût persévéré jusqu'à la fin ? Comme si Pierre eût été capable d'avoir » une autre volonté que celle que » J. C. demandoit à Dieu son Père » pour lui , & qu'il prioit son Père de lui donner. Car qui peut douter » que la foi de Pierre ne fût perie , si sa volonté , qui étoit fidèle , se fût perdue ; & qu'elle ne se fût conservée , si Pierre eût conservé cette » volonté ? Mais parce que c'est le » Seigneur qui prépare la volonté , la prière que J. C. offroit à Dieu son Père pour Pierre , ne pouvoit » être vaine. Lors donc qu'il a prié , afin que la foi de Pierre ne défaille point , qu'a-t-il demandé autre chose pour lui , sinon qu'il eût une volonté très-libre , très-forte , très-

De Cor
& grat. t.
X. n. 170

» immuable , & très-constante dans
 » la Foi ?

Voilà le langage des Saints ; le langage de l'Eglise qui croit que Dieu est le maître des cœurs ; qu'il rend bons , quand il veut , ceux qui sont les plus obstinés dans le mal ; qu'il empêche de succomber à la tentation ceux dont les passions excitent les plus grands orages ; qu'il relève avec une facilité que rien ne peut retarder , ceux dont il a permis les chûtes , pour les humilier ; qu'il fait , en un mot , tout ce qu'il veut dans le Ciel , sur la terre , & jusqu'au plus profond des abîmes , parce que rien ne peut résister à sa volonté , quand il a résolu de sauver.

Quand on est pénétré de ces grandes vérités , vérités d'ailleurs si consolantes pour des hommes qui laissés à eux-mêmes ne peuvent que se perdre , peut-on n'être pas indigné d'entendre dire encore à l'Auteur tout séchement que Jésus-Christ prêcha l'Evangile aux Juifs ; mais que très-peu consentirent à entrer dans la société des Elus. Comme si ce choix dépendoit de celui qui veut , & de celui qui court , & non de Dieu qui fait miséricorde.

L E T T R E X I. 143

On n'est pas moins scandalisé quand on le voit changer & défigurer ces paroles de Jesus-Christ. *Il s'élèvera de faux Christs, & de faux Prophètes, qui feront de grands prodiges, & des choses étonnantes, jusqu'à séduire, s'il étoit possible, les Elus même.* Voici la paraphrase de l'Auteur. » On n'entendra par-
 ,, ler dans ces jours malheureux que
 ,, d'ante-christs & de faux Prophètes :
 ,, ces suborneurs feront des choses si
 ,, extraordinaires, & en apparence
 ,, si prodigieuses, que ceux qui croi-
 ,, ront en moi, & qui seront à ce titre,
 ,, par distinction des incrédules, les
 ,, *Elus* de mon Père, y seroient sur-
 ,, pris, s'ils n'étoient soigneusement
 ,, sur leurs gardes, & s'il étoit possible
 ,, qu'ils oubliassent en si peu de tems
 ,, mes prédictions & mes avis. « En
 quoil'Auteur commet deux infidélités
 énormes : la première, de composer
 la société des Elus de tous ceux indif-
 féremment qui portent le nom de Fi-
 déles : la seconde, de ne donner d'au-
 tre ressource aux Elus contre la séduc-
 tion des derniers jours, que l'espéran-
 ce qu'ils n'oublieront pas en si peu de
 temps les prédictions & les avis de
 Jesus-Christ. Et cependant Jesus-Christ

Matthia
X XIV

24.

Tom. 5. p.

88.

dit que l'affliction de ce tems-là sera si grande, qu'il n'y en a point eu depuis le commencement du monde, & qu'il n'y en aura jamais de pareille: & que si ces jours n'avoient été abrégés, nul homme n'auroit été sauvé; mais que ces jours seront abrégés en faveur des Elus. Ce qui annonce de la part de Dieu une attention, un soin, & des secours si prompts & si efficaces pour les Elus, que tout l'Enfer conjuré ensemble ne pourra en arracher un seul des mains de Dieu.

Je viens de dire que l'Auteur met au nombre des Elus tout ceux indifféremment qui portent le nom de Fidèles. En voici une nouvelle preuve. Il est dit dans les Actes des Apôtres

Act. XXII. que Paul & Barnabé étant entrés dans
 4. la Synagoge d'Antioche de Pisidie, sous ceux qui étoient prédestinés à la vie éternelle embrassèrent la Foi. Et voici la paraphrase de l'Auteur: „ ceux

Tom. 6. „ d'entre les Gentils qui se trouvèrent
 pag. 349. „ à l'assemblée, crurent à la parole „ de Dieu, & destinés de toute éternité à la vie éternelle, c'est-à-dire, „ à entrer dans l'Eglise de Jesus-Christ, „ à la place des Juifs qui s'en excluient, &c.“ Et ainsi, tous ceux qui

qui entrent dans l'Eglise sont , selon l'Auteur , autant de Prédestinés. N'est-ce pas abolir le mystère de la Prédestination , que de l'étendre indifféremment & à ceux qui se perdent , & à ceux qui se sauvent ? De cette sorte , il ne faut plus dire : il y a beaucoup d'appelés , & peu d'Elus : mais dire : tous sont appelés , tous sont Elus.

Comme l'Auteur détruit absolument le mystère de la Prédestination ; par une suite nécessaire , il réduit à une providence générale , & à la prescience des actions des hommes , ce que Dieu opère dans l'œuvre du salut : „ Dieu , dit-il , permet que les „ ennemis de la vertu réussissent à „ proscrire les Apôtres , quand ceux „ cy ont accompli les desseins de la „ providence sur un certain nombre „ d'ames qu'il prévoit devoir profiter „ de leurs soins.

C'est même à la prescience de ce que S. Paul devoit faire pour le service de Dieu , que l'Auteur attribue le choix que Dieu a fait de cet Apôtre. „ Le Dieu de nos Peres , fait-il dire à „ Ananie , vous a fait la grace de vous „ choisir . . . parce qu'il ~~sait~~ que vous „ lui rendrez un jour témoignage au-

Tome II.

G

Ibid.
Pag. 377.

Tom. 7.
Pag. 217.

» près de tous les hommes , des choses
 A& XXII. » que vous avez vues & entendues. «
 24. Le Texte porte : *Le Dieu de nos Peres*

*vous a choisi (præordinavit te) pour
 connoître sa volonté . . . Car vous lui ren-
 drez témoignage devant tous les hommes.*

C'est le choix que Dieu a fait de Paul ;
 qui est la cause de son Apostolat ; & le
 Jésuite attribue ce choix à la connois-
 sance que Dieu avoit du zèle avec le-
 quel Paul prêcheroit un jour l'Evan-
 gile de J. C. Mais il faut l'entendre dé-
 crire la Conversion de cet Apôtre. Il

Tome 6.
 page 226.

fait dire à Jesus-Christ : » Je suis ce
 » Jesus de Nazareth à qui vous faites
 » la guerre. Ne vous obstinez pas *plus*
 » *long tems* ; il vous *seroit funeste* de re-
 » *gimber* contre l'aiguillon : il faut
 » vous rendre ou vous perdre. « Et
 dans un autre endroit , il fait raconter
 ainsi à Saint Paul ce que lui dit J. C.

Pag. 249.

» Si vous voulez suivre la voix qui
 » vous invite , me dit le Seigneur , je
 » me servirai de vous. « Et ailleurs où
 il parle encore de la Conversion du
 même Apôtre , il dit : » La conver-
 » sion de certains hommes est aussi
 » frappante qu'un miracle. « Il ne dit
 pas que la Conversion de S. Paul est un
 miracle dans l'ordre de la grace ; mais

il dit, pour l'exténuer, qu'elle est aussi frappante qu'un miracle. Eh! comment seroit-elle un miracle, puisque ce n'est pas la grace qui a incliné le cœur de l'Apôtre, & l'a rendu voulant de non-voulant? Selon le Jesuite, Jesus-Christ ne dit pas : il vous est dû de regimber contre l'aiguillon; mais il dit : *il vous seroit funeste* de regimber. C'est un avis que J. C. donne au persécuteur de son Eglise : il ne parle pas au cœur, il parle à l'esprit. » Il faut vous rendre » *ou* vous perdre. Choisissez; si vous » voulez suivre la voix qui vous *invite*,

» je me servirai de vous. « Tel est le langage que le Jesuite fait tenir à Jesus-Christ.

Et ainsi, cette grace si forte, si puissante, si efficace, que tous les Saints ont relevée, & qu'encore aujourd'hui tous les Ministres de la parole relèvent à l'envi; cette grace dont l'Eglise veut que nous célébrions la gloire, pour avoir fait en un instant d'un loup un Agneau, & d'un persécuteur un Apôtre, si l'on en croit notre Jesuite, cette grace n'étoit qu'une invitation que J. C. faisoit à son persécuteur de devenir son Apôtre. Si vous voulez suivre la voix qui vous *invite*, je me

servirai de vous. Pelagien , retires-toi avec tes fadeurs. Toute la terre le voit, que c'est ici le changement de la droite du Très-Haut : toute la terre le publie , prétends-tu lui faire baisser le ton ?

Je ne finirois point si je voulois m'arrêter à tout le Pélagianisme qui régné dans les récits & dans les réflexions de l'Auteur ; mais voici encore deux endroits que je ne puis omettre. En parlant de l'Aveugle né, il fait dire à J. C. » Ce n'est ni pour les péchés de » cet homme , ni pour ceux de ses » parens , que Dieu a permis qu'il soit » né aveugle. Il est vrai que les mala- » dies , les adversités , & la mort même , ne sont entrés dans le monde » qu'à la suite du péché ; mais Dieu , » qui les fait servir , quand il lui plaît , » à la conversion des pécheurs , les » employe souvent à la perfection des » Justes , & à la manifestation de sa » gloire. «

Je prie que l'on remarque bien l'impunité qui régné dans ce misérable Livre , où l'Auteur met si souvent dans la bouche de Jesus-Christ , qui est la suprême vérité , des erreurs que l'Eglise réproûve & anathématise. Le Jé-
sute ne dit pas avec l'Eglise , que les

Tom. 4.
pag. 90.

maladies & la mort sont la peine du péché ; mais il dit avec les Pélagiens & les Sociniens , que les maladies & la mort ne sont entrées dans le monde qu'à la suite du péché. Cette expression, à la suite du péché, revient souvent dans le Livre. Ainsi ce n'est point à cause qu'Adam a péché qu'il est mort, & que toute sa postérité a encouru la même peine. Adam, selon l'Auteur, a été créé sujet aux maladies & à la mort ; c'est sa nature : s'il étoit demeuré fidèle, il auroit pû être affranchi de la mort. C'est ce que le Jésuite insinue adroitement, & pour faire couler son venin avec plus de facilité, il ose le mettre dans la bouche sacrée de J. C. Jugez par-là, Monsieur, du danger que courent les simples, quand on leur laisse entre les mains un Livre si pernicieux.

L'autre endroit que j'ai à relever, est ce que dit l'Auteur, des habitans de l'Isle de Malthe, lorsque saint Paul y fit naufrage. » Ces Barbares, dit-il, » sans être policés, étoient au fonds
 » les plus humains de tous les hom-
 » mes. A leurs empressements & à
 » toutes leurs manières, il fut aisé de
 » reconnoître, que quand les passions

Tom. 7.

pag. 305.

G iij.

» & l'interêt n'étouffent point les sen-
 » timens de la nature, elle se porte
 » avec joye à remplir les devoirs de
 » la société. Malgré le *dépouillement* où
 » nous a réduits le péché de nos pre-
 » miers Pères, nous ne cessons d'être
 » hommes, c'est-à-dire, charitables,
 » officieux, compatissans, qu'à force
 » d'enter, pour ainsi dire, par art ou
 » par éducation, sur le fonds de l'hu-
 » manité, des vices qui la deshono-
 » rent, & que nous n'apportons pas
 » du sein de nos mères. «

Quand on parle ainsi, croit-on le
 péché originel? En naissant avec la
 concupiscence, nous apportons du
 sein de nos mères la source de tous les
 vices. Mais l'Auteur croit que la con-
 cupiscence n'est pas la peine du péché
 du premier homme. Souvenons-nous
 qu'il l'a placée dans l'état d'innocence,
 & que l'avantage qu'il veut bien ac-
 corder au premier homme, est d'avoir
 été supérieur à tout mouvement de
 concupiscence dans cet état. Le terme
 de *dépouillement* dont il se sert avec
 affectation, nous dit qu'il croit que le
 péché du premier homme ne nous a
 nuï qu'en ce qu'il nous a réduits à nô-
 tre première condition. Adam par sa

nature étoit un roturier que Dieu a annobli. Par le péché il a perdu la noblesse pour lui, & pour toute sa postérité. Il a été dégradé, il a été dépouillé, & nous avec lui. Or cette dégradation, ce dépouillement nous ont rendus malheureux, mais non pas coupables.

Qu'un Gentil-homme mérite d'être dégradé; sa postérité qui naît dans cet état de dégradation, est à plaindre, mais elle n'est pas coupable. C'est en quoi les Jésuites font consister le péché originel. Entre un homme qui naît dans ce qu'ils appellent l'état de pure nature, & un homme qui naît avec ce qu'ils appellent le péché originel, ils ne mettent de différence que celle qui peut être entre un homme dépouillé, & un homme nud: l'un & l'autre sont nuds; mais l'un a eu des habits, & l'autre n'en a jamais eu.

Telle est la doctrine des Jésuites sur le péché originel; ils n'en admettent que le nom. On a convaincu de cet attentat le P. Berruyer dès son premier Ouvrage; & vous voyez, Monsieur, comment il s'est corrigé. Ici il fait entendre bien clairement, qu'il ne croit pas le péché originel,

puisqu'il ose enseigner que nous naissons charitables, officieux, compatissans; & que, si nous avons des vices, ce n'est pas que nous les apportions du sein de nos mères, mais uniquement parceque nous les entons par art ou par éducation sur le fonds de la nature. A quoi il faut opposer ce

Decret. de
pec. Orig.
Sess. 5.

Canon du Concile de Trente: » Si
 ,, quelqu'un soutient que la prévarica-
 ,, tion d'Adam n'a été préjudiciable
 ,, qu'à lui seul, & non pas à sa poste-
 ,, rité; & que ce n'a été que pour lui,
 ,, & non pas aussi pour nous qu'il a
 ,, perdu la justice & la sainteté qu'il
 ,, avoit reçue, & dont il est déchû; ou
 ,, qu'étant souillé personnellement par
 ,, le péché de désobéissance, il n'a com-
 ,, munié & transmis à tout le genre
 ,, humain, que la mort & les peines
 ,, du péché, & non pas le péché, qui
 ,, est la mort de l'ame, qu'il soit ana-
 ,, thème; puisque c'est contredire l'A-
 ,, pôtre qui dit, que *le péché est entré*
 ,, *dans le monde par un seul homme, &*
 ,, *la mort par le péché; & qu'ainsi la*
 ,, *mort est passée dans tous les hommes,*
 ,, *tous ayant péché dans un seul.*

Erreurs sur divers Dogmes.

Comme l'Auteur a semé dans les six volumes de son Histoire ses erreurs sur le mystère de l'Incarnation du Verbe, sur la Prédestination des Elus, & sur la Grace, il y a semé de même ses erreurs sur les Justes de l'Ancien Testament. En voici quelques traits. Il dit dès l'entrée du premier Volume,

„ que le Souverain Maître, pour
 „ l'honneur de sa Majesté infinie, a
 „ voulu rendre les hommes, par leur
 „ union intime avec son Fils, des ado-
 „ rateurs *dignes de lui*, c'est-à-dire,
 „ les coadorateurs d'un Homme-
 „ Dieu, tels que sont *depuis J. C.* tous
 „ les membres qu'il consacre, & tous
 „ les hommes qu'il adopte. « Ce n'est
 donc que depuis Jesus-Christ que Dieu
 a des adorateurs dignes de lui. Tous
 les Saints de l'Ancien Testament n'é-
 toient point incorporés à J. C. ils n'é-
 toient point adoptés en lui.

T. 2. p. 8.

Ailleurs l'Auteur dit: » Ce n'est
 „ donc pas précisément par l'exem-
 „ ption des vices, par la pureté des
 „ mœurs, par l'obéissance à la Loi,
 „ ni même par la connoissance du vrai

Tom. 4.

pag. 78.

G V

„ Dieu (quoique la perfection de ces
 „ vertus soit le fruit du Christianisme)
 „ que nous sommes distingués des
 „ Juifs & des anciens Adorateurs de
 „ la Divinité. C'est par la *foi au Fils*
 „ *unique de Dieu*, par l'élévation à la
 „ dignité de frères & de cohéritiers de
 „ l'Homme-Dieu, par des vertus pra-
 „ tiquées en *union* avec le Fils de
 „ Dieu, & relevées *par ses mérites*,
 „ dont l'usage des Sacremens nous
 „ fait une application personnelle;
 „ c'est par ces nouveaux privilèges
 „ que les hommes sont Chrétiens.

Autant de mots, autant d'hérésies.
 1°. L'Auteur suppose que sous la Loi
 de nature, & sous la Loi écrite, on par-
 venoit à la vraie Justice sans avoir
 la foi en Jesus-Christ. 2°. Il nous dit
 que ce qui nous distingue des Juifs &
 des anciens Adorateurs de la Divini-
 té, ce n'est pas l'obéissance à la Loi,
 mais des vertus plus parfaites; ce qui
 suppose que Jesus-Christ n'est venu
 que pour donner aux vertus une per-
 fection qui leur manquoit sous la Loi
 de nature & sous la Loi écrite. 3°. Il
 suppose que les Justes de l'Ancien Tes-
 tament n'ont point eu la foi au Fils
 unique de Dieu: car c'est par la foi

au Fils unique de Dieu qu'il prétend que nous sommes distingués des Juifs & des anciens Adorateurs de la Divinité. Sur cela il ne met point d'exception. 4°. Il suppose que les anciens Justes ont pratiqué leurs vertus sans union avec le Fils de Dieu, & qu'elles n'ont point été relevées par les mérites de Jesus-Christ. Voilà des erreurs caractérisées, qui ne demandent pas des réponses, mais des anathèmes.

Nous avons vû que l'Auteur a employé une de ses Dissertations à établir ces étranges Nouveautés: elles lui tiennent tellement au cœur, qu'il a encore l'impudence de les mettre dans la bouche sacrée de J. C. à qui il fait dire: » Dieu ne veut plus de gloire
 » de la part des hommes, qu'autant Tom. 5.
 » qu'ils honoreront, & qu'ils glori- pag. 171.
 » fieront son Fils bien-aimé. Leurs
 » adorations n'auront de prix, & leurs
 » vertus de mérite, qu'autant qu'elles
 » en tireront de l'union de ses Adora-
 » teurs avec l'Homme-Dieu, Chef
 » unique, & principe nécessaire de la
 » véritable Religion. Quoi de plus
 » glorieux à Dieu que *de n'être plus ho-*
 » noré que par des hommes membres
 » ou frères de l'Homme-Dieu? Et

„ quoi de plus honorable à l'Homme-
 „ Dieu, que d'être le seul par qui &
 „ en qui on puisse *DESORMAIS* hono-
 „ rer & glorifier Dieu? « L'Auteur
 fait tenir le même discours à J. C. dans

Tom. 3. un autre endroit. » *DESORMAIS* ce
 pag. 143. „ sera en moi, c'est-à-dire, dans la
 „ *foi de ma Divinité*, & dans *l'union*
 „ qu'on contractera avec moi, qu'on
 „ aura droit à la vie de la grace sur la
 „ terre, & à la résurrection pour la
 „ gloire dans l'éternité. L'espérance
 „ de la véritable vie qui conduit à la
 „ résurrection générale, ne sera fon-
 „ dée que sur la connoissance qu'on
 „ aura du Fils de Dieu, & sur la foi
 „ qu'on aura à ses paroles, selon le
 „ degré de la révélation qui en sera
 „ faite. »

Et ainsi, J. C. à qui l'Auteur fait te-
 nir ces discours, enseigne, qu'avant
 son Incarnation, Dieu avoit des Ado-
 rateurs dont les hommages & les ver-
 tus ne tiroient ni leur prix, ni leur mé-
 rite de l'union avec l'Homme-Dieu :
 ils traitoient avec Dieu sans Mé-
 diateur ; ils acqueroient la justice & la
 sainteté, sans connoître celui qui nous
 a été donné pour être nôtre Justice,
 notre Sanctification & notre Rédem-

ption. A leur égard il n'étoit point la Joan. XV,
 vraie Vigne. Sans être attachés au ^{6.}
 sep, ils portoient du fruit. Il dit : *Si
 quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera
 jetté dehors comme le sarment ; il séchera,
 on le ramassera pour le jeter au feu, & il
 brûlera.* Mais dans les principes du Jé-
 suite, cette Sentence si terrible ne re-
 garde pas les hommes qui ont vécu
 avant la naissance ou avant la mort de
 J. C. car il ne date que de ce jour la
 nécessité d'être uni & incorporé à
 l'Homme-Dieu, pour être sauvé. Qui
 peut entendre ces discours blasphéma-
 toires, sans se boucher les oreilles ?
 Quelle injure pour les Patriarches,
 pour les Prophètes, & généralement
 pour tous les anciens Justes que l'on
 dégrade si publiquement de l'adoption
 en Jesus-Christ ; eux, dont le saint
 Esprit a exalté la foi dans les divines
 Ecritures ! Quel sacrilège d'arracher
 au Fils de Dieu un si grand nombre de
 ses membres, pour en faire honneur à
 la Loi de nature & à la Loi écrite ! Les
 Pasteurs demeureront-ils sans voix &
 sans action, pour repousser toutes ces
 impiétés ? Quel compte n'auront-ils
 pas à rendre ? Qu'attend-on pour par-
 ler ? Si l'on diffère plus long tems, le



silence de la part des Evêques sera peut-être un scandale plus grand, que les impiétés du Livre, qui d'ailleurs sont un si grand scandale.

J'ai cependant encore un trait de la même nature à vous mettre sous les yeux. Vous vous rappelez, Monsieur, l'idée grotesque de l'Auteur, idée prise du P. Hardouin, qui prétend que, lorsque J. C. dit à Nicodème, *si l'homme ne renaît de l'eau & de l'esprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu*, cela doit s'entendre de deux renaissances spirituelles. L'Auteur fait de la bisarrerie de ce Commentaire une des preuves de ce système impie, qui établit pour les anciens Justes, une adoption autre que celle qui nous unit à Jésus-Christ, comme ses membres, comme ses frères & comme ses enfans. Voici donc le discours que l'Auteur fait tenir à J. C. c'est à Nicodème qu'il s'adresse: » Ne vous éton-

Tom. 2.

P. 242.

» nez-pas de ce que je vous ai dit,
 » qu'il est nécessaire, même à vous au-
 » tres Juifs déjà régénérés, de renaître
 » une seconde fois, pour entrer dans
 » le Royaume de Dieu. Je vous parle
 » d'une *seconde* renaissance & d'une
 » nouvelle régénération spirituelle

„ qui vous élèvera au-dessus de la Loi
 „ de Moïse, bien plus que la Loi ne
 „ vous élève au-dessus de la nature.”
 Et un peu après l'Auteur ajoute : „ Il
 „ ne faut pas oublier que c'est à un
 „ Juif que J. C. parloit, & par con-
 „ séquent à un homme plein du méri-
 „ te de la Loi, dans laquelle lui & les
 „ Juifs de son tems s'imaginoient
 „ trouver ce qu'il y avoit de plus
 „ parfait dans le culte de Dieu, par-
 „ ce qu'elle les attachoit au vrai
 „ Dieu, & à lui seul : avantage pré-
 „ cieux que n'avoient pas les Nations.
 „ Il falloit les préparer doucement à
 „ un culte infiniment supérieur, en ce
 „ que se terminant au même objet, il
 „ devoit se rendre à Dieu, non plus
 „ par les cérémonies & les victimes
 „ légales, mais par le Fils unique de
 „ Dieu, & par les hommes *devenus*
 „ *ses membres*. Ces Adorateurs nou-
 „ veaux devoient être unis au Fils par
 „ *la foi de sa Divinité*, & par l'adop-
 „ tion propre de son Baptême : & c'é-
 „ toit là la doctrine sublime que sous
 „ le nom de *nouvelle régénération* selon
 „ l'esprit, J. C. proportionnoit, au-
 „ tant qu'il étoit possible, aux préju-
 „ gés & à la foiblesse de son Disci-
 „ ple.

Ibid. page

243.

„ Après l'explication du Sauveur ;
 „ reprend l'Auteur, Nicodème n'in-
 „ sista plus sur les grossières idées de
 „ naissance corporelle. Mais, Sei-
 „ gneur, reprit-il, cette *régénération*
 „ *même spirituelle*, dont vous parlez,
 „ comment peut-elle se faire? » No-
 tez que Nicodème ne dit rien de sem-
 blable : mais l'Auteur le fait parler en
 disciple du Pere Hardouin. Cela est
 nécessaire, pour avoir une réponse
 de J. C. dans le même goût.

„ Eh quoi! lui répondit Jesus,
 „ vous êtes Maître en Israël . . . &
 „ vous ne m'entendez pas plus que si
 „ Je parlois à un Grec, ou à un Gen-
 „ til? Vous ignorez donc qu'un hom-
 „ me renaît spirituellement, lorsque
 „ renonçant à un genre de vie im-
 „ parfait, il fait profession d'une nou-
 „ velle conduite . . . N'est-ce pas de
 „ cette façon, que vous & tous les
 „ enfans d'Abraham étant entrés par
 „ la naissance naturelle dans une vie
 „ charnelle & animale, comme les
 „ enfans des Nations, vous avez été
 „ *régénérés* à une vie *plus parfaite* par
 „ la foi de la Divinité, par votre en-
 „ gagement à garder la Loi, & par le
 „ sceau de l'adoption divine? Quand

„ je parle donc d'une nouvelle *régéné-*
 „ *ration*, qui vous est encore néces-
 „ faire après celle-ci, depuis que je
 „ suis venu au monde; vous devez
 „ comprendre que je vous parle de
 „ croire distinctement des vérités plus
 „ sublimes, de pratiquer un culte
 „ plus parfait, & de recevoir la grace
 „ d'une adoption plus excellente, par
 „ le moyen d'un Baptême d'eau desti-
 „ né à la conférer. Voilà ce qu'un
 „ homme de votre capacité devoit
 „ comprendre, lorsque je lui ai an-
 „ noncé, que pour entrer dans l'Egli-
 „ se du Messie, il falloit renaître une
 „ seconde fois.

Il résulte de ce discours : 1°. que
 l'Auteur ne croit pas le péché ori-
 ginel. La preuve en est claire. Il fait
 dire à Jesus-Christ : *Vous ignorez donc*
qu'un homme renaît spirituellement, lors-
que renonçant à un genre de vie imparfai-
te, il fait profession d'une nouvelle con-
duite ? Quand un homme renaît spiri-
 tuellement, il ne renonce pas à un
 genre de vie *imparfait*; il renonce à
 Satan, à ses pompes & à ses œuvres,
 c'est-à-dire, au péché. Si Nicodème
 avoit été régénéré spirituellement par
 la circoncision, il n'auroit pas passé

d'un état *imparfait*, à un état plus parfait, comme le Jéuite a l'impudence de le faire dire à J. C. mais il auroit passé de la mort du péché à la vie de la grace ; il auroit passé de l'esclavage du démon à la liberté des enfans de Dieu ; de criminel, il seroit devenu innocent ; d'enfant de colére, enfant de consolation, de paix & de joye dans le S. Esprit ; & de conçu qu'il étoit dans l'iniquité, il auroit été réformé selon l'homme intérieur, & créé de nouveau dans la justice & dans la sainteté.

L'Auteur revient jusqu'à deux fois sur cette vie *plus parfaite* à laquelle il suppose que la circoncision faisoit passer un Juif : » N'est-ce pas, dit-il, de » cette façon que vous & tous les en- » fans d'Abraham^s, étant entrés par la » naissance naturelle dans une vie » charnelle & animale, comme les en- » fans des nations, vous avez été *régé-* » *nerés* à une vie *plus parfaite* par la » foi de la Divinité, par votre enga- » gement à garder la Loi, & par le » sceau de l'adoption divine ? «

Et ainsi, un Juif, en recevant la circoncision, ne passoit pas de l'état du péché à celui de la justice, mais il pas-

soit à un état plus parfait que celui dans lequel il étoit né ; ce qui prouve que l'Auteur ne connoit point de péché originel , & qu'il n'en admet au plus que le nom.

2^o. Remarquez combien de fois il nous dit que l'on parvient à une justice véritable par la foi de la Divinité , & par l'accomplissement des œuvres de la Loi ; & il ne fait pas la plus légère mention de la foi en J. C. Ce qui montre que quand quelquefois il nous parle de foi implicite en Jesus-Christ , c'est chez lui un mot vuide de sens , qui n'exige dans celui que l'on décore de ce don , aucune connoissance du mystère de Jesus Christ.

3^o. Remarquez encore que l'Auteur n'accorde au Juif qui se fait chrétien , que de passer à un état plus parfait , & à une adoption plus excellente : ce qui suppose que la Loi conduisoit à la vraie justice ; que les péchés étoient remis par les sacrifices & les cérémonies légales ; & que nous n'avons eu besoin de J. C. que pour nous donner une justice plus abondante : ce qui est annéantir le mystère de la Croix , & renverser toute la Théologie de S. Paul.

L'Auteur est si imbu de ces idées Pé-

lagiennes & Sociniennes, qu'il les glif-
se par-tout où il peut. Il les met dans
la bouche de S. Pierre, lorsqu'il se jus-
tifie devant l'Eglise de Jérusalem de ce
qu'il avoit baptisé Corneille. S. Pierre

AA. XV. dit : *Pourquoi tentez-vous Dieu, en im-*
fo. *posant aux disciples un joug que nos Pe-*
res ni nous n'avons pû porter ? Pour nous,
nous croyons que c'est par la grace du Sei-
gneur J. C. que nous serons sauvés aussi
bien qu'eux. Et l'Auteur lui fait dire :

Tom. 7. » sur quel fondement nous autres qui
pag. 26. » sommes Juifs, espérons-nous le salut
» éternel ? Est-ce encore par la circon-
» cision & par le mérite des œuvres
» de la Loi ? « Ce qui suppose que la
Loi de Moïse n'avoit perdu la vertu de
justifier le pécheur que par l'établisse-
ment de la Loi de grace : doctrine con-
traire aux divines Ecritures, & à la foi
de l'Eglise ; doctrine frappée mille fois
d'anathême, & que l'on fait les der-
niers efforts pour ressusciter aujour-
d'hui.

Jusqu'à présent nous avons vû l'Au-
teur abaisser J. C. nous l'allons voir
maintenant élever le Pape au-delà des
bornes. Jesus Christ dit à S. Pierre :
Paissez mes brebis : » Par ces parole, dit
» l'Auteur, Pierre fut constitué vicai-

5, re de Jesus-Christ dans toute l'étendue de son royaume, l'Evêque des Evêques, le Pere des Peres, l'Evêque non seulement d'un Siége particulier, centre de l'Unité catholique, mais l'Evêque de l'Eglise universelle, le, le Prince des Pasteurs.

A quoi je pourrois opposer cette parole de S. Cyprien : *aucun de nous ne se constitue Evêque des Evêques.* Mais je n'ai besoin, pour repousser ces flateries, que du témoignage de S. Grégoire. Qui connoissoit mieux les prérogatives de son Siége que ce S. Pape ? Et néanmoins avec quelle force ne s'opposait-il pas au titre fastueux d'Evêque universel que prenoit Jean le Jeuneur, Patriarche de Constantinople. Ce n'étoit pas pour se le revendiquer, mais pour l'honneur de l'Episcopat, que S. Grégoire en usoit de la sorte. Dans une Lettre à Jean lui-même, il dit :
 » Parce qu'il faut toucher la plaie doucement avec la main avant que d'y
 » porter le fer, je vous prie, je vous
 » conjure, je vous demande avec toute la douceur possible, de résister à
 » toutes les personnes qui vous flattent, & vous attribuent ce nom
 » plein d'extravagance & d'orgueil. Ne

» sçavez-vous pas que le Concile de
 » Calcedoine offrit cet honneur aux
 » Evêques de Rome, en les nommant
 » universels ? Mais *pas un* n'a voulu
 » le recevoir, de peur qu'il ne sem-
 » blât s'attribuer seul l'Episcopat ». S.

Hist. Ecc. Grégoire, dit Monsieur Fleury, traite
 liv. 35. n. cette contestation de question de Foi,
 32. parce qu'en effet la Foi ne permet pas
 de ne reconnoître qu'un seul Evêque.

Dans une Lettre à l'Empereur, le
 même Pape dit, „ la conduite & la
 „ Primauté de toute l'Eglise a été don-
 „ née à saint Pierre ; & toutefois on
 „ ne l'appelle pas Apôtre universel...
 „ Est-ce ma cause particulière que je
 „ défends ? N'est-ce pas celle de
 „ Dieu, & de l'Eglise universelle ?
 „ Nous savons que plusieurs Evê-
 „ ques de Constantinople ont été
 „ hérétiques, comme Nestorius &
 „ Macédonius. Si donc celui qui rem-
 „ plit ce Siège étoit Evêque-universel,
 „ toute l'Eglise tomberoit avec lui.
 „ Pour-moi, je suis le serviteur de tous
 „ les Evêques, tant qu'ils vivent en
 „ Evêques ; mais si quelqu'un élève
 „ sa tête contre Dieu, j'espère qu'il
 „ n'abaissera pas la mienne, même
 „ avec le glaive. “

Après une pareille opposition au titre d'Evêque-universel de la part d'un Pape tel que saint Grégoire, comment ose-t-on le donner à ses successeurs, tandis qu'eux-mêmes continuent à se qualifier comme lui, serviteurs des serviteurs de Dieu ? Le P. Berruyer dit que cette qualité équivaut à celle d'Evêque des Evêques ; & saint Grégoire qui le premier s'est qualifié *serviteur des serviteurs de Dieu*, n'a pris ce titre d'humilité, que pour l'opposer au titre fastueux d'Evêque universel.

Au reste vous comprenez, Monsieur, que le P. Berruyer qui dans tout son Livre dégrade Jesus-Christ se met peu en peine de l'honneur du Pape; mais il le flatte dans l'espérance que ses flateries le lui rendront favorable.

En voici une qui vous paroitra bien singulière. Après avoir parlé de la destruction de Jérusalem sous Vespasien, de l'abolition de la Loi de Moïse, & de la cessation de tous les sacrifices : l'Auteur dit : » l'autorité du ministère
» de la Synagogue tolérée dans l'attente de sa conversion, & ensevelie avec
» elle, fut transférée irrévocablement
» à l'Eglise de Rome, d'où les succes-

Tom. 7.

Pag. 329.

8 L E T T R E X I.

» leurs de Pierre, Vicaires de Jesus-
 » Christ & Pasteurs *nés de tout le trou-*
 » *peau*, ont continué, & continuent
 » encore tous les jours de répandre,
 » ou de conserver la Religion Chré-
 » tienne par le moyen des hommes
 » Apostoliques, qui, revêtus de leurs
 » pouvoirs, & envoyés sous leurs au-
 » pices, ont porté le nom de Jesus aux
 » extrémités de la terre.

Qu'a de commun le ministère d'Aaron avec celui de Jesus-Christ; le Sacerdoce ancien avec le nouveau; l'autorité de la Synagogue avec celle de l'Eglise? Si l'autorité du ministère de la Synagogue a été transférée à l'Eglise de Rome, qu'en a t'elle retenu? Quel pouvoir cette Eglise tient-elle qu'elle n'ait pas reçu de Jesus-Christ? On ne sçait donc ce que veut dire le Jésuite avec sa translation irrévocable de l'autorité du ministère de la Synagogue à l'Eglise de Rome. Mais ce qu'il ajoute, que l'autorité du ministère se trouvant, par cette translation, concentrée à Rome, les successeurs de Pierre, Pasteurs nés de tout le Troupeau ont continué & continuent de répandre, ou de conserver la Religion Chrétienne, par le moyen des
 hom

hommes Apostoliques qu'ils envoient jusqu'aux extrémités de la terre, demande beaucoup d'attention; parce que l'Auteur n'insinue que trop, sous ce langage, que le Pape est la source de toute autorité dans l'Eglise: que les Evêques, à proprement parler, ne sont que ses délégués: que ce n'est qu'en vertu des pouvoirs qu'il donne, que la Religion Chrétienne se conserve, & s'augmente. De là l'infailibilité du Pape, sa supériorité au-dessus du Concile général, & toutes ces opinions ultramontaines contre lesquelles nos Magistrats donnent si souvent des marques de leur zèle. Ce que dit ici le Jésuite, tend à établir le Pape Monarque de l'Eglise. Dans la bouche d'un flatteur, *Evêque des Evêques, Evêque de l'Eglise universelle, Pasteur né de tout le troupeau*, tous ces termes annoncent un dessein. Je ne vois rien qui les limite. Ils contredisent toute parole de l'Apôtre: *Prenés donc garde à vous même, & à tout le troupeau sur lequel le saint Esprit vous a établis Evêques pour gouverner l'Eglise de Dieu: & cette autre de saint Cyprien: » l'Episcopat est un, dont chaque Evêque » possède solidairement sa portion. «*

AA. XX.

28.

Lib. de

uni. eccl.

Tome II.

H

Epit. 66. Le même Saint écrivant au Pape Etienne au sujet de Marcien d'Arles dit :
 » Quoique nous soyons plusieurs Paf-
 » teurs , nous ne paissions *tous* néan-
 » moins qu'un même troupeau. «
 Dans la même Lettre parlant des tom-
 bés que Marcien laissoit mourir sans
 leur accorder le bienfait de la récon-
 ciliation , il dit : » C'est pour cela ,
 » mon très-cher frère , que le Corps
 » des Pasteurs est grand , & que tou-
 » tes ses parties sont extrêmement
 » liées & unies ensemble , afin que ,
 » si quelqu'un de nôtre compagnie
 » vient à enseigner l'hérésie , & à ra-
 » vager le troupeau de Jesus-Christ ,
 » les autres viennent au secours , &
 » comme de bons & charitables Paf-
 » teurs , rassemblent dans une même
 » bergerie les brebis dispersées.

Enfin , saint Cyprien étoit tellement
 persuadé de l'unité de l'Episcopat ,
 qu'il appelle les Papes Corneille &
 Lucius , ses prédécesseurs , & c'est au
 Pape Etienne qu'il en parle ainsi. » Il
 » faut , dit-il , que nous conservions
 » inviolable la gloire des nos prédé-
 » cesseurs les bienheureux Martyrs
 » Corneille & Lucius , dont vous êtes
 » encore plus obligé que nous , mon

» très-cher frère , d'honorer la mé-
 » moire , & de défendre la conduite ,
 » puisque vous leur avez succédé. «
 Voilà les maximes de l'antiquité que
 la France se fait un devoir de conser-
 ver fidèlement. Le Jésuite espère-t-il
 nous les faire abandonner ?

Je n'ajouterai aux erreurs de son
 Livre que je me propose de relever
 par rapport au dogme , qu'une erreur
 pleine de folie & d'extravagance qu'il
 a tirée du P. Hardouin. C'est que le
 dernier des Souverains Pontifes qui
 occupoit le sacerdoce , lors de la des-
 truction de Jérusalem par Tite , étoit
 l'homme de péché & l'ante-christ que
 Jesus-Christ doit tuer du souffle de sa
 bouche au tems de son dernier avé-
 nement. Le P. Hardouin rapporte tou-
 te l'Apocalypse à l'avénement par le-
 quel Jesus-Christ devoit détruire Jérusa-
 lem , & substituer à la Synagogue
 l'Eglise composée de Gentils. Il ne lui
 donne point d'autre sens. C'est à quoi
 se terminent toutes les prédictions de
 l'Apocalypse. Selon ce Jésuite , il ne
 faut point attendre d'autre ante-christ
 que le Souverain Pontife Ananus , qui
 périt avec tant de milliers de Juifs dans
 Jérusalem. » Cet ante-christ , dit le

Hij

Tom. 7. » P. Berruyer, cet homme d'iniquité;
 pag. 327. » que le Seigneur Jesus devoit dé-
 » truire par un soufle de sa colére,
 » au jour de son glorieux avènement,
 » ce méchant, cet impie sous le Pon-
 » tificat duquel Satan devoit déployer
 » toute sa puissance par des signes
 » extraordinaires, par de faux mira-
 » cles, & par des prestiges enchan-
 » teurs, dominoit à Jérusalem pour
 » le malheur de sa Nation &c. Le P.
 Hardouin s'explique avec plus d'éten-
 due dans son Commentaire sur la se-
 conde Epitre de saint Paul aux Thes-
 saloniciens. Les interprètes qui rap-
 portent à un premier ante-christ divers
 traits de l'Evangile, de S. Paul, & de
 l'Apocalypse, conviennent néanmoins
 que ces traits doivent s'entendre spé-
 cialement du dernier ante-christ, que
 Jesus-Christ détruira lors de son der-
 nier avènement : mais le P. Hardouin
 ne connoit point ce dernier ante-christ,
 & rapporte, comme je l'ai dit, à la de-
 struction de Jérusalem & à l'établisse-
 ment de l'Eglise, toute l'Apocalypse.
 C'est contredire la Tradition de
 tous les siècles, & la foi de l'Eglise
 touchant un ante-christ qui doit précé-
 der le dernier jugement ; qui com-

battra contre les Elus , & qui fera des choses si prodigieuses , que les Elus feroient séduits , si les jours n'étoient abrégés en leur faveur.

Le P. Berruyer finit son Livre par expliquer de l'Eglise des Gentils , après la ruine de Jérusalem , ce qui est dit dans l'Apocalypse de la Jérusalem céleste descendue du Ciel. Voici ses paroles : » Nous finissons avec l'ancien Tom. 7.
 » Peuple auquel un Peuple nouveau pag. 331.
 » plus spirituel & plus parfait , for-
 » mé sans distinction de tous les hom-
 » mes qui croyent au Fils unique de
 » Dieu , a été pour toujours substitué.
 » Les siècles de la Loi ont passé , la Sy-
 » nagogue est ensevelie sans retour ; l'é-
 » pouse adultère ayant été justement
 » répudiée , on a célébré , dans le Ciel
 » comme sur la terre , les nûces de l'A-
 » gneau avec la nouvelle Epouse , que
 » depuis plus de quatre mille ans il
 » préparoit à son alliance. La face du
 » monde a été renouvelée : on a vû
 » de nouveaux Cieux , une Terre nou-
 » velle , un culte nouveau , une nou-
 » velle Jérusalem descendue du Ciel ,
 » pour être désormais la Cité de Dieu ,
 » c'est-à-dire , le bercail unique de J.
 » C. dans lequel toutes les ouailles

» sont rassemblées sous la garde d'un
 » seul Souverain Pasteur.

Si le Pere Berruyer ne donnoit cette explication que comme un premier sens qui pourroit convenir à ce qui est dit de la Jérusalem céleste au vingt-unième chapitre de l'Apocalypse, on le laisseroit dire: mais il ne parle que d'après le Pere Hardouin, qui borne absolument l'Apocalypse à la destruction de Jérusalem par Tite, & à l'établissement de l'Eglise composée de Gentils: & dès-lors ce que dit de la Jérusalem céleste le P. Berruyer, n'est pas tolérable & est démenti par l'enseignement de tous les siècles qui ont entendu de l'Eglise triomphante, non de l'Eglise militante, le 21 & le 22 chapitres de l'Apocalypse.

Voilà, Monsieur, une partie des erreurs sur le dogme, que j'ai remarquées dans les six volumes de *l'histoire du Peuple de Dieu*. Cet extrait me paroît suffisant pour mettre en état d'en découvrir beaucoup d'autres. Ce Livre est si mauvais, qu'il faudroit s'arrêter à chaque page, si l'on vouloit tout relever: mais on deviendroit infini. Je ne pousserai donc pas plus loin mes remarques sur le dogme.

Dans ma douzième Lettre je vous entretiendrai des égaremens du P. Berryer sur la morale, & sur divers faits de l'histoire Saerée. Il faut montrer par combien d'endroits ce misérable Ecrivain est répréhensible.

Je suis, &c.

Fin

 DOUZIEME
 LETTRE.

MONSIEUR,

QUOIQUE le livre du P. B. ait été entrepris pour y répandre les erreurs de la société sur le dogme, ce seroit néanmoins une espèce de prodige qu'il fût intact sur la morale. Entre un Jésuite & la morale relachée, il y a une si grande affinité, qu'il n'est gueres possible de séparer l'un de l'autre. Vous ne serez donc pas surpris des décisions relachées dont je vais vous faire part.

Erreurs sur la Morale.

En paraphrasant le discours de J. C. sur la montagne, l'auteur fait dire à J. C. que *l'usage modéré* de renvoyer sa femme pour qu'elle pût en épouser un autre, n'a pas été un crime sous le règne de la Loi. Y a-t-il rien dans l'Évangile d'où l'on puisse conclure que J. C. ait donné pareille décision?

Comment la concilier, cette décision, avec celle que J. C. donna réellement aux Pharisiens, sçavoir : que Moïse ne leur avoit permis de renvoyer leurs femmes qu'à cause de la dureté de leur cœur : mais qu'il n'en étoit pas ainsi par l'institution du Créateur qui avoit uni l'homme à la femme par un lien indissoluble ? Ce qui est accordé à la dureté du cœur contre l'institution de la nature, peut-il être pratiqué innocemment ?

Autre décision. En rapportant l'histoire du jeune homme qui avoit de grands biens, auquel Jesus-Christ dit : *si vous voulez être parfait, allez, vendez* Mat. XIX.
ce que vous avez, donnez-en le prix aux 21.

pauvres, & me suivez, l'auteur dit : » Le Tom. 4.
pag. 212.

» jeune homme avoit de grands biens,
» il ne s'attendoit pas que le bon maître
» dût lui proposer un dépouillement
» si absolu. Ce n'étoit qu'un conseil de
» perfection que Jesus lui donnoit, en
» lui faisant connoître la supériorité de
» la récompense dont sa générosité se-
» roit suivie. Il ne se sentit pas assez
» de ferveur pour une si forte résolu-
» tion. Il en fut affligé, il s'humilia de
» sa foiblesse ; mais comme il ne la crut
» pas criminelle, il se retira d'auprès de

H v

» Jesus-Christ , résolu de servir Dieu
 » le reste de ses jours dans l'état inno-
 » cent , quoique moins parfait , où la
 » Providence l'avoit fait naître , & à
 » faire un bon usage des biens dont il
 » n'avoit pas la force de se dessaisir. La
 » détermination du jeune & riche Is-
 » raelite n'étoit pas parfaite : mais il
 » avoit raison de ne pas la regarder
 » comme un crime , puisque J. C. en
 » lui proposant de tout vendre & de
 » tout donner aux pauvres pour le sui-
 » vre , lui avoit préalablement deman-
 » dé s'il vouloit être du nombre des
 » parfaits. Voulez-vous vous sauver ,
 » lui avoit-il dit d'abord , gardez les
 » commandemens. Ceux-ci ne souf-
 » firent ni délibération , ni dispense.
 » Quand il s'agit des conseils dont Je-
 » sus eût souhaité qu'un jeune homme
 » digne de son amour , eût embrassé la
 » pratique ; consultez votre cœur , lui
 » dit-il , & voyez si vous êtes capable
 » de quelque chose de grand , qui vous
 » rende tout à la fois & plus parfait &
 » plus heureux. «

Tout est faux dans ce récit. Le Jé-
 suite promet de nous donner une his-
 toire tirée des *seuls* Livres saints; c'est
 le titre de son livre: ici comme ailleurs,

se font ses propres idées & ses erreurs
 qu'il substitue au texte sacré. Où a-t-il
 pris, que ce jeune homme fut affligé de
 ne pouvoir suivre le conseil que Jesus-
 Christ lui donnoit : qu'il s'humilia de
 sa foiblesse : que ne la croyant pas cri-
 minelle, il se retira résolu de servir Dieu
 le reste de ses jours dans un état inno-
 cent, quoique moins parfait, où la
 Providence l'avoit fait naître, & à
 faire un bon usage des biens dont il n'a-
 voit pas la force de se défaire ? Tout
 cela est dit gratuitement, sans preuve,
 & même sans vraisemblance. Le jeune
 homme dit qu'il avoit observé les Com-
 mandemens. Disoit-il vrai ? Il le
 croyoit, parce que réellement il avoit
 observé la lettre du Commandement.
 Mais observe-t-on les Commandemens
 de Dieu, quand on aime quelque cho-
 se plus que Dieu ? ce jeune homme
 avoit de grands biens, il y étoit at-
 taché, & si attaché que, lorsque J. C.
 lui dit de les vendre & d'en donner le
 prix aux pauvres, il ne peut s'y ré-
 soudre & se retire tout triste. N'est-il
 pas visible, que quand J. C. dit au jeu-
 ne homme de se dépouiller de tous ses
 biens, il voulut lui montrer par là
 qu'il le connoissoit mieux qu'il ne se

connoissoit lui-même : qu'il portoit dans son cœur une plaie qu'il falloit penser à guérir, & pour cela vendre tout ce qu'il avoit ? Ce n'étoit qu'un conseil, dit le Jésuite : & moi je dis que c'étoit un précepte à l'égard du jeune homme. C'est un précepte d'aimer Dieu plus que toutes choses ; & ce jeune homme aimoit ses richesses plus que Dieu. Dans la supposition même que le jeune homme eût observé les Commandemens, & qu'il ne se fût agi que d'une voye plus parfaite à laquelle J. C. l'auroit appelé, c'eût été résister à la vocation de Dieu que de ne pas obéir. Quand Jesus-Christ dit à Pierre & à André, à Jacques & à Jean, *suivez moi* : s'ils n'avoient pas tout quitté pour suivre Jesus-Christ, ils auroient été très-coupables. Quand Dieu appelle à un état plus parfait, ne pas obéir c'est prévariquer. Qu'y a-t-il de plus conforme aux loix & aux sentimens de la nature, que de rendre à un pere & à une mere les derniers devoirs ? Cependant que répondit J. C. à ce'ui qui lui demandoit la permission d'aller ensevelir son pere & sa mere avant de se mettre à sa suite ? laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs.

morts , lui dit Jesus-Christ : pour vous ,
 suivez moi. Le Jésuite suppose que J.
 C. laissoit au jeune homme qui avoit
 de grands biens , le choix de les con-
 server , en vivant dans un état moins
 parfait ; ou de les donner aux pauvres ,
 s'il vouloit atteindre à la perfection. Il
 faut être bien porté à flatter les riches ,
 pour trouver dans les paroles du Sau-
 veur un sens si benin. Dès que le jeune
 homme se fut retiré tout triste de la ré-
 ponse qu'il venoit d'entendre , » Jesus-
 » Christ regarde autour de lui , & dit :
 » Qu'il est difficile que ceux qui ont
 » des richesses , entrent dans le Royau-
 » me de Dieu ! Et comme les disciples
 » étoient étonnés de ce discours , J. C.
 » ajoute : Mes enfans , qu'il est difficile
 » que ceux qui mettent leur confiance
 » dans les richesses , entrent dans le
 » Royaume de Dieu ! Il est plus aisé
 » qu'un Chameau passe par le trou
 » d'une aiguille , qu'il ne l'est qu'un ri-
 » che entre dans le Royaume de Dieu.
 » Ils furent plus étonnés , & ils se di-
 » soient l'un à l'autre : qui peut donc
 » être sauvé ? « Ce discours de J. C. &
 l'étonnement qu'il cause aux Apôtres ,
 n'annoncent-ils pas que le jeune hom-
 me étoit bien réellement dans le cas de

Marc. X.

23.

ces riches , pour lesquels le salut est aussi difficile , qu'il est difficile à un Chameau de passer par le trou d'une aiguille ? S'il se fût retiré , comme le dit l'Auteur , avec la résolution de faire un bon usage de ses biens , & de travailler à son salut , Jesus-Christ auroit-il tenu le discours que l'on vient d'entendre ? Et si les Apôtres avoient donné aux paroles de Jesus-Christ le sens que le Jésuite leur donne , auroient-ils été effrayés comme ils le furent de la difficulté de se sauver , pour les riches ? L'Auteur prétend que la réflexion que fait Jesus-Christ sur la difficulté du salut pour les riches , ne regarde point le jeune homme ; mais que c'est une réflexion en général sur le danger des richesses. S'il est permis d'interpréter ainsi l'Ecriture , on y trouvera toutes les erreurs & tous les relachemens que l'on voudra. Au reste les Peres de l'Eglise , saint Hilaire , saint Jerôme , saint Augustin , saint Chrysostome ont porté du jeune homme un jugement bien différent de celui du Jésuite. C'est que les Peres ne flattent pas les passions ; ils s'élevent fortement contre les vices pour en déprendre ceux qui ont le malheur d'y être engagés.

Je passe à un autre article. L'Auteur, parlant de l'union que nous contractons avec J. C. dit : » Union qui ,
 » une fois contractée sans aucun de nos
 » mérites précédens , est aussi constan-
 » te de la part du Fils de Dieu qu'elle
 » est fragile de la nôtre , parce qu'elle
 » se rompt ou se maintient , s'affoiblit
 » ou se resserre , se détruit ou se répare ,
 » selon que le Fidèle adopté use bien
 » ou mal , plus ou moins souvent des
 » moyens qu'elle lui fournit , & de la
 » liberté qu'elle lui laisse.

L'idée que font naître ces paroles est que l'état de la Justice Chrétienne n'a ni stabilité ni fermeté : qu'il peut se concilier avec des chutes & des rechutes continuelles. L'union avec Jesus-Christ se rompt ou se maintient , se détruit ou se répare selon que le Fidèle use bien ou mal , plus ou moins souvent de la liberté qu'elle lui laisse. Admettez ce principe , vous donnerez dans le Pichonisme , dans le relâchement le plus outré. » Quiconque est
 » né de Dieu , dit saint Jean , ne pèche
 » point. C'est-à-dire qu'il ne tombe
 » point dans le crime. Telle est la vocation du Chrétien. Tel est son état. Il doit marcher en la présence de Dieu

dans la sainteté & la justice tous les jours de sa vie.

Est-ce donc que la justice est inamissible ? Non : la justice peut se perdre, & on peut la recouvrer : mais il ne faut pas croire que le passage de la mort à la vie soit aussi aisé que les mauvais guides le représentent. Dans les premiers tems on n'accordoit de faire pénitence publique qu'une seule fois : & qu'elles précautions ne prenoit-on pas pour s'assurer de la conversion du pécheur ? De nos jours le Concile de Trente déclare qu'on ne peut recouvrer la justice perdue que par de grands gémissemens & de grands travaux ; ce qui suppose que la conversion n'est pas d'ordinaire l'ouvrage d'un jour & de quelques heures. Or ce que l'on n'a obtenu qu'après bien des larmes, bien des combats, & de grands travaux, le perd-on le moment d'après ? Et si on le perd, le recouvre-t-on le lendemain ? Le Jésuite le fait entendre, lorsqu'il nous dit que l'union avec Jesus-Christ se détruit ou se répare, selon que le Fidèle use bien ou mal, plus ou moins souvent de sa liberté.

Un dernier trait que je ne puis m'em-

pécher de relever. L'Auteur, après avoir dit des Evêques qu'ils, font nos Peres en J. C. ajoute : « Nous les avons faits grands & riches, nous le devons ». Tom. 7^e
pag. 38.

Où ce devoir est-il prescrit ? Jesus-Christ est né dans une étable, & il est mort sur une Croix. Dans les jours de son ministère il n'avoit pas où reposer sa tête. Les Apôtres ont marché sur ses traces, & ont vécu dans la pauvreté. S. Pierre, après la conversion de trois mille Juifs, dit à un pauvre qui lui demande l'aumône : Je n'ai ni or ni argent. Et lorsque Corneille l'envoya prier de venir chez lui, il étoit logé chez un Corroyeur. S. Paul travailloit des mains pour n'être pas à charge aux Eglises des Gentils. Il veut à la vérité qu'on donne un double honoraire aux Ministres qui remplissent dignement leur ministère : mais ils les avertit qu'ils doivent être contens, quand ils ont la nourriture & le vêtement. Dans les trois premiers siècles, quelle simplicité, quelle modestie dans les Evêques ! Elle subsistoit encore au Con. Cart^e
4. Can. 14^e
15. quatrième siècle, où les Evêques du Concile de Carthage prescrivent, que l'Evêque aura une table pauvre, des meubles vils, & un petit logis près de

l'Eglise : pauperem mensam , vilem suppellectilem , hospitium non longè ab Ecclesiâ. Et on dit à l'Evêque que ce n'est pas par le faste , mais par la foi & par une vie exemplaire , qu'il doit se concilier de l'autorité : & dignitatis suæ autoritatem fide & vitæ meritis quaerat. Si dans les siècles postérieurs , on a fait les Evêques grands & riches selon le monde , cette grandeur & ces richesses n'ont-elles point nui à la vraie grandeur & aux richesses spirituelles , qui sont l'ornement d'un Evêque ? En France & en Allemagne , où les Evêques sont devenus Princes , Ducs , Marquis , Comtes & Barons , l'Eglise a-t-elle eu lieu de se réjouir de tout ce faste & de cette pompe ? Les Evêques sont devenus guerriers comme Seigneurs de fiefs qui demandoient ce service pour les besoins de l'Etat. Et combien de tems les Eglises ont-elles souffert de cet esprit séculier dont les Evêques étoient remplis ! Quand on devient grand & riche , qu'il est aisé de prendre l'esprit du monde & d'oublier celui de son état !

Mais tel est l'esprit de la Société. On y aime tout ce qui frappe les sens. Quand un Jésuite parle de grandeur ,

de richesses, de pompe extérieure, on sent que c'est le cœur qui parle. Pourquoi veulent-ils être Confesseurs des Princes, diriger les Grands, dominer par-tout? S'ils connoissoient les dangers du ministere, ils fuïroient ce qu'ils briguent avec passion. Mais ils n'en connoissent que ce qui peut les rendre récommandables dans le monde: & ce qui seroit pour de vrais Ministres un sujet continuel de trembler, est pour eux un sujet perpétuel de se glorifier.

*Traits bisarres & hardis qui concernent
l'Histoire sacrée.*

J'ai maintenant à vous entretenir, Monsieur, de divers traits hazardés où l'Auteur dans ses récits historiques, s'éloigne du sentiment de tous les Interprètes, sans autre garant que le P. Hardouin, si connu par ses rêveries, & ses hautes extravagances. L'Auteur néanmoins ne cite jamais le P. Hardouin, quoiqu'il ne fasse que le copier. Il a eu ses raisons pour garder l'*incognito* sur cet article. Il a compris que pour répandre le poison que contient le Commentaire du Pere

Hardouin sur le Nouveau Testament ; par rapport au dogme , il ne falloit s'autoriser du nom de ce Jésuite sur aucun point.

Tom. 2. Le premier trait que j'ai à relever ,
 pag. 32. regarde la Salutation de la sainte Vierge par l'Ange Gabriel. » Il n'est point écrit comme de Zacharie , dit l'Auteur , que l'Ange soit apparu , ou qu'il se soit fait voir à la timide Vierge sous une figure humaine. On ne dit point qu'en le voyant elle ait été troublée. Marie cependant qui tremble à sa parole , eût été sans doute bien plus effrayée de sa présence. Ce choix si scrupuleux d'expressions , & peut-être un peu trop négligé par un grand nombre d'Interprètes , est bien digne de remarque , & nous donne bien lieu de conjecturer , sans préjudice néanmoins de l'opinion contraire , qui certainement est de beaucoup la plus commune , que l'Ange respecta la craintive pudeur de la Vierge , jusqu'à lui épargner les plus légères allarmes. Ce n'est pas que nous prétendions que ce fût là une de ces visions qu'on nomme communément visions purement *intellectuelles*. Si Marie ne vit pas sensiblement l'esprit

» céleste , elle l'entendit au moins dis-
 » tinctement , lorsqu'il lui dit : je vous
 » salue , ô Vierge infiniment agréable
 » à Dieu , &c.

L'Auteur combat ici le sentiment universel ; & ce sentiment est fondé sur la Lettre même de l'Évangile. 1°. Le texte de saint Luc porte expressément que l'Ange entra dans le lieu où étoit Marie : *ingressus ad eam*. 2°. Il est dit dans le Grec que Marie ayant vû l'Ange , elle fut troublée de ses paroles. Mais le P. Hardouin ne fait aucun cas du texte Grec , & le Pere Berruyer marche sur ses traces , sans toutefois se déclarer ouvertement. 3°. Il est dit qu'après que la sainte Vierge eût donné son consentement , l'Ange la quitta : *discessit ab illâ*. L'Ange entre où elle est : elle le voit , il lui parle ; & après s'être acquitté de son message , il se retire. Toutes expressions qui ne laissent pas le doute le plus léger que la sainte Vierge a vû l'Ange. Cependant il plait aujourd'hui à deux Jésuites de révoquer en doute un fait si bien attesté. Il n'est point écrit , dit le P. Berruyer , que la sainte Vierge ait vû l'Ange. Le texte Grec qui est la langue originale dans laquelle saint

Luc a écrit, le dit positivement. Mais quand le Grec ne le diroit pas, les autres expressions communes au Grec & à la Vulgate, le font assez entendre. Si, non-obstant l'autorité du texte Grec, & la clarté des autres expressions qui marquent que la sainte Vierge a vû l'Ange, il est permis de dire le contraire, on pourra désormais faire dire aux Auteurs sacrés tout ce que l'on voudra. Le P. Berr. est forcé de convenir que le sentiment dont il s'écarte est de beaucoup le plus commun. Pourroit-il trouver quelqu'un avant le P. Hardouin qui ait dit que la sainte Vierge entendit la voix de l'Ange, & qu'elle ne le vit pas ? Quoique ce fait n'intéresse pas la Foi nommément, il est néanmoins d'une dangereuse conséquence de laisser à des visionnaires la liberté de contredire tous les Peres & tous les Interprètes de l'Écriture.

Autre rêverie. L'Auteur fait dire à l'Ange, qu'Elisabeth étoit cousine de saint Joseph. » Vous ignorez, lui dit Tom. 2. pag. 37. » l'Ange, ce qui s'est passé en faveur » d'Elisabeth, femme de Zacharie, » cousine de Joseph votre époux. « Et le texte porte : *cognata tua*, votre cousine. Mais l'autorité du Pere Har-

Hardouin est bien plus sacrée que celle du texte de l'Évangile. Il a plû au P. Hardouin d'imaginer une généalogie qui fait saint Joseph cousin-germain d'Elisabeth : c'en est assez pour que le P. B. le suive servilement. Peut-on se tromper en marchant sur les traces d'un homme qui prend à tâche de marcher seul, & qui seroit fâché de dire ce que tout l'Univers a dit avant lui.

C'est encore en suivant le P. Hardouin que l'Auteur diffère jusqu'à l'âge de trois ans accomplis la Présentation de Jésus-Christ aux Temple. Cette ré- Tom. 44
verie lui a paru si belle, qu'il a encore pag. 106
crû devoir employer une dissertation entière pour lui donner quelque lueur. Cependant saint Luc dit expressément que le tems de la purification, selon Luc II. 22
la Loi de Moïse, étant accompli, les parens de Jésus le *porterent* à Jérusalem pour le présenter au Seigneur. Il est dit aussi que le vieillard Simeon le prit entre ses bras : *accepit eum in ulnas suas* ; termes qui se disent plutôt d'un enfant de quarante jours que d'un enfant de trois ans.

Personne n'ignore que la Loi de Moïse ordonnoit aux femmes qui mettoient au monde un enfant mâle, de

demeurer quarante jours sans entrer dans le Lieu saint. » Mais lorsque les
Lev. XII. » jours de sa purification auront été
 » accomplis , dit le Lévitique , elle
 » paroîtra à l'entrée du témoignage ;
 » si elle est pauvre , elle prendra deux
 » tourterelles ou deux petits de colo-
 » lombe pour être offerts , l'un en ho-
 » locauste , l'autre pour le péché. « Il
 est visible que saint Luc fait allusion
 aux expressions du Lévitique , & qu'il
 marque clairement que la sainte Viet-
 ge avoit accompli cette Loi à la let-
 tre. C'est ainsi que l'Eglise l'a tou-
 jours entendu , & jamais il n'y a eu
 sur cela l'ombre de doute. On apprend
 aux enfans dans tous les Catéchismes ,
 que comme Jesus-Christ fut circoncis
 huit jours après sa naissance ; il fut
 présenté au Temple quarante jours
 après. Quelle est donc la témérité ,
 j'ai pensé dire , l'insolence de deux
 hommes qui osent contredire la créan-
 ce perpétuelle & universelle de l'E-
 glise , appuyée sur le texte même de
 l'Evangile ? » Le tems de la purifi-
 » cation , selon la Loi de Moïse ,
 » étant accompli , le pere & la mere
 » de Jesus le porterent à Jérusalem ,
 » pour le présenter au Seigneur. N'est-
 ce

LETTRE XII. 193

te pas dire expressement que les quarante jours étant accomplis, les parens de Jesus le porterent à Jerusalem? Y a-t-il un seul de ces termes qui fasse entendre que la sainte Vierge différera cette cérémonie jusqu'à la quatrième année de Jesus? Quant à un récit clair & évident de l'Évangile, récit fortifié de la créance universelle de l'Eglise, on m'oppose un étalage d'érudition pour démentir le texte Évangélique; je le dis alors à ces érudits, avec autant de vérité que Festus le disoit faussement à saint Paul:

Act.
XXVI.
24.

Vous extravez. Votre grand sçavoir vous fait tomber dans le délire.

Je ne puis encore regarder que comme un effet de ce délire, de compter pour rien la créance universelle de l'Eglise & le témoignage positif de saint Jean touchant le miracle du changement de l'eau en vin aux nœces de Cana.

S. Jean, après avoir rapporté de quelle maniere Jesus-Christ changea l'eau en vin dit: „ C'est ainsi que „ Jesus-Christ fit à Cana de Galilée le „ premier de ses miracles, par où il „ fit connoître sa gloire: & ses Disci- „ ples crurent en lui. *Hoc fuit initium*

Joan. II.

Tome II.

I

signorum Jesus in Cana Galileæ, & manifestavit gloriam suam, & crediderunt in eum Discipuli ejus.

Des paroles si formelles n'arrêtent point l'Auteur. Le P. Hardouin son oracle a renversé l'ordre Chronologique que les plus habiles ont suivi, pour placer les divers événemens de J. C. & dans ce nouveau plan les Noces de Cana ne se sont célébrées qu'après que J. C. a fait pendant plus d'un an un nombre prodigieux de miracles à Capharnaüm. „ Il y signala sa prédication, dit l'Auteur, par un si grand nombre de prodiges, que... son nom devint célèbre dans tout le pays. “ De cette sorte ce n'est plus à Cana que J. C. a fait son premier miracle ; c'est à Capharnaüm. Et pour éluder le texte de saint Jean, on lui fait dire que le changement de l'eau en vin est *le premier miracle public que J. C. eût fait depuis qu'il s'étoit associé des Disciples* ? Ce sont les termes du P. Berruyer. Peut-on se jouer plus indignement du Texte sacré ? Je l'ai déjà dit : Si on souffre une pareille licence de quels termes faudra-t-il que l'Esprit saint se serve pour être cru ? Dans la supposition que le change-

Tom. 6. p.
186.

Tom. 2.
pag. 226.

ment de l'eau en vin n'est pas le premier miracle qu'ait fait J. C. toute l'Eglise a été trompée aux expressions dont saint Jean s'est servi. Qui croiroit que le premier miracle ne veut pas dire le premier miracle, & que ce miracle ne doit être placé que la seconde année de la prédication de J. C. à la suite d'un nombre prodigieux d'autres miracles qui avoient déjà rendu le nom de J. C. célèbre dans toute la Galilée? Qui croiroit que quand saint Jean dit que l'eau changée en vin est le premier miracle par lequel J. C. manifesta sa gloire à ses Disciples, il y avoit déjà plus d'un an que J. C. faisoit des miracles sans nombre dans la Galilée, & que ses Disciples, qui étoient Galiléens, n'avoient encore été témoins d'aucun de ses miracles? Saint Pierre avoit sa belle-mère à Capharnaüm. Il étoit de Bethsaïde, lui & plusieurs autres Disciples: & Bethsaïde n'étoit qu'à quelques lieues de Capharnaüm. Il est tout naturel de penser qu'étant Pêcheurs, lui & les autres venoient vendre leur poisson à Capharnaüm, ville considérable située sur le bord du lac de Génésareth. Si durant plus d'un an les premiers

Disciples de J. C. avoient pû être témoins d'un nombre prodigieux de miracles faits à Capharnaüm, comment eurent-ils besoin que J. C. fit un miracle à Cana pour manifester sa gloire & les porter à s'attacher à lui? Tout réclame contre l'hypothèse des deux Jésuites. Dès le quatrième siècle l'Eglise avoit consacré le six Janvier pour célébrer la mémoire du premier miracle que fit J. C. en changeant l'eau en vin aux nûces de Cana. Nous célébrons encore aujourd'hui cette fête avec celle de l'adoration des Mages & du Baptême de J. C. le jour de l'Épiphanie. Qui peut donc supporter que deux hommes accrédités dans leur Corps viennent fronder l'Évangile, la Tradition, la créance de l'Eglise, sans qu'on s'élève de toutes parts contre ces Novateurs? Ne semble-t-il pas qu'ils ayent entrepris de donner des leçons pour apprendre à faire dire à l'Écriture Sainte tout ce que l'on voudra? C'est un moyen sûr pour se jouer de son autorité. C'est celui que tous les Novateurs ont employé, mais dont les Sociniens ont le plus abusé: Nos deux Jésuites ont été encore plus loin. Les Sociniens ont au

moins respecté les faits qui ne leur étoient pas opposés. Mais ceux-ci n'épargnent rien. Le Pere Hardouin, pour accommoder l'Evangile à ses rêveries, renverse tous les faits de l'Evangile; & le P. Berruyer pour accommoder l'Evangile à ses idées romanesques, change tout le langage de l'Evangile.

Un autre article sur lequel il est bon que je m'arrête, c'est la maniere dont le P. Berruyer explique ce que dit J. C. aux Apôtres Pierre, Jacques, Jean & André, lorsqu'ils lui demandèrent quand arriveroit ce qu'il venoit de leur dire de la ruine du Temple, & quel seroit le signe de son avènement & de la consommation du siècle. Saint Augustin & saint Jerôme font remarquer que, comme les Apôtres avoient joint ces deux questions, J. C. dans sa réponse avoit mêlé à dessein les signes qui devoient précéder son dernier avènement avec ceux qui devoient précéder la ruine de Jerusalem & du Temple. La raison que M. Bossuet apporte de ce mélange est que „ c'est Disc. sur „ une coutume de l'Ecriture & un l'Hist. uni. „ des moyens dont elle se fert pour ch. 22. 20. „ imprimer les mystères dans les es- part.

„ prits , de mêler pour notre instruc-
 „ tion la figure à vérité. Ne
 „ croyons pas toutefois , ajoute-t-il ,
 „ que ces choses soient tellement con-
 „ fondues , que nous ne puissions dis-
 „ cerner ce qui appartient à la désol-
 „ ation de Jérusalem , ou à celle de la
 „ fin des siècles. “ Cependant il a plu
 au P. Berruyer & au P. Hardouin de
 rapporter à la destruction de Jérusa-
 lem tout le chapitre 24 de saint Mat-
 thieu , qui renferme des traits si frap-
 pans du dernier avènement de J. C.
 que tous les Pères se sont réunis à
 nous les faire observer. Quels guides
 les deux Jésuites ont-ils pris ? Des
 Protestans & des Sociniens , Lighfoot ,
 Hamond , le Clerc. C'est à la suite de
 ces hérétiques qu'on les voit marcher.

Matth. XXIV. 29. Jesus-Christ dit : „ Aussitôt après ces
 „ jours d'affliction , le soleil s'obscur-
 „ cira , & la lune ne donnera plus sa
 „ lumière , les étoiles tomberont du
 „ ciel , & les puissances des cieus se-
 „ ront ébranlées. Alors le signe du
 „ Fils de l'Homme paroîtra dans le
 „ ciel : tous les peuples de la terre
 „ feront éclater leur douleur , & ils
 „ verront le Fils de l'Homme qui vien-
 „ dra sur les nuées du ciel avec une

„ grande puissance & une grande ma-
 „ jesté. Il enverra ses Anges qui feront
 „ entendre leurs trompettes, & qui
 „ rassembleront ses Elus des quatre
 „ coins du monde depuis une extre-
 „ mité du ciel jusqu'à l'autre. “ Tel-
 les sont les paroles de J. C. dans l'E-
 vangile. Et voici l'interprétation que
 leur donne le P. Berruyer.

„ Aussitôt après ces jours de tribu-
 „ lation, dit J. C. & quand Jérusalem
 „ assiégée par les Romains sera
 „ prête de tomber au pouvoir de ses
 „ ennemis, on verra des phénomènes
 „ prodigieux dans les étoiles. La conf-
 „ ternation se répandra sur tous les
 „ peuples de la terre (la Judée.) La
 „ mer & les flots en furie, comme au-
 „ fort d'une violente tempête, jete-
 „ ront l'épouvante dans tous les
 „ cœurs: les hommes sécheront de
 „ frayeur dans l'attente du dernier
 „ coup qui va frapper *la Judée toute*
 „ *entiere.* Les Anges de Dieu, les Puif-
 „ sances du ciel se mettront en mou-
 „ vement & voudront avoir leur part
 „ à l'anéantissement des ennemis du
 „ Seigneur. Le soleil s'obscurcira, la
 „ lune refusera sa lumière à la terre,
 „ les étoiles tomberont du ciel, le zèle

Tom. 5.

pag. 90.

,, & l'indignation armeront les esprits
 ,, bienheureux contre l'audace des pé-
 Pag. 92. ,, cheurs Quand Jérusalem fera
 ,, prête à succomber, se verra sans
 ,, ressource, alors elle reconnoitra
 ,, que le Fils de l'Homme qu'elle a
 ,, crucifié, & qu'elle n'a pas voulu
 ,, croire ressuscité, vit & regne au
 ,, plus haut des cieus. Les signes de
 ,, son indignation se manifesteront
 ,, dans les nuées, ils le verront avec
 ,, frayeur, *comme* s'il étoit porté dans
 ,, les airs avec toute la majesté d'un
 ,, Maître qui se venge. A ce terrible
 ,, spectacle tous les habitans des villes
 ,, de Juda feront éclater leur douleur;
 ,, on entendra des gémissemens & des
 ,, sanglots, regrets inutiles, gémisse-
 ,, mens superflus, ce sera le tems de
 ,, la punition & non celui de la misé-
 ,, ricorde. Pour vous, au contraire,
 ,, fidèles Ministres & Prédicateurs zé-
 ,, lés de mon Evangile, ce seront des
 ,, jours de salut Envoyés par le
 ,, Pere Céleste . . . vous irez armés de
 ,, trompettes & au son de vos voix
 ,, éclatantes rassembler votre trou-
 ,, peau des quatre coins ou des deux
 ,, extrémités de la terre (la Judée-)
 ,, Vous mettrez vos Ouailles en sûreté,

„ & vous fuirez avec elles bien loin
 „ du séjour maudit où l'on ne verra
 „ plus que débris & solitude , restes
 „ pitoyables du feu , du fer , & de l'es-
 „ clavage.

Je vous le demande , Monsieur , est-
 il rien de plus forcé , de plus éloigné du
 sens naturel que ce Commentaire ? Le
 bouleversement qui doit arriver dans
 les astres n'est qu'une hyperbole. Tous
 les peuples de la terre se réduisent aux
 Juifs qui habitent la Judée. Le signe
 du Fils de l'Homme par lequel on a
 toujours entendu le signe éclatant de
 la Croix , n'est que quelqu'un de ces
 phénomènes qui précéderent la ruine
 de Jérusalem. Tous les peuples de la
 terre qui voyent avec frayeur Jesus-
 Christ qui vient les juger , ce sont tous
 les habitans des villes de Juda , qui à
 la vûe des maux que les Troupes Ro-
 maines leur font souffrir , croyent voir
 Jesus-Christ qui vient prendre ven-
 geance de ce qu'ils l'ont crucifié. Les
 Anges qui sonnent de la trompette , &
 qui rassemblent les Elus des quatre
 coins du monde & depuis une extremi-
 té du ciel jusqu'à l'autre , ce sont les
 Apôtres qui rassemblent les Chrétiens
 de Jérusalem & des villes de Juda , &

les conduisent dans la petite ville de Pella à une extrémité de la Province. Ne voilà t'il pas un Commentaire bien merveilleux pour le préférer à celui des Peres de l'Eglise ? Quel profond sçavoir que celui des Sociniens !

Mais ce qui me touche davantage, c'est que le Jésuite met le mensonge dans la bouche de Jesus-Christ. Il lui fait dire que Jérusalem se voyant pressée par l'armée Romaine & accablée de maux, reconnoitra que le Fils de l'Homme qu'elle a crucifié, vit & regne au plus haut des Cieux : que les Juifs le verront avec frayeur comme s'il étoit porté dans les nuës : qu'à ce spectacle tous les habitans des villes de Judée feront éclater leur douleur ; qu'on entendra des gémissemens & des sanglots : mais qu'ils feront inutiles, parceque le tems de la miséricorde sera passé. Tout ce que dit ici l'Auteur est faux. Jérusalem & toutes les villes de Juda se sont vues périr de la maniere la plus affreuse, & elles sont demeurées dans leur endurcissement. Elles n'ont point reconnu que Dieu les châtioit pour avoir crucifié le Messie. Elles n'ont point fait éclater leurs regrets & leurs sanglots à cause de ce

Deicide. Elles ont conservé jusqu'au dernier soupir toute leur haine contre Jésus-Christ & contre ses Disciples ; & cette haine , elles l'ont transmise à leurs descendans qui y persistent & qui y persisteront jusqu'au jour où Dieu doit leur envoyer le Prophète Elie. Qu'a donc prétendu le Jésuite en mettant le mensonge dans la bouche de celui qui est la vérité même ? S'il falloit s'en tenir à ce qu'il dit , quel avantage ne donneroit-il pas aux impies qui démontreroient par les faits que ce que J. C. auroit prédit, non-seulement ne seroit point arrivé , mais que le contraire seroit arrivé ? En se livrant à ce que la fougue de son imagination lui dictoit , il ne s'est pas même aperçu combien il s'éloignoit de la doctrine de l'Eglise sur un point où ses Confrères donnent dans l'excès opposé. Il dit de tous les habitans des villes de Juda , que reconnoissant leur crime d'avoir crucifié le Messie , leurs gemissemens & leurs sanglots furent inutiles , parceque le tems de la miséricorde étoit passé. Quoi ! ils reconnoissoient leur crime , ils versoit des torrens de larmes , & le tems de la miséricorde n'étoit plus. Qui le croi-

roit qu'un Jésuite eût fermé la porte de la miséricorde à des millions de Juifs contrits, pénitens, & qui publient hautement leur iniquité ? Voilà ce qui arrive quand on abandonne l'explication des Peres pour se livrer à tout le feu de son imagination.

Peut être l'Auteur cherchera-t-il à se disculper sur ce qu'il a dit que les Chrétiens de tous les siècles ont un égal intérêt à se rendre attentifs à la réponse que fait Jesus-Christ aux questions des Disciples touchant la ruine de Jérusalem, » Puisque sous la figure du » désastre qui menaçoit la Judée, nous » avons une prophétie éclatante de la » ruine du monde entier, où les ap- » proches du dernier jugement sont » décrites dans les termes les plus ma- » gnifiques. «

Tom. 5.
Pag. 74.

Je sçai que l'Auteur l'a dit, & je ne veux pas le laisser ignorer. Mais outre que cette réponse ne le laverait pas d'avoir mis le mensonge dans la bouche de Jesus-Christ, pense-t-il que quatre lignes sur lesquelles un lecteur passe rapidement, peuvent empêcher l'impression que fait un commentaire de trente pages où l'on affecte de rapporter à la ruine de Jérusalem des traits qui ne peuvent s'entendre que de la

fin du monde ? Pour connoître quels sont les signes du dernier avènement, l'Auteur renvoye par une note latine au commentaire d'Alcazar sur l'Apocalypse. Qui d'entre les simples connoît Alcazar ? Et d'ailleurs, pourquoi dans un livre françois un renvoi en latin à un livre latin ? Est-ce là instruire les Fidèles du principal objet qui les intéresse dans la prédiction de Jesus-Christ ? Il est donc visible que l'Auteur n'a regardé comme importante dans cette prédiction, que l'application qu'il en a faite à la désolation de la Judée & à la ruine de Jérusalem. A quel dessein ? Est-ce pour rassurer les Fidèles contre les signes du dernier avènement ? Est-ce pour enlever de leurs cœurs la crainte salutaire des jugemens de Dieu ?

Voici encore de l'Hardouïnisme. Il a plu au P. Hardouin, pour faire honneur à saint Pierre, d'imaginer que lorsque cet Apôtre courut au sépulcre avec saint Jean, il en revint si persuadé que Jesus-Christ étoit ressuscité, qu'il fut en état de confirmer les Apôtres dans la foi de la Résurrection. Pour cela il a fallu faire dire à l'Evangile ce que l'Evangile ne dit point. Mais le P.

Hardouin est-il capable de s'arrêter quand il s'est mis dans la tête quelque extravagance ! Il en est de même du P. B. quand il a pour guide le P. Hardouin. Après avoir rapporté que saint Jean étoit arrivé le premier au Sépulcre, & qu'il y avoit vû les linceuils

Tom. 6. à terre, le P. B. dit : » C'étoit bien de
Pag. 28.

» quoi piquer la sainte curiosité de son
» amour pour son maître : mais il en
» réprima l'impression par respect pour
» le Seigneur. Il jugea qu'il convenoit
» à l'authenticité du témoignage, que
» le Chef du Collège Apostolique s'in-
» struisît le premier de toutes les cir-
» constances, & trouvât les choses
» dans l'état où Jesus les avoit laissées ;
» afin que rapprochant le fait des pré-
» dictions qui l'annonçoient, il déci-
» dât avec autorité ce qu'il falloit en
» conclure. Il s'arrêta donc à l'entrée
» du Sépulcre où il ne se crut pas per-
» mis de descendre Simon Pierre
» arriva quelques momens après Jean,
» & il descendit le premier jusqu'au
» fond du Sépulcre. A portée de tout
» voir & de tout examiner ; il remarqua
» comme Jean, que les linges étoient
» ensemble en un endroit : Il vit de-
» plus que le Saire dont on avoit

„ couvert la tête de Jesus , étoit pro-
 „ prement plié & mis à part. Ces soins
 „ ne marquoient pas la précipitation
 „ d'un enlèvement furtif Il n'en
 „ falloit pas tant pour jeter le fervent
 „ Apôtre dans une admiration de la
 „ plus vive joie. Pierre ne vit ni les
 „ Anges ni Jesus. Dieu vouloit de lui
 „ une foi pure & parfaite , en vertu
 „ de laquelle il fût en état d'exercer
 „ auprès des Apôtres ses freres ,
 „ son office de premier Pasteur , de
 „ les rassurer contre leur frayeur ,
 „ & de les rassembler avec autorité
 „ autour de sa personne , en atten-
 „ dant que le divin Maître se fît voir
 „ à eux. Ce qu'il avoit vû de ses yeux
 „ lui rappella la mémoire de ce qu'il
 „ avoit entendu de la bouche de Je-
 „ sus. L'événement le fit souvenir des
 „ promesses , & lui en donna l'intel-
 „ ligence. Il vit bien que si le corps de
 „ son maître eût été enlevé durant la
 „ nuit , comme Madelaine le soup-
 „ çonnoit , on n'auroit pas pris le soin
 „ de plier le Suaire , & de détacher
 „ les linges. Jesus est ressuscité , dit-
 „ il , je ne puis plus en douter. De-
 „ puis ce moment le chef des Apôtres
 „ tint constamment le même langage ,

„ & dès lors il se trouva en état de
 „ rassurer tous les Disciples. “

L'Auteur continue : „ Jean qui ac-
 „ compagnoit Pierre , fut persuadé
 „ comme lui. Il fit à son tour les mêmes
 „ recherches , il apperçut les mêmes
 „ choses , & il en tira les mêmes con-
 „ séquences pour la résurrection de son
 „ Maître On peut juger avec
 „ quelle consolation & quelle fermeté
 „ de foi les deux Apôtres retourne-
 „ rent à Jérusalem.

Tel est le Roman que l'Auteur sub-
 stitue au récit des Evangélistes. N'ad-
 mirez-vous pas, Monsieur, cette re-
 tenue de S. Jean, qui, arrivant le pre-
 mier au Sépulchre, ne veut pas y en-
 trer que S. Pierre ne l'ait fait pour
 examiner tout par lui même, & pro-
 noncer ensuite avec autorité ce qu'il
 faut croire de la Résurrection de Jesus-
 Christ? L'Auteur dit hardiment que S.
 Pierre ne vit point J. C. La raison qu'il
 en donne est que Dieu vouloit de cet
 Apôtre une foi pure & parfaite, en
 vertu de laquelle il fût en état d'exer-
 cer auprès des Apôtres ses freres son
 office de premier Pasteur. Il est vrai
 que S. Pierre ne vit point J. C. au Sé-
 pulchre; mais J. C. l'honora d'une ap-

parition particuliere le jour même de sa Résurrection : & lorsque les deux Disciples , auxquels J. C. apparut sur le chemin d'Emmaüs , revinrent à Jérusalem annoncer aux Apôtres & aux Disciples qu'ils avoient vû le Seigneur, ils les trouverent pleins de joie de ce qu'il avoit apparû à Simon. Mais l'Autteur, pour ne pas déranger son système, omet l'apparition de J. C. à S. Pierre dont il ne dit pas un mot; & pour fortifier sa narration fabuleuse, il fait dire aux Disciples d'Emmaüs que Pierre & Jean étant allés au Sépulchre, & n'y ayant trouvé que des linceuls, ils en avoient conclu que J. C. étoit résuscité. Il va plus loin; il fait tenir le même discours à J. C. qui reproche aux Disciples de n'avoir pas cru au témoignage des deux Apôtres. » Pierre & Jean, leur dit-il, ont visité mon Sépulchre; ils vous ont attesté que l'état où ils ont trouvé les choses, les a convaincus que j'étois vivant : vous avez résisté à la parole d'un Apôtre que j'ai chargé de confirmer votre foi. « Quelle hardiesse de changer les faits de l'écriture pour y mettre ses propres visions ! Je ne m'accoutume point à cette licence effrénée.

Pag. 61

Pag. 62

C'est néanmoins l'Histoire du Peuple de Dieu, tirée des *seuls* Livres saints, que l'Auteur prétend nous donner. Ce titre est démenti à toutes les pages. Ici l'Auteur est démenti par la narration de saint Jean. Cet Apôtre après avoir rapporté comment Pierre étant entré dans le Sépulcre, vit les linges à terre & le Suaire plié à part, ajoute :

Joan. XX. » Alors donc cet autre Disciple qui
 » étoit arrivé le premier au Sépulcre,
 » y entra aussi, & il vit & il crut. Car
 » ils ne comprenoient pas encore ce
 » que dit l'Écriture qu'il falloit qu'il
 » ressuscitât d'entre les morts. Ces Dis-
 » ciples s'en retournèrent donc chez
 » eux. « Il vit & il crut. Que vit-il ?
 Que crut-il, dit saint Augustin ? Il vit
 que le corps de Jésus n'étoit plus dans
 le tombeau : & il crut ce que Madelai-
 ne étoit venu leur dire : *Ils ont enlevé
 du Sépulcre le Seigneur, & nous ne sça-
 vons où ils l'ont mis.* Les deux Apô-
 tres ne s'éleverent pas plus haut ; car
 ils ne comprenoient pas encore ce que dit
 l'Écriture qu'il falloit que Jésus ressuscitât
 d'entre les morts. C'est la raison que
 donne saint Jean de la pensée qu'ils
 eurent que l'on avoit enlevé le corps
 du Seigneur. Cependant l'Auteur fait

dès deux Apôtres deux hommes bien décidés dès ce moment pour la résurrection de Jésus-Christ. Pour moi ce que je vois de bien décidé à travestir l'Évangile, c'est l'esprit du P. B. que les textes les plus clairs ne peuvent arrêter. Tout ce qui ne cadre pas avec ses rêveries, n'est pour lui d'aucun poids. Il change, il ajoute, il supprime dans le Texte sacré tout ce qu'il lui plaît. Vous venez de voir tout ce qu'il a ajouté au Texte de l'Évangile. Vous avez vu aussi qu'il a supprimé l'apparition particulière de J. C. à saint Pierre. Il en a fait de même d'un mot que l'Ange dit aux saintes femmes, parce qu'il a senti que ce mot dérange encore son système sur S. Pierre.

L'Ange dit aux saintes Femmes ? Marc XVI.
 » Ne craignez point : vous cherchez
 » Jésus de Nazareth qui a été crucifié, il est ressuscité, il n'est point ici :
 » Voilà le lieu où on l'avoit mis : mais
 » allez dire à ses Disciples & à Pierre,
 » il sera avant vous en Galilée ;
 » c'est là où vous le verrez. « L'Aut- Tom. 6.
 teur qui rapporte ces paroles, a sup- Pag. 46.
 primé & à Pierre. La raison s'en fait
 sentir aisément. Selon l'ordre des évé-
 nemens du jour de la Résurrection,

Madelaine étoit venue de très-bonne heure avertir Pierre & Jean de ce qu'elle avoit vû au Sépulcre. Les deux Apôtres y coururent & s'en retournerent après avoir reconnu que le corps n'étoit plus dans le Sépulcre. Ce ne fut qu'après qu'ils se furent retirés que les Anges se firent voir aux saintes femmes. L'ordre qu'elles en reçurent d'aller dire aux Disciples & à Pierre nommément, que le Seigneur étoit ressuscité, suppose que S. Pierre n'étoit pas mieux disposé que les autres à croire la Résurrection de son Maître. Voilà pourquoi l'Auteur supprime des paroles de l'Ange l'ordre d'annoncer à Pierre que Jesus est ressuscité; comme il a supprimé dans sa narration l'apparition particulière de Jesus-Christ à cet Apôtre. Ce n'est donc pas l'Évangile tel qu'il est que le P. B. nous donne; c'est l'Évangile tel qu'il voudroit qu'il fût. Qu'on lise son Livre avec attention, on verra qu'il n'a été entrepris que pour cela.

Je ne dirai qu'un mot d'une opinion dont il cite pour garant Soarez, Evêque de Conimbre, Auteur du seizième siècle. Il prétend que la Galilée où Jesus-Christ ordonna à ses Apôtres de

se rendre après sa Résurrection, n'est pas la Province de Galilée, mais une montagne près du Mont des Oliviers où les Galiléens avoient une habitation, & que l'on appelloit, dit-il, la Galilée; C'est sur cette montagne qu'il veut que Jesus-Christ ait apparu aux onze le jour de sa Résurrection. Cette anecdote ignorée de toute l'antiquité devoit par sa singularité être du goût du P. B. & du P. Hardouin. Aussi n'ont-ils pas manqué de la saisir comme une ouverture merveilleuse pour expliquer comment les Anges ayant renouvelé l'ordre d'aller en Galilée où J. C. devoit se faire voir à ses Disciples, il ne laissa pas néanmoins de leur apparôître à Jérusalem le jour même de sa Résurrection. Mais toute l'antiquité & tout ce qu'il y a d'habiles gens conviennent que les apparitions que J. C. fit à Jérusalem, n'étoient que comme le prélude de celles qu'il devoit faire en Galilée où Jesus-Christ apparut à plus de cinq cens freres, dont la plupart vivoient lorsque saint Paul écrivoit sa premiere Lettre aux Corinthiens. Ce fut en Galilée que se fit la pêche miraculeuse de cent cinquante-trois grands poissons. Ce fut aussi du-

uant le séjour que les Apôtres y firent, que Jesus-Christ conversa plus long-tems avec eux ; & leur donna les instructions nécessaires pour l'établissement de son Eglise. Delà ils revinrent à Jérusalem, d'où s'étant rendus sur la montagne des Oliviers ils virent J. C. monter au Ciel. Voilà ce que l'on a toujours cru. Que prétendent donc ces érudits avec leurs découvertes ? Ils feroient mépriser l'érudition, si on n'en faisoit d'autre usage que celui qu'ils en font.

Ce que j'ai à reprendre maintenant est une de ces erreurs méditées, réfléchies, & que l'on soutient contre ses propres lumieres pour ne pas déborder d'une fausse opinion que l'on a embrassée. Le P. Hardouin & le Pere Berruyer ne veulent pas que saint Paul ait repris saint Pierre ni qu'il lui ait résisté en face. Pour cela il faut dire que le Cephias dont parle saint Paul dans l'Épître aux Galates n'est pas S. Pierre. Le P. Hardouin a trouvé cette opinion si assortie à son caractère, qu'il en a fait le sujet d'une Dissertation à la fin de son Commentaire sur le Nouveau Testament. Mais pour que l'on ne puisse pas opposer à nos deux

Jésuites que le Cephaz dont parle S. Paul dans la premiere Epître aux Corinthiens est le même que saint Pierre, ils font de Cephaz un Apôtre du second ordre, & ils enveloppent dans la même catastrophe saint Jacques le Mineur & saint Jean. Ecoutons le P. Berruyer l'écho du Pere Hardouin.

» Nous sçavons, dit-il, que Jesus ap- Tom. 2.
» parut à Jacques & à Cephaz. Ce pag. 79.

» Jacques étoit peut-être un des Disciples compagnons de Cephaz fort connu des Corinthiens chez qui ces deux Apôtres *du second Ordre* s'étoient fait de la réputation. C'est pourquoi saint Paul les cite l'un & l'autre à l'Eglise de Corinthe pour des témoins irréprochables de la Résurrection de leur Maître. « Voilà donc saint Pierre & saint Jacques métamorphosés en Apôtres du second Ordre, & l'on conjecture que deux hommes, inconnus à toute l'antiquité, étoient fort connus des Corinthiens, qu'ils s'étoient acquis chez eux de la réputation, & que c'est pour cela que saint Paul fait valoir leur témoignage : conjectures romanesques, mais nécessaires pour étayer le système des deux Jésuites. S. Paul

ayant à prouver aux Corinthiens que Jesus étoit ressuscité, pouvoit-il leur donner des témoins d'un plus grand poids que saint Pierre le premier des Apôtres & saint Jacques frere du Seigneur & Evêque de Jérusalem ? Dans la supposition que Jacques & Cephas ne fussent que disciples du second Ordre, leur témoignage étoit-il capable de faire sur l'esprit des Corinthiens l'impression que saint Paul vouloit ? Saint Paul donne à sa preuve toute l'autorité qu'elle peut avoir du côté de la gravité des témoins, comment ose-t-on en diminuer la force en substituant à saint Pierre & à saint Jacques deux Disciples que l'on ne connoit pas ? J'admire ces réformateurs qui veulent être plus sages que Dieu même. Pour ne pas trouver S. Pierre en faute, ils nient qu'il ait été repris par S. Paul ; & quoique ce soit une chose honorable pour saint Pierre que Jesus Christ lui ait apparu avant que d'apparoître aux autres Disciples, ils aiment mieux dire que cette apparition ne le regarde pas, que de convenir qu'il ait été repris par son inférieur. Ce n'est pas-là la méthode que les Apôtres ont suivie. Ils rapportent égale-

également ce qui est à leur désavantage & à leur avantage, parce qu'en tout ils ne cherchent que la gloire de Dieu. Mais les Apôtres étoient des Apôtres, & les Jésuites sont des Jésuites. Ont-ils intérêt de soutenir une opinion? Quelque absurde qu'elle soit, ils donneront le démenti à l'Évangile plutôt que de céder. Saint Paul dit que Jésus après sa Résurrection se fit voir à Cephaz (le Grec porte à Pierre) & ensuite aux onze. On a vu ci-dessus que les deux Disciples d'Emmaüs étant revenus à Jérusalem, ils trouvèrent les Apôtres pleins de joie, qui disoient que le Seigneur étoit ressuscité & qu'il avoit apparu à Simon. Et lorsqu'ils s'entretenoient entre eux de ce grand événement, Jésus-Christ leur apparut à tous. Voilà la même narration dans saint Luc & dans saint Paul. Le P. Hardouin commentant saint Luc est obligé d'avouer que c'est de Simon Pierre que parle saint Luc. Mais pour ne pas dire avec toute la terre que Jésus-Christ a apparu à saint Pierre, le Jésuite prétend que le terme *apparaît* marque simplement que saint Pierre étant allé au Sépulcre avec saint Jean, & y ayant remarqué les linceuls

à terre & le suaire plié & mis à part ; cet Apôtre avoit jugé sur ces indices, que Jesus Christ étoit vraiment ressuscité : & ainsi *surrexit Dominus verè & apparuit Simoni*, veut dire le Seigneur est vraiment ressuscité ; car Simon Pierre en est vivement persuadé, & son témoignage, son autorité seule suffisoient pour nous le faire croire en toute sûreté. *Surrexit Dominus verè : nam persuasissimum istud est Simoni Petro cujus unius testimonio & auctoritati tuto credimus*. C'est ce que porte la paraphrase du Pere Hardouin. Et dans le Commentaire il dit : *apparuit* ne se rapporte pas à *Petro* mais à *surrexit*, c'est-à-dire qu'il a apparu à Simon que Jesus est ressuscité. Est-il rien de plus affreux que ce jeu que l'on fait de la parole de Dieu ? M. Hecquet a donné pour titre à un de ses Livres, *le brigandage de la Médecine*. Il faudroit donner pour titre à celui-ci : *le brigandage de l'Évangile*. Le Pere Berruyer n'a osé adopter ce dernier Commentaire du P. Hardouin : mais il a pris le parti de supprimer totalement dans sa narration l'apparition particulière de J. C. à saint Pierre.

Nous allons voir ce Jésuite traiter

l'Écriture avec le même mépris que son confrere, en fabriquant un Roman des plus hardis : & toujours pour ne pas reconnoître que le Cephas que saint Paul a repris est l'Apôtre saint Pierre. Il dit donc que S. Paul, quatorze ans après sa conversion, vint à Jérusalem avec Barnabé & Tite pour conférer avec les anciens qu'il y trouva, & leur exposer la manière dont depuis trois ans il avoit prêché l'Évangile en quelques Provinces, ajoutant que sa résolution étoit prise & qu'il ne changeroit point de méthode. Saint Paul dans ce voyage ne trouva, à ce que prétend l'Auteur, aucun Apôtre à Jérusalem ; & ainsi il se contenta de conférer avec ceux qui paroïssent les plus accrédités dans cette Eglise, & qui en étoient regardés comme les colonnes. Ces anciens si accrédités étoient au nombre de trois, & s'appelloient Jacques, Cephas & Jean. » Ce n'étoient pas, dit-il, les trois Apôtres du premier Ordre que l'on appelloit à peu près comme eux. Ils reconnurent, continue l'Auteur, que Dieu avoit confié l'Apôstolat des Gentils à Paul, comme il avoit confié celui des Juifs de la Pa-

T. 7. p. 8.

Pag. 15.

Pag. 12.

lestine à Pierre. Mais ils voulurent prendre part aux travaux évangéliques de Paul & de Barnabé; & ainsi il fallut régler de qu'elle manière ils s'y comporteroient. » Jamais peut-être, dit l'Auteur, aucun Traité n'a voit été plus délicat, & n'avoit demandé plus d'attention. On n'y épargna rien, & néanmoins il ne réussit pas. Ceux qu'on a essayé depuis sur le même modèle entre des Ministres zélés, dont les intérêts, soit généraux soit personnels, peuvent être différens, n'ont jamais eu de plus heureuses suites. « C'est la réflexion de l'Auteur, dont il veut apparemment que l'on fasse l'application aux traités faits entre les Jésuites & les autres Ministres, tels que les Capucins de Pondichery.

Le traité entre Paul & Barnabé, & les trois autres Disciples portoit, à ce qu'il assure, que Paul & Barnabé prêcheroient aux Gentils hors de la Judée, sans renoncer à commencer par les Juifs; & que les trois autres Missionnaires prêcheroient aux Juifs de la dispersion, en réservant à saint Pierre ceux de la Judée qui lui étoient confiés spécialement. Tel fut le Traité

dont l'Auteur parle comme un homme qui y auroit assisté. Il nous apprend que les trois Missionnaires associés aux travaux de saint Paul, le forcèrent plus d'une fois de se repentir d'avoir eu pour eux cet excès de complaisance. Ils avoient des disciples qui tenoient aux cérémonies de la Loi, & qui conservoient de forts préjugés contre les Gentils convertis, parce que ces Gentils ne se faisoient pas circoncire. Cephaz étant donc venu à Antioche, d'abord il s'y conduisit très-bien : mais quelques mois après Jacques son associé ayant envoyé de ses disciples dans cette ville, ils ne vouloient point manger avec les Gentils convertis ; ce qui fut cause que Cephaz, pour ne pas leur déplaire, en fit de même, & l'exemple de Cephaz entraîna Barnabé. Paul prévint la suite de cette dissimulation. Il en fit des reproches publics à Cephaz. » Mais, dit » l'Auteur, comme le coupable paroïssoit vouloir se défendre par d'assez mauvaises raisons qui ne faisoient qu'augmenter sa faute, Paul lui résista en face avec l'intrepidité convenable à un Apôtre qui avoit reçu sa mission immédiatement de J.

Pag. 15.

Pag. 18.

222 LETTRE XII.

C. Il ajoute que la réprimande de Paul, toute vive qu'elle étoit, n'eut pas le succès qu'il s'en étoit promis: Que Barnabé rentra dans la règle, & que l'on peut croire que Cephass se contraignit: mais que les disciples de Jacques venus de Jérusalem n'en devinrent que plus obstinés & plus hardis. Ils dirent aux Gentils convertis qu'ils ne devoient point attendre de salut s'ils ne se faisoient point circoncire. Ce qui ayant causé beaucoup de trouble dans l'Eglise d'Antioche, on résolut d'envoyer Paul & Barnabé de nouveau à Jérusalem pour faire décider la question. Paul & Barnabé, dit l'Auteur, n'y trouverent d'Apôtres que saint Pierre & saint Jacques, qui assemblèrent les anciens pour conférer sur ce sujet. L'Auteur ne donne point à ceux-ci le nom de Prêtres, les Calvinistes en font de même; & il ne leur accorde que la voix consultative dans le Concile, qu'il qualifie simplement d'Assemblée. C'est saint Pierre qui prononce & décide souverainement. Saint Jacques le reconnoît comme Vicaire, c'est-à-dire, dans la bouche d'un Jésuite, comme seul Vicaire du Fils-Unique de Dieu, & Père com-

mun. Telle est la narration du P. Beryer qui dans un autre endroit met Cephass au nombre des faux Apôtres qui pervertirent les Galates.

S'il y avoit dans ce miserable Ecrivain quelque reste de pudeur, auroit-il osé bâtir sur le fond de l'Evangille l'histoire fabuleuse que l'on vient de lire ? Tout ce qu'il y a eu dans l'Antiquité de personnes éclairées, Tertulien, Origène, saint Cyprien, saint Bazile, saint Jérôme, saint Augustin, Theodoret, saint Grégoire Pape & tant d'autres, n'ont jamais douté que le Cephass repris par saint Paul ne fût S. Pierre. Saint Jérôme se moque de quelques Ecrivains qui en faisoient deux personnes différentes ; & maintenant c'est une chose si reconnue que Cephass est saint Pierre, que l'on voit bien qu'il n'y a que l'esprit de parti qui puisse faire parler autrement. Mais personne ne doute que le Cephass & le Jacques auxquels Jesus-Christ a apparu après sa Resurrection, ne soient saint Pierre & saint Jacques le mineur Evêque de Jérusalem. Personne n'a douté que de ces trois, Jacques, Cephass, & Jean, le premier & le dernier ne soient les deux Apôtres de ce nom.

K iv

Et ce que dit saint Paul, qu'ils étoient regardés comme les colonnes de l'Eglise, montre que tous les trois étoient Apôtres du premier & non pas du second ordre. L'Auteur dit que leurs noms sont à peu près les mêmes que les noms des Apôtres Pierre, Jacques & Jean. Cet à peu près annonce l'embarras d'un homme qui parle contre ses lumières. L'Auteur n'ignore pas que Cephass & Pierre sont le même nom. Cephass est le nom hébreu que J. C. donna à saint Pierre lorsque son frère André le lui amena. Jesus l'ayant

Joan. I. regardé lui dit: Vous êtes Simon fils de Jean; vous ferez appelé Cephass, c'est-à-dire, Pierre: *Tu vocaberis Cephass, quod interpretatur Petrus.*

Quand donc l'Auteur veut trouver de la différence entre les noms de Pierre, Jacques & Jean, & ceux de Cephass, Jacques & Jean, il est visible qu'il ne le fait que pour ne pas reconnoître une vérité dont il est aussi persuadé que vous & moi. Il en est de même du sens qu'il donne aux paroles de l'Apôtre: *Qui videbantur columnæ esse.* Toute la terre les a prises dans un sens absolu & sans restriction. Les Apôtres Pierre, Jacques & Jean

étoient regardés comme les colonnes de l'Eglise. Car qu'y avoit-il de plus grand dans le Collége Apostolique que Pierre le premier des Apôtres, que Jean le Disciple bien-aimé, & que Jacques frère du Seigneur & alors Evêque de Jérusalem ? Mais en transformant ces Apôtres en Disciples du second ordre, il falloit bien restreindre le terme de colonnes, & dire qu'ils étoient les colonnes de Jérusalem, & non pas les colonnes de l'Eglise prise dans toute son étendue. Il falloit même, lorsque saint Paul arriva à Jérusalem, en faire disparaître saint Jacques qui en étoit Evêque, & qui n'en fortoit point. Il falloit en éloigner aussi saint Pierre & saint Jean avec lesquels saint Paul n'auroit pas manqué de conférer s'il les avoit trouvés dans cette Ville. Mais l'Auteur, à qui les suppositions ne coutent rien, fait venir saint Paul à Jérusalem conférer sur l'abolition des cérémonies de la Loi, dans un tems où il prétend qu'il n'y avoit pas un seul Apôtre avec qui il pût traiter une question de cette importance. Et cependant il y étoit venu en conséquence d'une révélation. Créée de son chef trois Disciples du se-

Kay.

cond ordre, auxquels saint Paul rend compte de la maniere dont il a prêché l'Évangile aux Gentils, qu'il n'assujétissoit ni à la circoncision ni aux autres cérémonies de la Loi. Il leur fait faire un traité qui devient pour saint Paul une source de chagrins. Il leur fait borner aux Juifs de la Palestine l'Apostolat de saint Pierre pour les Juifs; ce qui est donner un démenti à l'Écriture & à la Tradition. Il imagine ensuite que des disciples venus de Jérusalem, disciples non de Jacques frère du Seigneur, mais d'un Jacques Apôtre du second ordre, donnent lieu à Cephass de ne plus manger avec les Gentils convertis. Il feint que Cephass repris par saint Paul ne se rendit pas d'abord, & qu'il fallut que l'Apôtre lui résistât en face. Il laisse entrevoir que Cephass conserva un fonds de mécontentement contre saint Paul. Il fait renvoyer Paul & Barnabé à Jérusalem pour consulter les Apôtres sur le différend excité par les disciples de Jacques Apôtre du second ordre. Il soutient contre toute l'Antiquité que saint Pierre & saint Jacques furent les seuls qui assisterent au Concile de Jérusalem, tandis que personne n'a jamais révoqué en doute que

saint Jean y a aussi assisté. Enfin d'un seul voyage que fit saint Paul à Jérusalem avec saint Barnabé il en crée deux, coup sur coup. Il confond, il brouille, il renverse tout pour établir son faux système. Il ôte à saint Pierre un des traits les plus édifiants de sa vie, en ne voulant pas qu'il ait été repris par saint Paul, & qu'il ait reçu cette correction avec une humilité que saint Cyprien & saint Augustin ont si fort exaltée. Ah ! Monsieur, quels hommes que les Jésuites ! Plaignez-moi d'avoir à les réfuter.

Ce que j'ai à reprendre maintenant, est la maniere dont l'Auteur rapporte le miracle que Dieu fit en la personne de saint Paul, lorsqu'il fut lapidé à Lystré. » Les Juifs, dit-il, s'armèrent de
 « cailloux, ils en chargèrent Paul, &
 » le croyant mort ils traînèrent son
 » corps hors de la ville où ils le laissèrent
 » sérent exposé, comme le cadavre
 » d'un homme justement lapidé pour
 » ses crimes. Les Juifs étoient satis-
 » faits : mais Paul n'étoit pas mort,
 » ainsi qu'ils se l'étoient faussement
 » persuadé. Ses disciples qui l'avoient
 » suivi jusqu'à l'endroit où ses enne-
 » mis l'avoient abandonné, s'apper-

Tom. 6.

pag. 362.

Kvj

» çurent qu'il respiroit encore. Le S.
 » Martyr, revenu peu à peu de son
 » évanouissement, se leva de lui-même,
 » moins dangereusement blessé qu'il n'a-
 » voit paru. Il se trouva en état de
 » rentrer secrètement dans la ville. »

N'est-ce pas-là extenuer & réduire presque à rien une guérison des plus miraculeuses? Saint Paul met au nombre de ses souffrances d'avoir été lapidé une fois : *semel lapidatus sum*. Ce fut à Lystré. Assurément les Juifs pleins de rage contre lui ne l'épargnerent pas en le lapidant. Ils le traînèrent hors de la ville & le crurent mort. Cependant Dieu guérit subitement les blessures de son Apôtre. Il recouvre à l'instant la fanté & les forces. Il rentre dans la ville environné de ses disciples, & le lendemain il part pour Derbe avec Barnabé. C'est ce qui résulte du récit des Actes des Apôtres. Mais sous la plume de l'Auteur tout se termine à un évanouissement dont saint Paul revient peu à peu, & il se trouve moins dangereusement blessé qu'il n'avoit paru. Où est le surnaturel dans cette guérison ! Est-ce donc que l'Auteur a fait vœu de tout altérer & de gâter jusqu'aux récits

les plus simples des Auteurs Sacrés :

En voici un nouvel exemple. Il ne veut pas reconnoître que saint Paul, après s'être fait couper les cheveux au port de Cenchrée, soit allé d'Ephèse à Jérusalem pour s'acquitter d'un vœu de Nazaréen qu'il avoit fait. Le texte Grec dit que cet Apôtre alla d'Ephèse à Jérusalem pour s'acquitter de ce vœu : mais la Vulgate n'en dit rien. En voilà assez pour abandonner les Peres & tous les bons Interprètes. L'Auteur, suivant en cela les idées du P. Hardouin, nous dit : que ce fut Aquila mari de Priscille & hôte de saint Paul ; qui fit le vœu de Nazaréen & se fit couper les cheveux à Cenchrée. Il fait cependant arriver saint Paul du port de Cenchrée à Ephèse, & d'Ephèse il le fait venir à Césarée. Mais quoiqu'il soit dit qu'il monta & salva l'Eglise, *ascendit & salutavit Ecclesiam*, ce qui signifie visiblement qu'il monta à Jérusalem ; il le fait aller de Césarée à Damas, de quoi saint Luc ne dit pas un mot, & de Damas à Antioche. C'est-à-dire que l'Auteur broille & confond tout, pour ne pas convenir que la leçon du texte Grec est préférable à celle de la Vulgate.

T. 7. p. 131. Je finis par un dernier trait qui ne vous laissera pas une grande idée de l'érudition de ce Jésuite. Il dit qu'Apollon baptisoit du Baptême de Jean, en versant de l'eau sur la tête. C'est le P. Hardouin qui le lui a appris, pour l'avoir vu apparemment dans quelque tableau. Au temps des Apôtres & longtemps après on ne baptisoit en versant l'eau sur la tête que ceux qui étoient en danger de mort. C'est le Baptême des Cliniques. Mais pour ceux qui étoient en pleine santé, on les plongeoit dans l'eau, & ils y étoient comme ensevelis. En un mot c'étoit le Baptême par immersion & non le Baptême par infusion, que l'on donnoit. En cela le Baptême de S. Jean n'étoit pas différent de celui de Jesus-Christ. La plus légère teinture de l'antiquité suffiroit pour éviter les méprises à ce sujet.

Enfin, Monsieur, il ne me reste plus, pour vous donner une idée complète du P. Berruyer, que de réunir sous un même point de vûe un tas d'expressions indécentes & plus qu'indécentes dont il s'est servi en parlant de Jesus-Christ & de ses Saints. Elles feront le sujet de ma treizième Lettre qui terminera ce que j'ai à dire de ce Jésuite.

Je suis, &c.

TREIZIEME
L E T T R E.

M O N S I E U R,

L'Etrange livre que celui du P. Ber-
ruyer ! de quelque côté qu'on le
prenne , il n'en sort que des scandales.
Le dogme , la morale , les faits divins ;
tout y est en souffrance : mais l'indé-
cence des expressions a revolté jus-
qu'aux gens du monde. C'est un vice
que l'on a reproché à l'Auteur pour
son histoire de l'ancien testament : il
n'est pas devenu plus circonspect. Né
pour le profane & pour le Roman ,
il a voulu écrire l'Histoire sacrée : *San-
cta sanctis*. Il n'a pas compris qu'il fal-
loit les lèvres d'Isaïe pour l'ouvrage
auquel il se destinoit.

Qu'y a t-il de plus chaste que Joseph
destiné pour être l'époux de la plus
sainte & de la plus pure des Vierges ?
L'Auteur le fait vivre long-tems dans
le célibat ; mais il ajoute : » L'on pré-
» sume qu'il approchoit de quarante

Tom. 24

pag. 127

32 LETTRE XIII.

» ans, lorsqu'Heli eut une fille dont
 » la naissance n'étoit pas indifférente
 » à Joseph. « Est-ce là le langage des li-
 vres Saints ? Que je le trouve dans
 l'Amadis des Gaules ou dans Clélie ,
 je n'en suis pas surpris ; mais dans un
 livre où l'on prétend nous donner le
Texte sacré réduit en un corps d'histoire ;
 je ne puis que je n'en sois indigné. *La*
naissance de Marie ne fut pas indifférente
à Joseph : langage de cupidité dont on
 devoit éloigner jusqu'à l'ombre, en
 parlant de l'époux le plus chaste qui
 ait jamais été & qui sera jamais.

Autre expression. L'Auteur fait dire
 à l'Ange Gabriel, lorsqu'il fut envoyé
 à la sainte Vierge. » Vous ignorez ce
 » qui s'est passé en faveur d'Elizabeth...
 » elle se tient renfermée dans sa mai-
 » son : elle cache son bonheur à tout
 » le monde : mais j'ai ordre de vous
 » en faire la confidence. « Voilà comme
 l'on parle d'homme à homme : mais
 Dieu envoie-t-il des messagers pour
 faire des confidences à ses créatures ?
 » Sachez, dit l'Ange, qu'Elizabeth vo-
 » tre cousine a conçu un fils dans sa
 » vieillesse ; & qu'elle est dans son si-
 » xieme mois, elle qui étoit stérile ;
 » parce que rien n'est impossible. à

» Dieu. « Voilà l'Évangile. L'Ange parle avec simplicité, avec dignité. Lisez dans l'Auteur la paraphrase qu'il fait des paroles que je viens de transcrire. Ce que l'Ange dit en deux lignes, & qui n'a besoin d'aucun éclaircissement, l'Auteur y emploie près d'une page. Diseur de mots, faiseur de phrases : c'est son talent. Il ne falloit donc pas qu'il se mêlat d'écrire l'Histoire sacrée. Le fard gâte les beautés naturelles, & un langage d'afféterie les beautés divines..

En voici un nouvel exemple. » L'Ange, dit-il, avoit instruit Marie de la » grossesse d'Elizabeth : elle crut lui » devoir une visite comme à la cousine » de son époux. « N'étoit-ce donc qu'un devoir de bienfaisance que la sainte Vierge cherchoit à remplir ? Qui peut douter que Marie n'ait été inspirée de partir avec hâte, parce que le fruit Saint qu'elle portoit, devoit sanctifier dans le sein d'Elizabeth l'heureux enfant choisi pour être son précurseur ? est-il permis de rabaisser des démarches où tout annonce le divin ? Tout le premier chapitre de S. Luc ne dit autre chose. Et voici un beau parleur, qui, dans la crainte que le Saint

Pag. 42.

Esprit n'ait pas bien conduit la plume de l'Évangéliste, vient corriger les expressions. *Elle crut lui devoir une visite comme à la cousine de son époux.* Je m'étonne qu'il n'ait ajouté : la politesse le demandoit. Pursuivons.

Pag. 58. » Lors, dit-il, que la Vierge fut de
 » retour à Nazareth, elle y fut appa-
 » remment bientôt instruite des heu-
 » reuses couches de sa cousine ; mais
 » elle n'arriva pas elle même à son ter-
 » me sans être exposée à *de vives in-*
 » *quiétudes.* « Discours faux, discours
 injurieux à une ame dont la foi sur-
 passoit celle d'Abraham. Pleine de gra-
 ce & du S. Esprit, la Vierge pouvoit-
 elle être ébranlée sur l'événement de
 sa grossesse ? Non jamais elle ne douta
 que Dieu ne manifestât son innocen-
 ce, & n'en persuadât son époux : *Fecit*
mihî magna qui potens est. C'est ce qu'elle
 eut toujours devant les yeux. Elle de-
 meura dans le silence, en attendant
 que Dieu fit connoître à Joseph ce qu'il
 avoit intérêt de connoître, & ce dont
 elle n'eût pû le persuader, si elle eût
 prévenu les momens de Dieu. Mais les
 défiances, mais les inquiétudes qui
 naissent des défiances, ne troublèrent
 jamais cette grande ame. L'Auteur ju-

ge des Saints par lui-même. Ce qu'il trouve dans son cœur, il le met dans le leur. Voilà pourquoi il leur prête des sentimens tout humains. En cela il n'a pas même épargné le Saint des Saints. J'en donnerai nombre de preuves.

Mais il faut l'écouter sur ce qu'il dit de saint Joseph, lorsqu'il eut reconnu que son épouse étoit enceinte. » La

» Loi, dit il, lui permettoit de la dé-

» férer aux Juges & d'en poursuivre

» la vengeance; mais il étoit d'un ca-

» ractère à n'aimer point les éclats. «

Etoit-ce donc par une bonté de caractè-

» re que saint Joseph ne livra point la

» sainte Vierge? L'Évangile dit: » Jo-

» seph son époux étant juste & ne vou-

» lant pas la diffamer, résolut de la

» quitter secrètement. « On peut être

de caractère à ne point aimer les éclats,

& n'être pas juste. De pareilles vertus

sont des vertus de tempéramment. Il

falloit donc s'en tenir à l'Évangile, &

ne pas dégrader une action que le S.

Esprit attribue uniquement à un prin-

cipe de religion: *Cum esset justus*. Mais

l'Auteur, qui veut toujours mettre du

sien & broder sur l'Évangile, gâte,

avilit, & corrompt tout. J'y mets une

Pag. 60i

Mat. I. 19i

exception. Quand il parle des Phari-
siens & de leurs complots contre J. C.
il réussit parfaitement : c'est qu'alors il
se peint & ses semblables : mais quand
il parle des Saints & du Saint des Saints,
on ne le connoit plus : c'est qu'il ne
sait pas en quoi consiste la sainteté.

Un homme qui l'a bien connue, &
qui parle toujours dignement de J. C.
& de ses Saints, c'est le P. Quesnel,
qui dit sur saint Joseph : „ La seule vi-
gilance de saint Joseph, comme gar-
dien de la virginité de Marie, lui fit
connoître qu'elle étoit enceinte.
Cette vigilance n'avoit rien des
transports violens d'un amour pas-
sionné, ni de sa jalousie, de ses
soupçons, de ses inquiétudes. Elle
est simple, tranquille, & plus at-
tentive à la Loi de Dieu qu'à tou-
te autre chose Une passion trop
crédule & un faux zèle de la Loi la
font souvent violer, en n'y laissant
voir que ce qu'elle permet de ven-
geance, & ce qu'elle a de rigou-
reux : mais une sage patience & une
vraie justice dans saint Joseph le ren-
dent attentifs à ce que la Loi a d'in-
dulgence, en ne l'obligeant point à
être l'accusateur de son épouse. “

Reflex.
Mat. I. 18.
29.

Voilà le langage de la religion. Il con-
 serve aux actions des justes tout ce
 qu'elles ont de prix & de mérite. Il
 n'abaisse point ceux que Dieu élève;
 mais il les montre toujours tels qu'ils
 sont. C'est dans cet esprit que le Pere
 Quesnel dit encore : „ La qualité d'é-
 „poux de Marie est le fondement de
 „ toutes les grandeurs de saint Joseph.
 „ C'est par elle qu'il est le chef de la *Ibid. Mat.*
 „ famille de Jesus , qu'il a une espèce *I. 16.*
 „ d'autorité sur tout ce qu'elle ren-
 „ferme ; qu'il est l'intendant de l'édu-
 „cation du Fils de Dieu ; qu'il lui ga-
 „gne sa vie , & qu'il nourrit cette
 „ chair adorable qui est la victime du
 „ monde ; qu'il a part à tous ses états ;
 „ qu'il est le témoin , le ministre & le
 „ coopérateur de ses mystères. Que
 „ de grandeurs cachées dans ce Saint !
 „ Que de privilèges renfermés dans
 „ cette qualité d'époux de Marie !
 „ Quelle sainteté a dû le préparer à
 „ de si grands dons ? “ Comparez ce
 langage d'un homme que les Jésuites
 décrivent comme un impie , avec celui
 de leur P. B. & voyez qui des deux
 parle plus dignement de Joseph & de
 Marie.

Encore un trait qui regarde saint

Joseph. L'Auteur, après avoir rapporté les diverses agitations où ce Saint se trouva en voyant que son épouse étoit enceinte, dit : » Ces pensées l'occupoient, lorsqu'un soir il s'endormit, résolu de faire cesser peut-être dès le lendemain sa pénible situation. » *Il étoit tems* que Dieu vînt au secours d'un juste qu'il aimoit, & d'une Vierge innocente dont la réputation lui étoit chère.

Quand on croit en Dieu, dit-on : il étoit tems que Dieu fit telle chose ? Dieu qui régle tous les tems & les momens, peut-il être surpris par quelque événement imprévu ? Quand Dieu ordonna à Abraham de lui sacrifier son fils Isaac, il le laissa faire jusqu'au moment qu'il eut le bras levé pour frapper. Le P. B. auroit dit : il étoit tems que Dieu vînt au secours d'un juste qu'il aimoit. De même, quand saint Pierre enfonçoit dans la mer, l'Auteur auroit dit : il étoit tems que Jesus vînt à son secours. Et en effet Pierre se croyoit perdu : mais Jesus le prenant par la main lui dit : » Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté ? « Tout étoit réglé dans le trouble de Joseph. Dieu savoit jusqu'où il avoit ré-

folu de le laisser croître. Il ſçavoit auſſi le moment où il avoit réſolu de le faire ceſſer. Il eſt toujours tems pour Dieu de faire ce qu'il veut, parce que rien n'échappe à ſa connoiſſance, & que rien ne ſe ſouſtraît à ſon pouvoir. Dieu vouloit manifefter la vertu de ſaint Joſeph, & la foi de la Vierge. Il falloit donc que Joſeph ne fût pas inſtruit dès le commencement du ſecret de l'Incarnation : mais il n'étoit point à craindre que les deſſeins que Dieu avoit ſur ſaint Joſeph & ſur Marie, ne fuſſent pas exécutés. Si Dieu fait ce qu'il veut de ceux même qui ne font pas ce qu'il veut, étoit-il à craindre qu'il ne fît pas ce qu'il avoit réſolu, de ceux à qui il donnoit de faire tout ce qu'il avoit réſolu de faire par eux & avec eux ?

Je paſſe à un autre article. L'Auteur dit de ſaint Jean Baptiſte : » Il prati-
 » qua dans le deſert la pénitence la
 » plus rigoureuſe, diſpoſition néceſ-
 » faire pour la prêcher aux hommes
 » avec bienſéance. Quelle fadeur !
 N'eſt-ce ici qu'un devoir de bienſéan-
 ce ? » Celui qui prêche la pénitence,
 » dit le P. Queſnel, doit la faire lui-
 » même le premier, & joindre l'ex-

Pag. 552

Refl. mor.
Mat. II. 8.

» térieur à l'intérieur : l'exemple per-
 » suade plus que les paroles. « J'en-
 tends ce langage, c'est celui de la Re-
 ligion. Mais en a-t-on les premières
 notions, quand on fait de la pénitence
 de Jean-Baptiste une pénitence de
bienfiance? La pénitence des Justes
 n'est pas plus une pénitence de bien-
 féance que celle des grands pécheurs.
 Le jeûne, les austérités du corps doi-
 vent être soutenus par des sentimens
 qui y répondent. S. Jean les avoit,
 ces sentimens, & il ne les feignoit pas.
 Il faudroit dire le contraire, si sa péni-
 tence eût été une pénitence de bien-
 féance. Quels hommes que les Jésui-
 tes ! Le P. Pichon admet un amour de
 Dieu de bienfiance : le P. Berruyer
 une pénitence de bienfiance. Par une
 suite nécessaire ils doivent admettre
 l'un & l'autre une contrition de bien-
 féance ; il faut donc qu'ils admettent
 aussi une Religion de bienfiance.

On est porté à le penser, quand on
 entend dire encore à l'Auteur que
 Jean-Baptiste » prenoit de tems en
 » tems *un air d'indignation*, tout pro-
 » pre à confondre les hypocrites ; &
 » à faire trembler les plus hardis. «
 Prendre un air d'indignation, c'est fai-

re paroître au dehors ce que l'on ne ressent pas au dedans. L'étrange portrait du Précurseur de Jesus-Christ! Avoit-il donc besoin de se composer pour paroître indigné contre les hypocrites? Mais alors, ce qui fait horreur à penser, Jean-Baptiste auroit été lui-même un hypocrite: *Il prenoit de tems en tems un air d'indignation, tout propre à faire trembler.* C'est ce que l'on diroit d'un Prédicateur, qui auroit étudié devant son miroir, l'air, les gestes, le ton qu'il faut prendre pour faire trembler les plus hardis. Mais un Prédicateur de cette trempe n'est pas un Prédicateur, c'est un Comédien qui joue la Religion. Voilà les bévûes où l'on tombe quand on veut faire le beau parleur aux dépens de l'Évangile.

Rien n'est si fréquent dans le Livre du Pere Berruyer que ces bévûes. A l'occasion des nêces de Cana, où la sainte Vierge fut invitée, il dit » Sa
 » manière de vie... n'avoit rien de
 » *singulier, de sauvage, de farouche...*
 » On jugea qu'elle voudroit bien hon-
 » norer la fête; on la pria, & elle ne
 » s'y refusa pas. Il ajoute: Jesus s'y
 » engagea sans résistance, & il y con-

Pag. 219.

Pag. 220. » duiſit ſes Diſciples. C'étoit pour
 « eux ſurtout qu'il accorderoit ſa pré-
 » ſence à *des plaiſirs* qu'il ne condam-
 » noit pas. « Et après une courte ré-
 flexion ſur les abus qui ſe gliffent ſou-
 vent dans les nôces, » ils n'étoient
 » pas, dit-il, à craindre dans un feſtin
 » où ſe trouvoient Jeſus & Marie.
 » Mais la joye qui les accompagnoit
 » *faillit à être troublée* par un accident
 » bien humiliant. « Cet accident fut
 quele vin manqua. La ſainte Vierge le
 repréſenta à ſon Fils, & elle en reçut
 cette répoſe : *Femme qu'y a-t-il entre*
vous & moi ? Mon heure n'eſt pas encore

Pag. 222. *venue.* Sur quoi l'Auteur dit : » Si la ré-
 » poſe de Jeſus renferme le myſtère
 » qu'on y ſuppoſe, Marie en *dévora*
 » l'humiliation ſans murmure.

Pour moi, Monsieur, je ne puis
 que je n'éclate contre l'indigne Ecri-
 vain qui avilit ainſi la majeſté de l'E-
 vangile. Il eſt écrit : *Le zèle de votre*
Maiſon me dévore : C'eſt remplir ce de-
 voir que de s'élever contre un homme
 qui profane tout ce qu'il touche. La
 manière de vie de la Vierge n'avoit
 rien de ſingulier, de ſauvage & de fa-
 rouche. Le Jéſuite veut faire entendre
 que la Vierge menoit une vie commu-

ne & ordinaire ; & que quand on rompt tout commerce avec le monde, qu'on le fuit, qu'on le craint & qu'on s'interdit les plaisirs même qui passent pour innocens, on est répréhensible. L'Auteur ignore-t-il que Dieu a différentes voies pour sauver ses Elus, & que ceux qu'il appelle à une vie extraordinaire, peuvent être regardés comme des gens singuliers, des farva-ges, des farouches, tandis qu'aux yeux de Dieu ils brillent comme des astres ? Sur ce verset de l'Evan-gile : *Or Jean avoit un vêtement de poil de Chameau, & une ceinture de cuir au-tour de ses reins, & vivoit de sauterelles & de miel sauvage*, le P. Quesnel dit :
 » Tout est singulier dans saint Jean,
 » non par l'amour de la singularité,
 » ni pour s'attirer les louanges & l'es-time des hommes ; mais pour re-veiller leur attention. Un jeûne si extraordinaire passeroit pour excessif & indiscret : mais quand le doigt de Dieu paroît, il faut que les hommes se taisent. « Réflexion sage qui n'outré rien : mais qui conserve à l'Evangile toute sa pureté. C'est le goût qui regne dans toutes les Réflexions du P. Quesnel, parcequ'il les

Matt. III.

4.

puisé dans l'intime de la Religion. Mais le P. Berruyer, lors même qu'il parle de la Religion, y laisse toujours entrevoir un goût du monde, un pen-

pag. 219. chant pour flater les passions. » La
 » manière de vie de la Vierge étoit
 » humble, simple & modeste; mais
 » elle n'avoit rien de singulier,
 » de sauvage, & de farouche. Elle
 » étoit le modèle accompli des plus
 » excellentes vertus, sans être *la ter-*
 » *reur* d'une innocente société. « Voilà
 le langage du P. Lemoine dans son Li-
 vre de la *Dévotion aisée*. Mais je crains
 encore plus les réflexions malignes
 des libertins. Chez eux ce n'est pas
 une éloge de dire d'une vierge qu'elle
 n'est ni sauvage ni farouche. Dans un
 tems où les impies attaquent si ouver-
 tement l'Évangile, un homme sensible
 aux intérêts de la Religion auroit évi-
 té avec un soin extrême de pareils ter-
 mes. Mais un Jésuite ose tout, parce-
 qu'il se croit à l'abri de tout.

Qui peut supporter encore, qu'on
 dise de Jesus-Christ aux noces de Ca-
 na, qu'il accorda sa présence à *des*
plaisirs qu'il ne condamnoit pas? Des
 plaisirs vis-à-vis de Jesus-Christ. O
 l'indigne Ecrivain! *En vérité, en vérité,*

je vous le dis : vous pleurerez & vous gemirez, & le monde sera dans la joye. Les larmes, les gémissemens, voilà notre partage ; c'est J. C. qui nous en assure : mais l'Historien du Peuple de Dieu nous conduit aux nêces de Cana pour y voir des plaisirs que J. C. autorise par sa présence. N'avions-nous pas raison de dire, il n'y a qu'un moment, que cet homme, lors même qu'il parle de Religion, y laisse toujours entrevoir un penchant pour flatter les passions ? Opposons-lui cette réflexion du P. Quefnel : » Convier » aux nêces J. C. c'est y attirer son es- » prit par la priere ; y inviter ses Dis- » ciples, c'est y garder ses maximes » & sa doctrine, & s'y conformer » comme des disciples de son Evangi- » le ; c'est y observer les règles de son » Eglise. « Voilà comme l'on parle quand on est Chrétien.

Mais ce qu'ajoute l'Auteur, que la joye des nêces faillit à être troublée par un accident *bien humiliant*, est si humiliant pour lui, que je ne comprends pas comment il a osé rire. On dit dans le style familier ou comique : la joye des nêces *faillit à être troublée* : Mais en parlant de nêces que

J. C. & sa sainte mere honorent de leur présence, employer de pareilles expressions, c'est n'avoir ni Religion ni pudeur. Un Chrétien auroit pris occasion de cet accident que l'Auteur regarde comme si humiliant, pour nous dire que les nouveaux mariés étoient peu accommodés des biens de ce monde, & que J. C. qui avoit vécu dans le sein de la pauvreté, continuoit en se trouvant à leurs nôces de donner des marques de sa prédilection pour les pauvres. Mais l'Auteur ne sçait point s'élever au dessus des sens: *Animalis homo non percipit ea quæ sunt spiritûs Dei.*

Vous le voyez encore dans la réflexion qu'il fait sur ces paroles: *Femme, qu'y a-t-il entre vous & moi?* » Si elles renferment, dit-il, le mystère qu'on y suppose, Marie en *dévora* l'humiliation sans murmure. « Il doute que ces paroles soient mystérieuses: mais les Peres n'en doutent point. Marie, dit-il, en *dévora* l'humiliation sans murmure. Elle y fut donc bien sensible. C'est ce que signifie le terme, *dévora*. Mais peut-on soupçonner une ame aussi forte & aussi éclairée que la sainte Vierge, d'avoir regardé com-

me une grande humiliation pour elle
 la réponse de son Fils ? » La Vierge ne
 » se trouble ~~point~~ par cette réponse,
 » dit M. Nicole, & bien loin de per-
 » dre l'espérance d'obtenir ce qu'elle
 » avoit demandé, elle en conçut une
 » nouvelle confiance qui lui fit dire
 » à ceux qui servoient à ce festin,
 » qu'ils fissent ce que Jesus leur diroit.
 M. Nicole ajoute, » que les ames spi-
 » rituelles entendent le langage de
 » Dieu, & ne concluent point qu'il
 » soit en colere contr'elles de ce qu'il
 » ne les favorise pas sensiblement.
 » Elles vont leur chemin sans se trou-
 » bler, par la préparation où elles
 » sont de tout recevoir de la main de
 » Dieu Elles croiroient être té-
 » méraires, si elles expliquoient d'el-
 » les-mêmes les intentions de Dieu.
 » Ainsi elles attendent en paix qu'il
 » les explique lui-même par l'évène-
 » ment, comme la sainte Vierge atten-
 » dit en paix ce que J. C. vouloit fai-
 » re, sans se rebuter par sa réponse,
 » dont elle prit admirablement le sens,
 » dit toujours M. Nicole, parceque la
 » pureté de son cœur le lui décou-
 » vroit. « Avouez, Monsieur, que
 ceux que les Jésuites décrient sous le

248 L E T T R E XIII.

nom de Jansenistes, sont des hérétiques d'une espèce bien singulière. En parlant de J. C. & de sa sainte mere, ils le font avec autant de lumière & d'élevation que de piété; & les Coriphées des Jésuites n'en parlent que d'une manière basse, vile, rampante: *A fructibus eorum cognoscetis eos.*

Ailleurs en parlant de la haine des chefs de la Synagogue contre J. C. Pag. 264. l'Auteur dit: » La persécution étoit » prête d'éclater, si Jesus n'eût quitté » le pais. Il voyoit l'orage se former: » mais parce que son heure n'étoit pas » venue, ni l'ouvrage de son Pere » achevé, il le conjura par sa retraite. » Cela se dit d'un homme qui n'a point d'autre voye pour échapper au danger qui le menace. C'est ce que signifie le terme *conjurer*. Mais dire de l'Homme-Dieu, qu'il a conjuré par sa retraite l'orage prêt à éclater contre lui, c'est l'avilir, c'est le dégrader; parce que c'est le confondre avec les créatures, & ne laisser voir en lui que ce qu'on aperçoit dans les autres hommes. Et néanmoins, c'est le vice général du Livre que je récite: j'en donnerai nombre d'exemples.

En voici un qui se présente tout d'a-

Bord. L'Auteur fait dire à J. C. parlant à ses Disciples: » *Je m'imagine* » vous entendre « &c. J. C. dire : *Je m'imagine!* Il ne connoît donc pas le fond des cœurs? Il ne sçait donc pas tout? Il n'est donc pas Dieu? C'est l'impression que porte ce *je m'imagine.*

Pag. 280.

J'en dis de même d'un autre texte où l'Auteur dit que » Jesus-Christ » commença par une Prédication durant laquelle il *dut* d'autant plus s'observer, que les Pharisiens, les Scribes, les Docteurs de la Loi avoient suivi le Peuple, & que quelques uns avoient fait exprès le voyage de Jérusalem à Capharnaüm dans le dessein d'examiner ses paroles & d'étudier ses actions. « Si J. C. *dut* s'observer pour ne pas donner prise sur lui, Jesus-Christ n'est pas Dieu. On ne peut dire de J. C. ni comme Dieu ni comme homme, qu'il *dut* se tenir en garde pour ne rien laisser échapper dans ses discours, qui pût le faire tomber entre les mains de ses ennemis. En J. C. même comme homme, étoient tous les trésors de la sagesse & de la science. Il sçavoit tout, il regloit tout, jusqu'à la malice de

Pag. 393.

ses ennemis. N'est-ce pas lui qui s'est livré à la mort parce qu'il l'a voulu ? C'est blasphémer que de faire entendre que J. C. avoit *besoin* de s'observer pour ne pas donner prise dans ses discours. Il étoit impossible que J. C. dit autre chose que ce qu'il devoit dire , parcequ'il est impossible que celui qui est la sagesse même ne parle pas avec sagesse. Concluez en que l'Auteur ne croit pas la Divinité de J. C. S'il la croyoit , il auroit horreur de parler une seule fois de J. C. comme d'un pur homme ; & il le fait très-souvent.

En voici une nouvelle preuve. Il rapporte l'histoire du paralytique que quatre hommes descendirent du haut du toit pour obtenir sa guérison. » Je-
 » sus-Christ , dit l'Auteur , ne put
 » voir la foi vive du malade qui im-
 » ploroit son secours sans en être tou-
 » ché. *L'occasion étoit belle* de soulager
 » un malheureux , de confondre des
 » incrédules , de procurer la gloire
 » de son Pere , & d'autoriser sa mis-
 » sion : *il en profita.* « Qu'on le dise
 d'un pur homme , soit : mais de l'homme-Dieu , de celui qui tient tout en son pouvoir , de celui qui régle & dis-

Pag. 394.

pose de tout : que ce qui est pour nous occasion , le soit pour lui : qu'il ait besoin de la saisir , de ne la pas laisser échapper : qu'il ait besoin d'en profiter ; je ne vois rien de plus horrible que ce discours , qui fait entendre au Lecteur , que si Jesus-Christ n'avoit pas fait le miracle qu'on lui demandoit , il auroit manqué une belle occasion de procurer la gloire de son Pere.

Cependant l'Auteur trouve cette pensée si raisonnable qu'il l'employe nombre de fois. Il dit dans un endroit :

Pag. 421.

» L'occasion *lui parut belle* pour instrui-

» re ses Disciples. « Dans un autre :

» Jesus ne tarda pas à descendre dans

T. 3. p.

» la plaine : il vouloit *profiter* du con-

113.

» cours extraordinaire pour instruire

» ce grand nombre d'auditeurs , dont

» la simplicité & le courage paroif-

» soient lui promettre une abondante

» récolte. «

Ailleurs il dit : » un autre jour ,

T. 4. p.

» lorsque bien loin de l'attendre dans

20.

» le Temple , on ne le sçait pas même

» au voisinage de la Ville , c'est-à-dire

» dans le moment où les Fidèles dé-

» sespèrent de le voir & où les incré-

» dules ne sont pas prêts à le surpren-

» dre ; *il prend son tems* , & il fait subi-
 » tement sa premiere apparition dans
 » la maison de Dieu. « Et encore : » Le
 » lendemain à la pointe du jour
 » Jesus entre dans la maison de Dieu.

Pag. 50. » Dès qu'on le scût , on s'attroupa au-
 » tour de lui avec un grand empresse-
 » ment : *il en profita* : il s'affit , & il se
 » mit à prêcher.

Je retrouve encore cette expression
 dans deux endroits. Dans l'un il dit :

Tom. 4. » Le Sauveur *profita de l'occasion* pour
 pag. 250. » leur faire entendre &c. « Dans l'au-

Tom. 5. » tre : » Jesus resté seul avec ses Disci-
 pag. 53. » ples & avec le peuple docile qui
 » l'aimoit , *profita* de leur constance
 » & de la fuite de ses ennemis pour
 » prévenir les Fidèles contre les mau-
 » vais maîtres dont ils étoient envi-
 » ronnés. Il étoit d'autant plus impor-
 » tant *de saisir cette occasion* , que la
 » grande réputation d'habileté où
 » étoient ces Docteurs infidèles , sou-
 » tenue par des dehors séduisans de
 » vertu , devoit beaucoup imposer. «

Cette affectation à représenter Je-
 sus-Christ comme profitant des mo-
 mens , des occasions ou des disposi-
 tions favorables de ceux qui l'écou-
 toient , annonce que l'Auteur ou ne

connoit pas Dieu, ou ne croit pas que Jesus-Christ est Dieu: Dieu ne profite point des occasions, parce que c'est lui qui les fait naître. Il ne profite point des dispositions des hommes, parce que c'est lui qui les crée. Nulle bonne disposition dans l'homme que celle que Dieu y met. Parler autrement, c'est fronder l'Evangile. Et voyez combien de fois l'Auteur le fait. Mais faut-il s'étonner qu'un homme tout pénétré du Molinisme & de la Théologie de la science moyenne parle si souvent un langage qui découle naturellement de cette source ?

Vous l'allez voir encore faire agir Jesus-Christ en pur homme dans une occasion où tout autre auroit dit qu'il agit en Dieu. L'Auteur venoit de rapporter de quelle maniere Jesus-Christ chassa le démon du corps d'un possédé: il ajoute: » Le Miracle étoit public & bien avéré: mais Jesus-Christ » l'avoit fait d'un air si tranquille, il » s'étoit comporté *en homme* si sûr, & Tom. 2.
» si maître du succès, que la maniere pag. 295.
» dont le prodige s'étoit opéré, avoit » quelque chose d'aussi étonnant que » le prodige même. Sans altération » après l'événement, comme il avoit

» été sans empressement durant l'ac-
 » tion, il laissoit tous les spectateurs
 » dans une surprise d'autant plus gran-
 » de qu'il n'en témoignoit aucune, &
 » qu'on sentoit à je ne sçai quoi d'uni,
 » de simple, de grand, qu'il agissoit
 » en vertu d'un pouvoir attaché à l'é-
 » tendue de sa mission, & dû à la di-
 » gnité de sa personne. «

J'ai deux choses à reprendre dans
 ce texte. Premièrement l'indécence

Tom. 3. *le miracle d'UN AIR SI TRANQUIL-*
 pag. 308. LE ; indécence que je retrouve dans
 un autre texte où l'Auteur dit : « *Jesus-*
 » *Christ faisoit des Miracles, ou il les or-*
 » *donnoit d'UN AIR SI AISE,* qu'on
 » sentoit qu'ils lui étoient dûs. «

La seconde chose qui révolte, est
 de dire que Jésus-Christ faisant des
 Miracles se comportoit en homme sûr
 & maître du succès, & qu'on sentoit
 à je ne sçai quoi d'uni & de grand, qu'il
 agissoit en vertu d'un pouvoir attaché
 à l'étendue de sa mission, & dû à la
 dignité infinie de sa personne. S'il n'y
 a en Jésus-Christ qu'une personne,
 comment cette personne infinie fait-
 elle des miracles en vertu d'un pou-
 voir qu'elle ne tient pas d'elle-même ?

Les hommes Apostoliques qui ont le pouvoir de faire des Miracles, agissent en vertu d'un pouvoir attaché à l'étendue de leur mission. Mais Jesus-Christ étant Dieu & homme, n'opé-
roit point les Miracles par un pouvoir qu'il ne tint pas de lui-même. C'étoit le Verbe qui agissoit par sa propre vertu : vérité que tous les Peres ont reconnue, & que l'Auteur méconnoit partout. C'est toujours J. C. comme homme qu'il fait agir ; & jamais J. C. comme Dieu. D'où il faut conclure que l'Auteur ne croit pas la Divinité de J. C. quoiqu'il affecte cent & cent fois de dire qu'il la reconnoit.

Releverai-je maintenant une expression dont on ne se fert jamais en parlant de Jesus-Christ ? L'Auteur dit que Matthieu supplia Jesus de vouloir bien entrer dans sa maison, & de lui faire l'honneur de manger chez lui. Il falloit dire : de lui faire la grace : mais l'honneur, cela se dit-il quand on parle de Dieu ? Le Centenier dit : » Seigneur, » je ne suis pas digne que vous entriez » chez moi. « Et Elizabeth : » d'où me » vient ce bonheur que la Mere de mon » Seigneur vienne chez moi : & unde hoc mihi ? Tout ce qui sent le com-

Tom. 24
pag. 401.

pliment est indécence, quand on l'emploie par rapport à Dieu. Mais l'Auteur s'est fait une loi d'ajuster l'Évangile aux usages & au langage du monde. C'est ce qui rend la lecture de son livre insupportable, même aux gens du monde.

En quoi il péche plus souvent, je l'ai déjà dit, c'est de montrer Jésus-Christ agissant toujours comme un pur homme. Il rapporte les prédictions que Jésus-Christ faisoit à ses Apôtres des persécutions qui devoient leur arriver, & il dit : *« Jésus-Christ n'en dit pas trop, & l'événement justifia la prédiction. »* Pour moi, je dis & je soutiens que l'Auteur en dit trop pour que l'on puisse penser qu'il croit que Jésus-Christ est Dieu. *Jésus-Christ n'en disoit pas trop !* C'est une louange qu'il veut donner à Jésus-Christ. Or louer Jésus-Christ de n'avoir pas exagéré dans les prédictions qu'il fait à ses Apôtres : le louer de n'en avoir pas trop dit, c'est faire entendre qu'il auroit pû en dire trop ; & dès-là même, qu'il auroit pû ou se tromper ou même tromper. Blasphème exécrationnable ; blasphème néanmoins qui suit de la proposition de l'Auteur.

En voici un autre. Après avoir rapporté l'histoire de la péchereffe de l'Evangile, il dit : » On voit par le détail » où nous venons d'entrer, que le » Sauveur employoit *bien utilement* ses » peines. « Cette louange qu'il veut donner à Jesus-Christ le deshonne infiniment, parce qu'elle donne à entendre que Jesus-Christ auroit pû ne pas employer ses peines utilement; ce qui est blasphématoire. Dans un autre endroit l'Auteur fait dire à J. C. » Mon » Pere me donne tout ce qu'il faut » pour *soutenir* ma dignité. « C'est le discours non d'un Dieu, mais d'un homme élevé à une suprême dignité. Qu'un Arien, qu'un Socinien, qu'un Nestorien fassent tenir ce discours à Jesus-Christ, il est conforme à leur impiété : mais quand on croit que Jesus-Christ n'a pas commencé par être homme pour être ensuite élevé à la dignité de Fils de Dieu; & qu'au contraire étant Dieu de toute éternité, il s'est abaissé jusqu'à se faire homme : quand on croit qu'en prenant notre nature, il se l'est unie personnellement, & l'a élevée par cette union au plus haut rang où elle pouvoit être élevée, on ne fait point dire à Jesus-Christ : » Mon

Pag. 102.

Pag. 89.

» Pere me donne tout ce qu'il faut
 » pour soutenir ma dignité; « parce
 qu'ici c'est le Verbe qui parle : or le
 Verbe possède éternellement tout ce
 qu'il possède, & ne reçoit point dans
 le tems de quoi soutenir sa dignité de
 Fils de Dieu.

Je passe à d'autres expressions ré-
 préhensibles. Jesus-Christ ayant en-
 voyé ses Apôtres prêcher dans des
 Pag. 102. Bourgades, l'Auteur dit: » Il y avoit
 » déjà près de trois semaines que les
 » Disciples étoient séparés du Maître,
 » c'étoit beaucoup pour des hommes
 » qui faisoient le premier effai de leur
 » ministère. . . . Jesus songea à les rap-
 » peler auprès de lui, & il leur don-
 » na le rendez-vous à Capharnaüm. «
 Voilà de l'humain & du trop humain.

Quelques pages après, l'Auteur dit
 Pag. 108. que ,, Jesus voulant procurer quel-
 ,, que repos à ses Disciples, se déter-
 ,, mina sur le choix d'un lieu conve-
 ,, nable; & qu'on se disposa à partir
 ,, le plus secrètement qu'il seroit possible :

Pag. 111. ,, que le secret n'ayant pas été assez
 ,, bien gardé, Jesus-Christ trouva dans
 le lieu désert où il alloit, une grande
 multitude de peuple qui l'y attendoit.
 Sur quoi l'Auteur dit : ,, Ce contre-

„ tems qui ne dut pas d'abord être du
 „ goût des Disciples, ne déplut point
 „ au Maître. Il apperçut *avec complai-*
 „ *sance* la multitude qui l'attendoit. “

Des contre-tems dans la vie de Jesus-Christ ! un secret dont il n'est pas le maître & qui transpire malgré les précautions qu'il prend pour se dérober à la multitude ; une affluence de peuple que Jesus Christ n'attend point & qu'il apperçoit avec complaisance ! encore une fois est-ce-là le discours d'un homme qui croit que Jesus-Christ est Dieu ?

Je lis dans ce même discours une explication bien singuliere de ces paroles: » Jesus étant sorti de la barque, **Marc VI,**
 » vit une grande multitude de peu- 34.
 » ple, & il en fut touché de compas-
 » sion, parce qu'ils étoient comme
 » des brebis qui n'avoient point de
 » Pasteur ; & il commença à leur en-
 » seigner beaucoup de choses. « Il n'y
 a personne qui ne voye que la compassion de Jesus-Christ a pour objet l'état déplorable où étoit le peuple Juif dont les Pasteurs n'étoient, à le bien prendre, que des mercenaires & des voleurs. Mais l'auteur donne à la compassion de Jesus-Christ un objet dia-

Page 112. métralement opposé. Il dit : » Jesus les
 » regarda avec une tendre compassion.
 » comme des brebis fidèles qui cou-
 » roient après leur Pasteur dont elles
 » se croyoient abandonnées. « Enfor-
 te que c'est Jesus-Christ dont le peu-
 ple fidèle se croit abandonné. Je ne
 crois pas qu'une pareille explication,
 ou plutôt qu'un pareil renversement
 du sens de l'Évangile soit tombé dans
 la tête d'aucun autre homme que le P.
 Berruyer. J'en avois soupçonné le P.
 Hardouin, mais pour cette fois le P.
 Berruyer est original. Il n'a pas copié
 son maître.

Tom. 3. Je reviens aux expressions indécen-
 page 133. tes. L'Auteur dit : » Jesus-Christ voulut
 » paroître recevoir avec une sorte de
 » chagrin ces hommes grossiers & char-
 » nels qui s'imaginoient le flater
 » beaucoup par l'empressement qu'ils
 » avoient eu de le rejoindre. « Je vois
 bien dans Jesus-Christ de la tristesse,
 de la douleur ; mais jamais du cha-
 grin. Le terme de chagrin fait naître
 l'idée d'une passion dont on n'est pas
 maître. On peut & on doit être triste
 & affligé en certains cas ; mais je n'en
 connois point où il faille être chagrin.
 Le chagrin est un défaut dont on doit

éviter jusqu'à l'apparence quand on parle de Jesus-Christ.

Autre expression. En parlant des Capharnaïtes qui furent scandalisés du discours que Jesus-Christ fit dans leur Synagogue, & qui le quitterent, l'Auteur dit : » Il fut affligé de leur déser-
» tion . . . mais il n'avoit rien à se repro-
» cher. « Qu'on le dise d'un homme, à la bonne heure : mais de l'Homme-Dieu, cela est-il supportable ?

Pag. 157.

L'Auteur parle de la réponse que fit Jesus-Christ aux Pharisiens qui lui demandoient pourquoi ses Disciples violoient la tradition des anciens en mangeant sans avoir lavé leurs mains, & il dit : » Il est certain que J. C. avoit
» bien choisi pour fermer la bouche à
» les accusateurs. « Quel langage!

Pag. 226.

En parlant de la Chananéenne il dit : » L'air sérieux dont Jesus-Christ
» entretenoit ses Apôtres, ne promet-
» toit rien de favorable à la femme
» Chananéenne . . . Il n'est pas juste,
» lui répond froidement Jesus, &c. «
Quelle diction quand il s'agit de rapporter les actions d'un Dieu-homme !
Et néanmoins rien de plus commun dans le livre de notre Jésuite.

Pag. 248.

Il dit en rapportant le miracle des

Pag. 118. cinq pains : » Les mains de Jesus ne
 » desemplissoient point . . . Il laisse à
 » tout le monde le loisir de se rassa-
 » fier, après quoi il dit à ses Apôtres
 » *d'un air tranquille* : prenez des cor-
 » beilles & ramassez les restes.

A l'occasion de l'inquiétude où
 étoient les Apôtres de n'avoir point
 pris de pain avec eux, lorsque J. C.
 leur eut dit de se donner de garde du
 levain des Pharisiens & des Saducéens,

Pag. 160. l'Anteur dit : » L'embarras leur paroif-
 » soit grand . . . Jesus leur dit avec
 » bonté, mais cependant *d'un air de*
 » *mécontentement & de reproche*, &c. «

Il décrit de quelle maniere J. C.
 chassa le démon du corps de l'enfant

Pag. 298. sourd & muet, & il dit : » Le Seigneur
 » pour l'instruction de la multitude
 » prend *cet air d'autorité*, qui dans
 » l'opération des prodiges distinguoit
 » le Maître des disciples Esprit
 » immonde, dit-il à haute voix . . .
 » fors du corps de cet enfant . . . Le
 » démon obéit, *mais en démon*.

Pag. 355. Ailleurs il dit : » de tems en tems
 » Jesus prenoit avec ses ennemis *un*
 » *air d'autorité* qui les réduisoit au si-
 » lence.

Pag. 330. Dans un autre endroit, il dit : » Je-

» sus se mit en chemin *d'un air con-*
 » tent. Et encore : » Jesus entra dans Tom. 2.
 » le temple avec un *air d'intrépidité*, pag. 340.
 » qui parut d'abord en imposer à ses
 » auditeurs. Et ailleurs : *L'air d'indif-* Pag. 261.
 » *férence* qu'il affectoit.

Je n'ai pas besoin de relever tous ces airs que l'on donne au Fils de Dieu. On sent combien ce langage est choquant. Faire prendre à Jesus-Christ successivement un air sérieux, un air de mécontentement, un air tranquille, un air d'autorité divine, un air de reproche, un air content, un air d'intrépidité, un air d'indifférence : ne semble-t-il pas que l'Auteur ait entrepris de ne montrer le Fils de Dieu que pour la représentation ?

Autre trait. L'Auteur venoit de décrire comment J. C. avoit nourri de sept pains quatre mille hommes sans y comprendre les femmes & les petits enfans, & tout de suite il ajoute :
 » Jesus-Christ alors voyant tous les Tom. 3.
 » malades guéris & tout le monde pag. 256.
 » en état d'entreprendre *gaiement* le
 » voyage, congédia l'Assemblée ». A
 quoi il faut joindre pour faire les deux
 pendans, ce que dit l'Auteur, deux
 pages après, en parlant des Phari-

fiens : » Jesus-Christ les quitta brusquement. « Voilà un gâiment & un brusquement auxquels on ne se seroit pas attendu dans une vie comme celle de Jesus-Christ.

Je comprends, Monsieur, qu'en rapportant tous ces traits je vous afflige, & que vous ne pouvez avoir sans indignation que l'on parle de J. C. d'une maniere si indécente. Cependant il faut vous armer de patience : le P. B^e est inépuisable en ce genre d'écrire. Il décrit le dernier voyage de J. C. à Jérusalem, & il dit : » Le nom seul de Jérusalem devoit lui donner de l'horreur. » Il sçavoit quel traitement lui destinoit dans ses murs le déchaînement de ses ennemis . . . Malgré les combats qu'il vouloit bien éprouver à la vûe de la Croix, il prit sa résolution il parcourut aussi secrètement qu'il fut possible une partie de la haute Galilée Il réussit à cacher sa marche, durant laquelle il ne sembla occupé que de l'idée de sa Passion : elle le suivoit par-tout. Il en étoit si pénétré, qu'il ne pouvoit s'empêcher de s'en entretenir avec ses Disciples.

Je ne vois, Monsieur, dans ce récit que

que l'histoire d'un homme, & non pas d'un Homme-Dieu. Mettre en Jesus-Christ de l'horreur pour une Ville où il devoit répandre son sang pour le salut du monde, c'est démentir l'Evangile qui nous apprend que J. C. pleura sur Jérusalem, & que sur la Croix il dit : „ Mon Pere, pardonnez-leur, ils ne sçavent ce qu'ils font “. Dire de l'Homme-Dieu, que malgré les combats qu'il voulut bien éprouver à la vûe de la Croix, il prit sa résolution, c'est supposer qu'il fut un tems indécis. Le faire marcher avec le plus de secret qu'il lui est possible, & en conséquence dire qu'il réussit à cacher sa marche, c'est le faire agir comme un pur homme, & non comme un Dieu qui est maître de tous les événemens. Enfin dire de Jesus-Christ qu'il ne pouvoit s'empêcher de s'entretenir de sa Passion avec ses Disciples, c'est faire entendre que J. C. n'étoit pas maître de toutes ses actions. Toutes pensées qui conduisent à admettre des défauts en J. C. conduisent nécessairement au blasphème.

En voici encore une dans le même goût. L'Auteur dit de Jesus-Christ, qui s'étoit mis à table chez un Pharisien,

Pag. 352. sans s'affujettir aux différentes ablutions qu'observoient les Juifs : „ Ce „ n'étoit pas *sans réflexion* qu'il en „ ufoit de la sorte “. Si c'est sans réflexion que l'Auteur dit de Jesus-Christ, qu'il n'agissoit pas sans réflexion, pourquoi se mêle-t-il d'écrire ? Si c'est avec réflexion, louer Jesus-Christ de n'agir pas sans réflexion, c'est une injure atroce, parce que c'est donner lieu de penser qu'il auroit donc pu quelquefois agir sans réflexion.

L'Auteur dit de ce même Pharisien, qu'il fut choqué de la conduite de J. C. qui s'étoit mis à table sans s'être lavé, & il ajoute : » Peut-être le Pharisien ne s'expliquoit-il pas ; peut-être aussi qu'il laissa entrevoir quelque mécontentement. Quoiqu'il en soit, Jesus-Christ *le pénétra*. . » Ce qui donne à entendre que ce ne fut point par la lumière divine que Jesus-Christ connut la pensée du Pharisien ; mais par une sagacité naturelle, & un discernement exquis. En quoi Jesus-Christ est encore dégradé, & réduit à la condition d'une pure créature.

L'Auteur ne l'éleve pas davantage dans ce qui va suivre. Il dit : » Rebuté par les Juifs de Jérusalem, il alla se

» *consoler* du peu de fruit de ses tra-
 » vaux avec des hommes plus doci-
 » les, & il se rapprocha de ses chers
 » Galiléens. C'est ce que l'on diroit
 d'un Missionnaire, qui n'étant pas maî-
 tre de changer les cœurs, quitteroit
 une Ville où il auroit été mal reçu,
 pour prêcher dans une autre où il trou-
 veroit des dispositions plus favorables.
 Mais le discours du Jésuite est assorti
 à sa façon de penser sur la grace. Le
 salut, selon le système des Jésuites,
 est dans la main de l'homme, non
 dans les mains de Dieu. Et ainsi Jesus-
 Christ n'a pas plus de pouvoir sur les
 cœurs qu'un Missionnaire ordinaire :
 il attend tout du caprice de la volonté
 humaine. Ce n'est pas lui qui donne
 les dispositions du cœur ; il faut qu'il
 les trouve. Et voilà pourquoi quand
 il est rebuté par les Juifs de Jérusa-
 lem, il va se consoler avec ses chers
 Galiléens, dans lesquels il avoit trou-
 vé plus de docilité.

Encore un trait où l'Auteur parle de
 Jesus-Christ d'une manière toute hu-
 maine. Il dit » J. C. *se faisoit un plaisir*
 » de répéter avec ses Disciples des le-
 » çons si utiles pour eux.

Mais un terme plus indécent, & dont

Mij

P 2.16

l'Auteur fait un fréquent usage, c'est le nom de *troupe* qu'il donne au Collège Apostolique. Il dit du choix que

Tom. 3. Jesus Christ fit des douze : » Aucun
 pag. 38. » des Historiens sacrés dont nous co-
 » pions les *Mémoires* (C'est de l'E-
 » vangile qu'il parle) » ne manque de
 » mettre Simon à la tête de la *Troupe*.
 Ailleurs il dit : » Les receveurs s'a-
 » dresserent à Pierre qui paroissoit à
 » tout le monde , & qui étoit effecti-
 » vement sous Jesus Christ le chef de
 » la *Troupe*«. Il le répète dans un au-

Tom. 6. tre volume. » Simon Pierre établi le
 pag. 80. » chef de la *Troupe*. « Dans un autre

Pag. 331. endroit il dit : » Il choisit quelques-uns
 » de ceux qui le suivoient , à qui il or-
 » donna de prendre les devant , d'aller
 » annoncer sa venue à l'endroit où il
 » avoit choisi sa premiere demeure ,
 » & d'y marquer les logemens pour lui
 » & pour toute *sa troupe*. Il dit aussi :

Tom. 4. » Il avoit fait Judas le dépositaire des
 pag. 288. » aumônes qu'il recevoit pour sa sub-
 » sistance , & pour celle de *sa troupe*

Tom. 5. Et encore de Judas : » Comme il étoit
 pag. 164. » l'économe de *la troupe* , plusieurs
 » penserent que Jesus lui avoit ordon-
 » né d'aller acheter les provisions né-
 » cessaires pour le lendemain

» Tout étant ainsi disposé , on arriva à
 » Gethsémani , & *la troupe* entra avec
 » Jesus dans le Jardin ». L'Auteur em-
 ploye encore ce mot en parlant des
 Apôtres qui attendoient la descente
 du S. Esprit dans le Cénacle. » L'Es-
 prit Saint , dit-il , avant de se com-
 muniquer sensiblement à *la Troupe* ». Quel nom pour désigner la Compagnie la plus vénérable & la plus sainte qu'il y ait jamais eu sur la terre ! On dit la troupe de Moliere ; & par dérision on dit d'un Missionnaire qui deshonne la Chaire par ses figures & ses clameurs : un tel & sa troupe. Mais le dire de Jesus-Christ & des Apôtres , qui peut le soutenir ?

Bridaine.

Qui peut encore soutenir la manière dont l'Auteur fait parler Jesus-Christ , lorsque les Apôtres lui demandent où il veut qu'on lui prépare la Pâque. » Comme il ne leur parloit de rien ,
 » dit l'Auteur , & que le tems appro-
 » choit , ils vinrent lui dire : Maître ,
 » il faut faire la Pâque , & vous n'a-
 » vez point de retraite à Jérusalem ;
 » où voulez-vous que nous allions vous
 retenir un appartement , & préparer
 » tout ce qui est nécessaire ? *Vous avez*
 » raison , leur dit Jesus , *il est tems d'y*

Tom. 5.

Pag. 139.

270 L E T T R E XIII.

» penser. A ce langage qui suppose en J. C. de l'inattention & de l'oubli, qui reconnoitra le Fils de Dieu? Et d'ailleurs ce style de commere, peut-il se supporter dans la bouche de Jesus-Christ.

Autre impertinence. L'Auteur dit :
 Tom. 5. que » J. C. voulant instituer le Sacre-
 pag. 161. » ment de l'Eucharistie, il étoit impor-
 » tuné de la présence de Judas, &
 » qu'ayant inutilement essayé de le con-
 » vertir, il résolut de l'écartier. Jesus-
 Christ importuné de la présence de Ju-
 das! Il n'est donc pas Dieu. Il essaye
 de le convertir, & il n'en peut venir
 à bout. Que cette vûe est consolante
 pour un pécheur! Allons avec con-
 fiance au trône de sa grace, dit saint
 Paul. Mais comment aller avec con-
 fiance au trône de celui qui essaye de
 convertir, & qui ne le peut? Quelle
 injure ne fait-on pas ici à Jesus-Christ?
 On le met au niveau des Idoles im-
 puissantes. Il essaye de convertir, &
 il ne le peut! Mais n'est-il pas écrit
 qu'il a fait tout ce qu'il a voulu dans
 le Ciel & dans la terre? Qui est-cé
 qui peut résister à sa volonté, s'il a
 résolu de sauver Israel?

L'Auteur rapporte ce que fit Jesus

pour écarter Judas , dont la *présence*
l'incommodoit , & il dit : » Saïsi d'indi- Pag: 162.
 » gnation, & laissant éclater sur son
 » front tout le trouble de son ame ; en
 » vérité, dit-il à ses Disciples , en
 » vérité, je vous le dis avec serment ,
 » c'est un de vous qui va me trahir «.
 Et tout de suite l'Auteur ajoute : » La
 » dénonciation étoit faite d'un ton &
 » d'un air à effrayer.

Pour moi , Monsieur , les paroles
 me manquent , & je ne sçai plus com-
 ment qualifier l'indécence avec laquel-
 le ce misérable Ecrivain parle de Jesus-
 Christ. Que veut-il dire avec son ton
 & son air à effrayer , attribués à la
 personne adorable du Fils de Dieu ?
 Il semble que ce n'étoit que pour la
 montre que Jesus-Christ prit ce ton
 & cet air effrayant. C'est toujours l'i-
 dée que laissent dans l'esprit ces ex-
 pressions si usitées chez l'Auteur. Et
 dès lors combien son livre , scandaleux
 pour tous , est-il pernicieux pour la
 multitude des simples ? Que de fausses
 idées de Jesus-Christ la lecture de ce
 livre n'est-elle pas capable de leur don-
 ner ? *Justus es , Domine , & rectum judi-*
cium tuum. Voilà quarante ans que les
 Jésuites arrachent des mains des Fidé-

M iv

les le livre le plus capable d'inspirer le respect & l'amour de la Religion ; & maintenant Dieu punit les Jésuites du plus grand aveuglement , en permettant qu'ils substituent au Livre des *Réflexions morales* le Livre le plus capable de décrier la Religion , & de la rendre la fable & la risée de ses ennemis.

Je n'ai rien dit de la raison qu'apporte l'Auteur de ce que Jesus Christ, selon lui , ne vouloit point instituer l'Eucharistie en présence de Judas.

» Jesus-Christ , dit-il , vouloit bien
 » s'abandonner à ce traître pour être
 » livré à ses ennemis : mais son corps
 » & son sang dans le Sacrement de
 » son amour , il avoit horreur de les
 » prostituer à un disciple infidèle , &
 » de lui confier le pouvoir de le con-
 » sacrer. Les mysteres divins & le
 » sacerdoce de la Loi nouvelle ne
 » devoient pas entrer dans l'Eglise
 » par la profanation d'un Apôtre sa-
 » crilège.

Voilà des raisons à hasarder devant des Religieuses ; mais devant des Théologiens peuvent-elles tenir ? L'Auteur ignore-t-il que le commun des Peres, du nombre desquels il faut mettre S.

Chrysoſtome, S. Jérôme, les deux Cyrilles, & Théodoret, croient que Jeſus-Chriſt communia Judas ? S. Luc le ſuppoſe ; car il rapporte, immédiatement après l'inſtitution de l'Euchariftie, ces paroles : » La main de celui LucXXII.
 » qui me trahit, eſt avec moi à cette
 » table. « Eſt-ce donc qu'une communion ſacrilège eſt un plus grand crime que celui d'avoir livré aux Juifs Jeſus-Chriſt pour être crucifié ? L'Auteur trouve que Jeſus-Chriſt ne pouvoit permettre que ſon corps fût profané par la communion ſacrilège de Judas : mais ne le fut-il point par la trahiſon de ce miſérable, qui s'approcha de Jeſus-Chriſt, qui le baiſa, & le livra par ce baiſer même entre les mains des ſoldats & des valets, qui lui cracherent au viſage, lui donnerent des ſoufflets, & exerçerent ſur lui tout ce que la fureur & la rage furent capables de leur inſpirer ? Eſt-ce donc que Judas ne profanoit pas le corps de ſon divin maître par les mains de ceux à qui il l'avoit livré ? Mais, dit l'Auteur, l'Euchariftie eſt le Sacrement de l'amour de Jeſus-Chriſt. Quoi donc eſt-ce que toute la paſſion de Jeſus-Chriſt n'a pas été l'effet de

L'amour incompréhensible qu'il a eu pour nous ? Et d'ailleurs le Sacrifice de l'Eucharistie n'est-il pas la continuation du Sacrifice de la Croix ; avec cette différence que sur la Croix Jesus-Christ est mort & a répandu son sang réellement , & dans l'Eucharistie il s'immole mystérieusement par la consécration séparée du pain & du vin.

Il y a plus ; si Jesus-Christ n'a pas voulu que son corps fût profané dans l'Eucharistie par un disciple infidèle , comment permet-il tous les jours tant de communions sacrilèges ? L'Auteur ajoute que le Sacerdoce ne devoit pas entrer dans l'Eglise par la profanation d'un Apôtre sacrilège. Mais Judas n'est pas le seul que Jesus-Christ ait honoré du Sacerdoce ; & ainsi le Sacerdoce n'est pas entré dans l'Eglise par la profanation d'un Apôtre sacrilège. Ajoutez que Judas avoit été appelé très canoniquement à l'Apostolat ; & que l'on ne peut pas dire à cause de la trahison de Judas , que l'Apostolat soit entré dans l'Eglise par la profanation d'un Apôtre sacrilège.

Je reviens aux expressions révoltantes de l'Auteur. Après avoir marqué l'étonnement où furent les Apô-

tres, lorsque Jesus-Christ leur eut dit :
Un de vous doit me trahir, il ajoute : Pag. 162.

» Jean lui dit tout bas : Seigneur,
 » *siez-vous à moi . . . dites-moi quel est*
 » le malheureux qui va vous trahir :
 » *je le veux bien*, répondit Jesus. « Quel
 » stîle ! quelle indécence ! S. Jean igno-
 » roit-il donc dans ce moment que Je-
 » sus-Christ connoissoit le fond de son
 » cœur, & que c'étoit lui faire injure
 » que de lui dire : *siez-vous à moi* ?

Ailleurs l'Auteur ayant rapporté, à
 sa maniere, le long discours que Je-
 » sus-Christ fit aux Apôtres dans la der-
 » niere Cène, il dit ; » Jesus s'étoit le- Pag. 192.
 » vé, il se remit à leur parler avec
 » le même zèle pour eux, & la même
 » indifférence pour lui, que s'il n'eût
 » pas été à trois ou quatre heures
 » près du moment *fatal* qui par la
 » plus noire trahison alloit commen-
 » cer l'enchainement de ses douleurs.

La Passion de Jesus-Christ, un mo-
 » ment fatal ! étoit-ce donc involontai-
 » rement ; étoit-ce par un effet du des-
 » tin que Jesus-Christ alloit souffrir la
 » mort ? C'est ce que signifie le terme de
fatal.

Autre trait. L'Auteur fait dire à J.
 C. prêt à monter au Ciel, en adres-
 M vj

Tom. 6. P. 33. fant la parole aux Apôtres : » Vous
 » me servirez de témoins ; & je compte
 » sur la fidélité de votre témoignage.«
 C'est un Dieu qui parle !

Dans un autre endroit l'Auteur raconte l'étonnement où étoient les Juifs , lorsqu'ils entendirent les Apôtres parler toute sorte de langues le jour de la Pentecôte , & il dit : » Pierre , attentif à la situation des esprits , jugea qu'il étoit tems de profiter de la surprise. « Quelle expression ! elle fait entendre que si S. Pierre n'avoit pas parlé dans ce moment , il auroit manqué son coup.

Encore un autre trait. L'Auteur raconte de quelle maniere saint Pierre se rendit chez Corneille pour le baptiser , & il dit : » Dès que Corneille fut averti que l'Apôtre étoit prêt d'entrer , il courut au-devant de lui , il se jetta à ses pieds , & reconnoissant le Seigneur dans la personne de son Vicaire , il lui donna , en se prosternant le visage contre terre , des marques de sa profonde vénération. » Déjà ce Gentil avoit conçu qu'un homme qui représente sur la terre celui qui régné dans le Ciel , mérite d'être honoré au-dessus des Rois &

L E T T R E XIII. 277

des Monarques. Comme Corneille
 » demouroit aux pieds de l'Apôtre
 » dans cette posture respectueuse, at-
 » tendant ses ordres pour lui parler,
 » Pierre le releva. C'en est trop, lui
 » dit-il, quoiqu'appellé de Dieu pour
 » vous instruire, je suis un homme
 » comme vous, *je veux que vous trai-*
 » *tiez avec moi sans contrainte.* «

Indépendamment de ce stile de com-
 pliment, voilà un récit qui contredit
 d'un bout à l'autre celui des Actes des
 Apôtres. L'Auteur représente Cor-
 neille comme rendant simplement à
 Pierre l'honneur qui lui étoit dû
 comme Vicaire de Jesus-Christ. Il le
 laisse posterné aux pieds de l'Apôtre,
 dans cette posture respectueuse atten-
 dant ses ordres pour lui parler. Mais
 l'Ecriture dément ce récit. Corneille
 alloit trop loin dans les honneurs qu'il
 rendoit à Pierre. Il l'adoroit, & saint
 » Pierre se hâta de le relever. Com-
 » me Pierre entroit, dit le livre des Act. X. 257
 » Actes, Corneille alla au-devant de
 » lui, & se jettant à ses pieds il l'ado-
 » ra : mais Pierre le releva en disant :
 » levez-vous, je ne suis qu'un homme
 » non plus que vous. « Mais voyez la
 hardiesse du Jésuite, il ne craint point

278 LETTRE XIII.

de changer la narration du saint Esprit, parce qu'il croit faire plus d'honneur à saint Pierre, en montrant Corneille comme n'excédant point dans les honneurs qu'il rendoit à cet Apôtre. Il est visible cependant par ces paroles, *levez-vous, je ne suis qu'un homme*, que Corneille encore peu éclairé alloit trop loin dans les honneurs qu'il rendoit à saint Pierre, ne démêlant point assez le Ministre d'avec celui qui l'envoyoit.

Je viens à un autre article. L'Auteur parle d'un voyage de saint Paul, & il dit : » Il avoit tellement arrangé son plan, qu'après avoir donné le tems convenable à la visite de son ancien troupeau, il comptoit s'avancer davantage dans l'Asie mineure & y étendre le Royaume de Jesus-Christ. Son projet étoit mesuré sur les régles de la sagesse : il en exécute une partie ; mais Dieu avoit pour la suite des *arrangemens* différens de ceux de son Ministre. *Il venoit à l'Apôtre de s'y conformer.* » Ainsi ce n'étoit pas pour saint Paul un devoir rigoureux : mais c'étoit pour lui un devoir de bienfiance de suivre les *arrangemens* que Dieu avoit pris.

Tom. 7.
pag. 81.

Il convenoit qu'il leur donnât la préférence sur ceux que lui, Paul, avoit formés en particulier.

Quelques pages plus bas, l'Auteur dit : » Paul partit de la Lycaonie accompagné de Silas, de Tite, & de Timothée. Ils allèrent en Phrigie, & de là dans la Province de Galatie où Paul jeta en passant les premiers fondemens de l'Eglise des Galates qui conta dans la suite tant de *chagrins* à son Apôtre.

Pag. 431

Et dans un autre endroit il dit : » A ces *chagrins* dont l'Apôtre étoit accablé sur l'inutilité de ses travaux.

Pag. 88.

Je relève encore ici le terme de *chagrins*, quoiqu'il ne doive plus surprendre, après que l'Auteur l'a employé en parlant de Jesus-Christ.

Mais voici une autre expression qui me paroît toute neuve. L'Auteur parle des prédications de saint Paul à Ephèse, & il dit : » Le Seigneur satisfait du zèle de son Apôtre, se fit une gloire de séconder ses travaux. « Dieu se faire une gloire de séconder le travaux de son Apôtre ! Quel jargon !

Pg. 1. 32

Autre expression ridicule. L'Auteur raconte de quelle manière saint

Aa.
XXIII.

6. Paul mit aux prises les Saducéens & les Pharisiens en disant : » je suis Pharisien & fils de Pharisien , & c'est à cause de l'espérance d'une autre vie & de la résurrection des morts qu'on veut me condamner. « Et tout de suite il ajoute : » *Bien en prit* à l'Apôtre qu'il fut encore tems d'user de cet innocent stratagème. « *Bien en prit !* Ne semble-t-il pas que saint Paul s'estimoit fort heureux d'avoir échappé à la haine du grand Sanhedrin ? Le Jésuite met dans le cœur de saint Paul les sentimens qu'il trouve dans le sien. S'il s'agissoit de confesser J. C. devant quelque Prince Infidèle , un homme qui trouve que saint Paul fut *bien heureux* de se tirer d'affaire comme il le fit , manqueroit-il d'expédiens pour se mettre à couvert de la persécution ?

L'Auteur continuant de décrire le danger où se trouva saint Paul dans l'assemblée des » Saducéens & des Pharisiens , dont les uns le tiroient de leur côté pour l'enlever à ses ennemis , les autres l'arrachotent à ses défenseurs , & s'efforçoient de s'en saisir ; il dit : Paul qui s'étoit vû deux fois sur le point de perdre la

» vie, *se seroit cru heureux* d'en être
 » quitte pour quelques jours d'escla-
 » vage.

Non, S. Paul n'avoit point les sen-
 timens que lui prête le Jésuite. Il étoit
 disposé à tout. Mais le Jésuite parle
 de l'abondance du cœur. Il sent ce
 qu'il feroit s'il se trouvoit dans des
 circonstances pareilles à saint Paul ;
 & ce qu'il feroit, il présume que saint
 Paul l'a fait.

Enfin l'Auteur rapporte de quelle
 maniere les Juifs au nombre de plus
 de quarante firent vœu de ne boire ni
 manger qu'ils n'eussent assassiné Paul,
 & il dit : „ Paul, qui ignoroit le com-
 „ plot, ne pouvoit pas le prévenir :
 „ mais Dieu qui n'en vouloit pas l'e-
 „ xécution, *scut bien* le déconcerter. “

Pag. 278

Un autre auroit dit simplement que
 Dieu renversa ce projet, & en empê-
 cha l'exécution : mais l'Auteur nous
 fait admirer que Dieu ait *scu* décon-
 certer un projet formé par les enfans
 des hommes. Il faut le renvoyer au
 Pseaume *quare fremuerunt gentes*. Il y
 verra comment Dieu se joue des com-
 plots des hommes, & l'idée noble
 que l'on nous y donne de son souve-
 rain pouvoir.

Je crois, Monsieur, n'avoir pas besoin de m'étendre davantage pour vous donner des exemples de ce stile populaire & indécent dont l'Auteur fait un usage si fréquent. Sous sa plume l'Evangile n'est plus reconnoissable. Il lui ôte sa noble simplicité, sa gravité, sa majesté. Par ses fades amplifications il gâte les récits les plus beaux & les plus touchans. Lisez l'histoire de la Péchereffe dans saint Luc, elle est écrite d'un stile simple, grave, & vraiment digne de l'esprit de Dieu. Dans l'Auteur elle fait vomir par les faux ajustemens dont il a prétendu l'orner. L'Evangile de l'aveugle né est un des morceaux des plus éloquens que l'on puisse trouver. Pour peu que l'on veuille en changer la diction, ou y ajouter, on lui fait perdre ce naturel qui charme en le lisant, & qui laisse l'esprit & le cœur saisis d'admiration. Mais, sous la diction du Jésuite, il faut tenir son ame à deux mains pour ne pas éclater contre la hardiesse d'un homme qui vient substituer ses fadeurs à la diction du S. Esprit.

Un Peintre d'enseigne à bière qui s'aviseroit de réformer les tableaux

de Raphaël ou de Pouffin, on lui jetteroit la pierre. La comparaison est fort au-dessous du sujet auquel je l'applique ; mais je ne la donne que comme une comparaison, & pour montrer par l'indignation que l'on auroit de voir un barbouilleur mettre la main aux tableaux de Raphaël, quelle est celle que l'on doit concevoir contre un homme qui a défiguré l'Évangile, à ne le plus reconnoître.

Mais parce qu'il n'est guères de mauvais livre où l'on ne trouve quelque chose de bon, il faut convenir qu'il y a dans celui du P. Berruyer des endroits excellens. Ce sont ceux où il parle de la haine des Scribes & des Pharisiens contre Jesus-Christ. Comme le P. Berruyer n'a eu sur cela qu'à peindre ce qu'il voit dans la Société, il l'a fait excellemment bien. Ses réflexions à ce sujet sont admirables. En voici quelques unes.

L'Auteur rapporte de quelle manière les Apôtres, pour soulager leur faim, prirent un jour de Sabbat quelques épis de blé qu'ils frottèrent dans leurs mains, & dont ils mangèrent le grain. „ Il falloit, dit-il, être de bien
Tom. 3.
„ mauvaise humeur pour y trouver à pag. 161.

„ redire , & pour y opposer la Loix...
 „ Mais des hommes jaloux ne voient
 „ rien d'innocent dans ceux qu'ils n'ai-
 „ ment pas. Et comment perdrait-on
 „ un ennemi vertueux s'il falloit at-
 „ tendre qu'il commît des crimes? “

Voilà une sentence à écrire en let-
 tre d'or , & qui devoit être gravée
 sur le frontispice de toutes les maisons
 des Jésuites.

J'y joindrois encore celle-ci. „ Les
 Pag. 238. „ discours le plus évidemment calom-
 „ nieux & le plus solidement réfutés ,
 „ laissent toujours une impression fa-
 „ cheuse à l'innocence , & entretien-
 „ nent un soupçon vague que les plus
 „ fortes apologies n'effacent jamais
 „ tout-à-fait.

Ces sentences saisissent par l'éclat
 de la vérité qui en sort. Pour l'applic-
 ation on la feroit quand même je ne
 le voudrois pas.

Qu'y a-t-il encore de mieux dit que
 ce qui va suivre ? L'Auteur parle de
 l'union des Pharisiens avec les Sadu-
 Pag. 257. céens pour perdre J. C. & il dit : „ L'é-
 „ cole Pharisaïque ne devoit pas avoir
 „ de liaison avec des impies qui fai-
 „ soient profession d'une doctrine bien
 „ contraire à celle des vrais disciples

de Moïse sur les points capitaux de
la Loi, & sur les vérités fondamentales de la Religion : mais il arrive presque toujours qu'une passion commune réunit les méchans contre un homme de bien, quelque divisés qu'ils soient entr'eux ; & que pour perdre un rival on mandie le secours d'un scélérat que l'on déteste.

Encore une réflexion dont l'application saute aux yeux. « L'émulation des Corps, dit l'Auteur, est souvent un aussi grand mal, & elle empêche toujours plus de bien que celles des Particuliers. Destinés à la même fin, quel ouvrage ne pourrions-nous pas embrasser, à quoi ne serions-nous pas capables de réussir, si tous les moyens se réunissoient ? Mais on a l'ambition de vouloir tout rappeler à soi ; & ce qu'on ne peut par soi-même, on aime mieux souvent le voir abandonné que de laisser à d'autres la liberté de le faire.

C'est de quoi vous trouveriez des preuves sans nombre dans les volumes de la morale pratique des Jésuites.

Je suis persuadé, Monsieur, que vous lisez avec plaisir ces réflexions

Pag. 31*

du Jésuite. Celle qui va suivre sera encore de votre goût. Après avoir rapporté les différens discours qu'on tenoit de Jesus-Christ à Jérusalem, les uns disant, c'est un homme de bien; les autres, c'est un séducteur; l'Auteur

Tom. 4.
pag. 18.

dit : » Ceux qui parloient de la sorte,
 » . . . blasphémoient impunément; ils
 » répétoient le langage des maîtres,
 » ils faisoient leur cour, & ils méritoient les graces. Ceux au contraire
 » qui conservoient de l'estime pour le
 » Sauveur, ne se déclaroient pas si
 » haut : ils n'osoient presque ouvrir
 » la bouche en sa faveur : ils ne s'ex-
 » pliquoient qu'en cachette, & à un
 » petit nombre de confidens. Les en-
 » nemis de Jesus-Christ redoutés pour
 » leur puissance, ou respectés pour
 » leur doctrine, avoient conduit les
 » choses jusqu'à ce point. Et voilà en
 » effet où on les amène à coup sûr,
 » lorsque les membres d'un Etat une
 » fois gagnés par leurs intérêts ou par
 » leurs passions, on n'a plus que la
 » multitude à s'attacher. Avec de la
 » patience & du tems on la fait passer
 » de la vénération jusqu'au mépris,
 » de la confiance jusqu'à la haine. Il
 » ne faut pour y réussir que sçavoir

, calomnier avec hardiesse, & revenir à la charge avec constance. “

C'est ce que font les Jésuites depuis cent cinquante ans. Avec de la patience & du tems quel progrès n'ont-ils pas fait ? combien leurs actions sont-elles montées depuis les Congrégations *de auxiliis* ? Si de tems en tems ils ont eu quelque revers, ils n'en ont pas moins été à leur but. En calomniant avec hardiesse, en revenant à la charge avec constance, ils ont réussi où d'autres auroient mille-fois succombé.

Le P. B. est lui-même un de ces hommes qui calomnient avec hardiesse, & qui reviennent à la charge avec constance. Après avoir rapporté l'histoire de la Péchereffe à laquelle J. C. dit : *Vos péchés vous sont remis* ; de quoi les Scribes & les Pharisiens furent étrangement scandalisés, il dit : » Les

» injustes censeurs de la miséricorde
 » de Jesus-Christ, lorsqu'il exerçoit
 » personnellement & visiblement son
 » ministère, ont trouvé sous l'Evan-
 » gile des imitateurs de leur dureté.
 » On voit un certain nombre de mi-
 » nistres impitoyables, à qui rien ne
 » paroît déplaire davantage que ces

Tom. 3.

pag. 97.

» touchantes & salutaires paroles du
 » Sauveur : *Vos péchés vous sont remis.*
 » Jamais ils ne les prononcent qu'à
 » regret. (Calomnie infigne) Ils les
 » regardent comme un blasphème
 » dans la bouche de ceux qui tou-
 » chés de la ferveur des pénitens les
 » renvoient , à l'exemple de leur
 » maître , absous & consolés (autre
 » calomnie). Ne seroit-ce point peut-
 » être qu'ils ne pensent pas beaucoup
 » plus religieusement que les Phari-
 » siens sur l'efficacité de ces divines
 » paroles , & sur le pouvoir de ceux
 » à qui il appartient de les dire au nom
 » de Jesus-Christ dont ils tiennent la
 » place ? «

Les Pharisiens croyoient que Jesus-
 Christ n'avoit pas le pouvoir de re-
 mettre les péchés. Ceux que le Jésui-
 te a ici en vue , ont-ils jamais donné
 le moindre sujet de les soupçonner
 d'un pareil blasphème ? Eux qui ont
 fait tant de livres contre les Pichons
 de la Société , peuvent-ils être accu-
 sés de ne pas croire que les Prêtres
 aient le pouvoir d'absoudre les pé-
 cheurs ? Le Jésuite sçait bien qu'il
 ment , quand il impute de pareilles
 erreurs aux prétendus Jansénistes :
 mais

» Mais les discours les plus évidem-
 » ment calomnieux & les plus solide-
 » ment réfutés , laissent toujours une
 » impression facheuse à l'innocence ,
 » & entretiennent un soupçon vague
 » que les plus fortes apologies n'effa-
 » cent jamais tout-à-fait. « Et voilà
 pourquoi l'Auteur revient à la charge
 avec constance , & calomnie avec har-
 dieffe. Il y a d'autant plus de méchan-
 ceté dans son fait , qu'après avoir ca-
 lomnié les prétendus Jansénistes , il
 s'écarte en ce moment de la doctrine
 de son Corps pour ne dire que ce que
 nous disons sans en excepter même le
 P. Quesnel. Car pour ne pas paroître
 autoriser le relâchement , le Jésuite
 dit : » Il est vrai cependant que ces
 » consolantes & efficaces paroles : *Je*
 » *vous absous de vos péchés* , ne peu-
 » vent être prononcées avec trop de
 » précautions , d'examen , & de pru-
 » dence : mais on sçait aussi , & on
 » doit le dire pour la consolation des
 » pécheurs , que les vrais pénitens
 » ont un droit bien fondé à l'absolu-
 » tion qu'ils demandent. Ils ne doi-
 » vent se plaindre ni des épreuves où
 » l'on met la sincérité de leur retour ,
 » ni des sages délais qu'on doit ap-

Pag. 98.

» porter à leur réconciliation. Cette
 » espèce de sévérité est souvent de la
 » part des ministres de Jesus-Christ
 » une conduite pleine de religion,
 » & même de miséricorde. Les dé-
 » lais néanmoins & les épreuves doi-
 » vent avoir un terme ; & les pro-
 » longer au-delà de leurs justes bor-
 » nes , c'est bien moins fournir aux
 » pécheurs un moyen de conversion,
 » qu'un motif de découragement &
 » une occasion de rechute. En ce point,
 » comme en tout le reste , les extré-
 » mités sont vicieuses , & semblent
 » presque également condamnables.

Si les paroles , *je vous absous* , ne peuvent être prononcées avec trop de précaution , d'examen & de prudence ; si les vrais pénitens ne doivent se plaindre ni des épreuves où l'on met la sincérité de leur retour , ni des sages délais qu'on doit apporter à leur réconciliation ; si cette espèce de sévérité est souvent de la part des ministres de J. C. une conduite pleine de religion & même de miséricorde, pourquoi les Jésuites se sont-ils donc déchainés avec tant de fureur contre le livre de *la fréquente Communion* ? Pourquoi ont-ils décrié si persévé-

ramment les ministres qui ont mis en pratique les règles si sages qui y sont établies ? pourquoi ont-ils fait condamner dans le livre des Réflexions morales cette proposition : » C'est une » conduite pleine de sagesse , de lu- » miere & de charité , de donner aux » ames le tems de porter avec humili- » té , & de sentir l'état du péché , de » demander l'esprit de pénitence & de » contrition , & de commencer au » moins à satisfaire à la justice de » Dieu avant de les réconcilier. » Et cette autre. » On ne sçait ce que » c'est que le péché & la vraie péni- » tence , quand on veut être rétabli » d'abord dans la possession des biens » dont le péché nous a dépouillés , & » qu'on ne veut point porter la con- » fusion de cette séparation. « Les prétendus Jansénistes ont toujours été éloignés des deux extrémités que l'Autheur condamne ; & ils n'ont été en bute aux Jésuites , que parce qu'ils n'ont pas voulu donner dans le relachement. C'est parce qu'ils ont combattu cette extrémité vicieuse , que les Jésuites les ont accusés de rigorisme : mais on ne trouvera dans aucun de leurs Livres, qu'ils ayent porté

Prop. 87.

Prop. 88.

la sainte sévérité de l'Évangile au-delà des bornes que prescrit le P. B. lui-même : & ainsi quand cet homme nous accuse de donner non seulement dans le rigorisme , mais de ne pas croire que le sacrement de Pénitence ait la vertu de remettre les péchés , c'est un méchant qui calomnie avec hardiesse , & qui sçait bien qu'il calomnie. Mais comme il le dit très-bien ,

» des hommes jaloux ne voyent rien
 » d'innocent dans ceux qu'ils n'aiment pas. Et comment perdrait-on
 » un ennemi vertueux , s'il falloit attendre qu'il commît des crimes ? «

Terminons ce recueil par un portrait qui se trouve dans la première Partie , tom. IV. liv. V. p. 435. & 436.

» Achitophel, dit le P. Berruyer , étoit
 » un de ces scélérats qui passent pour
 » des génies rares dans l'art de gouverner , parce qu'ils ne sont arrêtés
 » sur rien , ni par la probité ni par la conscience , qui ne manquent jamais
 » de ressources ; parce qu'ils n'en connoissent point de criminelles ; & qui
 » ne sont plus grands politiques que les autres , que parce qu'ils ont moins
 » de Religion.

Je n'irai pas plus loin , Monsieur ,

dans la critique que j'ai entrepris du P. Berruyer. Il me suffit d'avoir donné une juste idée des huit volumes de ce Jésuite. Je ne prétends pas avoir épuisé la matiere, je laisse de l'ouvrage pour ceux qui écriront après moi. Mais ce n'est pas assez d'avoir fait connoître jusqu'à quel point le P. Berruyer est coupable, j'ai à montrer que dans ce qu'il a dit de plus affreux, il n'est que l'écho du P. Hardouin. C'est ici une nouvelle discussion, & un nouveau travail que j'entreprends : mais travail nécessaire pour le bien de l'Eglise. Il le seroit moins si le P. Hardouin & le P. Berruyer étoient des Jésuites isolés & abandonnés de leur Corps : mais malgré les défaveux apparens des Supérieurs, vous verrez, Monsieur, l'intérêt que le Corps prend aux Livres de ses deux membres. C'est un mystère que je dévoilerai dans ma dernière Lettre. Mais auparavant il faut que je remplisse l'engagement que j'ai pris de convaincre le P. Hardouin de Socinianisme. C'est dans son Commentaire sur le Nouveau Testament que j'en trouve la preuve. Ce sera la matiere d'une quatorzième Lettre que j'aurai l'honneur de vous adresser.

Je suis &c.

N iij

QUATORZIEME
LETTRE.

MONSIEUR,

VOUS n'avez pas oublié ce que j'ai eu l'honneur de vous dire à la fin de ma septième Lettre, que l'on a imprimé en Hollande en 1741 un Commentaire du P. Hardouin sur le Nouveau Testament. Les Journalistes de Trévoux ont gardé le silence sur cette nouvelle production de leur

Tom. 28 **C**onfrère. L'Auteur de la *Bibliothèque raisonnée des Ouvrages des Sçavans de l'Europe* en a relevé quelques endroits, qui n'ont aucun rapport au dogme de la Trinité. Il s'est bien apperçu que le P. Hardouin y donne atteinte; mais il ne lui en fait pas un crime: au contraire il assure qu'en mettant à part les préjugés du P. Hardouin, son Commentaire est plein de choses très-curieuses, & doit être mis au nombre des meilleurs Ouvrages que nous ayons en ce genre. Dans le sein de

l'Eglise, ni Evêque ni Théologien n'a attaqué le Commentaire du Jésuite : il n'étoit pas connu d'eux. Dieu l'a permis pour donner lieu à la Société de faire paroître sous le nom du P. Berruyer le systême impie qui régne dans le Commentaire du Pere Hardouin.

Je n'entreprends point de suivre pié à pié cet Auteur. Il faudroit plusieurs *in-folio* pour réfuter le sien. Et d'ailleurs en réfutant le disciple, j'ai déjà réfuté le Maître. Mais quoique je laisse un champ très-vaste à ceux qui voudront attaquer après moi le Commentaire du P. Hardouin, j'en dirai assez pour inspirer aux Catholiques l'horreur qu'ils doivent avoir de son livre. Je commence par les blasphèmes contre la Trinité.

Sur ces paroles de S. Jean, *au commencement étoit le Verbe*, le P. Hardouin dit : » Il étoit Verbe, mais il n'étoit pas Fils, *erat Verbum, non Filius.* Pag. 248. col. 2.

Et tout de suite il ajoute : » Il n'étoit pas *Fils* selon le langage des divines » Ecritures, quoiqu'il le fût selon le » langage des Peres & des Scholastiques. Dans saint Jean!, autre chose » est le Verbe, autre chose est le Fils

N iv

» de Dieu. Le Verbe est la seconde
 » personne de la très-sainte Trinité :
 » le Fils de Dieu est l'humanité même
 » de Jesus-Christ, *Ipsa per se humanitas* ;
 mais unie hypostatiquement au Verbe.
 » Delà vient que dans ce même Evan-
 » gile le Verbe n'est appelé Verbe
 » que jusqu'à l'Incarnation : mais après
 » que le Verbe s'est fait chair , ce
 » n'est plus le Verbe , c'est le Fils uni-
 » que , c'est le Fils de Dieu. *Quam
 ob rem in hoc Joannis Evangelio Ver-
 bum appellatur usque ad Incarnationem.
 Postquam autem caro factum est , non
 jam Verbum , sed Unigenitus & Filius
 Dei est.*

Ce que l'Auteur dit ici du Verbe ,
 il le répète dans son Commentaire sur
 l'Epître aux Romains & sur la première
 Epître de S. Jean. Il dit sur cette
 parole de l'Epître aux Romains , tou-
 Rom. I. 3. *chant son Fils : » A s'en tenir unique-
 » ment aux divines Ecritures , ici au-
 » tre chose est le Fils de Dieu , autre
 » chose est le Verbe , aliud ibi Filius
 Dei , aliud Verbum est. » Le Verbe est
 » la seconde personne subsistante dans
 » la Trinité... Le Fils de Dieu est
 » l'humanité de Jesus-Christ unie au
 » Verbe en unité de personne , qu'il*

» faut invoquer par elle-même & adorer, à cause de l'union du Verbe avec elle.

L'Auteur continue : touchant son Fils *qui lui a été fait.* » Non seulement » qui lui est né ; mais qui lui a été fait, » lorsqu'il a été conçu du saint Esprit » dans le sein de la Vierge. Alors le Pere a commencé à l'avoir pour Fils par l'union hypostatique du Verbe avec l'humanité : *quem tunc Pater Filium habere cœpit.*

Et sur ces paroles de la première Epître de saint Jean : Il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel, 1. Joan. V. 7. le Pere, le Verbe, & le saint Esprit, l'Auteur dit : » Le Verbe, non le Fils, » mais seulement le Verbe : *Non Filius, sed solummodò Verbum.*

Et sur le mot *Pere* il dit encore, » qu'il a commencé d'être appelé Pere, depuis que le Verbe a été uni à l'humanité de Jesus-Christ. *Cœptus est Pater appellari.* Et c'est le seul nom qu'il veuille maintenant que les hommes lui donnent. « Pag. 804
col. 1.

Je reviens au premier chapitre de l'Évangile de saint Jean. Sur ces paroles *apud Deum*, & le Verbe étoit avec Dieu, l'Auteur dit : avec *Dieu*, non

N v

» avec le Pere, *apud Deum, non apud*
 » *Patrem*, parce qu'au commence-
 » ment Dieu n'étoit pas encore Pere,
 » mais il l'est devenu seulement après
 » l'Incarnation, ou si vous voulez,
 » dans le moment même de l'Incar-
 » nation : *quia in principio nondum Pa-*
 » *ter, sed post Incarnationem Verbi tan-*
 » *tum, sive ex illo tempore.*

Si vous objectés que saint Jean com-
 mence sa premiere Epître comme il a
 commencé l'Evangile, & qu'il dit :

1. Joan. I. „ Nous vous annonçons la parole de
 „ vie qui étoit dès le commencement..
 „ Cette vie éternelle qui étoit dans le
 „ Pere *apud Patrem*, & qui est venue
 „ se montrer à nous. “ Où l'on voit
 que *apud Deum & apud Pat. em* signi-
 fient la même chose, l'Auteur répond

Pag. 711. que la *parole de vie* qui étoit dès le com-
 mencement ; que la *vie éternelle* qui
 étoit dans le Pere, & qui s'est montrée
 à nous, n'est pas la personne du Ver-
 be. Par la *parole de vie* qui étoit dès
 le commencement, il faut entendre
 ce que Dieu avoit résolu de faire dès
 le commencement. Et par la *vie éter-*
nelle il faut entendre la règle que Dieu
 a prescrite pour parvenir à l'immor-
 talité.

Si vous insistés sur cet autre texte de saint Jean : „ personne n'a jamais vu Dieu. C'est le Fils unique qui est dans le sein du Pere qui l'a fait connoître ; “ & que delà vous vouliez conclure que quand saint Jean a dit : le Verbe étoit en Dieu , il a voulu dire que le Verbe étoit dans le Pere ; & qu'ainsi il n'est pas vrai que le Pere n'ait commencé à être Pere , ni le Verbe commencé à être Fils , que par l'Incarnation ; l'Auteur répond (a) qu'il y a bien de la différence de dire que le Fils unique est dans le sein du Pere , & dire que le Verbe est dans le Pere ; parce que le Fils de Dieu c'est l'humanité même de J. C. considérée directement & en particulier , quoiqu'elle soit cependant unie au Verbe : mais le Verbe est la seconde personne de la Trinité. Ce n'est donc point le Verbe qui est dans le sein du Pere , c'est l'humanité de Jesus-Christ qui à cause de son union avec le Verbe doit entrer en participation de tous les des-

Joan. I.
18.

(a) Non est idem unigenitum esse in sinu Patris , & Verbum esse apud Patrem... Filius Dei est humanitas ipsa Christi per se & in recto considerata , quamvis sit reipsâ tunc quoque Verbo conjuncta, Pag. 252. col. 2.

seins de Dieu sur les enfans des hommes.

Maintenant, pour montrer que saint Jean n'appelle point la personne du Verbe, la parole de vie, l'Auteur dit que si l'Apôtre avoit voulu désigner la personne du Verbe, il l'auroit appelé le Verbe du Pere; & de plus il n'auroit pas dit que la parole de vie s'est montrée à nous: car le Verbe ne s'est pas montré aux hommes, quoiqu'il se soit fait Homme. Saint Jean dit, il est vrai, que le Fils de Dieu a paru dans le monde. Mais ce nom désigne J. C. homme, quoiqu'il ne soit Fils de Dieu que par l'union avec le Verbe.

Si le Verbe n'étoit pas Fils avant l'Incarnation, qu'étoit-il donc? Il étoit, répond l'Auteur, le terme subsistant de l'action de l'entendement divin: *terminus subsistens intellectiōnis divinæ.*

Quiconque ne prend pas ainsi le nom de Verbe, n'est pas Chrétien. *Quisquis Verbum non sic intelligit, Christianus non est.*

Vous n'avez pas oublié, Monsieur, que le P. Berruyer, commentant le premier chapitre de l'Évangile de saint Jean, fait entrer dans le texte le titre de l'Évangile dont il retranche ces

Pag. 712.
col. 1.

1. Joann.
III. 8.

Pag. 249.
col. 2.

deux mots, *secundum Joannem*, & qu'il prétend qu'il faut lire : *Le saint Evangile de Jesus-Christ. Il étoit au commencement le Verbe.* C'est du P. Hardouin que le Pere Berruyer a tiré tout ce qu'il dit à ce sujet. Mais le Pere Hardouin supposant comme certain qu'il faut lire, *Jesus Christ étoit au commencement le Verbe*, en conclut qu'il est nécessaire de dire que dans le sens direct autre chose est Jesus-Christ, autre chose est le Verbe, parce que sans cela la proposition seroit identique ; elle signifieroit : Jesus-Christ étoit au commencement Jesus-Christ. L'Auteur ajoute en termes scholastiques, que qui dit *le Christ* dit un principe complet d'agir & de mériter sans le Verbe, *principium agendi completum & merendi, & quidem absque Verbò* : c'est-à-dire que l'humanité de Jesus-Christ produit indépendamment du Verbe toutes ses actions. Il avoit dit auparavant que l'humanité *seule* produit physiquement toutes les actions de Jesus-Christ, *sola principium physicè productivum*. D'où il conclut qu'autre chose est Jesus-Christ, autre chose est le Verbe.

Pag. 249
col. 1.Pag. 248
col. 2.

L'Auteur nous a dit ci-dessus, que

le Verbe a été *fait* fils de Dieu par l'Incarnation. Maintenant il va nous dire que Jesus-Christ a été *fait* Dieu.

Pag. 255. » Jesus-Christ, dit-il, étant par le droit
col. 2. » de sa naissance le Premier-né du genre
» humain, & à ce titre le Chef des
» hommes, il devoit se dévouer pour
» le salut de ses freres. Mais parce
» qu'il l'auroit voulu envain, s'il ne
» l'avoit fait dignement, il étoit tout-
» à-fait convenable que Dieu le choi-
» sît entre tous pour *le faire Dieu* par
» l'union avec le Verbe, & par-là le
» mettre en état d'offrir une satisfac-
» tion d'un prix infini. *Deum maxime*
» *decurt hunc præ cæteris designare quem*
» *per unionem cum Verbo FACERET Deum,*
» *ac propterea, &c.*

Ce qu'il dit ici, il le répète ailleurs:
Pag. 286. » C'est mon Pere qui me *faisant* Dieu
Joan. VIII. » par l'union de son Verbe, me glorie
Paraphr. v. » fie «.

54.

Je m'arrête, Monsieur, pour laisser aux sentimens de Religion la liberté d'éclater contre ce que je viens de transcrire. Voilà des blasphèmes execrables. Le Jésuite les a puisés dans

Athan. la Thalie d'Arius. Arius disoit: » Dieu
Orat. I. » n'a pas toujours été Pere; il y a eu
Cont. Aria. » un tems où il étoit simplement Dieu,
L. I. P. 409.

» & n'étoit pas encore Pere. Ensuite
 » il a été fait Pere. De même le Fils
 » n'a pas toujours été Fils. . . Il y a eu
 » un tems où il n'étoit pas Fils ». Ici
 que dit-on ? » Le Pere a commencé
 » d'être Pere. Il y a eu un tems où il
 » n'étoit pas encore Pere. Ce n'est que
 » par l'Incarnation qu'il est devenu
 » Pere. Le Fils n'a pas toujours été
 » Fils. Il y a eu un tems où il n'étoit
 » pas Fils ». Vous le voyez , Mon-
 sieur , ce sont les mêmes expressions
 dans Arius & dans le Pere Hardouin :
 ce sont les mêmes blasphèmes. Saint
 Athanase ne rapporte les blasphèmes
 d'Arius qu'en frémissant. Vous avez
 trop de Religion pour ne pas trem-
 bler en lisant ceux du Pere Hardouin.
 Qui l'auroit crû , que du sein de l'E-
 glise , & de nos jours , il seroit sorti une
 bouche qui auroit osé dire que le Pere
 n'a pas toujours été Pere , & que le
 Verbe n'est devenu Fils que par l'In-
 carnation.

En niant que le Pere ait toujours
 été Pere , le Jésuite nie que le Verbe
 ait été engendré du Pere. Aussi ne re-
 connoît-il point de génération éter-
 nelle en Dieu ; & tous les textes qui
 le disent , il leur donne un autre sens ,

Vous vous rappelez celui que le Pere Berruyer donne au texte célèbre :

Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui. Il prétend qu'il ne doit

s'entendre que de l'Incarnation ou de la Resurrection de Jesus-Christ. En

quoi le P. Berruyer n'est que l'écho du Pere Hardouin. Mais en commen-

tant cet autre texte ou le Prophète dit du Christ : *Qui racontera sa génération?*

Pag. 359. Paraphr. v. le Pere Hardouin lui donne ce sens :

83.

» Qui pourra dire quelle sera la mé-

» chanceté de la génération avec la-

» quelle il aura vécu ? Car elle porte-

» ra l'impiété jusqu'à le mettre à mort.

Et ainsi ce n'est ni de la génération

éternelle du Verbe, ni de son Inear-

nation dans le sein d'une Vierge qu'il

faut entendre les paroles d'Isaïe. Saint

Athanase, saint Jérôme, saint Augus-

tin, saint Cyrille l'entendent de la

naissance éternelle du Verbe dans le

sein de son Pere, ou de sa naissance

temporelle dans le sein de sa Mere :

mais les Peres sont-ils de quelque con-

sidération pour le P. Hardouin ? Vol-

zogue, le Socinien Volzogue est pour

lui une autorité bien plus respectable.

Le Jésuite a lû dans le Commentaire de

Volzogue sur les Actes des Apôtres,

que le *generationem ejus quis enarrabit*, doit s'entendre non de la génération du Fils de Dieu ; mais de cette race, de cette génération d'hommes qui seroient assez méchans pour le mettre à mort : & cette explication Socinienne a eu pour lui tant de charmes, qu'il n'a pas balancé à lui donner la préférence sur celle des Peres. Aussi avez-vous vû qu'il convient que dans le langage des Peres, le Verbe a toujours été Fils, & le Pere toujours Pere : mais il s'en met peu en peine. C'est, dit-il, le langage des Peres : mais ce n'est pas le langage des Livres Saints. Mensonge impudent. En quel endroit des divines Ecritures le Verbe est il distingué du Fils de Dieu ? Le Jésuite convient que ce texte : *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel, le Pere, le Verbe, & le Saint Esprit ; & ces trois sont une même chose*, doit s'entendre de la Trinité. Il fait remarquer que l'Apôtre appelle ici la seconde personne *Verbe*, & non pas *Fils*, parce qu'elle n'est devenue *Fils* que par l'Incarnation. Si cela est, comment la premiere personne est-elle appelée Pere ; si avant l'Incarnation le Verbe n'est pas Fils, comment le Pere est-il Pere ? Ici le Jésuite est aveu-

glé par son impiété. Il ne veut pas que l'on donne au Pere le nom de Pere avant l'Incarnation : & voilà S. Jean qui, de son aveu, donne au Pere le nom de Pere, en désignant les trois personnes indépendamment de l'Incarnation. Le Jésuite lui-même abandonne sa règle, toutes les fois qu'il a à parler de la première personne de la Trinité : car il lui donne toujours le nom de Pere. Et il y est forcé. Quel nom lui donneroit-il, s'il ne lui donnoit pas le nom de Pere ? Si le Pere est Pere avant l'Incarnation, la règle est donc fautive. Le Verbe est donc Fils. Car de qui le Pere seroit-il pere, s'il ne l'étoit pas du Verbe ? Et si le Verbe est Fils, il est donc engendré éternellement de la substance du Pere. Donc le texte, *vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui*, doit s'entendre avant tout de la génération éternelle du Verbe. Donc les divines Ecritures donnent au Verbe le nom de Fils avant l'Incarnation. Ne le lui donnent-elles pas encore au Pseaume 109, où Dieu dit à celui que David appelloit en esprit son Seigneur : *Je vous ai engendré avant l'étoile du jour* ? Il n'est pas douteux que le Pseaume doit s'entendre de la divinité de Jesus Christ.

C'est J. C. même qui s'en fait l'application, pour prouver aux Juifs qu'il est Dieu. Or quel est celui auquel il est dit, *je vous ai engendré de mon sein*, sinon le Verbe de Dieu? Le Verbe est donc Fils; le Pere est donc Pere, & il est Pere avant l'étoile du jour, c'est-à-dire avant la création de la lumière, avant tous les tems, de toute éternité. Au livre des Proverbes la Sagesse dit encore: » Le Seigneur m'a posé Ch. VIII.
 » sédée au commencement de ses voies. ^{22.}
 » J'étois avant tous ses ouvrages
 » J'ai été conçue lorsque les abîmes n'étoient point J'ai été engendrée
 » avant que les montagnes fussent affermies. « Quelle est-elle, cette Sagesse conçue & engendrée avant tous les tems? N'est-ce pas la sagesse éternelle, le Verbe de Dieu? Le Verbe est conçu & engendré. Il est donc Fils. Voilà donc encore une fois la génération éternelle du Verbe attestée dans les Livres Saints.

Mais que peut-on de plus clair que ce texte de l'Évangile? » Nul n'a jamais vu Dieu. C'est le Fils unique
 » qui est dans le sein du Pere, qui l'a fait connoître. « Fils dont saint Jean venoit de dire: » Au commencement

Joannis
XVIII.

» étoit le Verbe, & le Verbe étoit en
 » Dieu, & le Verbe étoit Dieu. « Le
 P. Hardouin répond que le Verbe &
 le Fils sont deux choses différentes.
 Autre chose est le Verbe, dit-il, au-
 tre chose est le Fils : *Aliud Verbum,*
aliud Filius. Qu'un texte est concluant,
 quand, pour l'é luder, on est forcé
 de blasphémer ! Mais le blasphème est
 tout neuf : jamais les Ariens, ni les
 Sociniens n'ont fait du Verbe & du
 Fils deux choses différentes. Ce qu'ils
 ont dit du Verbe, ils l'ont dit du Fils;
 & ce qu'ils ont dit du Fils, ils l'ont
 dit du Verbe. Mais le Jésuite, qui ne
 respire que la division, fait du Verbe
 & du Fils deux choses : *Aliud & aliud.*
 Il porte le schisme jusques dans le
 sein de Dieu même. Jesus-Christ lui
 crie : « Mon Pere & moi sommes une
 » même chose : *Unum.* « Si J. C. com-
 me Fils de Dieu est une même chose
 avec le Pere, quoique la personne
 du Pere ne soit pas la personne du
 Fils, comment Jesus-Christ comme
 Fils de Dieu ne seroit-il pas la même
 chose que le Verbe, puisque la per-
 sonne du Verbe est la personne même
 du Fils ?

Je le veux, répondra l'Auteur :

mais la nature du Verbe n'est pas la nature du Fils. Anathême, anathême à l'Hérésiarque. C'est le Fils qui dit : Mon Pere & moi sommes une même chose : *Unum*. Qu'est-ce à dire une même chose ? C'est à-dire que la nature du Pere est celle du Fils. Jesus-Christ ne dit-il pas : » Tout ce qu'a » mon Pere est à moi ? Ne dit-il pas : » Je suis dans le Pere , & le Pere est » en moi ; & encore : » Qui me voit , » voit mon Pere ? Tous textes qui démontrent l'unité de nature du Pere & du Fils , & qui prouvent , ce qui n'a pas besoin de l'être , que ce terme , *Verbe* , & cet autre , *Fils* , sont deux termes synonymes qui désignent la seconde personne de la sainte Trinité.

Non , reprend l'Auteur , c'est le Verbe qui est la seconde personne de la Trinité : mais le Fils de Dieu , c'est l'humanité même de Jesus-Christ unie au Verbe. Le Fils de Dieu , l'humanité ! Le Pere n'a donc point de Fils qui soit né de sa substance. Le Fils n'est donc pas Fils par nature. Il est donc Fils par adoption. Il est donc tiré du néant. Il est donc créature. Il a donc été fait ; fait Fils , fait Dieu. Qui , dit l'Auteur , il a été fait Fils ,

il a été fait Dieu. Voilà les blasphèmes des Ariens, qui ne demandent pas des réponses, mais des anathèmes.

Le P. Berruyer n'a osé s'énoncer si crûment : mais ce que le maître a dit à pleine bouche, le disciple l'a dit d'une manière plus couverte. Il semble reconnoître la génération éternelle du Verbe. En bien des endroits il l'appelle Fils ; mais il ne veut pas qu'il soit l'objet immédiat des divines Ecritures : & quelquefois il affecte de ne l'appeller Fils que depuis l'Incarnation.

Tom. 1. Dans sa Préface il dit : „ Je croi
pag. 253. „ trois personnes distinctes, le Pere,
„ le *Verbe* & le Saint-Esprit, subsistan-
„ tes dans une seule nature divine, &
„ qui ne font qu'un seul Dieu. Je croi
„ l'union du Verbe, seconde des trois
„ personnes divines, avec la nature
„ humaine, ce qui constitue un hom-
„ me Dieu & le *Fils* de Dieu. „ Et
dans le corps de l'Histoire il dit :

Tom. 2. „ Jesus-Christ parloit des trois per-
pag. 246. „ sonnes divines en un seul Dieu, &
„ de l'union hypostatique du Verbe
„ avec sa sainte humanité, qui faisoit
„ de lui un homme-Dieu, & le *Fils*

de Dieu. « Remarquez bien ces expressions. » Le Pere , le Verbe & le Saint-Esprit. L'union du Verbe avec la nature humaine *constitue* le Fils de Dieu. L'union du Verbe avec l'humanité *faisoit* de lui , (c'est à-dire *faisoit* du Verbe) le Fils de Dieu. « Le Verbe n'étoit donc pas Fils de Dieu avant l'Incarnation. C'est la doctrine du P. Hardouin , & , comme vous voyez , celle de son disciple. Mais le disciple ne la montre que furtivement ; & le maître la publie effrontément.

Une chose qu'il faut encore bien remarquer , c'est la notion qu'il nous donne du Verbe & qu'il substitue à celle de Fils de Dieu. Le prétexte , mais prétexte très faux , dont il se sert pour ne pas donner au Verbe le nom de Fils , est que l'Ecriture ne la lui donne pas avant l'Incarnation. Et néanmoins demandez à l'Auteur : Qu'est-ce que le Verbe ? Il répond hardiment : C'est le terme subsistant de l'action de l'entendement divin : *terminus subsistens divinæ intellectiōnis*. Langage qui n'est connu que dans l'Ecole , & que l'on chercheroit en vain dans l'Ecriture sainte. A quel dessein

le Pere Hardouin ne présente-t-il le Verbe que sous une idée arbitraire énoncée dans le langage scolastique? Non seulement ce langage n'est point de l'Écriture, mais l'Église ne l'a employé dans aucun de ses Symboles. Un Fidèle peut être sauvé sans sçavoir que le Verbe est le terme subsistant de l'action de l'entendement divin: mais il ne le peut être s'il ne croit que le Fils est né éternellement du Pere; qu'il a été engendré; qu'il n'a pas été fait, & qu'il n'est avec le Pere & le Saint-Esprit qu'un seul & même Dieu. N'est-il pas visible qu'en faisant du Verbe & du Fils de Dieu deux choses différentes; qu'en mettant le Fils de Dieu au nombre des créatures, & ne montrant le Verbe que comme le terme subsistant de l'action de l'entendement divin, on veut abolir le mystère de la Trinité? Le Jésuite n'ose dire crûment qu'il n'y a pas trois personnes en Dieu: mais en disant du Verbe, qu'il n'a pas été engendré du Pere; qu'il n'est pas Fils de Dieu par sa naissance éternelle, & en détournant de leur sens tous les textes de l'Écriture qui le disent, que reste-t-il au Verbe? Ce n'est plus une personne

«sonne distinguée du Pere, c'est un at-
 tribut de Dieu.» C'est, dit-on, le ter- Pag. 242
 «me subsistant de l'action de l'enten- col. 1.
 «dement divin, produit par le Pere
 «qui se connoit & toutes choses en
 «soi; de la même maniere que notre
 «esprit se forme une certaine image
 «des choses qu'il connoit, & qu'il
 «semble regarder quand il pense.»
 Qu'y a-t-il là que les Sociniens ne
 puissent dire? Nient-ils que Dieu se
 connoisse & toutes choses en soi?
 «Mais, dit l'Auteur, la pensée en
 «nous n'est qu'accidentelle; & en
 «Dieu elle subsiste toujours. Elle a
 «une personnalité qui lui est propre,
 «& qui est distinguée de celle du Pe-
 «re. En un mot elle est le terme de
 «l'action de l'entendement divin, &
 «la seconde personne de la Trinité.»

Les Sociniens sçavent très bien que
 la pensée en Dieu n'est pas acciden-
 telle: mais ils nient qu'elle ait une per-
 sonnalité qui lui soit propre, & qu'elle
 forme une seconde personne en
 Dieu. Comment le P. Hardouin le leur
 prouvera-t-il? Après les avantages
 qu'il leur donne, non seulement il ne
 prouvera pas par l'Écriture la person-
 nalité du terme de l'intellect divin,

mais les Sociniens lui prouvent par lui-même, que le Verbe, que le terme de l'intellect divin n'est pas une personne. Car pour prouver qu'autre chose est le Verbe, autre chose est le

Pag. 248. col. 2. Fils, l'Auteur dit que le Verbe a voulu être appelé *Verbe*, (a) parce que nous appellons notre pensée, le verbe, la parole de notre esprit: mais, ajoute-t-il, nous n'appellons pas notre pensée le *fils* ou la *fille* de notre esprit. Par la même raison, diront les Sociniens, il ne faut pas dire que le Verbe de Dieu, que le terme de l'intellect divin soit une personne distinguée du Pere, parce que nous ne disons pas de notre pensée, de notre verbe intérieur, qu'il soit une personne distinguée de la nôtre.

Oui, Monsieur, c'est livrer, & livrer avec réflexion, aux Sociniens le dogme de la Trinité, que de leur abandonner les textes les plus formels qui l'établissent, & se retrancher dans un poste qu'il est très aisé de forcer. Mais quoi! le P. Hardouin n'attaque-

(a) *Terminus subsistentem divinæ intellectiōis: idcirco sic voluit appellari; eò quod etiam mentis nostræ expressa species, verbum mentis appellatur; non tamen aut Filius, aut filia mentis nostræ.*

t-il pas très souvent les Sociniens ? Ne dit-il pas même de Grotius qu'il est un Antechrist, & qu'après les Janfénistes Jesus-Christ n'a point eu depuis cent ans de plus grand ennemi que lui ? Le P. Hardouin est si zélé pour le mystère de la Trinité, qu'il a fait une Dissertation en particulier, pour prouver que le texte célèbre de la premiere Epître de saint Jean : *Tres sunt qui testimonium dant*, &c. est véritablement de saint Jean, quoique les Peres Grecs ne l'ayent pas cité.

Je sçai tout cela, Monsieur ; mais je sçai aussi que les Jésuites sont de grands comédiens. Vous en avez vu la preuve dans le P. Berruyer, vous la voyez encore mieux dans le P. Hardouin. Il ne fait tant de bruit contre les Sociniens, que parce qu'il est lui-même Socinien, & qu'il ne veut pas le paroître. C'est la maxime de tous les Hérétiques, de crier beaucoup contre ceux dont ils renouvellent les erreurs. C'est une ruse trop usée pour en être la dupe. Un homme qui rend mot pour mot les blasphèmes d'Arius & qui se les approprie ; un homme qui nie que le Pere ait toujours été Pere, & le Fils toujours Fils ; un homme

qui ôte au Verbe la qualité de Fils de Dieu pour la donner à l'humanité de Jesus-Christ, en sorte que si le Verbe ne s'étoit pas incarné, il n'y auroit point de Fils de Dieu ; un homme qui profère de tels blasphèmes, je le reconnoîtrai pour orthodoxe sur le mystère de la Trinité ! Non, Monsieur, je le tiens Arien, Socinien, Anti-Trinitaire. Il faudroit être bien imbécille pour avoir sur cela le moindre doute. Et à l'égard de son zèle pour le texte, *Tres sunt qui testimonium dant in caelo &c.* c'est ce qui découvre d'avantage sa trahison. Il détourne de leur sens naturel tous les textes qui prouvent invinciblement que le Fils de Dieu est né de la substance du Pere ; il se donne la torture pour enlever à l'Eglise le premier chapitre de l'Evangile de S. Jean, & lui donner une interprétation Socinienne : & après cela on me vantera le zèle du P. Hardouin pour affurer à l'Eglise le texte, *tres sunt qui testimonium dant &c.* Oh le beau zèle ! Quand les Sociniens n'auront à se défendre que contre ce texte, manqueront-ils de raisons plausibles pour ne pas reconnoître comme de l'Ecriture un texte que les Peres Grecs

n'ont pas connu ? Je ſçai que l'Eglise
 eſt bien fondée & très-bien fondée à
 admettre ce texte comme étant de
 ſaint Jean : mais ſi elle n'en avoit pas
 d'autre à oppoſer aux Sociniens, quel-
 le impreſſion feroit-on ſur leur eſprit ?
 C'eſt donc une momerie de la part
 du P. Hardouin de faire le zélé pour
 un texte dont les Sociniens ſe mettent
 peu en peine ; tandis qu'il leur livre
 tous les autres dont-ils ne peuvent con-
 teſter la canonicité. N'admirez-vous
 pas encore qu'il refuſe de donner au
 Verbe la qualité de Fils de Dieu , par-
 ce que nous ne diſons pas de notre
 parole intérieure , de notre Verbe ,
 qu'il eſt le fils ou la fille de notre eſ-
 prit ? Saint Athanaſe répond à de pa-
 reils raiſonnemens que faiſoient les
 Ariens : Quoi ! Vous vous dites Chrê-
 tiens , & vous ne rougiſſez pas de Orat. i. c.
 changer la gloire du Dieu incorrup- Arian. t.
 tible en l'image d'un homme corrup- F. B. 427.
 tible ? Notre Verbe intérieur n'eſt pas
 le fils de notre eſprit : donc le Verbe
 de Dieu n'eſt pas le Fils de Dieu. Ne
 voilà-t-il pas un raiſonnement bien
 puiffant & digne de la haute idée que
 les Jéſuites veulent nous donner de
 leur P. Hardouin ? Mais il eſt tems
 O iij

318 LETTRE XIV.
de revenir à son Commentaire.

Les Sociniens entendent du commencement de la prédication de l'Evangile les paroles *in principio erat Verbum*. Ils disent qu'elles signifient que lorsque saint Jean commença à prêcher dans le désert, Jésus-Christ étoit déjà le Verbe, la parole de Dieu, parce que c'étoit à lui qu'étoit confié le ministère de la parole d'une manière spéciale, Jean n'étant que son précurseur. J'ai dit, en réfutant le P. Berryer, que de faire entrer dans le texte le titre de l'Evangile, étoit une malice dont les Sociniens eux-mêmes ne s'étoient pas avisés. En lisant : *le saint Evangile de Jésus-Christ. Il étoit au commencement le Verbe*; c'est dire finement que Jésus-Christ au commencement de la prédication de l'Evangile étoit le Verbe, la voix, la parole de Dieu. Le P. Hardouin, qui est l'Auteur de cette malice, a bien prévu que l'on prendroit son explication dans le sens que je lui donne; mais il répond doucement que l'on ne raisonneroit pas juste : *haud rectè ille ratiocinabitur*, parce que si l'Evangéliste avoit voulu parler du commencement de l'Evangile, il n'auroit pas dit : J. C. étoit au

commencement le Verbe ; mais il auroit dit : il étoit au commencement le Fils de Dieu, le Verbe étant devenu Fils de Dieu depuis l'Incarnation : réponse qui, par le blasphème qu'elle renferme, manifeste de plus en plus le noir dessein du Jésuite, de livrer aux Sociniens les textes qu'ils redoutent le plus. Cependant il fait le zélé. Il attaque Socin, Volkelius, Volzoge, Slichtingius & le Clerc : il les traite d'impies : il réfute leurs paraphrases des premiers versets de l'Évangile de S. Jean. Vous croiriez qu'il n'a point de plus grands ennemis : mais au fond il les sert en ami, & en bon ami ; & comme je l'ai déjà dit, il ne fait le méchant que pour mieux se couvrir & déguiser sa marche. Ce que je vais dire le justifiera de plus en plus.

Vous vous souvenez, Monsieur, que le P. Berruyer explique ainsi ces paroles, *toutes choses ont été faites par lui* : c'est-à-dire à cause de lui, en vue de lui. Le P. Hardouin se réunit avec son confrère pour détourner ce texte de son sens naturel. Comme les Sociniens, il ne veut pas qu'on l'entende de la création du monde, mais seulement des miracles opérés sous

les deux Testamens. Ceux, dit-il, qui ont été faits avant la prédication de l'Évangile, sont attribués à J. C. par l'Évangéliste, en vertu de la communication des idiômes; & les autres, Jésus Christ les a opérés durant sa vie mortelle. Ce que dit l'Auteur, il le répète au verset suivant. » Rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans lui. » *Sans lui*, dit-il, ne se rapporte ni à Dieu, ni au Verbe; mais à J. C. homme. Donc il faut nécessairement que ces paroles: *Toutes choses ont été faites par lui*, s'entendent de J. C. Homme-Dieu, à cause de la communication des idiômes. «

Pag. 250.
col. 2.

Mais s'il faut à cause de la communication des idiômes, attribuer à J. C. homme les miracles qui ont précédé sa venue, pourquoi ne lui attribuerait-on pas par la même raison la création du monde? Et dès lors pourquoi faudra-t-il restreindre aux miracles les paroles: *Toutes choses ont été faites par lui*? Est-ce que l'Auteur ignore que tous les Pères, que tous les interprètes, tous les Théologiens, toute l'Église en un mot a toujours entendu de la création du monde ce verset: *Toutes choses ont été faites par lui*? Le

Symbole de Nicée ne le dit-il pas expressément ? *Per quem omnia facta sunt.* Quelle raison l'Auteur a-t'il de s'écarter si visiblement de la foi de l'Eglise ? S'il avoit pour les Sociniens l'éloignement qu'il affecte, donneroit-il aux paroles de Jesus-Christ une interprétation Socinienne ? Les Sociniens furent sang & eau pour nous enlever ce texte, qui attribue au Verbe la création du monde. Ils prétendent qu'il ne s'y agit que du monde que Jesus-Christ est venu former par la prédication de l'Evangile. Et le P. Har douin nous dit qu'en effet il ne s'agit point de la création du monde dans ce verset de l'Evangile : qu'on ne peut pas dire que Dieu ait créé le monde visible par le Verbe : qu'il ne l'a pas plus créé par le Verbe que par le Saint-Esprit, parceque les œuvres de Dieu sont communes aux trois personnes. Qui ne sent ici un ennemi caché, qui dans des momens veut paroître Orthodoxe; mais qui se démasque le moment d'après ? Les œuvres de Dieu sont communes aux trois personnes : donc S. Jean n'a pû dire que le monde ait été créé par le Verbe. Mais ne difons-nous pas : Je croi

O. v.

en Dieu le Pere tout-puissant, le Créateur du Ciel & de la terre ? Quoique les œuvres que Dieu fait au-dehors soient communes aux trois personnes, on attribue en particulier au Pere les œuvres qui partent de la toute-puissance, & au Fils les œuvres qui partent de la sagesse. Et parceque la création du monde est également l'œuvre de la toute-puissance & de la sagesse de Dieu, on dit également du Pere & du Fils, que la création du monde est leur ouvrage. Le P. Hardouin le sçait très bien : mais il fait le semblant de l'ignorer pour mieux servir les Sociniens. *Toutes choses ont été faites par lui*, ne veut pas dire que le monde ait été fait par le Verbe ! Mais saint Jean ne le dit-il pas expressément ? *Mundus per ipsum factus est.* C'est ici où le serpent se montre à découvert. » Ce verset, dit-il, ne » s'entend pas de l'ancienne création, » mais du choix que Dieu a fait en » particulier du peuple d'Israel pour » en faire son peuple préférablement » à tous les autres. C'est en ce sens » que David a dit : *Ipse fecit nos, & non ipsi nos.* « C'est Dieu qui nous a faits, & non pas nous qui nous sommes faits.

Pag. 257.
sol. 2.

Pour cette interprétation elle est tirée du Commentaire de Volzogue sur saint Jean Chap. 1. verset 10. On le trouve dans la Bibliothèque des Freres Polonois. Voilà donc le Jésuite à l'unisson des Sociniens , pour enlever à l'Eglise un texte où l'Évangéliste dit nettement que le monde a été créé par le Verbe. Que n'ont pas fait les Ariens , pour éluder la force de ce texte? Et d'un autre côté, quel avantage les Peres de l'Eglise n'en ont-ils pas tiré pour repousser l'impie Arienne? Il ny a point de texte dont ils ayent fait un plus grand usage? Mais, selon notre Jésuite , les Ariens avoient raison , & les Peres avoient tort. Ou plutôt ni les Peres , ni les Ariens n'entendoient ce texte ; car les uns & les autres l'entendoient de la création du monde , avec cette différence que les Peres disoient que le monde avoit été créé par le Verbe , par une puissance égale à celle du Pere ; mais les Ariens vouloient y trouver que le Pere avoit créé le monde par son Verbe , comme par un instrument qu'il faisoit agir comme il le vouloit. Ce sont les Sociniens qui ont imaginé une création dans un sens figuré ; création qui con-

Ovj

liste à avoir porté dans le monde la lumière de l'Évangile. Et cette fautive interprétation, le P. Hardouin l'a adoptée. Est-ce sans réflexion? Non, Monsieur, c'est après y avoir bien réfléchi; car tous les textes où la création du monde est attribuée au fils de Dieu, le P. Hardouin les rapporte au renouvellement que Jésus-Christ a fait dans le monde selon l'un & l'autre Testament: c'est son expression. Ainsi, quand saint Paul dit que Dieu a créé les siècles mêmes par son Fils: *Per quem fecit & sæcula*: l'Auteur dit que les siècles sont les deux Testaments qu'il a faits par son Fils, en ce qu'il a voulu que les hommes pussent être sauvés par lui sous ces deux Alliances. Il donne même pour règle, que toutes les fois que l'on trouve dans les Livres Saints: *Per Jesum Christum*, ces paroles marquent toujours que Jésus-Christ est cause morale (& non pas cause physique) des choses qui lui sont attribuées. Elles signifient que c'est par ses mérites, ou par sa doctrine, ou par la foi en son nom, que ce qu'on lui attribue est fait. Au reste que l'on ne soit point étonné si l'Auteur dit que ces mots: *Par qui il a fait*

Héb. I. 2.
Pag. 648.
col. 1.

LETTRE XIV. 315

les siècles, signifient, *Par qui il a fait les deux Testamens.* Il en donne une raison admirable ; c'est que l'Apôtre dit de Jesus-Christ auteur des deux Testamens, qu'il est *le Pere du siecle futur.*

Et d'ailleurs ajoute-t-il, si l'Apôtre avoit voulu désigner par les siècles, des espaces de cent années, il auroit dit : *Par qui il a fait & il fera les siècles ;* car quand saint Paul écrivoit, tous les siècles qui se sont écoulés depuis, n'étoient pas encore. Telles sont les inepties qu'on nous donne comme des raisons tranchantes pour faire dire à S. Paul que Dieu n'a pas créé tous les siècles par son Fils. L'Auteur sçait qu'en cela il contredit tout ce qu'il y a eu de lumiere dans l'Eglise depuis dix-sept siècles : mais que lui importe, pourvu qu'il pense comme les Soci-niens ? Lisez leurs commentaires sur ce verset de l'Epître aux Hébreux, *Per quem fecit & sæcula*, vous y verrez, aux inepties près, le fond de ce que dit le P. Hardouin. Il est vrai que pour tromper son Lecteur, le Jésuite, de tems en tems, se couvre d'un langage catholique : mais bientôt il revient à son naturel. c'est ce que je veux vous faire sentir dans l'exemple suivant.

Pag. 648.
col. 1.

Saint Paul, pour établir la Divinité de Jesus-Christ, lui applique cette parole du Pseaume 101. » C'est vous, » Seigneur, qui dès le commencement » avez fondé la Terre, & les Cieux » font l'ouvrage de vos mains. Ils pé- » riront, mais vous subsisterez, &c.

Certainement, dit l'Auteur, ce n'est pas au Verbe que saint Paul fait parler ici le Pere; car il ne se peut faire, *fieri non potest*, que le Pere adresse la parole à son Verbe. C'est donc à son fils Jesus qu'il a établi héritier de toutes choses.

Pag. 649.
col. 1.

Discours impie! Si le Verbe est une personne distinguée du Pere, pourquoi ne se peut-il faire que le Pere parle à son Verbe? Et si le Verbe est le même que le Fils, pourquoi le Pere parlant au Fils, ne parleroit-il pas au Verbe? Cependant après ce début, l'Auteur met dans la bouche du Pere les paroles suivantes.

Ibid. col. 2.

» Vous que j'ai établi comme homme, Seigneur de toutes choses, vous » même comme n'étant qu'un seul » Dieu avec moi, vous avez au commencement fondé la Terre, &c.

Discours orthodoxe: le même qui somme homme a été établi héritier

de toutes choses, a comme Dieu, c'est-à-dire comme Verbe, fondé la terre. C'est donc au Verbe que le Pere adresse la parole; & l'Auteur disoit, il n'y a qu'un instant, que ce n'est point au Verbe, parce qu'il ne se peut faire que le Pere parle au Verbe. Mais voyez ce qui va suivre. D'impie l'Auteur est devenu Orthodoxe: maintenant il va redevenir impie.

Il y a, dit-il, dans le Pseaume: Les Cieux périront: mais vous, vous subsistez: *tu autem permanes*. Cette expression, *vous subsistez* ne peut s'entendre que de Dieu qui n'a jamais eu de commencement: mais saint Paul voulant faire l'application de ce texte à Jesus-Christ qui est homme, a vu avec bien de la pénétration, *vidit peracutè*, que l'on ne peut dire de Jesus Christ qui est homme: vous subsistez, *permanes*. C'est pourquoi saint Paul a changé le terme *permanes* en celui de *permanebis*, vous subsisterez. Expression qui convient à Jesus-Christ qu'on ne peut dire d'être Dieu: *ex quo Deus capit esse*, subsistera en effet éternellement.

Blasphème que j'ai déjà relevé: Mais pour le couvrir, l'Auteur y joint

Pag. 649.
col. 2.

328 LETTRE XIV.

un *c'est-à-dire* : *ex quo Deus cœpit esse*,
HOC EST, *ex quo Verbum caro factum*
est : depuis qu'il a commencé d'être
 Dieu, *c'est-à-dire*, depuis que le Ver-
 be a été fait chair. Où l'on voit la ma-
 lice de l'Auteur qui affecte de confon-
 dre ces deux propositions, dont l'une
 est orthodoxe & l'autre blasphématoi-
 re, y ayant bien de la différence en-
 tre cette proposition : **Jésus-Christ a**
commencé d'être Dieu, & cette autre :
Le Verbe a été fait chair. L'homme en
 Jésus-Christ a commencé d'être : mais
 Jésus-Christ n'a pas commencé d'être
 Dieu.

Tels sont les phis & les replis que le
 Jésuite prend d'un moment à l'autre,
 tantôt pour distiler son venin, tantôt
 pour le faire disparaître : mais il ne
 faut pas s'y tromper. Les expressions
 orthodoxes ne sont que pour la mon-
 tre. Il ne sort point d'une bouche ca-
 tholique des impiétés & des blasphè-
 mes.

Je reviens à l'Évangile de saint Jean.
 Les Sociniens ne reconnoissans la Di-
 vinité de Jésus-Christ que de nom,
 ne veulent pas que ces paroles :
en lui étoit la vie, & la vie étoit la lu-
mière des hommes, s'entendent de la

vie & de la lumière qui réside dans le Verbe comme dans la source primitive ; de cette vie qui est le principe de toute vie créée, la source de toute la lumière des esprits, la sagesse même incréée, la vérité éternelle, la lumière sainte & santifiante, la vie bienheureuse & le bonheur même. Ils prétendent que ces paroles : *en lui étoit la vie*, marquent simplement que Jésus-Christ a fait connoître aux hommes par sa doctrine la vie éternelle & le chemin qui y conduit. C'est aussi le sens que le P. Hardouin donne à ce texte. Il ne l'entend point du Verbe, mais de Jésus-Christ qui est le Docteur des hommes, qui leur découvre le chemin pour arriver à la vie éternelle. Il donne le même sens aux paroles de la première Epître de saint Jean. » La vie même s'est rendue visible... Nous vous annonçons cette vie éternelle qui est venue se montrer à nous. « C'est-à-dire, reprend l'Auteur, nous vous annonçons la règle sûre & infaillible pour acquérir la vie éternelle.

Pag. 210^e
col. 2.

1. Joan. I.

Pag. 716^e
col. 1.

Il dit encore sur ces paroles : *& la vie étoit la lumière des hommes*, que Jésus-Christ est lumière par la doc-

Pag. 245. trine qu'il est venu enseigner. Et il
 Paraph. V. ajoute sur les paroles suivantes : & les
 5. *ténèbres ne l'ont point comprise*, qu'elles
 Pag. 250. ne signifient pas que les hommes
 col. 2. ont fermé les yeux à cette lumière ;
 elles signifient que la doctrine de Je-
 sus-Christ n'a rien des ténèbres de l'er-
 reur. Elle est lumière par quelque en-
 droit qu'on l'envisage.

Comme l'Autheur ne veut pas que
 J. C. soit la lumière & la vie par es-
 sence , il ne veut pas non plus que l'on
 dise de Jesus-Christ qu'il est la vérité
 même. Jesus-Christ néanmoins l'a dit
 en propres termes : *je suis la voie, la*
vérité & la vie. Mais le Jésuite , pour
 rectifier ce langage , fait dire à Jesus-
 Christ. » Je suis la voie qui conduit
 Paraph. V. véritablement à la vie éternelle. Où l'on
 voit une affectation Socinienne d'en-
 lever à Jesus-Christ les caractères di-
 stinctifs de la Divinité , celui de vie ,
 de lumière , de vérité par essence ; car
 la vie n'est point en lui , comme n'y
 ayant pas toujours été. Elle y est com-
 me dans le fond même de la Divinité.
 Elevat. t. » En lui étoit la vie , dit Monsieur Bos-
 p. p. 59. suet , mais d'où vient-elle , si ce n'est
 ,, de son éternelle & vive génération ?
 ,, Sorti vivant d'un Pere vivant , dont

„ il a lui-même prononcé : *Comme le*
 „ *Pere a la vie en soi, il a aussi donné à*
 „ *son fils d'avoir la vie en soi.* Il ne lui
 „ a pas donné la vie comme tirée du
 „ néant: il lui a donné la vie de sa vie
 „ & propre substance : & comme il
 „ est source de vie, il a donné à son
 „ Fils d'être une source de vie.

Si Jesus-Christ est vie, parce qu'il
 est Dieu ; de même il est lumière & il
 est vérité, parce qu'il est Dieu. Oter
 à Jesus-Christ ces caractères distinctifs,
 c'est contredire l'Evangile, c'est blas-
 phémer. Quel attentat de corriger l'ex-
 pression de celui qui dit : *Je suis la vé-*
rité! Si Jesus-Christ n'est ni la vérité,
 ni la vie, mais seulement la voie qui
 y conduit, J. C. n'est plus la fin ; il
 n'est que le moyen.

Mais partout le Jésuite s'applique
 à abaisser & à dégrader Jesus-Christ.
 Il entend encore comme les Sociniens
 ce texte de l'Epître aux Hébreux, où
 l'Apôtre dit de Jesus-Christ, qu'il est la
 splendeur de la gloire de Dieu & le
 caractère de sa substance. Ce texte,
 dit le Jésuite, ne peut s'entendre du
 Verbe. Novateur, qui êtes-vous pour
 donner sur cela le démenti aux Atha-
 nase, aux Basile, aux Grégoire de

Nazianze, aux Chrysofôme, aux Cyrille & à tant d'autres défenseurs de la divinité de Jesus-Christ ? On ne peut dire du Verbe, dit le Jésuite, qu'il est le caractère, l'image & la figure de la substance de Dieu. Les Ariens avoient donc raison de conclure de ce texte, que le Verbe est inférieur à Dieu, qu'il ne lui est pas égal, qu'il ne lui est pas consubstantiel. Le Jésuite dit que le texte de l'Apôtre ne peut s'entendre que de l'humanité de Jesus-Christ. Que c'est elle qui est vraiment l'image de Dieu, en ce que par les grâces ineffables dont elle a été comblée, Dieu s'est rendu comme visible en elle.

C'est précisément ce que disent les Sociniens dans leur Bibliothèque Polonoise. Mais il faut répondre avec *Tom. 5. Hoeretic. Fabul. lib. 5. p. 256.* Theodoret & les autres Peres, que n'y ayant point d'expressions dans le langage humain qui ne soient toujours fort au-dessous des choses de Dieu, il ne faut pas prendre dans ces expressions ce qu'elles ont de defectueux, mais voir l'usage que les Ecrivains inspirés en ont voulu faire. Et ainsi quand saint Paul dit du Fils, qu'il est la splendeur de la gloire du Pere, il

a voulu marquer par là qu'il est coé-
 ternel au Pere. Le raion est auffi an-
 cien que le Soleil : de même le Fils
 qui est le raion & la splendeur du Pe-
 re, est éternel comme le Pere. Mais
 pour que l'on ne croye pas que le Fils
 n'est qu'une portion du Pere, comme
 le raion n'est qu'une portion du Soleil,
 saint Paul dit qu'il est le caractère &
 l'empreinte du Pere, c'est-à-dire qu'il
 exprime parfaitement tout ce qu'est
 le Pere. Il lui est tellement semblable,
 qu'il est en sagesse, en puissance, &
 en tout égal au Pere, ensorte que
 qui le voit, voit le Pere.

Mais ces dernieres paroles, que J.
 C. dit à Philippe ; paroles dont tous
 les saints Défenseurs de la Divinité
 de J. C. ont fait un si grand usage con-
 tre les Ariens, l'Auteur, à l'exemple
 des Sociniens, veut qu'elles regardent
 uniquement l'humanité de J. C.
 Il fait dire à J. C. en paraphrasant ce
 texte : » Philippe, celui qui me voit
 » faire des miracles, voit mon Pere
 » les faire aussi : il les fait comme
 » cause physique, & moi en ce que
 » je suis homme, comme cause mo-
 » rale. « Et ainsi, voir le Fils, c'est
 uniquement lui voir faire des mira-

Pag. 305
 Paraph. V.

cles ; & voir le Pere , c'est connoître que c'est lui qui fait comme cause physique les miracles que le Fils fait comme cause morale. Qu'apelle-t-on se jouer de l'Ecriture & se mocquer de la Tradition ? Le voilà , ou je ne connois plus la valeur des termes.

Voici encore une interprétation dans le même goût. Jesus-Christ dit :
 Pag. 310. Paraphra. *Tout ce qu'à mon Pere , est à moi ; &*
 V. 11. *l'Auteur lui fait dire : » Je suis rem-*
» pli comme homme de tous les tré-
» fors de la sagesse & de la science ;
» & comme Homme-Dieu , je les dis-
» tribue à qui je veux.

C'est donc de Jesus-Christ comme homme qu'il faut entendre le texte : *Tout ce qu'a mon Pere , est à moi.* Quel abus de l'Ecriture ! Quel mépris de la Tradition ! Car y a-t-il un seul Pere qui n'ait vu dans ce texte l'unité de nature du Pere & du Fils ? Si Jesus-Christ ne parloit pas ici comme Dieu, pourroit-il dire : *Tout ce qu'a mon Pere est à moi ?* Jesus-Christ comme homme n'a & ne peut avoir tout ce qu'a le Pere. Il dit lui-même : *Mon Pere est plus grand que moi.* Mais quand il dit ; *Tout ce qu'a mon Pere , est à moi ,* ce n'est plus l'homme qui parle en Jesus-

Christ ; c'est le Fils de Dieu engendré éternellement de la substance de Dieu, Dieu comme lui , égal à lui , en puissance , en sagesse , en majesté , auquel le Pere a communiqué tout ce qu'il est , excepté d'être Pere. Car le Fils n'est pas Pere ; comme le Pere n'est pas Fils. Mais le Pere & le Fils sont tellement un même Dieu , que tout ce qu'à le Pere est au Fils.

Mais voici un nouveau blasphème de l'Auteur ; blasphème si horrible que j'ai de la peine à le transcrire. Sur ces paroles : *Mon Pere est plus grand que moi* , l'Auteur dit que , LE VERBE PROPREMENT N'EST PAS ÉGAL AU PERE. *Verbum propriè non est æquale Patri.* Comment , & pourquoi le dit-il ? C'est ce qu'il faut expliquer. Quand Jesus-Christ dit : *Mon Pere est plus grand que moi* ; » c'est , dit l'Auteur , Pag. 307^a
col. 1.
» l'individu de la nature humaine uni
» à la personne du Verbe qui parle en
» Jesus-Christ Dieu & homme ; & lors-
» qu'il dit que le Pere est plus grand
» que lui , dès-là même il se dit ÉGAL
» au Pere. Car on ne dit de quelqu'un :
» il est plus grand que moi , que parce
» que l'on est de même ordre que lui.
» On ne dit pas d'un homme qu'il est

» plus grand qu'un cheval ou qu'un âne.
 » mais on dit qu'un homme est plus
 » grand qu'un autre homme, en âge,
 » par exemple, en noblesse, en di-
 » gnité, en pouvoir. . . . Plus grand,
 » ou égal ne se dit que de deux indivi-
 » dus du même ordre. LE VERBE PRO-
 » PREMENT N'EST POINT ÉGAL AU
 » PERE, parce qu'il n'est pas un indi-
 » vidu distingué du Pere, mais il est
 » une même chose avec le Pere, quoi-
 » qu'il soit un suppôt réellement dis-
 » tingué du Pere. Mais l'*individu* que
 » le Verbe a pris, a le Pere plus grand
 » que lui, parce que le Pere est Dieu
 » par sa propre nature ; au lieu que
 » l'*individu* que le Verbe s'est uni est
 » Dieu seulement par l'union hyposta-
 » tique avec le Verbe : & l'union fait
 » que cet *individu* est ÉGAL à Dieu,
 » comme dit l'Apôtre. Philip. II. 6. &
 » l'Évangéliste Saint Jean, chap. V.
 » 18. Mais néanmoins l'*individu* doit
 » obéir à Dieu le Pere, comme *plus*
 » grand que lui. Ainsi ce texte, *le Pere*
 » est plus grand que moi, prouve que le
 » Verbe est uni à l'*individu* de la na-
 » ture humaine, & cet *individu* a été
 » fait par cette union ÉGAL à Dieu,
 » quoiqu'il soit soumis en même tems à
 » Dieu

» le Pere qui est plus grand que lui,
 » parce qu'il est Dieu par sa nature. «

Voilà sous un galimatias affecté & rempli de contrariétés, des blasphèmes exécrables. On nous dit que le Verbe n'est point égal au Pere, & que l'individu de la nature humaine, c'est-à-dire que l'humanité en Jesus-Christ est égale à Dieu. Croiroit-on que de pareilles impiétés pourroient entrer dans la tête d'un homme ? Ce n'est pas tout. De ce qu'en Jesus-Christ l'individu de la nature humaine dit : *Mon Pere est plus grand que moi*, il en faut conclure que cet individu se dit égal au Pere, parce qu'on ne dit pas d'un homme qu'il est plus grand qu'un cheval ou qu'un âne. Indépendamment de cette comparaison, qui n'est pas supportable rapprochée de Dieu, dans quel pays a-t on jamais dit que *plus grand* veut dire *égal* ? L'Auteur continue : » Plus grand ou égal ne se dit que » de deux individus du même ordre. Quand cela seroit, est-ce que l'individu de la nature humaine en J. C. est du même ordre que le Pere qui est Dieu ? L'Auteur le suppose ; & c'est sur cette fausse supposition qu'il égale à Dieu l'individu de la nature humaine.

C'est le comble de l'impiété. Il ajoute que » le Verbe proprement n'est pas » égal au Pere, parce qu'il n'est pas » un *individu* distingué du Pere, mais » qu'il est une même chose avec le » Pere, quoiqu'il soit un *suppôt* réellement distingué du Pere. « Il entend donc par *individu* ce que le Verbe a de commun avec le Pere, c'est-à-dire la nature, & par *suppôt* ce qui est propre au Verbe, c'est-à-dire la personne. Mais de ce que le Verbe a la même nature que le Pere, est-il permis d'en conclure que le Verbe proprement n'est pas égal au Pere, quoiqu'il soit un *suppôt*, c'est-à-dire une personne distinguée du Pere. Dès que le Fils n'est pas le Pere, & que le Pere & le Fils ont la même nature, il faut dire à pleine bouche que le Verbe est égal au Pere, égal en sagesse, en puissance, en bonté, en grandeur, en majesté, égal en toutes choses; & quiconque est assez hardi pour enseigner le contraire, il faut lui dire anathème.

Maintenant écoutez le beau raisonnement. » L'*individu* que le Verbe s'est » uni, a le Pere plus grand que lui, » parce que le Pere est Dieu par sa » propre nature; au lieu que l'*indi-*

» du que le Verbe s'est uni, est Dieu
 » seulement par l'union hypostatique
 » avec le Verbe, & l'union fait que
 » cet individu est égal à Dieu.

L'Auteur venoit de dire que l'individu de la nature humaine en J. C. est égal à Dieu : maintenant il nous dit que Dieu est *plus grand* que cet individu. C'est se contredire grossièrement. Si l'individu de la nature humaine en Jesus-Christ est égal à Dieu, comment Dieu est-il *plus grand* ?

Nouvelle contradiction. *L'union hypostatique fait que cet individu est égal à Dieu.* Voilà l'individu de la nature humaine redevenu égal à Dieu. Proposition blasphématoire, qui contredit ouvertement cette parole de J. C. *Mon Pere est plus grand que moi.* Non-obstant l'union, les deux natures en J. C. ne conservent-elles pas leurs propriétés essentielles ? La nature humaine est créature, & la nature divine est créatrice. Il est également fou & impie d'égaliser en J. C. les deux natures. Mais ce qu'il y a de plus étrange, est que l'Auteur attribue cette impiété à saint Paul & à saint Jean. Bientôt j'y reviendrai ; actuellement il faut achever de commenter le texte de l'Auteur : c'est

un tissu continuel d'absurdités.

Après avoir dit que l'individu de la nature humaine est *égal* à Dieu , il ajoute : » Mais néanmoins l'individu » doit obéir à Dieu le Pere comme » *plus grand* que lui. « Si l'individu de la nature humaine est égal au Pere , comment le Pere est-il plus grand ? Vous voyez , Monsieur , les plis & les replis du serpent. Il dit oui , il dit non ; le chaud , le froid , il le souffle d'un instant à l'autre ; & cela depuis le commencement jusqu'à la fin : car voici par où il finit. » Ainsi ce texte : *Le Pe-* » *re est plus grand que moi* , prouve que » le Verbe est uni à l'individu de la » nature humaine , & cet individu a » été fait par cette union *égal* à Dieu , » quoiqu'il soit *soumis* en même tems » à Dieu le Pere , qui est *plus grand* » que lui , parce qu'il est Dieu par sa » nature. «

Peut-on dire en moins de mots plus de contrariétés , plus d'absurdités , plus d'impiétés ? Mais voici le dénouement. L'Auteur est Socinien , & ne veut pas le paroître. Quand il dit que le Verbe proprement n'est pas égal au Pere , parce qu'il est une même chose avec le Pere , c'est qu'il croit comme les

Sociniens , que le Verbe n'est pas une personne distinguée du Pere , & qu'il n'est qu'un attribut , qu'une perfection de Dieu. Et lorsqu'il dit que l'individu de la nature humaine en J. C. est égal à Dieu , & néanmoins qu'il est soumis à Dieu , parce que Dieu est plus grand que lui , il le dit comme les Sociniens , qui pour se débarrasser des textes où l'Écriture dit de Jesus-Christ qu'il est égal à Dieu , répondent qu'il est égal , mais non en tout : Il est égal dans l'opération des miracles : car tous les miracles que Dieu fait , Jesus-Christ les fait aussi. Mais il n'est pas égal dans la maniere de les faire ; car Dieu les fait par un pouvoir qu'il tient de lui-même , & J. C. les fait par un pouvoir qu'il tient uniquement de Dieu. Avec cette réponse Socinienne on dit donc de Jesus-Christ qu'il est égal à Dieu , & qu'il ne l'est pas. * Appliquez cette réponse au lan-

Biblioth.
Polon. in
Joan. cap.
5. v. 18. p.
777. col. 2.
& in Ep. ad
Phili. pag.
506.

* Les Sociniens dans leur Catechisme vont jusqu'à dire que J. C. a été fait semblable & même égal à Dieu , à raison de l'empire & du souverain pouvoir qu'il a sur toutes choses. *Imperio ac suprema in omnia potestate Deo similis , imò æqualis est effectus.* Sect. 4. Cap. 1. p. 24. col. 2.

gage entortillé du P. Hardouin , & vous aurez la clef de ce qu'il dit. Mais ce que le Socinien dit fans détour , le Jésuite le dit sous un embarras de paroles , qui sert à déguiser sa marche. Ces termes de l'Ecole : *Individu* , *Suppôt* , termes que bien des gens n'entendent point , contribuent encore à le couvrir. Les contrariétés , le oui , le non , l'orthodoxie , l'impïété ; tout cela fait un cahos dans lequel il s'enfonce pour échapper aux yeux du Lecteur catholique. Mais , en ôtant toutes les enveloppes ; on voit enfin où l'Auteur veut aller. Quand vous le voyez proférer quelque blasphème , & sur le champ le couvrir d'une expression catholique , arrêtez vous au blasphème ; c'est le sens de l'Auteur : le reste n'est que pour les dupes.

Je viens aux textes de saint Jean & de saint Paul que l'Auteur ose citer pour appuyer ses blasphèmes. S. Jean dit que les Juifs prirent des pierres pour lapider Jésus , parceque non seulement , disoient-ils , il viole le Sabbat , mais il appelle Dieu son Père , & se rend égal à Dieu. » Certainement , dit l'Auteur , Jésus-Christ se faisoit égal à Dieu , quand il disoit :

Pag. 274.
col. 1.

» qu'il opéroit des miracles le jour du
 » Sabbat avec le même droit que le
 » Pere, & lorsqu'il le vouloit. Or Je-
 » sus-Christ *homme* étoit *égal* au Pere
 » à cause de l'union hypostatique avec
 » la personne du Verbe; & cette union
 » donnoit à *l'humanité* le même droit
 » qu'à Dieu, *jus equale*, pour faire cha-
 » que jour ceux qu'elle voudroit, &
 » pour impêtrer de Dieu de les faire
 » infailliblement. «

Ici le Socinien continue de se découvrir. L'Auteur nous dit encore, qu'en Jesus-Christ c'est l'homme qui est égal à Dieu; & nous venons de voir que Jesus-Christ en tant qu'homme dit: *Mon Pere est plus grand que moi.* L'Auteur, pour se distinguer des Sociniens, ajoute que c'est à cause de l'union hypostatique avec la personne du Verbe, que l'homme en J. C. est égal à Dieu. Mais l'union hypostatique, qui fait que l'on peut dire des actions de l'homme en Jesus-Christ, qu'elles sont les actions d'un Dieu, ne permet pas de dire que l'homme en Jesus-Christ soit égal à Dieu. C'est la personne de Jesus-Christ, qui est égale à Dieu, parceque cette personne est la personne du Verbe. Mais

P iv

l'Auteur fait tomber l'égalité, non sur la personne du Verbe, mais sur l'individu de la nature humaine pris par le Verbe. Remarquez encore que l'égalité avec Dieu qu'il attribue à J. C. en tant qu'homme, n'est pas une égalité absolue. C'est simplement le droit de faire des miracles quand il veut, même les jours de Sabbat s'il le veut, mais par voie d'impétration. C'est tout ce qu'il accorde à J. C. à l'exemple des Sociniens. Et ainsi, en paroissant dire que Jesus-Christ est égal à Dieu, il dit bien réellement qu'il ne l'est pas. Telle est la méthode de cet homme plein d'artifices.

Il en use de même en commentant le texte de saint Paul, où l'Apôtre dit que Jesus-Christ » ayant la forme » & la nature de Dieu, n'a point cru » que ce fût pour lui une usurpation » de s'égaliser à Dieu. D'abord l'Auteur ne veut pas que l'on traduise ; *Non rapinam arbitratus est*, il n'a pas cru que ce fût pour lui une usurpation de s'égaliser à Dieu ; mais il veut que l'on dise : » Etant vraiment Dieu à » cause de l'union de la personne du » Verbe avec l'humanité, il a cru » qu'il a été fait égal à Dieu, *non*

Pag. 580.
Paraph. V.
6.

» pour user de rapines & par là s'enri-
 » chir : mais étant riche , il s'est ren-
 » du pauvre pour nous. « C'est la
 paraphrase qu'il fait du texte de l'A-
 pôtre. Et dans ses notes il soutient
 qu'il n'y a pas de sens à traduire au-
 trement , *Non rapinam arbitratus est.*
 C'est qu'en traduisant comme il le fait ,
 on traduit comme les Sociniens. Il y a
 bien de la différence entre dire de J.
 C. qu'ayant la nature de Dieu, il n'a
 pas cru que ce fût pour lui une usurpa-
 tion de s'égalier à Dieu ; & dire qu'é-
 tant Dieu à cause de l'union hyposta-
 tique , il a cru qu'il a été fait égal à
 Dieu , *non pour user de rapines* , com-
 me un Prince qui abuse de son pouvoir
 pour dépouiller les autres & s'enri-
 chir. Selon le premier sens , on re-
 connoît avec l'Apôtre que J. C. est
 Dieu par sa nature , & que quand il
 s'égale à Dieu, il n'usurpe pas, comme
 les Anges rebelles , un titre & un rang
 qui ne lui appartiennent pas : mais se-
 lon le sens de l'Auteur , Jesus-Christ
 n'est Dieu que par l'Incarnation , &
 l'humanité a été faite égale à Dieu ,
 non pour abuser de ce grade si élevé ,
 en usant de rapines , & en dépouillant
 les autres , mais au contraire pour en-

richir les autres , en s'abbaissant & en se faisant pauvre.

Remarquez bien cette expression : il a cru qu'il a été *fait* égal à Dieu. S'il a été *fait* égal à Dieu , il n'a donc pas toujours été Dieu. C'est le pur Socinianisme. Et néanmoins dans ses

Pag. 581. notes , sur ces paroles : *Qui ayant la*
col. 1. *forme de Dieu* , il dit : » Avoir la forme
» de Dieu , c'est avoir par nature tout
» ce qui est de l'essence de Dieu. Et
» sur ce mot : *égal à Dieu* , il dit dans
» le même sens : Jesus-Christ ne peut
» être égal à Dieu en tout , comme on
» le dit ici , s'il n'est lui-même Dieu.

Après de pareils aveux , qui ne croiroit le P. Hardouin Orthodoxe ? Mais il ne l'est que pour un moment. Sur ces paroles : *Il s'est anéanti* , l'Auteur dit qu'il est de foi que ce n'est point le Verbe qui s'est anéanti , * mais que c'est l'humanité seule qui a été le principe de tous les actes d'humilité dont

* C'est comme si l'on disoit qu'il est de foi que ce n'est point le Verbe qui s'est fait homme ; & ce qu'il ajoute , que le Verbe ne peut obéir au Pere , contredit encore la Foi de l'Eglise. C'est le Verbe qui a obéi , parce que c'est le Verbe qui a souffert & qui est mort , mais dans sa nature humaine , & non pas dans sa nature divine.

Jesus-Christ nous a donné l'exemple.
 Et après avoir ajouté que le Verbe ne
 peut s'abaisser ni obéir au Pere, mais
 que c'est l'humanité seule qui s'abaisse
 & qui se soumet, il en tire cette consé-
 quence : » C'est donc l'humanité *seule*
 » qui à cause de son union avec le Ver-
 » be avoit la forme de Dieu : c'est elle
 » qui pour cette raison même sçavoit
 » qu'elle est égale à Dieu : *Hæc igitur* Pag. 582
 » *ob unionem cum Verbo in formâ Dei* col. 2.
 » *erat ; hanc ob causam noverat se æqua-*
 » *lem Deo.* « Et ainsi, voilà encore
 l'humanité *égale* à Dieu, mais en pre-
 nant ce mot, *égal*, dans le sens des So-
 ciniens. Donc en dernière analyse ce
 qui résulte des textes où J. C. est dit
 égal à Dieu, c'est qu'il l'est de la ma-
 niere que les Sociniens l'entendent.
 Tout ce que le P. Hardouin dit de plus,
 il le dit pour faire illusion.

Encore un texte d'où il ose inférer
 que l'humanité de J. C. est égale à
 Dieu. C'est celui où J. C. dit de ses bre-
 bis : » Personne ne les ravira d'entre
 » mes mains ; mon Pere qui me les a
 » données, est plus grand que toutes
 » choses : » ou, selon la Vulgate : » Ce
 » que mon Pere m'a donné est plus
 » grand que toutes choses, & nul ne

» peut les ravir des mains de mon Pe-
 » re. Mon Pere & moi sommes une
 » même chose. «

D'abord l'Auteur paraphrase les
 paroles du Sauveur, en lui faisant di-
 re: » Ce que mon Pere m'a donné
 » comme homme, est plus grand que
 » toutes choses: car il m'a donné d'être
 » Fils de Dieu par l'union hyposta-
 » tique du Verbe, & par là d'être égal
 » au Pere Mon Pere & moi som-
 » mes une même chose par ce qu'il
 » m'a donné: *Ego autem & Pater unum*
 » *sumus per id quod dedit mihi &c.*
 (c'est-à-dire, par le don qu'il a fait à
 mon humanité de lui être égal.) En-
 suite l'Auteur commente les paroles

Pag. 243.
 col. 2.

unum sumus, & il dit: » Ce qu'aucun
 » homme ne peut être, *mon Pere &*
 » *moi sommes une même chose.* J. C. l'a
 » dit avec vérité à cause de sa concor-
 » de avec le Pere; concorde si grande,
 » qu'il est nécessaire que Dieu obéisse
 » à la voix de l'homme, en consé-
 » quence de l'union hypostatique avec
 » le Verbe, & qu'il exécute sur le
 » champ tout ce qu'elle veut; & de là
 » on conclut invinciblement que le
 » Fils, *C'EST-A-DIRE l'humanité*
 » unie hypostatiquement avec le Ver-

» be, est égale au Pere. Et l'on mon-
 » tre aussi invinciblement que l'union
 » hypostatique du Verbe avec l'hu-
 » manité de J. C. est véritable. Car
 » c'est de l'union hypostatique que
 » naît en Dieu cette sorte de nécessité
 » d'obéir à l'homme. Certainement
 » celui qui dit ici, *mon Pere & moi*,
 » est le même qui dans le verset pré-
 » cédent dit : C'est que mon Pere m'a
 » donné. Or ce *m'a donné* désigne l'hu-
 » manité seule, quoiqu'il ne lui ait rien
 » donné qu'à cause de l'union avec le
 » Verbe. Cependant les Docteurs qui
 » de ce verset : *Mon Pere & moi sommes*
 » *une même chose*, concluent par un au-
 » tre raisonnement, que Jesus-Christ est
 » Dieu, il faut les écouter avec respect,
 » pourvû qu'ils soient Catholiques.

Je ne sçai s'il y a dans toute l'Ecri-
 ture un texte plus fort pour établir
 l'unité & la consubstantialité du Fils
 avec le Pere, que ce texte, *mon Pere &*
moi sommes une même chose : & voici
 un Jésuite qui a l'audace de nous dire
 que ce texte regarde l'humanité de J.
 C. lequel, selon sa glose, est une mê-
 me chose avec Dieu par la *CONCOR-*
DE de leurs volontés, *ob voluntatem*
amborum concordem. Il falloit ce blas-

phème pour couronner l'œuvre, & montrer à nud l'horrible système du Jésuite. Rappeliez-vous, Monsieur, qu'il nous a dit que le Verbe n'est point égal à Dieu; que le Verbe n'a pas toujours été Fils, qu'il a commencé de l'être par l'Incarnation; que le Père de même n'a pas toujours été Père; que l'égalité avec Dieu attribuée à J. C. regarde son humanité, en ce qu'elle a le pouvoir de faire tous les miracles que Dieu fait, mais par voye d'im-pénétration. Maintenant l'Auteur nous dit que l'unité du Père & du Fils est une unité de *concorde*. N'est ce pas dire avec les Sociniens, qu'il n'y a qu'une personne en Dieu; que le Verbe & le saint Esprit ne sont que des attributs; que Jesus-Christ n'est qu'un homme, mais un homme si distingué des autres par tous les dons que Dieu lui a départis, qu'il a mérité d'être appelé Dieu, & de partager les hon-neurs qui sont dûs à la Divinité? Que l'on ne dise point qu'en beaucoup d'en-droits l'Auteur reconnoît que J. C. est vraiment Dieu, & qu'il s'exprime en Catholique sur le mystère adorable de la Trinité. C'est un crime de léze-Ma-jesté divine d'oser enlever à J. C. les

textes qui établissent le plus clairement son unité de nature avec le Pere. Les Ariens ont fait les plus grands efforts pour persuader que le texte : *Mon Pere & moi sommes une même chose*, doit s'entendre d'une unité de concorde ; & tous les Peres sans exception ont soutenu qu'il doit s'entendre d'une unité de nature. N'est-ce pas trahir la cause de l'Eglise, de se ranger avec les Ariens & les Sociniens sur un article de cette importance ? Le Jésuite a bien sçu qu'il avoit contre lui tous les Peres & tous les Interprètes Catholiques, & que ; selon la règle du Concile de Trente, son interprétation doit être rejetée avec horreur. Mais il n'en a pas été moins hardi à franchir le pas ; car qui peut arrêter ce fougueux Ecrivain ? Seulement par un reste de pudeur, & pour ne pas trop révolter, il consent que l'on écoute ceux qui entendent autrement que lui, c'est-à-dire de l'unité de nature ; le texte dont je parle. Il ne dit pas qu'il faut les suivre : mais qu'il faut les écouter avec respect, pourvu qu'ils soient Catholiques, *modò Catholici*. N'admirez-vous pas cette précaution d'un impie qui blasphème contre Jesus-Christ ?

Mais les Catholiques qui entendent de l'unité de nature les paroles de J. C. sont-ce quelques Théologiens qui aient sur cela leur sentiment particulier? Non, Monsieur, c'est l'Eglise toute entière, qui interprète de l'unité de nature les paroles de J. C. & le Jésuite qui les entend d'une unité de concorde, veut bien que l'on ne fronde pas l'interprétation donnée par l'Eglise : mais en gardant sur cela un silence respectueux, il permet & donne l'exemple de préférer l'interprétation des Ariens à celle de l'Eglise. Vous voyez, Monsieur, que les Jésuites ne sont pas si ennemis du silence respectueux qu'ils le paroissent. Ces hypocrites troublent l'Eglise depuis un siècle, sous prétexte que l'on ne rend pas aux Constitutions des Souverains Pontifes la soumission qui leur est dûe, en gardant le silence sur la décision d'un fait qui n'intéresse la foi en façon du monde. Et voici un de leurs Coriphées qui nous renvoie au silence respectueux, par rapport à un texte de l'Evangile que l'Eglise a toujours entendu de l'unité de nature entre le Pere & le fils. Jusqu'à quand le monde sera-t-il la dupe de ces impies!

Ce que le P. Hardouin vient de dire de l'unité de concorde, & non de nature entre le Pere & le fils, il le répète en paraphrasant ces paroles de J. C.

» Pere saint, conservez en votre nom
 » ceux que vous m'avez donnés, afin
 » qu'ils soient un comme nous. « L'Au-
 » teur dit : » Pere saint, conservez dans
 » la crainte & dans l'amour de votre
 » nom ceux que vous m'avez donnés,
 » afin qu'ils soient un entr'eux d'une
 » unité d'esprit, comme nous sommes
 » un. » Et au Verset 21 il dit : » Qu'ils
 » soient un par le même esprit, comme
 » vous, mon Pere, êtes en moi, &
 » moi en vous par la divinité qui
 » nous est commune. » En quoi l'Au-
 » teur paroît dire, que le Pere & le Fils
 » font un d'une unité de nature. Mais il
 » ne faut pas s'y méprendre, celui qui
 » parle ici, c'est le Fils; & le Fils, selon
 » l'Auteur, n'a été fait Fils de Dieu que
 » par l'Incarnation. Et ainsi la divinité
 » ne peut lui être commune avec le Pere
 » par la génération éternelle, qui n'est
 » pas même en Dieu, selon l'Auteur.

Au l'énonce-t-il sans détour dans la
 suite de sa paraphrase où il fait dire au
 Sauveur : » Je leur ai donné, non la
 » gloire que j'ai eue en vous avant que
 » le monde fût, mais celle que vous

Joan:

XVII. 11.

Pag, 312.

Paraph. V.

11. 21. 22.

23. 24.

» m'avez donnée, afin qu'ils ne soient
 » qu'un cœur & une ame, comme vous,
 » mon Pere, & moi *homme* sommes un
 » par une charité mutuelle: *per mutuam*
 » *charitatem*. Car de même que votre
 » amour pour moi m'a rendu grand
 » devant les hommes, parce qu'il a
 » fait voir que, même *comme homme*, je
 » suis un avec vous; de même l'amour
 » que je leur ai donné pour qu'ils n'euf-
 » sent entr'eux qu'un cœur & une ame,
 » les a mis en grande estime dans le
 » monde. J'ai été en eux par l'amour
 » que je leur ai inspiré pour vous &
 » pour moi. Et vous avez été en moi
 » *par l'amour* que vous m'avez donné
 » pour vous. . . . Mon Pere, je veux &
 » je desire que ceux que vous m'avez
 » donnés soient un jour où je suis,
 » c'est-à-dire dans le ciel, afin qu'ils
 » voient clairement la gloire que vous
 » m'avez donnée, *quand* vous avez uni
 » le Verbe à mon humanité, parceque
 » vous m'avez aimé avant que le mon-
 » de fût, afin que je fusse hommeDieu.

Où l'on voit que l'Auteur rapporte
 à une unité de concorde & d'amour,
 des textes qu'il faut entendre avec
 toute l'Eglise d'une unité de nature.
 Car ce que nous sommes par la cha-
 rité, le Pere & le Fils le font par na-

ture. Or l'Auteur ne dit sur aucun des textes que j'ai rapportés, que le Pere & le Fils soient un d'une unité de nature. Eh! comment le diroit-il, puisque chez lui, comme je viens de le faire observer, le Pere n'a pas toujours été Pere, ni le Fils toujours Fils? Il ne peut y avoir unité de nature entre le Pere & le Fils, dès que le Fils n'a pas été engendré éternellement dans le sein du Pere.

Cependant l'Auteur veut que le Fils soit spécialement Fils du Pere par l'Incarnation. Mais comment peut-il l'être, si les opérations de Dieu *ad extra* sont communes aux trois personnes? Nous avons vû que le P. B. pour se tirer de cette difficulté, répond que l'on attribue au Pere cette filiation, parce que l'on attribue au Pere les œuvres qui partent de la toute-puissance. Mais le P. Hardouin prend une autre voie. Il prétend que l'œuvre de l'Incarnation doit être attribuée au Pere seul, parce qu'elle est comme une mission du Verbe, & qu'elle dépend de la production du Verbe qui procède du Pere comme premiere personne de la sainte Trinité, c'est-à-dire, pour développer la pensée de l'Auteur, que

Pag. 294.
col. 2.

si le Verbe ne procédoit pas du Pere ; le Verbe ne se feroit pas incarné ; & si le Verbe ne s'étoit pas incarné, il n'auroit pas été fait Fils de Dieu. Or comme J. C. doit sa filiation divine à l'Incarnation du Verbe, & le Verbe sa procession divine au Pere, premiere personne de la Trinité, l'œuvre extérieure de la Trinité doit être attribuée au Pere seul, parce qu'elle est comme une extension de la procession du Verbe.

Si vous demandez à l'Auteur comment J. C. sera devenu Fils de Dieu par l'Incarnation, puisque le Verbe d'où il tire toute son excellence, ne l'étoit pas par sa procession du Pere, il vous répondra avec les Sociniens, que c'est l'Ange Gabriel qui lui a donné ce nom, attendu qu'il a été formé dans le sein de la Vierge sans l'opération d'un homme.

Mais l'Auteur ne reconnoît-il pas que le corps de J. C. a été formé dans le sein de la Vierge par l'opération du saint Esprit ? Oui: mais il n'en soutient pas moins que c'est au Pere seul qu'il faut attribuer la sanctification de J. C. qui s'est faite par l'Incarnation. Sur ces paroles : *celui que le Pere a sanctifié*,

il dit : (a) » Le Pere , à parler propre- Pag. 294
 » ment & exactement , ne sanctifie que col. 2.

» celui qu'il fait son égal en le faisant
 » Dieu : car la sanctification des autres
 » hommes n'est pas attribuée au Pere ,
 » mais à Dieu , c'est-à-dire aux trois
 » personnes , auxquelles la vertu de
 » sanctifier & la vertu sanctifiante est
 » commune ; ou au saint Esprit par ap-
 » propriation , parce que cette sancti-
 » fication vient de la charité divine ,
 » qui en Dieu est le saint Esprit même .«

Ainsi, quand il s'agit de sanctifier quel-
 qu'un en le faisant Dieu & égal à Dieu,
 c'est l'affaire du Pere : à parler propre-
 ment & exactement , il n'y a que lui
 qui s'en mêle. Mais quand il s'agit de
 sanctifier des hommes en les laissant
 dans leur condition ordinaire , c'est
 l'affaire des trois personnes , ou par ap-
 propriation , l'affaire du saint Esprit.
 Telle est la Théologie du P. Hardouin,
 qui a bien perdu à ne pas paroître au
 tems des Gnostiques. Elle y auroit fait
 fortune.

Encore un texte sur lequel le Jésuite
 fait toujours voir son penchant pour

(a) Non sanctificat Pater , propriè & acu-
 ratè loquendo , nisi quem Deum facit &
 æqualem sibi.

les Sociniens. J. C. pour prouver aux
 Joan. V. Juifs qu'il est égal à Dieu, dit : » En
 » vérité, en vérité je vous le dis, que
 » le Fils de l'homme ne peut rien faire
 » de lui-même, & qu'il ne fait que ce
 » qu'il voit faire au Pere, car tout ce
 » que fait le Pere, le Fils le fait aussi
 » comme lui. « Saint Augustin, saint
 Chrysofôme, saint Cyrille, & une
 multitude d'interprètes catholiques,
 entendent ce texte de J. C. comme
 Verbe. *Il ne peut rien faire de lui-même,*
 parce qu'étant né de toute éternité de
 Dieu le Pere, il tient de lui comme du
 principe éternel de sa substance tout
 ce qu'il est ; & *il ne fait que ce qu'il voit*
faire à celui qui l'a engendré, parce qu'é-
 tant la sagesse même du Pere, il ne
 peut agir que conformément à la lu-
 miere de celui dont il est lui-même la
 sagesse. N'entendez donc pas, dit saint
 Tract. 18. in Joan. Augustin, ce que J. C. déclare ici, qu'il
 ne fait que ce qu'il voit faire à son
 Pere, comme si le Fils regardoit ce
 que fait le Pere : afin de faire ensuite
 les mêmes choses que lui ; puisque ce
 seroit introduire deux ouvrages diffé-
 rens, l'un du Pere, & l'autre du Fils ;
 & qu'une telle pensée seroit un senti-
 ment bas & charnel, & une idée tout-

à-fait puérile. Mais concevez - bien que le Pere , faisant toute chose par son Verbe , & ne faisant rien sans lui , le Fils ne fait rien que ce qu'il voit faire à son Pere , parce qu'ils agissent conjointement & inséparablement par un effet de cette lumiere & de cette sagesse ineffable dont le Pere est le principe , & qu'il communique de toute éternité au Fils d'une maniere qui surpasse l'intelligence de tous les hommes. Les autres Peres , & les Interprètes Catholiques tiennent le même langage. Mais le P. Hardouin dit hardiment que les Catholiques entendent de J. C. homme le texte que je viens de citer. » Les Catholiques , dit - il , Pag. 233
 » enseignent que J. C. voyoit par une col. 1.
 » lumiere créée ce que le Pere vouloit
 » qu'il lui demandât ; & qu'il ne pou-
 » voit faire ni vouloir que ce qu'il
 » voyoit le Pere faire ou vouloir. Les
 » Catholiques disent même qu'il est
 » permis de se représenter le Pere &
 » le Fils comme deux hommes dont
 » l'un montre , & l'autre voit : l'un
 » parle , & l'autre écoute. Oui , dit-il ,
 » les Catholiques ne craignent pas de
 » dire que le Pere & le Fils sont com-
 » me deux ouvriers : *Tanquam artifi-*

» *ces duos*, dont l'un est la cause prin-
 » cipale, physique, efficiente, & l'au-
 » tre la cause morale qui obtient très-
 » certainement ce qu'elle demande. «

Les Sociniens, dans leur Commentaire sur Saint Jean, tiennent le même langage. La comparaison du maître qui instruit, & du disciple qui écoute, n'y est pas oubliée. Ils en concluent que Jesus-Christ est inférieur au Pere. Et l'Auteur, loin de repousser leurs attaques, dit que les Catholiques entendent de Jesus-Christ homme ce passage célèbre, comme s'il ignoroit que s'il y a eu quelques interprètes qui l'ayent appliqué à J. C. homme, ce n'est qu'après l'avoir entendu d'abord de Jesus-Christ comme Verbe engendré éternellement de la substance du Pere. Qui ne voit d'ailleurs que si l'on n'entendoit que de Jesus-Christ homme le texte de saint Jean, il ne seroit pas

Joan. V. concluant contre les Juifs. Les Juifs cherchoient à faire mourir J. C. parce qu'il se faisoit égal à Dieu. Loin de leur dire, je ne suis point égal à Dieu, Jesus-Christ dirige toute sa réponse pour les confirmer dans la pensée où ils étoient qu'il s'égaloit à Dieu. Mais de la maniere que l'Auteur le fait raisonner.

sonner, ce n'étoit pas les confirmer dans leur pensée, c'étoit les détromper. En effet, de ce que J. C. ne peut faire que ce qu'il voit faire au Pere, comme un disciple qui ne fait que ce qu'il voit faire à son maître : de ce que Jesus-Christ verra par une science infuse ce que le Pere lui montre, en conclûra-t-on que Jesus-Christ s'égalé à Dieu ? Non ; on conclura avec les Sociniens que Jesus-Christ dit aux Juifs : Vous avez tort de vouloir me lapider, parce que, loin de m'égalé à Dieu, je reconnois que je ne puis agir qu'avec une souveraine dépendance de sa volonté.

Encore une explication Socinienne s'il en fut jamais. Les Juifs demandent à Jesus-Christ : Qui êtes vous ? & il répond : *Je suis le principe, moi qui vous parle* ; ou selon le Grec : *Je suis dès le commencement*. L'Auteur lui fait dire : Je suis le Prince de toute créature juste, *Princeps omnis creaturæ justæ* : & cela pour ne pas reconnoître que J. C. a créé toutes choses.

Tout exhale le Socinianisme dans le Commentaire de l'Auteur. Jean-Baptiste dit de J. C. » Il m'a été pré-
» féré, parcequ'il étoit avant moi :

Tome II.

Q

Prior me erat : l'Auteur veut que l'on traduise : » parcequ'il étoit *plus grand* » que moi ; non , dit-il , à cause qu'il » est Dieu , mais à cause qu'il est hom- » me , comblé des plus grands dons en » union hypostatique avec le Verbe.

Le Jésuite reprend la Version de Mons qui porte : *Il étoit avant moi*. Et la raison qu'il en donne , est qu'il n'y a pas lieu de préférer une personne à une autre , parcequ'elle est plus an-

Tag. 252.

cl. 1.

cienne : *Non idonea causa videtur cur aliquis alteri præferatur, quod prior, hoc est, vetustior illo sit*. M. Simon avoit traduit comme le veut le P. Har-

2. Instr.

8. 73.

M. Bossuet dit : » Si M. Simon pou- » voit se résoudre à consulter quel- » quefois saint Augustin , il y trouve- » roit ces paroles qui expliquent par- » faitement l'intention de ce texte de » l'Évangile : *Il a été fait avant moi* : » c'est-à-dire , mon Supérieur , parce » qu'il étoit devant moi. Que veut dire » cette parole : Il a été fait devant » moi ? Ce n'est pas dire : il a été fait » avant que je fusse ; mais c'est dire : » il m'a été préféré. Voilà , dit-il , ce » que veut dire : il a été fait avant » moi. Mais pourquoi a-t-il été fait

5, devant vous, puisqu'il est venu
 ,, après? C'est parcequ'il étoit de-
 ,, vant moi. Devant vous, ô Jean,
 ,, puisqu'il étoit même devant Abra-
 ,, ham. Voilà donc, reprend M. Bos-
 ,, fuet, la cause profonde de la pré-
 ,, férence attribuée à J. C. & cette
 ,, cause c'est son existence éternelle :
 ,, devant saint Jean, devant Abra-
 ,, ham, & enfin devant toutes cho-
 ,, ses, étant juste que tout avantage
 ,, soit accordé dans le tems à celui qui
 ,, a l'avantage naturel d'être éternelle-
 ,, ment.

Et après avoir rapporté un texte de
 saint Cyrille qui établit la même vérité
 que celui de saint Augustin, M. Bos-
 fuet dit : » C'est ainsi que les Saints
 » trouvoient dans la prééminence
 » éternelle du Fils de Dieu la source
 » radicale & primitive de toutes ses
 » excellences ; c'est, ajoute le Prélat,
 » ce que les Sociniens tâchent d'élu-
 » der, en disant qu'il est ridicule de
 » conclure l'excellence de quelqu'un
 » au dessus d'un autre, parcequ'il
 » le devance dans l'ordre du tems.
 » Et c'est le raisonnement de Volzo-
 » gue & des autres. (C'est aussi le sen-
 » timent du Pere Hardouin.) Ces gui-

Q ij

» des aveugles ne veulent pas voir
 » que J. C. en disant qu'il étoit avant
 » l'existence de S. Jean, qui étoit né
 » six mois devant lui, s'attribuoit à
 » lui-même une autre naissance, c'est-
 » à dire une naissance éternelle qui le
 » mettoit naturellement jusqu'à l'infini
 » au dessus de saint Jean-Baptiste, à
 » cause qu'il étoit Dieu & Fils de Dieu
 » par nature, c'est-à-dire de même
 » dignité, aussi bien que de même es-
 » sence que son Pere. Notre Auteur
 » (M. Simon) qui veut nous restrain-
 » dre aux idées basses & humaines des
 » Sociniens, ne veut rien voir dans
 » ce passage qui nous montre la divi-
 » nité de J. C. & réduit tout aux pré-
 » rogatives de J. C. dans le ministère
 » de la parole. »

N'est-ce pas ce que fait le P. Har-
 douin ? Et même combien va-t-il au-
 delà ? M. Simon tâtonnoit : le Jésuite
 marche tête levée. En voici un exem-
 ple bien frappant. M. Bossuet reprend
 M. Simon pour avoir dit sur ces paro-
 les : *le Fils unique qui est dans le sein du*
Pere : » Cette expression marque une
 » union très-intime & telle que Moï-
 » se ni aucun Prophète ne l'ont eüe «
 (c'est la note de M. Simon.) Et M.

Bossuet répond : » Ce n'est pas assés 2. Inst. p.
 » dire, & l'Auteur sçait bien que les 79.
 » Sociniens en disent autant Il
 » falloit exprimer distinctement que
 » cette union étoit une parfaite unité
 » en nature & en essence, telle qu'el-
 » le est entre le Pere & le Fils unique
 » conçu & demeuré éternellement
 » dans le sein du Pere : ce que l'Au-
 » teur n'a pas voulu dire. Il faut,
 » poursuit le Prélat, parler consé-
 » quemment avec des hérétiques aussi
 » subtils que les Sociniens. Et quand
 » on leur a accordé que J. C. peut légi-
 » timement être appelé le propre Fils
 » de Dieu, d'une façon aussi singulière
 » que celle qui résulte de la concep-
 » tion Virginale par l'opération du S.
 » Esprit, il ne faut plus espérer de se
 » distinguer d'avec eux par des ex-
 » pressions équivoques.

Celles du P. Hardouin ne le sont pas. Sur ces mêmes paroles, *le Fils unique qui est dans le sein du Pere*, il dit :
 » De tous les hommes Jesus-Christ est
 » le seul dans le sein du Pere, *c'est-à-*
 » *dire*, dans cette amitié singulière qui
 » est dûe à l'humanité seule de J. C. à
 » cause de l'union hypostatique avec
 » le Verbe. Il y a bien des Justes dans

„ le sein d'Abraham. Jesus-Christ seul
 „ est dans le sein du Pere , *de même*
 „ que Jean seul a reposé dans le sein de
 „ J. C. « & tout de suite vient le blas-
 phème que j'ai déjà relevé. » Ce n'est
 „ pas la même chose de dire que le Fils
 „ unique est dans le sein du Pere , ou
 „ de dire que le Verbe est dans le Pere.
 Ici , vous le voyez , Monsieur , on ne
 tâtonne point , on va droit au fait.

C'est *comme homme* que J. C. est
 dans le sein du Pere , car il y est com-
 me Fils unique du Pere : & l'Auteur
 nous a dit qu'il n'est pas Fils unique
 comme Verbe , mais comme homme
 uni au Verbe. C'est l'humanité de J.
 C. qui a décoré le Verbe de la qua-
 lité de Fils unique du Pere. Sans cela
 le Verbe ne seroit encore que le terme
 notionel de l'Intellect divin. Le Pere
 lui-même ne seroit pas Pere. Mais
 depuis que le terme notionel de l'Intel-
 lect divin appelé Verbe s'est fait hom-
 me , de ce moment l'humanité que le
 Verbe s'est unie , est dans le sein du
 Pere , *comme* les Justes sont dans le sein
 d'Abraham , & *comme* l'Apôtre bien-
 aimé étoit dans le sein de J. C. au der-
 nier repas qu'il fit avec ses Disciples.
 Tel est le grand & le profond mysté-

re que saint Jean nous a révélé quand il a dit : » Personne n'a jamais vû
 » Dieu : le Fils unique qui est dans le
 » sein du Pere , nous l'a fait connoître.

Représentez-vous, Monsieur, ce qu'auroit dit M. Bossuet des ces horribles blasphèmes. Le Jésuite, sans doute, a cru en imposer au Public, en parant son système du nom de l'union hypostatique. Si l'on m'attaque, a-t-il dit, j'ai ma réponse. Outre que je fais grand bruit contre le Sociniens, je dirai que les Sociniens ne regardent Jesus-Christ que comme un homme qui a mérité les honneurs divins. Mais moi, je tire la grandeur de J. C. de son union avec le Verbe. Je dirai que par cet endroit il est Dieu, il est Fils de Dieu, il est le Premier-né de toute créature. Il n'est pas Fils de Dieu simplement, parce qu'il a été formé dans le sein d'une Vierge sans l'opération d'aucun homme : car quoiqu'il pût l'être par cela seul, si Dieu l'avoit voulu, cependant ce n'est pas là le plan de Dieu. Il est le Fils de Dieu par excellence, parcequ'il est uni personnellement au Verbe dès le premier instant de sa conception. Voilà ce que les Sociniens ne disent pas, & ce que

Q iv

moi P. Hardouin, je dis à pleine bouche :

Quand on étudie le P. Hardouin, on voit bien que c'est ici le rideau sous lequel il a crû pouvoir se cacher : car toutes les fois qu'il attribue à l'humanité de Jésus-Christ des caractères qui ne conviennent qu'à sa divinité, il ne manque pas d'ajouter que c'est de l'humanité unie au Verbe qu'il parle. Vous vous rappelez que le P. Berruyer a suivi la même méthode, & qu'en cela le disciple est entré parfaitement dans les vûes de son maître. Mais les petites finesses du disciple & du Maître sont aisées à appercevoir. Quand ils admettoient l'union hypostatique sérieusement, il n'en seroit pas plus permis d'attribuer à l'humanité des caractères qui n'appartiennent qu'à la divinité. Mais l'union hypostatique qu'ils admettent n'est qu'un leurre. Le Verbe du P. Hardouin n'est pas Fils de Dieu par nature. Il nous a dit ci-dessus que le Verbe & le Fils sont deux choses bien différentes : *aliud & aliud*. Dans sa Théologie le Verbe, il est vrai, n'a pas été fait Verbe ; mais le Fils a été fait Fils : le Verbe n'a pas été fait Dieu ; mais le Fils a été fait Dieu. En quoi donc le Jésuite se dis-

tingue-t-il des Sociniens ? Les Sociniens disent que Jesus-Christ n'a pas toujours été Fils de Dieu. Le Jésuite en convient. Les Sociniens disent que J. C. a été fait Dieu & Fils de Dieu. Le Jésuite dit la même chose. Voilà d'étranges aveux. Mais ce n'est pas tout. Les Sociniens entendent de l'humanité tous les textes où il est parlé de Jesus-Christ, même ceux où il est dit qu'il est une même chose avec Dieu & égal à Dieu. Le Jésuite leur applaudit encore en cela, & il pose pour règle, (a) que depuis le moment de l'Incarnation tout ce que l'Ecriture dit de J. C. il faut l'entendre de l'humanité. c'est aussi la règle qu'à établie d'après le P. Hardouin son disciple le P. B.

Mais, dira le P. Hardouin, les Sociniens ne disent pas que l'humanité de J. C. est unie personnellement au Verbe, & moi je le dis. Les Sociniens ne veulent point d'union hypostatique, & moi je l'admets. J'en conviens. Mais qu'est-ce que votre union

(a) Hâc Filii Dei appellatione ex quo primum ea est ab Angelo prolata Deo mandante, ac proinde semper deinceps in Evangelio intelligitur cum Verbi personâ humanitas Christi conjuncta. Pag. 152, col. 2.

hypostatique ? Est ce celle que l'Eglise Une, Sainte, Catholique, & Apostolique croit & a cru dans tous les tems ? Non. Selon l'Evangile & tous les Symboles, le Verbe qui s'est incarné, est Fils de Dieu par essence. Comme Fils de Dieu, il est Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vrai Dieu de vrai Dieu : il a été engendré, & n'a pas été fait. Ce n'est point de l'Incarnation qu'il tire son auguste qualité de Fils unique du Pere, c'est de sa génération éternelle. Quand le Verbe s'est fait chair, il étoit Fils, & il l'étoit avant tous les tems, & dès les jours de l'éternité. Il n'a pas commencé d'être Fils, il l'étoit. Mais le Verbe du P. Hardouin n'est rien de tout cela. Il y avoit quatre mille ans que le monde étoit, & il n'étoit pas encore Fils de Dieu. Qu'étoit-il donc ? Il étoit le terme notionel de l'Intellect divin. Saint Jean dit que *toutes choses ont été faites par lui* : & le P. Hardouin ne veut pas que ces paroles s'entendent du Verbe. Saint Jean dit qu'il étoit la vie & la lumiere des hommes : & le Jésuite prétend que ce n'est pas du Verbe que cela est dit. En un mot il n'oublie rien pour dégrader le Verbe, & nous avons

vû qu'il ne veut pas que l'on dise du Verbe qu'il est égal au Pere, quand on parle correctement. Le Verbe du P. Hardouin n'est donc pas le Verbe que nous croyons & que nous adorons avec le Pere & le saint Esprit. Qui dégrade le Verbe, ne reconnoît pas le mystère de la Trinité. Qui ne reconnoît pas le mystère de la Trinité, ne peut connoître celui de l'Incarnation. Donc l'union hypostatique que paroît admettre le P. Hardouin, n'a aucune réalité. C'est un leurre pour tromper les simples.

L'union hypostatique du Pere Hardouin n'est qu'un phantôme; il en est de même de sa trinité des personnes en Dieu. Il introduit dans la Trinité un Fils qui n'est pas Fils de Dieu par essence; & c'est au nom de ce Fils que nous sommes baptisés. Sur ces paroles: *le Fils unique qui est dans le sein du Pere*, l'Auteur dit: » le Fils par excel-

Pag. 252.

col. 1.

» lence est de tous les hommes le plus
 » parfait que Dieu puisse créer. Le plus
 » parfait; mais homme cependant:
 » *homo tantum*. Pour qu'il soit le plus
 » parfait que Dieu puisse créer, il faut
 » qu'il soit uni à la nature divine, &
 » dès-là même avec la seconde per-

Q vj

» sonne divine, afin que la première
 » personne soit Pere : *ut sit persona*
 » *prior Pater* ; & que l'humanité unie
 » au Verbe soit Fils : *humanitas autem*
 » *unita Verbo sit filius* : car il faut que
 » le Fils soit une personne distinguée
 » du Pere. Or ce Fils le plus parfait
 » que Dieu puisse créer, c'est Notre
 » Seigneur Jésus-Christ, qui, parce
 » qu'il est Fils & le plus parfait des
 » hommes à cause de l'union avec le
 » Verbe, est mis partout *ubique*, dans
 » le même ordre avec le Pere : *Au*
 » *nom du Pere & du Fils*.

C'est donc un Fils créé qui va de pair avec le Pere. C'est l'humanité même, unie au Verbe, mais toujours humanité. C'est la créature qui est placée entre le Pere & le saint Esprit, comme formant une Trinité de personnes. S'il y avoit en Dieu avant l'Incarnation une Trinité de personnes, il n'y avoit ni Pere ni Fils : car il a fallu que l'humanité fût unie au Verbe pour que la première personne de la Trinité fût Pere, comme il a fallu cette même union pour que l'humanité fût Fils. Je ne sçai pourquoi en cet endroit l'Auteur ne dit pas qu'il a fallu que l'humanité fût unie au Verbe pour

que le Verbe fût Fils. La suite de son raisonnement demandoit qu'il dît du Verbe qu'il a fallu que l'humanité lui fût unie pour qu'il fût Fils; comme il a dit du Pere, qu'il a fallu que l'humanité fût unie au Verbe pour qu'il fût Pere. Quoiqu'il en soit, il est bien clair que dans la Trinité du P. Hardouin, c'est un Pere qui n'a pas toujours été Pere, & un Fils qui n'a pas toujours été Fils. Et d'ailleurs c'est une créature qui est égalée au Pere, & au nom de laquelle nous sommes baptisés, comme ne faisant avec le Pere & le saint Esprit qu'une même Divinité: ce qui montre évidemment que le Jésuite ne connoît de la Trinité que le nom, & que s'il affecte de tems en tems de se servir de locutions orthodoxes, ce n'est que pour parer à l'accusation de Socinianisme. Mais après les preuves que j'ai données de son dévouement pour les Sociniens, il n'y a que des aveugles ou des gens de mauvaise foi qui puissent contester qu'il est Socinien.

Ce qui me reste à dire sur l'article du saint Esprit, achevera de le démontrer. Mais auparavant j'ai encore à relever un endroit où l'Auteur suppose que J. C. n'étoit pas impeccable: sur-

te naturelle de ses sentimens Pélagiens.

Joan. VII.
16.

Jesus-Christ dit : » Ma doctrine n'est
» pas ma doctrine , mais c'est la doc-
» trine de celui qui m'a envoyé. « Et
l'Auteur lui fait dire : (a) » La doctrine
» que je vous annonce , n'est pas telle
» que je pourrois *l'inventer* moi-même
» par l'étude & les efforts de l'esprit
» humain : mais elle est toute de ce-
» lui qui m'a envoyé. « Quoi ! Jesus-
Christ auroit pû inventer une fausse
doctrine ? Celui qui dit , je suis la vé-
rité , auroit pû enseigner le mensonge ?
En Jesus-Christ il n'y a qu'une person-
ne , qui est la personne du Verbe. Si
Jesus-Christ avoit pû tromper ou être
trompé , on pourroit donc dire du
Verbe , qu'il pouvoit nous tromper
ou être trompé , comme on dit du
Verbe qu'il s'est fait homme. Orgueil
Jésuitique , voilà de quoi vous con-
fondre. Vous prétendez donner le ton
à l'Univers , & l'Univers voit vos Sa-
ges tomber dans l'abîme de l'impiété.

Je viens aux blasphèmes contre le
Joann. S. Esprit. Jesus-Christ dit : » Je prie-
XIV. 16. » rai mon Pere , & il vous donnera
17. 26.

(a) Doctrina quam ego trado , non est ejus-
modi qualem humano fingere ipse possem stu-
dio atque ingenio . . . p. 280. Paraph. v. 16.

» un autre consolateur, (à la lettre ,
 » un autre Paraclet) afin qu'il demeu-
 » re éternellement avec vous , l'Esprit
 » de vérité que le monde ne peut re-
 » cevoir Je vous ai dit ces cho-
 » ses demeurant encore avec vous.
 » Mais le Consolateur , le Paraclet
 » qui est le S. Esprit que mon Pere
 » enverra en mon nom , sera celui
 » qui vous enseignera toutes choses. »

Toute l'Eglise a toujours entendu
 de la personne du S. Esprit ces textes
 dont les expressions ne peuvent être
 plus claires. C'est un autre lui-même
 que Jesus-Christ promet d'envoyer.
 Le Pere l'enverra ; mais il l'envoye-
 ra au nom du Fils pour tenir sa place,
 pour instruire , consoler , fortifier les
 Disciples. Les Sociniens n'admettant
 qu'une personne en Dieu , prétendent
 que ce texte & tous les autres où il est
 parlé du S. Esprit , doivent s'entendre
 non de la personne du S. Esprit , mais
 du don que Dieu fait de ses graces.
 Et le P. Hardouin en bon Socinien dit
 la même chose. Il commente ce mot :
Le Paraclet qui est le S. Esprit , & il
 dit : (a) » C'est le don du S. Esprit

(a) *Paracletus autem Spiritus Sanctus. Do-*

376 LETTRE XIV.

» répandu dans les ames de ceux qui
 » croyent. On lui donne le nom de
 » Paraclet ou d'exhortateur, ADHOR-
 » TATOR, par une figure que l'on nom-
 » me Profopopée ; & celui de S. Es-
 » prit parce qu'on l'attribue par ap-
 » propriation au S. Esprit qui est la
 » troisième personne en Dieu.* Ainsile
 Paraclet, cet autre consolateur, n'est
 pas le S. Esprit, la troisième personne
 de la Trinité ; c'est le don du S. Esprit,
 c'est un don créé dont Jesus-Christ
 parle comme d'une personne, quoi-
 qu'il ne soit pas une personne. Toute
 l'Eglise avoit cru le contraire ; mais
 le P. Hardouin, à l'aide des Soci-
 niens, vient la tirer de sa longue il-
 lusion. Misérable qui n'est pas con-

num Spiritus Sancti infusum in animos cre-
 dentium, qui & Paraclitus sive adhortator di-
 citur per Profopopæiam, & Spiritus Sancti
 nomen habet, quoniam tertiæ in Deo per-
 sonæ quæ Spiritus Sanctus est, tribuitur per
 appropriationem. pag. 307. Col. 1.

* Les Sociniens le disent aussi, pour ne
 pas entendre ce texte de la personne du Saint-
 Esprit. . . . Quid usitatus quàm ut per figura-
 tum loquendi modum qui Profopopæia voca-
 tur, res quæ personæ non sunt tanquam per-
 sonæ introducantur. Bibli, Pol, Comment. in
 Joan.

tent d'avoir blasphémé contre le Pere & contre le Fils , & qui pour consumer l'œuvre , blasphème encore contre le S. Esprit ! Vous avez remarqué , Monsieur , qu'à la fin de sa note il semble reconnoître qu'il y a une troisième personne en Dieu ; mais vous êtes maintenant trop accoutumé à son manège , pour ne pas voir que cette queue n'a été mise en œuvre que pour couvrir le blasphème qu'il venoit de proférer contre le S. Esprit.

En voici un autre qu'il n'a pas pris la précaution de cacher. Jesus-Christ dit : „ Lorsque le Consolateur , l'Es-
 „ prit de vérité qui procède du Pere , Joan. XV,
 „ que je vous enverrai de la part 26.
 „ de mon Pere , sera venu , il rendra
 „ témoignage de moi. “ Et l'Auteur
 lui fait dire : „ Lorsque l'Esprit ex-
 „ hortateur & docteur que je vous en-
 „ voyerai , & que je vous ferai don-
 „ ner par mon Pere , sera venu , cet
 „ Esprit , dis-je , (a) qui enseigne
 „ toute vérité , *don* excellent qui pro-

(a) Spiritum dico qui docet omnem veritatem ; quod est donum optimum à me quidem ut homo sum , moraliter ; physicè autem à Patre procedens , ille testimonium perhibebit de me Parap. v. 26. p. 308.

„ cède de moi moralement *comme hom-*
 „ *me*, & physiquement de mon Pere,
 „ il rendra témoignage de moi. “ Il
 ajoute sur ces mots : *Il procède du Pe-*
re : „ Cela se prend dans le sens que
 „ saint Jacques a dit : Toute grace
 „ excellente & tout don parfait vient
 „ d'en haut & descend du Pere des
 „ lumieres... *Jac. 1. 17.*

N'êtes vous pas effrayé, Monsieur,
 de voir encore ici la personne du S.
 Esprit transformée en un don créé,
 & que l'on s'efforce de nous enlever
 un texte qui prouve évidemment que
 le S. Esprit procède du Pere & du
 Fils ? Ce n'est point, dit on, le S. Es-
 prit qui procède du Pere. C'est un
 don, une grace créée qui *procède* mo-
 ralement de Jesus-Christ *comme hom-*
me, & physiquement du Pere. Selon
 l'Auteur il en est du texte de saint
 Jean comme de celui où saint Jacques
 dit que tout don excellent vient du
 Pere des lumieres : *Descendens à patre*
luminum : comme si la différence n'é-
 toit pas extrême. On a toujours dit,
 & on l'a dit dans un sens très-natu-
 rel, que tout don excellent vient de
 Dieu, qu'il descend du Pere des lu-
 mieres : mais qu'un don créé *procède*

du Pere, où l'a-t-on dit ? Combien ce langage est-il forcé ? Et combien faut-il être livré à l'esprit d'erreur pour le mettre dans la bouche de Jesus-Christ ? Est-ce que les Peres de Constantinople, lorsqu'ils inférerent dans le Symbole de Nicée que le S. Esprit *procède du pere*, l'entendirent d'un don créé ? Il faut être bien impudent pour embrasser cette explication Socinienne dans le sein de l'Eglise où tous les jours on récite le Symbole de Nicée & de Constantinople. Le Concile de Constantinople ne crut pas pouvoir mieux réfuter l'hérésie de Macedonius qui nioit la divinité du S. Esprit, qu'en inférant dans le Symbole de Nicée ce que Jesus-Christ même dit du S. Esprit, qu'il procède du Pere. Et comme si l'on pouvoit révoquer en doute que ce texte doit s'entendre de la personne du S. Esprit, on a l'audace de l'interpréter autrement, de fronder le Symbole & de faire blasphémer l'Evangile même contre le S. Esprit. *EGLISE ENSEIGNANTE*, gardez vous toujours le silence sur de si grands excès !

Nous les allons voir encore se multiplier. Tout ce que Jesus-Christ dit

du S. Esprit au chapitre 16. de saint Jean, le Jésuite veut toujours qu'on l'entende, non de la personne du S. Esprit, mais d'un don créé, & rien de plus. Ainsi Jésus-Christ dit : » Il vous » est utile que je m'en aille, car si je » ne m'en vais point, le Consolateur » ne viendra point à vous : mais si je » m'en vais, je vous l'enverrai ; & » lorsqu'il sera venu, il convaincra » le monde touchant le péché, touchant la justice & touchant le jugement . . . Quand cet Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité, car il ne parlera pas de lui-même ; mais il dira tout ce qu'il aura entendu, & il vous annoncera les choses à venir. Il me glorifiera, parce qu'il recevra de ce qui est à moi, & il vous l'annoncera. «

Dans ce long texte l'Auteur ne voit rien qui ait trait à la personne du S. Esprit. Il paraphrase ainsi le verset 13. **Pag. 310.** » Il ne parlera pas témérairement comme un homme qui parle de lui-même : mais il dira tout ce qu'il entendra & tout ce qu'il faut dire, & pour quoi il sera créé & envoyé. « *Ad quæcumque dicenda creabitur & mittetur.*

Et dans le commentaire sur ces paroles : *Non loquetur à semetipso* ; il ne parlera pas de lui-même, il dit : „ C'est *Ibid. col. 25*
 „ par une Profopopée que le S. Es-
 „ prit est représenté ici comme une
 „ personne. „ Et sur ces paroles : *Il*
recevra de ce qui est à moi , il dit : „ Il
 „ recevra non de moi , *non de me* ,
 „ mais de mon Esprit , *sed de meo Spi-*
 „ *ritu*. Il sera conforme à cet Esprit
 „ par lequel je vis pour mon Pere ;
 „ Esprit également *créé* par mon Pere, *Pag. 311:*
 „ *pariter creatus à patre* : également *col. 1.*
 „ surnaturel & qui doit être donné
 „ aux hommes à cause de mes mé-
 „ rités. “

Se peut-il rien de plus forcé , mais en même tems de plus affreux ? *Le S. Esprit ne parlera pas témérairement ?* J'ai déjà relevé ces étranges paroles dans la bouche du P. Berruyer. Son maître les entend du don du S. Esprit , & lui aussi. Mais en parlant du S. Esprit , il mesure si bien ses expressions , que tout ce qu'il dit semble marquer la personne même du S. Esprit , quoiqu'au fond il ne parle que d'un don créé. Il copie le P. Hardouin ; mais il adoucit les endroits trop crians , sans néanmoins s'éloigner de sa doctrine.

Je reviens au P. Hardouin, & je demande s'il y a rien de plus forcé que d'entendre d'un don créé tout ce que dit J. C. de la personne du saint Esprit? Peut-on dire d'un don, qu'il ne parlera pas de lui-même? Plaisante Profopopée de dire: Le don que je vous enverrai, ne parlera pas témérairement, & il ne vous dira rien de lui-même, & il vous dira tout ce qu'il entendra, & tout ce qu'il faut dire! mais les Soci-niens n'ont pû imaginer d'autre voie pour ne pas reconnoître la personne du saint Esprit dans les textes que j'ai rapportés, qu'en faisant du saint Esprit une vertu divine ou un don créé. Et pour cela il a fallu recourir à la Profopopée. C'est donc le don qui a des oreilles pour entendre ce qu'il faut dire & une langue pour l'énoncer. Ce n'est pas le saint Esprit, c'est un don créé, un don inanimé qui convaincra le monde touchant le péché, touchant la justice & touchant le jugement. Il dira ce pour quoi il sera créé: *Ad quacumque dicenda creabitur, hæc ille loquitur.* Mais remarquez ce qui va suivre. Il recevra non de moi, mais de mon Esprit: *Non de me, sed de meo Spiritu.* Jansenius, aussi Orthodoxe que le P.

Hardouin est éloigné de l'être, dit précisément tout le contraire sur cet endroit de l'Évangile. » Il recevra du » mien , c'est-à-dire de moi. » *Accipiet* » *de meo , hoc est de me.* Il recevra de » la plénitude & du trésor infini de ma » divinité & de ma sagesse. Par où , » dit Jansenius , J. C. marque que le S. » Esprit procède de lui , & lui est con- » substantiel. « En effet , le S. Esprit re- » çoit du Pere & du Fils par sa divine & » éternelle procession , ce que le Fils re- » çoit lui-même du Pere par sa divine gé- » nération. Or nous n'avons point de » texte plus formel pour prouver contre les Grecs que le saint Esprit procède du Fils , que celui-ci. Il recevra de ce qui est à moi. Le saint Esprit ne peut recevoir du Fils que comme procédant du Fils. Et voici un Jésuite, qui, pour servir, non les Grecs (ce seroit trop peu) mais les Sociniens , détourne malignement les textes où il est dit que le saint Esprit reçoit du Fils , qu'il est envoyé du Fils , qu'il procède du Pere , pour ne plus nous laisser voir dans ces textes qu'un don du saint Esprit , au lieu de la personne du saint Esprit. Quel attentat de corrompre

ainsi la vérité des Ecritures , de mettre le mensonge dans la bouche de J.C. d'attribuer à la créature ce qui n'est dit que du Créateur !

SULPICIENS , gens prévenus , ouvrez les yeux , voilà les hommes que vous servez , & pour lesquels vous troublez tout dans l'Eglise. Vous courez après un phantôme , & vous ne voyez pas des erreurs si grossières , que les enfans mêmes se boucheroient les oreilles pour ne les pas entendre , si on osoit les manifester dans un Catéchisme. Quelle honte pour un Séminaire dont on a fait la pépinière des Evêques , qu'il ne se trouve pas un homme dans cette Ecole qui vienne au secours de la Religion , que deux Jésuites accredités ont entrepris de renverser !

Un autre texte que nos Théologiens employent pour prouver la divinité du
 Aâ. V. 3. saint Esprit, est ce que dit saint Pierre à Ananie : » Comment Satan a-t-il séduit votre cœur jusqu'à vous faire mentir au saint Esprit ? Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti , mais à Dieu. ,, Si mentir au saint Esprit c'est mentir à Dieu ; donc le

saint

saint Esprit est Dieu. C'est la conséquence qu'Estius & les autres Théologiens en tirent. *Undè patet secundùm scripturam Spiritum sanctum esse Deum*, dit Estius *in hunc locum*. Mais le P. Hardouin, en bon Socinien, détourne encore ce texte de son sens naturel pour lui faire signifier, non le saint Esprit, mais en général, l'esprit saint de Dieu, ou bien, *Dieu juge & vengeur de l'injure qui lui est faite*. Il dit dans sa paraphrase : „ Comment vous „ êtes-vous laissé tenter jusqu'à men- „ tir à l'esprit saint de Dieu : *Spiritui „ sancto Dei*. Vous n'avez pas menti „ aux hommes, mais à Dieu, vengeur „ du mensonge que l'on fait à ses Vi- „ caires. „ Vous comprenez, Mon- sieur, pourquoi l'Auteur a mieux aimé dire à l'esprit saint de Dieu qu'au saint Esprit. L'esprit saint de Dieu peut désigner Dieu selon son essence : mais le saint Esprit marque distinctement la troisième personne de la Trinité.

In Acta
Apost. Para
V. 3 & 4.
not. V. 3.

Ne vous laissez point. Voici encore un texte important que le Novateur que je combats veut enlever à l'Eglise, pour le donner aux Sociniens. Les quatre Evangelistes, en parlant du baptême de J. C. disent que le saint

Esprit descendit sur lui, & tous les Peres ont fait remarquer que les trois personnes de la sainte Trinité se manifesterent dans cette occasion. Le Pere rendit témoignage au Fils, le Fils voulut bien se soumettre au bapême de son Précurseur, & le saint Esprit descendit en forme d'une colombe qui se reposa sur celui qui venoit d'être proclamé le Fils bien-aimé dans lequel le Pere met toutes ses complaisances. Mais l'Auteur, pour enlever la preuve que l'on tire de cette narration en faveur du dogme de la Trinité, s'écrie dans une

Pag. 167.
col. 2.

note : „ N'allez pas croire que la troi-
„ sième personne de la très-sainte
„ Trinité soit descendue du Ciel : *Cave*
„ *credas ipsam tertiam sanctissimæ Trini-*
„ *tatis personam de cœlo descendisse.* Eh!
pourquoi faut-il se donner bien de gar-
de le croire, puisque quatre Evan-
gelistes l'ont attesté? c'est, dit l'Au-
teur, „ que l'on ne peut pas dire véri-
„ tablement qu'aucune des personnes
„ divines descende du Ciel, si ce n'est
„ pour faire quelque don. . . ou pour
„ s'unir hypostatiquement à une natu-
„ re créée, sur-tout si elle est douée
„ de raison. Mais ici il y auroit de la

folie à dire que le saint Esprit s'est
uni hypostatiquement à une colom-
be. Et à l'égard des dons, on ne
pouvoit en faire aucun à J. C. com-
me homme, puisqu'il étoit déjà
rempli de tous les dons. Quand donc
l'Evangile dit que le S. Esprit est
descendu, il faut l'entendre dans
le sens que nous lui avons donné
dans notre paraphrase. "

Or quel est ce sens? Le voici. Je-
sus vit descendre & venir sur lui
une Colombe qui étoit le signe vi-
sible de l'Esprit *divin* qui habitoit
en lui, ou de l'amour divin que
Dieu lui portoit. *Signum visibile in-*
habitantis in ipso Spiritus divini, SIVE
divine dilectionis erga ipsum. C'est ainsi
qu'il paraphrase tous les endroits où
la descente du S. Esprit en forme de
Colombe est rapportée. Et par là il
fait disparaître le témoignage du S.
Esprit rendu en personne au baptême
de Jesus-Christ. On sçait bien que le
S. Esprit ni aucune des personnes di-
vines ne descend du Ciel, puisque
Dieu est par-tout, & tout entier par-
tout, *Ubique totus*: mais, comme l'on
dit du Fils qu'il est descendu du Ciel
pour s'incarner, & du S. Esprit qu'il

Pag. 182

Paraph. V.

16.

est descendu sur les Apôtres en forme de langues de feu, pourquoi ne dirait-on pas du S. Esprit qu'il est descendu du Ciel & s'est reposé sur J. C. sous la forme d'une Colombe ? Mais, dit l'Auteur, le S. Esprit ne s'est pas uni hypostatiquement à la Colombe, & il n'a pas répandu ses dons sur J. C. qui en possédoit déjà la plénitude. Beau raisonnement, pour en conclure que la personne du S. Esprit n'est pas descendue du Ciel de la manière qu'il convient à une personne divine de le faire ! Qui a dit à l'Auteur que le S. Esprit n'auroit pû descendre que pour s'incarner, ou pour répandre ses dons ? Il est descendu pour rendre témoignage à J. C. Et ce témoignage, joint à celui du Pere, a fait connoître le grand mystere en la foi duquel tous les Fidèles alloient desormais être baptisés.

Mais on voit bien le dessein du Jésuite en écartant du baptême de Jesus-Christ toute idée de la personne du S. Esprit. Chez lui le S. Esprit est un don créé : voilà pourquoi il ne veut pas que l'on croye que le S. Esprit soit descendu sur Jesus-Christ en forme de Colombe. Il ne voit dans la Colombe, qu'un signe de l'esprit di-

vin, ou de la dilection divine à l'égard de Jesus-Christ, *Signum dilectionis divina*. De tous ces textes où l'Auteur convertit en don créé la personne du S. Esprit, que conclurons-nous, Monsieur ? qu'il ne croit pas le mystere de la Trinité.

J'ai choisi les textes les plus formels dont on se sert pour établir la divinité du S. Esprit, & vous venez de voir que l'Auteur les détourne tous de leur sens naturel, & n'y voit, comme les Sociniens, qu'un don créé. Il a fait du Fils de Dieu une créature, il a fait du S. Esprit un don créé. Donc il ne croit pas le mystere de la Trinité. Il admet cependant la forme du baptême : mais en prononçant les mêmes paroles, il n'y attache pas le même sens que nous. Dans la Théologie de l'Auteur, le Pere, au nom duquel nous sommes baptisés, n'est pere que depuis l'Incarnation. Il a toujours été Dieu ; mais il n'a pas toujours été Pere. Le Fils n'est Fils que par l'Incarnation : il n'est pas né de la substance du Pere : Il n'a pas été engendré éternellement. C'est l'humanité qui est Fils, mais unie au Verbe qui ne l'est pas. Enfin le S. Esprit n'est

R iij

qu'un don créé. Donc quand on dit :
 je te baptise au nom du Pere , & du
 Fils , & du S. Esprit , cela veut dire :
 je te baptise au nom du Pere qui n'est
 Pere que depuis 1755 ans ; au nom
 du Fils qui n'a été fait Fils & Dieu
 que depuis la même époque , & au
 nom du S. Esprit qui est un don créé.
 Quelque affreuse que soit cette forme
 du baptême , je ne prête rien au P.
 Hardouin ; je ne fais que développer
 son systême , & je n'emploie que ses
 propres expressions. Si les Jésuites
 crient à la calomnie , qu'ils parlent ,
 qu'ils se montrent , je suis par la grâ-
 ce de Dieu en état de leur répondre.
 Ils forment un grand Corps : mais mes
 preuves sont si fortes que je ne les
 crains point. Ils me donneront occa-
 sion de poursuivre encore plus vive-
 ment leur P. Hardouin. Je laisse un
 grand nombre de textes qui concer-
 nent les personnes divines , & sur-
 tout le Fils & le S. Esprit ; textes que
 le Jésuite corrompt en les détournant
 de leur sens. Si le P. Berruyer ou quel-
 qu'autre entreprend de répondre , les
 textes sur lesquels je n'ai rien dit ,
 pourront venir à l'appui de ce que j'ai
 dit , pour montrer que le P. Hardouin

& le P. B. sont Anti-Trinitaires. Il y a cependant cette différence entre le maître & le disciple, que le maître n'admet point en Dieu de génération éternelle, & que le disciple paroît la reconnoître. Il affecte en bien des endroits de dire de J. C. qu'il est comme Verbe le Fils éternel du Pere éternel : ce que le P. Hardouin ne reconnoît pas : Mais l'un & l'autre n'en sont pas moins Sociniens.

Le P. Berruyer, qui suit le P. Hardouin pié à pié, n'a osé, écrivant en François, dire que le Verbe & le Fils sont deux choses différentes : *aliud & aliud* : que le Fils n'a pas toujours été Fils, & que le Pere n'a pas toujours été Pere : pour cela il a admis en J. C. deux filiations, l'une comme Verbe par laquelle il est éternellement Fils du Pere, & l'autre comme Fils fait à Dieu dans le tems, par laquelle il est devenu Fils, vrai Fils, Fils par nature des trois personnes divines. Mais pour faire disparoître la filiation éternelle, le P. B. a posé pour principe que J. C. comme Fils fait à Dieu dans le tems, est l'objet perpétuel des divines Ecritures. Il a fait de cette filiation de nouvelle date l'objet de la foi & du

culte de toute l'Eglise. Le Baptême, a-t-il dit, que l'on donneroit au nom du Pere, du Verbe, & du Saint-Esprit, seroit invalide. C'est le Fils qu'il faut invoquer expressément, le Fils non du Pere seul, mais le Fils de Dieu un en trois personnes. C'est à cette filiation créée que se rapportent toutes les Doxologies. C'est d'elle que les Sacremens tirent leur origine. Ainsi a raisonné le P. B. pour ne pas blasphémer aussi cruellement que le P. Hardouin.

Mais celui-ci a senti l'inconvénient d'admettre en J. C. deux filiations, dont l'une le rendroit Fils du Pere seul, & l'autre le rendroit Fils des trois personnes. Admettre deux filiations c'est admettre deux Fils. Pour éviter cet abîme, le P. Hardouin s'est précipité dans un autre. Il ne fait commencer la filiation divine en J. C. qu'au moment de l'Incarnation. De cette sorte il n'y a qu'une filiation en J. C. Mais comment le Fils sera-t-il le Fils du pere seul, si le Fils n'est Fils que par une opération de Dieu au dehors, puisque tout ce que Dieu fait au dehors est également l'ouvrage des trois Personnes ? Vous avez vû, Monsieur, comment le Pere Hardouin a préten-

Eu parer à cet inconvénient, en fai-
 sant regarder l'Incarnation comme une
 mission du Verbe de la part du Pere
 seul, & qu'il falloit que le Verbe fût
 uni à l'humanité pour faire J. C. Dieu,
 & Fils de Dieu. C'est par ces extrava-
 gances & ces impiétés que l'Auteurs'est
 cru en état de pouvoir dire que J. C.
 est Fils du Pere seul, & qu'il n'y a en
 lui qu'une filiation. Mais, en paroif-
 fant suivre un autre systême que celui
 de son disciple, le maître & le disciple
 se réunissent à ne reconnoitre qu'une
 Trinité de nom. La filiation du P. Ber-
 ruyer est une filiation créée qui fait
 de Jesus-Christ un Fils de Dieu fait
 Fils de Dieu dans le tems, & cette
 filiation est, dit-il, l'objet perpetuel
 des Ecritures. La filiation du P. Har-
 douin est aussi une filiation créée, & à
 laquelle il rapporte tout ce qui est dit
 du Fils de Dieu dans l'Ecriture. Donc,
 selon ces deux Jésuites, c'est un Fils
 de Dieu créé qui est l'objet de notre
 foi. Ce qu'ils ajoutent, que ce Fils de
 Dieu est uni au Verbe, n'est, comme
 je l'ai montré, qu'une petite finesse
 pour dérober leur marche. Tous les
 deux renversent le mystère de la Tri-
 nité. Je n'ai donc pas besoin d'exciter

R. V.

votre zèle contre les impiétés de ces
 deux Jésuites. Il faudroit n'être pas
 Chrétien, pour demeurer insensible
 de si grands excès. Mais, en finissant
 ma première Lettre au sujet du
 Hardouin, je vous prie de remarquer
 que, selon le système impie des deux
 Jésuites, si J. C. a été fait Fils de Dieu
 la sainte Vierge n'est pas véritablement
 mère de Dieu. Un Fils de Dieu
 fait dans le tems n'est pas Dieu.
 Je vous fais cette observation, parce que
 les Jésuites veulent qu'on les croie
 grands serviteurs de la mère de Dieu.
 Quel vacarme n'ont-ils pas fait,
 quel bruit ne font-ils pas encore
 quand on se renferme dans les bornes
 d'une exacte Théologie en parlant de
 la sainte Vierge? Pour les satisfaire
 il faut outrer les expressions; car ils ne
 trouvent rien de trop fort quand on
 parle de la plus-excellente des créatures,
 mais cependant créature. Jugez
 de la pureté de leur zèle par l'injure
 que ces deux Coriphées de la Société
 font au Fils, & par celle qu'ils font
 à la Mère. Ils font injure au Fils, l'un en
 lui ôtant sa filiation éternelle, l'autre
 en voulant qu'on ne s'occupe que d'une
 filiation chimérique, dont il n'est
 l'objet de notre culte & de nos adora-

tions. Ils font injure à la Mere ; le premier en ne la faisant mere que d'un fils créé dans le tems ; le second en la faisant Mere d'un fils qui a trois personnes pour pere dans le tems , & une dans l'éternité : mais dont la filiation éternelle doit être mise à l'écart, quand on veut penser amoureusement aux biens qu'il nous a faits dans le tems. Tels sont les dévots de la sainte Vierge que la Société enfante aujourd'hui. Hypocrites ! quand serez-vous connus ? Vous l'êtes depuis long-tems de toutes les personnes instruites : je le sçai : mais une grande partie du peuple , & même de ceux qui sont au-dessus du peuple , ne vous connoît pas encore. Vos excès sont si grands, qu'ils prennent pour des calomnies de très grandes vérités que l'on dit de vous. Le desir de sauver mes freres me fait crier à ceux qui vous écoutent ; que je suis innocent de leur perte. Cette parole dans la bouche de Daniel ramena la multitude , qui , sur la déposition de deux hommes de Béthel , conduisoit à la mort la chaste Susanne. La vérité outragée en la personne de la sainte Vierge que deux Jésuites dégradent non pas quant à l'ex-

R. vi.

pression, mais quant à la réalité, de sa qualité de Mere de Dieu; la vérité encore plus outragée en la personne du Pere, du Fils, & du saint Esprit, demande que le peuple n'écoute pas ces deux hommes de Bélial. Si les preuves que je donne des efforts qu'ont fait ces deux hommes pour violer l'intégrité de la foi ne ramènent pas ceux qui les écoutent; encore une fois je suis innocent de leur perte: *Mundus ego sum à sanguine ipsorum*. J'avois entrepris de montrer les excès du Pere Hardouin par rapport au Dogme de la Trinité. Je crois, Monsieur, m'être acquité pleinement de ce travail. Mais le P. Hardouin Socinien sur la Trinité, seroit-il Orthodoxe sur les matières de la Grace? Non, Monsieur, c'est parcequ'il étoit Pélagien & Socinien sur la Grace, qu'il l'est devenu sur la Trinité. Il a tracé la route qu'a suivie son disciple le P. Berruyer. Attendez-vous donc à des erreurs d'autant plus grandes, qu'aujourd'hui les Jésuites s'observent moins quand il s'agit de ressusciter le Pélagianisme. Mais il est tems de finir ma Lettre qui est déjà trop longue. Je crains que celle qui la suivra ne le soit pas moins.

Je suis &c,



T A B L E

DU SECOND TOME.



IX^e LETTRE.

SUITE de l'examen de la quatrième Dissertation du P. Berruyer. Il y enseigne que la Prédestination n'est autre chose que la résolution que Dieu, après avoir prévu le péché d'Adam, prit d'établir dans la plénitude des tems une Religion très-parfaite, dans laquelle il feroit entrer indifféremment tous les hommes pour les rendre conformes à l'image de son Fils; & d'offrir, en attendant l'établissement de ce culte parfait, à tous les hommes une adoption moins parfaite pour les conduire au salut, s'ils le vouloient. Réfutation de cette erreur. Preuves de la Prédestination telle que l'enseigne saint Augustin d'après saint Paul. Page 1

Examen de la Préface du Livre du P. Berruyer. Il y blasphème contre le mystère de la Prédestination: il calomnie les Défenseurs de ce mystère, 16.

Réfutation de ces blasphèmes & de ces calomnies, 19.

Le P. B. veut qu'on ne cherche point ce que l'Eglise a enseigné autrefois, & qu'on s'en tienne à son enseignement présent,

42.

Motifs, illusion, conséquences erronnées de cette maxime. 43.

T A B L E.

X^e L E T T R E.

- S**uite de l'examen de la Préface du Pere
 Berruyer. Il y enseigne que Dieu n'a
 point préféré le peuple Juif aux Gentils :
 qu'il vouloit les sauver tous : que les
 Gentils avoient leurs graces & leurs se-
 cours : qu'ils attendoient le Sauveur ; &
 que si l'Ancien Testament n'en fait pas
 mention, c'est qu'il n'est que l'Histoire
 du peuple Juif, & non pas des autres
 Nations, 53.
- C**onformité de ces erreurs avec celles du
 P. le Comte, à l'occasion des Chinois,
 censurées en 1700, 57.
- R**éfutation de ces erreurs, 59.
- L**e P. Berruyer enseigne encore plus expres-
 sément, que *tous* les hommes, sans distinc-
 tion & sans choix, avoient dans la Foi,
 même au Messie, dans le culte de la Di-
 vinité, dans la pratique des vertus, &
 dans les secours du Ciel, une source de
 mérite, & l'espérance d'une éternelle
 félicité, 61.
- R**éfutation de cette erreur. Il s'ensuivroit
 que J. C. seroit mort envain, *Ibidem.*
- C**onformité des erreurs du P. B. avec celles
 de Pelage, au sujet des fruits de la mort
 de J. C. Erreurs qui anéantissent le mys-
 tere de la Croix, 68.
- L**e P. B. prétend qu'avant la nouvelle Af-
 liance il y en avoit plusieurs anciennes, &
 qu'elles suffisoient pour arriver au salut.
- R**éfutation de ces erreurs, 73.
- L**e P. B. ne fait consister le péché originel

T A B L E. 359

que dans une simple dégradation,	78.
Conformité de cette erreur avec celle des Pélagiens,	80.
Conséquences de cette erreur admises par le P. Berruyer,	81.
Nouvelles atteintes portées par le P. Berruyer au mystere de la Rédemption,	84.
Le P. B. enseigne que la defection des Juifs, & la conversion des Gentils a été un événement tout naturel, qu'un esprit attentif auroit pû conjecturer,	89.
Réfutation de cette erreur, suite du Pélagianisme,	92.

X I. L E T T R E.

Examen du Corps de l'Histoire du Peuple de Dieu du P. Berruyer. Il y enseigne plusieurs erreurs sur l'Incarnation. Première erreur. *En J. C. l'humanisé étoit le principe effectif de toutes les opérations.*

Réfutation de cette erreur,	108.
2 ^e Erreur. En J. C. c'étoit la volonté humaine qui faisoit les miracles, & elle ne les faisoit que par voie d'impétration, ou parce que Dieu exauçoit ses prieres. Réfutation de cette erreur,	111.
3 ^e erreur. C'est par une science infusé & créée que J. C. connoissoit tous les mysteres, le fond des cœurs, & l'avenir. Réfutation de cette erreur,	118.
Le P. B. tient un langage Nestorien,	124.
4 ^e erreur. J. C. croissoit en mérite durant le cours de sa vie mortelle. Réfutation de cette erreur,	125.
Le P. B. renouvelle les erreurs des Pélagiens,	

458 T A B L E.

- giens & des sémi-Pélagiens sur la Grâce
 Première erreur. Dieu, après le péché
 d'Adam, a prévu (& non pas résolu)
 l'Incarnation de son Fils. Réfutation de
 cette erreur, 127.
- 2^e Erreur. Dieu accorde à tous les hommes
 la grace de prier. Réfutation de cette
 erreur, 128.
- Erreur. Le ministère de J. C. à l'égard
 de ceux que son Pere lui avoit donnés, se
 réduisoit à les instruire par ses leçons,
 131.
- Réfutation de cette erreur, 132.
- 4^e Erreur. La réprobation des Juifs bornée
 à des châtimens temporels, dont J. C.
 n'a pas demandé qu'ils fussent délivrés,
 136.
- 5^e Erreur. La question, si le nombre de
 ceux qui seront sauvés est petit, est une
 question inutile, parce que chacun peut
 se sauver par ses propres efforts. Réfuta-
 tion de cette erreur, 147.
- 6^e Erreur. La Prédestination des Elus n'est
 point infallible tant qu'ils sont en cette
 vie : ce n'est qu'après leur mort qu'ils ne
 peuvent être ravis d'entre les mains de
 J. C. Réfutation de cette erreur, 140.
- 7^e Erreur qui consiste à mettre au nombre
 des Elus tous ceux indifféremment qui
 portent le nom de Fidèles, 144.
- 8^e Erreur. Dieu a appelé S. Paul à cause
 de ce qu'il prévoyoit que cet Apôtre fe-
 roit pour son service. La grace qui l'a
 converti est une grace de simple invita-
 tion, 145.
- Réfutation de cette erreur, 147.

T A B L E. 207

- 9^e Erreur. Les maladies & la mort ne sont point la peine du péché, 148.
- 10^e Erreur, qui consiste à n'admettre que le nom de péché originel, & à le faire consister dans un simple *dépouillement* des dons surnaturels, 149.
- Réfutation de cette erreur, 152.
- Le P. Berruyer enseigne des erreurs sur divers autres dogmes. 1^o. Que ce n'est que depuis J. C. que Dieu a eu des adorateurs dignes de lui, 153.
- 2^o. Que les Chrétiens ne sont distingués des Justes de l'Ancien Testament, que par la foi au Fils unique de Dieu; ce qui suppose que ces Justes ne l'avoient pas, 154.
- 3^o. Que depuis la venue du Messie Dieu ne veut plus désormais être honoré qu'en lui & par lui, que les vertus ne tirent plus leur mérite que de l'union avec lui, &c. Ce qui suppose que les anciens Justes l'étoient sans aucune union avec J. C. qui devoit venir, 155.
- 4^o. Qu'il faut distinguer deux renaissances, l'une avant J. C. qui suffisoit pour être juste, mais imparfait; l'autre depuis J. C. qui rend membre de J. C. & fait des Justes parfaits; & que c'est ce que J. C. a appris à Nicodème, 158.
- Réfutation & conséquences de cette erreur, 161.
- 5^o. Que le Pape est l'Evêque des Evêques, l'Evêque de l'Eglise universelle. Réfutation de cette erreur, 165.
- 6^o. Que l'autorité du ministère d'Aaron a été transférée à l'Eglise de Rome. Réfu-

tation de cette erreur ,	167.
7 ^o . Que le Pape , Pasteur-né de tout le troupeau , répand & conserve la Religion Chrétienne par les hommes qu'il envoie revêtus de son pouvoir : d'où il suit que les Evêques ne sont que les délégués du Pape ,	168.
Réfutation de cette erreur ,	169.
8 ^o . Que l'homme de péché que J. C. devoit détruire du souffle de sa colere , c'est le Grand-Prêtre Ananus qui regnoit à Jérusalem quand elle fut prise , & non pas l'Ante-Christ ,	171.
Réfutation de cette erreur ,	172.
9 ^o . Que la Jérusalem céleste , descendue du Ciel (que tous les Interprètes ont cru signifier l'Eglise triomphante) n'est autre chose que l'Eglise des Gentils après la ruine de Jérusalem ,	173.

XII. L E T T R E.

Suite de l'examen du corps de l' <i>Histoire du Peuple de Dieu</i> . Le P. Berruyer y enseigne plusieurs erreurs sur la morale.	
Première erreur. L'usage modéré de renvoyer sa femme , pour qu'elle pût en épouser un autre , n'a pas été un crime sous le regne de la Loi ,	176.
Réfutation de cette erreur ,	177.
2 ^e Erreur. Le jeune homme auquel J. C. dit de vendre tous ses biens , d'en donner le prix aux pauvres , & de le suivre , eut raison de ne pas regarder comme un crime le refus qu'il fit de se défaire de ses biens ; & il avoit réellement observé tous	

T A B L E.

207

les commandemens,	177
Réfutation de cette erreur,	178
2 ^e Erreur. L'union que nous contractons avec J. C. (par la justification) est très-fragile , parce qu'elle se rompt ou se maintient , se détruit ou se sépare , selon que l'on use plus ou moins souvent des moyens qu'elle fournit , & de la liberté qu'elle laisse. Réfutation de cette erreur , qui consiste à ne reconnoître aucune stabilité dans la justice Chrétienne,	183.
4 ^e Erreur. Les Fidèles ont fait les Evêques grands & riches ; & ils le devoient. Réfutation de cette erreur,	185.
Le P. Berruyer hazarde plusieurs traits bizarres & hardis sur l'Histoire sacrée,	187.
Premier trait. L'Ange qui annonça à Marie le mystère de l'Incarnation , ne se fit point voir à elle , & lui fit seulement entendre sa voix ,	188.
Réfutation de cette prétention ,	189.
2 ^e trait. J. C. ne fut présenté au Temple qu'à l'âge de trois ans. Réfutation de cette opinion singulière ,	191.
3 ^e trait. Jesus-Christ avoit déjà prêché pendant un an , & signalé sa prédication par un grand nombre de miracles , lorsqu'il changea l'eau en vin aux noces de Cana. Preuves de la fausseté de cette assertion ,	194.
4 ^e trait. Tous les signes que J. C. prédit , dans le chap XXIV de S. Matthieu , & qu'on a toujours crû devoir précéder le Jugement dernier , ne se rapportent qu'à la destruction de Jérusalem ,	197.
Réfutation de ces bizarreries ,	201.

- 5e trait. S. Pierre crut fermement, & déclara avec autorité la Résurrection de J. C. dès qu'il eut visité son tombeau avec S. Jean, avant que les saintes Femmes lui eussent annoncé cette Résurrection, & que J. C. lui eût apparu. Fausseté de cette assertion, 205.
- 6e trait. Ce n'est point dans la Province de Galilée, mais sur une montagne près du mont des Oliviers, appelée Galilée, que J. C. apparut aux onze Apôtres. Fausseté de ce fait, 213.
- 7e trait. Le Géphas que S. Paul reprit n'est point S. Pierre, mais un Disciple du second ordre, 214.
- Réfutation de cette erreur, & de toute la narration du P. Berruyer, 216.
- 8e trait. S. Paul lapidé à Listre ne fut pas guéri par miracle, il revint peu à peu d'un simple évanouissement, 227.
- Fausseté de cette assertion. Preuves du miracle, 228.
- 9e trait. S. Paul n'est point allé d'Ephèse à Jérusalem, pour s'acquitter du vœu de Nazaréen : c'est Aquila qui avoit fait ce vœu, 229.
- 10e trait. Apollo baptisoit du Baptême de Jean, & non de celui de J. C. 230.

XIII. L E T T R E.

Suite de l'examen du Corps de l'*Histoire du Peuple de Dieu*. Le P. Berruyer y employe un stile de Roman, & des expressions indécentes. Détail de ces expressions, 237.

T A B L E. 205

- L**e P. B. prétend que J. C. n'institua l'Eucharistie qu'après que Judas fut sorti du lieu de la Cène. Réfutation de cette opinion , 272.
- R**éflexions excellentes que fait le P. B. au sujet de la haine des Scribes & des Pharisiens contre J. C. Il y dépeint parfaitement l'esprit & la conduite de sa Société contre les gens de bien, & sa politique , 283.
- I**l s'y dépeint lui-même, puisqu'il calomnie sciemment , 287.
- I**l accuse faussement les Appellans de rigorisme, & de ne pas croire que le Sacrement de Pénitence ait la vertu de remettre les péchés , 282.

XIV. L E T T R E.

- C**ontre les Commentaires du P. Hardouin sur le Nouveau Testament, imprimés en Hollande en 1741, 294.
- B**lâphèmes du P. Hardouin contre le mystère de la Trinité. Il enseigne qu'avant l'Incarnation le Verbe n'étoit pas *Fils*, selon le langage de l'Écriture Sainte, & que la première personne n'étoit pas *Père*, 295.
- R**éfutation de ces blasphèmes. Ils sont conformes à ceux d'Arius, 302.
- L**e P. Hardouin combat sourdement la distinction des Personnes en Dieu, en détournant de leurs sens naturels tous les textes de l'Écriture qui l'établissent, 312.
- I**l explique comme les Sociniens tous les textes où il est dit que Dieu a créé le

- monde par le Verbe, 319.
- Il explique de J. C. homme ces paroles du
Pseaume 101, rapportées par S. Paul :
Vous avez fondé la terre, &c. 326.
- Il rapporte à J. C. homme tous les textes
où le Fils de Dieu est appelé la lumière,
la vérité, la vie, l'image de la substance
du Pere, 328.
- Il enseigne que le Verbe proprement n'est
pas égal au Pere, 335.
- Réfutation de cette impiété, 338.
- Il enseigne que J. C. homme est égal au
Pere à cause de l'union hypostatique ;
& que cette union donne à l'humanité
le même droit qu'à Dieu de faire des mi-
racles. Réfutation de cette erreur, 343.
- Il explique en Socinien le passage de Saint
Paul : *J. C. ayant la forme & la nature
de Dieu, n'a pas crû, &c.* 344.
- Il infère de deux textes du Nouveau Testa-
ment, que l'humanité en J. C. est égale
à Dieu, 347.
- Réfutation de ce sens impie, 349.
- Il explique ce texte : *mon Pere & moi som-
mes une même chose*, d'une simple unité de
concorde. Réfutation de cette hérésie,
350.
- Il explique de même cet autre texte : *Qu'ils
soient un comme vous, mon Pere, & moi,
sommes un*, 352.
- Il enseigne que J. C. n'est devenu Fils de
Dieu par l'Incarnation, que parce que
l'Ange Gabriel lui a donné ce nom, &
que c'est spécialement le Pere qui l'a san-
ctifié, 356.
- Il donne à ce texte : *Le Fils de l'Homme ne*

T A B L E.

407

- peut rien faire de lui-même, &c.* le même sens que les Sociniens. Réfutation de ce faux sens, 358.
- Il explique en Socinien ce texte : *Je suis le principe, moi qui vous parle,* 361.
- Il explique de même cet autre texte : *Il m'a été préféré, parce qu'il étoit avant moi.* Réfutation de cette explication, 362.
- Il rapporte à l'humanité de J. C. ces paroles : *Le Fils unique qui est dans le sein du Pere,* 365.
- Artifices du P. Hardouin pour se mettre à couvert de l'accusation de Socinianisme, 367.
- Il explique du don que Dieu fait de ses graces, les textes qui doivent s'entendre du S. Esprit, & qui prouvent qu'il est une des personnes de la très-Sainte Trinité, 375.
- Les PP. Hardouin & Berruyer sont Anti-Trinitaires. Ils admettent la forme du Baptême, mais lui donnent un sens bien différent de celui dans lequel tous les Catholiques l'entendent, 389.
- Du système de ces deux Membres d'une Société qui fait montre d'un si grand zèle pour le culte de Marie, il s'en suivroit qu'elle ne seroit pas Mere de Dieu, 394.

Fin de la Table du second Volume.



T R A I T É
D U D E L A I
D E L'ABSOLUTION,

Où l'on examine si l'on doit la donner, ou la
différer aux pécheurs d'habitude ;

Traduit du Latin du R. P. Concina Dominicain.

Ouvrage dédié à S. E. Monseigneur le Cardinal
CORSINI, Prince de Néri, Protecteur
de l'Ordre de S. Dominique.



Sur l'Imprimé Latin,
A R O M E,
Chez les Héritiers de Jean-Laurent BARBIELLINI.

M. D. C C. L V I.

Avec Permission des Supérieurs.



A V E R T I S S E M E N T
D U T R A D U C T E U R.

» **L**A négligence des Confesseurs dans l'admini-
 » nistration du Sacrement de Pénitence , fait
 » qu'il régné aujourd'hui une infinité d'abus & de
 » péchés très-énormes. « Ainsi parle S. Charles
 Borromée cité dans cet Ouvrage , p. 82. Saint
 Thomas de Villeneuve traitant le même sujet s'é-
 crie p.76: » J'ai vu les Pasteurs égorger les brebis
 » de leur maître, les Juges favoriser les criminels,
 » les Censeurs autoriser les forfaits.... Vous êtes
 » non les médecins , mais les meurtriers des ames ;
 » vous n'êtes point des guides , mais des féduc-
 » teurs..... Ce qui perd aujourd'hui l'Eglise du
 » Seigneur , c'est la molle complaisance des Pas-
 » teurs & des Confesseurs. » En effet , on ver-
 roit bientôt cesser la plupart des désordres qui
 défigurent la face du Christianisme , si tous les
 Confesseurs suivoient les règles prescrites par
 l'Ecriture & par la Tradition. Rien n'est donc
 plus important que d'avertir souvent les Confes-
 seurs & les Pénitens de leurs devoirs à ce sujet.

Nous avons en France plusieurs excellens livres
 sur le même objet. Grand nombre d'Evêques du
 dernier siècle & de celui-ci ont condamné les
 maximes relâchées touchant l'administration du

Sacrement de Pénitence. Cependant malgré ces instructions & ces censures la pratique contraire aux bonnes règles subsiste toujours ; elle devient même tous les jours plus commune ; sur-tout parmi les Missionnaires. Le petit nombre de ceux qui sont attachés aux règles a beau réclamer ; ils ont beau représenter la prophanation des Sacremens , & ces milliers d'absolutions & de communions sacrilèges qu'on voit aujourd'hui , on méprise leurs plaintes , on rejette leurs remontrances les plus justes & les mieux fondées , on va même jusqu'à les décrier , les calomnier , leur donner des noms de parti. On les accuse d'innovation & de singularité. C'est pour repousser des accusations si injustes , que nous avons cru devoir publier la traduction du livre latin du P. Concina Dominicain , imprimé à Rome avec toutes les permissions & les approbations requises. Le Lecteur reconnoitra que sous les yeux du grand Pape qui remplit aujourd'hui le S. Siège , on parle encore plus fortement qu'en France contre la morale relâchée & ses partisans. On verra avec plaisir que le sçavant Dominicain prend la défense de trois célèbres Théologiens de France , M. de Merbes , Prêtre de Reims ; M. Genet , Evêque de Vaison ; & le P. Juënin , Prêtre de l'Oratoire ; & qu'il justifie leur doctrine contre les injures & les sophismes qu'on a employés pour les décrier. Les circonstances qui ont porté le P. Concina à écrire , sont encore bien remarquables par leur conformité avec celles qui ont donné naissance au livre

de la fréquente communion. Ce dernier ouvrage approuvé par un si grand nombre d'Evêques , fut écrit pour réfuter celui d'un Jésuite qui portoit toutes sortes de personnes à communier très-souvent , jusqu'à ceux qui sont tout remplis de l'amour d'eux-mêmes , & si attachés au monde que de merveille. C'est le même zèle qui a engagé le P. Concina à réfuter l'écrit d'un Jésuite , qui prétend qu'on doit donner l'absolution aux pécheurs d'habitude , toutes les fois qu'ils se présentent à confesse , *toties quoties*. On verra qu'il le fait avec un stile plus véhément que M. Arnauld , & moins de ménagement pour ses adverfaires. Fasse le ciel que ce dernier écrit produise autant de fruit que le premier.

Quant à la manière de traduire , on a préféré la fidélité de la traduction à l'élégance du stile. Ce ne sont pas les fleurs d'une élocution brillante qu'on doit chercher dans une matière aussi sérieuse , mais uniquement les fruits d'une instruction solide & édifiante. On aura la satisfaction de voir que sur la morale comme sur le dogme , la saine doctrine est de tous les pays ; qu'elle est vraiment catholique , c'est-à-dire universelle , pour tous les lieux comme pour tous les tems ; que si elle peut être obscurcie , elle ne peut être anéantie ; & que si elle trouve par tout des contradicteurs , Dieu lui suscite aussi par tout de fidèles disciples qui la défendent sans crainte & sans respect humain. Tel fut le P. Concina. Sa mort arrivée depuis peu nous permettroit de lui donner

tous les éloges qu'il mérite , si nous avions dessein de faire son panégyrique. Mais comme il n'est pas si connu en France qu'en Italie , il est du moins nécessaire de donner en abrégé une idée de ce grand homme.

Le P. Daniel Concina naquit dans le Frioul , sur une terre des Seigneurs Savorniani nobles Vénitiens , vers l'an 1686. Il fit profession dans l'Ordre de S. Dominique en 1708. le 16 Mars. Il entra dans la Congrégation du B. Jacques Salomoni , qui n'est qu'une réforme de cet Ordre , & dans laquelle on renonce à tous les titres honorifiques de *Docteur* , de *Sage Maître* , & autres semblables. Son humilité l'éloigna toujours des charges & des places distinguées de son Ordre. Il a employé tout son tems & tous ses talens à prêcher & à écrire. Il a rempli avec éclat le ministère de la parole dans les plus grandes villes de l'Italie , à Rome dans la principale Eglise des Dominicains qui est celle de sainte Marie sur la Minerve , dans la Basilique de S. Jean de Latran , & deux fois dans celle de S. Pierre du Vatican. Son mérite lui attira l'estime & la faveur de deux souverains Pontifes. Il obtint de Clément XII. des privilèges particuliers pour son Ordre. Benoit XIV. ne s'est pas contenté de le consulter plus d'une fois sur des questions Théologiques de la plus grande importance , il a encore formé ses décisions sur les avis de ce sçavant Religieux. Sa Sainteté a toujours accueilli avec une bonté distinguée les livres qu'il a eu l'honneur de lui dédier. Ce fut elle-même qui

procura l'impression de sa Théologie morale. Cet ouvrage ayant été violemment attaqué & même dénoncé par tout le corps de la Société de Jesus , dans l'assemblée où le P. Visconti fut élu Général , le Pape en prit lui-même la défense. En vain les Jésuites portèrent jusques devant le S. Pere leurs accusations dans un gros & énorme volume , Sa Sainteté le fit examiner par quelques-uns des principaux Théologiens qu'il honoroit de sa confiance. Elle réduisit le tout à six ou sept articles qui n'étoient que de pures minuties , & voulut bien dicter elle-même une explication que le Pere Concina soucrivit d'autant plus volontiers qu'elle ne donnoit pas la plus légère atteinte à sa réputation ; ce qui termina tout le vacarme & la guerre que les Jésuites lui avoient déclarée.

On trouvera à la suite de cet Avertissement une liste des Ouvrages de cet illustre Dominicain , bien capable de faire connoître la grandeur de ses travaux , l'étendue de son érudition , & l'importance des objets de son zèle. Pour achever son histoire il faudroit raconter les combats théologiques dans lesquels il s'est signalé : ils sont rapportés dans les Lettres publiées depuis quelque tems en Italien par le P. Patuzzi , sous le nom de *Paul Eraniste* , Lettres qui sont d'ailleurs fort curieuses. Il suffit de les lire pour reconnoître que dans toutes les disputes qui se sont élevées depuis quinze ans en Italie sur la morale , le P. Concina a été le principal défenseur de la saine doctrine , & l'adversaire le plus déclaré des opinions relâchées.

Nous nous bornerons présentement au portrait qu'on en a tracé dans l'Avertissement placé à la tête de l'Édition françoise de son *Explication des quatre Paradoxes*. A Avignon 1751.

» S'il est vrai qu'il faut définir les hommes par
 » les qualités du cœur, c'est sur-tout par rapport
 » au P. Concina. L'amour de la vérité domine dans
 » son ame, & en constitue le caractère. C'est le
 » ressort qui a développé & mis en œuvre tous
 » ses talens. C'est le maître intérieur qui a formé
 » en lui un esprit juste, pénétrant, étendu, une
 » imagination vive & féconde, une vaste érudition,
 » un coup d'œil admirable pour appercevoir les ruses & les artifices de l'erreur; une
 » force & une élévation de courage au-dessus des
 » préjugés & des passions, des craintes & des espérances;
 » & qui lui a fait prendre les différentes formes de Prédicateur, d'Historien, de Jurisconsulte,
 » de Théologien & de Philosophe; afin de faire triompher la vérité de toutes les espèces
 » d'erreurs. Un tel homme fut entraîné de bonne heure par son caractère dans l'état de vie pour lequel il étoit fait. Il embrassa un Institut où, avec la Tradition de la saine doctrine, se soutient & se perpétue une succession de zèle pour la défendre. On ne sera pas surpris que le Pere Concina ait recueilli toute l'ardeur de ce zèle, & que sous ses impressions il ait rendu de grands services à la Religion. Mais on aura peine à croire, eu égard aux adversaires qu'il avoit à combattre, que son courage ait été soutenu &

» aguerri dans les circonstances les plus difficiles
 » par les vives & touchantes exhortations du célé-
 » bre P. Giuli Jésuite , Professeur en Droit Ca-
 » non , Secrétaire de la Congrégation de l'examen
 » des Evêques, mort en 1749. Cet illustre Jésuite,
 » dont le cœur étoit étroitement uni avec celui
 » du P. Concina par l'amour de la vérité , ne
 » l'entretenoit , dans les fréquentes conversations
 » qu'ils avoient ensemble , que de l'obligation où
 » sont tous les Théologiens de se consacrer à la
 » défense de la saine doctrine , & de tout souffrir,
 » de tout perdre , plutôt que d'abandonner la
 » cause de Dieu. (a)

Dans l'Ouvrage que nous donnons au Public ,
 le P. Concina parle souvent des *Probabilistes*. C'est
 qu'il étoit persuadé que l'opinion de ces prétendus
 Théologiens est la base de tous les relâchemens
 dans la Morale , sur-tout par rapport au Sacre-
 ment de Pénitence. Aussi dès l'année 1743. il
 avoit écrit l'histoire du Probabilisme. C'est peut-
 être l'Ouvrage qui a fait le plus d'honneur au P.
 Concina , & plus de tort à ses adversaires. En
 combattant différentes erreurs particulières , (b)
 » ce grand Théologien avoit apperçu une erreur
 » universelle , dans la maxime qui enseigne , qu'il
 » est permis de suivre une opinion moins sûre & moins
 » probable que l'opinion contraire , pourvu qu'on soit
 » appuyé de quelque raison plausible , ou de l'autorité

(a) Voyez le I. tome de la Théol. morale du P. Con-
 cina dans la Préface , pag. 134.

(b) Préface à la tête des Paradoxes du P. Concina, p. 42.

X A V E R T I S S E M E N T

» de quelques Docteurs graves. Il sentit toutes les
» dépendances de ce principe ; il vit toutes les
» branches qui sortent de cette malheureuse tige ;
» le mensonge & la vérité , le pour & le contre ,
» mis au même niveau : le Pyrrhonisme établi sur
» les ruines de la foi : les dogmes du Christianisme
» devenus le jouet du raisonnement , changer en
» Problèmes & en Questions Académiques , suivant
» l'expression du grand Bossuet : toutes les Reli-
» gions , tous les systêmes , également approuvés
» & autorisés , puisqu'il n'en est point de si absurde
» ni de si impie , qui ne trouve des protecteurs
» parmi ces Ecrivains , qui se donnent entr'eux la
» qualité de Docteurs graves. Frappé de cette
» vue il entreprit d'inspirer de l'horreur pour un
» monstre si dangereux , en traçant l'histoire des
» ravages qu'il a faits dans l'Eglise depuis l'an-
» née 1577. jusqu'à notre tems. Cette description
» faite de main de maître est un terrible coup
» porté au Probabilisme. Les faits ont sur l'esprit
» des hommes plus de prise que les raisonnemens ,
» & le spectacle des ravages qu'une opinion a faits
» dans l'Eglise , l'histoire des anathêmes & des
» foudres que les Souverains Pontifes , les Evê-
» ques & les plus célèbres Universités , ont lancés
» contre elle ; tout cela en fait mieux connoître le
» venin, que la lecture de plusieurs volumes de
» discussions sçavantes. »

Voyez le Procès-verbal de l'Assemblée du Clergé,
du 2 Septembre 1700 , dans laquelle l'erreur du
Probabilisme , poursuivie par M. Bossuet , fut so-
lemnellement condamnée.

La fanté du P. Concina a été bientôt épuisée par l'ardeur de son zèle & la continuité de ses travaux. Il n'y avoit que six mois qu'il avoit fini l'Ouvrage que nous donnons au Public, n'ayant pas encore 70 ans, lorsqu'il tomba dans l'étyisie vers la fête de la Touffaint de l'année dernière, dans une maison de son Ordre à Venise. Cette maladie l'a miné peu-à-peu, & enfin ayant occasionné une inflammation de poitrine, il est allé recevoir de la miséricorde de Dieu la récompense de ses bonnes œuvres, muni des Sacrements, le 21 Février de la présente année. Il a toujours conservé une grande présence d'esprit jusqu'au dernier moment, & a fait le sacrifice de sa vie avec une résignation & un courage vraiment Chrétien, ne cessant d'adresser à Jesus crucifié, dont il tenoit l'image, les prières les plus touchantes, & les discours les plus saints & les plus religieux.

Après avoir parlé du P. Concina, nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot de l'illustre Cardinal, dont le nom est placé à la tête de cet Ouvrage. Nous voudrions rendre à son mérite le juste tribut de louanges, qui lui est dû. Mais sa profonde humilité, qui l'a retenu jusqu'ici dans l'ordre du Diaconat, nous interdit tout éloge. Le pieux usage qu'il fait de son riche patrimoine, par les abondantes aumônes qu'il verse continuellement dans le sein des pauvres; & l'amour du bien public qui lui fait ouvrir sa bibliothèque à tous ceux qui sont en état d'en profiter; ce sont les seuls

xij AVERTISSEMENT DU TRADUCTEUR.
traits que son humilité ne peut cacher, & qui lere-
lévent plus devant Dieu & devant les hommes ,
que tout ce que nous pourrions en dire.

C A T A L O G U E

DES OUVRAGES DU P. CONCINA.

1. **C**ommentarius Historico - Apologeticus ,
in duas Differtationes tributus , quarum
altera anticriticis animadversionibus refellit quæ
adversus paupertatis disciplinam à Divo Patriarcha
Dominico in suo Ordine constitutam , intempe-
ratiore critice scriptis prodiderunt Continuatores
Bollandi in Commentariis nuper in Acta ejusdem
Patriarchæ editis : Altera eandem disciplinam à
laxioribus P. Raphaëlis de Pornasio interpreta-
mentis vindicat. Accedunt de origine disciplinæ
regularis primùm in Ordine Prædicatorum per
B. Raimundum de Vineis , vigesimum tertium
Magistrum Généralem ejusdem Ordinis , instau-
ratae , Differtatio historica , & Quæstiuncula
moralis de Regularibus Personatis. Imprimé à
Venise , l'an 1736. in - quarto , chez Etienne
Monti , sous le nom de Charl. Ant. Plantamura.

2. Le P. Concina se trouvant à Venise , lors-
qu'on y réimprima les cas de Conscience de
Pontas , il présida à cette édition , en fit la
critique dans ses notes , & y ajouta une Préface.
» Præfatio ad Lectorem , & animadversiones cri-
» tico-morales in menda Pontasiana , cum aucta-
» rio duorum casuum , qui in hoc Dictionario
» desiderabantur. « Voyez le Dictionnaire des

Cas de Conscience composé par Jean Pontas Prêtre François, imprimé à Venise chez Antoine Bortoli 1738. La seconde édition faite à Paris l'an 1726, fut suivie d'une autre traduite en latin à Luxembourg, en 1731. Il y eut ensuite une nouvelle édition avec une autre traduction latine, à Ausbourg en 1733. C'est cette dernière, qui fut examinée & critiquée par le P. Concina.

3. *Disciplina Apostolico-monastica* Dissertationibus theologicis illustrata, & in duas partes tributa; in quarum prima de voto paupertatis vitâ communi circumscripto, in altera de cæteris ejusdem disciplinæ præcipuis capitibus differitur. Accedunt selecta quædam veterum Theologorum Monumenta. A Venise, chez Baglioni, in-4°. 1739.

4. Le Carême appellant du for contentieux de quelques nouveaux Casuistes au tribunal du bon sens & de la bonne foi du peuple Chrétien, sur le précepte du jeûne, &c. en Italien, à Venise, chez Simon Occhi, 1739. in-quarto.

5. Seconde édition du même Ouvrage, corrigé & augmenté, avec une Préface apologétique; à Venise, chez le même Libraire, 1739. in-quarto.

6. La Discipline ancienne & moderne de l'Eglise Romaine sur le saint jeûne du Carême, exprimée dans deux Brefs de N. S. P. le Pape Benoît XIV. avec des Observations historiques, critiques & théologiques, en Italien, chez Simon Occhi. A Venise, 1742. in-quarto.

7. Dissertations théologiques, morales & critiques sur l'histoire du Probabilisme & du Rigorisme, dans lesquelles on développe les subtilités

des Probabilistes modernes , & on leur oppose les principes fondamentaux de la Théologie Chrétienne. En Italien. A Venise , 1743. chez Simon Occhi. Deux volumes in-quarto.

8. *Epistolæ theologico - morales ad Illustrissimum Episcopum N N. adversum librum inscriptum : Dissertatio in casus reservatos Venetæ Diæceseos. Apud Mariam Joannem Lazzaroni. Venetiis, 1744. Apud Simonem Occhi. In-quarto. La même année on en réimprima à Venise une seconde édit.*

9. *In Rescriptum Benedicti XIV. Pont. Max. ad postulata septem Archiepiscopi Compostellæ jejunii legem spectantia , Commentarius theologicus. A Venise , chez Simon Occhi, 1745. in-4°.*

10. *Defensio Concilii Tridentini & Apostolicarum Constitutionum Ecclesiæ Romanæ in causa paupertatis monasticæ , adversus duos libros inscriptos : Vita claustralis , & Vindiciæ Regularium , in-quarto. Bononiæ 1745. prostat venalis Venetiis.*

11. *Observations critiques & morales pour la défense de l'histoire du Probabilisme & du Rigorisme, contre le livre intitulé : Justification de plusieurs Personnages & d'autres sujets considérables. A Lucques, 1743 , chez Nic. Gavelli à Pezaro 1745. in-4° en Italien.*

12. *Examen Théologique du Livre intitulé : Essai d'un Supplément théologique , moral & critique , dont a besoin l'Histoire du Probabilisme & du Rigorisme. Chez Nic. Gavelli à Pezaro 1745. in-4° en Italien.*

13. *Explication de quatre Paradoxes , qui sont en vogue dans notre siècle. A Lucques , chez les freres*

freres Marefcandoli. 1746. in-quarto , en Italien.

14. Exposition du dogme que l'Eglise Romaine propose à croire sur l'Ufure, contre le livre intitulé : *De l'emploi de l'argent*. A Naples chez Pierre Palombo 1746. in-quarto , en Italien.

15. In Epistolam encyclicam Benedicti XIV. adversus Ufuram Commentarius , quo illustratâ doctrinâ catholicâ , Nicolai Broadersen ac aliorum errores refelluntur. Romæ 1746. de l'Imprimerie de Pallade, chez Nicolas & Marc Pagliarini , in-4^e.

16. Ufura contractûs trini Differtationibus historico-théologicis demonstrata , adversus mollioris Ethices Casuistas & Nicolaum Broadersen... Accedunt Appendices duæ ad Commentarium Autoris adversus Ufuram. Romæ 1746. de l'Imprimerie de Pallade.

17. Mémoires historiques sur l'usage du Chocolat les jours de jeûne. A Venise chez Simon Occhi , 1748. en Italien.

18. Theologia Christiana Dogmatico-moralis. Romæ. 1749. en 12 volumes in-quarto ; & se vendent à Venise chez Simon Occhi.

19. De spectaculis theatralibus Christiano cuique, tum laïco, tum clerico vetitis, Differtationes duæ. Accedit Differtatio tertia de Presbyteris personatis. Romæ 1752. in-quarto.

20. De la Religion révélée contre les Athées, les Déistes, les Matérialistes & les Indifférens. A Venise, 1754. in-quarto. En Italien.

21. Sur les Théâtres modernes, &c. Ouvrage écrit en Italien, imprimé à Rome & dédié au Pape, pour réfuter le Marquis Scipion Maffei &

le P. Bianchi Cordelier , lesquels avoient attaqué le livre du P. Concina de *Speſtaculis* , & prétendoient que les Comédies ne ſont défendues que lorsqu'elles ſont accompagnées de circonſtances qui portent d'elles-mêmes au péché. C'eſt un des meilleurs Ouvrages du P. Concina.

22. Ad R. P. Carolum Nocetium Epiſtolæ octo de ſingularibus argumentis in ejuſdem libro inſcripto ; *Veritas vindicata* ; contentis. Accedunt opinionones laxæ quamplurimæ ex variis Caſuiſtis collectæ. Item Cenfura R. P. Eufebii Amort Canonici Lateranenſis in Theologiam moralem R. P. C. L. C. Item Epiſtola nona ad eundem P. Carolum Nocetium de nonnullis ejuſdem Antithetiſ in Epiſtolam ſecundam P. M. Dinellii. Venetiis, 1755. In-quarto. Ouvrage anonyme.

23. La Vie du Cardinal Ferrari Dominicain ; qui fut d'abord Maître du Sacré Palais , puis Cardinal très-pieux & très-ſçavant. En Italien.

24. Inſtruction des Confefſeurs & des Pénitens , pour adminiſtrer & fréquenter le Sacrement de Pénitence , par le P. Concina de l'Ordre des FF. Prêcheurs. A Veniſe, 1753. en Italien , In-40.

25. Franciſci Daniëlſ Concinae Ordinis Prædicatorum , De Sacramentali Abſolutione imper-tiendâ aut differendâ Recidivis Conſuetudinariis , Diſſertatio theologica , ad Eminentiffimum Principem Nerium Cardin. Corſinium ejuſdem Ordinis Patronum vigilantiffimum. Romæ , 1755. Apud hæredes Joannis Laurentii Barbiellini. Superiorum facultate. In-quarto. C'eſt l'Ouvrage dont on donne ici la Traduction.



A SON EMINENCE
 MONSEIGNEUR
 LE CARDINAL CORSINI
 PRINCE DE NERI.

MONSEIGNEUR,

De puissans motifs m'ont porté à faire paroître sous votre puissante Protection, il y a déjà plusieurs années, l'Histoire du Probabilisme. Les mêmes raisons me pressent encore plus fortement de vous dédier avec la plus humble soumission ce Traité, qui a pour but de détruire les étranges paradoxes de ce même Probabilisme sur

b ij

la manière d'administrer le Sacrement de Pénitence. Ces motifs sont les bontés singulières que vous daignez avoir pour tout notre Ordre, dont vous êtes le Protecteur; ce sont les bienfaits sans nombre dont vous ne cessez de combler notre Congrégation, & les preuves réitérées de votre libéralité, qui nous attachent à Vous de plus en plus par les liens d'une juste reconnoissance.

J'ai ressenti plus que personne les généreux effets de votre bienveillance, lors même que je vous étois encore inconnu. Mais depuis que j'ai eu le bonheur d'avoir accès auprès de VOTRE ÉMINENCE, j'ai éprouvé & j'éprouve encore tous les jours bien au-delà de ce que j'aurois osé me promettre, cette rare douceur, cette affabilité engageante que j'avois entendu si souvent préconiser par les autres. Ce fut alors que je connus par moi-même & que j'admire la candeur de votre ame, l'intégrité de vos mœurs, une prudence consommée dans les affaires, une vigilance presque scrupuleuse dans l'accomplissement de tous vos devoirs, votre penchant à secourir tous ceux qui implorent votre protection, enfin votre libéralité prodigue envers les pauvres, vertu si convenable au rang éminent que vous

tenez dans l'Eglise: En un mot je ne ferois pas si je voulois entreprendre de rapporter dans le détail toutes les admirables qualités de votre ame, & la bonté incroyable dont vous daignez m'honorer.

Ce sont tous ces bienfaits multipliés qui m'engagent à vous présenter ce petit Ouvrage comme une preuve de ma reconnoissance, proportionnée du moins à mes foibles talens, n'étant pas possible qu'elle le soit à la grandeur de vos mérites. Si cet Ecrit est peu considérable par son étendue, il est de la dernière importance par la matière qu'il renferme. Car il s'y agit de l'unique affaire du salut, que des Chrétiens séduits par des opinions flatteuses négligent & abandonnent, dans le tems même que par l'illusion la plus pernicieuse ils s'imaginent avancer l'œuvre de leur sanctification. Non-seulement la licence & la corruption des mœurs lève le masque & franchit toutes les bornes; mais ce qui est le comble des maux, c'est que les opinions d'un grand nombre de nouveaux Théologiens, opinions étrangères & ignorées de toute l'antiquité, entretiennent & fortifient tellement cette liberté de pécher, que c'est de-là, comme d'une source empoi-

sonnée, qu'a pris naissance l'impiété, qui de nos jours déchire si cruellement par ses discours & par ses écrits le sein de la Religion Catholique.

Il parut l'année dernière une Dissertation, dans laquelle l'Auteur tâche de persuader que les pécheurs qui retombent fréquemment dans les mêmes crimes, doivent être admis aux sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, toutes & quantes fois ils se présentent au sacré Tribunal. Or rien n'est plus facile que d'aller trouver un Confesseur & de lui déclarer ses iniquités; mais aussi je ne crois pas qu'il puisse y avoir rien de plus pernicieux que cette nouvelle pratique; car elle fait que les pécheurs étouffent les remords de leur conscience; qu'ils perdent la crainte de l'enfer; & que faussement flattés de l'espérance du bonheur éternel, ils persévèrent avec une parfaite sécurité dans les dérèglemens de leur vie. Ils ne cessent pas de vivre dans le luxe, dans les délices, & dans les pompes auxquelles ils ont renoncé à leur baptême. Ils ne vont pas moins au bal & aux spectacles. Ils n'entretiennent pas moins des conversations dangereuses & des commerces criminels avec les objets de leurs passions. Ils se mettent peu en peine de payer des dettes

qu'ils n'ont contractées que pour satisfaire leur vanité. Ils font des échanges & des contrats usuraires, s'abandonnent à la volupté, & se livrent à tous les crimes, séduits par cette dangereuse erreur que pourvu qu'ils reçoivent l'absolution tous leurs crimes leur seront pardonnés, sans qu'il y ait jamais aucun changement dans toute leur vie. C'est cette illusion qui est cause que jamais dans l'Eglise de Dieu les sacremens n'ont été administrés avec tant de facilité, qu'il n'y a jamais eu tant de dévotions extérieures & de pratiques spirituelles; & en même tems il n'y a jamais eu de vie plus molle & plus efféminée, jamais une plus grande corruption de mœurs. Tout le monde chrétien est témoin du malheur que je déplore. C'est pourquoi je fais tous mes efforts dans cet ouvrage pour détruire la facilité pernicieuse avec laquelle on absout ces faux pénitens. Plût à Dieu que ces efforts fussent assez puissans pour arrêter des maux si funestes, qui causeront indubitablement la perte éternelle de la plus grande partie des Chrétiens, comme nous l'attestent unanimement les saintes Ecritures & les Peres de l'Eglise de tous les siècles !

J'ose donc vous présenter, MONSEIGNEUR,

xxij ÉPITRE DEDICATOIRE.

les fruits de mes travaux , quelque médiocres qu'ils soient , comme un témoignage persévérant de ma soumission & de mon respect. J'espère fermement que comme j'ai employé toutes les forces de mon esprit & de mon style pour manifester la vérité , & pour la vanger des paradoxes inouis d'une morale relâchée , vous employerez de même toute la force de votre autorité & de votre crédit pour conserver dans leur intégrité les droits de cette même vérité. C'est pour cela que j'ai confiance en votre puissante protection , qui m'ayant déjà été si utile , va me devenir de plus en plus nécessaire.

DE VOTRE ÉMINENCE ,

Le très-dévoué & très-obéissant
Serviteur ,
Fr. DANIEL CONCINA ,
de l'Ordre des Prêcheurs.

PREFACE



P R E F A C E.

SOIT que l'on considère ou l'excellence ou la nécessité du sujet que je vais traiter , on conviendra que rien n'est plus important , & qu'il est de notre intérêt d'y donner toute notre attention. Car il s'agit, non de la conservation de nos biens , de notre honneur , de notre santé ; mais de la grande affaire , de l'intérêt capital de notre ame , de ce qui doit faire son bonheur ou son malheur pour l'éternité.

Il n'y a personne qui ne pèche , suivant cet oracle de S. Jean : *Si nous disons que nous sommes sans péché , nous nous séduisons nous-mêmes , & la vérité n'est point en nous. (a)* Nous périrons donc tous , si nous ne faisons pénitence. (b) C'est pour cela que la Pénitence a été appelée avec raison la seconde planche après le naufrage. Mais quoique la Pénitence renferme plusieurs parties , il y en a surtout deux nécessaires , sçavoir une souveraine douleur des péchés commis , & un ferme propos de n'en plus commettre à l'avenir. Si l'une de ces deux parties manque, il n'y a point de pénitence ; au lieu que si

(a) S. Jean , Ep. 1. c. 1. v. 8.

(b) S. Luc , ch. 13. v. 5.

elles se trouvent dans un pécheur , il arrive quelquefois que sa pénitence est utile & agréée de Dieu , quoique les autres parties ne s'y rencontrent pas. Avec quelle exactitude , avec quelle maturité ne faut-il donc pas examiner si les pécheurs apportent au tribunal de la pénitence des preuves de douleur & de bon propos suffisantes , pour qu'on les croie bien disposés & dignes de l'absolution ?

Or la foi nous apprend par ces paroles de notre Seigneur à ses Apôtres : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez , & ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez : (c)* la foi , dis-je , nous apprend qu'il n'y a qu'un juge qui puisse faire ce discernement , & que ce juge est celui que l'Eglise a élevé à la dignité du sacerdoce , & qu'elle a établi pour cette fonction. Mais comme plusieurs Ministres se conduisent de telle façon qu'ils paroissent plutôt abandonner à leurs pénitens la fonction de juge , que l'exercer eux-mêmes , en ce qu'ils ajoutent plus de foi qu'ils ne doivent à leurs paroles , & qu'ils accordent avec une coupable facilité l'absolution aux plus grands scélérats , à des hommes engagés dans de criminelles habitudes même depuis plusieurs confessions , pourvu qu'ils disent de bouche avoir une vraie douleur de leurs péchés & vouloir cesser d'offenser Dieu : tout le but de cet ouvrage est de montrer que ces

(c) S. Jean , c. 20. v. 23.

Confesseurs ne portent point un jugement juste & prudent de la disposition où doivent être leurs pénitens qui ont commis des péchés graves, surtout lorsqu'ils sont souvent retombés dans les mêmes crimes. Car pour qu'ils reçoivent comme il faut ce sacrement, il est absolument nécessaire, avant de les absoudre, d'éprouver leur foi par des œuvres qui précèdent.

Tous les Chrétiens savent qu'il ne suffit pas d'apporter au tribunal de la pénitence des actes de douleur & de ferme-propos tels quels, mais qu'ils doivent être surnaturels, sincères & stables, parce qu'ils sont la matière prochaine du sacrement sans laquelle il ne peut y avoir de forme; de la même manière que sans de l'eau naturelle on ne peut conférer le baptême. Par conséquent il est ridicule de juger digne de l'absolution ces pécheurs d'habitude toutes les fois qu'ils protestent avoir un sincère repentir & un vrai désir de ne plus pécher. Car la plupart n'ont en effet ni l'un ni l'autre, & ne reçoivent pas la grace de la justification, quoique tous disent & croient avoir ces deux conditions essentielles.

Personne ne pourroit différer l'absolution à ces pécheurs, si leur propre témoignage suffisoit pour juger prudemment de leur bonne disposition. Et si nous sommes obligés de leur accorder l'absolution, à qui pourrions-nous donc la refuser? Envers qui exercerons-

A ij

nous le pouvoir que le Seigneur nous a donné, de retenir les péchés, si nous devons les leur remettre ? Il faut donc, pour que nous puissions les croire, qu'ils montrent par leurs œuvres qu'ils pleurent sincèrement les péchés qu'ils ont commis, & qu'ils n'en commettent plus qui méritent d'être pleurés de nouveau. Car qui auroit assez peu de bon sens pour confier, même après un serment, ses biens & sa personne à un homme plusieurs fois convaincu de vols & d'homicide, quoiqu'il eut juré de ne plus commettre ces crimes ?

Ces pécheurs ne peuvent nous faire connaître leurs dispositions intérieures que par des signes extérieurs, cela est vrai ; mais ce ne peut être sur le signe des paroles, qui nous ont trompés tant de fois, que nous devons nous appuyer ; c'est sur le signe des œuvres, pour juger avec prudence qu'ils sont bien disposés. Il ne nous est donc permis de leur accorder l'absolution qu'après qu'ils se sont dépouillés du vieil homme & qu'ils ont commencé à se revêtir du nouveau ; c'est-à-dire, qu'après qu'ils ont renoncé à l'habitude & aux occasions du péché, & qu'ils mènent réellement une vie telle qu'ils la promettent de bouche. Il faut cependant excepter quelques cas rares, comme le danger de mort, ou une conversion extraordinaire. D'ailleurs en général je n'entends parler dans tout ce que je vais dire, que des pécheurs d'habitude.

Avant de commencer je dois dire sur quel fondement je réveille une dispute aussi sérieuse, qui a déjà été terminée avec autant de clarté que de sagesse par les plus sçavans hommes, moi qui ne puis leur être comparé ni pour le génie ni pour la manière d'écrire ; le voici : Il y a quelques mois qu'on a imprimé à Rome un ouvrage dans lequel LES JESUITES DE LA MAISON PROFESSE TRAITENT PLUSIEURS MATIERES TIRÉES DU PREMIER LIVRE DES DÉCRETALES. Ils ont mis à la tête une DISSERTATION THEOLOGIQUE PAR UN PRESTRE DE LEUR COMPAGNIE SUR LA FIN DE CETTE ANNÉE 1754. A ROME , DE L'IMPRIMERIE D'ANTOINE DE RUBEIS.

Or cette Dissertation, qui examine s'il faut donner ou différer l'absolution aux pécheurs, même à ceux qui après plusieurs confessions sont retombés dans les mêmes fautes mortelles, ayant été publiée, non par un Auteur particulier, mais au nom de toute une société de Prêtres, & cela dans la capitale du monde chrétien, elle peut faire aux Confesseurs une peine considérable, & les jeter dans d'étranges perplexités. Pour moi appuyé non sur mon propre jugement, mais sur des autorités de tout genre & sur les lumières de la raison, je regarde comme fausse la doctrine contenue en cet Ecrit. C'est pourquoi je croirois manquer à la charité, si je n'em-

ployois toutes mes forces à le réfuter. Les personnes sensées jugeront si j'y ai réuffi ; au moins tel a été mon deffein.

Il seroit injuste de penser que je l'aie entrepris par la seule envie de disputer. Car il ne s'agit pas ici de quelques questions indifférentes & problématiques qu'on peut soutenir sans préjudicier au salut des ames ; mais il est question d'un point qui concerne la matière & la forme d'un sacrement absolument nécessaire pour la rémission des péchés ; & si l'on tombe dans quelque erreur à cet égard, c'en est fait du salut éternel d'une multitude presque infinie de Chrétiens. Peut-il donc y avoir une matière plus intéressante ? Peut-on traiter un sujet plus important ? Il n'y a certes nul fondement à dire que c'est être animé d'un esprit de jalousie ; que c'est semer la division & le scandale parmi les catholiques ; que c'est mettre le trouble dans l'Eglise ; enfin que c'est donner lieu aux reproches des hérétiques, que de tâcher de défendre la pureté de la doctrine orthodoxe & de retirer des portes de l'enfer un nombre infini de personnes qui s'y précipitent. Je ne crois donc pas qu'il y ait aucun juste sujet de blâmer mon entreprise.

Quant à la manière de l'exécuter, voici mon sentiment que je crois avoir été celui des Peres de tous les siècles, même des Ecrivains canoniques, & sur-tout celui des Prophètes.

C'est que les points les plus importans de la morale ne doivent pas être traités d'une manière académique , avec une douceur timide & comme en tremblant , ainsi que le voudroient ceux qui aiment à flotter dans l'incertitude des sentimens & pouvoir suivre indifféremment des opinions contraires. Beaucoup moins doit-on avoir recours à de frivoles distinctions , à des subtilités & à des subterfuges. Mais il faut appuyer & décider ces points de morale par les secours abondans des plus fortes autorités d'où les Théologiens tirent leurs preuves. Il faut de plus employer un stile véhément , afin de frapper les oreilles sourdes , & de réveiller les esprits assoupis. C'est pourquoi si quelqu'un m'accuse de parler avec trop de force , il prononce sa propre condamnation , & il se déclare ouvertement le défenseur des fausses opinions & du relâchement. Car la différence qu'il y a entre les amateurs de la vérité & ceux de la nouveauté , c'est que les premiers , emflammés de zèle pour la saine doctrine & d'amour pour la gloire de Dieu , n'ont jamais plus de joie & de satisfaction , & ne rendent jamais à Dieu de plus sincères actions de grâces , que lorsqu'ils apprennent que les Théologiens emploient toutes leurs forces pour la défense de la vérité , & qu'ils combattent avec vigueur & sans se rebuter les opinions préjudiciables au salut des ames. Au contraire les maîtres d'erreur ,

& leurs disciples qui se laissent entraîner à des opinions variables & étrangères, désirent que toutes les questions se traitent avec un air indifférent, pour ainsi dire, à voix basse, & d'un stile problématique & versatile. Ils ressemblent à ceux qui profitent du silence & de l'obscurité de la nuit pour transporter des marchandises gâtées ou de contrebande.

Mais pourquoi, me dira-t-on, vous ériger en censeur ? Pourquoi vous mêlez-vous de décider de votre autorité privée ce qui est vérité, ou ce qui est erreur ? Pourquoi condamner un tel Auteur, & prodiguer des éloges à un tel autre ?

Je réponds que je ne décide point au fonds par une autorité qui me soit propre, & que je ne condamne pas même les Auteurs. Mais je défends & j'embrasse tous les sentimens conformes à la loi de Dieu ; comme je rejette & je déteste tous ceux qui lui sont contraires. Pour les Auteurs, je n'ai jamais cru qu'il fût permis de s'emporter contre eux ni de les décrier personnellement. Je pense même que s'ils sont tombés dans quelques écarts, on doit ménager leur honneur, & épargner leur réputation. C'est ce que j'observe même dans cet ouvrage, puisque je ne cesse de marquer mon respect & ma bonne volonté pour l'Auteur de la Dissertation que je réfute, & de donner à sa probité l'éloge qu'elle mérite. Mais à l'égard de son ouvrage, en

laissant aux Juges légitimes le jugement qu'ils doivent en porter, je ferai tous mes efforts comme Théologien particulier, pour en renverser les maximes.

A P P R O B A T I O N S.

NOus Fr. Antonin Bremond, Professeur en Théologie, Supérieur général & humble serviteur de tout l'Ordre des Freres Prêcheurs, en cette qualité & par l'autorité de notre place, nous accordons, autant que nous en avons le pouvoir, au R. P. Fr. Daniel Concina, Religieux de notre Ordre, la permission de faire imprimer un ouvrage qu'il vient de composer & qui a pour titre : *S'il faut donner ou refuser l'absolution sacramentelle aux pécheurs d'habitude*; pourvu qu'il soit jugé digne de l'impression par deux Professeurs en Théologie de notre Ordre, & qu'on observe les autres formalités de droit. Au nom du Pere, &c. En foi de quoi, &c. Donné à Rome en notre Couvent de S. M. S. M. le 26. jour d'Avril 1755.

Fr. ANTONIN BREMOND, Général de l'Ordre
Regit. p. 4.

Fr. THOMAS-IGNACE-MARIE NETTA,
Maître & Assisstant.

J'Ai lu par ordre du Révérendissime Pere Antonin Bremond... un livre intitulé : *Dissertation Théologique du Fr. Daniel Concina , &c.* je n'y ai rien trouvé de contraire à la foi catholique, ou à la règle des mœurs. Au contraire j'y ai trouvé cette question très-importante traitée avec l'éloquence & l'érudition théologique ordinaire à cet illustre Auteur. C'est pourquoi je pense que cet ouvrage fera très-utile aux Confesseurs & mérite d'être donné au public. A Rome au Couvent de Ste Sabine, le 21 Av. 1755.

Fr. BRUNON-XAVIER THOMA , de l'Ordre des Prêcheurs & Professeur de Théologie.

PAR ordre du R. P. Fr. Antonin Bremond , &c. j'ai lu avec beaucoup d'attention le Livre du Fr. Daniel Concina , &c. Je n'y ai rien trouvé de contraire à la Religion catholique & aux bonnes mœurs. Ainsi je pense qu'on peut le faire imprimer pour l'utilité commune des Confesseurs & des Pénitens. A Rome au Couvent de Ste Sabine, le 21 Avril 1755.

Fr. ALVARE-MARIE ARA , de l'Ordre des Prêcheurs, Professeur & Lecteur en Théologie.

J'Ai lu attentivement une Dissertation Théologique qui examine s'il faut donner ou refuser l'absolution aux pécheurs d'habitude. Je n'y ai rien trouvé que de conforme aux dogmes de notre foi

Approbations.

II

& aux bonnes mœurs , & j'estime qu'elle mérite d'être donnée au public. A Rome le 26 Av. 1755.

JEAN BOTTARI , Prêlat , Bibliothécaire du Vatican.

J'Ai lu avec attention par ordre du Révérendissime Pere Maître du sacré Palais Apostolique une Differtation du très-docte & très-célèbre Théologien le P. Daniel Concina sur l'absolution, &c. je n'y trouve rien qui s'écarte des règles de la foi orthodoxe & des mœurs. Au contraire , tout ce qui y est traité & défendu avec lumière sur l'administration du Sacrement de Pénitence aux pécheurs engagés dans l'habitude du péché , est parfaitement d'accord avec les saintes Ecritures, avec les maximes des SS. Peres & la Tradition de l'Eglise catholique. Je crois donc que si cet ouvrage est imprimé , il sera très-utile à tous les Chrétiens, & sur-tout aux Ministres du Sacrement de Pénitence. A Rome de notre maison de la Valicelle ce 29. jour d'Avril 1755.

CHARLES MASSINI , Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de Rome.

Dans la lecture que j'ai faite d'une Differtation du célèbre Fr. Daniel Concina sur, &c. j'y ai reconnu la doctrine de l'Eglise fermement défendue, & je la juge digne de l'impression. A Rome ce 30 Avril 1755.

PIERRE-FRANÇOIS FOGGINI , Bibliothécaire du Vatican , en survivance.

Permis d'imprimer, avec le consentement du
Révérendissime Pere Maître du sacré Palais
Apostolique.

*F. M. DE RUBEIS, Patriarche de Constantinople,
Vicegèrent.*

Permis d'imprimer.

*Fr. VINCENT ELENA, Assesseur du Révèren-
dissime Pere Maître du sacré Palais apostolique.*





DU DELAI DE L'ABSOLUTION.

CHAPITRE PREMIER.

Les caractères & les effets de la Justice chrétienne.

L'Effet le plus excellent de tous les dons du ciel & de toutes les graces de Dieu, c'est la justification du pécheur. C'est par elle que Dieu dans son extrême bonté jette tous nos péchés, selon l'expression du Prophète Michée, jusqu'au fond de la mer. C'est par elle qu'il nous lave dans une eau pure, c'est-à-dire, dans le sang de son Fils répandu sur l'autel de la croix, par la vertu duquel nous sommes délivrés de toutes nos iniquités, rendus les co-héritiers du Fils de Dieu, & participans de la gloire des Saints. C'est par cette raison que S. Augustin (*a*) & S. Thomas (*b*) enseignent

(*a*) Sur le 14. ch. de S. Jean.

(*b*) 1. 2. Quest. 113. art. 9.

que la justification du pécheur est l'ouvrage de Dieu le plus admirable, & qu'il est beaucoup plus grand de rendre juste un impie, que de créer le ciel & la terre.

I. S. Paul nous apprend que l'un des caractères de la justification est la fermeté & la stabilité : *La tristesse*, nous dit-il, (c) qui est selon Dieu, produit pour le salut une pénitence STABLE. Il parle d'une pénitence qui est SELON Dieu, & non pas selon les inventions des hommes ; d'une pénitence qui opère une sainteté STABLE, & non d'une pénitence arbitraire & nouvellement imaginée. C'est pour cela qu'il ajoute (d) dans un autre endroit : *Ainsi, mes chers freres, demeurez FERMES & INEBRANLABLES, & travaillez sans cesse de plus en plus à l'œuvre de Dieu, sachant que votre travail ne sera pas sans récompense en notre Seigneur.* Il le répète encore dans l'Épître aux Colossiens : (e) *Vous étiez vous-mêmes autrefois éloignés de Dieu, & votre cœur livré aux œuvres criminelles vous rendoit ses ennemis. Mais maintenant J. C. vous a réconciliés par sa mort dans son corps mortel pour vous rendre saints, purs, & irrépréhensibles devant lui, si toutefois vous demeurez fondés & AFFERMIS dans la foi & INEBRANLABLES dans l'espérance, &c.* Les fruits de cette fermeté & de cette

(c) II. Ep. aux Corinth. c. 7. v. 10.

(d) I. Ep. aux Corinth. c. 15. v. 58.

(e) Ch. I. v. 21. 22. 23.

constance qui nous attache à Dieu, les victoires signalées que nous remportons sur les ennemis de notre salut qui nous persécutent, sont admirablement bien exposés par le même Apôtre écrivant aux Romains : (f) *Qui donc nous séparera, s'écrie-t-il, de l'amour de Jésus-Christ ? Sera-ce l'affliction, ou les déplaîsirs, ou la persécution, ou la faim, ou la nudité, ou les périls, ou le fer & la violence ? Selon ce qui est écrit : On nous égorge tous les jours pour l'amour de vous, Seigneur ; on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie. Mais parmi tous ces maux nous demeurons victorieux par la vertu de celui qui nous a aimés. Car je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les futures, ni la violence, ni tout ce qu'il y a de plus haut, ou de plus profond, ni toute autre créature, ne pourra jamais nous séparer de l'amour de Dieu en J. C. notre Seigneur.*

II. L'Apôtre par ces paroles nous fait connaître avec énergie deux choses : la première, que les caractères de notre réconciliation avec Dieu sont la stabilité, la fermeté, une constance inébranlable ; & en second lieu que l'effet de cette constance & de cette fermeté est de mépriser les ennemis du salut, les tribulations, les déplaîsirs, les périls & les persécutions. En effet la multitude de Juifs &

(f) Ep. aux Rom. ch. 8. v. 35. & suiv.

de Gentils qui fut convertie à la foi , ayant été enrichie de ce don de la justice & enflammée de son amour , courut d'elle-même aux plus cruels tourmens , & les supporta avec un courage insurmontable. Revêtus de ces armes célestes , nos peres comme des héros invincibles se sont fait gloire de combattre dans l'Arène pour la cause de J. C. & de mépriser la cruauté des tigres , des lions , des ours , & de toutes les bêtes les plus féroces , & ils ont fait leurs délices d'être broyés comme le froment de J. C. par les dents de ces bêtes furieuses. Ce n'étoit pas seulement des hommes forts & pleins de prudence , mais des jeunes gens même , des enfans de l'un & l'autre sexe , qui méprisoient les chevalets , les coups , les plus grandes souffrances , les buchers ardents , les plaies & le déchirement de tout leur corps. Ils souffroient encore avec une patience sans égale d'être exposés à de longs supplices , à la fureur des flots , aux exils , & à tous les genres de tourmens qu'inventoit la cruauté de leurs bourreaux. Ces grands hommes étoient formés du même limon que nous ; & nous , nous sommes instruits de la même foi & des mêmes loix qu'eux ; nous sommes appuyés plus ou moins sur les mêmes secours ; nous sommes rassasiés de la même nourriture divine , abreuvés du même sang précieux , & sanctifiés par la même justice. Bien plus étant animés & encouragés par
leurs

leurs exemples, nous devons craindre une plus sévère condamnation, si nous nous écartons de la voie de la vérité. C'est pour cela que S. Paul, après avoir porté les Juifs convertis à méditer la sublimité & les divins mystères de la nouvelle alliance, & à mettre toute leur confiance en J. C. qui est disposé à compatir à nos foiblesses & à nous donner de plus puissans secours selon les divers genres de tentations, expose d'une manière effrayante le malheur & l'extrême difficulté qu'éprouvent pour se relever ceux qui de l'état de la justice sont tombés dans celui du péché. *Car il est impossible, nous dit-il, (g) que ceux qui ont été une fois éclairés; qui ont goûté le don du ciel; qui ont été rendus participans du Saint-Esprit; qui se sont nourris de la sainte parole de Dieu & de l'espérance des grandeurs du siècle à venir, & qui après cela sont tombés; il est impossible, dis-je, qu'ils soient renouvelés par la pénitence; parce qu'autant qu'il est en eux, ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu & l'exposent à l'ignominie.* Pour faire comprendre cette vérité & l'imprimer davantage dans l'esprit des Hébreux, l'Apôtre emploie tout de suite une comparaison tirée de ce qui se passe dans la nature: *Car lorsqu'une terre; ajoute-t-il, étant souvent abreuvée des eaux de la pluie qui y tombent, produit des herbes propres à ceux qui la cultivent, elle reçoit*

(g) Ep. aux Hébreux, ch. 6. v. 4. & suiv.

la bénédiction du Seigneur ; mais quand elle ne produit que des ronces & des épines , elle est en aversion à son maître , elle est menacée de sa malediction , & à la fin il y met le feu. Que ces paroles réveillent toute l'attention de ceux dont je parlerai bientôt , qui dispensent plusieurs fois chaque année le sacré corps & le sang précieux de J.C. à des gens qui produisent toujours à peu-près les épines des mêmes iniquités. Car il ne suffit pas qu'ils les produisent en moindre quantité ; il faut de plus que le champ de leur cœur , entièrement purgé de toutes ces ronces mortelles , produise , par le secours des rosées célestes , de bonnes herbes , c'est-à-dire , des fruits dignes de la vie éternelle , & qu'ils marchent persévéramment dans la voie des commandemens de Dieu.

III. A Dieu ne plaise que je veuille favoriser par ces paroles l'erreur des Novatiens , qui se servoient du passage de l'Apôtre pour soutenir qu'il n'y avoit point de pénitence pour certains péchés. Le même Apôtre dans ses Epîtres aux Galates , aux Corinthiens , & dans beaucoup d'autres endroits , enseigne bien clairement la force & l'efficacité de la pénitence , & il presse vivement de l'embrasser ceux qui ont péché. Mais dans l'Epître aux Hébreux il n'a pas jugé à propos d'insister là-dessus , parce qu'il ne parloit pas à des pécheurs qu'il voulût convertir , mais à des justes qu'il vouloit préserver de chutes. Afin

donc de les rendre constans, forts & inébranlables, il les instruit des caractères & des prérogatives de la justice, & leur met en même tems devant les yeux l'extrême difficulté de la recouvrer quand on l'a perdue.

Les Peres expliquent de deux manières ces mots : *il est impossible*. Les uns entendent qu'il est très-difficile. Les autres les prenant à la lettre, disent qu'il est réellement impossible que ceux qui sont tombés dans le péché après leur baptême, recouvrent une justice aussi pleine & aussi entière que celle qu'ils avoient reçue dans ce sacrement, puisque le baptême ne peut se réitérer. C'est donc avec raison que l'Eglise a condamné les Novatiens. Elle n'a pas eu moins de raison de condamner l'erreur opposée des Calvinistes, qui ont la témérité d'enseigner que la justice chrétienne ne peut se perdre.

Après cette explication suivons la doctrine de S. Paul qui répète & inculque de plus en plus la même vérité. *Demeurons fermes*, dit-il, *(h) & inébranlables dans la profession que nous avons faite d'espérer ce qui nous a été promis.... Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connoissance de la vérité, il n'y a plus désormais de victime pour les péchés ; mais il ne reste qu'une attente effroyable du jugement & l'ardeur du feu qui doit dévorer les ennemis de Dieu. Celui qui viole la loi de Moysè, est condamné*

(h) Ep. aux Hébreux, ch. 10. v. 23. & suiv.

à mort sans miséricorde sur la déposition de deux ou trois témoins. Combien croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu ; qui aura traité comme une chose vile & profane le sang de l'alliance par lequel il a été sanctifié, & qui aura fait outrage à l'esprit de la grâce ! Que résulte-t-il de ces passages ? le voici en peu de mots : c'est que la justice chrétienne est de sa nature ferme, stable & inébranlable ; mais qu'il arrive quelquefois que la foiblesse & la corruption de l'homme la rend mobile & la fait perdre, comme nous en convainc une triste expérience : c'est qu'étant perdue, elle peut se recouvrer plus d'une fois, mais ce n'est qu'avec une grande difficulté, par beaucoup de travaux & de larmes, ainsi que je le montrerai bientôt.

IV. Comme rien ne peut porter plus efficacement les chrétiens à travailler à leur salut, que de leur donner une vraie idée de la conversion & de la justice, qui est un don de Dieu, il est à propos de la confirmer par un plus grand nombre de témoignages des Livres saints. Avant de le faire, il faut remettre sous les yeux du lecteur les deux erreurs qui y sont opposées. La première que j'ai déjà indiquée, est celle des Calvinistes qui prétendent que la justice une fois reçue ne peut plus se perdre. La vérité contraire est un article de foi décidé par le Concile de Trente.

L'autre erreur, & qui est aujourd'hui si commune chez plusieurs Catholiques, est que la justice se perd fréquemment & ordinairement, & qu'elle se recouvre aussi promptement & avec la même facilité. Car il y en a plusieurs qui s'imaginent que la vie d'un Chrétien peut être une chaîne, un cercle continuel de confessions & de rechutes : ce qui est une illusion diamétralement opposée à l'esprit du Christianisme. La vérité Evangélique se trouve entre ces deux extrémités ; elle nous apprend que la justice chrétienne peut se perdre, quoique cela n'arrive pas communément. Les justes à la vérité tombent quelquefois, mais rarement, parce que la nature de la justice est d'être stable & constante, ainsi que l'Écriture & tous les SS. Peres nous l'apprennent. Si l'on ne vient à bout d'effacer entièrement de l'esprit des Chrétiens & des Confesseurs cette erreur sur la vicissitude presque continuelle de conversions & de rechutes, les sermons, les exhortations, & tous les exercices de piété ne produiront aucun fruit.

V. Je ne doute pas qu'il n'y ait beaucoup de gens qui taxent cette doctrine de témérité & de rigorisme, & qu'ils disent que c'est porter au desespoir un grand nombre de chrétiens, qui se confessent souvent & qui retombent aussi fréquemment. Mais si on la médite avec une sérieuse attention, on trouvera qu'elle est bien plus propre à faire rentrer dans le sen-

tier de la vérité les pécheurs égarés & séduits; & que ceux qui tiennent l'opinion contraire, sont des gens qui ont forgé dans leur imagination une idée de la justice qui pût s'accommoder avec le dérèglement qui regne parmi les Chrétiens. Rapportons encore d'autres témoignages de l'Écriture qui viennent à l'appui du passage de S. Paul cité plus haut.

VI. Il est dit en S. Matthieu : (i) *Quiconque entend les paroles que je dis & les pratique, sera comparé à un homme sage qui a bâti sa maison sur la pierre. La pluie est tombée, les fleuves se sont débordés, les vents ont soufflé & sont venus fondre sur cette maison; elle n'est point tombée, parce qu'elle étoit fondée sur la pierre. Mais quiconque entend les paroles que je dis, & ne les pratique point, il est semblable à un homme insensé qui a bâti sa maison sur le sable; la pluie est tombée, les fleuves se sont débordés, les vents ont soufflé & sont venus fondre sur cette maison, & elle a été renversée, & la ruine en a été grande. Peut-on rien de plus clair? La justice des élus est semblable à un édifice bâti sur la pierre; & la justice de ceux qui retombent, est semblable à une maison bâtie sur le sable qui est renversée par le vent des tentations. S. Luc confirme cette vérité, & compare la justice de ceux qui retombent fréquemment, à une plante sans racine, qui pousse à cause des pluies répétées de la grace, mais qui ne pro-*

(i) S. Matth. ch. 7. v. 24. & suiv.

duit jamais de fruit : *comme ils n'ont point de racine, ils croient seulement pour un tems, & au tems de la tentation ils se retirent.* (l) S. Jean nous expose encore plus clairement cette importante vérité par ces paroles : (m) *Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, & mon pere l'aimera, & nous viendrons à lui, & nous ferons en lui notre demeure.* Peut-on penser que Dieu fasse sa demeure dans les pécheurs d'habitude & qui retombent souvent ? Ils reçoivent J. C. dans les sacremens, comme les Aubergistes qui reçoivent aujourd'hui un voyageur qui repart le lendemain.

Écoutez encore le prince des Apôtres : (n) *Puis donc que J. C. a souffert la mort en sa chair, armez-vous de cette pensée que quiconque est mort à la concupiscence charnelle, n'a plus de commerce avec le péché ; en sorte que durant tout le tems qui lui reste de cette vie mortelle, il ne vive plus selon les passions de l'homme, mais selon la volonté de Dieu.* Armez-vous, ô chrétiens, s'écrie S. Pierre, armez-vous de cette pensée : *Quiconque est mort à la concupiscence charnelle, parce qu'il est passé à la vie de la justice, n'a plus de commerce avec le péché, en sorte que dans tout le reste de sa vie il ne vive plus selon les passions humaines, mais selon la volonté de Dieu.* En effet les

(l) S. Luc, c. 8. v. 13.

(m) S. Jean, c. 14. v. 23.

(n) I. Ep. de S. Pierre, ch. 4. v. 9.

Païens eux-mêmes regardoient avec une extrême surprise les Chrétiens convertis à J. C. comme des hommes tout divins, qui ne pouvoient plus être comme autrefois les compagnons de leurs débauches : *ils trouvent maintenant étrange que vous ne couriez plus avec eux, comme vous faisiez, à ces débordemens de débauche & d'intempérance.* (o)

VII. S. Jean confirme encore cette constance & cette stabilité de la justice en ces termes : (p) *Quiconque est né de Dieu, ne commet point de péché, parce que la semence de Dieu demeure en lui ; & il ne peut pécher, parce qu'il est né de Dieu.* Le sens de ce passage selon les SS. Peres est qu'un enfant de Dieu, tant qu'il est enfant de Dieu, ne commet aucun péché mortel. S'il en commet un, il cesse d'être enfant de Dieu. C'est entre les autres ce que dit Tertullien sur ce passage : *Celui qui est né de Dieu, nous dit-il, ne commettra aucun de ces péchés ; ou s'il les commet, il ne sera plus enfant de Dieu.* L'Évangéliste explique l'opposition qui est entre la qualité d'enfant de Dieu & le péché, & non pas entre le péché & l'homme, qui n'étant que foible, peut certainement pécher, ainsi que le dit le même Apôtre (q) : *Si quelqu'un péche, nous avons pour avocat envers le Pere J. C. qui*

(o) Ibid. v. 4.

(p) I. Ep. de S. Jean, ch. 3^e v. 9.

(q) Ibid. ch. 2. v. 1.

est juste. Par-là l'Évangéliste condamne l'hérésie Calvinienne de l'inamissibilité de la justice ; & il marque aussi bien clairement sa constance, sa stabilité, en rejetant l'erreur opposée, qui consiste à dire que la justice se perd & se recouvre fréquemment, & que toute la vie du Chrétien se passe dans une alternative continue de confessions & de crimes. Je répète donc encore qu'entre ces deux extrémités de l'inamissibilité & de la perte fréquente de la justice, se trouve la vérité, qui est que le juste peut pécher, & qu'il pèche en effet quelquefois mortellement, mais que ces chutes sont rares.

VIII. Lorsque la sainte Ecriture insiste sur la fermeté & la stabilité de la justice chrétienne, il faut entendre ces expressions selon la manière ordinaire de parler, ainsi que les SS. Peres nous en avertissent, parce qu'effectivement les enfans de Dieu ne se révoltent point communément contre leur divin Pere, quoiqu'il puisse arriver qu'ils tombent & qu'ils deviennent rebelles. Des exemples éclairciront cette vérité. Rien de plus ordinaire que ces sortes de manières de parler : » Des » sujets fidèles ne trahissent pas ordinairement » leur Prince : Les bons Princes n'abusent pas » communément de leur pouvoir pour oppri- » mer les innocens : Des Juges équitables ne » se laissent point corrompre par présens pour » vendre la justice. » Qui est-ce qui conclura

de ces expressions que ces Sujets, ces Princes & ces Juges ne puissent pas commettre & ne commettent pas en effet quelquefois ces fautes ? Mais parce que l'expérience apprend que cela n'arrive que rarement, c'est pour cela qu'on a coutume de dire d'une manière absolue qu'ils ne les commettent point. C'est cette même manière de parler qu'emploient l'Écriture & les Peres, lorsqu'ils disent que la justice est stable & inébranlable. Par exemple un domestique qui voleroit son maître tous les deux ou trois mois, ne seroit-il pas réellement voleur toute l'année ? Un ami, qui trahiroit plusieurs fois l'année le secret de son ami sur des affaires importantes, ne seroit-il pas toujours traître & perfide ? Il faut porter le même jugement des pécheurs d'habitude, qui chaque mois, ou même moins souvent, violent & transgressent la foi qu'ils ont promise solennellement à Dieu. Semblables à ces gens qui se parent de leurs plus beaux habits aux jours de Fêtes, ces pécheurs cherchent à se couvrir d'une justice extérieure ; & comme ces gens, aussitôt que la fête est passée, se dépouillent de toute leur parure, de même ces pécheurs, dont la volonté est corrompue, quittent les ornemens apparens de leur prétendue justice.

IX. Nous voyons, il est vrai, tant dans l'ancien, que dans le nouveau Testament, que quelques justes sont tombés dans le péché ;

mais les exemples en sont rares , & nous ne voyons nulle part qu'ils aient fait de fréquentes chutes & de fréquens retours dans l'intervalle de plusieurs années. Il est certain que Dieu permet quelquefois la chute d'un juste, afin que ce juste, ou les autres élus témoins d'un si déplorable accident, en profitent pour leur salut. Mais si ces rechutes étoient fréquentes & ordinaires aux justes, personne n'en profiteroit; on commettrait même plus hardiment le péché. Car le dessein de Dieu, lorsqu'il permet la chute d'un juste, étant que celui qui est tombé, & les autres qui connoissent son malheur, en deviennent plus humbles, plus attentifs, & plus vigilans, afin qu'ils opèrent leur salut avec crainte & tremblement; si comme quelques-uns le prétendent, les chutes des justes étoient aussi ordinaires, & leurs retours à la justice aussi faciles qu'ils le disent, au lieu d'en devenir plus humbles & plus vigilans, cela les rendroit au contraire bien plus négligens & plus présomptueux. Ils ne craindroient plus de retomber; & la facilité qu'ils auroient à se relever, les inviteroit à pécher, parce que, comme dit Saint Augustin, *on ne se met pas beaucoup en peine d'éviter un mal qui se guérit avec une grande facilité*. Ils regarderoient comme un jeu de pécher & de faire pénitence, ainsi que je le dirai bientôt plus au long après tous les SS. Peres. Nous voyons par une expérience digne de

larmes que ces funestes conséquences font un horrible rayage parmi les Chrétiens de nos jours. Ils se persuadent, ces malheureux séduits, que c'est le sort ordinaire des justes de pécher mortellement, & de se confesser, & de passer ainsi une longue vie dans ce cercle de confessions & de rechutes. Ils sont accoutumés dès leur enfance à voir cette alternative; ce qui fait qu'ils n'ont plus d'horreur des rechutes, & qu'ils mettent toute leur espérance dans cette facilité de se convertir & d'obtenir le pardon. Si nous n'arrachons entièrement de l'esprit des Chrétiens cette fautive persuasion, qui renverse les principaux points de la doctrine Evangélique tant sur le petit nombre des élus, que sur l'efficacité des sacremens & la force du divin amour, c'est en vain que nous tâcherons d'opposer des digues au torrent des iniquités. Mais si les Chrétiens étoient une fois bien persuadés de la rareté des chutes des justes & de la difficulté d'une vraie conversion, ils se renferméroient plus aisément dans les sentiers de la justice; & se ressouvenant qu'ils sont ici bas, non dans un séjour de joie & de plaisirs, mais dans une vallée de larmes, ils y opéreroient leur salut dans un esprit d'humilité, de tremblement & de crainte. Quoique je doive traiter dans la suite cette matière avec plus d'étendue, j'ai cru devoir dire ces choses d'avance, afin de renverser le nouveau système de quelques

Casuistes sur la conversion des pécheurs de rechute ; système si opposé , comme nous venons de le voir , aux saintes Ecritures.

CHAPITRE II.

La sainte Ecriture ne demande rien de moins des pécheurs que d'employer tous leurs efforts pour recouvrer la justice qu'ils ont perdue.

J'Ai fait voir dans le Chapitre précédent que le caractère de la Justice chrétienne étoit la stabilité , la fermeté & la constance ; maintenant je vais montrer par les saintes Ecritures comment l'homme doit se conduire pour la recouvrer , s'il a eu le malheur de la perdre par sa propre faute. *Si vous cherchez le Seigneur votre Dieu , est-il dit dans le Deutéronome , (a) vous le trouverez ; pourvu toutefois que vous le cherchiez de TOUT votre cœur & dans toute l'amertume & l'affliction de votre ame. Si vous revenez au Seigneur de TOUT votre cœur... ne servez que lui seul , & il vous délivrera. (b) S'ils reviennent à vous (c) de TOUT leur cœur & de TOUTE leur ame , ... vous vous réconcilierez avec votre peuple qui a péché contre vous. Le*

(a) Ch. 4. v. 29.

(b) 1. Liv. des Rois , ch. 7. v. 3.

(c) 3. Liv. des Rois , ch. 8. v. 48.

Seigneur est bon ; (d) il fera miséricorde à tous ceux qui cherchent de TOUT leur cœur le Seigneur. J'ai parlé indiscrettement, dit Job, (e) & de choses qui surpassoient sans comparaison toute la lumière de ma science ;... c'est pourquoi je m'accuse moi-même , & je fais pénitence dans la poussière & dans la cendre. Un esprit brisé de douleur , dit David, (f) est un sacrifice digne de Dieu. Et Isaïe : (g) Je repasserai devant vous toutes les années de ma vie dans l'amertume de mon ame. Tous ces textes des saintes Ecritures sont plus que suffisans pour faire voir avec quelle ardeur , avec quels efforts de toutes les parties de nous-mêmes nous devons faire pénitence de nos péchés , pour pouvoir rentrer en grâce avec le souverain Etre.

II. Ecoutons cependant encore les autres Prophètes. *Maintenant, dit le Seigneur, convertissez-vous à moi de TOUT votre cœur dans les jeûnes , dans les larmes & dans les gémissemens. Déchirez vos cœurs , & non vos vêtemens , & convertissez-vous au Seigneur votre Dieu , parce qu'il est bon & compatissant ; qu'il est patient & riche en miséricorde , & qu'il peut se repentir du mal (dont il avoit menacé (h))... Que l'Epoux sorte de sa couche , & l'Epouse*

(d) 2. Liv. des Paralip. ch. 30. v. 18.

(e) Chap. 42. v. 3. & 4.

(f) Ps. 50. v. 19.

(g) Ch. 38. v. 15.

(h) Joel , ch. 2. v. 12. & suiv.

de son lit nuptial. Voyons encore ce que prescrit le Prophète Isaïe pour la conversion du pécheur : (i) *Nous rugissons tous comme des ours, nous soupirons & nous gémissons comme des colombes.* Et le Prophète Michée : (l) *Affligez-vous, & tourmentez-vous, ô Fille de Sion, comme une femme qui enfante.* Pourquoi Dieu ordonne-t-il une si grande amertume de cœur, des larmes si vives, des cris & de si tristes hurlemens pour obtenir le pardon des péchés ? c'est parce qu'il nous apprend lui-même (m) que *les ames perverties se corrigent difficilement.* C'est ce qui a fait dire au Prophète Jérémie : (n) *Si un Ethiopien peut changer sa peau, ou un Léopard la variété de ses couleurs, vous pourrez aussi faire le bien, vous qui n'avez appris qu'à faire le mal.* Les pécheurs d'habitude se veautrent fréquemment dans le centre, ou plutôt dans la fange de l'iniquité ; ils entrent dans les voies les plus infectes, & plongent leurs ames dans l'épaisse noirceur des crimes ; ainsi semblables à des Ethiopiens il est bien difficile qu'ils se blanchissent, & qu'ils changent la noirceur de leur peau, c'est-à-dire, le dérèglement de leur volonté.

III. Je ne puis m'empêcher de joindre en-

(i) Ch. 59. v. 31.

(l) Ch. 4. v. 10.

(m) Ecclesiaste ; ch. 1. v. 15.

(n) Ch. 13. v. 23.

core ici quelques textes des Evangélistes. Que nous dit S. Matthieu ? (o) *Entrez par la porte étroite, parce que la porte de la perdition est large, & le chemin qui y mene est spacieux, & il y en a beaucoup qui y entrent. Que la porte de la vie est petite, que la voie qui y mene est étroite, & qu'il y en a peu qui la trouvent ! Gardez-vous des faux-Prophètes, qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, & qui au-dedans sont des loups ravissans. Vous les connoîtrez par leurs fruits. Peut-on cueillir des raisins sur des épines, ou des figues sur des ronces ? Ainsi tout arbre qui est bon, produit de bons fruits ; & tout arbre qui est mauvais, produit de mauvais fruits.* Pour passer par cette petite porte, pour entrer dans cette voie étroite, il faut réunir toutes ses forces & se faire violence. Or il y en a peu qui veuillent se faire longtems cette violence & soutenir ce long combat contre eux-mêmes. C'est pour cela que notre divin Rédempteur a prévu qu'il viendrait des conducteurs qui mettroient toute leur application à étendre ce chemin étroit, & à élargir cette petite porte. Il nous avertit donc sérieusement d'être toujours sur nos gardes contre ces conducteurs, parce que, afin de nous mieux tromper, ils se revêtent, dit J. C. de la peau des brebis. Mais il nous sera facile de les reconnoître, si nous nous appliquons à examiner avec soin les fruits qu'ils produisent dans nos

(o) Ch. 7. v. 13. & suiv.

ames. Nous jugeons de l'habileté d'un Médecin, lorsqu'il guérit nos maladies & qu'il rétablit notre santé ; car ce sont là les fruits que doit produire son sçavoir. De même regardons comme de vrais Prophètes , comme d'habiles maîtres dans la science de l'Evangile , ceux qui guérissent les ames des pécheurs toutes couvertes de plaies & défigurées par leurs crimes , & qui les rendent conformes à J. C. en leur faisant porter leur croix , pratiquer l'humilité , mépriser les pompes du siècle , accomplir la loi de Dieu , & marcher sur les traces de J. C. S. Luc nous tient le même langage : (p) *Quelqu'un* , dit-il , *ayant fait cette demande à J. C : Seigneur , y en aura-t-il peu de sauvés ? Il leur répondit : Faites effort pour entrer par la porte étroite ; car je vous assure que plusieurs chercheront les moyens d'y entrer, & ne le pourront. Et quand le pere de famille sera entré & aura fermé la porte , & que vous étant dehors , vous commencerez à heurter en disant : Seigneur , ouvrez-nous ; il vous répondra : Je ne sçais d'où vous êtes... Retirez-vous de moi vous tous qui vivez dans l'iniquité. Que signifient ces paroles : Faites effort pour entrer par la porte étroite ? sinon , usez de tous les moyens , ne négligez rien , employez toutes vos forces pour pénétrer par cette porte étroite. Ce sont ces mêmes efforts que nous recommande*

(p) Ch. 15. v. 23. & suiv.

S. Pierre en nous disant : (q) *Efforcez-vous de plus en plus d'affermir votre vocation & votre élection par les bonnes œuvres ; car agissant de cette sorte vous ne pécherez jamais.* Il est dit enfin en S. Matthieu : (r) *Le royaume des cieux se prend par violence , & ce sont les violens qui l'emportent.*

(q) II. Ep. de S. Pierre, ch. I. v. 10.

(r) Ch. II. v. 12.

CHAPITRE III.

On rapporte en abrégé la doctrine contenue dans la Dissertation qu'on réfute.

L'Auteur explique d'abord (pag. 7 & 8)
 ce qu'il entend par un pécheur de rechute. » Quoiqu'on distingue ordinairement, dit-
 » il, les rechutes du pécheur en rechutes sim-
 » ples & rechutes d'habitude ; cependant Go-
 » bat (a) remarque que quand les Théolo-
 » giens examinent s'il faut donner ou refuser
 » l'absolution aux pécheurs de rechute, ils
 » parlent ordinairement des rechutes d'habi-
 » tude, & non des rechutes simples ; c'est-
 » à-dire de celui qui retombe fréquemment
 » après plusieurs confessions, & non pas de
 » celui qui après une seule confession retombe

(a) Tract. 7. cas. 16.

» une fois ou deux dans un intervalle assez
 » considérable.... Il suffit pour s'en convain-
 » cre de lire ces Théologiens, & sur-tout le
 » Cardinal de Lugo (b) qui définit la rechute:
 » *Un fréquent retour dans les mêmes péchés après*
 » *beaucoup de confessions sans aucun amende-*
 » *ment...* Ainsi selon cette définition Théolo-
 » gique trois choses sont requises pour être
 » censé pécheur de rechute. Il faut qu'il y
 » ait d'abord de *fréquentes* rechutes après plu-
 » sieurs confessions. En second lieu qu'on soit
 » retombé dans le péché de la *même espèce* ;
 » & enfin qu'il n'y ait même *AUCUN* *comman-*
 » *cement d'amendement.*

» D'abord il faut qu'il y ait de *fréquentes re-*
 » *chutes après plusieurs confessions....* Ensuite
 » que le pénitent soit retombé dans le même
 » genre de péchés qu'il avoit déjà confessés ;
 » car des péchés différens & dont on ne s'est
 » pas encore confessé, ne font point une re-
 » chute, puisque, selon la remarque de Ca-
 » rena, (c) le mot de *rechute* marque des
 » chutes réitérées dans des péchés d'une mê-
 » me espèce. Or ces péchés nouveaux & d'une
 » espèce différente ne mettent point le Con-
 » fesseur assez en état de juger prudemment
 » que le pénitent n'ait pas eu dans sa confes-
 » sion précédente une vraie douleur & un

(b) De poenit. Disp. 14. n. 166.

(c) part. 2. Tit. 2. §. 5.

» ferme propos, comme le remarque fort bien
 » Lacroix.

II. Cette idée d'un pécheur de rechute, pour le dire en passant, est toute nouvelle, & une invention inouïe évidemment contraire au Sacrement de Pénitence. Car ce Sacrement efface tous les péchés, & non pas seulement ceux d'une même espèce. Le Pénitent doit donc avoir une douleur universelle de toutes ses fautes, & former un ferme propos de s'abstenir en général de tout péché mortel. Affirmer le contraire, c'est une erreur condamnée par toute l'Eglise. Les pénitens sont donc obligés d'avoir une vraie douleur de tous les péchés considérables de quelque espèce qu'ils soient, & de former une ferme résolution de renoncer à tous & à chacun des péchés mortels. Ainsi en quelques crimes que retombent des Chrétiens, ceux qui commettent fréquemment des péchés d'espèce différente, ne sont pas moins pécheurs de rechute que ceux qui retombent toujours dans les mêmes fautes. Par exemple un Pénitent s'accusera dans différentes confessions, aujourd'hui de dix fornications, dans un mois de quinze adultères; peu après de huit larcins, une autrefois de vingt parjures, dans une autre occasion de trente blasphêmes, dans un autre tems d'autant de calomnies, enfin de vingt injustices & de vingt dommages faits à son prochain: voilà des péchés tout différens; & par cette rai-

son un tel pénitent ne sera point censé pécheur de rechute, parce qu'il ne sera pas retombé dans des péchés de la même espèce ? Il faudra en conséquence l'absoudre toutes les fois qu'il ira à confesse, parce qu'il n'est pas pécheur de rechute, attendu que qui dit *rechute*, entend une action réitérée d'une même espèce ? S. Paul ne connoît pas ce raffinement grammatical ; & il dit simplement : *ceux qui sont tombés*, sans s'embarasser si ce sont dans les mêmes péchés, ou dans des péchés différens. Chicaner sur ce mot de *rechute*, est donc une vaine & puérile subtilité.

Suivons notre Auteur : » Des péchés nouveaux & différens, dit-il, ne mettent point le confesseur en état de juger prudemment que le pénitent n'ait pas eu une vraie douleur dans la confession précédente, comme le remarque fort bien Lacroix. La raison en est qu'on conclut fort bien d'une fréquente rechute dans le même péché, que l'ame a une certaine attache à ce péché particulier. Ce qui lui donne lieu de SOUPÇONNER, & quelquefois même de juger (à moins que quelque chose ne convainque du contraire) qu'une certaine approbation secrète du péché a occasionné la détestation de ses fautes dans la confession précédente, ou l'accompagne même encore dans sa confession actuelle, & par conséquent que cette détestation a été, ou est encore insuffisante &

» inefficace pour un sincère repentir. Mais il
 » n'en est pas ainsi *des rechutes même fréquentes*
 » dans des péchés différens , puisqu'on n'en
 » peut conclure *que la volonté ait aucune atta-*
 » *che à un tel péché déterminé* ; mais seulement
 » qu'elle a été inconstante dans sa bonne ré-
 » solution.

III. Quoique des Chrétiens après bien des confessions retombent *même fréquemment* dans des péchés d'une espèce différente de ceux qu'ils ont déjà commis , rien n'empêchera donc qu'on ne puisse les absoudre toutes les fois qu'ils voudront ? Pourquoi non , répond cet Auteur , puisqu'on ne *peut pas conclure de-là que la volonté ait aucune attache déterminée à un tel péché en particulier* ? Mais fait-il attention que si le Sacrement de Pénitence efface tous les péchés , il faut que ceux qui le reçoivent , aient , comme nous l'avons dit , une ferme résolution d'éviter , non simplement un tel péché déterminé , mais en général toutes sortes de péchés mortels ? Avec quelle démonstration de joie les pécheurs n'adopteront-ils pas la doctrine de l'Auteur ! Car les mêmes mets produisent la satiété & le dégoût ; ainsi les pécheurs trouveront un nouveau plaisir à varier les objets de leurs péchés ; & en effet ils inventent tous les jours des moyens de diversifier leurs crimes. Que dira cet Auteur ? Que les pénitens sont obligés à la vérité de révéler tous leurs péchés considérables ;

mais que de leurs rechutes, même fréquentes, on ne peut pas conclure qu'ils aient de l'attachement & de l'affection pour un tel péché déterminé, mais seulement que leur volonté n'est pas constante dans la bonne résolution qu'ils avoient prise.

Oui certes, la volonté humaine est inconstante par sa nature; mais la grace du Sacrement lui donne des forces très-puissantes pour éviter toute offense de Dieu considérable. Car la volonté de l'homme enrichie & fortifiée, non à la vérité par une grace versatile & dépendante de cette volonté légère, mais par une grace très-efficace & victorieuse, déteste tous les crimes, s'abstient réellement des fréquentes rechutes, & excepté quelques tentations violentes & imprévues, elle évite constamment tout péché mortel. L'Auteur insiste en disant que son opinion est soutenue par Lacroix, par Platellius, Ulla, & autres semblables Ecrivains. A la bonne heure. Que s'ensuivra-t-il, si ces Auteurs, comme je vais le prouver, s'éloignent entièrement de la sainte Ecriture & de la doctrine de tous les Peres?

IV. Enfin cet Auteur explique en ces termes (p. 10.) la dernière condition qui constitue le péché de rechute: „Il faut, dit-il, „ qu'il n'y ait pas dans le pécheur le moindre „ commencement d'amendement; car ce défaut „ d'amendement fait que les Théologiens „ doutent si l'on doit absoudre, ou non, un pé-

» cheur de rechute. » Qui sont donc ces savans Théologiens qui doutent s'il faut absoudre, ou non, des pécheurs souvent retombés, sans qu'ils donnent de marque même d'un commencement d'amendement? Ce ne peuvent être que quelques Probabilistes, quelques défenseurs de la morale relâchée. Or s'ils sont dans le doute, comme selon les principes du Probabilisme, on n'est pas obligé de prendre le parti le plus sûr, mais le plus doux & le plus favorable aux pécheurs, ils leur donneront l'absolution, quoiqu'il n'y ait aucune preuve qu'ils commencent à se corriger. Que les gens sensés jugent après cela si une invention si affreuse ne doit pas inspirer de l'horreur aux plus simples des fidèles.

CHAPITRE IV.

L'opinion de l'Auteur est contraire à la sainte Ecriture & aux Décrets du Concile de Trente.

C'Est la doctrine même que nous venons d'exposer dans le Chapitre précédent que S. Cyprien déclare opposée à la sainte Ecriture, lorsqu'il nous dit : (a). » Il s'est élevé, » mes chers freres, un mal d'une nouvelle » espèce ; & comme si la tempête de la per-

(a) Dans le livre sur ceux qui étoient tombés dans la persécution.

» fécution n'eut pas été assez cruelle , sous
 » une apparence de compassion il est surve-
 » nu un mal d'autant plus dangéreux qu'il est
 » revêtu des dehors de la piété. Quelques gens
 » sont assez téméraires pour accorder facile-
 » ment la réconciliation à des personnes im-
 » prudentes contre la sainte rigueur de l'E-
 » vangile , & contre la loi de Dieu & de J. C.
 » C'est une paix fausse & illusoire , pernicious-
 » se à ceux qui la donnent , & infructueuse à
 » ceux qui la reçoivent. Ils ne cherchent pas
 » à porter les pécheurs à la pénitence qui leur
 » est nécessaire pour guérir , ni à chercher
 » le vrai remède de leurs maux dans les œu-
 » vres pénibles de la satisfaction. La péniten-
 » ce est ôtée aux pécheurs ; on efface de leur
 » esprit la mémoire du plus grand & du plus
 » détestable de tous les crimes. On se conten-
 » te de bander les plaies des mourans ; & leur
 » empêchant d'en ressentir la douleur , on ne
 » fait que couvrir une blessure mortelle , qui
 » pénètre jusqu'au fond des entrailles. »

II. Examinons ici les textes de l'Auteur de
 la Dissertation , & voyons si sa doctrine n'est
 pas celle-là-même dont S. Cyprien dit qu'elle
 ruine la sainte rigueur de l'Évangile. » Au
 » reste , dit-il p. 10 , si le pécheur de rechute
 » fait QUELQUE effort pour se corriger , si le
 » nombre de ses péchés diminue , alors les
 » Théologiens pensent COMMUNÉMENT qu'il
 » y a un fondement raisonnable de le juger
 » bien disposé & digne de l'absolution.

Telle est l'opinion constante de cet Auteur; il la répète en plusieurs endroits de son ouvrage. A la page 12. il dit ; *S'il y a QUELQUE correction.* A la page 13 : *Il n'y a pas lieu de présumer (que le pécheur n'a pas une douleur sincère) quand il paroît QUELQUE amendement , QUELQUE effort pour mener une nouvelle vie.* Il répète à la page 27, qu'on doit regarder le pécheur comme converti , *quand il fait voir QUELQUE amendement ou QUELQUE EFFORT pour se corriger.* » Remarquez, » dit-il, page 30 , qu'on peut absoudre les » pécheurs d'habitude *toutes les fois qu'ils se* » *présentent , TOTIES QUOTIES* , quand ils » ont actuellement une vraie douleur & un » bon propos ; ce que le Confesseur connoî- » tra , s'ils font QUELQUE effort pour se cor- » riger , par exemple s'ils reviennent à con- » fesse selon l'ordre du Confesseur. » Enfin pag. 35 il ajoute : » Qu'il suffit que ce pécheur » apporte QUELQUE attention pour se corri- » ger, qu'il ait actuellement une vraie dou- » leur & qu'il soit dans le dessein de changer » de vie. » C'est pour cela qu'à la page 34. il dit qu'on est assuré par *QUELQUE amendement du pénitent.*

III. Les gens éclairés voient évidemment combien les prétentions de cet Auteur sont opposées à la doctrine des saintes Ecritures que j'ai rapportée plus haut ; puisque celles-ci exigent pour une conversion véritable, &

non simulée , que le pécheur emploie TOUS ses efforts , TOUTES ses forces , souffre TOUS les genres de tribulations , se fasse une violence continuelle , mette TOUTE son application & TOUTE son étude pour parvenir à cette conversion. Elles demandent que les pécheurs *rugissent comme des ours* ; qu'ils frémissent de leurs crimes & qu'ils *gémissent comme les colombes* ; qu'ils souffrent pour renoncer à l'iniquité *les douleurs d'une femme qui enfante* ; qu'ils emploient toutes leurs forces pour pouvoir pénétrer *dans le chemin resserré* de la vertu , & pour *entrer par la porte étroite*. Elles demandent des jeûnes , des cilices , des pleurs & des hurlemens. Elles demandent enfin qu'ils s'appliquent , qu'ils s'emprescent , qu'ils s'efforcent de toute leur ame , de tout leur cœur , de tout leur pouvoir à se réconcilier avec le Dieu qu'ils ont offensé. Voilà la vraie & la saine doctrine que Dieu nous a révélée lui-même.

IV. Au contraire cet Auteur de fraîche date , avec tous ses Casuistes , n'exige pour la conversion du pécheur d'habitude que QUELQUE effort , QUELQUE application , QUELQUE soin , pour que le Confesseur puisse décider que ce pécheur , très-souvent retombé après plusieurs confessions dans les mêmes crimes & dans les mêmes désordres , est bien disposé & mérite l'absolution. Que toute personne éclairée compare donc ces inven-

tions nouvelles avec les textes de l'Écriture rapportés ci-devant ; qu'on examine sérieusement les unes & les autres , & qu'on juge si ces idées ne sont pas aussi opposées à l'Écriture , que les ténèbres le sont à la lumière, Bélial à J. C. & si elles ne sont pas de la dernière absurdité. J'en laisse la décision aux autres ; car je ne veux pas m'ériger un tribunal & être le juge de ces Casuistes , afin qu'ils ne demandent pas selon leur coutume : Qui est-ce qui m'a établi le censeur des opinions des autres ? Je n'ajouterai qu'une chose ; qui est que si la sainte Écriture exige de tous les pécheurs sans distinction qu'ils tâchent de tout leur cœur , de toute leur application , de tout leur pouvoir , de toutes leurs forces de se convertir à Dieu , à bien plus forte raison l'exigera-t-elle des pécheurs de rechute & d'habitude. Car retombant souvent après plusieurs confessions dans les mêmes crimes , ils contractent une pente malheureuse , un amour effréné & une affection violente pour ces crimes ; ils s'enracinent dans des habitudes , dont le poids accablant leur fait sentir combien il est difficile de les rompre. Ce sont donc sur-tout ces pécheurs qui doivent employer non QUELQUE effort , QUELQUE application , QUELQUE soin , mais toute leur attention & toutes leurs forces pour sortir du cloaque des vices où ils sont enfoncés. Ce sont eux qui ont principalement besoin d'avoir recours aux

prières , aux jeûnes , aux mortifications , aux cilices , & aux plus amers gémissemens.

S'il suffit de donner QUELQUE application pour acquérir le plus excellent de tous les dons , qui est celui de la justification , pour quelle autre affaire un Chrétien devra-t-il employer son application toute entière ? Quelles incommodités ne souffre-t-on pas , quels soins, quelles veilles, quelles peines n'endure-t-on point pour s'élever aux honneurs, pour amasser des richesses , pour satisfaire les plus honteuses passions ? Ceux qui voyant leur vaisseau brisé au milieu des tempêtes & de l'agitation des flots, se voient eux-mêmes au moment de périr , ne délibèrent point pour tout abandonner , quelque grands que soient leurs trésors; dépouillés de tout, ils tâchent de se saisir d'une planche, & avec ce secours emploient toute leur industrie pour gagner le port. Et des pécheurs accablés sous le poids de leurs iniquités , sur le bord du gouffre qui va les engloutir pour une éternité , n'auront pas besoin d'employer toutes leurs forces , de faire les plus puissans efforts , de mettre tout en pratique pour éviter de périr éternellement , pour acquérir un bonheur éternel & la possession de Dieu même ? Il leur suffira d'y apporter QUELQUE soin , de faire QUELQUE effort ? Sentiment monstrueux & inoui dans la Religion ! Mais pourquoi tant de clameurs , me dira-t-on ? C'est qu'il n'est jamais plus

nécessaire de crier de toutes ses forces , que lorsqu'il s'agit de réveiller & de presser nos freres que nous voyons endormis par les impostures d'une pernicieuse morale , de peur qu'ils ne périssent pour l'éternité , s'ils se laissent surprendre par un doux poison qui les flatte.

V. Ce ne sont pas des clameurs , dites-vous , mais des preuves que vous demandez. Dites-moi donc , je vous prie , nouveau Docteur , d'où concluez-vous que les pécheurs d'habitude sont bien disposés & dignes de l'absolution ? c'est de leur propre témoignage. » Car , » dites-vous page 13 , le Confesseur peut le » juger prudemment , non pas précisément » parce que le pénitent le dit de bouche ; ce » seroit tomber dans l'erreur de la LX^e proposition autrefois condamnée par Innocent » XI ; mais parce qu'il affirme sincèrement » qu'il se repent & qu'il est résolu de ne plus » pécher , pourvu cependant qu'il n'y ait pas » quelque raison qui rende nul son témoignage... Or rien ne peut l'infirmier , lorsqu'on » voit dans ce pécheur QUELQUE amende- » ment & qu'il fait QUELQUE effort pour changer de vie. »

Suivons pied-à-pied votre raisonnement. D'où pouvez-vous sçavoir que ces pécheurs d'habitude , retombés malgré toutes leurs confessions , ont une douleur intérieure & sincère ? Ce n'est pas par leurs fruits , puisqu'ils

n'en produisent que d'empoisonnés & de mortels. Ce ne peut donc être que par leur propre témoignage. Ou auriez-vous des yeux assez pénétrants pour appercevoir une douleur surnaturelle, qui est cachée dans l'ame ? Les Auteurs de la proposition condamnée par Innocent XI. ne demandoient pas sans doute une douleur de bouche qui laisse subsister la volonté de pécher dans le cœur. Qui a jamais pu avancer une telle extravagance ? Ce que disoient ces Auteurs, c'est que les pécheurs avoient une vraie douleur dans le cœur, puisqu'ils le disoient de bouche. N'est-ce pas justement ce que vous soutenez, vous qui ne pouvez être assuré de la douleur intérieure des pécheurs que par leur propre témoignage ?

En-vain croirez-vous vous soustraire à la condamnation en ajoutant : *Pourvu qu'il n'y ait point de raison contraire qui détruise leur témoignage.* Car ce témoignage est détruit par leurs fréquentes rechutes, après plusieurs confessions, dans les péchés de la même espèce, puisque ce sont-là les pécheurs de rechute dont vous entendez parler. Je demande de plus, direz-vous, QUELQUE amendement, QUELQUE effort pour changer de vie. Mais qu'est-ce que cet amendement, cet effort que vous demandez ? vous nous l'expliquez vous-même, en disant que » si le nombre des péchés diminue, alors les Théologiens croient » COMMUNÉMENT que c'est un fondement

» raisonnable pour juger qu'un pécheur est
 » bien disposé & digne de l'absolution. » Cela
 ne doit certainement pas être regardé comme
 une preuve d'une sincère conversion. Que ces
 pécheurs s'accusent dans une première con-
 fession de cinquante fornications , dans une
 seconde de quarante , de vingt dans une troi-
 sième , & ainsi de suite de quinze , de dix ,
 de quatre , ils ne sont pas moins continuelle-
 ment plongés dans la fange de l'iniquité. Il
 arrive même très-souvent que leurs péchés
 diminuent , parce qu'ils se lassent de courir
 dans la voie de l'injustice , ou parce que les oc-
 casions leur manquent , ou parce qu'enivrés
 de la coupe de leur prostitution & dégoûtés
 de l'excès de leurs débauches , ils passent avec
 l'accroissement de l'âge d'un genre de péché
 dans un autre. Tous ces gens selon vous sont
 dignes de l'absolution. Car quel est le Chré-
 tien qui aille à confesse , qui ne marquera
 pas quelque envie de se corriger ? Tout le
 monde sçait qu'il est nécessaire d'être repen-
 tant de ses péchés & de se proposer de ne les
 plus commettre. Si donc votre opinion étoit
 suivie , tous les pécheurs qui iroient à votre
 confessionnal seroient tous absous. Et pour-
 quoi non ? puisque , dites-vous , » les pécheurs
 » d'habitude peuvent être absous TOUTES
 » LES FOIS QU'ILS SE PRESENTENT, *toties*
 » *quoties* , quand ils ont une douleur actuelle
 » de leurs péchés & la résolution de n'y
 pas

» pas retomber. Ce que le Confesseur con-
 » noît par quelque effort qu'ils font pour cela ;
 » tel est par exemple celui de revenir à con-
 » fesse selon l'ordre de leur Confesseur ; & par-
 » là ils font espérer qu'enfin ils se convertiront
 » d'une manière stable. » Vous exigez QUEL-
 QUE effort d'un pécheur d'habitude. Quel
 doit-il être cet effort ? De retourner à con-
 fesse selon l'ordre du Confesseur. Cette mar-
 que de conversion ne peut être équivoque ;
 c'est la preuve certaine & assurée du repentir
 & du ferme propos, que vous exigez. Rien
 ne sera plus facile aux fornicateurs, aux adul-
 tères, aux avarés, aux impudiques, que d'al-
 ler à confesse toutes les semaines, pourvu
 qu'à chaque fois ils reçoivent l'absolution de
 leurs adultères, de leurs fornications, de leurs
 usures, de leur faste & de leurs mondanités.
 Qu'y a-t-il de plus facile & de moins coû-
 teux que d'aller à confesse ? Quelle plus lé-
 gère pénitence que d'exposer ses crimes à un
 Confesseur benin, de lui faire entendre quel-
 ques soupirs, de se frapper légèrement la
 poitrine, d'être animé par une pathétique ex-
 hortation à espérer son salut, & enfin d'être
 envoyé, après l'absolution, au banquet sacré
 de l'Eucharistie ? Vous ajoutez encore que
 ceux qui reviennent à confesse, font *concevoir*
l'espérance qu'enfin ils se convertiront d'une ma-
nière STABLE. Que dites-vous ? Penseriez-vous
 que la conversion doit être stable ? Si cela est,

D

quelle est votre équité de condamner M. de Merbes, M. Genet, le P. Juenin & les autres Théologiens, qui prouvent par des témoignages évidens de la sainte Ecriture, que la conversion & la justification doivent être solides & stables? La dernière justification est-elle d'une autre nature que les précédentes? Si la vingtième doit-être stable, pourquoi pas la première, la seconde, & ainsi des autres? Mais ceux qui s'écartent de la vérité, tombent dans des contradictions qui font leur propre condamnation.

VI. Je demande enfin pourquoi l'Auteur, que je réfute, ne cite pas dans tout son ouvrage un seul texte de l'Ecriture qui confirme son opinion sur la justification des pécheurs d'habitude. J. C. nous apprend lui-même dans l'Evangile les caractères de la justice & les règles d'une sincère conversion; mais l'Auteur garde à ce sujet un profond silence; aussi sa cause le demandoit. Car les Livres saints exigent pour la conversion & la justification du pécheur d'amers gémissemens; ils veulent qu'on crucifie sa chair, qu'on réprime ses passions; ils prescrivent des jeûnes rigoureux, une prière continuelle, le mépris des vanités, les travaux, les veilles, les cilices, & autres satisfactions semblables. Il étoit donc de l'intérêt de cet Auteur de passer toutes ces pratiques sous silence, puisqu'il n'en exige aucune. Mais pour en imposer à ses Lecteurs, il cite en sa

faveur une légion de Probabilistes, tels que Layman, Sanchez, Platelius, Gobat, Lacroix, Felix Potestas, Alphonse Manrique, Lopez, & beaucoup d'autres, qui fourmillent plus ou moins de propositions ou condamnées, ou qui méritent de l'être. Ce sont ces Casuistes, & autres de la même trempe, qu'il dit *exceller dans la connoissance des Ecritures & des Peres*. Où trouvera-t-on que sur cette matière Sanchez, Layman, Gobat, & autres Probabilistes s'appuient de l'autorité de l'Écriture & des Peres? Qu'ils soient versés, je le veux, dans la science des Ecritures; il est certain qu'ils les ont entièrement ignorées sur la matière dont il est question, comme il est aisé de s'en convaincre par les textes que j'en ai rapportés. Où ces Écrivains citent-ils les divines Ecritures pour appuyer leur opinion sur l'Absolution des pécheurs? il n'en est pas question dans tous leurs ouvrages. Sur quel fondement ose-t-on donc assurer qu'ils excellent dans la science des Livres saints? Faisons voir que leur doctrine n'est pas moins opposée aux Décrets du Concile de Trente, & au Cardinal Bellarmin son fidèle interprète.

VII. Voici ce que définit le Concile de Trente: (b) » Les effets du Baptême sont bien » différens de ceux de la Pénitence; car par » le Baptême étant revêtus de J. C. nous deve- » nons en lui une nouvelle créature, & nous

(b) Sess. 14. ch. 2.

» obtenons une pleine & entière rémission de
 » tous nos péchés. Mais par le Sacrement
 » de Pénitence , la Justice divine l'exigeant
 » ainsi , on ne peut parvenir à ce renouvel-
 » lement , à cette intégrité , que *par beaucoup*
 » *de larmes , & par de grands travaux* ; en sorte
 » que c'est avec raison que les saints Peres ont
 » appelé la Pénitence un Baptême labo-
 » rieux.

VIII. Telle est la Doctrine de l'Eglise uni-
 verselle assemblée à Trente. Elle nous assure
 que les pécheurs , sur-tout ceux qui sont cou-
 verts de plaies par leurs fréquentes rechutes ,
 ne peuvent parvenir à cette intégrité , à ce
 renouvellement de vie , que *par des larmes*
abondantes & par de pénibles travaux , par les-
 quels ils sont obligés de se disposer à recevoir
 le don de la justification. Elle ajoute que tel est
 l'ordre de la justice de Dieu : *La Justice de Dieu*
l'exigeant ainsi. Enfin elle appelle le Sacrement
 de Pénitence une espece de Baptême labo-
 rieux : *En sorte que c'est avec raison que les saints*
Peres ont appelé la Pénitence un Baptême la-
borieux. Pourquoi l'appellent-ils ainsi , si ce
 n'est parce que les pécheurs, pour être justifiés,
 doivent s'y préparer par des gémissemens ,
 des prières , des jeûnes , & autres œuvres pé-
 nibles , comme je vais le dire bientôt ?

IX. Je me contenterai pour le présent de
 rapporter l'interprétation du pieux & sçavant
 Cardinal Bellarmin : » Dieu a institué , dit-il,

» (c) deux baptêmes; l'un d'eau froide; ... &
 » l'autre d'eau bouillante. Faites attention à
 » ce que je dis. Car c'est le principal point
 » de la dispute qui est entre les Catholiques &
 » les Luthériens. Ceux qui reviennent des
 » ténèbres de l'infidélité, sont baptisés de ce
 » premier baptême; & ceux qui sont tombés
 » après l'avoir reçu, sont baptisés du second;
 » qui est le Sacrement de Pénitence. C'est;
 » mes chers freres, un baptême laborieux,
 » un baptême de larmes, un bain d'eau bouil-
 » lante, qui exige des gémissemens, un cœur
 » contrit, des lamentations, de dignes fruits
 » de pénitence, des prières, des jeûnes, des
 » aumônes, & autres œuvres de ce genre,
 » AINSI QUE L'EGLISE CATHOLIQUE ET
 » LES PERES L'ONT TOUJOURS ENSEIGNÉ...
 » Si vous voulez donc, Chrétiens, faire une
 » confession qui soit bonne, utile & salutaire;
 » si vous voulez rentrer véritablement en gra-
 » ce avec Dieu, ... il faut vous plonger avec
 » ardeur dans ce bain brûlant, y laver d'abord
 » fortement & longtems les souillures de vos
 » péchés dans l'amertume de vos ames, &
 » ensuite vous adresser à un Confesseur pieux
 » & éclairé. »

X. Celui qui parle ainsi, n'est point M. de
 Merbes, ni M. Genet, ni le P. Juenin, ni
 d'autres de la même école, comme les ap-
 pelle cet Auteur; mais c'est le Cardinal Bel-

(c) Serm. 8. du 4. Dim. de l'Avent.

D iij

l'armin qui atteste que c'est la doctrine de l'Eglise universelle. Donc le sentiment de l'Auteur, qui regarde comme une preuve que les pécheurs d'habitude sont bien disposés au Sacrement de Pénitence, quand ils retournent à confesse suivant l'avis du Confesseur, est un sentiment opposé à la doctrine de l'Eglise, selon que l'atteste Bellarmin. L'Auteur dans tout son ouvrage ne fait nulle mention de jeûnes, de larmes, de soupirs, d'aumônes & d'autres bonnes œuvres; & Bellarmin atteste que l'Eglise universelle, excepté dans quelques cas particuliers, demande ordinairement toutes ces œuvres des pécheurs d'habitude, comme une disposition suffisante pour le Sacrement de Pénitence. Ce seroit un vain subterfuge de prétendre que Bellarmin ne parle que des œuvres satisfactoires; car il suffit de lire ce qu'il dit pour être convaincu qu'il parle des œuvres préparatoires: " Vous devez, " dit-il, vous plonger avec ardeur dans ce " bain brûlant, d'abord y laver fortement & " longtems les souillures de vos péchés dans " l'amertume de vos ames, & ENSUITE vous " adresser à un Confesseur pieux & éclairé. "

XI. Le sçavant Cardinal d'Aguirre, après avoir recommandé la doctrine que Bellarmin a puisée dans les Peres, les Conciles, & les Canons, ajoute: (d) " Nous disons qu'il est né-

(d) Differt. 8. sur le 11e. & 12e. Canon du 3e. Conc. de Toléde.

» cessaire que les pécheurs coupables de pé-
 » chés considérables, & sur-tout les pécheurs
 » d'habitude, avant la confession, ou au
 » moins avant l'absolution, fassent pendant
 » quelque tems selon le nombre & l'énormi-
 » té de leurs péchés de dignes fruits de péni-
 » tence tant intérieure qu'extérieure... En
 » effet quoique Dieu par sa puissance absolue
 » puisse toucher si efficacement le cœur d'un
 » homme coupable de grands crimes, qu'il y
 » opère sur le champ une grande contrition
 » & une conversion parfaite; néanmoins dans
 » le cours ordinaire Dieu n'accorde pas ces
 » dons excellens tout d'un coup, mais par
 » degrés, & après les avoir fait obtenir par
 » des œuvres pénibles, telles que sont la prié-
 » re, l'aumône, le jeûne, les larmes, les
 » gémissemens, & les autres mortifications
 » du corps & de l'ame. »

XII. Le même Cardinal s'écrie dans un
 autre endroit contre les Confesseurs trop faci-
 les: (e) » O tems ! ô mœurs ! Nous voyons
 » de nos jours un grand nombre de pécheurs
 » tombés non-seulement dans quelque grand
 » crime, mais même dans beaucoup de cri-
 » mes différens, qui venant à confesse, veu-
 » lent être aussitôt absous & envoyés à la
 » communion, quoiqu'ils aient fait à peine
 » quelques jeûnes & quelque austérité, &
 » poussé quelques gémissemens & quelques

(e) Ibid. n. 148.

» larmes. Si un Confesseur pieux, sçavant, &
 » instruit de la discipline de l'Eglise & des
 » SS. Canons, les exhorte à pleurer, à jeû-
 » ner, à prier, non des années entières ou
 » pendant quelques mois, mais seulement
 » pendant quelques semaines, ou même quel-
 » ques jours, avant de les absoudre, afin
 » qu'ils obtiennent une vraie contrition & une
 » conversion sincère qui les réconcilie avec
 » Dieu qu'ils ont si grièvement offensé, &
 » qui les dispose à la grace du pardon; vous
 » les verrez aussitôt perdre patience, crier
 » contre ces Confesseurs, & les accuser d'être
 » cruels & les bourreaux des ames. Deve-
 » nus encore plus criminels par cette injuste
 » & coupable accusation, ils vont trouver
 » quelque Prêtre ignorant, relâché, flattant
 » les pécheurs, sans zèle pour la discipline
 » de l'Eglise; & sans aucune contrition du
 » crime qu'ils ont commis contre leur pre-
 » mier confesseur, non plus que de leurs au-
 » tres péchés, ils obtiennent aussitôt, moyen-
 » nant une très-légère pénitence, ou ils extor-
 » quent une absolution donnée à la hâte &
 » une communion prématurée, l'une & l'au-
 » tre également pernicieuse pour celui qui
 » l'accorde & pour celui qui la reçoit. »

XIII. Que les nouveaux Défenseurs de la
 morale relâchée méditent sérieusement ces
 paroles, eux qui n'ont pas de honte d'accuser
 de nouveauté & d'excessive rigueur la do-

étrine du Concile de Trente , ou plutôt celle de toute l'Eglise expliquée par les Théologiens. Qu'ils écoutent encore une fois ce saint Concile avertir les justes même vraiment convertis par une sincère pénitence , qu'ils ne peuvent persévérer dans la pratique des Commandemens , " s'ils n'opèrent leur salut avec " crainte & avec tremblement dans les travaux , dans les veilles , les aumônes , les prières & les oblations , dans les jeûnes & dans la chasteté. Car ils doivent toujours être dans la crainte , sçachant qu'ils espèrent la gloire , mais qu'ils n'y font pas encore ; qu'ils ont à combattre contre la chair , le monde & le démon ; & qu'ils ne peuvent être victorieux dans ce combat , si avec le secours de la grace ils n'obéissent à l'Apôtre qui nous dit : *Nous ne sommes point redevables à la chair pour vivre selon la chair. Que si vous vivez selon la chair , vous mourrez ; mais si vous faites mourir par l'esprit les œuvres de la chair , vous vivrez.* (f) Si donc les justes enrichis de la grace de Dieu & de l'abondance des dons du ciel , & fortifiés par les veilles , les prières , les aumônes , les jeûnes & les autres bonnes œuvres , doivent veiller attentivement , pour conserver le trésor de la justice contre les ennemis de leur salut , c'est-à-dire , contre le monde , la chair & le démon , qui comme des lions rugissans

(f) Conc. de Trente , sess. 6. c. 13.

frémissent continuellement & cherchent avec fureur à les dévorer ; il est aisé de décider si des pécheurs d'habitude , souvent retombés après plusieurs confessions & liés par les chaînes de leurs mauvaises habitudes , pourront après tant de révoltes & d'outrages contre Dieu , ressusciter à la vie & devenir les amis du Seigneur , sans se faire de violens efforts , sans employer les jeûnes , les prières , les aumônes , les larmes & les autres travaux de la pénitence. Que l'on juge après cela si les nouvelles inventions des Casuistes , que l'Auteur a toutes réunies dans son ouvrage , ne sont pas directement opposées à la doctrine de l'Eglise Catholique.

C H A P I T R E V.

On montre par quelques exemples des Apôtres & par les maximes des SS. Peres , que les pécheurs , & sur-tout ceux d'habitude , doivent se préparer à la justification par les travaux pénibles de la pénitence.

LA sévérité de la pénitence à laquelle saint Paul soumit l'incestueux de Corinthe , doit nous faire trembler : *Etant absent de corps, dit-il , (a) mais présent en esprit , j'ai déjà*

(a) I. aux Corinth. ch. 5. v. 3.

porté un jugement comme présent, ... qui est que le coupable soit livré à Satan, pour mortifier sa chair, afin que son ame soit sauvée au jour de notre Seigneur Jesus-Christ. L'Apôtre réprimande les Corinthiens de ce qu'ils avoient souffert si long-tems cet homme parmi eux, parce que, ajoute-t-il, un peu de levain aigrit toute la pâte. Le coupable fut saisi d'une si vive douleur & accablé d'une telle tristesse, qu'il y avoit à craindre qu'il n'y succombât. C'est pour cela que plusieurs mois après, saint Paul jugea à propos d'abrégger le tems de sa pénitence, & le déclara digne d'être reçu dans l'Eglise à cause de la violence de sa douleur, de peur qu'il ne fût accablé par un excès de tristesse. (b) S. Jean l'Evangeliste, selon le rapport d'Eusebe, (c) ne rendit à la communion de l'Eglise un jeune homme fameux par ses brigandages, qu'après une pénitence longue & dure, qu'après beaucoup de jeûnes, de gémissemens & de macérations.

II. Hermas, Auteur du premier siècle de l'Eglise, nous apprend que la conversion des pécheurs ne s'achève pas en peu de tems, mais qu'il faut de longs combats & des larmes amères pour y parvenir. " Je sçais, dit cet ancien Auteur, (d) que ces pécheurs

(b) II. aux Corinth. ch. 2. v. 7.

(c) L. 3. de son Histoire, ch. 23. Eusebe dit que S. Jean offrit sans cesse à Dieu ses prières pour lui, & qu'il se mortifia avec lui par des jeûnes continuels. Grand exemple pour les Confesseurs.

(d) L. 3. septième Similitude.

„ font pénitence de tout leur cœur ; mais elle
 „ n'est pas faite si vite. Il faut que le pénitent
 „ s'afflige & s'humilie en toute rencontre , &
 „ qu'il souffre toutes sortes de peines ; & après
 „ qu'il aura souffert tout ce qui lui est ordon-
 „ né , peut-être qu'alors son Créateur , qui
 „ l'est aussi de tout l'univers , sera touché de
 „ compassion & lui accordera quelque remé-
 „ de , s'il voit que son cœur soit purifié de
 „ toute œuvre mauvaise. »

III. Non-seulement Tertullien demande pour
 la conversion une douleur intérieure , mais
 il veut encore qu'on y joigne les mortifica-
 tions du corps comme une disposition ordi-
 nairement nécessaire. Après avoir rapporté la
 parabole de l'Enfant Prodigue , voici ce qu'il
 dit (e) en parlant de la pénitence après le
 baptême : » Plus cette seconde & unique pé-
 „ nitence est resserrée , plus l'épreuve est pé-
 „ nible ; il ne suffit pas qu'elle soit dans la
 „ conscience , il faut qu'elle paroisse par quel-
 „ que action. L'Exomologèse (ou la pratique
 „ de la Pénitence) est un exercice qui doit
 „ abatre l'homme & l'humilier , qui lui pres-
 „ crit une manière de vie propre à attirer sur
 „ lui la miséricorde divine. Elle règle son ha-
 „ bit & sa nourriture ; elle l'oblige à coucher
 „ sur le sac & sur la cendre , à souffrir la mal-
 „ propreté du corps & la tristesse de l'esprit ,
 „ à corriger les fautes de sa vie passée en les
 (e) L. de la pénitence , ch. 8 & 9.

» repassant avec douleur , ... à nourrir la prié-
 » re par le jeûne , à gémir , à pleurer , à crier
 » jour & nuit vers son Dieu , à se prosterner
 » devant les Prêtres , à se jeter aux genoux
 » des amis de Dieu , & à supplier tous les
 » freres d'être ses intercesseurs auprès du Sei-
 » gneur. » Afin de faire une plus vive impres-
 » sion sur les pécheurs , Tertullien leur met en-
 » suite devant les yeux les incommodités , les
 » peines , les veilles , les inquiétudes que leur
 » ambition & leur orgueil leur fait endurer pour
 » parvenir aux charges & aux honneurs. » Ceux,
 » dit-il , qui briguent les charges , n'ont pas
 » honte de s'exposer à toutes sortes d'incom-
 » modités , & même à toutes sortes d'affronts
 » & de rebuts pour obtenir ce qu'ils désirent.
 » Ils affectent de porter des habits négligés ;
 » ils sont jour & nuit occupés à faire leur
 » cour ; ils s'humilient à la rencontre des per-
 » sonnes dont ils briguent la faveur ; ils se pri-
 » vent des repas , des assemblées , des diver-
 » tiffemens & de tous les plaisirs de la vie.
 » Et pourquoi cela ? pour jouir pendant une
 » année des honneurs qui finissent avec elle.
 » Quoi ! ce que tant d'autres font pour obte-
 » nir les honneurs du Consulat , nous ne le
 » ferons pas pour obtenir un royaume éter-
 » nel ? Après avoir offensé Dieu , ne cesse-
 » rons-nous pas de nous occuper des ajuste-
 » mens & des parures , que dans certaines
 » occasions les Païens eux-mêmes négligent

» sans avoir offensé personne ? » Je ferai usage plus bas de ce raisonnement de Tertullien contre ces femmes qui prennent tant de soin de leurs parures , & contre ces gens idolâtres d'eux-mêmes , qui ne craignent point de passer les nuits entières dans le jeu , aux spectacles , & dans des compagnies pleines de dangers.

IV. Saint Cyprien traite fort au long la même matière , & s'élève avec force contre les conducteurs aveugles de son siècle : » Croyez-
 » vous , dit-il , (f) pouvoir fitôt fléchir J.C.
 » après l'avoir désavoué pour votre Dieu ? Il
 » faut prier avec assiduité & avec ardeur ; il
 » faut passer le jour dans les larmes ; il faut
 » veiller & pleurer pendant la nuit. Il faut
 » employer tout le tems à gémir & à soupirer,
 » se coucher sur la terre , s'envelopper de
 » cilice & se couvrir de cendres. Après avoir
 » perdu J. C. dont on étoit revêtu , il ne faut
 » plus désirer aucun vêtement de ce monde.
 » Après avoir mangé des viandes du Diable ,
 » il ne faut plus aimer que le jeûne & les
 » bonnes œuvres , par lesquelles on se puri-
 » fie de ses péchés , & faire d'abondantes
 » aumônes. « Ce saint Martyr lançant les
 traits de son zèle contre les Confesseurs trop
 indulgens , continue ainsi : » Celui qui flatte
 » le pécheur par des paroles douces & agréa-
 » bles , lui donne occasion de pécher & nour-

(f) Dans son ouvrage sur ceux qui étoient tombés pendant la persécution.

» rit ses crimes au lieu de les arrêter. Mais
 » celui qui reprend & instruit son frere , en
 » lui donnant des conseils pleins de vigueur
 » & de fermeté , lui procure un moyen de
 » salut. *Je reprends & je châtie*, dit le Seigneur,
 » *ceux que j'aime*. A son exemple le Prêtre de
 » Dieu ne doit pas flatter le pécheur par une
 » complaisance funeste , mais pourvoir à son
 » salut par d'utiles remèdes. Il n'y a qu'un
 » Chirurgien ignorant qui, n'osant pas toucher
 » l'enflûre d'une plaie avec la main , laisse
 » former de profonds abscesses en renfermant le
 » mal au dedans. Il faut ouvrir la plaie , faire
 » des incisions , & guérir le mal sans ménagement ,
 » en retranchant toutes les chairs
 » corrompues. Le malade a beau crier & se
 » plaindre dans l'impaticence de ses douleurs ,
 » il remerciera bientôt après celui qui l'aura
 » guéri. “ Dans un autre endroit S. Cyprien
 reprend encore ceux qui donnent des absolutions ,
 » sans exiger auparavant des pleurs , des jeûnes & des aumônes. „ Avant , dit-il , qu'ils
 » aient expié leurs crimes, avant qu'ils aient témoigné
 » publiquement leur douleur à la face de l'Eglise, avant qu'ils aient purifié leur conscience
 » par le sacrifice & l'imposition des mains du Prêtre , avant d'avoir apaisé la colère
 » d'un Dieu irrité qui les menace, ils croient que la paix , que quelques-uns se vantent
 » faussement de leur donner , est une véritable paix. Non ; ce n'est pas une paix , c'est

» une guerre... Comment osent-ils appeller le
 » tort qu'ils font, une faveur? Comment osent-
 » ils couvrir leur cruauté du nom de douceur?
 » Comment s'imaginent-ils avoir une vraie
 » communion avec des personnes qui de-
 » vroient pleurer continuellement & prier
 » Dieu, eux qui leur ont ravi les larmes de
 » la pénitence?... C'est une nouvelle persécu-
 » tion; c'est une nouvelle tentation, par laquel-
 » le notre ennemi exerce encore sa fureur con-
 » tre ceux qui sont tombés, par une violen-
 » ce secrète & cachée : afin que les regrets
 » cessent, que la douleur se passe, que le
 » souvenir du crime s'évanouisse, que les
 » soupirs s'apaisent, que les larmes tarissent,
 » & qu'on ne fléchisse point Dieu par une
 » longue & pleine pénitence, après l'avoir
 » offensé par un grand crime. « Ces Chré-
 » tiens tombés ne demandoient pas à être re-
 » conciliés & absous sans donner des marques
 » de douleur & de conversion ; ils prioient
 » seulement qu'on usât d'indulgence à leur
 » égard, par considération pour les confes-
 » seurs de la foi de qui ils avoient des billets.
 » Cependant S. Cyprien exigeoit encore des
 » preuves plus assurées que celles qu'ils don-
 » noient de leur conversion ; c'est pourquoi il
 » s'écrie sur la fin du même ouvrage : « Con-
 » vertissons-nous au Seigneur de tout notre
 » cœur, & montrant par une véritable dou-
 » leur le repentir de nos crimes, implorons
 » sa

» sa miséricorde. C'est devant lui que l'ame
 » doit se prosterner ; c'est à lui qu'elle doit sa-
 » tisfaire par sa tristesse ; c'est en lui qu'elle doit
 » mettre toute son espérance. Il nous apprend
 » lui-même de quelle manière nous devons
 » prier : *Convertissez-vous à moi* , nous dit-il ,
 » *de tout votre cœur par des jeûnes , des larmes*
 » *& des soupirs , & déchirez vos cœurs.* Retour-
 » nons donc à Dieu de toute notre ame ; ap-
 » paisons sa colère & son indignation par
 » nos jeûnes , nos larmes & nos gémissemens ,
 » comme il nous le commande lui-même. «
 Paroles que devoient méditer sans cesse ceux
 qui ont la témérité d'adoucir aux fornica-
 teurs , aux adultères , aux impudiques , les
 jeûnes même du Carême , en leur permet-
 tant en ce tems des liqueurs nourrissantes &
 qu'on ne prend que par délices.

V. Les autres Peres n'exigent pas de moins
 dres épreuves des pénitens. S. Jean Chrisof-
 tome, en pressant les pécheurs à faire pénitence
 à l'exemple de David , leur dit : (g) » Ce
 » S. Roi n'a effacé son péché que par l'humi-
 » lité , par la contrition & la componction
 » de son cœur. Si vous avez péché , gé-
 » missez , non des peines que vous avez
 méritées , car cela n'est rien , (*que les attri-*
tionnaires pesent bien ces paroles) mais de
 » ce que vous avez offensé un Dieu plein
 » de bonté , qui vous aime tant , dont la

(g) Homel. 4. sur la II. Ep. aux Corinth.

„ tendresse l'a porté jusqu'à donner son pro-
 „ pre Fils pour votre salut. Soupirez donc,
 „ & ne cessez jamais de gémir ; car c'est
 „ ainsi que vous devez confesser vos péchés.
 „ Ne foyez pas tantôt joyeux , tantôt triste ,
 „ pour repasser ensuite dans la joie ; mais
 „ foyez dans un deuil & un déchirement de
 „ cœur continuel ; car il est écrit : *Bienheureux*
 „ *ceux qui pleurent* , c'est-à-dire , ceux qui
 „ pleurent sans relâche.

VI. S. Ambroise demande pour mériter
 l'Absolution une disposition de cœur & une
 préparation semblables ; & en proposant
 aussi l'exemple de David , il dit aux péni-
 tens : (h) „ Que ceux qui font pénitence, ap-
 „ prennent de quelle manière , avec quel
 „ zèle , quelle affection , quelle ardeur , &
 „ quel changement de disposition ils doivent
 „ la faire. *Considérez , Seigneur* , dit ce saint
 „ Roi , *que je suis extrêmement affligé ; mes en-*
 „ *trailles sont toutes troublées par l'abondance*
 „ *de mes larmes ; mon cœur est tout rempli de*
 „ *trouble*. Vous avez vu la disposition de
 „ son esprit , connoissez à présent la foi de
 „ son ame , & l'abattement de son corps.
 „ Il faut renoncer au monde , continue saint
 „ Ambroise ; il faut donner au sommeil moins
 „ de tems que la nature n'en demande ; il
 „ faut l'interrompre par des gémissemens ,
 „ le suspendre par des soupirs , & en retran-

(h) L. 2. de la pénitence , ch. 6 & 10.

» cher une partie pour prier. Il faut vivre
 » de façon que l'on meure à l'usage profane
 » de cette vie ; que l'homme se renonce
 » soi-même , & qu'il soit entièrement chan-
 » gé.... Dans l'Eglise même , dit-il ailleurs ,
 » (i) où l'on doit user davantage de douceur
 » & de clémence , on doit garder très-exa-
 » ctément les règles de la justice, de peur que
 » celui qui est séparé de la participation de
 » l'Eucharistie , n'arrache de la facilité du
 » Prêtre par des larmes courtes & passagères ,
 » ou même par des larmes abondantes , la
 » Communion qu'il doit demander long-tems
 » avant de l'obtenir. Car en l'accordant à
 » un indigne , le Prêtre ne porte-t-il pas les
 » autres à l'imiter dans ses chutes ? La faci-
 » lité du pardon excite les hommes à pécher.«
 Si les Confesseurs de nos jours voient donc
 un pécheur se frapper légèrement la poitrine ,
 répandre quelques larmes que la crainte
 des peines de l'enfer fait couler , quoiqu'il soit
 tout couvert d'impuretés & d'adultères, qu'ils
 se donnent bien garde d'admettre sitôt un tel
 homme à la participation des Sacremens.

VII. Ecoutons maintenant saint Augustin.
 » Il n'y a , dit-il , (1) que la haine du péché &
 » l'amour de Dieu qui rendent la pénitence cer-
 » taine. (Que ceux qui se contentent de la crainte
 » des peines , fassent attention à ces paroles.)

(i) Comment. sur le Ps. 118.

(1) Sermon 7. du tems.

„ Lorsque vous faites pénitence de façon
 „ que vous ne trouviez que de l'amertume
 „ dans ce qui vous paroïsoit doux autrefois ,
 „ & que ce qui vous faisoit le plus de plaisir ,
 „ soit pour vous un vrai tourment , c'est alors
 „ que vous poussez vers Dieu d'utiles & de fin-
 „ cères gémissemens. « Ce Pere nous dit dans
 un autre endroit : (*m*) „ Toutes les fautes
 „ passées sont remises à ceux qui sont conver-
 „ tis à Dieu. Mais il y a d'autres fautes en
 „ cette vie , qui sont les péchés énormes &
 „ mortels , dont on ne peut obtenir le pardon
 „ que par une peine très-violente , par l'hu-
 „ miliation du cœur , par la contrition de
 „ l'esprit & l'affliction de la pénitence. C'est
 „ par la puissance des clefs de l'Église que ces
 „ péchés se remettent. Car si vous com-
 „ mencez à vous déplaire à vous-même ,
 „ si vous vous punissez vous-même , Dieu
 „ vous fera miséricorde... Lorsqu'un malade
 „ a commencé à suivre les ordres (de la mé-
 „ decine ,) il n'est pas guéri pour cela sur le
 „ champ ; il faut qu'il les suive longtems pour
 „ recouvrer la santé qu'il a perdue par son in-
 „ tempérance. Le régime qu'il commence à
 „ garder , lui sert non-seulement pour empê-
 „ cher son mal d'augmenter , mais aussi pour
 „ se porter de mieux en mieux , & pour par-
 „ venir par degrés à une pleine santé... Il en
 „ est de même des maladies de l'ame. Qu'est-

(*m*) Sermon 34. ch. 12.

» ce que vivre justement, sinon connoître &
 » pratiquer les préceptes de la loi ? Et tous
 » ceux qui les pratiquent, sont-ils déjà gué-
 » ris & sains ? non certes ; mais ils les prati-
 » quent pour le devenir. Qu'ils ne se lassent
 » donc point, puisqu'on ne reçoit que peu à
 » peu ce qu'on a perdu tout à la fois. L'homme
 » se feroit un jeu de tomber par le péché dans
 » la mort, s'il rentroit en peu de tems dans
 » la félicité qu'il auroit perdue. »

VIII. S. Augustin a bien raison d'appeller
 un jeu la conversion de ces gens qui appro-
 chent des Sacremens sans s'y être préparés
 par les jeûnes, les larmes, les soupirs, les
 aumônes, les prières & les autres bonnes
 œuvres. Bien plus, il regarde comme un mon-
 stre ces desirs & ces résolutions des pécheurs
 qui retombent fréquemment dans les mêmes
 crimes, après s'être souvent confessés, avoir
 promis & assuré qu'ils ne pécheroient plus.
 Voici les termes dont il se sert : (n) » N'y
 » a-t-il pas-là quelque chose de monstrueux ?
 » Et d'où est-ce que cela peut venir ?... L'esprit
 » commande au corps, & le corps obéit sur le
 » champ ; l'esprit se commande quelque cho-
 » se à lui-même, & il n'est point obéi. L'es-
 » prit commande à la main de se mouvoir,
 » & l'obéissance de la main est si prompte,
 » qu'à peine peut-on distinguer le comman-
 » dement d'avec l'exécution. Cependant l'es-

(n) L. 8. des Confessions, ch. 9.

„ prit & la main sont deux choses bien diffé-
 „ rentes , puisque l'un est esprit , & que l'au-
 „ tre est corps. L'esprit se commande à lui-
 „ même de vouloir de certaines choses , & il
 „ ne s'en fait rien , quoique ce qui reçoit le
 „ commandement & ce qui le fait , ne soit
 „ que la même chose. N'y a-t-il pas-là quel-
 „ que chose de monstrueux , encore une fois ?
 „ Et d'où cela peut-il venir ? Car enfin cet es-
 „ prit qui se commande à lui-même de vou-
 „ loir une certaine chose , la veut déjà ; au-
 „ trement il ne se le commanderoit point.
 „ D'où vient donc qu'elle ne se fait pas ?
 „ C'est qu'il ne commande qu'à demi , parce
 „ qu'il ne veut qu'à demi. Il ne commande
 „ qu'autant qu'il veut que la chose soit , &
 „ son commandement ne demeure sans effet
 „ que parce qu'il y a une partie de sa volon-
 „ té qui s'y oppose. Car ce n'est pas à un au-
 „ tre que l'esprit commande de vouloir , c'est
 „ à lui-même ; & puisqu'il en est encore à se
 „ commander de vouloir , il est clair qu'il ne
 „ veut pas encore de toute sa volonté. Or
 „ tant que la volonté n'est pas entière , son
 „ commandement ne l'est pas non plus. Il ne
 „ faut donc pas s'étonner qu'il demeure sans
 „ effet. Et ce partage de la volonté en est telle-
 „ ment la seule cause , que si la volonté étoit
 „ entière , ce que l'esprit commande , seroit dé-
 „ ja , & il n'auroit pas besoin de commander.
 „ Ce qui paroïssoit si monstrueux , de vouloir

» & de ne pas vouloir, ne l'est donc point.]»

IX. Je ne finirois point si j'entreprendois de rapporter toutes les preuves que je pourrois tirer des autres Peres, de S. Justin Martyr, de S. Basile, de S. Gregoire de Nazianze, de S. Pacien, de S. Césaire d'Arles, de S. Jérôme, de S. Gregoire le Grand, de S. Anselme, & de beaucoup d'autres. Je ferois un ouvrage immense qui fatigueroit les Lecteurs. Ainsi je me contente d'affurer qu'il n'y a pas un seul Pere de l'Eglise qui n'exige unanimement que les pécheurs d'habitude, & sur-tout ceux qui sont souvent tombés après la réception des Sacremens, se préparent à la confession & à mériter l'absolution, excepté le danger de mort, par des jeûnes, des prières, des gémissemens, des prosternemens, des aumônes, plus ou moins longtems, selon la différence des péchés. C'est ce qui fait dire à S. Thomas d'Aquin que (o) » comme dans » les maladies du corps rien n'est plus dange- » reux que les rechutes, il en est de même » des maladies spirituelles; car le juste qui » tombe dans le péché, s'en relève bien plus » difficilement. L'habitude, ajoute-t-il ail- » leurs, (p) forme une certaine nécessité de » pécher. « Pourra-t-on dire encore, après tant de témoignages que QUELQUE atten- tion suffit pour détruire dans le pécheur

(o) Lec.ⁿ I. sur le 6. ch. de l'Ep. aux Hebreux.

(p) Sur le 6. ch. de l'Ep. aux Romains.

cette espèce de nécessité volontaire qui l'entraîne dans le crime ?

CHAPITRE VI.

Les SS. Evêques, les Cardinaux, & les plus sçavans Théologiens des derniers tems enseignent la même doctrine que les anciens Peres sur les dispositions des pécheurs d'habitude pour être réconciliés, & ils combattent également les nouveaux Docteurs de la morale relâchée.

DE crainte que les nouveaux Casuistes ne tâchent d'en imposer aux personnes peu instruites, en disant que les Peres avoient parlé selon la sévère discipline de leur tems, j'ai cru devoir, après des témoignages si décisifs & si précis de l'ancienne Tradition, rapporter ici la doctrine des SS. Evêques, qui sont les Peres de notre tems, sur la préparation que les pécheurs doivent apporter au Sacrement de Pénitence. Afin de rendre d'avance inutiles les sophismes de ces Casuistes, il est bon de distinguer les œuvres préparatoires de celles qu'on appelle satisfactives. Quant aux œuvres satisfactives, la discipline présente de l'Eglise est moins sévère; car autrefois on faisoit précéder la satisfaction avant l'absolu-

tion, au lieu qu'aujourd'hui l'Eglise approuve qu'on absolve les pénitens avant qu'ils aient accompli la pénitence que le Confesseur leur impose. A l'égard des œuvres préparatoires, il est constant que ceux qui sont souvent retombés dans le péché mortel, ne se convertissent pas en peu de tems, selon le cours ordinaire de la Providence ; mais qu'il faut qu'ils combattent longtems contre la chair & le sang, contre le démon & le monde, pour être véritablement & pleinement changés. S'ils n'en ont pas donné ces preuves, un Confesseur ne peut point se fier à leur parole, & les croire avec raison sincèrement contrits & vraiment repentans de leurs péchés, puisqu'ils ont tant de fois manqué à leur parole en retombant fréquemment. Ils doivent donc prouver la douleur & le ferme propos, qu'ils disent avoir, par leurs jeûnes, leurs prières, leurs aumônes & leurs gémissemens, eu égard cependant aux forces & à l'état de chaque pénitent, & à l'exception de quelques cas extraordinaires. Tel est l'enseignement de tous les Peres, tant anciens que des derniers tems, & de tous les Théologiens célèbres. Les Casuistes défenseurs de la morale relâchée sont les seuls qui enseignent l'opinion contraire.

II. D'abord S. Thomas de Villeneuve nous dit que (a) » Quelques-uns quittent le » péché pour un peu de tems pendant le Ca-

(a) Serm. sur le Vendredi de la IV. sem. du Carême.

» rême , sans quitter pour cela la volonté de
 » pécher. Quelques autres se persuadent
 » avoir quitté l'un & l'autre , mais ils n'é-
 » vitent pas les occasions du péché. Tous ces
 » gens ne sont pas ressuscités , parce qu'ils ne
 » sortent pas pleinement de leurs tombeaux....
 » Lorsque le Seigneur menaça par son Pro-
 » phète de détruire la ville de Ninive , ses
 » habitans jeûnèrent , pleurèrent , se revêti-
 » rent de sacs , se couchèrent sur la cendre ,
 » & poussèrent de grands cris. Mais que dit
 » l'Écriture ? *Dieu considéra leurs œuvres ; il vit*
 » *qu'ils s'étoient convertis en quittant leur mau-*
 » *vaise voie ; & la compassion qu'il eut d'eux ,*
 » *l'empêcha de leur envoyer les maux qu'il avoit*
 » *résolu de leur faire.* Elle ne dit pas : Dieu a
 » vu leurs gémissemens , leurs larmes , leurs
 » cilices & leurs cendres. Qu'a-t-il donc vû ?
 » *Qu'ils s'étoient convertis en quittant leur mau-*
 » *vaise voie.* Si l'on ne renonce au péché , en-
 » vain implore-t-on par ses larmes la divine
 » miséricorde. En-vain l'œil est baigné de
 » larmes , si la volonté aime toujours le pé-
 » ché. Si vous pleurez véritablement , Pé-
 » cheur , sortez dehors , fuyez la concupis-
 » cence , quittez la molesse , chassez cette
 » femme qui vous captive , brisez la chaîne
 » qui vous attache ; sans cela je ne me fie
 » point à votre parole ; je suis peu touché
 » de vos larmes.... Quand vous le juriez
 » mille fois , quand vous le promettiez avec

» ferment, je ne vous croirai jamais. Mais
 » vous, Ministres du Seigneur, déliez &
 » laissez aller celui qui, ayant reçu de Dieu le
 » désir de se sauver, sort du sépulchre de ses
 » vices. Ne le déliez pas tandis qu'il est en-
 » core dans son tombeau, il faut qu'il en sorte
 » avant que d'être délié. Qu'il aille d'abord
 » & qu'il chasse sa concubine de chez lui ;
 » qu'il restitue le bien d'autrui ; qu'il déchire
 » les contrats usuraires ; qu'il répare de son
 » mieux la réputation de son prochain ; qu'il
 » donne aux ouvriers leur salaire & ce qu'il
 » doit aux pauvres ; qu'il se réconcilie &
 » qu'il demande pardon à son frere qu'il a
 » offensé. Qu'il revienne après cela retrou-
 » ver son Confesseur, & il sera absous. Tel
 » est l'ordre qu'il faut garder. C'est celui que
 » notre Seigneur garda lui-même dans la ré-
 » surrection de Lazare. Prenez bien garde de
 » le renverser. O médecin ignorant, pour-
 » quoi déliez-vous un cadavre infect ? Pour-
 » quoi promettez-vous le pardon à un indigne ?
 » Pourquoi ne discernez-vous pas à qui vous
 » devez accorder la grace de l'absolution ?
 » Le Seigneur vous a donné deux clefs, l'une
 » pour discerner, l'autre pour juger, c'est-à-
 » dire, pour absoudre & pour lier ; & vous,
 » sans aucun discernement, vous ne liez per-
 » sonne, & vous déliez tout le monde ; vous
 » ne vous servez que d'une clef, encore n'est-
 » elle pas entière. Hélas ! Hélas ! mes entrail-

» les sont émues , mes entrailles sont percées de
 » douleur. J'ai vu des choses horribles dans la
 » maison de Dieu. J'ai vu les Pasteurs égorger
 » les brebis de leur maître ; j'ai vu les Méde-
 » cins faire périr les malades ; les Juges favo-
 » riser les criminels ; les Censeurs autoriser
 » les forfaits , & les aveugles conduire le
 » troupeau du Seigneur. Cela n'est-il pas hor-
 » rible ? Ce sont ces faux Prophètes que le
 » Seigneur condamne , disant par la bouche
 » d'Ezéchiel : *Parce qu'ils ont séduit mon peu-
 » ple , en lui annonçant la paix , lorsqu'il n'y
 » avoit point de paix , &c.* Vous êtes , non les
 » médecins , mais les meurtriers des ames ;
 » vous n'êtes point des guides , mais des sé-
 » ducteurs. Que répondrez-vous au Seigneur
 » pour le troupeau que vous avez trompé par
 » vos flatteries , que vous avez égorgé par
 » vos pernicious conseils ? **QUI EST-CE QUI
 » PERD AUJOURD'HUI L'EGLISE DU SEI-
 » GNEUR , SI CE N'EST LES TROMPEUSES
 » CARESSES , LES EXCÈS DE LA MOLLE-
 » COMPLAISANCE DES PASTEURS ET DES
 » CONFESSEURS ?** Malheur , malheur à ces
 » aveugles qui s'empresse , non de guérir le
 » mal , mais d'entendre la confession , se con-
 » tentant d'une douleur qu'ils devroient laisser
 » croître ; qui promettent la paix à ceux pour
 » qui il n'y a point de paix , & le pardon à
 » ceux à qui l'enfer est préparé ! C'est peu de
 » chose , disent-ils à leurs pénitens ; c'est un

„ effet de la foiblesse humaine que de pécher.
 „ Y a-t-il quelqu'un qui ne pèche ? Il est aisé
 „ d'obtenir le pardon ; ne vous affligez point ;
 „ ne vous laissez pas accabler de douleur ;
 „ vous vous êtes confessé , vous avez reçu
 „ l'absolution ; cela suffit pour vous sauver :
 „ soyez dans la joie ; vous avez reçu les Sa-
 „ cremens du Seigneur , votre salut est indu-
 „ bitable. C'est ainsi qu'ils renvoient de leurs
 „ confessionnaux des âmes mortes & qui se
 „ croient vivantes , d'autant plus à plaindre ,
 „ qu'elles sont dans une plus grande sécurité.
 „ Ils adoucissent les blessures ; ils étouffent
 „ les remords de la conscience ; ils arrachent
 „ l'aiguillon que fait sentir le péché , & con-
 „ duisent en enfer les pécheurs qui se croient
 „ en sûreté. S'ils inspiroient de la crainte à
 „ leurs pénitens , ils pourroient les retirer du
 „ péché. A qui comparerons-nous ces cruels
 „ adulateurs ? ou à qui dirons-nous qu'ils res-
 „ semblent ? ”

III. Voilà ce qu'a enseigné à son peuple ce
 S. Archevêque établi de Dieu pour gouver-
 „ ner son Eglise , & dont l'autorité est préfé-
 „ rable à celle de mille Casuistes. S'il s'est élevé
 avec tant de véhémence contre plusieurs
 Confesseurs de son tems , quels traits ardens
 ne lanceroit-il pas contre un si grand nom-
 bre de Casuistes & de Confesseurs de nos
 jours où le relâchement fait tant de progrès ,
 où ceux qui sont tombés & retombés fré-

quemment dans le péché font admis aux Sacremens , fans s'être couverts de sacs & de cendre , fans avoir macéré leurs corps par le jeûne ; mais au contraire étant ornés de toutes les pompes du siècle , & n'annonçant par leur extérieur que le faste & la vanité ? Sont-cela les marques d'un pécheur qui gémit & qui demande miséricorde ?

IV. S. Charles Borromée , dans un discours qu'il fit au second Concile de Milan , rappelle la sévérité des SS. Canons , & reprend les Confesseurs doucereux de son tems en ces termes : „ Nous ne devons pas cesser de nous
 „ acquiter de notre devoir , parce que le soin
 „ que nous prenons & les réglemens que nous
 „ faisons comme Pasteurs , blessent l'esprit de
 „ ceux qui sont enfans de perdition , ou parce
 „ que nous entendons souvent ces plaintes popu-
 „ laires : *Nous ne sommes plus en un tems où*
 „ *l'on puisse suivre la sévérité des anciens Canons ;*
 „ *nous avons vécu ainsi depuis longtems , ainsi*
 „ *ont vécu & ont agi nos peres ; pourquoi pren-*
 „ *drons-nous à présent une nouvelle forme de vie ?*
 „ Méprisons tous ces discours & autres sem-
 „ blables ; remettons-nous devant les yeux
 „ cette liberté & cette force de l'Esprit saint ,
 „ dont les Apôtres nos Peres ont été animés ,
 „ qui a fortifié les Martyrs , qui a rempli tant
 „ de saints Evêques , les Athanases , les Chry-
 „ sostômes , les Ambroises , &c. & tant d'au-
 „ tres personnages pleins de piété. Ayant

» tous l'esprit enflammé d'un zèle Apostoli-
 » que , ils n'ont été ni épouvantés par les cris
 » & les meutes des hommes , ni abbatus par
 » la fureur des grands de la terre : & ne con-
 » sidérant autre chose que la gloire de Dieu &
 » le salut de leur troupeau , ils ont toujours
 » fait paroître avec un courage & une con-
 » stance inébranlable , cette force divine qui
 » les a rendus de sévères censeurs des crimes. »

Dans ses avis aux Confesseurs, ce Saint. les
 avertit » de différer l'absolution à ceux qu'ils
 » jugeront probablement devoir retomber
 » dans le péché , quelques promesses & quel-
 » ques protestations qu'ils fassent de ne s'y
 » plus laisser aller , jusqu'à ce qu'on ait une
 » assurance entière & EVIDENTE de leur
 » amendement. »

V. Notre nouvel Auteur tâche d'éluder cet
 avis de S. Charles. *Ce saint* , dit-il page 32,
ne prétend pas qu'il soit nécessaire de différer
l'absolution ; mais que cela est seulement conseil-
lé , non pas à toutes sortes de pécheurs indistin-
ctement , ni pour longtems , ni jusqu'à ce qu'ils se
soient pleinement corrigés. Mais cette interpré-
 tation est une pure imagination ; (ce sont les
 termes les plus doux dont je puisse me servir)
 & elle contient une doctrine fausse & relâ-
 chée. Car que prétend-il ? Il ne s'agit ici que
 des péchés d'habitude ou de rechute , com-
 me en convient cet Auteur avec Gobat son
 favori ; & S. Charles enseigne positivement

qu'on doit leur différer l'absolution. Il est donc contre le bon sens d'objecter que S. Charles ne parle pas de tous les pécheurs indistinctement. Qui seroit assez insensé pour prétendre que l'on doit différer l'absolution à tous les pécheurs sans distinction ?

S. Charles, ajoute-t-il, n'enseigne pas qu'on doive différer l'absolution pour un long tems, jusqu'à ce que les pécheurs se soient pleinement corrigés. Il n'est donc pas nécessaire, selon ce raisonnement, que le pénitent soit entièrement corrigé pour pouvoir être absous dignement & validement. Il suffira donc qu'il soit à demi corrigé, à demi converti. Cet Auteur a beau dire que S. Charles ne prétend pas qu'on diffère l'absolution pendant un long tems : qu'il ouvre les oreilles & qu'il entende que ce Saint dit positivement qu'il faut la différer jusqu'à ce qu'on soit assuré du changement, donec EVIDENS appareat emendatio. Il n'y a point de Catholique qui en exige davantage ; tout le monde convient qu'il faut absoudre un pénitent qui donne des preuves claires & ÉVIDENTES de son changement.

Mais cet Auteur insiste & dit que S. Charles ne prétend pas qu'il soit nécessaire de refuser l'absolution, & qu'il ne fait que le conseiller. Cet homme entend-il la signification des termes ? Ignore-t-il que le mot dont se sert saint Charles, signifie : il convient, il faut ? Et ce Saint ne dit-il pas expressement qu'on doit
différer

différer l'absolution à ceux que le Confesseur jugera probablement devoir retomber ? Ne s'agit-il que d'un conseil, & non d'un précepte, lorsqu'il est dit qu'on DOIT différer l'absolution à ceux qu'on peut raisonnablement soupçonner de n'être pas véritablement convertis & devoir retomber ? Il n'y a que des Probabilistes qui puissent le dire. Mais pour nous qui apprenons de l'Eglise Catholique qu'il faut suivre le parti le plus sûr dans l'administration des Sacremens, nous ne pensons pas comme eux, & nous soutenons que toutes les fois qu'un Confesseur craint avec fondement que les pécheurs d'habitude ne retournent à leurs péchés, ce n'est point un conseil, mais une obligation de refuser l'absolution, jusqu'à ce qu'on voie un changement assuré & ÉVIDENT : c'est l'expression de S. Charles.

VI. Suivons les instructions de ce Saint :

„ Que (le Confesseur) ne donne pas non plus
 „ l'absolution aux personnes qui offensent
 „ Dieu mortellement par la magnificence de
 „ leurs habits & par la superfluité de leurs
 „ parures. Et parce que ces pompes & ces
 „ magnificences sont montées au plus haut
 „ degré par la faute & la négligence des Con-
 „ fesseurs qui en donnent l'absolution à leurs
 „ pénitens, sans y faire aucune attention, &
 „ peut-être même sans leur en faire aucun
 „ scrupule ; nous avons jugé à propos de
 „ marquer ici quelques cas dans lesquels ces

F

„ personnes péchent mortellement dans l'u-
„ sage de ces pompes & de ces mondanités,
„ afin que les Confesseurs se conduisent selon
„ ces règles , quand il sera question de les
„ absoudre. » Ce saint Archevêque, après avoir
rapporté plusieurs occasions de péché que les
Théologiens appellent accidentelles , où les
hommes commettent beaucoup de péchés
par la négligence des Confesseurs , continue
ainsi : » Il est d'autant plus important de veiller
„ sur cette matière , que la négligence des
„ Confesseurs en ce point , fait qu'il regne
„ aujourd'hui dans la plupart des arts & des
„ professions une infinité d'abus & de péchés
„ très-énormes , sans lesquels il semble que
„ plusieurs ne peuvent plus exercer les em-
„ plois les plus légitimes. Par exemple , dans
„ la réception aux charges & aux autres offi-
„ ces , on promet avec serment des choses
„ qu'on n'observe point. Dans les places de
„ Jurisconsultes , d'Avocats & de Procureurs,
„ on favorise la mauvaise intention des par-
„ ties , & on appuie l'injustice contre sa pro-
„ pre conscience. Parmi les Militaires , rien de
„ plus commun que les duels, les haines, les ini-
„ mitiés , les jeux de hazard, les blasphêmes, les
„ vols les & impuretés. Les Marchands exer-
„ cent publiquement l'usure ; ils donnent sou-
„ vent de mauvaises marchandises pour des
„ bonnes, & vendent tout beaucoup au-dessus
„ de sa juste valeur. Rien n'est plus commun

» parmi eux que les parjures & que la fraude
 » des impôts. Il y a cependant des Confes-
 » seurs qui ont coutume d'absoudre tous ces
 » pécheurs. « C'est pour cela que S. Charles
 continue à déplorer ces maux en ces termes :
 » (b) Beaucoup de Confesseurs doivent pren-
 » dre garde que leur facilité & leur douceur ne
 » soient cause de leur condamnation , puisque
 » dans un si grand nombre de pénitens nous
 » voyons si peu d'amendement en des gens qui
 » reçoivent ce Sacrement depuis tant d'an-
 » nées. « Il ajoute dans la suite (c) que » c'est par
 » la témérité ou la négligence des Confesseurs,
 » ou par quelque autre cause , qu'on accordé
 » souvent la grace de l'Absolution à ceux qui
 » en sont réellement indignes ; d'où il arrive
 » que beaucoup persévèrent long-tems à com-
 » mettre presque toujours les mêmes péchés ,
 » à la ruine déplorable de leurs ames. «

VII. Saint François de Sales ne parle pas
 autrement que S. Charles. » Rien , dit-il ,
 » (d) ne deshonne tant l'Eglise , rien ne
 » renverse davantage sa discipline , rien n'en-
 » tretient plus les pécheurs dans le sommeil
 » de leurs criminelles habitudes , que la hon-
 » teuse coutume qu'ont certains Prêtres de
 » remettre les péchés , non comme des Juges
 » qui examinent avec prudence & maturité

(b) Instruct. past. ch. 1.

(c) Ibid. ch. 12.

(d) Statuts Synodaux , Tit. 9. ch. 5.

„ si ces pécheurs doivent être déliés , mais
 „ comme des esclaves qui flattent les pécheurs
 „ en leur accordant précipitement une in-
 „ dulgence prématurée. C'est de ces flatteurs
 „ dont S. Cyprien dit qu'ils introduisent dans
 „ l'Eglise une douceur cruelle qui se couvre
 „ du nom de miséricorde & de clémence ; &
 „ il assure que cette paix (l'Absolution
 „ qu'ils donnent) est fausse & trompeuse ,
 „ pernicieuse à ceux qui la donnent , & inu-
 „ tile à ceux qui la reçoivent.... Ainsi afin de
 „ détruire ces abus , que les Confesseurs dis-
 „ fèrent l'Absolution (il rapporte ici dans
 „ quels cas) sur-tout à ceux qui , ayant déjà
 „ été avertis & repris dans les confessions
 „ précédentes , n'ont pas employé tous les
 „ moyens possibles pour déraciner leurs habi-
 „ tudes vicieuses. « Ces paroles sont claires ,
 & il n'y a pas moyen d'en éluder la force.

VIII. Le vénérable Cardinal Bellarmin ,
 dont j'ai déjà rapporté quelque chose , en
 ajoute encore beaucoup d'autres sur la même
 matière. „ Il y a , dit-il , (e) aujourd'hui
 „ dans l'Eglise beaucoup d'œconomés peu
 „ instruits , qui ne connoissent point leurs de-
 „ voirs ni le rang qu'ils tiennent..... Ils ne
 „ se conduisent point en ministres & en dispen-
 „ sateurs. Comme s'ils n'avoient point de
 „ compte à rendre au Seigneur , ils imposent
 „ les mains à tout le monde avec une extrême

(e) Serm. 8. sur le 4. Dim. de l'Avent.

» facilité ; comme s'ils avoient une autorité
 » & une puissance qui leur fût propre , ils
 » renvoient absous ceux qui ne sont pas con-
 » trits comme ceux qui le sont ; ceux qui
 » font une confession pleine & sincère , com-
 » me ceux qui enveloppent leurs péchés dans
 » une accusation générale & embarrassée ; en
 » un mot , ceux qui sont disposés à satisfaire
 » à Dieu , comme ceux qui n'y ont pas la
 » moindre disposition. Ils perdent les peuples
 » par leur ignorance & leur orgueil , & leur
 » ferment le chemin d'une vraie pénitence.
 » IL N'Y AUROIT PAS AUJOURD'HUI TANT
 » DE FACILITÉ A PÉCHER , S'IL N'Y AVOIT
 » PASTANT DE FACILITÉ A ABSOUDRE. (f)
 » Il vient au tribunal de la pénitence des
 » hommes chargés de péchés , qui sont tom-
 » bés mille fois dans les mêmes crimes ; ils
 » se présentent souvent sans aucune marque
 » de douleur , la veille ou le jour même de
 » quelque grande solemnité ; & ils veulent
 » être absous sur le champ , & être admis à
 » la sainte Communion. Et nous , juges im-
 » prudens , dispensateurs infidèles , nous leur
 » imposons les mains , nous leur disons : Je
 » vous absous , allez en paix. Mais malheur
 » à nous , lorsque le Seigneur fera rendre
 » compte à ses serviteurs.

(f) Ces paroles ont été citées avec éloge par N. S. P. le Pape Benoit XIV. dans une Lettre circulaire à l'occasion du Jubilé de 1750. *Non esset hodie tanta facilitas peccandi , si non esset tanta facilitas absolvendi.*

IX. Ensuite ce sçavant Cardinal distingue deux baptêmes , l'un d'eau froide , & l'autre d'eau bouillante , c'est-à-dire , celui de la douleur , des larmes , & des jeûnes , dont j'ai déjà parlé. Puis il continue ainsi : „ Lors-
 „ que ceux qui après avoir reçu le premier
 „ baptême vivent dans la négligence & dans
 „ le désordre , & qu'ingrats envers Dieu ils
 „ contractent de nouvelles taches , alors
 „ Dieu resserre la main & dit à ses Prêtres: Si
 „ ceux que vous avez une fois lavés de leurs
 „ souillures, reviennent encore vous demander
 „ le remède pour de nouveaux péchés, vous
 „ ne les laverez plus dans le baptême d'eau
 „ froide , mais employez le baptême d'eau
 „ bouillante ; lavez-les avec soin jusqu'à brû-
 „ ler la peau , afin qu'une autre fois ils soient
 „ plus circonspects , & qu'ils évitent le pé-
 „ ché avec plus de soin. C'est ce que fait ,
 „ mes chers auditeurs , le sacrement de Pé-
 „ nitence : c'est ce baptême laborieux , ce
 „ baptême de larmes , ce bain d'eau bouil-
 „ lante , qui demande des soupirs , un cœur
 „ brisé de douleur , des gémissemens , de di-
 „ gnes fruits de pénitence , des prières , des
 „ aumônes , & toutes sortes de bonnes œu-
 „ vres. Les hérétiques qui ne comprennent
 „ point cette vérité , qui ne connoissent point
 „ la différence qui est entre le baptême &
 „ la pénitence , qui se persuadent que Dieu
 „ agit avec une égale libéralité dans l'un &

„ dans l'autre , s'imaginent un je ne fais quel
 „ repentir , un changement de vie doux &
 „ commode , qui ne renferme aucune con-
 „ trition , aucune satisfaction pour les péchés
 „ passés.

X. Les Catholiques ont eu de longues disputes avec les Luthériens , qui ne veulent point reconnoître la nécessité des œuvres préparatoires pour obtenir la réconciliation , & ont prouvé contre ces hérétiques , que ces œuvres pénibles & laborieuses disposent à recevoir ce grand don de la justification. Que ceux donc qui accusent les autres de *Jansénisme* & de *Rigorisme* , parce qu'ils enseignent qu'on doit disposer au sacrement de Pénitence par des œuvres pénibles les pécheurs , & surtout les pécheurs d'habitude , prennent garde de tomber eux-mêmes dans le *Luthéranisme*. Le savant Bellarmin dit que cette préparation est la grande route „ que tient l'Eglise „ catholique , & qu'ont toujours indiquée „ les Peres & les Docteurs les plus autorisés. „ Ecoutez , dit-il , S. Cyprien &c. Ecoutez „ S. Grégoire &c. Ecoutez Théodoret &c.... „ Mais qu'avons-nous besoin du témoignage „ des hommes , puisque le S. Esprit même „ dans l'Ecriture ne sépare jamais de la pé- „ nitence l'amertume des larmes , la contri- „ tion du cœur , la cendre & le cilice , les „ jeûnes & les aumônes. „

XI. Que répondra notre nouveau Casuiste?

F iv

Dira-t-il avec son P. Jacques Sanvitali, que Bellarmin est de ces gens qui prennent dans l'Administration des Sacremens le parti le plus sûr ? Fera-t-il plus de cas des Platelius, des Gobats, des Lacroix & de cent autres semblables, que du vénérable Bellarmin ? Ces écrivains modernes sont-ils plus instruits de l'Écriture & des Peres que ce savant Cardinal ? Il n'y a point de milieu : il faut que l'Auteur rejette la doctrine de ses Casuistes, ou celle de Bellarmin. Car elles sont entièrement opposées, & il n'est pas possible de les concilier ensemble.

XII. J'ai déjà cité quelques passages du Cardinal d'Aguirre, cette brillante lumière de l'Église & de l'Ordre monastique. Ajoutons encore ce qu'il dit après avoir rapporté plusieurs textes des saints Peres sur ce sujet. (g) „ Qu'est-il besoin d'avoir recours aux „ anciens Peres dans une chose si évidente „ pour les pénitens & pour les Prêtres à qui „ une certaine stupidité, ou une crasse ignorance n'a pas encore ôté le sens commun ? „ Le pieux & savant Cardinal Bellarmin „ déplore, dans plusieurs endroits de ses ouvrages, ce grand fléau de notre siècle, & „ dit : (h) *Combien de gens viennent à confession chargés de péchés qu'ils ont mille fois réitérés ! Ils se présentent la veille ou le jour*

(g) Differt. 8. sur le 3. Conc. de Toledé, n. 142.

[h] Serm. 9. pour le second Dim. de l'Avent.

,, même d'une grande solennité , & aussitôt
 ,, (sans avoir fait précéder ni jeûnes , ni au-
 ,, mônes , ni prières , ni œuvres laborieuses ,
 ,, ni aucune préparation du cœur ni du corps)
 ,, veulent être exaucés , c'est-à-dire , absous &
 ,, communier , comme si cette importante affaire
 ,, n'étoit qu'un jeu d'enfant. Ne semble-t-il pas
 ,, qu'ils viennent , non pour apaiser Dieu ,
 ,, mais pour l'irriter ? Cependant dans ce
 ,, grand nombre de pécheurs qui viennent
 ,, confesser des péchés , dont cent fois ils se
 ,, sont rendus coupables , qu'il y en a peu
 ,, (pour me servir des termes de Bellarmin)
 ,, à qui on ait différé l'absolution pendant
 ,, quelques semaines , ou même quelques
 ,, jours ! Qu'il est rare qu'on ne leur ait pas
 ,, accordé la Communion sur le champ !
 ,, Aussi n'y en a-t-il peut-être aucun qui ne
 ,, soit retourné à son vomissement , après
 ,, s'être chargé d'un nouveau sacrilège.

XIII. Trouvera-t-on, dans tout l'arsenal du
 Probabilisme quelque frivole distinction, par
 laquelle on puisse éluder la force de cette
 doctrine des Peres des derniers tems & des
 Théologiens les plus distingués ? Que pourra
 leur opposer l'Auteur que j'attaque ? Dira-t-il
 encore qu'on peut absoudre sur le champ
 ceux qui sont retombés dans de grands crimes
 après plusieurs confessions , toutes les fois qu'ils
 se présenteront , pourvu que, dociles aux ordres du
 Confesseur , ils reviennent à confesse , quoiqu'ils

n'aient ni jeûné, ni gémi, ni fait d'aumônes? Mais continuons à rapporter les sages maximes du Cardinal d'Aguirre. » Il ne s'ensuit pas
 „ de ce que j'ai dit, que du tems de Sixte IV.
 „ ou du nôtre, il soit absolument nécessaire
 „ que la pénitence prescrite par les SS. Ca-
 „ nons soit entièrement achevée avant la con-
 „ fession ou l'absolution. C'est ce que Pierre
 „ d'Osma semble avoir osé dire dans ces der-
 „ niers tems entre d'autres erreurs condam-
 „ nées par la Bulle de ce Pape; ce qui est con-
 „ tre la pratique actuelle de toute l'Eglise de-
 „ puis un fort longtems, c'est-à-dire, au
 „ moins depuis trois siècles. Car personne de
 „ son autorité privée, comme est celle de ce
 „ Docteur de Salamanque, ne pouvoit & ne
 „ peut rétablir la sévérité des anciens Ca-
 „ nons, qui obligeoit les pénitens à faire,
 „ comme ils le faisoient en effet, TOUTE la
 „ pénitence qui leur étoit imposée, avant
 „ que de recevoir l'absolution. “ On peut
 voir dans l'Ouvrage même tout ce que ce
 Cardinal dit à ce sujet.

XIV. Il ajoute dans la suite : (i) „ Mais
 „ nous attachant à la doctrine, non-seule-
 „ ment des Conciles, des Canons & des Peres
 „ que j'ai cités, non-seulement à celle des
 „ plus respectables Cardinaux, des Evêques
 „ & des Théologiens de leur tems, mais en-
 „ core à l'évidence de la raison fondée sur l'en-

[i] Ibid. n. 148.

„ seignement de la foi & sur l'expérience, nous
 „ disons qu'il est de la dernière importance
 „ & d'une étroite obligation que les pécheurs,
 „ & sur-tout les pécheurs d'habitude, avant
 „ de se confesser, ou au moins d'être absous,
 „ fassent pendant quelque tems, suivant le
 „ nombre & l'énormité de leurs péchés, de
 „ dignes fruits d'une sincère pénitence tant in-
 „ térieure qu'extérieure, quoique beaucoup
 „ moins longtems que les Canons le prescri-
 „ vent pour ces crimes. «

XV. Le même Cardinal ajoute plus bas :
 (l) „ Ces œuvres pénibles servent non-seu-
 „ lement à appaiser la colère de Dieu, à se
 „ punir soi-même des crimes qu'on a commis,
 „ & à obtenir les graces dont on a besoin
 „ pour une parfaite conversion ; mais encore
 „ elles sont utiles au Confesseur pour lui don-
 „ ner une certitude morale de la disposition
 „ suffisante du pénitent, & des dispositions
 „ requises pour obtenir le pardon. «

XVI. Je crois devoir citer ici avec éloge
 M. l'Evêque d'Arras, qui, parmi d'excellentes
 choses, nous dit entr'autres celles-ci : (m)
 „ Quiconque voudra faire une sérieuse réflé-
 „ xion sur les paroles du Concile de Trente,
 „ ne pourra point ne pas appercevoir... qu'il
 „ n'y a que très-peu de pénitences parmi les

[l] Ibid. n. 161.

[m] Instruction de M. de Sève de Rochechouart, Evêque
 d'Arras, sur le Sacrement de Pénitence, ch. 2.

„ Chrétiens qui portent les marques que ce
 „ Concile demande pour les juger véritables.
 „ Que cela étant , la plupart de celles à qui
 „ on donne faussement ce nom , n'en sont
 „ que des apparences & des fantômes. Et que
 „ par conséquent on peut dire qu'il n'y a ja-
 „ mais eu dans l'Eglise si peu de véritables
 „ Pénitens , quoiqu'il n'y ait jamais eu ni des
 „ confessions plus réitérées , ni des absolu-
 „ tions plus fréquentes. »

XVII. „ Mais si détournant les yeux , con-
 „ tinue ce Prélat , de la personne des Pêni-
 „ tens , on les veut jeter sur celle des guides
 „ qui les conduisent & qui leur administrent
 „ le Sacrement de réconciliation & de gra-
 „ ce;... peut-on ne pas remarquer avec autant
 „ d'étonnement que de douleur combien il
 „ s'en rencontre peu de véritablement fidèles
 „ à leur ministère , puisqu'il est assurément
 „ très-difficile , mais pour mieux parler , ab-
 „ solument impossible d'accorder les paroles
 „ du Concile , que nous venons de rapporter,
 „ avec la conduite lâche & molle que l'on
 „ voit dans une infinité de Confesseurs ,.. qui
 „ conduisent les pécheurs par une voie dou-
 „ ce & agréable , au milieu des plaisirs & des
 „ délices du siècle , sans les obliger à nul tra-
 „ vail.... Donc leur pénitence étant sans tra-
 „ vail , n'est point une véritable pénitence.
 „ Donc ceux qui les mènent par ces voies ,
 „ sont des aveugles qui en conduisent d'autres,

„ ou des séducteurs qui les perdent volontai-
 „ rement par la crainte peut-être de leur dé-
 „ plaire , ou par de lâches intérêts. „

XVIII. Dans la suite ce Prélat rapporte ces paroles du Concile de Trente : „ Il paroît
 „ très-conforme à l'ordre de la justice divine
 „ que ceux qui avant leur Baptême ont pé-
 „ ché par ignorance , soient reçus en grace
 „ plus facilement que ceux qui , ayant été
 „ une fois délivrés de la servitude du péché
 „ & du démon , & après avoir reçu le don
 „ du Saint-Esprit , n'ont pas appréhendé de
 „ violer avec connoissance le temple de Dieu
 „ & de contrister l'Esprit-saint. Il convient à
 „ la divine bonté de ne pas nous remettre ain-
 „ si nos péchés sans aucune satisfaction, parce
 „ que cela nous donneroit lieu de regarder nos
 „ péchés comme légers , & que nous tombe-
 „ rions dans de plus considérables , faisant
 „ outrage à l'Esprit-saint , & nous amassant
 „ un trésor de colère pour le jour de la colère. „
 Après avoir rapporté ces paroles du Concile,
 M. l'Evêque d'Arras continue ainsi : „ Il est
 „ conforme à la justice divine que le pécheur...
 „ comprenne , comme dit S. Augustin , que
 „ ce n'est pas un jeu de mépriser Dieu & de
 „ lui préférer la créature ; & que , par un re-
 „ noncement volontaire aux plaisirs permis ,
 „ il répare , selon la pensée de S. Gregoire ,
 „ l'iniquité des plaisirs injustes auxquels il
 „ s'est malheureusement abandonné. C'est là

„ fans doute l'état où devoit être , pour répa-
 „ rer les fautes , un véritable & saint Pénitent,
 „ & celui où devoit le mettre un bon Confes-
 „ seur. Mais si cette conduite est *conforme à*
 „ *la justice divine* , elle ne l'est pas toujours à
 „ l'intérêt d'un faux Directeur qui craint de
 „ rebuter son Pénitent ; elle ne l'est pas aux
 „ sentimens de la nature ; elle ne l'est pas
 „ à la délicatesse du siècle. «

XIX. Je rapporterai encore ici ce qu'ensei-
 gne sur cette matière le Cardinal Denhoff,
 Evêque de Césène. » Nous vous avertissons,
 „ dit-il, (*n*) que, quoique l'Eglise nous assure
 „ clairement dans les Canons du dernier Con-
 „ cile général, qu'elle conserve dans tous les
 „ tems le même esprit sur le sujet que je trai-
 „ te, il s'est cependant répandu dans le mon-
 „ de certaines opinions contraires à cet esprit;
 „ opinions qu'il faut fuir avec autant de soin
 „ qu'on évite des rochers cachés sous les eaux
 „ à l'entrée d'un port... Il faut, dit-il plus bas,
 „ (*o*) que les Pénitens se préparent par d'hum-
 „ bles prières, par de bonnes œuvres, &
 „ par des actes réitérés de vertus opposées
 „ aux vices dominans. C'est une vérité que
 „ reconnoît S. Bernard, & dont il parle ad-
 „ mirablement... Un grand pécheur a donc
 „ besoin d'une grande miséricorde, afin que
 „ *la grace surabonde où a abondé le péché*. C'est

(*n*) Dans son Instruction Past.

(*o*) Ibid. Tit. 9.

„ pour cela que le Roi David après son adul-
 „ tère adresse cette prière au Seigneur :
 „ *Ayez pitié de moi , ô mon Dieu , selon votre*
 „ *grande miséricorde.* Mais Dieu n'accorde cet-
 „ te grande miséricorde aux grands pécheurs,
 „ qu'après des soupirs & des larmes , qu'après
 „ de dures pratiques de mortification. La ju-
 „ stice de Dieu exige cette économie & cet
 „ ordre. C'est ce que nous apprend le Con-
 „ cile de Trente par ces paroles : *Nous ne*
 „ *pouvons revenir à ce renouvellement & à cette*
 „ *intégrité par le Sacrement de Pénitence , sans*
 „ *beaucoup de larmes & de grands travaux , que*
 „ *la justice divine demande de nous.* C'est ce
 „ qu'a enseigné , dit encore ce Cardinal , (p)
 „ le grand Apôtre des Indes S. François Xa-
 „ vier... Ne croyez pas que les courtes exhor-
 „ tations , que vous faites à la hâte dans le
 „ confessionnal aux personnes engagées dans
 „ de mauvaises habitudes , puissent suppléer
 „ à ce qui manque à la préparation qui doit
 „ PRÉCÉDER par les exercices de pénitence.
 „ Ces personnes ne sont pas seulement mor-
 „ tes, elles sont de plus enfermées dans le
 „ tombeau profond de leurs habitudes per-
 „ verses ; de sorte qu'elles ont besoin d'une
 „ grace très-forte & d'une espèce de *miracle* ,
 „ pour se tirer tout à coup de l'abîme où elles
 „ sont enfoncées. Ces conversions subites
 „ sont si rares qu'il n'est pas à présumer que

(p) Ibid. §. 12.

„ tous ceux qui se confessent , aient reçu ce
 „ puissant secours. Vous devez donc prendre
 „ un parti qui n'expose pas le Sacrement à
 „ être profané, & qui ne mette point en dan-
 „ ger le salut du Pénitent. Ce parti est d'em-
 „ ployer les moyens ordinaires , qui sont de
 „ laisser au pénitent un espace de tems rai-
 „ sonnable pour se préparer à l'absolution,
 „ en pratiquant ce qu'insinue le Concile de
 „ Trente , (*q*) qui est de passer quelque tems
 „ dans des gémissens qui partent d'une
 „ douleur intérieure , & dans les œuvres de
 „ mortification marquées plus haut. “ On
 peut lire dans l'Instruction pastorale de ce
 Cardinal , ce qu'il dit plus au long sur un sujet
 si important.

XX. Vous tous qui êtes établis les juges
 des pécheurs, faites donc une sérieuse attention
 & méditez profondément cette matière. Ce
 n'est pas dans les opinions humaines de quel-
 ques Casuistes particuliers , que vous devez
 étudier la manière & l'ordre de la conversion &
 de la justification du Chrétien ; il faut l'appren-
 dre de la sainte Ecriture , des SS. Peres , des
 Conciles , & sur-tout de celui de Trente ,
 des sages Evêques que Dieu a établis pour
 gouverner son Eglise , & enfin des plus savans
 Théologiens. Or la sainte Ecriture , les saints
 Peres, les Conciles, les Evêques, les Cardinaux
 & les plus habiles Théologiens , assurent

(*q*) Sess. 14. ch. 2. de la pénitence.

unanime-

unanimement que les pécheurs, sur-tout s'ils sont retombés fréquemment après plusieurs confessions, ne sont point convertis, s'ils ne commencent à aimer Dieu de tout leur cœur, de toute leur ame, de toute leur force; s'ils n'apportent toute leur application, s'ils n'emploient toutes leurs puissances, s'ils ne font les plus grands efforts, s'ils ne supportent les plus pénibles incommodités, s'ils ne détestent du fond du cœur leurs péchés, non seulement par la crainte des peines, mais aussi par amour pour Dieu; en un mot, s'ils ne font tout leur possible pour s'y préparer par d'ardentes prières, par les travaux, les jeûnes, les aumônes, les larmes, & par toutes sortes de bonnes œuvres. Tels sont les enseignemens des Prophètes; tels sont les oracles des Apôtres; telle est la doctrine constante de l'Eglise Catholique. S. Thomas de Villeneuve, S. Charles, S. François de Sales, les Cardinaux d'Aguirre, Bellarmin, & Denhoff, & une infinité d'autres, ne nous tiennent-ils pas le même langage que S. Cyprien, S. Basile, S. Chrysostôme, S. Ambroise, S. Augustin & S. Bernard? Je prie donc instamment, & je conjure les ministres de la pénitence de remplir l'esprit des pécheurs, & sur-tout les pécheurs d'habitude, de ces maximes, de les conduire selon la doctrine & les grands principes de ces Peres, & de fermer l'oreille aux nou-

velles inventions de cet Auteur moderne , qui prétend qu'on doit absoudre sur le champ les pécheurs d'habitude *toutes les fois* , TOTIES QUOTIES , que par l'ordre de leur Directeur ils retournent à confesse , s'ils font QUELQUE EFFORT , s'ils emploient QUELQUE APPLICATION *pour se corriger* , s'ils commettent un moindre nombre de péchés.

XXI. Il ne sera pas inutile de rapporter encore ce qu'enseignent les Théologiens qui par leur science & leur piété ont mérité d'assister au Concile de Trente , & d'y être considérés par tous les Peres. Ecoutons donc d'abord le sage Pierre Soto , de l'Ordre de S. Dominique , un des Théologiens du Pape dans ce Concile. Il fut choisi d'un consentement unanime pour opposer une profession de foi catholique à celle des Luthériens que l'Ambassadeur du Duc de Wittemberg avoit présentée au Concile , & il écrivit sur la matière que je traite avec tant de lumière qu'il mérita les applaudissemens de tout ce Concile. Pour rendre la chose plus sensible , je rapporterai en peu de mots les erreurs des Protestans, tirées de leurs propres écrits. » Les
 ,, Scholastiques ont bien vu , dit Melanchton,
 ,, (9) qu'il y avoit autrefois des satisfactions
 ,, dans l'Eglise ; mais ils n'ont pas considéré
 ,, que ces spectacles publics étoient seule-

(r) Dans l'Apologie de la confess. d'Auxbourg. Art. de la confess. & de la satisfact.

„ ment institués , ou pour servir d'exemples ,
 „ ou pour éprouver ceux qui demandoient
 „ à être rétablis dans l'Eglise. Enfin ils n'ont
 „ pas cru que ce n'étoit qu'une discipline &
 „ une chose purement de police ; c'est pour-
 „ quoi ils se sont imaginé par une invention
 „ superstitieuse , que ces satisfactions ne s'ob-
 „ servoient pas seulement pour garder la
 „ discipline aux yeux de l'Eglise , mais pour
 „ appaiser la colère de Dieu. “ Calvin pré-
 tend (s) que „ la satisfaction a été regardée
 „ par les Peres , non comme une compensa-
 „ tion due à Dieu pour les péchés , mais
 „ seulement un témoignage public que les
 „ pécheurs excommuniés , voulant rentrer
 „ dans la communion de l'Eglise , lui don-
 „ noient de leur repentir. “ La Profession
 de foi de Wittemberg disoit : „ Nous pen-
 „ sions que le jeûne est utile , non pour ex-
 „ pier par voie de mérite nos péchés devant
 „ Dieu , ou pour nous appliquer le jeûne
 „ méritoire de J. C. mais uniquement pour
 „ mettre un frein à la chair par la tempé-
 „ rance. “

XXII. Voici ce que leur répond Pierre Soto : „ Les bonnes œuvres sont utiles &
 „ nécessaires pour expier les péchés , & pour
 „ fléchir la colère de Dieu. L'Ecriture sainte
 „ exige que l'on prie pour obtenir la rémis-
 „ sion de ses fautes. Le jeûne est nécessaire

(s) Liv. 3. de ses Inffit. ch. 4. §. 39.



„ pour appaiser Dieu , pour satisfaire à sa
 „ justice pour nos péchés , & pour nous ap-
 „ pliquer les mérites de J. C. &c.

XXIII. Nous avons sur ce même point le témoignage du célèbre Théologien du Concile Ruard Tapper. (*t*) » Il faut observer ,
 „ dit-il , qu'il y a différentes œuvres de pé-
 „ nitence. Quelques-unes précèdent la justi-
 „ fication , & nous y préparent , pour enga-
 „ ger Dieu à nous pardonner plus facilement.
 „ C'est de ces œuvres dont parlent le Prophète
 „ Jonas , lorsqu'il dit : *Les Ninivites crurent*
 „ *à la parole de Dieu ; ils ordonnerent un jeûne*
 „ *public, &c. & le Prophète Joël : Convertissez-*
 „ *vous à moi de tout votre cœur , dans les jeûnes,*
 „ *dans les larmes , &c.*

XXIV. Nous avons le témoignage de Hefelius , qui enseigne dans son Catéchisme (*u*) que
 „ le pécheur espérant en J. C. fait quel-
 „ que pas & ose demander le pardon de son
 „ péché. Ensuite il apprend de la sainte Ecri-
 „ ture que Dieu ne fait miséricorde qu'à
 „ ceux qui sont miséricordieux. En consé-
 „ quence , il commence à exercer quelque
 „ œuvre de miséricorde , au moins en pardon-
 „ nant à ceux qui l'ont offensé. Il apprend
 „ de plus qu'elle exige des pénitens qu'ils
 „ mortifient leur chair : c'est pourquoi il

(*t*) Tom. I. Des Explications des Articles de la Faculté de Théologie , art. 6.

(*u*) Pag. 2. ch. 8.

jeûne selon ses forces , & il châtie son
 corps. Voilà la voie ordinaire qui conduit
 à la rémission des péchés ; car je ne parle
 pas ici des miracles & des voies extraor-
 dinaires. Je n'ai dit toutes ces choses que
 d'après la sainte Ecriture. «

XXV. Nous avons le témoignage de Ra-
 vestenius, qui enseigne (x) » qu'il est évident
 » que les promesses de la justice , de la récon-
 » ciliation , de la grace de Dieu requièrent
 » des fidèles certaines conditions ; sçavoir , la
 » pénitence , la prière , les œuvres de miséri-
 » corde , l'humble réception des sacremens ,
 » pour pouvoir obtenir ces biens qui nous sont
 » promis. « Ce Théologien parle encore de
 la même manière dans son Apologie des Dé-
 crets du Concile de Trente , contre le Luthé-
 rien Kemnitius.

XXVI. Les Théologiens les plus célèbres ,
 comme Lindanus , Lensæus , Harée , Albert
 Pighius , Ghérard Billick , Conrard Clingius ,
 François Panigarole , Jérôme Osorius , Do-
 minique Soto , & une infinité d'autres dont
 j'omets les témoignages , ont défendu cette
 doctrine sur les œuvres qui préparent à la ju-
 stice , & l'ont confirmée par l'autorité de l'E-
 criture & des Peres , dans les ouvrages qu'ils
 ont composés contre les Luthériens , qui blas-
 phémoient en disant que la foi seule justifie

(x) Réfutation de la Doct. des Ministres Protestans ,
 page 45.

l'homme , & que les œuvres de pénitence ne servent de rien pour la justification.

XXVII. Que répondront à toutes ces preuves les nouveaux Probabilistes ? Car il faut qu'ils disent , ou que tous ces Théologiens ont bien entendu le sens des Ecritures , des Saints Peres & de l'Eglise , sur les œuvres préparatoires au Sacrement de Pénitence , ou qu'ils ne l'ont pas compris. Si ces Théologiens l'ont bien compris , il faut que les Probabilistes avouent qu'ils ignorent ou qu'ils rejettent eux-mêmes la doctrine de l'Ecriture , des Peres & de l'Eglise. S'ils disent que ces Théologiens n'ont pas entendu le sens de l'Ecriture & de la Tradition , il faut qu'ils disent en même tems que Dieu a abandonné son Eglise & qu'il lui a refusé sa protection , puisque le plus grand nombre des Docteurs Catholiques a ignoré le sentiment de l'Eglise dans la dispute qu'ils ont eue avec les Hérétiques. Il n'y a point ici de milieu , il ne reste aucun subterfuge. Cependant tous les Catholiques assurent que Dieu a toujours soutenu son Eglise contre Luther & Calvin ; & ils regardent les Théologiens que j'ai nommés comme suscités de Dieu pour défendre la vraie doctrine de l'Eglise. Les Probabilistes appelleront-ils de ces Théologiens au Concile de Trente ? Mais plusieurs ont assisté à ce Concile , sçavoir , Pierre Soto , Dominique Soto , Ruard Tapper , Hesselius , Ravestenius. En ont-ils pu ignorer la doctri-

ne, qui n'aura été bien connue que de Gobat, de Manrique, de Felix Poteftas, de Burgaber, de Platelius, de De Lugo, de Lacroix, de La Fontein, & d'autres semblables qui n'ont été ni dans le lieu ni du tems du Concile ? Qu'ils en entendent donc encore une fois les paroles : (y) » Nous ne pouvons nullement » parvenir par le Sacrement de Pénitence à » ce renouvellement, à cette intégrité fans » beaucoup de larmes & de grands travaux » que la justice divine demande de nous ; en- » forte que c'est avec raison que les SS. Peres » ont appelé la Pénitence un baptême labo- » rieux. «

Je rapporterai, en réfutant tous les sophismes des Casuistes, les chicanes qu'ils ont coutume d'opposer à ce sentiment du Concile, quoiqu'il ne puisse être plus clair & plus intelligible.

(y) Sess. 13. ch. 2.



CHAPITRE VII.

Les meilleurs Théologiens de la Compagnie des Jésuites ont enseigné la même doctrine sur la préparation nécessaire aux pécheurs, & surtout aux pécheurs d'habitude, pour leur conversion & leur justification.

J'Entends excepter dans tout cet ouvrage des cas particuliers, comme les cas d'infirmité, de mort prochaine, d'impuissance de satisfaire, & d'une contrition extraordinaire. C'est ce que je crois devoir répéter, pour ôter tout sujet de me chicaner & de m'objecter les propositions condamnées par Alexandre VIII & Clement XI. Il n'y a point de Catholique qui soutienne que ces œuvres préparatoires soient tellement nécessaires, qu'elles soient requises en toute sorte de circonstances. La sainte Ecriture, les SS. Peres & les Théologiens ne les exigent que selon le cours ordinaire de la Providence divine, & selon l'ordre commun des conversions. Cela supposé, venons au fait. J'ai déjà rapporté plusieurs autorités tirées du vénérable Bellarmin : j'en citerai encore plusieurs dans la suite. A présent produisons le témoignage d'autres Jésuites.

II. Voici d'abord ce que dit Canisius, un des plus célèbres Théologiens de la Société de Jesus. (a) „ La pénitence , qui convient aux „ Catéchumènes avant le baptême , étant „ différente de celle qui convient aux bap- „ tisés qui sont retombés , comme l'assure „ S. Augustin , (b) celle que la justice divine „ & la discipline de l'Eglise exigent de ces der- „ niers , est bien plus laborieuse. C'est ce qui „ a fait dire à Théodoret : *Il y a des remèdes „ pour les plaies qu'on reçoit après le baptême , „ & ces remèdes ne sont pas la seule foi avec la „ rémission des péchés , comme autrefois (dans le „ baptême) mais beaucoup de larmes , de pleurs , „ de gémissemens , le jeûne , la prière , & les „ peines proportionnées à la grandeur des péchés. „ Car nous avons appris à ne point admettre & „ à ne point donner les choses saintes à ceux qui „ ne sont pas dans ces dispositions. Gardez-vous „ bien , nous dit le Sauveur , de donner les cho- „ ses saintes aux chiens , & ne jetez point vos „ perles devant les pourceaux. Voilà quelles „ sont les loix de l'Eglise sur la Pénitence. „ Ainsi pour bien distinguer le baptême d'eau „ & le baptême de larmes , que nous appel- „ lons vulgairement Pénitence , il faut l'ap- „ peller un baptême laborieux , comme nous „ le dit S. Jean Damascène (c) après saint*

(a) Liv. I. de la corrupt. de la parole de Dieu , ch. 2.

(b) Lib. 50. la dernière des Homélies.

[c] L. 4. de la foi orthodoxe , ch. 9.

„ Grégoire le Théologien (*d*)... Qu'y a-t-il
 „ de plus court & de plus convenable que
 „ ce que disoit S. Jean : *Faites pénitence ?*
 „ Qu'y a-t-il encore de plus décisif que ces
 „ autres paroles : *Faites de dignes fruits de*
 „ *pénitence ?* Il ne s'agit pas-là d'un repentir
 „ tel quel , ni du seul changement de vie....
 „ Lorsqu'on médite ces paroles de S. Jean ,
 „ & que la pénitence que prescrit l'Évangile
 „ fait sentir toute sa force dans un cœur ,
 „ comme elle le faisoit dans celui du Prophète
 „ David , il est impossible que le pécheur ne
 „ sente tout le poids de ses péchés , & qu'il
 „ ne voie dans l'anxiété de son esprit Dieu
 „ son juge irrité contre lui. Il ne se peut pas
 „ faire qu'il ne croie devoir ressentir une dou-
 „ leur semblable à celle d'une mere qui pleu-
 „ re la perte de son fils unique , & qu'entrant
 „ dans l'indignation contre lui-même , il ne
 „ s'humilie profondément avec l'Enfant-pro-
 „ dige & avec le Publicain , comme étant
 „ indigne de regarder le ciel & d'être mis au
 „ nombre des enfans de Dieu. Mais pour
 „ trouver le Seigneur , il se convertit entié-
 „ rement , c'est-à-dire , de tout son cœur ,
 „ dans toute l'amertume de son ame , & en
 „ même tems dans les jeûnes, les pleurs & les
 „ soupirs , ainsi que Moïse & Joël nous ca-
 „ ractérisent la pénitence. C'est ce qui m'a
 „ paru devoir être expliqué un peu au long,

(*d*) Discours sur les saintes lumières.

„ afin de faire connoître l'usage & l'effet d'une
 „ vraie pénitence : effet, hélas ! aujourd'hui
 „ si peu connu , encore moins ordonné , &
 „ qu'on ne met nullement en pratique. «

III. Le Jésuite François Ribera , célèbre interprète de l'Écriture , explique ainsi ces paroles du Prophète Joël (e) : *Maintenant donc, dit le Seigneur, convertissez-vous à moi ;* « c'est-à-dire : Convertissez-vous à moi de tout votre cœur, de peur de tomber dans les maux dont je vous ai menacés. Ne croyez pas que je me contente d'une douleur intérieure, je veux qu'on y joigne des ŒUVRES DE PÉNITENCE qui prouvent que la douleur est sincère , qui soient de plus une punition du péché & une compensation du plaisir qu'on a goûté dans le crime, par la rigueur des peines. La douleur n'est pas fort considérable , lorsqu'elle ne se manifeste pas par les larmes & les œuvres de pénitence ; jeûnez donc , pleurez , gémissiez en même tems. Pourquoi donc les hérétiques , qui sont dans l'illusion & qui y entraînent les âmes légères & inconstantes , rejettent-ils les œuvres de pénitence que Dieu exige ? Ils disent que leurs péchés leur sont pardonnés par J. C ; mais c'est à tort qu'ils le disent. Qu'ils écoutent S. Jérôme : Faites connoître , disoit-il, le repentir de votre âme par les jeûnes , les larmes & les soupirs. « Dieu exige donc

(e) Sur le 2. ch. du Prophète Joël , v. 12.

deux choses, selon le P. Ribera, sur-tout des pécheurs d'habitude ou de rechute, sçavoir, une douleur intérieure, & des œuvres de Pénitence qui en prouvent la vérité & la sincérité.

IV. Cornelius à *Lapide*, autre sçavant interprète des saintes Ecritures & de la même Société, nous dit sur le Prophète Osée : (f)
 „ Ceux qui veulent quitter le péché, qui
 „ pensent sérieusement à se corriger & à
 „ changer de vie, doivent abandonner les
 „ compagnies, & se retirer, au moins pour
 „ quelque tems, dans la solitude, pour y
 „ oublier leurs anciens crimes, pour éviter
 „ les occasions de pécher & les distractions,
 „ pour y apprendre par de continuelles mé-
 „ ditations & par des exercices de piété, de
 „ quelle manière ils doivent corriger leur
 „ vie, enfin pour y être visités de Dieu, y
 „ être éclairés & fortifiés dans la résolution
 „ qu'ils ont de mener une sainte vie, &c. „

V. Ce même Théologien dit encore dans son explication du Prophète Malachie : (g)
 „ Que le Prêtre, sur-tout le Confesseur,
 „ n'oublie pas qu'il tient dans le Tribunal la
 „ place de J. C. afin qu'il ne juge pas légè-
 „ rement, & qu'il ne dise pas à tous ses péni-
 „ tens : *Je vous absous* ; mais qu'il pese les
 „ péchés avec maturité : qu'il ne cherche
 „ point à les couvrir, à les adoucir, à n'en

(f) Chap. 2. v. 14.

(g) Sur le 3. v. du 3. chap. de Malachie.

„ effacer que la superficie , mais à les déraci-
 „ ner entièrement. Il doit faire comme l'Or-
 „ févre qui en employant le feu sépare
 „ de l'or toutes ses impuretés , & comme le
 „ Foulon qui , par le moyen d'une herbe
 „ qu'on nomme Borith , enlève d'une étoffe
 „ toutes les souillûres & toutes les taches
 „ qui en pénètrent le plus intime tissu , &c. „

VI. Enfin sur l'Épître de S. Jacques (*h*)
 il fait voir en ces termes combien est difficile
 la conversion d'un pécheur : „ Il y a bien
 „ des gens , je le veux , qui sçavent qu'il
 „ faut pour mériter l'absolution un ferme
 „ propos d'éviter le péché ; cependant ils ne
 „ se mettent pas en peine de se le procurer ;
 „ ils font semblant de l'avoir ; ils vont même
 „ jusqu'à se le persuader ; mais ce ferme
 „ propos est UNE CHOSE BIEN ÉLEVÉE ,
 „ BIEN DIFFICILE , OU IL N'EST PAS
 „ AISÉ D'ATTEINDRE. Car beaucoup de
 „ pécheurs ne veulent pas se faire violence ,
 „ & faire tous leurs efforts pour arriver à un
 „ terme si difficile , sur-tout dans la maladie
 „ & à l'article de la mort , &c. „

VII. Jean Maldonat , autre Jésuite , qui a
 fait aussi des commentaires sur l'Écriture ,
 s'étend beaucoup sur ce sujet ; il suffira d'en
 rapporter ici quelques passages. (*i*) „ Je sçais ,
 „ dit-il , que *tous* les anciens Auteurs ont

(*h*) Chap. 2. v. 13.

(*i*) Tome 2. de la pénitence , c. 2.

„ reconnu une autre satisfaction pour le pé-
 „ ché même ; car ils ne croyoient pas que Dieu
 „ remît la coulpe aux pécheurs , avant qu'ils
 „ l'eussent appaisé par des pénitences exté-
 „ rieures. Les Prêtres ne croyoient pas non
 „ plus pouvoir absoudre un pénitent avant
 „ que de voir , comme interprètes de la vo-
 „ lonté divine , qu'il avoit fait pénitence ,
 „ de façon qu'on eût raison de juger que la
 „ colère de Dieu étoit appaisée. Ce senti-
 „ ment me paroît entièrement conforme à
 „ l'Écriture sainte , qui nous apprend que la
 „ pénitence extérieure des pécheurs fléchit
 „ tellement la colère de Dieu , qu'il accorde
 „ le pardon du péché. Car lorsque Dieu dit
 „ par son prophète Joël : *Convertissez-vous à*
 „ *moi* , &c. , il parle certainement à des pé-
 „ cheurs à qui il n'avoit pas encore remis
 „ leurs péchés , & il leur montre la voie par
 „ laquelle ils pourront en obtenir le pardon ,
 „ sçavoir , par les jeûnes , par les pleurs ,
 „ par les gémissemens. „

„ Les Ninivites étoient encore pécheurs
 „ lorsqu'ils jeûnèrent , qu'ils se revêtirent de
 „ cilices , & qu'ils se couvrirent de cendres ,
 „ & cependant leur prière appaisa Dieu , &
 „ leur obtint la remise de la peine & de la
 „ coulpe. „

„ Lorsque Daniel (1) conseilla à Nabu-
 „ chodonosor de racheter ses péchés par des

(1) Daniel , c. 4.

„aumônes , il ne parloit pas de la peine ,
 „mais de la coulpe , puisque ce Roi étoit
 „encore pécheur , &c. „

„ La raison vient aussi à l'appui de ce sen-
 „timent ; car 1°. satisfaire & prier pour
 „obtenir le pardon , est chose d'un même
 „prix. Si la satisfaction faite par un pécheur
 „ne sert de rien auprès de Dieu , sa prière
 „ne doit pas non plus lui être utile. Si donc
 „un pécheur ne peut satisfaire pour la coulpe ,
 „il ne doit pas non plus prier pour qu'elle
 „lui soit remise. Cependant la prière du
 „pécheur lui est utile pour obtenir le par-
 „don de son péché , pourvu qu'il la fasse
 „dans de bonnes dispositions ; donc sa sa-
 „tisfaction lui peut aussi être utile. «

2°. „ Si la satisfaction faite par un pécheur
 „pour obtenir le pardon ne lui servoit à rien ,
 „il s'ensuivroit que l'attrition seroit aussi
 „inutile.

3°. „ Il s'ensuivroit en troisième lieu , que
 „la contrition ne devrait pas être comman-
 „dée , &c.

4°. „ Enfin tous les Scholastiques convien-
 „nent que quoique les dispositions prépa-
 „ratoires ne méritent point la grâce de Dieu
 „ni le pardon du péché , elles sont cependant
 „fort utiles pour y parvenir. Les œuvres
 „faites pour satisfaire sont donc aussi fort
 „utiles pour obtenir le pardon & la grâce
 „de Dieu , quoiqu'elles ne les méritent
 „pas , &c. „

VIII. Qui osera contredire ces sages Jésuites, qui ayant médité long-tems l'Écriture, les Peres, & la Tradition de l'Église, ont tous enseigné d'une voix unanime, que les pécheurs, sur-tout ceux d'habitude, étoient obligés de se préparer par des œuvres de pénitence & par de grands efforts à obtenir la grace de la justice & d'une vraie conversion, qu'ils disent être très-rare & très-difficile à obtenir? La troupe des Probabilistes qui ignorent le sens de l'Écriture & des Peres, au moins sur cette matière, s'élèvera-t-elle selon sa coutume contre ces Théologiens Jésuites? Mais il n'y a point d'homme sensé qui ne voie combien l'autorité de ces Théologiens prévaut à celle de mille Casuistes. J'ai donc pour moi, & mon sentiment, ou plutôt pour le sentiment commun de l'Église, les Jésuites même les plus savans, les plus distingués & les plus sages: ces hommes devant qui Bussembaum, Gobat, Escobar, Lacroix, Viva, & autres semblables ne sont que comme des oiseaux de nuit en présence du Soleil. Mais pour forcer, s'il est possible, ces contradicteurs à reconnoître combien ils s'écartent de la vérité, je vais encore rapporter le témoignage d'un Casuiste, grand défenseur de la morale relâchée.

IX. C'est le P. Bauni qui va parler: (*m*) qu'ils écoutent. » Le Concile de Trente (*n*)

(*m*) Traité de la pénitence p. 223.

(*n*) Conc. de Trente Sess. 14. c. 4.

» exige

» exige de plus le bon propos, c'est-à-dire,
 » une volonté certaine, ferme & stable de
 » ne plus pécher, afin de nous apprendre
 » qu'une résolution superficielle ne suffit pas
 » pour appaiser Dieu, mais qu'il est nécessaire
 » qu'elle soit forte, constante, & efficace, enfor-
 » te que nous ne voulions plus réellement re-
 » tourner au péché. Car *une pénitence suivie*
 » *d'une nouvelle chute est inutile : la guérison*
 » *d'une plaie qui a été renouvelée est bien plus*
 » *lente : celui qui pleure des péchés dans lesquels*
 » *il retombe toujours, ne mérite point de pardon :*
 » *il est inutile de pleurer des crimes qu'on renou-*
 » *velle chaque jour : il ne sert de rien de deman-*
 » *der pardon de ses péchés, & de les commettre*
 » *de nouveau. Persistez donc dans l'aveu de vos*
 » *fautes ; affermissez-vous constamment dans la*
 » *pénitence ; ne cessez point de marcher dans la*
 » *bonne voie où vous êtes entrés ; conservez iné-*
 » *branlablement la résolution de mener une vie*
 » *plus sainte. (o) Celui en qui une extrême*
 » *foiblesse enlève cette résolution, n'est pas*
 » *un vrai pénitent. Et parce qu'il y en a beau-*
 » *coup qui manquent à cet égard à ce qu'ils*
 » *se doivent à eux-mêmes, c'est pour cela*
 » *qu'il est si rare & si difficile de trouver de vrais*
 » *pénitens, & qu'il n'y en a peut-être AUCUNS*
 » *qui méritent ce nom. »*

X. » Saül n'a donc pas eu les caractères
 » d'un vrai pénitent ; car il dit, selon la

(o) S. Aug. dans Gratien sur la pénitence p. 223.

» remarque de Rupert : (p) *J'ai péché ; mais*
 » il ne le dit pas avec des sentimens d'humili-
 » lité ; car il ajouta : *Mais honorez-moi main-*
 » *tenant.* Il voulut donc par l'aveu de son
 » péché acquérir sa propre gloire , & non
 » rechercher celle de Dieu. Comme en cela
 » il a été imité par ceux qui sont venus après
 » lui (tant est grande la fragilité humaine
 » & la corruption de notre tems) je ne suis
 » point surpris que S. Augustin ait dit que
 » dans MILLE pénitens , il ne s'en trouve que
 » TRÈS-PEU , peut-être même PAS UN SEUL
 » qui mérite véritablement ce nom. On voit ,
 » dit-il , (q) des pénitens accourir en foule à
 » l'imposition des mains , ce qui dure fort long-
 » tems ; on leur dit de prier , ils se mettent en
 » prieres ; & dans ce grand nombre je cherche
 » un pénitent sans en trouver un seul. C'est-à-
 » dire , il y en a PEU qui rentrent dans la
 » bonne voie ; il'y en a PEU qui changent
 » de vie ; il y en a PEU qui prouvent par
 » leurs œuvres & par leur conduite qu'ils
 » aiment la justice , & qu'ils détestent ce qui
 » est opposé à Dieu & à la droite raison. »

XI. Ces paroles prouvent évidemment
 combien fait tous les jours de progrès le re-
 lâchement de quelques Casuistes , ainsi que
 la corruption des mœurs. Le P. Balthasar
 Francolin appelle M. Genet Rigoriste , parce

(p) Rupert sur le II. chap. de l'Apocalypse.

(q) Sermon 144. du tems.

que cet Evêque exige , pour la validité de la confession , une résolution ferme & constante de ne plus pécher. Chose étonnante ! Le P. Bauni seroit-il donc Rigoriste ou Janséniste , puisqu'il demandoit aussi , même long-tems avant M. Genet , un bon propos *fort , constant , ferme , efficace , & stable* ? Les maximes de quelques Casuistes sur le sacrement de Pénitence sont donc devenues encore plus relâchées depuis le P. Bauni.

Que dira l'auteur de la Dissertation , qui a osé écrire , page 25 , qu'une volonté ferme , constante , & stable de ne plus pécher , ne pouvoit se concilier avec l'Écriture , avec le Concile de Trente , ni avec notre liberté ? Faut-il donc , ou ne faut-il pas , pour conserver cette liberté , selon ce nouveau Théologien , que ceux qui sont justifiés retombent après plusieurs confessions dans des crimes énormes ?

Mais revenons au P. Bauni ; il n'assureroit pas qu'il y a peu de vrais pénitens , si la conversion étoit aussi facile que le dit notre Dissertateur. Sera-t-il obligé de dire que le P. Bauni son confrere est Calviniste , parce qu'il demande avec l'Apôtre S. Paul pour une vraie conversion une volonté ferme , stable & efficace de renoncer au péché ?



 CHAPITRE VIII.

La raison même fournit des preuves qui confirment la doctrine de l'Écriture, des Peres, & des Théologiens.

JE commence par quelques observations qui serviront à mettre la vérité dont il s'agit ici, dans un plus grand jour; & je dis en premier lieu que je ne parle point de ces conversions que Dieu peut opérer en un instant dans les pécheurs aveuglés & endurcis. Nous sçavons que Dieu accorda en un instant le don de la justice au bon-Larron sur la Croix, à S. Paul plein de fureur contre les Disciples de J. C, & à la Magdeleine (*a*) chargée de péchés. Ces conversions sont des prodiges que Dieu opère quelquefois, mais rarement, pour nous découvrir les richesses de sa miséricorde. Je prie ceux qui se servent de ces exemples rares & extraordinaires pour autoriser les pratiques de donner sur le champ l'absolution aux pécheurs d'habitude & de rechute toutes les fois, *TOTIES QUOTIES*, qu'ils vont à confesse, je les prie, dis-je, de m'apprendre si leur absolution fait de leurs pénitens autant de Pauls qui s'exposent à mille dangers & à verser leur sang

[*a*] Le P. Concina veut parler de la péchereffe de l'Évangile.

pour J. C. Je les prie de me dire si ces Femmes mondaines, à qui ils donnent l'Absolution sur le champ, sont après cela autant de Magdeleines qui passent le reste de leur vie dans des pleurs & des gémissemens continuels, dans les jeûnes, dans les cilices & dans la retraite. Pourquoi donc s'autoriser des dons extraordinaires de la miséricorde de Dieu & de sa toute-puissance absolue, pour défendre la facilité qu'ils ont à donner une absolution précipitée à des pécheurs souvent retombés ? Notre dispute ne regarde que la justification des pécheurs d'habitude selon le cours ordinaire & commun de la conduite de Dieu ; & nous prétendons que ces pécheurs ne sont point changés ni vraiment convertis en peu de jours, mais qu'ils ont besoin de se préparer plus ou moins de tems pour recevoir dignement l'absolution.

II. Il faut observer en second lieu que la pratique en usage depuis plusieurs siècles d'administrer le Sacrement de Pénitence, est différente de celle qui a été en vigueur dans les premiers siècles de l'Eglise. Dans les deux premiers siècles le tems de la satisfaction n'étoit point fixe. Au tems du schisme des Novatiens on établit quatre degrés par lesquels devoient passer les pénitens, avant d'être admis aux Sacremens. Ces degrés étoient celui des *Pleurans*, celui des *Ecou-tans*, celui des *Prosternés*, & celui des *Con-*

sistans. Après le septième siècle cette discipline commença à s'affoiblir dans l'Eglise Latine ; & enfin long-tems après elle cessa entièrement. Cependant les souverains Pontifes & les Evêques les plus distingués par leurs lumières & par leur piété n'ont point cessé de recommander comme très-utile aux Confesseurs la connoissance des SS. Canons Pénitentiaux. S. Charles Borromée en a fait un recueil , & les a disposés suivant l'ordre des Commandemens du Décalogue. Notre sage Pontife Benoît XIV. (*b*) recommande de les étudier avec attention , & au commencement du Chapitre où il en parle , il désapprouve les auteurs de la morale relâchée , & il dit qu'ils ont tort de taxer d'une sévérité excessive le règlement qui prescrit aux Prêtres de lire assidument les anciens Canons pénitentiaux.

III. Vous observerez encore que l'Eglise a approuvé & approuve l'usage de donner l'absolution avant la satisfaction. C'est par cette raison que le saint Siège condamna sous Alexandre VII. cette proposition : *L'ordre de faire précéder la satisfaction avant l'absolution n'est point un objet de discipline ou d'institution ecclésiastique : c'est une loi & un précepte de J. C. fondé sur la nature même de la chose.* Cependant l'Eglise aussi désapprouve & déteste l'abus d'absoudre les pécheurs d'habitude , avant

[*b*] L. 7. du Synode chap. 62.

qu'ils se soient préparés par de bonnes œuvres à un si grand sacrement , & qu'ils aient donné à leurs confesseurs des preuves de leur contrition.

IV. Pour le présent , il s'agit d'examiner par les lumières que la raison peut fournir à cet égard , si selon le cours de la providence sur les pécheurs d'habitude , ou sur ceux qui sont souvent retombés après leurs confessions , ils peuvent être absous aussitôt qu'ils se présentent , parce qu'ils font *quelque effort* , & marquent *quelque envie* de se corriger ; ou si l'on ne doit pas plutôt leur différer l'absolution , jusqu'à ce que leurs œuvres de pénitence donnent une confiance bien fondée de leur conversion. Il faut observer sur cela qu'on ne peut fixer par une règle générale le tems que doit durer ce délai : il faut plus de tems aux uns , & moins aux autres ; car il faut faire attention au nombre de rechutes , à la force de la mauvaise habitude , à la condition des personnes , à leur ferveur , s'ils ont un désir ardent de se corriger , & une forte résolution de changer de vie ; & il faut agir différemment selon la variété des circonstances.

V. Le premier motif que la raison nous fournit pour différer l'absolution aux pécheurs d'habitude , se tire de la condition de notre nature , qui dans sa manière d'agir passe d'une chose à une autre peu à peu & par degrés. Car qui est-ce qui apprend un métier en un

H iv

moment ? Quel est l'Architecte , quelque habile qu'il soit , qui n'emploie que quelques heures pour construire un édifice ? Qui est-ce qui après une dangereuse & longue maladie recouvre une pleine santé tout à coup ? Quoique la concupiscence nous porte au péché , cependant (selon le proverbe) *on ne devient pas méchant tout d'un coup* ; qui pourra donc se persuader que des pécheurs couverts de blessures réitérées , & enchaînés par la force de leurs habitudes criminelles , deviendront justes & saints en un instant ? Ce qui arrive dans l'exercice d'une Profession , & encore plus dans l'ordre de la nature , où chaque chose ne parvient pas tout à coup à la perfection qui lui est propre , mais par un progrès insensible , est le modèle de ce qui se passe dans l'ordre de la grace. S. Marc nous le dit clairement en ces termes : (c) *Le royaume des cieux est semblable à ce qui arrive lorsqu'un homme a jetté de la semence en terre ; soit qu'il dorme , ou qu'il se leve , durant la nuit & durant le jour , la semence germe & croît sans qu'il sache comment ; car la terre produit d'elle-même , premièrement l'herbe , ensuite l'épi , puis le blé tout formé qui remplit l'épi. Et lorsque le fruit est dans sa maturité , on y met aussitôt la faucille , parce que le tems de la moisson est venu. Voilà un portrait au naturel de la conversion d'un pécheur invétééré ; il n'est pas revêtu des fausses*

(c) Ch. 4. v. 26. & suiv.

couleurs des Probabilistes , mais il est tracé par la main de J. C. même. C'est peu à peu & par degré que les pécheurs parviennent à la justice. Ils n'obtiennent pas un don si précieux sans qu'il se livre un combat pénible & opiniâtre entre la chair & l'esprit , sans de violens efforts & de vives instances. Car l'amour du monde , de la vanité , des choses sensibles , des plaisirs de la chair , qui domine depuis long-tems dans une ame , & qui y exerce sa tyrannie , ne peut en être arraché sans de rudes combats & de vives douleurs ; de la même manière qu'un corps malade depuis long-tems ne peut se guérir si vite , & que les mains noires d'un Forgeron ne peuvent en une seule fois reprendre leur première couleur ; mais il faut à l'un de longs remèdes pour recouvrer sa santé , & l'autre a besoin de se laver bien des fois les mains pour leur rendre leur blancheur. Et comme , selon le témoignage de la sainte Ecriture , l'Ethiopien ne peut changer la noirceur de sa peau ; de même ce n'est qu'avec beaucoup de difficultés que les pécheurs invétérés peuvent en quitter la facheuse habitude.

VI. Ecoutons ce que dit Origène à ce sujet :

(d) » Il ne faut pas s'imaginer que l'homme » passe tout à coup & dès qu'il en a conçu le » désir , de l'esclavage de la loi du péché à » l'aimable joug de J. C.... Il est hors de dou-

(d) Liv. 6. sur l'Ep. aux Rom. ch. 8.

» te qu'on ne parvient à cet heureux état que
 » par des actes de vertu souvent réitérés,
 » par de longues & de sérieuses réflexions,
 » par un travail continuel ; qu'on n'y arrive
 » que par la vigilance & les efforts, & en
 » avançant peu à peu. « S. Augustin dit l'avoir
 éprouvé par cette guerre intestine, ces longs
 combats, qu'il eut à essuyer dans sa conver-
 sion, entre la volonté charnelle & la spiri-
 tuelle. » Il s'étoit déjà formé en moi, dit-il,
 » (e) une volonté nouvelle, qui commen-
 » çoit à me faire désirer de vous servir de ce
 » culte gratuit que vous demandez..... Mais
 » (cette volonté) n'étoit pas encore assez
 » forte pour vaincre l'ancienne qui avoit toute
 » la force qu'une longue habitude peut don-
 » ner. Cependant ces deux volontés, l'une
 » ancienne & l'autre nouvelle, l'une charnel-
 » le & l'autre spirituelle, se combattoient, &
 » ne pouvant s'accorder, déchiroient mon
 » ame. » Le même Pere expliquant ces paro-
 les du sixième Pseaume : *Je me suis épuisé à*
force de soupirer ; je laverai toutes les nuits mon
lit de mes pleurs, décrit plus au long ce com-
 bat intérieur par l'exemple de David, enten-
 dant par ce lit la volupté & tous les plaisirs
 du monde. » Celui qui tâche de quitter ces
 » voluptés, les expie par ses larmes. Il voit
 » lui-même qu'il condamne ses désirs charnels,
 » & cependant il y est retenu avec plaisir par

(e) Liv. 8. de ses Confess. ch. 5.

» la foiblesse de sa chair , & il demeure vo-
 » lontiers étendu dans un lieu , d'où il ne peut
 « sortir que son cœur ne soit guéri... (f) L'hom-
 » me se trouve donc lié par ses passions ; il ne
 » peut marcher sous le poids de ses chaînes.
 » Il est enfermé par la difficulté qu'il sent de
 » quitter le vice , par une espèce d'impossibi-
 » lité qui le retient comme entre des murs
 » élevés , *tanquam muro impossibilitatis erecto* ,
 » & trouvant toutes les portes fermées , il ne
 » sçait par où échapper pour se rendre à une
 » meilleure vie... Il s'écrie vers le Seigneur :
 » le Seigneur le délivre de ses nécessités pres-
 » santes ; il rompt les liens de son iniquité , &
 » il lui fait pratiquer des œuvres de justice. «

VII. S. Augustin nous apprend au même en-
 droit pourquoi le pécheur est délivré avec
 tant de peine. » Le Seigneur , dit-il , peut
 » opérer ce changement sans faire éprouver
 » toutes ces peines. Mais si nous l'obtenions
 » sans travail , nous ne reconnoîtrions pas ce-
 » lui qui nous fait un si grand don. Car si le
 » pécheur étoit converti aussitôt qu'il le vou-
 » droit , s'il ne sentoit point la résistance de
 » ses passions , s'il n'étoit pas accablé par la
 » pesanteur de ses chaînes , il attribuerait à
 » ses propres forces ce qu'il sentiroit pouvoir
 » avec tant de facilité. « J'expliquerai plus
 au long cette pensée dans la suite. Mais saint
 Augustin craignant que les hommes ne se per-

(f) Sur le Ps. 106. n. 5.

suadassent faussement que la conversion ve-
 noit de leurs efforts, parle encore ailleurs des
 peines & des travaux qu'ont à supporter les
 pécheurs fréquemment retombés, pour sortir
 de leurs miseres, & il rapporte les rudes af-
 fairs, la violence & les efforts qu'il a eu à
 supporter lui-même, avant que d'avoir pu
 réprimer la concupiscence & vaincre ses mau-
 vaises habitudes pour être tout à Dieu. » Le
 » Démon s'étoit rendu le maître de ma vo-
 » lonté, dit ce Pere, (g) & en avoit fait
 » une chaîne dont il me tenoit lié. Car cette
 » volonté en se dérégant étoit devenue pas-
 » sion; en suivant cette passion, elle s'étoit
 » tournée en habitude; & faute de résister à
 » cette habitude, elle étoit devenue nécessité;
 » & c'étoient comme autant d'anneaux enga-
 » gés les uns dans les autres, dont l'ennemi
 » avoit composé cette chaîne par où il me te-
 » noit dans une cruelle servitude. Cependant il
 » s'étoit déjà formé en moi une volonté nou-
 » velle qui commençoit à me faire désirer
 » de vous servir de ce culte tout gratuit que
 » vous demandez, & de jouir de vous, ô
 » mon Dieu, en qui seul on trouve un plaisir
 » solide & durable. Mais cette volonté qui
 » ne faisoit que de naître, n'étoit pas encore
 » assez forte pour vaincre l'autre, qui avoit
 » toute la force qu'une longue habitude peut
 » donner.... Mais mon cœur, encore attaché

[g] Liv. 8. des Confess. ch. 5.

„ aux choses de la terre , ne pouvoit se ré-
 „ foudre à y renoncer pour ne plus penser qu'à
 „ vous servir ; & je craignois de me voir libre
 „ & hors de tous ces embarras qui sont des
 „ suites inséparables de l'amour du monde ,
 „ comme on devoit craindre de s'y jeter.
 „ Ainsi je succombois sous le fardeau des en-
 „ gagemens du siècle ; j'en étois accablé com-
 „ me on l'est quelquefois d'un sommeil dont
 „ on voudroit se tirer , mais auquel on se lais-
 „ se pourtant aller avec plaisir ; & les pensées
 „ par où je tâchois de m'élever vers vous ,
 „ étoient à peu-près comme les efforts de ceux
 „ qui voudroient s'éveiller , mais qu'une extrê-
 „ me envie de dormir emporte & fait retom-
 „ ber dans le sommeil.... Une voix secrette
 „ me disoit sans cesse : *Sortez du sommeil où*
 „ *vous êtes ; levez-vous d'entre les morts , &*
 „ *J. C. vous éclairera ;* & vous me faisiez voir
 „ clairement que vous ne me disiez rien que
 „ de salutaire & de vrai. Ainsi ne sçachant plus
 „ par où me défendre contre la conviction
 „ intérieure que j'avois de la vérité , j'étois
 „ réduit à dire comme ces paresseux qu'on
 „ tâche d'éveiller : *Laissez-moi encore un mo-*
 „ *ment ; tout à l'heure , tout à l'heure.* Mais cet-
 „ te heure ne venoit point , & ce moment
 „ n'avoit point de fin. „

VIII. On ne peut rien de plus frappant &
 de plus vif que cette comparaison que fait saint
 Augustin de la volonté du pécheur avec celle

d'un homme plongé dans un profond sommeil, On le réveille ; il répond : *Tout à l'heure* ; & dans le moment il se rendort vaincu par la douceur qu'il y goûte. On le réveille encore ; il répond : *Laissez-moi encore un peu*. De nouveau réveillé il dit : *Je vais me lever dans l'instant* ; & dans l'instant il se laisse retomber dans les bras du sommeil. De même l'éclat de quelques fêtes réveille les pécheurs d'habitude enivrés d'un poison léthargique & mortel. Ils vont trouver un Confesseur ; ils reçoivent l'absolution , & se nourrissent du pain du ciel. Mais leur cœur étant toujours plein du poison de la volupté & des délices charnelles, ils retournent bientôt vers l'iniquité , parce qu'ils ne veulent pas imiter ce que fit S. Augustin , qui nous dit encore : (*h*) » Quels re-
 » proches ne me fis-je point ! Que ne mis-je
 » point en usage pour me piquer moi-même
 » & pour tirer mon ame de son engourdisse-
 » ment , afin qu'elle se laissât aller au mouve-
 » ment qui me portoit vers vous , & qu'elle
 » ne résistât plus aux efforts que je faisois
 » pour vous suivre ! & néanmoins elle résistoit
 » encore. » Dans la violence (*i*) de l'agita-
 » tion où me mettoit cette guerre intestine
 » que je venois d'exciter contre moi-même
 » dont mon cœur étoit le théâtre, ... je frémis-
 » fois d'indignation contre moi-même , de ce

[*h*] Ibid. ch. 7.[*i*] Ibid. ch. 8.

» que je refuſois encore de me rendre à vous,
 » de me ſoumettre à ce que vous demandiez
 » de moi , ô mon Dieu , quoique toutes les
 » puiffances de mon ame me criâſſent tout
 » d'une voix que c'étoit-là le ſeul bon parti
 » que je pûſſe prendre... En même-tems que
 » je faiſois ſi aiſément tant de choſes où il y
 » avoit différence entre pouvoir & vouloir ,
 » je ne faiſois pas celle que j'aurois ſans com-
 » paraiſon mieux aimé faire , & où il ne fal-
 » loit que la vouloir pour la pouvoir faire. »

IX. Il faut bien remarquer ici , que S. Au-
 guſtin n'étoit point un pécheur de rechute
 après pluſieurs confeſſions (il n'avoit point
 encore reçu le baptême.) Cependant ce fut
 dans cette première conversion qu'il éprouva
 cette guerre intérieure , ces combats violens
 avec lui-même , ces frémiffemens , ces cris
 déplorables , avant d'être juſtifié. Car quoi-
 qu'il ſe fut plongé dans la boue des vices , il
 n'avoit pas violé les promeſſes de ne plus pé-
 cher ; il ne s'étoit pas ſouillé de pluſieurs ſacri-
 lèges. Sitôt qu'il vit briller à ſes yeux la lu-
 mière de la vérité , ſur le champ il s'arma
 contre lui-même , il combattit dans ſon cœur ,
 il frémit , il pouſſa des ſanglots , il verſa un
 torrent continuel de larmes , & il ſentit ſes
 os ſ'entrechoquer les uns contre les autres.
 Que diront là-deſſus les Probabiliſtes & les
 Docteurs Caſuiſtes ? Quelle eſpérance les pé-
 cheurs de rechute & d'habitude leur donnent-

ils de leur conversion ? Suffira-t-il qu'ils fassent *quelque effort* , qu'ils y donnent *quelque application* , pour être justifiés dans l'instant ? Qu'ils apprennent que tout ce que S. Augustin dit avoir éprouvé en lui-même , doit arriver à peu près aux pécheurs , sur-tout d'habitude , qui ont un désir sincère de se corriger. C'est ce qu'il nous apprend lui-même par ces paroles : (k) » Reconnoissez que tout ce que je dis , » se trouve en vous. Mais ne le bornez pas à » vous , comme si cela n'arrivoit qu'à vous » seul. Soyez persuadé que cela arrive à tous » ou à presque tous ceux qui viennent se joindre au peuple saint , & qui sont rachetés de » l'esclavage de l'ennemi par le sang précieux » de J. C. Il n'y en a pas un seul qui ne soit » infecté du péché originel ; il n'y en a pas » un seul qui ne soit plus ou moins assujetti » au même orgueil , à la même concupiscence , à la même corruption. »

X. Les autres Peres de l'Eglise parlent comme S. Augustin ; ils font valoir les mêmes considérations sur ce point de doctrine , & le prêchent aux Chrétiens. Je me contenterai de produire le témoignage de S. Thomas d'Aquin , en qui on trouve réunis les sentimens de tous les Peres , & qui marque clairement le commencement , le progrès , & la consommation de la justice. Il nous dit , suivant la lumière naturelle , qu'une maladie considérable ne

(k) Sur le Pf. 104.

peut

peut se guérir tout à coup sans un miracle. Si cette guérison arrive en un instant, elle est regardée comme miraculeuse. De même on ne peut être justifié en un instant sans miracle; & selon le cours ordinaire il faut aller par degrés & passer par un progrès presque insensible de l'imperfection à la vertu. » En

» troisième lieu, dit le Docteur Angélique,

» (1) on trouve dans les miracles quelque

» chose au-dessus du cours ordinaire des cau-

» ses naturelles, comme lorsqu'un malade est

» parfaitement guéri tout à coup, ce que ne

» peuvent faire ni l'art ni la nature; de même

» la justification de l'impie est quelquefois mi-

» raculeuse, & quelquefois ne l'est pas. Le

» cours commun & ordinaire de la justifica-

» tion, est que l'ame, muë intérieurement par

» la grace, se tourne d'abord vers Dieu d'une

» manière encore imparfaite, pour arriver

» ensuite à une parfaite conversion; parce

» que la charité commencée, dit S. Augustin,

» mérite d'être augmentée; & par cette aug-

» mentation elle mérite d'être rendue parfaite.

» Mais quelquefois Dieu meut une ame si puis-

» samment qu'elle acquiert aussitôt la perfe-

» ction de la justice, comme il arriva à S. Paul

» après avoir été renversé par terre par un

» miracle extérieur; c'est pourquoi la conver-

» sion de cet Apôtre a toujours été regardée

» dans l'Eglise comme miraculeuse. » Le sens

(1) 1. 2. Quest. 103. art. 10.

de S. Thomas est si clair qu'il ne seroit pas nécessaire d'avoir recours à ses interprètes. Cependant il est à propos d'écouter là-dessus deux fameux Jésuites , Suarez & Vasquez.

„ Il faut observer ici en peu de mots deux
 „ choses , dit Suarez. (*m*) D'abord , selon
 „ les loix ordinaires , la préparation requise
 „ dans le pécheur pour parvenir à la justice ,
 „ & qui consiste dans la vocation de Dieu &
 „ dans les actes du pénitent , ne s'opère qu'A-
 „ VEC SUCCESSION DE TEMS , de telle
 „ sorte que le changement qui se fait en lui ,
 „ commence par la vocation ou l'inspiration
 „ de Dieu , & croît PEU A PEU d'un degré
 „ imparfait à un plus parfait , jusqu'à ce que
 „ la dernière disposition ait acquis la perfe-
 „ ction qu'elle doit avoir. Cette doctrine est
 „ tirée de S. Thomas & clairement établie
 „ par le Concile de Trente ; (*n*) & de plus
 „ elle est fondée sur une raison convain-
 „ cante , ... qui est que la conduite ordinaire
 „ de Dieu est de mouvoir l'homme d'une ma-
 „ niere conforme à la façon dont l'homme a
 „ coutume d'agir. Or la condition de l'hom-
 „ me est d'avoir besoin de tems pour réflé-
 „ chir , pour délibérer , & sur-tout lorsqu'il
 „ s'agit de se déterminer à des choses gran-
 „ des & difficiles. »

XI. Vasquez tient le même langage. » Il est

(*m*) L. 8. de la grace , ch. 23. assert. 1. n. 3.

(*n*) Sess. 6. ch. 6. & 7.

» indubitable , dit-il , (o) que l'ouvrage de
 » la conversion & de la justification est un
 » édifice spirituel qui s'élève PEU A PEU , jus-
 » qu'à ce qu'il soit parvenu au faité par l'infu-
 » sion de la charité justifiante. Et c'est en
 » cela que le progrès spirituel qui se fait dans
 » l'homme , est représenté par le progrès d'un
 » édifice matériel qui s'élève PEU A PEU sur
 » son fondement , c'est-à-dire , sur les pre-
 » mières pierres qui soutiennent les autres.
 » S. Paul (p) représente la justification sous
 » cette idée d'un édifice , lorsqu'il dit : *Vous*
 » *êtes édifiés sur le fondement des Apôtres & des*
 » *Prophètes , & unis en J. C. qui est lui-même*
 » *la principale pierre de l'angle , sur lequel tout*
 » *l'édifice étant posé , s'élève & s'accroît dans ses*
 » *proportions & sa symétrie , pour être un saint*
 » *temple consacré au Seigneur ; & vous-mêmes*
 » *aussi , vous entrez dans la structure de cet édi-*
 » *fice , pour devenir la maison de Dieu par le*
 » *saint Esprit.* En effet , de même que dans la
 » construction d'un temple matériel , tant que
 » les murailles s'élèvent peu à peu , on ne
 » regarde point cet édifice , encore imparfait ,
 » comme un temple propre à être habité ,
 » mais seulement lorsqu'il est achevé & par-
 » venu à sa dernière perfection ; de même
 » aussi pendant tout le tems que l'homme SE

(o) Sur la 1. 2. de saint Thomas , quest. 114. disp. 110.
c. 7. n. 47. & 48.

(p) Aux Ephes. ch. 2. v. 20.

» DISPOSE PEU A PEU A LA JUSTIFICA-
 » TION SUR LE FONDEMENT DE LA FOI ,
 » on ne peut pas dire qu'il soit édifié & pro-
 » pre à être le temple & la demeure de Dieu,
 » avant qu'il soit parvenu au faite , c'est-à-
 » dire , avant que la charité soit répandue
 » dans son ame. » Concluons de ces paroles
 qu'il faut , ou que les auteurs de la morale
 relâchée avouent que Dieu opère souvent
 ces miracles pour la justification des pécheurs
 de rechute , ou qu'ils conviennent que la con-
 version de ces pécheurs demande une prépa-
 ration convenable & proportionnée à leurs
 crimes.

XII. Passons à la seconde preuve tirée de
 la raison. La justification de l'impie est le plus
 excellent don de Dieu. Or le cours ordinaire
 de la Providence est de ne dispenser ses dons
 excellens qu'à ceux qui se préparent à les re-
 cevoir par les prières , les larmes , les jeûnes
 & les travaux de la pénitence. *Demandez &
 on vous donnera ; frappez & on vous ouvrira* ,
 dit le Seigneur. *Faites effort* , nous dit-il enco-
 re , *pour entrer par la porte étroite ; car je vous
 assure que plusieurs chercheront les moyens d'y en-
 trer & , ne le pourront.* Qui sont ceux qui ne pour-
 ront y entrer ? Ce seront ceux dont parle le
 Dissertateur , ceux qui n'emploient que *quel-
 que application* , *quelque effort* pour se conver-
 tir ; qui veulent servir deux maîtres , Dieu
 & le Monde ; qui ne se proposent de se cor-

riger que d'une volonté foible & languissante. En effet , si l'on n'obtient qu'avec de grandes peines les grandes dignités de la terre , les pécheurs d'habitude obtiendront ils le don précieux de la justice en n'y apportant que *quelque effort , quelque application* ? Les Casuistes , qui enseignent de telles absurdités , renversent l'ordre de la divine Providence , font outrage à Dieu , & font disparaître l'horreur que doit inspirer le crime. Quelle affreuse opinion ! S. Augustin nous dit que si des pécheurs tant de fois retombés pouvoient obtenir si aisément leur guérison , la conversion ne seroit pas un don privilégié , mais de nulle importance. Tous les Peres nous répètent qu'on se feroit un jeu de pécher , & que la pénitence ne seroit qu'une bagatelle. Car fait-on beaucoup d'attention à des maux qu'on guérit par les plus faciles remèdes ? Quelle horreur les Chrétiens concevront-ils du péché , s'ils voient qu'il est remis avec la même facilité avec laquelle on le commet ? C'est ce que remarque S. Augustin sur ces paroles du Psalmiste : (p) *Et vous, Seigneur, jusqu'à quand ?*

„ Qui ne voit que le Prophète marque par
 „ ces paroles une ame qui combat contre ses
 „ maladies , dont le médecin diffère long-
 „ tems la guérison , pour lui faire connoître
 „ combien sont grands les maux dans lesquels
 „ elle s'est précipitée par son péché ? Car on

(p) Sur le Ps. 6.

„ a peu de soin d'éviter un mal qui se guérit
 „ aisément. Mais lorsqu'il ne se guérit qu'a-
 „ vec peine , la difficulté qu'on a de recou-
 „ vrer la santé , fait qu'on prend plus de soin
 „ pour la conserver. „

XIII. C'est pour cela que l'Eglise , quoi-
 qu'elle ait changé la pratique extérieure & la
 discipline de la pénitence publique , n'en a
 pas moins conservé constamment l'esprit , &
 en a pris fortement la défense par toutes sor-
 tes de preuves & par sa tradition perpétuelle
 contre les Protestans , qui ont l'impudence
 de nier l'utilité des œuvres tant préparatoires
 que satisfactoires. Le célèbre Pierre Soto , de
 l'Ordre des Dominicains , fut choisi dans le
 Concile de Trente pour exposer la doctrine
 Catholique sur la préparation nécessaire à la
 justice , contre la profession de foi Luthérien-
 ne qui fut présentée à ce Concile en 1552.
 par l'Ambassadeur du Duc de Wittemberg.
 Cette profession Luthérienne rejettoit la né-
 cessité de la prière , des jeûnes & des autres
 œuvres de piété. Le P. Soto , dont je rappor-
 terai plus bas les paroles , renversa cette er-
 reur.

XIV. L'Eglise exige ces œuvres prépara-
 toires , sur-tout pour deux raisons. La premiè-
 re est afin que le pécheur par ses œuvres &
 par ses travaux obtienne de la divine miséri-
 corde le don rare & précieux de la conver-
 sion ; qu'il commence à guérir ses blessures ,

& qu'il prépare son ame à la justification ; qu'il s'empresse d'appaier le courroux de la justice divine , & qu'il conçoive de l'horreur pour le péché , qui est la cause de si grands maux. Aussi quoique l'Eglise ait modéré la rigueur des quatre degrés de la pénitence publique pour les péchés publics , telle qu'elle a été pratiquée pendant plusieurs siècles , elle ne l'a pas pour cela entièrement abolie , comme nous l'avons prouvé ; parce qu'elle en conserve toujours l'esprit sans aucun changement ni aucune différence. La seconde raison est que l'Eglise ne pénètre pas dans le secret des cœurs & qu'elle n'en juge pas : ainsi il n'est pas de sa prudence de s'en rapporter à des pécheurs souvent retombés depuis plusieurs confessions , lorsqu'ils disent que la douleur qu'ils font voir est sincère , & que la résolution de ne plus pécher à l'avenir , dont ils se vantent , est ferme & solide. Car J. C. nous apprenant lui-même qu'il faut connoître par les fruits les dispositions de chacun , l'Eglise a toujours eu raison d'exiger des pécheurs des œuvres préparatoires qui pussent lui servir à connoître la sincérité de leur changement.

XV. Je n'ignore pas que notre Auteur dit (p. 13.) qu'il faut croire les pécheurs de rechute lorsqu'ils assurent qu'ils ont cette ferme résolution. Mais je développerai dans la suite son erreur à ce sujet. Car ce ne sont pas les Pénitens , mais les Confesseurs , que Dieu

a établis pour juger de cette douleur & de ce bon propos. C'est à ceux-ci qu'il a donné le pouvoir de lier, de délier, & de discerner quels sont ceux qui méritent d'être retenus ou d'être absous.

XVI. Pour montrer que les pécheurs de rechute ne se convertissent pas en un moment, & qu'on ne peut par conséquent leur accorder l'absolution qu'après qu'ils s'y sont préparés longtems par toutes sortes de moyens & de bonnes œuvres, je ne rapporterai plus qu'une preuve tirée de la raison, & qui est triomphante. La voici. Les pécheurs de rechute se portent au crime avec une ardeur & une passion que rien n'arrête. L'iniquité & leurs habitudes dépravées sont les tyrans de leur ame. L'amour du siècle les domine & exerce en eux un empire despotique. Cela étant, toutes leurs confessions ont été ou inutiles & sacrilèges, ou saintes & valides. Si elles ont été sacrilèges, ce ne sont que de faux pénitens & d'abominables hypocrites. Mais si ces confessions ont été bonnes & saintes, il s'ensuivra donc que des gens remplis de la grace de Dieu, fortifiés par une abondante effusion des dons du ciel, retombent fréquemment dans des iniquités mortelles. Ils sont donc toujours dominés par l'amour des créatures, par le désir des voluptés charnelles, par la cupidité des richesses. Ils ont donc besoin, non de quelque effort, de quelque

application, mais d'employer les efforts les plus fervens, l'*application* la plus soutenue, pour surmonter leurs passions & pour se rendre vainqueurs de cette bouillante impétuosité qui les entraîne dans le crime. Non, jamais *quelque application*, *quelque effort* ne l'emportera sur le violent amour du vice qui domine dans ces pécheurs. Car ils font des rechutes ou par une malice invétérée, ou par la fragilité de leur nature. S'ils péchent par malice, ils sont donc liés & comme endurcis dans l'iniquité, par conséquent indignes des Sacremens. Si c'est l'effet de leur foiblesse, plus cette fragilité est grande, plus ils ont besoin d'un moyen efficace, d'un remède puissant, & de soins qui durent long-tems. Qui osera soutenir que *quelque effort*, *quelque application* sera capable de guérir & de vaincre leur inconstance & leur foiblesse extrême? Il faut donc convenir que la doctrine de la Dissertation combat directement la lumière même de la raison & du sens commun.

XVII. Pressons ici en deux mots notre adversaire. Ces pécheurs retombés depuis qu'ils se sont accusés une première fois de péchés mortels, ou ont donné *quelque application* & fait *quelque effort* pour se corriger, ou non. S'ils ne s'y sont pas appliqués, leur confession a donc été sacrilège, puisqu'ils n'ont donné aucun signe de conversion. S'ils y ont donné *quelque application*, il faut conclure que

ce léger effort , cette application quelconque ne suffit pas après plusieurs rechutes ; car ces fréquentes récidives sont une preuve démonstrative que ce léger effort & cette espèce d'*application* ne sont qu'un phantôme de conversion , & une pénitence toute illusoire. On doit par conséquent leur refuser l'absolution , jusqu'à ce qu'ils prouvent par leurs œuvres la sincérité de leur repentir & de leur conversion.

Je finis ce chapitre par quelques extraits du sçavant Cardinal d'Aguirre. » Nous voyons » de nos jours , dit-il , (*q*) que les Moscovites , quoique barbares & schismatiques , » passent huit jours de suite , avant de se confesser , dans un jeûne très-rigide : ils ne » prennent pour toute nourriture que du pain » dur & une espèce de breuvage si acide , » qu'il leur cause souvent des incommodités » & des coliques. C'est ce qu'Adam Oléarius » rapporte avoir vu pendant le long séjour » qu'il a fait parmi eux. (*r*) »

» Cette pratique , dit ailleurs ce Cardinal , » (*s*) de ne reconcilier les pécheurs tombés » depuis leur baptême , qu'après beaucoup » de mortifications de corps & d'esprit , qui » a été renouvelée par ces Canons (du Con-

(*q*) Differtat. 8. sur le 11 & 12^e. Can. du 3^e. Conc. de Toled. Excur. 2. n. 152.

(*r*) Dans son voyage de Perse , liv. 3. ch. 3.

(*s*) Même Differt. n. 153.

» cile de Tolède) pour quelques Eglises d'Es-
 » pagne , avoit été prescrite pour toute l'E-
 » glise par le Pape S. Leon , dans sa 91.
 » lettre à Théodore Evêque de Fréjus. «

» Rien n'est plus injuste , ajoute plus bas
 » ce même Cardinal , (1) que les plaintes
 » (de ceux qui murmurent des pénitences
 » qu'on leur impose.) Ces plaintes inspire-
 » roient de l'horreur à toute l'antiquité chré-
 » tienne , si elle entendoit quelqu'un crier &
 » se plaindre de la pénitence qui lui seroit
 » imposée avant ou après l'absolution ; péni-
 » tence qui , pour sa durée & pour sa rigueur ,
 » n'égaleroit pas la centième partie de la peine
 » prescrite par les anciens Canons , qui ont
 » été dressés par l'Esprit de Dieu , & con-
 » sacrés , comme dit S. Leon , par le respect
 » de tout l'univers. Or les pénitences qui sont
 » imposées présentement avant ou après l'ab-
 » solution pour des péchés considérables (par
 » les confesseurs qui passent pour rigides &
 » qu'on accuse de cruauté & d'être les bour-
 » reaux des ames) n'approchent pas même
 » de la centième partie des peines enjointes
 » par ces anciens Canons , ni pour leur durée ,
 » ni pour leur austérité , comme il est évident.
 » Rien n'est donc plus injuste que les plaintes
 » de ces impies & faux pénitens.

(1) Ibid. n. 159.

C H A P I T R E IX.

On réfute les faux raisonnemens que l'Auteur de la Dissertation tâche d'appuyer par l'autorité des Docteurs.

JE crois avoir suffisamment démontré dans les chapitres précédens que les effets & les caractères propres de la vraie justice & de la conversion du Chrétien sont de ne plus pécher mortellement à l'avenir , ou du moins que cela n'arrive que rarement. J'ai fait voir de plus , qu'on ne peut acquérir un don si excellent sans de grands travaux , & beaucoup de bonnes œuvres qui y disposent. Mais sçachant que des pécheurs d'habitude , retombés fréquemment dans des péchés mortels , quoiqu'ils se soient déjà confessés plusieurs fois , vont au tribunal de la pénitence & sont renvoyés absous ; j'ai prouvé aussi que ces pécheurs n'ont point encore , & n'ont point eu auparavant une vraie douleur de leurs péchés ni une ferme résolution de changer de vie , & par conséquent que leurs confessions précédentes sont autant de sacrilèges. Je ne m'arrêterai point sur l'inutilité de ces confessions , quelle qu'elle soit : j'examinerai seulement ici , si un confesseur (excepté dans quelques cas extraordinaires) peut conclure prudemment que ces pécheurs sont véritable-

ment contrits & assez bien disposés pour être absous parce qu'ils font *quelque effort*, & marquent quelque envie de se corriger. L'Auteur de la Dissertation que j'attaque, le prétend, & il se fonde sur quelques autorités : mais il me sera facile de les détruire.

II. Il s'appuie d'abord de l'autorité du P. Alphonse Manrique Dominicain ; & il dit : (a) » Presque tous les Docteurs ont enseigné
 » communément jusqu'ici & enseignent en-
 » core, que le confesseur doit agir autrement
 » envers les pécheurs de rechute. Je me con-
 » tenterai de rapporter le sentiment du R. P. Fr.
 » Alphonse Manrique Dominicain qui a réuni
 » en abrégé les opinions des autres. Ce
 » Dominicain dans sa Somme morale, imprimée
 » à Rome en 1726. se fait cette question :
 » Doit-on absoudre ceux qui retombent sou-
 » vent par pure fragilité dans les mêmes pé-
 » chés ? Je réponds, dit-il, qu'il est certain
 » qu'à la rigueur on peut les absoudre *toutes*
 » *les fois*, *TOTIES QUOTIES*, qu'ils retom-
 » bent dans les mêmes péchés, pourvu qu'ils
 » viennent au tribunal avec une vraie douleur
 » & un ferme propos de ne plus pécher, com-
 » me l'a déclaré le Concile de Trente Sess. 14.
 » ch. 3 ; parce que, dit Navarre dans son Ma-
 » nuel, les fréquentes rechutes ne sont pas
 » TOUJOURS un motif concluant pour juger
 » que le repentir ou la contrition du pécheur

(a) Dans sa Dissert. §. III. p. 17.

» n'est pas sincère ; mais que c'est seulement une
 » marque d'une grande inconstance & d'une ex-
 » trême foiblesse. D'ailleurs il n'est pas néces-
 » faire , pour recevoir l'absolution , que le péni-
 » tent ne pèche plus à l'avenir ; mais seulement
 » qu'il ait la volonté de ne plus pécher. »

III. Lorsque des Curés peu instruits liront cette phrase emphatique : *Presque tous les Docteurs ont enseigné communément & enseignent encore , &c.* ils se soumettront humblement ; & croyant que ces Docteurs sont les Docteurs de l'Eglise , ils embrasseront leur sentiment avec un respect presque égal à celui qu'ils ont pour les Canons des Conciles. Les sentimens de ces Docteurs , dit-on , se trouvent réunis en abrégé dans celui du P. Manrique Dominicain. Mais l'Ordre de S. Dominique ne regarde point ce Compileur comme un grand Docteur ; au contraire il le désavoue , comme fauteur de la morale relâchée , sans nom & sans autorité. C'est ce que j'assure & que je certifie ; car je n'écris pas ici pour la défense d'un de mes Confrères ; mais pour le salut des Chrétiens : & je me suis toujours garanti , autant que j'ai pu , de toute affection particulière & de toute partialité. De peur néanmoins que quelqu'un ne me soupçonne d'avancer ces choses gratuitement , je vais examiner les paroles de ce *grave* Docteur , afin qu'on puisse connoître par sa doctrine quels sont ces Docteurs dont il a compilé les opinions sur la matière présente.

IV. Ce grand Docteur Casuiste ne sçait pas seulement l'état de la question. » Il est certain, dit-il, qu'on peut donner l'absolution » à ces pécheurs *toutes les fois* qu'ils retombent dans les mêmes péchés, pourvu qu'ils viennent au tribunal avec une vraie douleur & un ferme propos de ne plus pécher, comme l'a déclaré le Concile de Trente. « Premièrement le Concile ne dit pas un seul mot dans cet endroit de l'absolution des pécheurs de rechute. Ce Casuiste dit qu'on peut absoudre un pécheur chargé d'une multitude de crimes, s'il est véritablement contrit & s'il a une sincère résolution de ne plus pécher; & on ne peut en général & en rigueur lui contester la vérité de cette maxime. Mais le sujet de notre dispute est seulement de sçavoir si un Confesseur peut juger prudemment que des gens qui sont retombés fréquemment après bien des confessions, ont cette vraie douleur des péchés qu'ils ont commis, & cette ferme résolution de ne les plus commettre. C'est ce que nient les saintes Ecritures; c'est ce que nient tous les SS. Peres qui sont les vrais Docteurs de l'Eglise; & notre Auteur moderne ne peut pas apporter le témoignage d'un seul d'entre eux en sa faveur.

V. Puisqu'il cite le Concile de Trente, qu'il apprenne au moins quelle est l'intention & le sens de ce Concile par ce que nous en avons dit dans le IV. & le VI. chapitre de cet

Ouvrage , (*b*) où nous avons fait voir que le Concile déclare que l'effet de la pénitence est un certain *renouvellement* , une certaine *intégrité de vie* , à laquelle nous ne pouvons parvenir que par beaucoup de larmes & de grands travaux ; en sorte que c'est avec raison que les Peres l'appellent un *baptême laborieux*. Comment donc peut-on regarder ces pécheurs tant de fois retombés comme bien disposés au Sacrement de pénitence , s'ils n'ont point acquis & ne paroissent pas même pouvoir acquérir ce *renouvellement* , cette *intégrité* , puisqu'ils vont à confesse sans verser *des larmes abondantes* & sans expier leurs fautes par de *grands travaux* ? Comment pourra-t-on comparer leur pénitence à un baptême laborieux , sans lequel on ne reçoit point les fruits du Sacrement ?

VI. Je fais que quelques Casuistes ont coutume de dire que le Concile n'exige ces larmes & ces travaux que pour un renouvellement , une intégrité semblable à celle que donne le baptême ; c'est-à-dire , pour obtenir une entière rémission de la peine temporelle. Mais les paroles mêmes du Concile détruisent cette vaine prétention. On distingue deux sortes de renouvellement ; l'un , depuis le commencement de la conversion jusqu'à la justification ; l'autre , depuis la justification jusqu'à l'entière rémission de la peine temporelle. Il faut être

(*b*) N. VII. & XXII.

bien

bien étranger dans la science de l'Écriture & des Pères, pour oser dire que le Concile n'exige beaucoup de larmes & de grands travaux que pour être délivré de la peine temporelle. Ce Concile assure que les Pères appellent la Pénitence un baptême laborieux. L'Écriture & les Pères nous la présenteroient-ils sous ce nom, s'il ne s'agissoit que de la remise de cette peine ? Non sûrement ; car S. Luc parlant de S. Jean-Baptiste (c) dit, qu'il vint ... prêchant le baptême de pénitence pour la remission des péchés, & non pas seulement de la peine temporelle. Ce saint Précurseur ajoute, qu'il doit faire de dignes fruits de pénitence. Et qui sont ceux qui doivent les faire ? Ce ne sont pas les justes, qui cependant sont redevables à la justice divine de la peine temporelle ; mais les pécheurs qui ont mérité la peine éternelle, puisqu'il leur dit : *Race de vipères, qui vous a avertis de fuir la colère qui doit tomber sur vous ? Faites donc de dignes fruits de pénitence.* Ces dignes fruits de pénitence sont donc ceux à qui est accordée la remise de la peine éternelle : C'est ce que confirme J. C. par ces paroles : (d) *Je vous déclare que si vous ne faites pénitence, vous périrez tous :* c'est le vrai sens que l'Église a toujours donné à ces paroles. Il faudroit avoir perdu la raison pour pouvoir se persuader que les Pères de Trente aient

(c) S. Luc, ch. 3. v. 3.

(d) Id. ch. 13.

enseigné que Dieu remet sans rien exiger du pécheur le péché & la peine éternelle qu'il mérite ; mais qu'il demande pour accorder la rémission de la peine temporelle beaucoup de larmes & de grands travaux ; *la justice divine l'exigeant ainsi de nous*. Qui croira que la justice divine remettra sans travaux & sans larmes le péché & la peine de la damnation, pendant qu'il ne remettra les peines temporelles qu'après les pénibles travaux de la pénitence ? Est-il conforme à la justice de Dieu de ne demander pour la grande grace de la justification du pécheur ni ses larmes ni ses œuvres ; & de les exiger pour lui remettre la peine temporelle, qui ne mérite pas la moindre considération si on la compare avec l'excellent don de la justice ? Il est donc clair que ceux qui tâchent d'expliquer cet endroit du Concile de Trente de la peine temporelle, sont en contradiction avec ce Concile, dont ils ignorent le vrai sens.

VII. Le Concile rapporte (e) plusieurs raisons pour lesquelles l'Eglise demande en général pour la conversion des pécheurs des œuvres tant préparatoires que satisfactoires. La première est qu'*il semble conforme à l'ordre de la justice de Dieu que ceux qui l'ont offensé par ignorance avant leur baptême, soient reçus en grâce plus facilement que ceux qui après avoir été délivrés de l'esclavage du démon & du péché,*

(e) Sess. 14. ch. 8.

après avoir reçu le don du S. Esprit, n'ont pas craint de profaner avec une pleine connoissance le temple de Dieu, & de contrister l'Esprit saint. Cette doctrine du Concile sur les pécheurs qui après leur baptême veulent rentrer en grace avec Dieu, est plus claire que le jour. La seconde raison est qu'il convient à la divine clémence de ne pas nous remettre nos péchés sans quelque satisfaction, de peur que prenant occasion de cette facilité de regarder le péché comme peu de chose, nous ne tombions dans de plus grands, en faisant outrage à l'Esprit saint & nous amassant un trésor de colère pour le jour de la colère. La troisième raison est que les peines qui sont jointes à la satisfaction, retirent beaucoup du péché & sont comme un frein qui arrête le pécheur. La quatrième, c'est qu'elles rendent les pénitens plus vigilans & plus précautionnés pour l'avenir. La cinquième, Elles sont aussi un remède pour les restes du péché. La sixième, Elles détruisent par les actions des vertus contraires, les habitudes vicieuses que nous avons contractées. La septième, c'est qu'on n'a jamais connu dans l'Eglise de Dieu de voie plus sûre pour détourner la punition dont Dieu menace, que de pratiquer ces œuvres de pénitence avec une douleur sincère de ses iniquités. La huitième, c'est qu'en satisfaisant & en souffrant pour nos péchés, nous devenons conformes à J. C. Le Concile dit encore (f) que l'attrition dispose à obtenir la grace de

(f) Sess. 14. ch. 4.

Dieu dans le Sacrement de pénitence, & il ajoute après : Car c'est de cette crainte dont furent frappés les Ninivites à la prédication de Jonas ; saisis de frayeur ils firent une sincère pénitence, & Dieu leur fit miséricorde.

VIII. Enfin les titres seuls des Chapitres du Concile prouvent la vérité de mon sentiment. L'un porte : (g) *De l'obligation où sont les Adultes de se préparer à la justification, & d'où vient cette obligation.* Il est aisé de conclure de ce seul titre, que le pécheur n'est pas justifié tout d'un coup, mais qu'il a besoin de s'y préparer. L'autre porte : (h) *De la manière de se préparer à la justification.* Il montre encore que la justification est toute gratuite en ces termes : (i) *Nous sommes justifiés gratuitement, parce que rien de ce qui précède cette grace, ni la foi, ni les œuvres, ne méritent le grand don de la justice.* Enfin voici comme il anime les justes à persévérer dans la grace : (l) « Que ceux qui croient être debout, prennent garde de tomber, & qu'ils opèrent leur salut avec crainte & tremblement dans les travaux, dans les veilles, dans les aumônes, dans les prières, dans les sacrifices, dans les jeûnes, & dans la chasteté. » Si le Concile parlant en général des pécheurs, déclare qu'ils ont besoin de pratiquer tant d'œuvres

[g] Sess. 6. ch. 5.

[h] Id. ch. 6.

[i] Id. ch. 8.

[l] Id. ch. 13.

pénibles pour être justifiés, & les justes pour persévérer, à combien plus forte raison devons-nous penser selon l'intention du Concile que ces œuvres sont nécessaires à des pécheurs d'habitude retombés après plusieurs confessions? Or ces pécheurs ne faisant pas précéder pour l'ordinaire ces œuvres de pénitence, comment un Confesseur prudent pourra-t-il donc les juger assez disposés pour être absous?

IX. D'autres Casuistes objectent cet endroit du Concile de Trente (*m*) où il est dit :
 » Que la satisfaction , qui consiste dans les
 » jeûnes , les aumônes , les prières , & les
 » autres pratiques de la vie spirituelle , n'est
 » pas imposée pour la peine éternelle , qui est
 » remise avec le péché par le Sacrement ou
 » par le désir du Sacrement ; mais seulement
 » pour la peine temporelle. » On ne peut faire
 une objection plus frivole. Car personne n'exige des œuvres pour préparer à la justice lorsque *le péché & la peine éternelle* , comme dit le Concile , *sont déjà remis*. Je ne parle que de la préparation ordinairement requise pour être justifié d'un péché qui n'est pas encore pardonné ; c'est-à-dire , de la préparation nécessaire pour obtenir l'absolution des péchés qu'on a commis. Mais quand le péché a été pardonné & que la peine éternelle a été remise , il ne reste plus à satisfaire que pour la peine temporelle ; & c'est de cette dernière

[*m* Sess. 6. ch. 14.

satisfaction dont parle ici le Concile. Il ne s'agit donc, comme je l'ai déjà dit, que des œuvres de pénitence qui doivent ordinairement précéder la justification, & qu'on ne trouve pas communément dans les pécheurs d'habitude. Par conséquent un Confesseur ne peut pas juger prudemment qu'ils aient une vraie douleur de leurs péchés & une ferme résolution de ne les plus commettre.

X. Il est donc inutile de s'arrêter à examiner qu'elle est l'intention du Concile, puisqu'elle est claire par les termes même dont il se sert, par ses interprètes, par les Théologiens qui y ont assisté, & par les réponses aux vaines objections qu'on a faites. Ajoutez à cela qu'il s'éleva sur cette matière de la justification une vive dispute vers la fin du dernier siècle entre les Docteurs de Louvain, & surtout entre Jean Opstraët, & Martin Steyaert; & quoique Steyaert prétendit qu'un homme tombé une fois par fragilité dans la fornication ne dût pas être préparé à la justice par les œuvres laborieuses de la pénitence, il en convenoit cependant par rapport aux pécheurs de rechute & d'habitude. Il prit même dans un ouvrage qu'il donna en 1677. la défense de la censure de l'Evêque d'Arras, qui avoit condamné quelques opinions relâchées sur la pénitence du P. François Jacops, & il soutint qu'il falloit éprouver ces pécheurs d'habitude, pour connoître par leurs œuvres

s'ils ont vraiment dans le cœur la douleur qu'ils disent avoir de bouche.

XI. Examinons à présent l'autorité de ces Théologiens que l'auteur cite en sa faveur, & réfutons leur sentiment dont il s'appuie. D'abord le P. Manrique, qui enseigne qu'on peut absoudre les pécheurs toutes les fois qu'ils retombent, *TOTIES QUOTIES*, pourvu qu'ils viennent au tribunal avec une vraie douleur & un ferme propos de ne plus pécher, ne résout point la difficulté dont il est question; il ne fait que l'embrouiller davantage. Car quelle preuve le Confesseur pourra-t-il avoir que ces pécheurs, tant de fois retombés, sont véritablement contrits? D'où conclura-t-il avec prudence qu'ils ont une ferme résolution de renoncer au péché? Que l'Auteur nous l'apprenne donc lui-même. Ces fréquentes rechutes seront-elles la preuve de cette ferme résolution, ou bien la parole des pénitens? Mais c'est justement ce que l'Eglise sous Innocent XI a pros crit dans la LX. proposition qui énonçoit qu'il étoit suffisant que le pénitent *dit de bouche qu'il avoit cette douleur & cette résolution.*

XII. Notre Dissertateur prétend que cette proposition n'est condamnée que parce qu'elle dit, qu'il suffit que le pénitent dise seulement de bouche avoir cette douleur, & qu'elle ne seroit pas condamnable si le pénitent l'affu- roit sincèrement & de cœur. Mais cette dis-

inction est une frivole subtilité ; car croit-il que la censure de la proposition ne tombe que sur ceux qui donneroient l'absolution à des pénitens qui diroient de bouche qu'ils sont contrits , pendant qu'ils reconnoïtroient que ces pénitens ne sont pas bien disposés dans le cœur , ou qu'ils l'avoueroient eux-mêmes ? En ce cas il est dans une erreur grossière , tant parce que personne ne connoît les dispositions intérieures des autres & ne peut sonder les secrets des cœurs , que parce que les pénitens ne se présentent pas pour l'ordinaire à confesse sçachant qu'ils n'ont aucune douleur & qu'ils conservent la volonté expresse de pécher. Ceux que l'Eglise a condamnés sont donc les Prêtres qui assureroient devoir s'en rapporter aux promesses des pénitens , sans avoir aucun motif raisonnable de juger que leur douleur est intérieure & sincère. Or comme les bonnes œuvres sont pour l'ordinaire le seul motif qui puisse fonder ce jugement , c'est pour cela que les fréquentes rechutes dans le péché mortel doivent suffire au Confesseur pour juger prudemment que ces pénitens ne sont pas contrits & qu'il faut leur différer l'absolution. En effet les Sacremens donnent , comme il a déjà été dit , à ceux qui sont justifiés , des forces très-efficaces pour résister au péché ; quand donc les Confesseurs qui ne peuvent voir ce qui se passe dans l'intérieur , ne remarquent dans les pénitens au-

cun fruit de tant de confessions & de tant de communions qu'ils ont faites , ils sont bien fondés à juger que ces pécheurs ne feront pas plus de vrais fruits de pénitence dans la suite, & qu'ils n'ont par conséquent ni un ferme propos ni un sincère repentir. Peut-on regarder comme sincères des gens qui ont manqué tant de fois à leur parole ? Dans les affaires même temporelles , on n'ajoute pas la moindre foi à un homme reconnu pour menteur. Les Probabilistes eux-mêmes confieroient-ils leurs bourses à ces emprunteurs qui négligent de payer leurs dettes , & qui usent souvent de fraude & de tromperie pour ne pas rendre ?

XIII. Ce qu'ajoute Manrique , n'est pas moins frivole ; sçavoir , que *les fréquentes rechutes ne sont pas TOUJOURS une preuve nécessaire de la fausseté de la contrition , mais seulement de l'inconstance & de la grande fragilité du pécheur*. Car il n'est pas question de sçavoir si les fréquentes rechutes sont TOUJOURS une preuve d'une fausse contrition , puisqu'il peut y avoir des cas extraordinaires , comme le danger de mort , où le tems ne permet pas de différer. C'est donc bien mal à propos qu'il ajoute le mot de *toujours*. Ce n'est que pour pallier en quelque sorte son relâchement ; c'est pour déguiser la vérité qui nous apprend par l'Ecriture & par les Peres que les fréquentes rechutes sont communément les marques d'une fausse pénitence.

Ces gens qui retombent , dira-t-on , sont fragiles ; ils sont foibles. Mais qu'en conclura-t-on ? que la Justice chrétienne ne guérit point la foiblesse , qu'elle ne fortifie pas la fragilité ? Peut-on ignorer que les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie étant reçus dignement , donnent à ceux qui sont justifiés la grace sanctifiante , des secours particuliers , une abondante effusion des dons du ciel , qui les mettent en état de surmonter toutes les tentations du diable & du monde ? Si c'est-là un dogme incontestable de notre foi , comme cela est en effet , que les corrupteurs de la morale avouent donc que c'est une malice , une corruption invétérée qui entraîne ces pécheurs de nouveau dans le crime. » N'y a-t-il » pas-là quelque chose de monstrueux ? Et d'où » cela peut-il venir ? L'esprit se commande » quelque chose à lui-même , & il n'est point » obéi... C'est qu'il ne commande qu'à demi , » s'écrie S. Augustin. Ceux qui sont vraiment justifiés , sont devenus les enfans de Dieu ; Dieu habite en eux & y fait sa demeure , comme nous l'apprend S. Jean : (n) *Mes petits enfans , que personne ne vous séduise. Celui qui fait les œuvres de justice , c'est celui-là qui est juste.... Quiconque est né de Dieu , ne commet point de péché , parce que la semence de Dieu demeure en lui ; & il ne peut pécher , parce qu'il est né de Dieu. C'est en cela que l'on connoît*

[n] I. Ep. de S. Jean , ch. 3. v. 7. & suiv.

ceux qui sont enfans de Dieu , & ceux qui sont enfans du diable. Il faut entendre ce passage , non dans le sens des Calvinistes , mais dans le sens Catholique que j'ai expliqué.

XIV. Ce qu'ajoute Manrique , n'a pas plus de force. » Pour être digne de l'absolution , » dit-il , il n'est pas nécessaire que le pénitent » ne péche plus à l'avenir , il suffit qu'il veuille » ne plus pécher. » Je ne m'arrêterai point à ces paroles , parce qu'il a été suffisamment démontré que c'est justement cette volonté de ne plus pécher qui manque aux pécheurs qui sont retombés fréquemment depuis leurs confessions. Je passerai aussi sous silence toutes les autres choses que l'Auteur rapporte d'après Manrique , parce que ce sont des inepties , ou qu'elles ne regardent point la question présente. Mais il faut faire quelque attention à ce que l'Auteur ajoute pag. 18 : » Jusqu'ici , » dit-il , le P. Manrique n'a fait que recueillir » avec habileté la doctrine commune des » Docteurs sur cette matière. » Je réponds à cela que la doctrine du Docteur Manrique est fautive , & par conséquent celle de ses autres Docteurs qu'il cite. Il n'y a point-là à tergiverser. Le Docteur Manrique a recueilli avec habileté la doctrine commune des autres Docteurs ; & par conséquent la doctrine du P. Manrique ne pouvant être disculpée de relâchement & de fausseté , celle des autres Docteurs n'en peut être non plus justifiée.

XV. La seconde autorité que notre Auteur appelle à son secours, est celle du P. François Suarez, qui est vraiment Docteur en Théologie, que j'ai toujours estimé & que j'estime encore. Si la fragilité humaine l'a fait tomber dans l'erreur sur la présente question, cela ne le prive point de la considération qu'il mérite sur d'autres points. Voici ses paroles: " Sur le bon propos il faut s'en rapporter au pénitent, sans avoir égard à ses fréquentes rechutes ni à son inconstance; parce que comme il a pu changer en mal, il a pu aussi changer en mieux, & parce qu'il est son propre accusateur, son avocat, & son témoin. Mais supposé ce bon propos, il faut observer de plus que si un homme étoit dans quelques occasions, par exemple, qui l'entraînaient à se parjurer, il doit quitter ces occasions, si elles sont prochaines, & s'il peut le faire sans en souffrir **QUELQUE GRAND DOMMAGE**; autrement il ne seroit pas suffisamment disposé. "

XVI. Suarez enseigne ici deux choses également fausses & contraires à l'Evangile. Car si les Confesseurs doivent s'en rapporter sur le bon propos & sur le repentir (on ne doit pas séparer l'un de l'autre) aux paroles des pécheurs d'habitude souvent retombés dans leurs péchés, sans avoir égard à ces rechutes & à leur inconstance, il s'ensuivra que ce n'est pas aux Prêtres, mais aux pécheurs les

plus enracinés dans l'habitude du péché, qu'appartient le pouvoir de discerner & de juger s'ils méritent l'absolution. Ce ne fera plus aux Confesseurs, mais aux pénitens à juger s'ils doivent être absous ou retenus. Si cela étoit ainsi, le pouvoir de lier & de délier seroit anéanti. Car ce seroit une folie, comme je l'ai déjà dit ailleurs, de se présenter au tribunal de la pénitence sans aucune douleur & sans aucun dessein de changer de vie, les chrétiens sachant au moins que c'est ce qui fait la matière prochaine du sacrement, comme l'eau est celle du baptême. De tous ceux donc qui vont à confesse, témoignant de la douleur & un bon propos, il n'y en auroit aucun qui ne dût être absous; & ainsi disparaîtroit le pouvoir que J. C. a donné aux Prêtres de lier & de délier, de discerner & de juger. D'où il résulte que la doctrine de Suárez paroît la même que celle de la LX. Proposition condamnée par Innocent XI; elle est donc absolument fautive, pour ne pas dire erronée.

XVII. Ce qu'il dit en second lieu qu'il faut éviter les occasions prochaines, pourvu qu'on puisse le faire sans en souffrir *QUELQUE GRAND DOMMAGE*, n'est pas moins contraire à la vérité. Car ce sentiment, si je ne me trompe, me paroît condamné dans la LXII. Proposition proscrite par Innocent XI. La voici : *On ne doit point éviter l'occasion*

prochaine du péché, quand quelque raison utile ou honnête engage à y rester. Il n'y a pas moyen de se tirer d'embarras en disant que Suarez enseigne qu'on n'est pas obligé de fuir l'occasion prochaine quand il en résulte QUELQUE GRAND DOMMAGE, au lieu que la proposition condamnée se contente de QUELQUE RAISON UTILE. Car les hommes ont coutume de regarder la privation de ce qui leur est utile comme un grand dommage. Mais l'Évangile qui ne connoit point ces subtilités & ces raffinemens, nous dit clairement (p) : Si votre œil droit vous scandalise, arrachez-le, & jetez-le loin de vous ; car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de votre corps périclite, que tout votre corps soit jetté dans l'Enfer. Et si votre main droite vous scandalise, coupez-la, & la jetez loin de vous ; car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de votre corps périclite, que tout votre corps soit jetté dans l'Enfer. Quel est le vrai sens de ces paroles ? c'est qu'il faut rompre les liens des amitiés, des compagnies, des entretiens criminels, quand les objets de nos passions pourroient même nous conduire aux charges & aux plus grands honneurs ; il faut renoncer aux attraits, aux plaisirs, aux amusemens, & à l'esclavage où réduit l'amour des femmes, à ses propres parens mêmes quand ils deviennent une occasion de chute

(p) S. Math. c. 5. v. 29. & suiv.

& de la perte de l'ame & du corps.

Qu'il me soit permis de remarquer que ce n'est pas moi qui ai recueilli ces propositions de Suarez, que je regarde comme fausses & relâchées; mais que ce sont mes adversaires eux-mêmes.

XVIII. Notre Auteur s'appuie en troisième lieu de l'autorité du Cardinal de Lugo en ces termes : (*q*) » Ecoutons maintenant » l'Eminentissime Cardinal de Lugo (en » effet il mérite notre attention) il s'énonce » ainsi : (*r*) Il nous reste à dire quelque chose » du dernier moyen de connoître le défaut » d'une résolution efficace de quitter le péché ; » ce sont les rechutes fréquentes dans les mêmes péchés après plusieurs confessions *sans* » aucun amendement. Sur ce point le sentiment commun & véritable est que si le Prêtre, sans avoir égard à l'habitude du péché, juge que le pénitent a actuellement une vraie douleur & un bon propos, il peut l'absoudre, parce que cette douleur actuelle & ce bon propos suffisent, & qu'il n'est pas nécessaire qu'il se corrige pour la suite ; ainsi il pourra être absous, QUAND-MÊME LE CONFESSEUR AUROIT LIEU DE CROIRE QU'IL DÛT RETOMBER. «

XIX. Plus nous avançons dans cet examen, plus nous voyons le relâchement s'accroître :

[*q*] Pag. 20.

[*r*] Disp. 24. Sect. 10. n. 166.

Quoi ! on peut absoudre un pécheur , quand même le Confesseur auroit lieu de croire qu'il dût retomber ! Si le Confesseur juge que son pénitent se propose fermement & constamment de se corriger , comment peut-il penser qu'il retombera ? ou s'il pense qu'il retombera , comment le peut-il croire véritablement contrit ? Si vous étiez bien convaincu que Pierre vous a promis fermement & sincèrement de vous rendre une somme d'argent qu'il vous doit , seroit-il possible que vous crussiez en même-tems qu'il ne vous la rendra pas ? Ces deux convictions sont contradictoires , & ces deux jugemens ne peuvent subsister ensemble en même-tems. Il est vrai que Pierre peut ne pas rendre cet argent par impuissance d'en avoir. Mais il n'en est pas de même du chrétien vraiment justifié. Car il deyient enfant de Dieu , Dieu demeure en lui ; il reçoit une grace victorieuse , des secours & des dons , avec lesquels il peut s'abstenir du péché , & vaincre toutes les tentations, toutes les embuches , & tous les empêchemens du monde & de l'enfer. Si donc son repentir est sincère , si sa résolution est ferme , en un mot s'il est vraiment justifié , il peut espérer avec une ferme confiance qu'il ne fera point de nouvelles chutes ; & le Prêtre doit le juger ainsi pour pouvoir valablement l'absoudre. Mais il est absolument impossible de pouvoir concilier le jugement par lequel on penseroit que le pécheur
retombera

retombera , avec le jugement contraire qu'on formeroit en même tems , fondé sur la miséricorde de Dieu , sur la force puissante de la justification , & sur le ferme propos d'un vrai pénitent.

XX. Les efforts de l'imagination de quelques Casuistes pour tâcher de concilier ensemble ces deux jugemens contradictoires , sont étonnans & incroyables. L'un, disent-ils, est un jugement spéculatif , & l'autre un jugement pratique. Le P. Patrice Sporer dit que le sens de cette proposition , *Je le ferai encore , Je retomberai encore* , ne fait qu'indiquer ce qui se passe dans l'entendement , mais qu'il ne signifie pas un désir dans la volonté. C'est de ces termes obscurs , de ces subtilités scholastiques qu'ils font dépendre la justice chrétienne. Si le Lecteur veut en savoir davantage , qu'il lise l'ouvrage même ; (*f*) car pour moi je m'ennuie & je suis honteux de réfuter de si futils paradoxes.

XXI. Revenons au Cardinal de Lugo. Il parle des pécheurs d'habitude , retombés dans les mêmes péchés après plusieurs confessions *sans aucun amendement* , & il prétend que suivant l'opinion commune & véritable , le Confesseur peut absoudre ces sortes de pécheurs , s'il juge qu'ils aient une vraie douleur & la résolution de ne plus pécher. Il faudroit qu'un Confesseur eut perdu la raison pour por-

[*f*] Tom. 9. de sa Théologie chrétienne , liv. 1. Diff. 3.

ter un tel jugement des pécheurs de cette espèce, puisqu'il n'a aucun fondement sur lequel il puisse appuyer ce jugement. Au contraire l'habitude du péché après plusieurs confessions, le défaut d'un amendement dont ils ne donnent aucun signe, lui feront porter un jugement tout opposé, s'il est sage. En-vain diroit-on qu'il se fondera sur le témoignage du Pénitent, puisque cette proposition a été condamnée, comme nous l'avons vu ci-devant.

XXII. Examinons cependant ce qu'ajoute le Cardinal de Lugo, afin qu'on ne crie point que j'aie tronqué ses paroles. „ En second lieu, „ dit-il, il est certain que quand un Prêtre, „ considérant l'habitude, la pente vers le pé- „ ché & les autres circonstances, juge que le „ pénitent n'est pas suffisamment éloigné du „ péché, il ne peut l'absoudre, quelque re- „ pentir que ce pénitent dise avoir; parce „ que si le Prêtre ne croit pas ce repentir sin- „ cère, il n'a pas une certitude suffisante pour „ lui donner l'absolution. „ Qu'on pese bien ces paroles: *Si le Prêtre ne croit pas sincère le repentir de son pénitent, il ne peut l'absoudre*; elles sont conditionnelles. Or pourquoi le sont-elles? Est-ce que quelqu'un doute qu'un Confesseur ne doit point absoudre des pénitens qu'il ne croit pas sincèrement contrits? non assurément. A quoi vient donc ce verbiage? Cette manière d'instruire entortillée n'é-

claire ni les Lecteurs ni les Confesseurs; elle ne fait que répandre plus d'obscurité. Car tout le point de la difficulté consiste à savoir quand le Confesseur peut juger prudemment que ses pénitens ont assez de contrition pour être absous. Il est du devoir d'un bon Théologien de discuter & d'examiner ce point avec netteté. C'est pourquoi nous, qui avons appris de l'Écriture, des Conciles & des Peres qu'un Confesseur ne doit pas s'en rapporter à la parole & à quelques larmes d'un pénitent, mais en juger sur ses œuvres, nous enseignons clairement & hautement qu'un Confesseur ne peut juger avec prudence que des pécheurs retombés fréquemment dans les mêmes crimes, *sans aucun amendement*, ce qui est le cas proposé par le Cardinal de Lugo, soient réellement convertis, & qu'en conséquence il doit leur différer l'absolution jusqu'à ce qu'ils prouvent par leurs œuvres ce qu'ils promettent de bouche.

XXIII. Mais pour satisfaire notre Differtateur, écoutons ce que dit encore ce Cardinal. » En troisième lieu, dit-il, ce qui sert beau-
 » coup à juger de la disposition présente d'un
 » pénitent, c'est s'il donne des marques sin-
 » gulières de douleur; s'il a déjà pris quelque
 » soin de se défaire de ses mauvaises habitu-
 » des; si n'ayant jamais été averti des moyens
 » qu'il falloit prendre pour cela, il les écoute
 » volontiers lorsqu'on l'en instruit, & s'il se

L ij

» propose de les mettre en pratique. Enfin il
 » fera quelquefois UTILE de lui différer l'ab-
 » solution pendant quelques jours, pour s'af-
 » surer de sa conversion & de son bon pro-
 » pos. C'est l'avis unanime des auteurs que
 » citent & que suivent Sanchez, Suarez, Re-
 » ginald, Henriquez & autres. »

XXIV. Tous ces Auteurs étant Probabilistes, & leurs opinions n'étant appuyées sur aucun texte de l'Écriture, des Conciles ou des Peres, y étant même absolument contraires, on ne doit pas balancer à les abandonner. Quant à ces paroles de Lugo : *Si le penitent donne des marques singulieres de douleur ; s'il a déjà pris quelque soin de se défaire de ses mauvaises habitudes* : je demande quelles sont ces marques singulières de douleur. Selon l'Écriture, les Peres & les Conciles, ces marques de douleur sont le renoncement au péché prouvé par les œuvres ; ce sont des jeûnes austères, des prieres continuelles, des gémissemens & des larmes amères. Quelles sont les marques que demande De Lugo ? aucunes. Car sera-ce de se frapper doucement la poitrine, & de répandre quelques larmes ? Ce sont-là, comme il a été dit tant de fois, des signes trompeurs & de pures illusions qu'on cherche à se faire. C'est ce que nous prouvent les fréquentes confessions & les fréquentes rechutes qui ont précédé. *S'il a déjà pris, ajoute-t'il, quelque soin de se défaire de ses*

mauvaises habitudes ; mais ces habitudes enracinées & fortifiées par tant de récidives ne l'entraîneront-elles pas avec impétuosité dans le crime ? Quelque soin , quelque application suffiront-ils pour vaincre ce penchant violent ? Cette victoire n'a d'apparence que dans l'imagination des Probabilistes , comme je l'ai déjà démontré par l'autorité de l'Écriture , des Peres & des Conciles , sur-tout de celui de Trente , parce que, selon l'oracle du saint-Esprit , les ames perverties se corrigent difficilement.

Le Cardinal de Lugo ajoute encore : *S'il n'a jamais été averti des moyens qu'il falloit prendre pour rompre ses habitudes.* Ce Pénitent n'a donc pas employé les remèdes convenables pour déraciner ses habitudes ; il n'en a pas même été instruit. Ses confessions ont donc été des sacrilèges , & ses Confesseurs des conducteurs d'aveugles , qui n'ont pas seulement eu soin de prescrire des remèdes convenables , & qui n'en ont pas instruit leurs pénitens , &c.

Enfin , dit ce Cardinal , il sera quelquefois UTILE de différer l'absolution pendant quelques jours. On pourroit convenir de la vérité de cette proposition , si au lieu de dire qu'il est utile , il eut dit qu'il étoit nécessaire de refuser l'absolution aux pécheurs dont il s'agit , puisqu'il est utile quelquefois de suspendre même aux justes pour quelques jours la réception des Sacremens.

L iij

XXV. Notre Auteur appelle encore à son secours le P. Paul Segneri. „ Enfin , dit-il „ p. 21 , le P. Paul Segneri , qu'il suffit de „ nommer pour faire son éloge , a composé „ un Ouvrage d'or en Italien , intitulé : *Le* „ *Confesseur instruit* , ouvrage qui a été imprimé „ plusieurs fois & recommandé aux Curés & „ aux Confesseurs par les Evêques d'Italie „ pour l'usage de leurs Diocèses. En parlant „ des pécheurs de rechute il s'exprime ainsi „ chapitre quatre : „ Si vous jugez avec pru- „ dence que quelqu'un d'eux ait une vraie ré- „ solution de se corriger , vous pouvez lui don- „ ner l'absolution ; quoique vous craigniez „ qu'il ne retourne facilement à son vomisse- „ ment & que vous sçachiez que comme un „ des plus sales animaux il soit déjà retourné „ en arrière , non une fois , mais *souvent* & „ *très-souvent* , *MOLTE E MOLTE*. La raison „ en est que la résolution présente qu'il a de „ se corriger est la matière du Sacrement , „ & non sa correction future , qui avec la grace „ de Dieu est POSSIBLE même à un pécheur „ d'habitude : *parce que* , dit l'Apôtre , *Dieu* „ *est assez puissant pour l'affermir*. Mais si au „ contraire il vous paroît que quelqu'un de „ ces pécheurs de rechute ne déteste pas effi- „ cacement ses fautes ; & que dominé par ses „ passions tyranniques d'intérêt , d'impureté , „ ou d'emportement , il ne tourne pas quand „ il le devoit son cœur vers Dieu ; alors il

» ne vous est point du tout permis de l'absou-
 » dre , quoiqu'il vous assure de ses meilleures
 » dispositions. „ Le P. Segneri cite-là *de Lugo*
de Sacrament. Pœnit. disp. 14. Sec. 10. n. 166.
 Il ajoute : » Dans ce Tribunal vous êtes Juges ;
 » & c'est à vous qu'il appartient de juger en
 » effet des dispositions , sans vous en rapporter
 » à cet égard au dire du coupable. Vous de-
 » vez le croire en ce qu'il rapporte ; mais non
 » pas lorsqu'une plus forte présomption de
 » fait s'oppose à ce qu'il proteste de bouche. „
Ant. Perez de Pœnit. disp. 3. cap. 4. num. 64.
Conynch. de Sac. Pœnit. disp. 8. dub. 17.
num. 132. » Mais comment , direz-vous, avoir
 » une règle propre à s'assurer quand on doit se
 » fier aux promesses de ces pécheurs ? Je ré-
 » ponds que si l'un d'entr'eux montre en
 » s'accusant lui-même une douleur extraor-
 » dinaire ; s'il vient se confesser , non par ha-
 » bitude , mais pour trouver un remède à
 » cette faute qui l'inquiète & le tourmente
 » plus que de coutume ; s'il montre avec cela
 » quelque amendement , *QUALCHE EMENDA-*
 » *ZIONE* ; s'il a au moins employé quelque soin ,
 » *QUALCHE SOLLECITUDINE* , & quelque ap-
 » plication , *QUALCHE STUDIO* , à se corri-
 » ger ; si n'ayant point considéré les autres
 » fois la grandeur de son mal , il prend en
 » bonne part pour cette fois les avis que
 » vous lui donnez ; & s'il prend la résolution
 » de faire usage des préservatifs que vous lui

» prescrivez pour ne point retomber ; dans
 » tous ces cas vous devez le croire & l'absou-
 » dre encore comme bien disposé. *De Lugo*
loco cit. Laym. L. 3. c. 4. num. 10. » Mais si
 » au contraire il ne vous montre aucune
 » de ces dispositions , & plutôt même un nou-
 » veau comble de crimes plus extrêmes sans
 » en sentir le poids , & sans du tout penser à
 » s'en décharger NI A LE DIMINUER , com-
 » ment pourriez-vous prudemment le juger
 » contrit ? » C'est ce qu'enseignent ces graves
 Docteurs , conclut l'Auteur de la Dissertation.

XXVI. Mais donnera-t-on pour un Do-
 cteur grave & pour habile Théologien le P.
 Segneri , qui n'a jamais professé la Théologie,
 & qui en sortant des bancs s'est consacré
 tout entier aux missions apostoliques ? Je ne
 lui disputerai point son éloquence , l'intégrité
 de ses mœurs , ou les autres talens qu'on lui
 donne ; mais ni moi , ni aucun homme sage
 n'a jamais regardé son autorité en fait de
 morale & de Théologie comme étant de
 quelque poids. Qu'on appelle son *Confesseur*
instruit un ouvrage d'or ; pour moi , selon
 ma foible portée (soit dit sans l'offenser)
 il me paroît de plomb , parce qu'il n'est rem-
 pli que des opinions des Casuistes , qui sont
 communément De Lugo , Layman , Bona-
 cina , Castropalao , Conynch , Arriaga ,
 Zembrana , Reginald , Fillucius , Megala ,
 qui sont tous Probabilistes. Je n'avance rien

qui ne soit évident. Car le P. Segneri ne dit rien de lui-même , mais il traduit mot pour mot de latin en italien la doctrine du Cardinal de Lugo , comme il est aisé de s'en convaincre en lisant les paroles que j'ai rapportées de ce Cardinal & celles du P. Segneri. Il l'avoue lui-même & cite les lieux d'où il a tiré ce qu'il enseigne. Il parle par suppositions comme De Lugo.

Il ajoute seulement du sien , que la conversion des pécheurs de rechute est POSSIBLE , & il en rapporte pour preuve ce passage de S. Paul , *parce que Dieu est tout-puissant pour l'affermir*. Mais ce passage n'a aucun rapport à ce qu'il veut prouver ; car aucun catholique ne niera jamais que Dieu ne puisse convertir tout-à-coup le plus scélérat de tous les impies. Il n'est pas question de ce que Dieu peut absolument faire , mais de ce qu'il fait ordinairement. Enfin il dit avec De Lugo , Perez & Conynch (car ce sont-là les Peres qu'il cite) que les marques d'une vraie douleur sont 1°. si le pénitent se confesse , non par coutume , mais pour trouver un remède à son crime dont les remords le tourmentent. 2°. S'il fait voir *quelque amendement*. 3°. S'il emploie au moins *quelque soin* , *quelque application* pour se corriger. 4°. S'il n'a pas encore été averti du danger de son mal , & qu'il souffre volontiers qu'on l'en avertisse. Tous ces signes de douleur ne sont-ce pas ceux des

Probabilistes , que demandent De Lugo & les autres Casuistes ? Ainsi comme ils ont été suffisamment réfutés , il est inutile d'y revenir encore.

XXVII. Il faut seulement remarquer que le P. Segneri , comme partisan des Casuistes , & ardent défenseur du Probabilisme , a enseigné ces opinions contre le P. Tyrse Gonzalez son Général. Au-reste dans un autre ouvrage italien , vraiment d'or , intitulé , *Le Chrétien instruit* , qui n'est composé que de la doctrine de l'Écriture , des Peres , des Conciles , & sur-tout de saint Thomas d'Aquin , ce même P. Segneri enseigne un sentiment tout opposé au premier , & il y établit des principes qui renversent de fond en comble les axiomes de tous ces Probabilistes. D'abord il soutient (1) que le nombre des Catholiques adultes qui sont sauvés , est plus petit que celui de ceux qui se damnent , & que c'est le langage commun des Peres tant grecs que latins qui l'ont puisé dans l'Évangile. Après l'autorité des saints Peres , il rapporte avec son éloquence ordinaire deux raisons , & il dit n. 9. qu'il y a deux chemins pour arriver au salut , l'innocence ou la pénitence : que ceux qui ont conservé leur innocence sont rares & en très-petit nombre ; qu'il est encore plus rare & plus difficile de trouver de vrais pénitens , ce qu'il

(1) Serm. 5. prem. part.

prouve par ces paroles de S. Ambroïse : (u)
 » J'ai trouvé plus de personnes qui ont gardé
 » l'innocence de leur baptême , que je n'en
 » ai trouvé qui après l'avoir perdue en aient
 » fait pénitence comme il faut. » Il fait voir
 admirablement bien que cela vient sur-tout
 des confessions mal faites & sacrilèges. Ce-
 pendant si l'opinion des Casuistes étoit la vé-
 ritable , presque toutes les confessions seroient
 valides & bien faites , & ce seroit le plus
 grand nombre des adultes qui seroit sauvé.

XXVIII. Le P. Segneri nous avertit encore
 (x) que ce qui est cause que tant d'ames sont
 précipitées dans les enfers , ce sont les con-
 fessions sacrilèges. » Rien ne soumet tant
 » d'ames au joug & à l'esclavage du démon ,
 » suivant les expressions de sainte Thérèse ,
 » que les confessions mal faites : c'est-à-dire ,
 » qu'en se confessant on ne s'applique pas à
 » ce qu'il y a de plus important & de plus
 » indispensable dans la confession , qui est de
 » se convertir & de se proposer très-ferme-
 » ment de se corriger , *EL PROPORRE RESO-*
 » *LUTISSIMAMENTE L'EMEDAZIONE.* »

Entendez-vous cela ? Il ne se contente pas
 de *quelque soin* , de *quelque application* , mais
 il exige le plus ferme dessein de changer de
 vie. Il rapporte des passages de S. Augustin
 & de S. Thomas pour prouver que les pé-

(u) L. 2. de la pénitence , c. 10.

(x) 3. partie , Serm. 14. n. 4.

cheurs, semblables aux loups, ne se convertissent pas communément de tout leur cœur, parce que communément ils ne quittent point leur manière de vivre & leurs inclinations. » Le loup, dit S. Augustin, (y) vient en » frémissant de rage, & il s'en retourne » saisi de frayeur; mais le loup est toujours » loup, soit qu'il frémissse de fureur, soit » qu'il craigne. » Le Pere Segneri ajoute : » C'est-là la vraie raison des rechutes pé- » pétuelles du très-grand nombre des pé- » cheurs, qui cependant s'étoient retirés la » tête panchée hors du confessionnal. Ils se » conduisent comme auparavant, parce qu'ils » sont les mêmes qu'auparavant; & tout le » changement qu'ils ont fait voir, n'a été que » purement extérieur, apparent, & comme » accidentel. » Il rapporte encore un autre endroit de S. Augustin où il dit: (z) » La » volonté (du pécheur) n'est pas entière, » son commandement ne l'est pas non plus; » il ne faut donc pas s'étonner s'il demeure » sans effet.... Si sa volonté étoit entière, » ce que l'esprit commande seroit déjà, & » il n'auroit pas besoin de commander. » Et ceux-ci de S. Thomas: (a) *Le bon propos se fait connoître par les œuvres; &: (b) La volonté pleine & parfaite, aussitôt qu'elle en*

(y) Serm. sur les paroles de l'Apôtre, 19.

(z) L. 8. des Confessions.

(a) Sur le ps. 48.

(b) 1. 2. quæst. 2. art. 4.

trouve l'occasion, se manifeste par ses œuvres.

XXIX. Pour bien connoître le sentiment du P. Segneri sur cette matière, il faut lire ce Sermon en entier, ainsi que celui de la fuite des occasions, celui du danger des compagnies des deux sexes, qu'il appelle *la peste des âmes*, & enfin celui des rechutes où il s'écrie avec S. Augustin : *Celui qui frappe sa poitrine & qui ne se corrige pas, aggrave ses péchés, loin de les effacer.* Il explique fort au long combien est difficile la conversion des pécheurs souvent retombés après leurs confessions, & il les appelle des pécheurs perpétuels en ces termes : » Pour moi je doute si en leur donnant le nom de pécheur de rechute nous ne leur faisons pas trop d'honneur ; parce que qui dit rechute, suppose que la guérison a précédé au moins pour quelque temps ; mais dans la vérité le plus grand nombre de ces malades n'a jamais été guéri de sa fièvre. S. Grégoire de Nazianze ne vouloit pas que l'on donnât à Julien le nom d'*Apostat* ; parce que, disoit ce Saint, jamais Julien n'a été fidèle. Or c'est de la même manière que l'on ne doit point appeller *rechute* celle de ces pécheurs après leur confession ; parce que jamais ils ne sont devenus justes. C'est une vérité très-importante ; c'est pourquoi il faut que je la fasse toucher au doigt tant par ses effets que par ses causes. »

XXX. Il montre encore clairement, *nom-*

bre 5 , que la conversion de ces pécheurs est si difficile , qu'il faut un grand miracle pour l'obtenir. » Il ne faut , dit-il , pour prouver » combien la correction de ces pécheurs est » certainement un GRAND MIRACLE , UN » GRAN MIRACOLO , que cette extrême instabilité avec laquelle ils retournent sur le » champ à leur première vie... Comment voulez-vous que ces pauvres-gens se convertissent jamais , s'ils sont dans un passage » continuel de la confession au péché & du » péché à la confession ? » Et au nombre 6 : » Que si la correction est très-difficile pour » ces pécheurs , le salut que Dieu n'a promis » qu'aux bonnes œuvres leur sera donc aussi » très-difficile. » Et aux nombres 15 & 16. il conclut ainsi : » Il y a un remède pour vous , » pécheurs , si vous voulez très-efficacement » sortir du mal , promettez-le très-efficacement ; car plus la nature du mal est enracinée , plus il convient que la volonté de » guérir soit ferme. En conséquence faites des » fruits de pénitence. *Faites des fruits d'une » vraie pénitence.* Mais quels sont ces fruits , » direz-vous ? Il y en a trois ; l'aumône , le Jeûne , & la Prière , &c. »

XXXI. Je rapporterai encore ce qu'il dit des signes d'une vraie conversion. *Serm. 17.* » Si les » confessions mal faites étoient aussi rares que » quelques-uns veulent le croire , la sainte » Eglise ne montreroit assurément pas à ce su-

» jet une si grande sollicitude. Cependant au
 » Concile de Latran , tenu sous Innocent II &
 » composé de mille Peres , Canon 22 , elle af-
 » sure qu'un des plus grands désordres du
 » monde chrétien c'est de se confesser mal ;
 » & elle recommande aux Confesseurs de s'y
 » rendre très-attentifs , comme un moyen né-
 » cessaire pour empêcher que les ames de
 » leurs Pénitens ne soient entraînées dans l'en-
 » fer. » *Entre les autres maux de l'Eglise il y*
 » *en a un qui la trouble extrêmement ; ce sont*
 » *les fausses pénitences. C'est pourquoi nous*
 » *avertissons nos Confreres & nos Coopérateurs*
 » *de ne pas permettre que les ames des Laïcs*
 » *soient trompées & entraînées en enfer par ces*
 » *pénitences trompeuses.* » Du tems du Concile
 de Latran le Probabilisme n'étoit cependant
 pas encore né , & l'on ne donnoit pas encore
 des absolutions avec tant de facilité. Tout ce
 Livre du P. Segneri , intitulé , *Le Chrétien in-*
struit , est un ouvrage vraiment d'or & excel-
 lent , parce qu'il est tout rempli de l'Ecriture ,
 des Peres & des Conciles ; aussi renverse-t-il
 entièrement tout le systême des Casuistes
 qu'il a adopté dans son autre ouvrage intitulé ,
Le Confesseur instruit , parceque dans ce der-
 nier il n'avoit pris pour guides que Castro-
 palao , Conynch , de Lugo , Bonacina , Lay-
 man , & autres Docteurs de cette trempe.

XXXII. Je ne puis passer sous silence ce
 que le Pere Claude de la Colombiere , autre

grand Prédicateur de la célèbre Société de Jésus, dit dans son Sermon 72. contre ceux qui n'observent point le jeûne du Carême, & qui ne veulent pas moins se confesser & communier à Pâques. « Vous voulez, mes chers » Auditeurs, dit-il, me persuader que votre » pénitence est sincère. Pour moi je la crois si » fausse, que je craindrois de profaner avec » vous le sang de notre divin Rédempteur, si » je vous donnois l'absolution avant de vous » y disposer après les Fêtes pendant quarante » jours de jeûne, afin de m'assurer par-là si » vous vous repentez effectivement de n'avoir » pas jeûné pendant le Carême. » Crierait-on contre le P. de la Colombiere comme contre un Rigoriste, un anti-Probabiliste, un Janséniste ? Cherche-t-il à tromper ses Auditeurs par une si saine doctrine ? Si pour avoir négligé le jeûne du Carême, il impose un jeûne d'une autre quarantaine, quelle pénitence préparatoire auroit-il donc à plus forte raison exigé des adultères, des fornicateurs, des parjures fréquemment retombés dans les mêmes crimes malgré toutes leurs confessions ?

XXXIII. Mais pourquoi ne voyons-nous pas de dignes fruits de pénitence, ou au moins pourquoi sont-ils si rares, quoique les Prédicateurs emploient toutes sortes de preuves & toutes les forces de leur éloquence pour y porter les fidèles ? c'est qu'au sortir du Sermon
ces

ces Chrétiens touchés & ébranlés par ce qu'ils viennent d'entendre, vont trouver des Confesseurs entichés du Probabilisme, qui étouffent les remords & les déchiremens de leur conscience en leur disant : « Il ne faut pas » prendre à la lettre tout ce que disent les » Prédicateurs ; ils amplifient & ils exagèrent » selon la coutume des Orateurs. » D'où il arrive que pourvu que ces Chrétiens trompés donnent *quelque application & quelque soin* pour se corriger, ils sont absous toutes les fois qu'ils péchent & qu'ils retombent ; & comme on ne cesse point de les absoudre, ils ne cessent point de pécher, & ne font jamais par conséquent de dignes fruits de pénitence. J. C. nous a-t-il donc donné deux Evangiles, l'un pour la chaire & l'autre pour le confessionnal ? D'où vient une contradiction si manifeste entre l'enseignement des Prédicateurs, & celui de la plupart des Confesseurs ? la raison en est simple ; c'est que les Prédicateurs puisent leur doctrine dans les saintes Ecritures & dans les SS. Peres, au lieu que la plupart des Confesseurs ne tirent que des nouveaux Casuistes leurs opinions opposées & à l'Ecriture & aux Peres.

XXXIV. Ecoutons sur cette contrariété de doctrine un sçavant Jésuite dont on ne peut parler sans éloge ; c'est le P. Michel Elizalde. » Les Prédicateurs, dit-il, (c) se proposent

(c) L. 6. quest. 6. § 6.

M

» de traiter leurs matières par les Livres saints
 » expliqués par les livres des Saints. C'est de
 » ces livres & non pas d'autres , dont de-
 » vroient se servir également les Théologiens,
 » les Confesseurs & les Directeurs des conf-
 » sciences. Cette conformité produiroit de
 » grands fruits. A peine entend-on parler
 » d'autres livres dans les prédications. On
 » cherche continuellement ce qu'ont dit les
 » Augustins , les Jérômes , les Chrysostômes ,
 » les Grégoires & les autres Peres. Ce sont-
 » là les auteurs connus & ordinaires. ... Mais
 » lorsqu'on les cite dans les chaires , & qu'on
 » prend d'autres guides pour la conduite de la
 » vie, il faut nécessairement que la doctrine des
 » Saints demeure confinée dans les temples,
 » sans influencer sur les mœurs. Ce qu'on enseigne
 » dans les églises d'après l'Écriture & les Saints,
 » doit être ou vrai ou faux. Si cela est faux , ce
 » qu'à Dieu ne plaise , on ne doit pas le pu-
 » blier dans les chaires. Mais si cela est vrai ,
 » comme on n'en peut douter , il faut donc
 » enseigner ces mêmes vérités dans les écoles
 » & dans les livres de morale. Il est im-
 » possible que ce qui est vrai dans un Sermon
 » ne le soit pas dans un livre , & que la voie
 » du salut nous soit montrée d'une façon dans
 » les chaires , & d'une autre façon ailleurs ,
 » c'est-à-dire , dans l'école des Casuistes , ou
 » dans leurs confessionnaux.

» Cela n'a pas été ainsi dès le commence-

» ment , continue-t-il ; car dès les premiers
 » tems , les Apôtres ne prêchoient pas diffé-
 » rement de ce qu'enseignoient ceux sur la
 » parole desquels on devoit régler sa vie. Ils
 » n'annonçoient pas au peuple certaines vé-
 » rités comme distributeurs de la parole de
 » Dieu , pendant qu'ils auroient annoncé des
 » vérités contraires de vive voix ou dans leurs
 » lettres comme maîtres particuliers. Du tems
 » des Martyrs & des Docteurs de l'Eglise , on
 » ne connoissoit point cette différence de Pré-
 » dicateur & de Théologien , en sorte que les
 » uns ne fussent que Théologiens , & les au-
 » tres seulement Prédicateurs de la parole de
 » Dieu ; & que les uns enseignassent une cho-
 » se , & les autres une autre toute opposée. »

XXXV. Je conclus de ces paroles avec ce
 sage Jésuite que la doctrine, que le P. Segneri
 dans son *Chrétien instruit* , & les autres Prédi-
 cateurs enseignent sur la grande difficulté de la
 conversion des pécheurs de rechute, est la vraie
 doctrine de l'Eglise ; & que l'enseignement
 contraire , que suivent les Casuistes dont j'ai
 parlé , est absolument faux. La raison en est
 que les premiers l'ont puisée dans l'Ecriture ,
 dans les Peres , dans la Tradition ; au lieu
 que les autres n'ont inventé leurs opinions
 que pour venir, par une fausse compassion, au
 secours de la foiblesse des hommes. Si vous
 voulez sçavoir tout ce que dit à ce sujet le
 P. Elizalde , lisez le *Tome 9 de sa Théologie*
 Mij

chrétienne , Liv. 2. Dissertat. 3. chap. 6.

XXXVI. Enfin notre Auteur s'autorise encore de saint Thomas , en ces termes , p. 13 :

» C'est ce qu'enseigne expressément saint
 » Thomas, (d) qui parlant de la connoissance
 » que le confesseur doit avoir des *dispositions*
 » de son pénitent , s'exprime ainsi : *Quant à*
 » *cette connoissance* , le confesseur *ne peut avoir*
 » *une plus grande certitude que de croire son*
 » *pénitent* , parce que cela sert à remédier à sa
 » *conscience*. C'est pourquoi dans le tribunal de
 » *la pénitence* , on s'en rapporte au pénitent
 » *pour lui & contre lui.* » Mais ce Dissertateur
 impute à S. Thomas une erreur grossière ; car
 ce S. Docteur ne dit pas un mot en cet
 endroit des dispositions du pénitent , il parle
 seulement de l'accusation de ses fautes. Voici
 ce qu'il dit : *Elles sont connues* , ces fautes ,
par la déclaration de celui qui se confesse ; & tout
 de suite : *Quant à cette connoissance* , &c. Ainsi
 le Dissertateur a retranché les premières pa-
 roles pour se servir des suivantes dans un
 autre sens. Voilà cependant ces gens qui re-
 prochent aux autres de tronquer les textes ,
 jusqu'à relever une faute d'impression. Saint
 Thomas nous développe lui-même sa pensée ;
 examinant (e) » si un Curé doit s'en rappor-
 » ter à son paroissien qui dit avoir été confes-
 » sé , & s'il doit en conséquence lui donner

(d) Sent. 4. Dist. 17. q. 3. q. 5. ad 2.

(e) Quodlib. 1. quæst. 5. art. 12.

» l'Eucharistie ; il répond que dans le for ex-
 » térieur & judiciaire on s'en rapporte à un
 » homme qui témoigne contre lui-même , &
 » non pas pour lui ; & que dans le for de la
 » pénitence on croit un homme pour lui &
 » contre lui. Quoiqu'il y eût quelque em-
 » pêchement qui appartint au for intérieur
 » de la pénitence , comme quelque péché ,
 » le Curé n'est pas moins obligé de le croire ,
 » & il agiroit injustement s'il refusoit la com-
 » munion à celui qui dit s'être confessé , &
 » avoir été absous par un homme qui en avoit
 » le pouvoir. » Il ajoute encore peu après :
Le Curé doit croire ce que lui dit son paroissien.
 Il est donc plus clair que le jour que S. Tho-
 mas parle , non des dispositions intérieures ,
 mais de la confession extérieure , sur laquelle
 il n'est pas douteux qu'on doit croire un pé-
 nitent pour lui comme contre lui. Au lieu que
 c'est une erreur , & une erreur très-perni-
 cieuse , comme il a été dit plusieurs fois , de
 faire les pénitens juges de leur propre contri-
 tion & de leurs dispositions pour mériter
 d'être absous. Il faut donc que l'Auteur qui
 l'attribue de son chef à S. Thomas, se rétracte,
 & qu'il avoue que ce Saint ne peut en être
 plus éloigné.

CHAPITRE X.

Réfutation des faux raisonnemens que l'Auteur tire de la pratique prétendue de quelques saints personnages.

L'Auteur , pour appuyer davantage son opinion , s'autorise de la pratique de quelques Saints qui se sont fait un grand nom. Il commence d'abord par S. François Xavier dont il dit *p.* 28 : » S. François Xavier , l'A-
 » pâtre des Indes , ne recevoit pas seulement
 » avec bonté les pécheurs d'habitude les plus
 » criminels , mais encore *les trouvant bien*
 » *disposés* il leur donnoit l'absolution sur le
 » champ , ou au moins peu de jours après. In-
 » struisant un Religieux de ses compagnons
 » sur l'administration du sacrement de Pénit-
 » tence , il lui enseigne que la plûpart du
 » tems il est utile de ne pas absoudre sur le
 » champ les pécheurs d'habitude & de re-
 » chute , mais de les engager , comme le con-
 » seillent les gens de bien , à la pratique des
 » bonnes œuvres pendant deux ou trois jours ,
 » & de les disposer par ce moyen à retirer
 » plus de fruit de leur confession. Où vous
 » remarquerez que ce Saint ne dit pas que

» cela même soit nécessaire pour le sacrement,
 » ni d'une étroite obligation ; au contraire sa
 » conduite prouve qu'il agissoit autrement. »

II. Il est bien certain qu'on doit recevoir les plus grands pécheurs avec bonté , avec une extrême douceur , avec des entrailles de compassion. Mais où l'Auteur trouve-t-il que S. François Xavier donnoit l'absolution aux pécheurs d'habitude aussitôt qu'ils se présentoient , ou au moins après peu de jours ? Quelle preuve en apporte-t-il ? aucune ; & dans une affaire d'une si grande importance , il ne parle que suivant ses préjugés. Outre cela quoiqu'il dise que ce Saint déliât aussitôt ces pécheurs , il ajoute cependant lui-même qu'*ils étoient bien disposés*. D'où le Saint pouvoit-il connoître ces bonnes dispositions ? Je pense que ce ne pouvoit être que par une lumière miraculeuse par laquelle il voyoit ce qui se passoit dans les cœurs , & les dons que Dieu y répandoit. Ainsi de cet exemple de S. François Xavier nous concluons que les pécheurs dont il s'agit , ne doivent être absous que lorsqu'*ils sont bien disposés* , & que le confesseur connoît ces dispositions. Or excepté le cas d'une révélation , & quelques occasions particulières dont il n'est pas question ici , le confesseur n'a aucun moyen de connoître & de juger prudemment que ces pécheurs d'habitude sont bien disposés , si ce

n'est par leurs œuvres. Il faut donc que l'Auteur convienne de deux choses l'une ; ou que les confesseurs qui délient ces sortes de pécheurs , ont tous une inspiration particulière qui leur fait connoître , comme à S. François , la bonne disposition de leurs pénitens ; ou il faut qu'il avoue avec nous que ces pécheurs ne doivent pas être communément absous avant que leurs œuvres aient assuré le confesseur de leur bonne disposition.

III. S. François Xavier a enseigné , dit l'Auteur , qu'il est utile , pour rendre *les fruits de la confession plus abondans* , de différer l'absolution aux pécheurs d'habitude fréquemment retombés après plusieurs confessions , mais, *que cela n'est pas nécessaire pour le sacrement , ni d'une étroite obligation* , & que la conduite de ce Saint prouve qu'il agissoit autrement. Mais où est-ce que ce Saint l'a enseigné ? Quel ouvrage a-t-il donné où il distingue cette utilité de la nécessité ? Si ce que l'Auteur dit étoit vrai , S. François Xavier auroit introduit une doctrine contraire à l'Écriture , aux Peres , & à toute la Tradition , comme l'enseigne Bellarmin ; parce que l'Écriture & les Peres nous répètent sans cesse qu'on ne peut connoître que par les œuvres la bonne disposition de ces sortes de pécheurs. Or leurs œuvres n'étant que des rechutes continuelles malgré leurs confessions , seront

elles une preuve d'une vraie conversion qui puisse rendre le confesseur moralement certain qu'ils sont bien disposés , c'est-à-dire , que leur repentir est sincère & leur résolution stable , ce qui fait la matière prochaine du Sacrement ? Un confesseur ne pourroit donc sans pécher leur donner l'absolution , puisqu'il administreroit le Sacrement sans une matière moralement certaine.

IV. L'Auteur insiste & dit que S. François Xavier a prouvé par le fait suivant qu'il falloit absoudre ces pécheurs sur le champ , ou au moins peu de jours après. Car ce Saint ayant demandé à un soldat chargé de crimes & perdu de débauches , depuis quel tems il n'avoit été à confesse , ce soldat lui répondit (a) » qu'il y avoit plusieurs années qu'il étoit » plongé dans le crime (ce sont les termes » de Turfelin qui a écrit la vie de ce Saint ;) » que s'il ne s'étoit pas confessé , c'étoit plutôt » parla faute d'autrui que par la sienne ; qu'il » sçavoit bien , avant de s'embarquer , que sa » conscience étoit chargée de crimes & de dé- » sordres ; mais que s'étant confessé à un Vicai- » re , il lui avoit refusé l'absolution , & qu'il ne » lui restoit plus aucune espérance de salut. » Alors François , ce grand médecin des » âmes , lui dit qu'il étoit surpris d'une si gran- » de *sévérité* de la part de ce Vicaire , s'il s'é-

(a) L. 3. c. 15.

» toit bien confessé. Ensuite il engagea ce
 » soldat à ne point perdre courage , lui pro-
 » mettant de l'écouter avec bonté , & lui
 » prescrivit une méthode commode & facile
 » pour se rappeler , autant qu'il seroit possi-
 » ble , tous les péchés qu'il avoit commis de-
 » puis son enfance. Le soldat concevant l'es-
 » pérance du salut , fit volontiers & exacte-
 » ment en peu de jours ce que le Saint lui
 » conseilloit , &c. S. François voyant quel-
 » ques-uns du Vaisseau descendre à terre ,
 » y descendit aussi avec le soldat , & l'ayant
 » tiré à l'écart il écouta sa confession. Ses
 » fréquens soupirs , les larmes qui interrrom-
 » poient de tems en tems l'accusation de ses
 » fautes , prouvoient la sincérité de son re-
 » pentir. Ayant enfin achevé sa confession ,
 » notre Saint lui donna l'absolution , en lui
 » enjoignant de dire *seulement un PATER &*
 » *un AVE* , & l'assurant qu'il se chargeoit lui-
 » même de satisfaire à Dieu pour lui. »

V. Commençons par l'examen de ces der-
 nières paroles. Une pénitence d'un seul PA-
 TER & d'un seul AVE , imposée à un pécheur
 qui croupit depuis tant d'années dans l'in-
 fection des crimes (à moins qu'on ne le fasse
 par une révélation particulière) est une pé-
 nitence réprouvée par le Concile de Trente ,
 (*b*) qui nous dit que d'enjoindre quelque légère

(*b*) Sess. 14. c. 8.

pénitence pour de grands crimes , c'est se rendre participant des péchés des autres. S. Xavier a donc pu s'engager à satisfaire pour son pénitent ; mais il n'a pu , ainsi que l'enseignent unanimement tous les Théologiens , pratiquer pour lui les œuvres médicinales nécessaires pour la guérison de ses plaies, comme un homme en santé ne peut prendre pour un malade une médecine qui le guérisse. Il faut nécessairement reconnoître dans la conduite de ce Saint une inspiration particulière , si on veut l'exempter de faute. Ainsi l'Auteur auroit agi plus prudemment s'il n'eût pas parlé de cette satisfaction. Ce qu'on peut dire en général sur ce fait dans son entier , c'est que ce Soldat , quoique très-coupable , n'avoit pas ajouté à ses anciens péchés beaucoup de sacrilèges par ses rechutes après la confession. D'ailleurs il étoit dans un long voyage sur mer où il étoit continuellement exposé à des dangers imminens. Enfin ébranlé par les exhortations apostoliques de ce saint homme , & touché de repentir il pouvoit de fréquens soupirs & versoit quantité de larmes ; ainsi il se préparoit par ce moyen pendant quelques jours à se confesser. En réunissant toutes ces circonstances , M. de Merbes , le P. Juënin , M. Genet & M. Opstraët auroient-ils exigé quelque chose de plus ? C'est donc mal à propos , pour ne pas dire sottement , qu'on rapporte ce fait particulier pour en faire une ré-

gle commune , & en conclure en général qu'il faut absoudre les pécheurs d'habitude toutes les fois qu'ils se présentent , *Toties quoties* , en versant quelques larmes & en se frappant légèrement la poitrine.

VI. A l'égard de la conduite du Vicaire qui ne voulut pas absoudre ce Soldat , Saint François la taxe de *sévérité* , comme a grand soin de le faire remarquer notre Auteur. Mais ce Saint ne l'appelle *sévère* que conditionnellement & *en supposant que le Soldat se fut BIEN confessé*. Peut-être avant de s'embarquer n'étoit-il pas encore dans les dispositions nécessaires pour mériter l'absolution ? Et d'ailleurs ce Vicaire n'étoit pas favorisé comme S. François Xavier du don de la connoissance des cœurs , & n'avoit pas ce zèle , cette ferveur apostolique capable d'amollir & de briser le cœur du pécheur le plus endurci.

VII. L'Auteur insiste sur ce fait & raisonne ainsi : » Vous voyez que pour avoir refusé ou » différé l'absolution il arrive souvent ce qui » étoit arrivé à ce Soldat , sçavoir que les pé- » cheurs rebutés & découragés perdent le » désir des Sacremens & désespèrent de leur » salut. » C'est-à-dire , que de peur que ces grands pécheurs ne tombent dans le désespoir , qu'ils ne perdent le désir des Sacremens , & qu'ils ne cessent de remplir nos Temples , il faudra les absoudre toutes les fois qu'ils le

demandent? L'Apôtre S. Paul jetta-t-il dans le désespoir l'incestueux de Corinthe, à qui il différa long-tems l'absolution? Pendant plusieurs siècles l'Eglise Catholique a-t-elle poussé au désespoir les pécheurs à qui elle différoit l'absolution jusqu'à ce qu'ils eussent prouvé par une longue pénitence qu'ils étoient vraiment convertis, & qu'ils eussent satisfait à la justice divine? L'Esprit de Dieu n'approuvoit-il pas cette conduite? Quoique l'Eglise, toujours dirigée par le S. Esprit, ait modéré cette sévérité à cause de la foiblesse & de la langueur des Chrétiens, elle ne l'a pas entièrement abolie & n'a point changé d'esprit. Les Confesseurs doivent à la vérité employer tous les moyens possibles pour préparer à une vraie conversion par la douceur & la tendresse de leurs exhortations les plus grands pécheurs, pour leur inspirer des sentimens de componction & les gagner à Dieu; mais il ne s'ensuit pas qu'ils doivent les absoudre toutes les fois qu'ils le veulent, à moins que leurs œuvres ne prouvent la réalité de leur changement. C'est toujours-là où il en faut revenir. Mais de crainte que ces pécheurs ne perdent le désir des sacremens & qu'ils ne se laissent aller au désespoir, ces Confesseurs benins leur accordent l'absolution toutes les fois qu'ils se présentent; ne considérant pas que s'ils ont quelque bonté pour les pécheurs, ils doivent leur découvrir la grandeur de leurs

maladies & la difficulté de leur guérison, & leur faire espérer que Dieu leur fera miséricorde, pourvu qu'ils veulent employer les remèdes qui préparent & disposent à la guérison. Si les pécheurs aveugles & endurcis rejettent ces moyens, leur perte ne vient que de leur faute; en sorte qu'on pourra leur dire avec Jérémie: (c) *Nous avons traité Babilone, & elle n'a point été guérie; abandonnons-la.*

VIII. Écoutons sur cette matière les paroles admirables du grand S. Basile, qui après avoir marqué dans trois Lettres à Amphiloque les règles, le tems & la manière de faire pénitence, conclut ainsi: (d) » Nous disons tout
 » ceci, afin qu'on ait le moyen d'éprouver
 » les fruits de leur pénitence. Car nous n'en
 » jugeons pas par le tems, mais par la ma-
 » nière dont elle se fait. S'il y en a qui ne
 » se corrigent pas de leurs vieilles habitudes,
 » qui aiment mieux suivre les voluptés de
 » la chair que de servir Dieu, & qui ne veu-
 » lent pas conformer leur vie à la règle de
 » l'Évangile, nous ne voulons rien avoir
 » de commun avec eux. Car nous sçavons
 » que l'Écriture nous a donné ce conseil,
 » lorsque les peuples se rendent désobéissans:
 » *Prenez garde à sauver votre ame.* C'est pour-
 » quoi nous ne voulons pas nous perdre avec

(c) Ch. 51. v. 9.

(d) Ep. 217. Can. 84. tom. 3. p. 330. de l'éd. des Bénédictins.

„ eux ; mais remplis de la crainte du juge-
 „ ment de Dieu , & ayant toujours devant
 „ les yeux ce jour terrible auquel il rendra
 „ à chacun selon ses œuvres , nous ne vou-
 „ lons pas nous perdre pour les péchés d'au-
 „ trui... Nous ne devons pas cesser pour cela
 „ de les conjurer nuit & jour , en public &
 „ en particulier. Mais prenons garde de nous
 „ laisser entraîner dans leurs iniquités , lors-
 „ que nous tâchons de les gagner & de les
 „ délivrer des pièges du démon ; si nous ne
 „ pouvons y réussir , travaillons au moins à
 „ sauver nos ames de la condamnation éter-
 „ nelle. ”

IX. Je reviens à S. François Xavier , dont
 notre Auteur , qui a tâché de tirer avantage
 du fait qu'il a rapporté , ne doit pas rejeter
 le témoignage. Voici ce qu'écrivit le même
 Turfelin : (e) ” Si des gens riches , des Mar-
 „ chands opulens , des Juges & des Magi-
 „ strats d'une vie déréglée venoient se con-
 „ fesser , ce Saint pensoit qu'avant toutes
 „ choses il falloit les avertir avec soin de
 „ prendre deux ou trois jours pour examiner
 „ attentivement leur vie , pour écrire tous
 „ leurs péchés s'ils se défoient de leur mé-
 „ moire , & pour demander à Dieu avec hu-
 „ milité une douleur & une componction in-
 „ time , &c. . . . Que cependant le Confesseur
 „ ne devoit pas les absoudre tout d'un coup,

(e) L. 6. ch. 17.

„ mais seulement après qu'ils auroient fait
 „ ce qu'ils devoient. Voici ce qu'il prescrivoit
 „ au P. Gaspar au sujet de ces pécheurs :
 „ Vous ne donnerez pas l'absolution aussitôt
 „ qu'ils se seront confessé ; mais vous prendrez
 „ deux ou trois jours pour préparer leurs
 „ cœurs par de saintes méditations , afin que
 „ pendant ce tems ils effaçent les taches de
 „ leurs ames par des peines volontaires. S'ils
 „ doivent quelque chose , qu'ils le rendent ;
 „ s'ils ont quelques inimitiés , qu'ils les quit-
 „ tent & qu'ils se réconcilient avec leurs en-
 „ nemis ; enfin qu'ils se détachent de l'habi-
 „ tude des vices de la chair & des autres
 „ passions auxquelles ils sont sujets. *Il vaut*
 „ *mieux que toutes ces choses précèdent l'abso-*
 „ *lution , que non pas qu'elles la suivent.* Car
 „ ces fortes de gens promettent dans la con-
 „ fession de faire tout ce qu'on leur prescrit ;
 „ & sitôt qu'ils sont absous , oubliant la pa-
 „ role qu'ils ont donnée , ils laissent évanouir
 „ leurs promesses. Il faut donc faire en sorte
 „ qu'ils fassent avant l'absolution ce qu'ils
 „ doivent faire après l'avoir reçue. „

X. La molle facilité du Dissertateur l'a por-
 té à garder un profond silence sur ces paroles
 dont on ne peut obscurcir la clarté , & qui
 regardent directement la conduite que doit
 tenir un Confesseur ; & il n'a produit au grand
 jour qu'un fait fort équivoque. Cependant
 quoique S. François Xavier ne parle pas ex-
 pressément

pressément de pécheurs d'habitude qui soient fréquemment retombés dans leurs crimes après beaucoup de confessions , mais de riches Marchands, de Voluptueux, de Débiteurs, &c. il ne veut pas moins qu'ils se disposent pendant deux ou trois jours à la confession. Il veut qu'ils effacent les taches de leurs ames par des peines volontaires ; de plus qu'ils restituent ce qu'ils doivent ; qu'ils quittent les inimitiés & qu'ils se réconcilient avec leurs ennemis ; enfin qu'ils se DÉTACHENT DE L'HABITUDE des vices , de la chair & des autres passions auxquelles ils sont sujets. Et il ajoute : *Il vaut mieux que ces choses précèdent l'absolution , que non pas qu'elles la suivent.*

XI. Je sçais ce que mes adversaires pourront répondre ; ils diront que S. François Xavier ne dit pas qu'il est nécessaire , mais seulement qu'il vaut mieux que ces choses précèdent l'absolution. C'est pourquoi les Partisans du Probabilisme font précéder l'absolution, quoique cette pratique vaille moins & qu'elle soit moins équitable. Mais il s'agit ici de connoître la disposition du pécheur ; ce qui fait la MATIERE DU SACREMENT ; il est donc NÉCESSAIRE de prendre le parti le plus juste & le plus sûr.

De plus si S. François eut parlé des pécheurs de rechute qui ont manqué tant de fois à leurs promesses , il n'auroit pas dit : *Il vaut mieux , mais ; Il est nécessaire.* Ajoutez

N

à cela que Turfelin a écrit en historien, & non comme un homme qui examine & qui pèse avec une précision Théologique les termes qui peuvent convenir, ou non, aux Casuistes.

Mais pour pouffer tous les Casuistes jusques dans leur dernier retranchement, je leur fais cette question, & je demande si les pénitens de nos jours, non après avoir été absous une seule fois, mais plusieurs fois, pratiquent ce que l'Apôtre des Indes, toute l'Eglise & l'Evangile de J. C. exigent comme NÉCESSAIRE ? Un grand nombre de nobles & de gens de condition, après plusieurs absolutions, sont-ils plus attentifs à payer les dettes qu'ils ont contractées pour entretenir leur faste & leur vanité ? N'entend-on plus les mercénaires crier, les ouvriers se plaindre, les marchands se désoler de voir leurs affaires renversées par la faute de ces débiteurs injustes & cruels ? Les femmes du monde, ainsi que leurs adorateurs, après tant d'absolutions reçues, rompent-elles toutes ces familiarités criminelles, qui sont une source infecte d'impuretés, de fornications, d'adultères ? Foulent-elles aux pieds ces pompes & ces vains ornemens auxquels elles ont renoncé dans leur baptême ? *Effacent-elles les taches de leurs ames par des peines* qu'elles s'imposent ? Bien loin de mortifier leur chair par des jeûnes volontaires, elles n'observent pas seulement celui du Ca-

rême. Les ambitieux, pleins de haine & d'inimitiés dans le cœur, renoncent-ils à leurs vices après toutes les absolutions qu'ils ont reçues? En un mot ne voit-on pas communément les pénitens de nos jours après un grand nombre de confessions & de communions pendant un grand nombre d'années continuer de vivre dans la même corruption, dans les mêmes débauches, dans les mêmes compagnies, & fréquenter également les théâtres, les spectacles, & les jeux? Qui seroit après cela assez aveuglé pour prétendre qu'il n'est pas nécessaire de préparer ces personnes à l'absolution par les travaux de la pénitence, pour déraciner des habitudes si invétérées!

XII. Notre Auteur tâche ensuite de fortifier son opinion par la pratique prétendue de S. Philippe de Néri, ce saint Fondateur de l'illustre Congrégation de l'Oratoire. » Saint
 » Philippe de Néri, dit-il, cet homme si expérimenté à guérir les maladies des ames & à
 » tirer les pécheurs de la fange du vice, a
 » PLUS D'UNE FOIS ramené dans la voie droite du salut & avec stabilité des pécheurs de
 » rechute & d'habitude, non en leur différant ou en leur refusant l'absolution, mais
 » en la leur donnant après les avoir fait confesser aussitôt après leur rechute. »

XIII. Mais d'où cet Auteur sçait-il que saint Philippe de Néri a donné ainsi *plus d'une fois* l'absolution à ces sortes de pécheurs? Si l'on

examine la chose avec attention, on trouvera au contraire que ce Saint condamne & réprouve par sa conduite une pratique aussi relâchée. En voici la preuve. L'Auteur ne cite qu'un seul exemple de cette conduite de ce Saint ; & l'Auteur de la première édition de sa vie le regarde même comme une chose qui tient du miracle. Pourquoi donc dire que saint Philippe a tenu cette conduite *plus d'une fois* ? Que notre Auteur en produise seulement, s'il le peut, deux exemples dans l'histoire de ce Saint. Mais, si cela n'est arrivé qu'une fois & à l'égard d'un pénitent extraordinaire, n'avons-nous pas droit d'en conclure que la coutume de ce Saint n'étoit pas d'absoudre ces pécheurs sans délai & sans faire précéder les dispositions convenables ? Car ce qui ne se fait qu'une fois, ne fait point une coutume ; c'est ce que tout le monde sçait ; & c'est ce qui assure cet Auteur même, qui dit pag. 7. avec son Gobat, que celui qui *après une seule confession n'est retombé qu'une fois ou deux dans un intervalle notable*, n'est pas proprement pécheur d'habitude. Par conséquent puisque S. Philippe de Néri n'a absous qu'une seule fois un pécheur de rechute, comme il est rapporté dans sa Vie, il s'ensuit nécessairement qu'il n'avoit pas coutume d'absoudre ces fortes de pécheurs ; & que par une suite nécessaire il condamnoit & détestoit la pratique contraire des Probabilistes. Voici ce que dit

le P. Baccius dans la première Edition de la Vie de ce Saint : (f) » Un pécheur , qui étoit
 » comme noyé dans ses mauvaises habitudes ,
 » vint pour se confesser au Saint ; chaque
 » jour ce pécheur retomboit. S. Philippe ne
 » lui donna point d'autre pénitence si ce n'est
 » que , lorsqu'il auroit commis quelque faute,
 » aussitôt sans aucun retard il vint s'en con-
 » fesser & qu'il n'attendit point de faire une
 » seconde rechute. Le Pénitent obéit ; & tou-
 » jours S. Philippe lui accordoit l'absolution ,
 » sans lui donner d'autre pénitence que celle-
 » là même. *Chose étonnante ! MIRABIL COSA !*
 » Par cette seule pratique il aida tellement
 » le pécheur , qu'en peu de mois il fut délivré
 » non seulement de son péché d'habitude
 » mais des autres même. Et il parvint à une
 » si grande perfection , que selon le rapport
 » du Saint même il devint en très-peu de tems
 » pieux comme un Ange. »

Si nous pensions que ce Saint se fut comporté ainsi sans une inspiration particulière , cette conduite seroit manifestement contraire au Concile de Trente , qui ordonne d'imposer aux grands pécheurs une forte pénitence qui soit proportionnée à l'énormité de leurs crimes. Mais l'Historien rapporte ce fait comme tenant du miracle & au-dessus de l'ordre commun , puisqu'il l'appelle *une chose merveilleuse : MIRABIL COSA !*

(f) L. 2. ch. 3. & non pas 6. comme l'écrivit l'Auteur.

N iij

XIV. Pour montrer encore plus clairement avec quelle injustice on prétend autoriser le relâchement par cet exemple, il faut sçavoir que S. Philippe de Néri avoit reçu du ciel le don de connoître le secret des cœurs, comme il est marqué dans le Bréviaire Romain : *Ce Saint avoit été, est-il dit dans son Office, tellement favorisé du ciel qu'il connoissoit les personnes chastes par la bonne odeur, & les impudiques par la mauvaise odeur qu'il sentoit auprès d'eux.* Ce Saint donc éclairé d'une lumière d'en-haut connut l'ardent regret & la ferveur de ce pénitent, comme J. C. connut ceux du Publicain. C'est pour cela que l'ayant conduit avec une ingénieuse & douce charité pendant quelques mois, il guérit la maladie de son ame, & la conduisit à la justice & à une grande perfection. Tous les Confesseurs de notre siècle sont-ils autant de Philippes de Néri pour ramener à une plus sainte vie, pour sanctifier & rendre purs comme des Anges en peu de mois les débauchés & les courtisannes qui s'adressent à eux ? L'expérience dont j'ai parlé tant de fois suffit seule pour en juger.

XV. Examinons ce que le Differtateur conclut de cette histoire de S. Philippe de Néri.
 » De-là vous devez remarquer, dit-il pag. 30,
 » qu'on peut absoudre les pécheurs d'habitude
 » toutes les fois qu'ils viennent à confesse,
 » TOTIES QUOTIES, pourvu qu'ils aient
 » actuellement une vraie douleur & un ferme

» propos. Ce que le Confesseur connoitra, s'ils
 » font QUELQUE EFFORT pour se corriger ,
 » par exemple s'ils reviennent à confesse sui-
 » vant l'ordre de leur Confesseur ; car par-là
 » ils donnent lieu d'espérer qu'ils se conver-
 » tiront enfin d'une manière *stable*. »

XVI. Les Confesseurs doivent donc, selon cet Auteur, observer qu'autorisés par ce fait miraculeux de S. Philippe de Néri, ils peuvent absoudre les pécheurs d'habitude fréquemment retombés après plusieurs confessions, toutes les fois qu'ils se présenteront. Mais s'ils ne peuvent convertir leurs pénitens en peu de mois comme S. Philippe de Néri; s'ils ne peuvent les conduire à la justice en un an, deux ans, six ans, ou même dix années; si ces pénitens passent toute leur vie dans un cercle perpétuel de confessions & de rechutes, que feront-ils? où trouveront-ils *cette conversion stable*? Parlons avec plus de précision: D'un exemple unique, extraordinaire & miraculeux de ce saint Fondateur, l'Auteur conclut qu'on peut absoudre les pécheurs d'habitude toutes les fois qu'ils le demandent, s'ils reviennent à confesse comme on le leur a prescrit. Laisant à part pour un instant les règles de l'Evangile, & ne considérant que celles de la Logique, peut-on faire un raisonnement moins juste? Parce que S. Philippe de Néri qui étoit éclairé d'une lumière d'en-haut, comme on le croit pieusement, a absous

une fois un pécheur d'habitude , s'ensuit-il que tous les Confesseurs doivent communément absoudre ces pécheurs ? Pour raisonner juste , il faut conclure au contraire de cet exemple , que non-seulement il ne confirme pas , mais qu'il renverse même l'opinion de notre Auteur , comme il paroît évidemment à tout homme qui n'est pas dépourvu de bon sens.

XVII. L'Auteur ne rapporte aucune parole de S. François de Sales ; mais se contentant d'assurer qu'il recevoit avec une discrétion & une douceur admirable les pénitens qui venoient à lui des pays les plus éloignés, il ajoute page 30 : " Nous ne lisons nulle part " qu'il ait renvoyé , ou qu'il ait enseigné de " renvoyer sans absolution ceux qui n'auroient " pas pleuré long-tems leurs péchés , ou qui " n'auroient pas travaillé pendant beaucoup " de tems à *affoiblir* leurs mauvaises habitudes. "

XVIII. Ainsi des pécheurs souvent retombés après bien des confessions , & enchainés par leurs mauvaises habitudes , ne seront pas obligés , si l'on s'en rapporte à cet Auteur , non-seulement d'arracher & de déraciner , mais même *d'affoiblir* par de longs gémissemens & par toutes sortes d'efforts leurs habitudes vicieuses. Lorsque des Chrétiens & des Confesseurs ignorans lisent de telles maximes, ils s'applaudissent dans le mal , & sont excités,

les uns à multiplier leurs absolutions , & les autres à continuer leurs désordres. *Nous ne lisons nulle part*, dit l'Auteur , *que S. François de Sales ait renvoyé sans absolution , &c.* Mais pourquoi n'a-t-il lu nulle part ? Il n'a donc rien lu des Ouvrages de ce Saint ? Qu'il lise ses Statuts Synodaux dont j'ai déjà rapporté les paroles que je vais encore répéter ici , de peur que notre Auteur n'y faisant pas assez d'attention , ne dise encore une autre fois : *Nous ne lisons nulle part.* Qu'il lise donc ces paroles : » Rien ne deshonne tant l'Eglise , » rien ne renverse davantage sa discipline , » rien n'entretient plus le pécheur dans le » sommeil de ses habitudes criminelles, que » la honteuse coutume qu'ont certains Prêtres » de remettre les péchés , non comme des » Juges qui examinent avec prudence & avec » maturité si ces pécheurs doivent être déliés, » mais comme des esclaves qui flattent les » pécheurs en leur accordant précipitamment » une molle indulgence. C'est de ces flatteurs » dont S. Cyprien dit qu'ils introduisent dans » l'Eglise une douceur cruelle qui se couvre » du nom de miséricorde & de clémence , » & il assure que cette paix (l'absolution) est » fautive & trompeuse , & inutile à ceux qui » la reçoivent..... Ainsi afin de détruire cet » abus, les Confesseurs différeront l'absolution » à ceux qui ayant déjà été avertis & repris » dans leurs confessions précédentes , n'ont

» pas fait tous leurs efforts pour déraciner
 » leurs habitudes vicieuses. » En faut-il davan-
 tage ? Que l'Auteur n'a-t-il lu ? il auroit vu
 encore que S. François de Sales entre dix
 mille Confesseurs en trouve à peine un, qui
 soit digne d'exercer un si redoutable ministère.
 Que l'Auteur retranche donc de sa Disserta-
 tion ces paroles : *Nous ne lisons nulle part, &c.*
 qu'il consulte les Statuts Synodaux de ce saint
 Evêque, & qu'il médite sa vie, pour y ap-
 prendre à donner aux Confesseurs d'autres
 instructions sur l'absolution des pécheurs
 d'habitude.

XIX. Cet Auteur loue beaucoup la piété
 & la prudence admirable de S. André Avellin
 à entendre les confessions. Il est d'accord en
 cela avec tout le monde qui reconnoît ces
 talens & beaucoup d'autres dans ce Saint.
 Mais il ajoute page 30 : » Nous n'apprenons
 » dans aucun endroit que (ce Saint) ait re-
 » jetté les pécheurs pour n'avoir pas prouvé
 » par des œuvres de pénitence leur douleur
 » & leur ferme propos ; ou qu'il ait jugé sim-
 » plement incapables d'être absous ceux qui
 » après bien des confessions avoient coutume
 » de retomber *souvent* dans les mêmes crimes,
 » ou dans des péchés différens. Nous appre-
 » nons au contraire que ce Saint, tant à Plai-
 » sance qu'à Naples, avoit absous sur le champ
 » des hommes d'une méchanceté invétérée,
 » qui touchés de ses exhortations venoient

» avec douleur lui déclarer leurs péchés. »

XX. Où l'Auteur trouve-t-il , quelle preuve apporte-t-il que ce Saint donnoit l'absolution sur le champ à *des hommes D'UNE MÉCHANCETÉ INVÉTÉRÉE* qui avoient coutume de retomber *SOUVENT* après bien des confessions dans les mêmes crimes ou dans des péchés différents ? Il n'en donne d'autre preuve que son propre témoignage. Il impute donc gratuitement à ce Saint d'avoir violé la discipline constante & universelle de l'Eglise , en donnant l'absolution sur le champ à des pécheurs *D'UNE MÉCHANCETÉ INVÉTÉRÉE*. Car si l'on regarde ces pécheurs comme assez bien disposés pour mériter l'absolution aussitôt qu'ils se sont présentés au confessionnal , tous les Chrétiens en général , même les plus scélérats , obtiendront la gloire éternelle ; ce qui est diamétralement opposé à la doctrine de l'Evangile sur le petit nombre des élus , même parmi les Catholiques adultes. Que notre Auteur choisisse donc l'un de ces deux partis ; ou de dire qu'il y a beaucoup d'élus , & que la voie large & spacieuse , qui selon J. C. mène à la damnation , conduit par le moyen de la confession & de l'absolution , au royaume du ciel ; ou de condamner & de rétracter l'opinion qu'il impute à S. André Avelin. En effet peut-il y avoir une voie plus large & plus spacieuse que celle que parcourrent ces pécheurs *d'une malice invétérée* , qui

retombent souvent dans les mêmes crimes ou dans des péchés différens ? Peut-on imaginer quelque chose de plus facile que de raconter ses crimes à un Confesseur & d'en obtenir tout de suite le prétendu pardon ?

XXI. Quant à ce que l'Auteur rapporte du P. Pierre Fabri tiré de l'histoire d'Orlandini , cela n'a aucun rapport à notre dispute. *Ne renvoyez personne*, dit-il , *que vous ne l'ayez engagé à revenir volontiers*. Il est sans doute , comme je l'ai déjà dit , qu'un saint Ministre doit s'efforcer d'obtenir ce retour. Mais si ce pénitent ne vouloit pas revenir volontiers ; si après avoir employé les exhortations les plus touchantes , les voies de douceur les plus persuasives , les pénitens , comme c'est assez l'ordinaire , ne veulent pas renoncer aux plaisirs du monde , aux dangereux attraits du siècle , le Confesseur sera donc obligé de les absoudre pour se précipiter avec eux dans les flammes éternelles.

Enfin l'Auteur s'appuie encore de l'autorité du Casuiste Leandre de Murcie , qui dit que le *délai de l'absolution n'est pas un remède , mais plutôt un moyen de jeter dans le désespoir , & de rendre la confession odieuse*. Je ne m'arrêterai point à y répondre , parce que tout ce que j'ai dit jusqu'ici , est plus que suffisant pour montrer le faux d'une proposition si pernicieuse.

CHAPITRE XI.

On répond à l'objection tirée du Rituel Romain.

L'Auteur cite en sa faveur ces paroles du Rituel Romain : » Il sera très-utile de » conseiller à ceux qui retombent facilement » dans leurs péchés, de se confesser souvent, » comme une fois le mois, ou à certains jours » de Fête, & de communier, s'il est expé- » dient. » Donc selon le Rituel Romain, conclut l'Auteur, les pécheurs de rechute, sans être encore pleinement guéris, peuvent s'approcher du Sacrement de Pénitence, & il leur est très-utile de se fortifier par ce sacrement pour parvenir à une conversion stable & entière.

II. Pour mettre au grand jour la sincérité de l'Auteur quand il cite des autorités en sa faveur, j'observe deux choses : d'abord c'est que le Rituel Romain ne dit pas un mot dans cet endroit de l'absolution des pécheurs de rechute, mais seulement des remèdes que le Confesseur doit leur prescrire. Cet homme a tellement pris soin de défigurer le texte du Rituel que le Lecteur ne peut comprendre de quoi il s'agit. Voici les termes du Rituel en leur entier : » Le Confesseur aura soin,

» autant qu'il sera possible , d'enjoindre des
 » pénitences opposées aux péchés , comme
 » des aumônes aux avares , des jeûnes ou
 » autres mortifications de la chair aux impu-
 » diques , des œuvres d'humilité aux orgueil-
 » leux , des pratiques de dévotion aux lâches
 » & aux paresseux. A l'égard de ceux qui se
 » confessent rarement , ou trop tard , ou qui
 » retombent facilement dans leurs péchés ,
 » il sera très-utile de leur conseiller de se con-
 » fesser souvent , comme une fois le mois ,
 » ou à certains jours de Fête , & de commu-
 » nier , s'il est expédient. »

III. L'Auteur a eu la précaution de ne pas parler de ces aumônes , de ces jeûnes , de ces mortifications , de ces œuvres d'humilité , parce qu'il sçait que ces remèdes ne sont pas du goût des pénitens délicats de nos jours , quelque criminels qu'ils soient. Il ne fait mention que des confessions fréquentes , parce qu'elles ne mortifient ni l'esprit ni le corps de ces faux pénitens. Quant à la fréquente confession , il n'y a personne qui ne convienne que c'est un remède très-utile pour l'amandement de la vie ; & c'est ce que conseille le Rituel , en la regardant comme un remède qui procure la santé. Mais il ne dit pas un mot en cet endroit pour l'absolution de *ces pécheurs d'habitude qui après beaucoup de confessions retombent fréquemment dans les mêmes péchés*. Si cela étoit , ce Rituel se contrediroit

lui-même, tant parce que les confessions de ces pécheurs aggravent le fardeau de leurs péchés & que leurs communions changent pour eux en poison le pain Eucharistique, comme il a été dit, que parce que trois lignes après ce Rituel enseigne dans un Paragraphe entier sur l'absolution qu'on doit donner ou refuser à ces pécheurs, une doctrine diamétralement opposée à celle que présente notre Auteur. Ecoutez attentivement, mon cher Lecteur, & ouvrez les yeux pour connoître combien cet Auteur a altéré le texte, & quelle est la vraie pratique que prescrit le Rituel. Voici ses propres termes : » Que le » Prêtre considère attentivement quand & à » qui on doit accorder, refuser, ou différer » l'absolution, de peur d'absoudre ceux qui » sont indignes de cette grace ; tels que sont » ceux qui ne donnent aucunes marques de » douleur ; qui ne veulent point quitter les » haines & les inimitiés, ni restituer le bien » d'autrui lorsqu'ils le peuvent, ni abandonner les occasions prochaines du péché, » ou quitter d'une autre manière leurs péchés » & changer de vie ; ou qui ayant causé un » scandale public, ne sont pas disposés à en » donner une satisfaction publique & à le » réparer. Qu'il ne donne point non plus l'absolution à ceux dont les péchés sont réservés aux Supérieurs. »

IV. Plus cet Auteur garde sur tout ce texte

un profond silence, plus il fait voir qu'il sent que son opinion & celle des autres Casuistes y est condamnée. Car ces pécheurs d'habitude qui après plusieurs confessions retombent fréquemment dans les mêmes péchés, *ne veulent pas changer de vie* ; ils ne paient point leurs dettes ; *ils ne donnent aucunes marques de douleur*, puisqu'ils ont démenti leurs promesses par tant de rechutes ; *ils ne réparent pas le scandale public* qu'ils ont donné ; puisqu'ils perdent toujours leur tems dans les festins, dans les jeux, au bal, à la comédie, dans les compagnies des personnes des deux sexes, & qu'ils vivent dans une molle oisiveté ; puisque malgré toutes leurs confessions ils n'ont point quitté les pompes, le luxe & les vanités, auxquelles ils avoient solennellement renoncé dans leur baptême, & qu'ils n'abandonnent point ce qui est pour eux l'occasion de tant de crimes. Par conséquent il faut refuser l'absolution à ces pécheurs, ainsi que le prescrit le Rituel Romain, dont cet Auteur n'a peut-être tronqué les expressions que parce qu'il les rapporte sur la bonne foi de quelqu'autre Casuiste, sans les avoir lues lui-même dans leur source.



CHAP. XII.

CHAPITRE XII.

*On combat la doctrine d'un ouvrage intitulé ,
Pratique pour la confession , dont le Dissertateur prend la défense.*

LE Livre intitulé , *Pratique pour la confession* , en parlant des pécheurs retombés & engagés dans des habitudes criminelles , & des moyens de les guérir , s'exprime ainsi : (a)
 » Je ne crois pas qu'il soit convenable en
 » général d'employer le remède du délai de
 » l'absolution à l'égard d'un pécheur qui ne
 » retombe précisément que par la violence de
 » sa passion & de sa mauvaise habitude ; puis-
 » que par le passé il a fait tout ce qu'il a pu ,
 » & qu'il a actuellement la volonté de quitter
 » le péché. »

II. Il est évident qu'on parle ici d'un pénitent souvent justifié dans le Sacrement de Pénitence, qui retombe dans le péché précisément par la violence de ses habitudes , quoiqu'il ait fait jusqu'alors *tout ce qu'il a pu* pour se corriger. Par conséquent il y aura pour ce juste , qui veut & qui fait effort , des commandemens de Dieu impossibles , & la grace

(a) *Pratique pour la confession* , p. 124. Ce Livre est en Italien.

qui les rendroit possibles , lui manquera. Car s'il a fait tout ce qu'il a pu, & que cependant il retombe précisément par la violence de ses habitudes, il s'ensuit nécessairement que cet homme manque des forces nécessaires pour vaincre ces mêmes habitudes.

III. L'Auteur de la Dissertation, qui prend la défense de ce Livre, pour se tirer de l'embarras où le met le raisonnement que je viens de faire, tâche de diviser les paroles de son ami & de couper en deux ce qui est bien uni ensemble, en les rapportant ainsi : 1°. *Il retombe précisément par la force de son habitude.* 2°. *Il a fait ce qu'il a pu pour ne pas retomber.* Mais avant de prouver que c'est en vain qu'il use de cette adresse, rapportons ses propres termes : (b) » Voilà ce qu'enseignent ces » graves Docteurs (sçavoir De Lugo, Lay- » man, Conynch, Platelius, Segneri, &c.) » que suit l'Auteur de la *Pratique pour la con- » fession*, quoiqu'il ne cite que *Filliucius...* » Ces Docteurs & beaucoup d'autres disent » unanimement que les pécheurs de rechute, » qui sont entraînés précisément par la seule » violence de l'habitude, ne sont pas pour » cela censés retomber nécessairement & sans » avoir la liberté d'indifférence. Car un hom- » me qui ne pèche précisément que par la » violence de l'habitude, ne pèche pas indé- » libérement... Ainsi pécher précisément par

(b) Pages 22 & 23.

» la violence seule de l'habitude, c'est pécher
 » le voulant & le sachant, sans y être ce-
 » pendant attiré par aucune passion ni porté
 » par quelque chose d'extérieur, comme le
 » remarque Vasquez. Qu'on ne m'objecte
 » point que le pouvoir de résister semble être
 » ôté à un homme qui pèche précisément par
 » la violence de l'habitude dans la circon-
 » stance où il a fait précédemment tout ce
 » qui étoit en lui pour détruire cette habitu-
 » de, & où il se propose encore de faire tout
 » ce qu'il pourra pour la surmonter; car de
 » ce qu'un homme pèche dans une telle cir-
 » constance, on peut bien conclure que cette
 » habitude, cette pente à pécher est actuel-
 » lement involontaire; & qu'elle n'est pas
 » censée une disposition libre, mais nécessaire.
 » On en peut aussi conclure que cette habitude
 » est en quelque sorte changée en nature, &
 » qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de la
 » déraciner sitôt, comme le remarque fort
 » bien Suarez... Mais on n'en conclut nulle-
 » ment que l'homme ne puisse pas absolument
 » & physiquement résister, s'il le veut, à
 » l'impétuosité, à la pente de cette mauvaise
 » habitude, puisqu'il n'y a eu aucun obstacle
 » antécédant, qui mette la volonté dans l'im-
 » puissance d'y résister. »

IV. Si des gens rentrés en grace avec Dieu par le sacrement, nourris de la sainte Eucharistie, & fortifiés d'une abondance des dons

O ij

du ciel , retombent précisément par la force de la mauvaise habitude , sans avoir négligé de faire *tout ce qu'ils ont pu* pour ne pas retomber , en faut-il davantage pour pouvoir dire que les forces pour observer les commandemens leur ont manqué ? Pour répandre là-dessus plus de clarté , écoutons encore parler l'Auteur : (c) » On a donc tort , dit-il , de condamner l'Auteur de la *Pratique pour la confession* , comme suspect de Jansénisme , parce qu'il a supposé que ces pécheurs *péchent quelquefois précisément par la seule violence de l'habitude*. Les Jansénistes ne seroient pas dans l'erreur , s'ils n'enseignoient que cela ; & je suis fort étonné qu'un Ecrivain moderne , qui le blâme à ce sujet , craigne plus qu'il ne devrait qu'on ne donne atteinte à la liberté d'indifférence , pendant qu'il enseigne lui-même (d) que *la justice chrétienne donnée par le Sacrement de Pénitence est ferme , constante & stable ; qu'ainsi il n'arrive pas ordinairement qu'un homme véritablement justifié retombe , & que si cela arrive , il se relève aussitôt dans les gémissemens & les travaux de la pénitence* (par je ne sais quelle force , ou quelle impulsion.) Que les autres jugent si , & jusqu'à quel point , ce sentiment s'accorde avec l'Écriture , le Concile de Trente & la liberté. Ce qu'il y a de certain , c'est

(c) Pag. 25.

(d) Pages 182 & 183.

» que l'erreur des Calvinistes sur la stabilité
 » & l'inamissibilité de la justice est opposée à
 » ces autorités. »

V. Il y a ici bien des choses à reprendre. Examinons les paroles du Dissertateur les unes après les autres. Il dit d'abord : *On a tort de condamner l'Auteur de la Pratique pour la confession.* Je réponds que je ne le condamne point ; je respecte sa personne ; j'ai une sincère vénération pour lui comme pour un homme de bien & de piété ; mais je rejette & je réfute son opinion , pour ne pas dire , son erreur.

Comme s'il étoit suspect de Jansénisme , continue-t-il , parce qu'il a supposé que ces pécheurs péchent quelque fois précisément par la seule violence de l'habitude. Pour le coup le Dissertateur se trompe & trompe les autres lourdement. Car je n'accuse pas de Jansénisme cette opinion à cause de cette seule partie de la phrase , *parce que ces pécheurs retombent précisément par la violence de l'habitude ;* mais à cause de cette autre proposition qui y est jointe , **ſçavoir que ces pécheurs ONT FAIT TOUT CE QU'ILS ONT PU** pour ne pas retomber. Je soutiens que ces deux phrases jointes ensemble sont infectées de l'erreur Jansénienne ; car il s'agit , comme je l'ai déjà dit , des pécheurs de rechute justifiés de nouveau par les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie , & remplis d'une abondance de dons

célestes. Le Differtateur s'écrie : *Je suis fort étonné qu'un Ecrivain moderne , qui le blâme , craigne plus qu'il ne devoit qu'on ne donne atteinte à la liberté , &c.* Et moi , je suis encore plus étonné que le Differtateur ignore les V. Propositions Janséniennes. J'accuse de Jansénisme la doctrine du Livre en question , non parce qu'elle renferme l'erreur de la troisième Proposition qui nie la liberté d'indifférence ; mais parce qu'elle contient l'erreur de la première Proposition qui énonce que les forces & la grace pour accomplir les commandemens de Dieu , manquent aux justes qui veulent & qui font effort pour les accomplir. Or si les pécheurs , tant de fois justifiés , retombent précisément par la seule violence de l'habitude , & s'ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour ne pas retomber , que le Differtateur me fasse donc voir qu'elle différence il y a entre sa proposition & la première de Jansénius. Assurer , comme il fait , que ces pécheurs ont une liberté naturelle & Physique , c'est avouer que sa cause est désespérée , puisque la dispute ne roule point sur cette liberté ou pouvoir naturel , que ni Luther , ni Calvin , ni autres n'ont nié ; (e) mais seulement sur la liberté morale & sur les forces avec lesquelles ces nouveaux justes peuvent accom-

(e) Cet endroit n'est pas clair. A l'égard de ce qui est dit dans cette page & dans la précédente , tout le monde sçait que l'attribution des V. fameuses Propositions à Jansénius Evêque d'Ypres , est contestée par de sçavans Théologiens.

plir les commandemens de Dieu. Cet Auteur est donc clairement dans l'erreur ; & voulant éviter un écueil , il va se briser contre un autre.

VI. Passons à ces dernières paroles : » Pen-
 » dant que lui-même a enseigné que la *justice*
 » *chrétienne donnée dans le Sacrement de Pénit-*
 » *tence est ferme , constante & stable ; qu'ainsi il*
 » *n'arrive pas ordinairement qu'un homme véri-*
 » *tablement justifié retombe ; & si cela arrive , il*
 » *se relève aussitôt dans les gémissemens & les*
 » *travaux de la pénitence* (par je ne fais quelle
 » force ou quelle impulsion.) Que les autres
 » jugent si , & jusqu'à quel point , ce senti-
 » ment s'accorde avec l'Écriture , le Concile
 » de Trente & la liberté. Ce qu'il y a de cer-
 » tain , c'est que l'erreur des Calvinistes sur
 » la stabilité & l'inamissibilité de la justice est
 » opposée à ces autorités. » Quoi ! la stabilité
 de la justice est une erreur des Calvinistes ?
 S. Paul n'appelle-t-il donc pas la justice *stable* ?
 Notre Seigneur J. C. ne dit-il pas lui-même :
 (f) *Allez & ne péchez plus à l'avenir* ? S. Jean ne
 nous dit-il pas aussi : (g) *Mes petits enfans ,*
que personne ne vous séduise.... Quiconque est né
de Dieu , ne commet point de péché ,... parce qu'il
est né de Dieu ? Il n'est pas conforme à l'Écri-
 ture que la justice chrétienne soit stable de
 sa nature , quoique l'Écriture l'appelle ainsi ;

(f) S. Jean , ch. 8. v. 11.

(g) I. Ep. de S. Jean , ch. 3. v. 7. & suiv.

& il sera conforme à cette même Ecriture que cette justice soit muable, inconstante, & versatile ? On ne pourra concilier avec la liberté d'indifférence qu'un homme vraiment justifié ne retombe pas ordinairement ; & on conciliera & avec cette liberté & avec le Concile de Trente que des gens qu'on suppose justifiés retombent communément & roulent continuellement dans un cercle de confessions & de rechutes ? Que cet Auteur fasse attention à ces paroles de l'Esprit-saint : (*h*) *L'homme saint demeure dans la sagesse comme le soleil (dans sa lumière ;) mais l'insensé est changeant comme la lune.* S'il arrive qu'un homme vraiment justifié tombe, il se relève aussitôt dans les gémissemens & dans la pénitence ; & au contraire les justes de notre Auteur sortent de la boue pour se laver, & en sortant du bain se veautrent de nouveau dans la boue. Ne font-ils donc pas ces insensés qui changent comme la lune ? Pour les conducteurs de ces insensés je laisse à d'autres à juger s'ils sont eux-mêmes bien sages & bien remplis de l'Esprit de Dieu.

VII. Notre Auteur ajoute : *Par je ne sais quelle force ou quelle impulsion.* Quoi ! un maître en Israël, & un maître des Prêtres même, ignore comment ce pécheur se relève ! Je vais donc le lui apprendre. Il se relève par le secours d'une grace, non à la vérité indiffé-

(*g*) Ecclésiastique, ch. 27. v. 12.

rente, versatile, & qui emprunte son effet de la foiblesse humaine ; mais d'une grace divine, victorieuse & triomphante, qui tire son efficacité de Dieu même & des mérites infinis de Jesus-Christ. Il se relève par l'impulsion du S. Esprit, comme se releva aussitôt après sa chute dans les larmes & les gémissemens l'Apôtre S. Pierre, qui est le modèle des justes qui tombent & qui se relèvent. Mais comme le Differtateur auroit peut-être ignoré l'erreur Calvinienne de l'inamissibilité de la justice, s'il ne l'avoit trouvée condamnée dans un Livre intitulé, *Instruction des Confesseurs, &c* ; de même il n'a pas été assez au fait de l'erreur de la première proposition attribuée à Jansénius. Il est forcé lui-même d'appeller dans son ouvrage la justice STABLE, (i) en disant que ces pécheurs font espérer qu'enfin ils se convertiront d'une manière stable. Pourquoi donc cette stabilité s'accorde-t-elle avec l'Écriture, avec le Concile de Trente, avec la liberté, lorsqu'il attribue lui-même ce caractère à la justice ? Et pourquoi cesse-t-elle de s'y accorder, lorsque ce sont les autres qui l'enseignent ?

VIII. Il ne me reste plus qu'à répondre en deux mots à un passage de S. Bernard dont l'Auteur se sert pour prouver la force de l'habitude. Voici ce que dit ce saint Docteur : (k)

(i) Page 30.

(k) Sermon sur les sept dons du Saint-Esprit.

» Plût à Dieu que nous puissions tous igno-
 » rer de quelle manière l'habitude seule en-
 » traîne notre déplorable fragilité , sans que
 » nous sentions l'effort de la concupiscence &
 » la violence du désir. » Chose étonnante !
 c'est la première fois que l'Auteur s'avise
 de citer un Pere de l'Eglise , & dès cette
 première fois il en altère le sens , & en
 même tems il parle contre lui-même. Pour
 voir que le sens en est altéré , il suffit de rap-
 porter ce que S. Bernard dit auparavant :
 » C'est donc , dit ce Pere , la vertu de force
 » qui s'oppose à ces désirs du mal. Il n'y a
 » qu'une main forte qui puisse nous en déli-
 » vrer. Il faut que l'homme s'impose des jeû-
 » nes , qu'il châtie son corps & le réduise en
 » servitude , de peur que de la semence du ser-
 » pent ne naisse un basilic , & que la concu-
 » piscence ne forme l'habitude. » Si l'Auteur
 n'avoit pas supprimé ces paroles de S. Ber-
 nard , il n'auroit pas osé se servir de celles
 qui les suivent , pour excuser la force de
 l'habitude dans les pécheurs. De plus , ce
 passage est contraire au but qu'il se propose ;
 car nous convenons que la mauvaise habitude
 prévaut & domine tellement dans le pécheur,
 qu'elle l'entraîne dans le péché. Et c'est par
 cette raison qu'il faut , non *quelque effort* ou
quelque application, mais toutes sortes d'efforts
 & notre application toute entière. Aussi saint
 Bernard dit-il que nous ne pouvons être dé-

livrés que par une main forte , c'est-à-dire , qu'il faut s'armer de courage pour jeûner , pour mortifier sa chair & la soumettre à l'esprit. Or dans les pénitens, réellement justes de cette justice que nous montrent la sainte Ecriture & les Peres, la coutume n'est-elle pas diminuée , l'habitude affoiblie ? La grace de J. C. ne domine-t-elle pas en eux , en sorte que la force de cette habitude diminuée ne les entraîne plus dans le péché ? Il n'y a donc que ces justes de la justice des Casuistes , telle que l'ont imaginée Sanchez , Platelius , Gobat , De Lugo , Lacroix , Manrique , Filliucius , & les autres dont le Differtateur adopte les opinions ; il n'y a , dis-je , que cette nouvelle espèce de justes *qui retombent précisément par la force de l'habitude & de leur mauvaise coutume* : la raison en est , que ce n'est pas la grace qui régne & qui domine en eux , mais leurs habitudes criminelles. C'est à ce sujet que saint Thomas nous dit : (1) » Rien n'empêche » qu'après avoir obtenu le pardon du péché , » il ne demeure (dans l'homme justifié) des » dispositions vicieuses qui sont des suites de » ses péchés passés , & qu'on appelle les restes » du péché. Mais elles y demeurent tellement » diminuées & affoiblies , qu'elles ne domi- » nent plus dans l'homme. Elles y sont plutôt » comme des dispositions , que comme des » habitudes. »

(1) 3. part. Quest. 86. art. 5.

CHAPITRE XIII.

On examine & on justifie la doctrine de MM. de Merbes , Genet & Juënin , que l'Auteur accuse de rigorisme.

L'Auteur ne se contente pas de détourner à son sentiment , par des interprétations forcées , les Docteurs & les Saints les plus célèbres ; il va plus loin : il veut faire passer pour suspects dans leur doctrine quelques-uns des plus sçavans Théologiens de ces derniers tems , parce qu'il ne lui est pas possible de concilier leurs sentimens avec les siens. Ce sont principalement MM. Bon De Merbes , François Genet , & Gaspar Juënin. Voici comme il s'exprime sur la doctrine du premier : „ Nous ne sommes point , dit-il *p. 11* , „ de l'avis de Merbes & des autres Docteurs „ DE LA MÊME ÉCOLE, qui exigent , comme „ nous l'allons voir , pour pouvoir absoudre „ un pécheur de rechute, qu'il ait prouvé au „ paravant par des œuvres de pénitence & de „ charité , la stabilité & l'intégrité de sa conversion. *On ne doit pas absoudre un pécheur , „ dit De Merbes , (a) aussitôt que son habitude „ de pécher , qui a jetté en lui de profondes raci-*

(a) Pag. 141.

„ nes , commence à le porter plus rarement aux
 „ péchés dans lesquels il retombe cependant de
 „ tems en tems. Car ces rechutes dans les péchés
 „ mortels , quoique plus rares , montrent claire-
 „ ment qu'il n'est pas encore entièrement guéri.
 „ Comme si ce Sacrement que J. C. a établi
 „ pour les morts , ne devoit être administré
 „ qu'à des gens en fanté ou en vie. „

II. Il fronde ensuite le sentiment de M. Genet & du P. Juënin, dont il parle ainsi p. 15 :
 „ Ils enseignent enfin qu'il faut absolument re-
 „ fuser l'absolution aux pécheurs d'habitude
 „ qui n'ont pas encore déraciné ou du moins
 „ affoibli leur mauvaise habitude & leur mau-
 „ vaise vie , & qu'il faut continuer ce refus
 „ d'absolution tant qu'ils ne vivront pas de fa-
 „ çon qu'on puisse dire : Ils ont changé de vie ;
 „ ils sont dégagés de toute habitude vicieuse.
 „ Ce qui, au jugement même de ces Docteurs,
 „ est l'ouvrage de plusieurs mois , ou même
 „ de plusieurs années. Ainsi pense Juënin. (b)
 „ Ils disent encore qu'un pénitent ne pouvant
 „ juger par lui-même quand sa mauvaise
 „ habitude sera déracinée ou assez affoiblie ,
 „ doit revenir à son confesseur , non pas pour
 „ être absous , quoiqu'il y ait déjà quelques
 „ semaines qu'il ne soit pas retombé , & qu'il
 „ ait pratiqué des œuvres de Foi , d'Espé-
 „ rance & de Charité , mais pour sçavoir s'il
 „ s'est bien comporté. Tel est le sentiment de

(b) Differ. 6. quest. 7. ch. 4. art. 7.

„ Genet & d'Opstraët. (c) Le P. La fontai-
 „ ne sur la 88 proposition condamnée par
 „ Clement XI , rapporte l'origine de ce ri-
 „ gorisme à cette source si bourbeuse , &c. ”
 L'Auteur parlant encore de ces Théologiens
 p. 34. dit : „ Quiconque soutiendra le con-
 „ traite avec de Merbes , Opstraët , Juënin ,
 „ & autres de cette sorte , &c. ”

III. Mais que présentent ces paroles : *Et autres de la même école ?* j'avoue que je ne les entends pas , ignorant si M. de Merbes a ouvert quelque nouvelle école. J'entends encore moins ces termes de mépris : *Et autres de cette sorte.* L'Auteur auroit-il voulu dire : *Et autres gens accusés d'une doctrine jansénienne , d'une doctrine trop sévère , trop rigide ?* Si c'est là sa pensée , elle montre bien de la jalousie & de la haine. Ne disputons-nous pas ici de l'idée qu'on doit avoir de la justification & de la conversion des pécheurs d'habitude , conformément aux règles de l'Écriture , des Peres. & des Conciles ? Pourquoi donc présenter un phantôme de parti ? Il s'agit d'examiner simplement si la doctrine que ces Théologiens enseignent est conforme , ou non , aux Livres saints.

IV. Telle est l'infortune , le malheur , & l'enchantement de notre siècle ; c'est que ceux qui s'attachent à donner une doctrine

(c) De la pénitence , tr. 6. ch. 7. Et pag. 204. du bon Pasteur de M. Opstraët.

Evangelique , ou la plus conforme à l'Evangelie , aux Peres , aux Conciles , & à la Tradition de toute l'Eglise , ont coutume d'être représentés par certaines gens comme des chefs de parti , ou comme des hérésiarques. (d) On crie aussitôt : Voilà la doctrine de de Merbes , de Genet , de Juënin , de Concina , & d'autres de cette école & de cette trempe. Pour moi , je ne considère point de Merbes ou Genet , Juënin ou Concina. Ce sont des hommes qui ont pu ou qui peuvent se tromper. Il s'agit uniquement de sçavoir si leur sentiment sur le délai de l'absolution aux pécheurs d'habitude est le vrai , & s'il est conforme à l'Evangelie , aux Peres , aux Conciles , & à toute la Tradition. C'est ce que j'affirme , & je rejette l'opinion contraire de Sanchez , de Platelius , de Gobat , de Manrique , de Lacroix , de Felix Potestas , du Differtateur & de tous les autres Probabilistes , parce qu'elle est fausse , relâchée , & contraire à l'Ecriture , aux Peres , aux Conciles , & à toute la Tradition. Je vais rapporter en abrégé la doctrine de MM. de Merbes , Genet & Juënin , pour faire voir combien il faut peu s'en rapporter à l'Auteur de la Differtation , & combien on doit mé-

(d) M. l'Evêque de Lodève dit de même : „ Les Dire-
 „ teurs relâchés , & par conséquent très-ignorans , atta-
 „ chent presque l'orthodoxie à absoudre toute sorte de pé-
 „ nitens sans délai. *Confér. de Lodève , tom. 5. pag. 24.*

priser le jugement qu'il porte de ces grands Théologiens.

§. I.

On expose & on justifie le sentiment de M. de Merbes. (e)

I. Je commence par l'éloge que le sage Cardinal d'Aguirre fait de la *Somme chrétienne* de M. de Merbes en ces termes : (f) M. de » Merbes , Docteur en Théologie , étoit un » homme très-versé dans la science des saints » Canons , comme le prouve sa *Somme chrétienne* imprimée à Paris en deux grands vo-

(e) Bon de Merbes , Prêtre , Docteur en Théologie , né à Mondidier au Diocèse d'Amiens , entra dans la Congrégation de l'Oratoire , où il enseigna les Belles-Lettres avec succès pendant quelques années. Il s'appliqua ensuite à l'étude de l'Écriture sainte & de la Tradition , & à la Prédication. Il ne pensoit point à être Auteur , lorsque M. le Tellier , Archevêque de Reims , qui connoissoit son mérite , l'engagea à composer en latin une *Somme de Théologie morale*. M. de Merbes se rendit au désir du Prélat ; & il fut aidé dans ce travail par M. Faure , sçavant Docteur de Sorbonne , qui avoit été Précepteur de M. le Tellier. L'ouvrage fut imprimé à Paris , chez Dezallier en 1683. en 2. vol. in-fol. & dédié à M. le Tellier Arch. de Reims. Il est intitulé : *Summa christiana Orthodoxæ fidei & morum*. La latinité en est pure & élégante, & l'Auteur y est même trop rhéteur ; quelques endroits ne paroissent pas d'une assez grande justesse. Les principes de la morale y sont par tout fort éloignés du relâchement. M. de Merbes est mort à Paris au Collège de Beauvais , le 2. Août 1684. âgé de 68 ans. Voyez le *Supplément de Moréri*.

(f) Diss. 10. Exe. II. n. 160. de la disc. de l'Ég. d'Espag.
» lumes

» lumes en 1683 sous la protection de l'il-
 » lustrissime Charles Maurice le Tellier Arche-
 » vêque & Duc de Reims. Je fais que quel-
 » ques personnes ont taxé cet ouvrage de
 » trop de sévérité ou de rigueur. Mais ce qui
 » est peut-être cause qu'ils pensent ainsi, ce
 » n'est pas que ses principes soient plus sévères
 » qu'il ne faut, mais c'est que la conscience
 » de ses critiques est trop relâchée ; en sorte
 » qu'on peut leur appliquer ce vieux prover-
 » be : *Vos pieds ne marchent pas sur les épines,*
 » *mais ils les portent.* »

II. L'Auteur de la Dissertation impute à M. de Merbes d'avoir ouvert une nouvelle école sur la matière présente, & d'avoir introduit une nouvelle doctrine, quoiqu'il n'en enseigne point d'autre que celle qu'il a puisée dans l'Écriture, les Pères & la Tradition. Qu'on lise d'un bout à l'autre sa Dissertation sur la pénitence, on n'y trouvera rien que de conforme à la saine doctrine, rien qui n'excite à la componction & à l'esprit d'une vraie pénitence, rien qui n'apprenne aux Confesseurs à exercer dignement les fonctions de leur ministère. Il cite les règles que S. Charles prescrit aux Confesseurs sur l'absolution des pénitens, & il marque les cas où il faut refuser ou différer l'absolution. Je vais en marquer quelques-uns.

III. Il ne faut pas donner l'absolution aux femmes & aux filles qui ont le sein découvert,

P

& qui ayant été souvent averties des maux que leur immodestie a coutume de produire , ne se corrigent pas.

IV. Ni aux hommes ni aux femmes , qui reçoivent chez eux ou qui fréquentent ces assemblées dans lesquelles ils s'engagent dans les péchés de la chair par des pensées obscènes , par de mauvais désirs , ou par des actions criminelles.

V. Ni à ceux qui sont passionnés pour les jeux de hazard , & qui en jouant prononcent d'horribles blasphèmes , excitent des querelles , & commettent des tromperies & d'autres péchés semblables.

VI. Ni à tous ceux qui fréquentent l'opéra , le bal , la comédie , & qui ordinairement se laissent aller à l'impureté , aux désirs criminels , aux pensées deshonnêtes & à d'autres crimes contre la pureté. Quand même ils ne commettraient pas de si grands crimes , les Confesseurs , à cause de l'occasion de pécher , ne devroient pas moins leur interdire ces assemblées dangereuses.

VII. Ce Théologien désigne encore (*g*) plusieurs autres cas tirés de S. Charles que j'ometts pour abréger. Il prouve ensuite qu'on ne doit pas absoudre d'abord un pénitent , qui entraîné par la longue habitude du péché , retombe de tems à autre , quoique plus rarement , dans les mêmes péchés. Car ces rechu-

(*g*) Quest. 48.

tes dans des péchés mortels , quoique plus rares , montrent clairement que ce pénitent n'a pas encore recouvré sa première santé. Car dira-t-on qu'un Epileptique qui avoit coutume de tomber trois fois la semaine dans des agitations qui lui ôtent la raison & le sentiment , est entièrement guéri parce qu'il ne tombe plus dans les mêmes convulsions qu'une fois le mois ? Les saints Peres nous ont appris qu'ordinairement une pénitence , pendant laquelle on commet les mêmes péchés pour l'expiation desquels on la fait , est une fausse pénitence. Il n'y a qu'à lire (*h*) dans S. Ambroise , dans S. Jérôme , dans S. Grégoire , dans S. Eloy , dans S. Yves de Chartres , & ailleurs , cette maxime si souvent répétée : *La vraie pénitence est de pleurer les péchés passés , & de n'en plus commettre qui méritent d'être pleurés de nouveau.* M. de Merbes cite après cela un grand nombre d'autorités tirées de l'Écriture & des Peres. En effet après que J. C. eut guéri le Paralitique figure des pécheurs , il lui dit : (*i*) *Vous voyez que vous êtes guéri , ne péchez plus à l'avenir , de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pire.* Il dit de même à la femme adultère : (*k*) *Je ne vous condamnerai pas non plus ; allez-vous en , & ne péchez plus à l'avenir.*

(*h*) S. Ambroise , sermon 34. S. Jérôme , sur le Ps. 118. S. Grégoire , Hom. 31. sur les Evangiles. S. Eloy , Hom. 8.

(*i*) S. Jean , ch. 5. v. 14.

(*k*) Ibid. ch. 8. v. 11.

Fondée tant sur ces paroles que sur les actions de J. C. l'Eglise a enseigné constamment dans tous les siècles qu'on ne devoit accorder la grace de la réconciliation qu'à ceux qui pleuroient leurs crimes , qui les détestoient , qui en fuyoient l'occasion , & qui soutenus par la grace de J. C. n'y retomboient plus , si ce n'est peut-être dans quelque cas rare & dans quelque forte tentation imprévue.

VIII. Voila l'école où M. de Merbes a appris sa doctrine ; & le Dissertateur malgré tous ses efforts ne viendra jamais à bout de la faire passer pour suspecte de nouveauté auprès de ceux qui jugent des choses avec équité. S'il objecte , comme il fait pag. 11 , que » J. C. n'a pas établi ce Sacrement pour
 ,, n'être administré qu'à ceux qui ne retom-
 ,, beront pas , ou dont on n'a pas lieu de
 ,, craindre les rechutes , mais qu'il a voulu
 ,, qu'on le donnât à ceux qui seroient dis-
 ,, posés , c'est-à-dire , qui se seroient légitimement confessés , qui auroient actuelle-
 ,, ment le bon propos & un vrai repentir ,
 ,, & qui donneroient lieu d'espérer leur amandement. » Tout cela n'est qu'une vraie pétition de principe. Cela suppose ce qui est en question. Car qui a jamais douté si l'on doit administrer le Sacrement de Pénitence à ceux qui sont bien disposés ? Mais il s'agit de sçavoir si ces pécheurs d'habitude qui retombent fréquemment après tant de confessions

dans les mêmes péchés , ont ces bonnes dispositions. Et c'est ce que nient d'après l'Écriture les Peres de tous les siècles & les Théologiens les plus respectables & les plus savans.

IX. » Or, continue l'Auteur , un pénitent
 ,, peut avoir une vraie douleur & un bon pro-
 ,, pos , quoiqu'il ne soit guéri que depuis peu
 ,, de tems , & que ses mauvaises habitudes
 ,, ne soient pas encore *affoiblies* , ou entière-
 ,, ment déracinées : ce qui feroit craindre ,
 ,, ou même prévoir que selon le cours ordi-
 ,, naire des choses , il doit retomber. » Il est
 cependant de foi que la grace sanctifiante
 domine & regne dans un pénitent véritable-
 ment justifié. Il faut donc que ses habitudes
 vicieuses soient affoiblies ou diminuées , &
 assujetties à l'empire de la grace. L'Auteur
 avance donc une erreur manifeste , lorsqu'il
 assure que ces habitudes ne sont pas affoiblies
 dans un pénitent pleinement justifié. Si l'on
 peut absoudre ce pécheur quoiqu'on prévoie
 que selon le cours ordinaire des choses il re-
 tombera , il arrive donc ordinairement que
 ces sortes de pécheurs retombent dans les
 mêmes péchés , quoique justifiés par tant
 d'absolutions. N'est-il pas évident qu'une telle
 Théologie est imaginée exprès pour se con-
 former aux désirs des pénitens de nos jours ,
 qui passent leur vie dans un cercle continuel
 de confessions & de crimes ? Quelle est donc
 cette nouvelle espèce de justice ? Elle ne vient

sûrement pas de Dieu, dont les secours, pour persévérer dans la grace, sont très-efficaces en ceux qu'il justifie; mais c'est une justice purement humaine, fabriquée dans le cerveau de quelques Casuistes.

X. L'Auteur découvre encore plus clairement sa pensée pag. 12: » Le Confesseur, » dit-il, considérant la douleur & le bon » propos de son pénitent, peut espérer qu'a- » près l'absolution il retombera d'abord plus » rarement; qu'ensuite il se corrigera en » quelque petite chose; & qu'enfin sa cor- » version deviendra parfaite. » Peut-on entendre de pareilles horreurs? Il y a donc une justice avec laquelle le pénitent n'est corrigé qu'en quelque petite chose, tellement quellement, *ALIQVALITER*? Mais de quelle nature est cette justice? Vient-elle de Dieu? non sûrement; puisque S. Jacques nous dit: *(1) Quiconque ayant gardé toute la loi, la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée.* Ce n'est donc qu'une demie justice; c'est même encore trop, puisque l'Auteur ne demande pas un demi amendement, mais un amendement en quelque petite chose, un amendement tel quel. Car il dit » que le » Confesseur peut espérer qu'après l'absolu- » tion son pénitent retombera d'abord plus » rarement; qu'ensuite il se corrigera en quel- » que petite chose, *ALIQVALITER*, &

(1) Ep. de S. Jacques, ch. 2. v. 10.

„ qu'enfin sa conversion deviendra parfaite. „
 Voilà certes une conversion d'une espèce toute nouvelle & inconnue à toute l'antiquité. Car je défie ces doucereux Docteurs de trouver dans l'Écriture , dans quelque saint Pere , ou dans quelque Concile , qu'un Confesseur puisse absoudre un pécheur d'habitude dont il espère & dont il attend , non pas un plein amendement , mais un changement en quelque petite chose , une conversion telle quelle. Le Dissertateur peut feuilleter ses Auteurs favoris , les Platelius , les Gobats , les Uloas , les Sanchez , les Lacroix , & les Francolins , qu'il dit être très-versés dans la science de l'Écriture & des Peres ; il ne trouvera pas même dans ces Docteurs de quoi prouver qu'il soit possible de concilier avec l'absolution sacramentelle le partiel amendement , le changement tel quel d'un pécheur d'habitude.

XI. L'Auteur ajoute encore : „ Un pénitent ,
 „ même dans cet état , peut avoir une dou-
 „ leur intérieure & un bon propos qui soit
 „ sincère ; car il a sa liberté & une grace
 „ suffisante pour produire ces actes surnatu-
 „ rels. „ Est-ce là ce dont il s'agit ? Est-il
 question de la possibilité de la douleur ? Aucun Catholique ne nie qu'il soit possible que le pécheur le plus endurci soit converti même en un instant. La question est de sçavoir si un Confesseur prudent peut avoir une certitude

morale de la sincère contrition d'un pécheur d'habitude , qui a souvent protesté avoir une douleur qu'il n'avoit pas , & qui a tant de fois violé la promesse qu'il avoit faite de se corriger. Et pourquoi ne l'auroit-il pas , dira notre Auteur ? *Il a sa liberté & une grace suffisante pour produire ces actes surnaturels.* Si cela est , il ne nous reste plus qu'à dire avec les Peres , que de pécher & de faire pénitence , ce n'est donc plus qu'un amusement & un jeu. Qu'est-ce que cette grace suffisante , par la vertu de laquelle ce pécheur d'habitude se convertit réellement ? Car cette grace suffisante , sur-tout selon les Molinistes , est donnée à tous , même aux pécheurs les plus aveuglés & les plus endurcis. Avec cette grace commune à tous , ces pécheurs se donneront donc la contrition comme ils voudront ? Par conséquent la justification de l'impie n'est donc plus un don excellent & privilégié , le grand ouvrage de la puissance de Dieu. Les pécheurs ne seront donc plus obligés , quoique l'Écriture , les Peres & tous les Conciles les y obligent , à attirer par les jeûnes , les aumônes , les gémissemens & les prières cette grâce excellente , ce don singulier de la miséricorde de Dieu ? Non , répondra l'Auteur ; parce qu'ils ont leur liberté ; parce qu'ils ont une grace suffisante , versatile , que la volonté de l'homme détermine comme il lui plaît , & qui suffit pour que tous les pécheurs endurcis

dans le crime & enchaînés par leurs habitudes vicieuses, se convertissent réellement quand ils le voudront. Peut-on lire ces choses sans être indigné de ce que le Dissertateur ose contredire si ouvertement les Livres saints, ou du moins sans être étonné de ce qu'il a la hardiesse d'accuser de nouveauté la doctrine de M. de Merbes, & des autres Théologiens célèbres ?

XII. » C'est en vain, continue l'Auteur ;
 » p. 33, que ces Théologiens citent S. Charles en leur faveur. On peut voir tout ce que
 » dit là-dessus Lafontaine. » Effectivement il renvoie souvent ses lecteurs à ce P. Lafontaine. Voyons donc ce qu'il dit sur la proposition 87 condamnée par Clement XI. Il s'objecte cet avis de S. Charles : » Les
 » Confesseurs seront avertis de différer l'absolution jusqu'à ce qu'on voie un amendement
 » évident, à ceux qu'ils jugeront probablement devoir retomber dans le péché, quelques protestations qu'ils fassent de n'y plus
 » retomber. » Voici le commentaire de Lafontaine. » S. Charles n'entend pas cela de
 » toutes sortes de pécheurs en général, comme l'entend la proposition condamnée,
 » mais seulement de ceux qui sont engagés dans quelque habitude criminelle. Ce Saint
 » ne pense pas qu'il faille leur différer l'absolution jusqu'à ce qu'ils aient au moins
 » commencé à satisfaire à la justice de Dieu,

» mais seulement lorsqu'ils donnent lieu de
 » craindre à leur confesseur qu'ils ne quit-
 » teront pas le péché. »

XIII. Le P. Lafontaine avoue donc clairement que S. Charles ordonne de différer l'absolution à ceux qui sont enchaînés par l'habitude du péché, non pas à la vérité que la satisfaction doive précéder l'absolution, mais parce que leurs fréquentes rechutes donnent lieu de craindre avec probabilité que ces pénitens ne soient pas bien disposés & dignes de l'absolution. Il suit de cet aveu que Lafontaine désapprouve & rejette l'opinion de notre auteur qui croit cependant l'avoir pour lui. Car Lafontaine ne dispute point sur la conduite qu'on doit tenir à l'égard des pécheurs d'habitude ; mais il combat la proposition condamnée qui étend ce délai d'absolution en général à toutes sortes de pécheurs sans distinction ; & c'est en ce sens qu'elle a été justement proscrite. Quoique je dise que Lafontaine ne favorise pas en cet endroit notre Auteur, cela n'empêche pas que je ne voie d'ailleurs qu'il y glisse beaucoup de choses pour embrouiller les autres avis de S. Charles & y répandre de l'obscurité, afin de donner plus de cours aux opinions de certains Casuistes qui me paroissent également fausses & relâchées.

§. I I.

Examen & défense de la doctrine de MM. Genet (m) & Juënin.

I. Examinons maintenant ce qu'enseigne M. Genet Evêque de Vaïson. Voici ses propres termes : (n) » Comment doit se comporter un confesseur envers un pénitent » qu'il auroit renvoyé pour être dans un » péché d'habitude , lorsqu'il revient à confesse ? *Réponse.* Il doit lui demander s'il est » retombé dans les mêmes péchés. S'il y est retombé , il doit sçavoir s'il a eu soin d'appliquer le remède qu'il lui avoit ordonné » toutes les fois qu'il commettoit le même » péché. Si le pénitent ne l'a pas fait toutes

(m) François Genet , Evêque de Vaïson , né à Avignon le 18 Octobre 1640 , après ses premières études s'attacha fortement aux principes de la Philosophie & de la Théologie de S. Thomas. Il s'appliqua ensuite à l'étude du Droit canonique , & fut employé par M. le Camus Evêque de Grenoble , & par le Cardinal Grimaldi Archevêque d'Aix , au service de l'Eglise. Le Pape Innocent XI. le fit Chanoine & Théologal d'Avignon , & le nomma en 1685. à l'Evêché de Vaïson. Il fit quelques ordonnances Ecclésiastiques utiles , & régla son Diocèse par de fréquentes visites. Ce sçavant homme fut noyé le 17 Octobre 1702 , en revenant d'Avignon à Vaïson. Il a composé une Théologie morale en François , qui est d'un grand usage pour les Ecclésiastiques , & que l'on enseigne dans plusieurs Séminaires. C'est celle qui est connue sous le nom de *Théologie morale de Grenoble.* Dupin *xvii. siècle.*

(n) Tome 4. Tr. 6. c. 7. quest. 15.

» les fois qu'il a péché , le Confesseur doit
 » le renvoyer sans absolution , en lui repré-
 » sentant de nouveau avec douceur & charité
 » le grand tort qu'il fait à son ame , de ne
 » vouloir pas travailler à la délivrer de la
 » mort éternelle , à laquelle elle est condam-
 » née par son péché , pouvant le faire à si peu
 » de frais. »

» Mais si le pénitent a employé les remé-
 » des prescrits ; & s'il est retombé , quoique
 » plus rarement , le Confesseur doit l'encou-
 » rager en lui faisant voir que par la grace
 » de Dieu il commence à quitter le péché ,
 » n'y étant par exemple retombé qu'une fois
 » ou deux par semaine , quoiqu'il eût accou-
 » tumé d'y tomber plusieurs fois par jour.
 » Ensuite il doit lui représenter , toujours
 » avec le même esprit de charité , que le pé-
 » ché ayant jetté de si profondes racines dans
 » son ame , il ne peut l'en arracher entière-
 » ment , sans se faire une grande violence. »

II. Il confirme ce qu'il avance par l'autorité
 de S. Anselme , de S. Laurent Justinien , &
 de S. Augustin qui dit : *Que l'habitude du péché*
cède à la violence de la pénitence. Que le Dis-
 sertateur réponde à présent , & qu'il justifie
 en présence de tout l'univers la bonne foi
 avec laquelle il cite les paroles de M. Genet.
 Qu'il dise qui est-ce qui l'a porté à écrire que
 M. Genet enseigne qu'il ne faut pas absoudre
 ce pécheur , quand même il y auroit quelques

semaines qu'il ne seroit retombé dans le péché , pendant qu'il dit expressément : *Et s'il est retombé.* Si l'on exige des Auteurs qu'ils corrigent jusqu'aux fautes d'impression qui se sont glissées dans leurs ouvrages , celui-ci doit rétracter, même publiquement , une telle imputation, faite non à un Gobat, mais à un illustre Evêque. Pourquoi impute-t-il à cet Evêque un sentiment qu'il rejette ? Seroit-ce pour jeter sur lui la tache de rigorisme ? A Dieu ne plaise que je regarde l'Auteur comme coupable d'un si criminel dessein. Il vaut mieux l'excuser en disant qu'il n'a peut-être rapporté ces paroles de M. Genet qu'après quelques Casuistes infidèles. Mais venons au Pere Juënin.

III. Le P. Gaspar Juënin, (o) Prêtre de l'Oratoire de France , dans son ouvrage intitulé ,

(o) Gaspard Juënin , Théologien célèbre , étoit né à Varenbon en Bresse Diocèse de Lyon l'an 1650. Il entra jeune dans l'Oratoire où il a passé avec distinction la plus grande partie de sa vie , & où il est mort à Paris le 16 de Décembre 1713. Il a été longtems Professeur de Théologie dans plusieurs Maisons de sa Congrégation , & en particulier dans le Séminaire de S. Magloire à Paris ; & c'est à cet exercice que l'on doit tous ses ouvrages , & en particulier ses *Institutions Théologiques* , imprimées en latin d'abord en quatre volumes in-12. à Lyon en 1696 , réimprimées depuis en 1700 à Paris en 7 vol. in-12 , & depuis en 1704 à Lyon & encore à Venise. Un Extrait de cet ouvrage , imprimé sous le nom de *Théorie pratique des Sacremens* , ayant été attaqué par M. Paul Godet des Maretz Evêque de Chartres , M. le Cardinal de Noailles en informa , & sur les déclarations de l'Auteur fut satisfait de sa doctrine. Cet illustre Cardinal dit dans un Mandement du 10 Avril 1710, „ que ces Institutions

Commentaire historique & dogmatique sur les Sacremens , établit cette proposition : (p)

» Ceux qui ont péché mortellement par ha-
 » bitude ne doivent point être absous qu'ils
 » n'aient prouvé leur conversion par leurs
 » œuvres pendant un tems considérable, dont
 » la longueur doit être fixée par le jugement
 » d'un homme prudent.

Il le prouve en premier lieu , parce que
 » le ministre du sacrement , excepté le cas
 » de nécessité , ou lorsqu'il y a danger de
 » mort , ne peut pas se servir d'une matière
 » douteuse , ni conférer le sacrement à un
 » sujet dont il doute avec raison s'il est dispo-
 » sé à le recevoir valablement , ou au moins
 » licitement. Ma proposition est appuyée sur
 » le précepte de la vertu de religion qui dé-
 » fend d'exposer les choses saintes , comme
 » est un Sacrement , à la nullité ou à la pro-
 » phanation. Or le Confesseur a un juste fon-
 » dement de douter si la matière requise se
 » trouve dans un pécheur d'habitude qui
 » vient à confesse sans y apporter des œuvres
 » qui prouvent sa conversion. Car la contri-
 » tion est la matière nécessaire du sacrement
 » de Pénitence ; & dans ce cas il est douteux

» Théologiques avoient été approuvées par des Docteurs
 » également éclairés & zélés pour la bonne doctrine , & en-
 » seignées dans quelques-uns des Séminaires de son Diocèse
 » & dans quelques autres Séminaires par ordre des Evêques.
 (p) Part. 2. Diff. 6. q. 9. art. 7.

» si la contrition s'y trouve , comme on le
 » verra par les raisons suivantes.

» En second lieu la contrition n'a pas cou-
 » tume de se former en un moment ou en
 » peu de jours dans le cœur d'un homme qui
 » est lié par l'habitude invétérée du péché.
 » C'est ce que nous apprend l'Écriture , lors-
 » qu'elle nous dit que le chemin qui conduit
 » à la vie est étroit & qu'il y en a peu qui
 » le trouvent. Car comment ce chemin pour-
 » roit-il être étroit & difficile , s'il étoit ou-
 » vert si promptement & si aisément à chaque
 » pécheur , & s'il ne se trouvoit qu'un inter-
 » valle , ou même point du tout entre l'amour
 » du péché & celui de la vertu ? »

IV. Le P. Juënin confirme son sentiment par plusieurs autorités de l'Écriture , & par la Tradition de tous les Peres. Il rapporte de l'ancien Testament ce témoignage de David qui nous peint un homme vraiment converti , en ces termes : (*q*) *Il sera comme un arbre planté proche le courant des eaux , lequel donnera son fruit en son tems ; & sa feuille ne tombera point , & toutes les choses qu'il fera auront un heureux succès.* Il rapporte du nouveau Testament cet endroit (*r*) où l'homme vraiment juste est comparé à une maison bâtie sur le roc : *Quiconque entend ces paroles que je dis & les pratique , sera comparé à un homme sage qui a*

(*q*) Ps. 1. v. 3.

(*r*) S. Matth. ch. 7. v. 24. & suiv.

bâti sa maison sur la pierre ; & lorsque la pluie est tombée , que les fleuves se sont débordés , que les vents ont soufflé & sont venus fondre sur cette maison , elle n'est point tombée parce qu'elle étoit fondée sur la pierre. Les pécheurs d'habitude fréquemment retombés sont désignés au contraire par ces versets suivans : *Mais quiconque entend ces paroles que je dis & ne les pratique point , est semblable à un homme insensé qui a bâti sa maison sur le sable ; & lorsque la pluie est tombée , que les fleuves se sont débordés , que les vents ont soufflé & sont venus fondre sur cette maison , elle a été renversée , & la ruine en a été grande.* Est-il possible de représenter d'une manière plus vive les conversions des pénitens qui sont fondées sur la pierre , c'est-à-dire , sur J. C. & celles qui ne sont fondées que sur le sable , c'est-à-dire , sur les opinions des hommes ?

V. Il transcrit ensuite de longs passages de S. Cyprien , de S. Augustin , de S. Justin martyr , de Tertullien , de S. Ambroise , de S. Fulgence , de S. Grégoire le grand , de S. Isidore , de Grégoire VII , du troisième Concile de Toledé , du Concile de Trente , d'Yves de Chartres , & de S. Charles qui dans ses Instructions approuvées de toute l'Eglise parle ainsi : » Nous avertissons les Confesseurs de différer l'absolution jusqu'à ce » qu'ils voient de l'amendement , à ceux qui » vraisemblablement retomberont dans leurs » péchés

» péchés , quelques promesses qu'ils fassent
» d'y renoncer. »

VI. Le P. Juënin répond ensuite à toutes les difficultés des Probabilistes , sur-tout à cette objection qu'ils tirent de ces paroles mal entendues de J. C. (f) : *Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois , mais jusqu'à septante fois sept fois* ; parce que J. C. dit-il , n'instruit point S. Pierre dans cet endroit de quelle manière il devoit se conduire dans l'administration de la pénitence , mais il lui apprend avec quelle promptitude il faut pardonner les injures , même à ceux qui ne se repentent pas de les avoir faites. C'est aussi de cette manière que l'explique le Jésuite Maldonat (t) :
» Cette sentence n'enseigne point aux Prêtres
» à donner témérairement l'absolution à ceux
» qui péchent souvent ; mais elle oblige à
» être toujours prêts à pardonner à ceux qui
» nous ont offensé. » C'est ainsi que tous les saints Peres expliquent ce passage.

VII. Il réfute avec sagesse la seconde objection que l'on fait , sçavoir que « dans le Tribunal de la conscience on doit ajouter foi à tout ce que le pénitent assure , tant à sa charge qu'à sa décharge. » Il fait voir que cette maxime rend les pénitens juges de leurs propres dispositions , & qu'elle a été condamnée par Innocent XI. dans cette pro-

(f) S. Math. ch. 18. v. 22.

(t) Sur S. Math. Ibid.

position : » Quoiqu'il ne paroisse aucune es-
 » pérance d'amendement dans un pénitent
 » qui a coutume de pécher contre la Loi de
 » Dieu, la loi de nature, ou celle de l'Eglise,
 » on ne doit pas lui refuser l'absolution, pour-
 » vu qu'il dise de bouche qu'il est repentant
 » & qu'il se propose de se corriger. » Quel-
 ques Probabilistes, pour éluder la condam-
 nation de cette proposition, y ont ajouté :
Toutes les fois qu'un pécheur d'habitude assure
non-seulement de bouche, mais sincèrement
qu'il est repentant. Comme j'ai déjà détruit
 plus haut cette vaine subtilité, je me conten-
 terai de citer la Lettre de ce S. Pape aux
 Provinciaux des Capucins, que Juënin rappor-
 te, & qui déclare que ce sont des *œuvres* &
 non des *paroles*, que le Souverain Pontife
 demande; & qu'il ne doit y avoir aucune
 différence entre la doctrine des Confesseurs
 & celle des Prédicateurs. » Que les Confes-
 » seurs d'accord avec les Prédicateurs, dit
 » ce grand Pape, engagent leurs Pénitens à
 » avoir une vraie douleur de leurs péchés &
 » une ferme résolution de se corriger, en
 » refusant même la grace de l'absolution à
 » ceux qu'ils connoîtront par leurs œuvres
 » n'être pas suffisamment disposés & prépa-
 » rés à la recevoir. » C'est en effet ce qu'avoit
 enseigné long-tems auparavant avec tous les
 SS. Peres S. Grégoire Pape en ces termes: (u)

(u) Sur le I. Livre des Rois . L. 6. ch. 15.

» La marque d'une véritable conversion ne
 » consiste pas dans la confession qu'on fait de
 » bouche, mais dans la mortification de la
 » pénitence ; ... faites donc de dignes fruits
 » de pénitence. C'est donc par les fruits, &
 » non par les feuilles, que la vraie pénitence
 » se reconnoît. La bonne volonté est comme
 » l'arbre.... L'ame se séduit souvent elle-
 » même. »

VIII. Les Probabilistes objectent en troi-
 sième lieu » qu'il se peut faire que les pécheurs
 » d'habitude, quoique souvent retombés après
 » plusieurs absolutions, soient réellement
 » contrits lorsqu'ils reviennent, & qu'ainsi
 » on doit les absoudre toutes les fois qu'ils
 » versent des larmes, qu'ils poussent des sou-
 » pirs, qu'ils se frappent la poitrine. » Le Pere
 Juënin les réfute avec avantage par différen-
 tes autorités, & en particulier par ce raison-
 nement d'Yves de Chartres dans sa Lettre au
 Prêtre Gonthier : (x) » Une faute mortelle
 » séparant le pécheur de la tête & du corps,
 » l'ordre de la raison demande que le Juge
 » intérieur remette le péché d'autant plutôt
 » que lui seul connoît l'intérieur ; & que le
 » juge qui ne voit que ce qui paroît au dehors,
 » doit retenir les pécheurs sous la peine du
 » péché, jusqu'à ce qu'il puisse reconnoître
 » *par des fruits visibles de pénitence*, quelles
 » sont les dispositions du pénitent. Car par les

(x) Lettre 228.

Q ij

» gémissemens intérieurs on satisfait au juge
 » intérieur ; aussi ne diffère-t-il pas la rémis-
 » sion du péché , parce que la conversion in-
 » térieure lui est connue. Mais parce que l'E-
 » glise ignore les secrets du cœur , elle ne
 » délie point celui qui est lié , lors même qu'il
 » est ressuscité , à moins qu'il ne soit sorti du
 » tombeau. » Tel est l'enseignement commun
 de tous les Peres. J'ajoute seulement que
 des pénitens sincèrement contrits se portent
 d'eux-mêmes à embrasser les travaux de la
 pénitence pour s'assurer de la sincérité de
 leur contrition.

IX. On objecte que *ces pécheurs renvoyés sans absolution sont exposés à périr éternellement* ; car il se peut faire qu'ils aient une disposition suffisante pour être justifiés dans le Sacrement, sans qu'elle soit suffisante pour l'être par le désir seul du Sacrement ; ainsi s'ils meurent dans cet état , comme cela peut arriver , ils seront damnés. Le P. Juënin répond à cela que si Dieu a effectivement accordé à ces pécheurs la grace d'être bien disposés à recevoir comme il faut le Sacrement , il leur accordera la justice dans cette extrémité , & il le prouve par les Peres , & par cette raison , que *celui qui a commencé le bien ne manquera pas de le perfectionner*. D'ailleurs personne ne prétend qu'on doive refuser l'absolution quand il y a un danger imminent de mort. Mais il est étonnant que les Casuistes aient tant d'in-

quiétude sur le danger de ces pécheurs , pendant qu'ils n'ont aucune frayeur du danger où ils sont eux-mêmes. Lorsque ces pécheurs sont plongés depuis tant d'années dans le borbier des crimes , ces graves Docteurs ne craignent point pour leur salut ; & lorsqu'ils voient qu'un Confesseur éclairé & prudent les dispose à la vraie guérison de leurs ames , ils commencent à craindre qu'ils ne meurent & qu'ils ne soient damnés. Pourquoi donc l'Eglise pendant douze siècles , & les Saints qui sont venus depuis , n'ont-ils fait aucune attention à ce danger ?

X. Enfin , disent-ils : Les *pénitens ont peine à souffrir ces délais de l'absolution* , & si un Confesseur savant & pieux les renvoie ainsi , ils vont trouver des Confesseurs plus faciles qui les absolvent sur le champ ; outre cela ce délai nuit souvent à la réputation des pénitens. Le P. Juënin résoud aisément ces difficultés en disant qu'on ne doit pas tant avoir égard à la peine de ces pénitens & à leur réputation , qu'à la dignité du Sacrement qui exige qu'on ne l'administre qu'à ceux qui sont bien disposés.

XI. Mais qui sont ceux qui se plaignent du délai de l'absolution ? Ce sont des pécheurs d'habitude , des gens chargés de crimes , couverts de souillures , qui pendant tant d'années & après tant d'absolutions demeurent continuellement plongés dans l'infection du

péché. S'ils désiroient ardemment leur salut, ils rendroient grâces à Dieu d'avoir trouvé un Confesseur qui s'applique à les guérir réellement de leurs maux & à les préparer à la vraie justice. Sur qui les plaintes de ces pécheurs invétérés feront-elles la moindre impression, si ce n'est sur ces Confesseurs qui cherchent à être environnés d'un grand nombre de pénitens & de pénitentes distingués, & qui mettent tout en œuvre pour attirer à leurs confessionnaux les pénitens de la première condition ?

XII. Quant à ce qu'ils disent que ce délai d'absolution donne atteinte à la réputation des pénitens, c'est un fantôme que le diable a imaginé pour leur perte. Car il s'ensuivroit qu'il faudroit absoudre tous ceux qui ne donneroient pas même la moindre marque de douleur, de crainte de blesser leur réputation. Si la réputation des pénitens en souffre, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes, de ce qu'ils se confessent sans être bien disposés. Ce qui blesse réellement leur réputation & ce qui cause un horrible scandale, c'est de les voir fréquenter les Sacremens pendant qu'ils mènent une vie criminelle. Un homme de condition me disoit un jour : Cette femme avec qui j'ai quelque habitude, se confesse plusieurs fois l'année ; cependant je suis bien certain qu'elle est fort mal disposée, parce que je sçais ce qui se passe entre elle & moi. Il y

a beaucoup de femmes qui n'ont pas de honte de passer publiquement pour des courtisannes & des femmes de mauvaise vie ; mais si elles ne vont à la sainte Table , elles craignent qu'on ne dise qu'elles n'ont pas eu l'absolution : tandis qu'on voit souvent des gens de bien & d'une grande^s piété , qui quoique absous s'abstiennent pour plusieurs raisons de communier.

XIII. Telle est la doctrine du P. Juënin que j'approuve , non parce qu'elle est de lui, (car je n'ai aucune attache particulière ni à sa personne, ni à ses opinions s'il en a de particulières ,) mais parce que je reconnois qu'elle est conforme à l'Écriture , aux Peres & aux Conciles ; & je soutiens que toutes les subtilités & les chicannes des Probabilistes n'ont jamais pu & ne pourront jamais lui donner la moindre atteinte.

C H A P I T R E X I V .

On rejette comme favorisant la vie relâchée deux Avertissemens par lesquels l'Auteur finit sa Dissertation.

” **I**L me reste encore , avant de finir , dit le
 ” Dissertateur pag. 34, deux avertissemens
 ” à donner à chaque fidèle. Le premier est

Q iv

» de ne pas se laisser surprendre par l'apparence d'une morale plus pure, & sous le beau prétexte de rétablir l'ancienne discipline & l'ancienne droiture, comme quelques-uns le publient. » Le Dissertateur fait entendre qu'il veut que tout le monde se mette en garde contre le Rigorisme & la morale trop sévère. Mais qu'est-il besoin pour cela de son avertissement ?

II. Jamais la corruption des Chrétiens, autorisée par les opinions des Casuistes, n'a été plus grande ; jamais on n'a donné si hardiment le nom de bien au mal, & celui de mal au bien ; jamais la vanité, le luxe, le faste, la moleste, l'oïveté, les conversations dangereuses, les intrigues & les plaisirs criminels n'ont été plus communs ; jamais le relâchement des mœurs, après avoir rompu toutes ses digues, n'a causé un débordement plus affreux que de notre tems ; & le Dissertateur vient avertir les hommes de ne pas se laisser surprendre par l'apparence d'une morale plus pure ! Tout le monde Chrétien est témoin de ce que j'avance. Les vieillards le disent ; les gens même d'un moyen âge assurent qu'ils ont vu la dissolution des Chrétiens s'accroître, & qu'elle fait impunément tous les jours de nouveaux progrès. Et au milieu de cet incendie, qui gagne de tous les côtés à la ruine des âmes & de la loi Evangélique, on avertit les Chrétiens de ne pas se laisser surprendre

sous le prétexte de rétablir l'ancienne discipline & l'ancienne pureté des mœurs ! Il ne faut donc plus s'embarasser d'apporter du remède au relâchement ? Il ne faut donc plus se mettre en peine de réformer sur les saintes règles de l'Évangile les mœurs corrompues des Chrétiens ? Sont-ce-là de fausses couleurs ou des prestiges ? Il me semble entendre dire sérieusement à cet Auteur ce que S. Augustin disoit par ironie : (a) » Vivez » comme vous voudrez. Soyez en repos. Dieu » ne veut perdre personne ; conservez seulement la profession de Chrétien. Dieu ne » perdra pas ceux qu'il a rachetés. Avez-vous » envie de vous récréer par l'amusement des » spectacles ? faites-le. Quel mal y a-t-il ? » Réjouissez-vous dans les festins , raffasiez-vous de vin & de bonne chere avec vos » amis : ces choses n'ont été créées qu'afin » que vous en jouissiez. Ce n'est pas aux im- » pies & aux païens que Dieu les a données ; » c'est à vous. Si nous parlions ainsi , nous » attirerions à nous *la multitude*. Et si quelques-uns pensoient que nous ne parlons pas » sagement , il y en auroit peu qui fussent » choqués de ce discours ; & nous nous concilierions l'amitié du très-grand nombre. »

III. L'Auteur continue ainsi son avertissement : » Quelqu'un entend dire par exemple » qu'on ne doit pas absoudre ceux qui sont

(a) L. du Pasteur , ch. 3.

» engagés dans une habitude criminelle.
 » Qu'il prenne garde qu'insensiblement il n'en
 » vienne à penser que cette habitude non seu-
 » lement est l'effet du péché , mais même un
 » péché qui , tant qu'elle subsiste , empêche
 » qu'un pénitent ne soit justifié , ainsi que les
 » hérétiques l'ont dit de la concupiscence. »
 C'est-à-dire, qu'il faudra absoudre les pécheurs
 engagés dans des habitudes criminelles ; qu'il
 faudra admettre à la sainte Table des gens
 captivés , liés , aveuglés par leurs habitudes
 vicieuses , *de peur qu'insensiblement on n'en*
viene à penser que cette habitude est non seule-
ment l'effet du péché , mais même un péché. Il
 ne faudra jamais refuser l'absolution , jamais
 exercer le pouvoir donné par J. C. de lier &
 de délier , *de peur qu'insensiblement on ne tom-*
be dans l'erreur des Montanistes & des No-
vatiens. Il ne faudra point imposer pour pé-
 nitence des jeûnes , des cilices , des discipli-
 nes , *de peur qu'insensiblement on n'imité les*
écarts des Circoncellions & des Flagellans.
 Si ces raisonnemens , ou plutôt ces misérables
 chicanes avoient lieu , c'en seroit fait de la
 Religion chrétienne ; il faudroit abandonner
 les vérités les plus claires , de peur qu'insen-
 siblement on ne donnât dans les erreurs op-
 posées.

IV. L'Auteur continue ses avertissemens
 si sages & si circonspects en ces termes :
 » Quelqu'un entendra dire qu'il ne faut pas

» absoudre facilement les Relaps , & qu'un
 » Confesseur doit les renvoyer : qu'il prenne
 » garde qu'on ne veuille lui persuader que le
 » Sacrement de pénitence est comme celui du
 » baptême qu'on ne peut réitérer. » Qui ne
 voit que cet Auteur nous donne , non de bons
 avis & de sages préservatifs , mais de pures
 chimères ? Car quand un homme sage donne
 des avertissemens , c'est pour fortifier & pré-
 munir les fidèles contre des erreurs qui se ré-
 pandent , ou du moins dont on est prochaine-
 ment menacé. Or répand-on aujourd'hui que
 la Pénitence ne peut se réitérer , ou donne-
 t-on dans l'excès sur le refus de l'absolution ?
 A-t-on le plus foible motif de soupçonner
 qu'on enseigne qu'on ne peut réitérer le Sacre-
 ment de Pénitence ? Quel Catholique a don-
 né le moindre indice d'une telle erreur ? Y a-t-il
 même un seul Hérétique de notre tems qui la
 soutienne ? Ce sont donc des contes faits à
 plaisir que cet Auteur nous débite ; & cepen-
 dant il avertit sérieusement les Chrétiens de
 se donner de garde de spectres & de fantômes,
 dans le tems qu'ils sont réellement enfoncés
 dans un abîme d'égaremens. Car ne donne-
 t-on pas les Sacremens aux adultères , aux
 efféminés , aux fornicateurs , aux ambitieux ,
 aux usuriers , pendant que l'on crie contre
 la trop grande sévérité du délai de l'absolu-
 tion ? Jamais les Sacremens ont-ils été plus
 fréquentés & les mœurs plus corrompues ,

pendant que l'on crie de ne pas donner dans l'erreur de croire qu'on ne peut réitérer le Sacrement de Pénitence ? Y a-t-il à craindre aujourd'hui que les Chrétiens n'aient trop d'ardeur pour la pureté des mœurs, & trop de zèle pour le rétablissement de l'ancienne discipline, pour les avertir de ne pas se laisser surprendre par ces prestiges & de se défier d'une morale trop sévère ?

V. Suivons l'avertissement de l'Auteur.
 » Quelqu'un entendra dire encore qu'un pé-
 » nitent avant d'être absous doit pleurer long-
 » tems, qu'il doit avoir le cœur brisé de la
 » douleur la plus amère, & pratiquer des
 » actes de pénitence & d'une charité parfaite:
 » qu'il prenne garde qu'on ne veuille lui infi-
 » nuer adroitement cette erreur, que le Prê-
 » tre ne remet point les péchés, mais que
 » par l'absolution il ne fait que déclarer sim-
 » plement que les péchés sont remis, & par
 » conséquent que le Sacrement n'est qu'une
 » pure cérémonie qui marque qu'on est rentré
 » en graces avec Dieu, & qu'ainsi il n'est pas
 » nécessaire pour la justification du pécheur.
 » Que quiconque entend ces maximes se tien-
 » ne bien sur ses gardes pour éviter ces er-
 » reurs. » L'Auteur n'a-t-il pas bien raison ?
 L'excès contre lequel il prévient avec tant de zèle, est effectivement fort à craindre dans notre siècle. N'est-on pas obligé d'arrêter les larmes trop abondantes & trop amères des

femmes mondaines & de leurs adorateurs ? On doit craindre qu'à force de jeûner , de porter des cilices , de coucher sur la dure , ils n'exténuent , ils ne défigurent , & ne macèrent trop ce visage & cet embonpoint dont ils sont idolâtres. On doit craindre qu'ils ne brûlent d'un amour trop ardent pour Dieu , & qu'ils ne passent les jours & les nuits dans les douleurs cuisantes que produit une parfaite contrition. Car tels sont les excès où se portent les Chrétiens de notre siècle. Nous voyons tous les jours des Grands , des Seigneurs , des Dames , des gens de tout état & de tout sexe fréquenter les Eglises & les Hôpitaux ; passer dans les rues revêtus de sacs , ayant le corps déchiré par les cilices , couverts de cendre ; exercer contre eux-mêmes sans pitié les plus cruelles rigueurs. Nous les voyons si enflammés de la plus parfaite charité pour Dieu & pour leur prochain , que foulant aux pieds toutes les choses de la terre , ils distribuent leurs biens aux pauvres , aux infirmes & aux malades ; & ils soupirent si ardemment après les biens du ciel , qu'ils sont insensibles au monde & à tout ce qui lui appartient. Il faut donc modérer cette ardeur d'une charité parfaite ; il faut adoucir la rigueur d'une douleur si excessive ; il faut arrêter ces larmes continuelles & trop amères , de crainte qu'ils ne se tuent avant le tems. Je m'arrêté , de peur qu'on ne m'accuse de

faire une fatyre. Mais je prie & je conjure tous les gens sensés de juger eux-mêmes & de prononcer librement si en effet, pour me servir des termes de S. Cyprien, cette fausse compassion & cette douceur pernicieuse n'est pas le comble du mal.

VI. Enfin l'Auteur termine son premier avertissement en disant : » Que celui qui entend dire ces choses, prenne donc bien garde, & , comme le dit Vincent de Lerins, qu'il craigne que sous l'ombre de la loi de Dieu on ne cache des erreurs qui feront ensuite beaucoup de ravages. » Cet homme recommande fortement à ses Lecteurs l'attention & la vigilance pour fuir des ombres & des phantômes, comme s'il étoit possible de trouver un seul Catholique qui répande de telles erreurs; & il ne dit pas un mot pour leur faire tourner leur vigilance à éviter les dangers, la corruption, & cette perte des mœurs qui étend ses ravages de tous côtés & qui fait périr tant d'ames. O malheureux tems où nous sommes ! O déplorable aveuglement de notre siècle !

VII. Voici comment l'Auteur propose son second avertissement : » Que personne ne croie facilement que les textes des Saints Peres sur la matière que nous traitons, soient cités à propos, à moins qu'on n'ait appris auparavant dans les règles Théologiques de Canus quel est le vrai sens de ces Peres. »

Cet Auteur cite Canus; mais bien loin d'avoir suivi la doctrine de ce Théologien, il ne paroît pas même l'avoir lue. Voici ce qu'il dit : (b) » Ce que je soutiens est clairement défini » par le Concile de Trente Session IV. en ces » termes : Le saint Concile pour réprimer les » esprits inquiets ordonne que personne, s'ap- » puyant sur sa propre sagesse, n'explique la » sainte Ecriture selon son sens particulier, » dans les choses qui concernent la foi & les » mœurs, & qui intéressent la doctrine chré- » tienne ; & que personne ne soit assez témé- » raire pour interpréter l'Ecriture d'une ma- » nière contraire au sens que notre mere la » sainte Eglise a toujours entendu & entend » en core, ou contre le consentement unanime » des Peres. » Pourquoi l'Auteur va-t-il donc citer Canus? Il est évident que Canus le condamne, puisqu'il enseigne qu'il n'est permis à personne d'interpréter la sainte Ecriture d'une manière contraire au consentement unanime des Peres (comme le fait l'Auteur.)

VIII. Il nie que les saints Peres assument d'une voix unanime que les plaies invétérées des ames doivent ordinairement se guérir de la même manière que les maladies dangereuses du corps ; & qu'ainsi ces guérisons ne s'opèrent pas tout à coup, mais par degrés & peu à peu, avec plus ou moins de tems selon la différence de ces maladies. J'ai suffisam-

(b) L. 7. ch. 3.

ment montré par tout ce que j'ai déjà dit, que les Peres l'ont toujours enseigné ainsi. Mais puisque l'Auteur m'y oblige de nouveau, je produirai encore les témoignages de quelques-uns d'entre eux. Ecoutons d'abord Origène :
 (c) » Si l'on reçoit une blessure, si l'on se casse
 » quelque os, ou que l'on se démette quel-
 » que membre, cela se fait en un moment :
 » mais il faut beaucoup de tems, il faut souffrir bien des tourmens & des douleurs avant
 » que d'être guéri.... S'il arrive qu'on se blesse
 » encore au même endroit, ou qu'on se dé-
 » mette une seconde fois le même membre,
 » quelles peines, quelles douleurs ne faut-il
 » pas endurer pour y apporter remède ?
 » Combien de tems pour parvenir à la guéri-
 » son, supposé qu'elle soit possible !.....
 » Appliquez cet exemple des blessures corpo-
 » relles aux blessures de l'ame. Toutes les fois
 » que l'ame pèche, ce sont autant de nou-
 » velles blessures qu'elle se fait. Il faut donc
 » prolonger le tems de la peine, c'est-à-dire,
 » des soins & de la guérison. Et selon la qua-
 » lité de la plaie il faut prendre un tems plus
 » considérable pour remédier à chaque bles-
 » sure. »

IX. S. Cyprien nous avertit que (d) le
 » Prêtre de Dieu ne doit pas tromper le pé-
 » cheur par des complaisances pernicieuses,

(c) Hom. 8. sur le 13 & 14. ch. des Nombres.

(d) Sur ceux qui étoient tombés pendant la persécution.

» mais

„ mais pourvoir à son salut par d'utiles remé-
 „ des. Il n'y a qu'un chirurgien ignorant qui
 „ n'osant percer l'enflure d'une plaie , pour
 „ ménager la délicatesse du malade , renfer-
 „ me le pus dans la profondeur de cette plaie,
 „ & ne fait qu'augmenter le mal , bien loin
 „ de le guérir. Il faut ouvrir la plaie ; il faut
 „ faire des incisions , & employer les plus
 „ forts remèdes en coupant les chairs cor-
 „ rompues. Le malade se plaindra , il criera
 „ par la violence des douleurs ; mais il remer-
 „ ciera son médecin , lorsqu'il se verra guéri...
 „ Il faut à de profondes plaies de longs & de
 „ salutaires remèdes... Croyez-vous pouvoir
 „ fléchir aussitôt la colère de Dieu ?

X. S. Cyrille d'Alexandrie (e) nous ap-
 prend que „ comme il faut beaucoup de tems
 „ pour guérir les blessures du corps , il n'en
 „ faut pas moins pour se convertir pleinement
 „ & sincèrement à Dieu. „

XI. Enfin S. Grégoire le Grand nous dit (f)
 „ qu'on conserve la santé de son ame avec
 „ d'autant plus de précaution , qu'il en a cou-
 „ té plus de peine & de travaux pour l'acqué-
 „ rir. „ J'ai rapporté plus haut les témoigna-
 ges de S. Ambroise , de S. Augustin , de S. Tho-
 mas , de Bellarmin , & autres à ce sujet. D'où
 il résulte que les saints Peres approuvent una-
 niment l'idée que nous avons donnée de

(e) Hom. 5. sur Jérémie.

(f) Sur le Pf. 6.

la justice chrétienne , & qu'ils condamnent cette justice que veulent introduire certains Casuistes , qui ne consiste uniquement que dans des paroles. Car les pénitens confessent leurs crimes de bouche seulement ; les Confesseurs les exhortent à se corriger ; ils leur enjoignent pour pénitence quelques courtes prières ou la lecture de quelque livret ; en un mot tout se passe en paroles & s'achève par quelque soupir réciproque du Pénitent & du Confesseur. Il n'est pas seulement question de jeûner , de se revêtir de cilices , de coucher sur la dure , de gémir , de pleurer , de s'humilier , de renoncer aux pompes & aux vanités du monde. C'est pourquoi je ne puis mieux finir ce chapitre que par ces paroles de S. Bernard , si toutefois elles sont de lui :

(g) » C'est avec raison que l'Eglise s'écrie
 » aujourd'hui : *Je trouve dans la paix l'affli-*
 » *ction la plus amère.* La persécution de la
 » sainte Eglise est aujourd'hui beaucoup plus
 » terrible qu'on ne peut se l'imaginer ; elle
 » est telle qu'elle n'a pas été dès le commen-
 » cement. Le Diable l'a persécutée en plu-
 » sieurs manières ; mais jamais plus fortement
 » qu'aujourd'hui , parce que jamais il ne s'est
 » perdu un si grand nombre de Chrétiens ;
 » jamais on n'a violé les commandemens du
 » Seigneur avec plus de liberté & de sécurité.
 » Le diable a persécuté l'Eglise dans ses com-

(g) Discours aux Peres assemblés en Synode.

» menemens par les tyrans; il l'a persécutée
 » dans son progrès par les hérétiques; & à
 » présent qu'elle paroît tranquille & florissan-
 » te, il la persécute par le relâchement &
 » la corruption des mœurs.»

CHAPITRE XV.

On donne d'après l'Écriture, les Peres & les plus sages Théologiens, des avis tout opposés à ceux de l'Auteur de la Dissertation.

PUisque l'Auteur fait ses derniers efforts pour préserver ses Lecteurs d'une doctrine trop sévère, & pour les mettre en garde contre le Rigorisme & les Rigoristes, imitant en cela son Confrere Francolin qui crie: *Évitez le Rigorisme, défiez-vous des Rigoristes*; il est important qu'avant de finir je donne aussi des avis au peuple Chrétien, & que je crie d'autant plus haut, *Évitez le relâchement, défiez-vous des Confesseurs relâchés*, que je suis autorisé à le faire par la sainte Écriture, les saints Peres & les Théologiens, dont les enseignemens prouvent combien la pureté de la morale a été corrompue & l'est encore tous les jours par les fauteurs du relâchement & par les Confesseurs complaisans & faciles.

II. C'est d'eux dont le Prophète Isaïe sem-

R ij

ble parler, lorsqu'il dit: (a) *Mon peuple, ceux qui vous disent bienheureux, vous séduisent, & ils rompent le chemin par où vous devez marcher; & encore le Prophète Jérémie: (b) Malheur aux Pasteurs qui font périr & déchirent les brebis de mes pâturages... Et moi je vous visiterai dans ma colère pour punir le dérèglement de vos cœurs... N'écoutez point les paroles des Prophètes qui vous prophétisent & qui vous trompent.* Le Prophète Ezéchiel dépeint encore plus au long & plus clairement la fausse complaisance & le relâchement de ces Théologiens; il suffit d'en rapporter quelques traits: (c) *Ma main (dit le Seigneur) s'appesantira sur ces Prophètes qui ont des visions vaines & qui prophétisent le mensonge... en annonçant la paix, lorsqu'il n'y avoit point de paix. Lorsque mon peuple bâtissoit une muraille, ils l'ont enduite avec de la boue seule, sans y mêler de la paille. Le peuple élève un mur d'iniquité, & les Prophètes, ou les Théologiens faciles, les benins Confesseurs, couvrent ce mur de la boue de leurs opinions, & l'enduisent en animant le peuple contre les vrais Prophètes, qu'ils appellent Rigoristes. Mais Dieu presse Ezéchiel de crier: *Ils ont des visions de paix, & il n'y a point de paix; ... c'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur notre Dieu: ... Je détrui-**

(a) Ch. 3. v. 12.

(b) Ch. 23. v. 1.

(c) Ch. 13. v. 9 & c.

rai la muraille que vous avez enduite sans rien mêler avec la boue... Malheur à ceux qui préparent des coussinets pour les mettre sous tous les coudes, & qui font des oreillers pour en appuyer la tête des personnes de tout âge, afin de surprendre les ames... Ils ont détruit la vérité de ma parole dans l'esprit de mon peuple pour une poignée d'orge & pour un morceau de pain, en tuant les ames qui n'étoient point mortes, & en promettant la vie à celles qui n'étoient point vivantes, & séduisant ainsi par leurs mensonges la crédulité inconsiderée de mon peuple. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur notre Dieu : Je viens à vos coussinets par lesquels vous surprenez les ames comme des oiseaux qu'on prend dans leur vol, je romprai vos coussinets entre vos bras. Il est aisé de voir que ces coussinets sont leurs opinions flatteuses par lesquelles ils promettent la vie aux ames qui ne sont point vivantes, parce que le péché les a tuées. J'omets les autres endroits de l'ancien Testament dans lesquels Dieu s'élève & prononce des menaces & des peines contre ses ministres flatteurs & excessivement indulgens.

III. Passons au nouveau Testament. S. Pierre atteste que comme dans l'ancienne Loi il y a eu des maîtres trompeurs, flatteurs, & autorisans le relâchement, il y aura de même des maîtres de mensonge dans l'Eglise Catholique : (d) Comme il y a eu de faux-Prophètes

(d) II. Ep. ch. 2. v. 1.

R iij

parmi le peuple , il y aura aussi parmi vous de faux-Docteurs qui introduiront de pernicieuses hérésies... Leurs impuretés seront suivies de plusieurs qui exposeront la voie de la vérité aux blasphèmes des infidèles ; & vous séduisant par des paroles artificieuses ils trafiqueront de vos âmes pour satisfaire leur avarice. S. Paul (e) avertit les fidèles qu'il y a plusieurs maîtres d'erreur , qui se sont égarés en de vains discours, voulant être les Docteurs de la loi, & ne sachant ni ce qu'ils disent ni ce qu'ils assurent si hardiment. Je laisse à juger à d'autres si l'on ne peut pas faire une juste application de ces paroles de l'Apôtre à quelques Casuistes , qui veulent être les Docteurs de la loi , quoiqu'ils ne connoissent point d'autre loi que celle qu'ils trouvent dans les Casuistes qui les ont précédés , comme on peut s'en convaincre dans leurs écrits.

IV. Le même Apôtre , au même endroit, prédit bien clairement que la pureté de la doctrine de l'Évangile ne devoit pas être corrompue par les Rigoristes , mais par les Partisans du relâchement , lorsqu'il nous dit : (f) *Annoncez la parole de Dieu ; pressez les hommes à tems , à contre-tems ; reprenez ; suppliez ; menacez sans vous laisser jamais de les tolérer & de les instruire. Car il viendra un tems où les hommes ne pourront plus*

(e) I. à Timothée , ch. 1. v. 6. & suiv.

[f] II. à Timor. ch. 4. v. 2.

souffrir la saine doctrine ; au contraire ayant une extrême demangeaison d'entendre CE QUI LES FLATTE , ils auront recours à une foule de Docteurs propres à satisfaire leurs désirs ; & fermant l'oreille à la vérité, ils l'ouvriront à des FABLES. Mais pour vous , veillez continuellement ; souffrez constamment toutes sortes de travaux ; faites la charge d'un Evangéliste. L'Apôtre ne dit pas qu'il doive venir des maîtres qui jetteront l'épouvante dans l'esprit des Chrétiens par la sévérité de leur doctrine & par l'austérité de la pénitence. Mais il assure positivement qu'il viendra des Maîtres qui les flatteront , des Directeurs doucereux , qui inventeront des opinions conformes aux passions des hommes, & qui laissant la vérité à l'écart , prêcheront des doctrines toutes humaines , ou plutôt de pures fables.

V. S. Anselme explique ainsi cet endroit de S. Paul : » Ils assembleront une foule de maîtres qui les instruisent selon les désirs de leurs cœurs.... Ils désirent d'entendre des paroles qui favorisent leurs erreurs , qui les portent aux plaisirs , & ils évitent d'entendre la parole de la vérité. » S. Thomas d'Aquin nous dit aussi sur ce passage : » Dites-nous des choses qui nous plaisent , c'est-à-dire , conformes à nos désirs : parce que l'un veut entendre celui-ci , l'autre celui-là , ainsi ils cherchent différens Maîtres & différens Confesseurs. Peut-on disconvenir que ne

R iv

soit pas du nombre de ces Maîtres & de ces Confesseurs celui qui assure que » pour établir » le sentiment des Probabilistes, il n'est pas » nécessaire qu'on puisse directement affirmer » que l'opinion la moins probable soit vraie : » mais qu'il suffit que l'on puisse affirmer » qu'elle est véritablement probable. »

VI. Que les défenseurs de la morale aisée nous disent par quel endroit de l'Écriture ils pourront montrer que ces maîtres qui doivent venir, sont ceux qui altéreront la loi de l'Évangile par une rigueur excessive. J'avoue que J. C. reprit l'orgueil des Pharisiens par ces paroles: (f) *Ils lient des fardeaux pesans & insupportables, & les mettant sur les épaules des hommes, ils ne veulent pas les remuer du bout du doigt.* Mais quels étoient ces fardeaux pesans ? Étoit-ce qu'ils exhortassent à l'amour de Dieu & du prochain ? Faisoient-ils valoir la nécessité de la charité & de faire de fréquens actes d'amour de Dieu ? Portoient-ils à détester les pompes, le luxe, le faste, & les plaisirs du monde ? Enseignoient-ils à expier des péchés & des crimes souvent réitérés, par une longue pénitence, par des jeûnes rigides, par des larmes amères, par d'abondantes aumônes, par de ferventes prières ? Tâchoient-ils de réprimer l'orgueil, & d'inspirer l'humilité & l'obéissance ? Ce n'étoit rien de tout cela. Quels étoient donc ces

[f] S. Matth. ch. 23. v. 4.

fardeaux pesans ? C'étoient les fardeaux de leurs propres traditions qu'ils faisoient observer préférablement à la Loi de Dieu , comme J. C. le leur reproche au même endroit : *Malheur à vous , conducteurs aveugles , qui dites : Si un homme jure par le Temple , cela n'est rien ; mais s'il jure par l'or du Temple , il est obligé à son serment. Insensés & aveugles que vous êtes ! Lequel doit-on plus estimer ou l'or , ou le Temple qui sanctifie l'or ? Et si un homme , dites-vous , jure par l'Autel , cela n'est rien ; mais quiconque jure par le don qui est sur l'Autel , est obligé à son serment. Aveugles que vous êtes ! lequel doit-on plus estimer , ou le don , ou l'Autel qui sanctifie le don ?*

VII. C'est ce que J. C. explique encore davantage dans l'endroit où il blâme ces mêmes Pharisiens en ces termes : (g) *Alors des Scribes & des Pharisiens qui étoient venus de Jerusalem s'approcherent de Jesus & lui dirent : Pourquoi vos Disciples violent-ils la Tradition des anciens ; car ils ne lavent point leurs mains lorsqu'ils prennent leur repas ? Il leur répondit : Pourquoi vous-mêmes violez-vous le Commandement de Dieu , pour suivre VOTRE TRADITION ? Car Dieu a fait ce Commandement : Honorez votre pere & votre mere ; & cet autre : Que celui qui aura outragé de paroles son pere ou sa mere , soit puni de mort. Mais vous autres vous dites : Quiconque aura dit à son pere ou*

(g) Ibid. ch. 15. v. 1.

à sa mere , Tout don que je fais à Dieu vous est utile , satisfait à la loi ; encore qu'après cela il n'honore & n'assiste point son pere ou sa mere ; & ainsi vous avez rendu inutile LE COMMANDEMENT DE DIEU PAR VOTRE TRADITION. Hypocrites , Isaïe a bien prophétisé de vous quand il a dit : Ce peuple m'honore des lèvres , mais son cœur est loin de moi , & c'est envain qu'ils m'honorent , ENSEIGNANT DES MAXIMES ET DES ORDONNANCES HUMAINES.

VIII. Voilà quel étoit le rigorisme des Pharisiens ; voilà où tendoient les vues des Scribes. Ils abandonnoient les principaux commandemens de la loi , & ils soutenoient les traditions humaines , c'est-à-dire , les opinions qu'ils avoient inventées , avec tant d'opiniâtreté qu'ils persécutoient ardemment ceux qui osoient les attaquer. Il est aisé de connoître pourquoi ils le faisoient. C'est qu'ils occupoient les premières places dans les festins , les premières chaires dans les Synagogues ; qu'ils aimoient à être salués dans les places publiques , & à être appellés *Maîtres* par les hommes , comme il est dit en S. Matthieu. Ils avoient tant de crédit & de réputation dans le monde , (*h*) que les Princes du peuple n'osoient pas reconnoître J. C. par la crainte des Pharisiens , de peur d'être chassés de la Synagogue. Car ils chassoient en effet ,

[*h*] S. Jean , ch. 12.

& condamnoient à l'exil & à la prison ceux qui avoient le courage d'attaquer leurs traditions. Tout leur dessein étoit de faire prévaloir leur doctrine , de porter le peuple à embrasser & respecter leurs opinions , & à pratiquer leurs traditions. C'est donc avec raison qu'il est dit qu'ils lioient des fardeaux pesans & insupportables pour les mettre sur les épaules des hommes ; & ils en vinrent enfin jusqu'à crucifier J. C. parce qu'il recommandoit l'exacte observation de la Loi , & qu'il avoit entrepris de combattre & de renverser leurs nouvelles traditions , leurs opinions , & leurs enseignemens humains contraires aux Commandemens de Dieu. Il est donc évident que cette rigueur pharisaïque ne peut être justement imputée à ceux qui travaillent de toutes leurs forces à faire observer la loi de Dieu , & à faire pratiquer la charité , l'humilité & toutes les autres vertus chrétiennes. Ce reproche d'une rigueur pharisaïque paroît devoir retomber avec bien plus de justice sur ceux qui, uniquement attachés aux documens de LEURS VIEILLARDS, sont reconnus pour être les transgresseurs de la Loi de Dieu ; & ainsi il semble que ce soit d'eux dont S. Bernard a parlé lorsqu'il a dit : (i) » Malheur à cette génération qui se ref-
 » sent du levain des Pharisiens..... Il se glisse
 » aujourd'hui dans tout le corps de l'Eglise

[i] Serm. 33. sur le Cantique des cantiques.

„ une gangrenne infecte , qui est d'autant
 „ plus désespérée , qu'elle s'étend plus loin ;
 „ d'autant plus dangereuse qu'elle est plus in-
 „ térieure.... C'est une plaie de l'Eglise in-
 „ terne & incurable ; &c'est pour cela qu'elle
 „ trouve l'affliction la plus amère dans la paix.
 „ Mais quelle paix ! Il y a une paix , & il
 „ n'y a point de paix. Elle est en paix de
 „ la part des païens ; elle est en paix de la
 „ part des hérétiques ; mais elle n'est pas en
 „ paix de la part de ses propres enfans. »

IX. Venons aux Peres de l'Eglise qui con-
 damnent tous d'un commun accord les paroles
 flatteuses de certains Théologiens & la bonté
 toute humaine & pernicieuse de beaucoup de
 Confesseurs. Je ne produirai le témoignage que
 de quelques-uns , pour ne pas être trop long.

X. Ecoutons encore une fois S. Cyprien.
 (1) „ Ceux qui vous appellent heureux vous
 „ trompent & vous égarent du bon chemin.
 „ Celui qui flatte le pécheur par des paroles
 „ douces & agréables , l'excite à pécher , &
 „ nourrit ses crimes au lieu de les arrêter....
 „ Il s'est élevé parmi nous , mes chers freres ,
 „ une nouvelle espèce de mal.... Il se glisse
 „ dans l'Eglise une peste douce & trompeuse ,
 „ qui , sous l'apparence de miséricorde , tend
 „ à ruiner *la vigueur de l'Evangile*. La témé-
 „ rité de quelques-uns de nos freres énerve

[1] Sur ceux qui étoient tombés pendant la persécution.

» la discipline de l'Eglise , au mépris de la
 » Loi du Seigneur notre Dieu , &c.

XI. Voici comme parle S. Jean Chrysostôme : (*m*) » Celui qui chez les Corinthiens
 » s'étoit deshonoré par un inceste , n'étoit
 » pas aimé de personne que de saint Paul ;
 » cependant l'Apôtre ordonne qu'on le livre
 » à Satan..... Tenez donc la même conduite
 » à l'égard de ceux qui péchent.... Ne la re-
 » gardez point comme une cruauté & une
 » barbarie , mais comme une marque de bon-
 » té , d'une grande clémence , comme le
 » moyen le plus efficace pour les guérir. »
 S. Chrysostôme dit que c'est agir avec bonté
 & avec clémence que d'imiter S. Paul , qui
 purifia ce pécheur par une pénitence conve-
 nable , avant de l'admettre à la communion.
 Le même Saint , dans l'ouvrage imparfait sur
 S. Matthieu (si cet ouvrage est de lui) aver-
 tit les Fidèles de chercher des Confesseurs
 qui imitent cet exemple , & se sert de cette
 comparaison : (*n*) » Si vous avez un habit à
 » acheter , vous allez chez différens mar-
 » chands, & vous achetez chez celui où vous
 » trouvez de meilleures étoffes & à plus juste
 » prix : il faut de même que le fidèle par-
 » courre chez tous les Docteurs ; qu'il s'in-
 » forme chez qui *la vérité* de J. C. se vend dans
 » toute sa pureté , & chez qui elle est altérée ;

[*m*] Hom. 4. sur la II. Ep. aux Corinth.

[*n*] Hom. 5. de l'ouv. imparfait sur S. Matth.

» & qu'il choisisse, avec encore plus de soin
 » qu'il n'en prend pour un habit, le Docteur
 » qui la débite sans aucune altération. »
 Entendez-vous ces paroles ? S. Chrisostôme
 oblige à chercher une morale, non pas la
 moins vraie & la moins probable, mais *la*
plus vraie, la plus pure, & de s'adresser à
 ceux qui l'ont conservée dans son intégrité.

XII. » La vigueur sacerdotale, dit S. Leon,
 » (o) doit faire rejeter cette pénitence meur-
 » trière qui se fait tort à elle-même, en épar-
 » gnant les péchés des autres. » Quelle est,
 » nous dit le Pape Hormisdas, (p) *cette bonté*
 » *ennemie*, de flatter les crimes & d'adoucir
 » les blessures des pécheurs ? ... Ceux mêmes
 » avec qui nous paroissions user d'indulgence
 » par une *fausse & dangereuse compassion*, lors-
 » qu'ils paroîtront au tribunal de J. C. pour
 » être condamnés à cause de leurs péchés,
 » diront contre nous pour leur défense que
 » craignant leurs reproches, ou étant gagnés
 » par leurs flatteries & leurs dangereuses
 » caresses, nous les avons engagés par une
 » fausse indulgence à demeurer dans leurs
 » péchés, ou que nous leur en avons même
 » laissé augmenter le nombre. O compassion
 » inhumaine ! O cruelle miséricorde ! de mé-
 » nager un seul homme & de jeter tous les
 » autres dans le péril par le mauvais exem-

[o] Ep. 74.

[p] Lettre.

» ple..Ce n'est pas-là ce que conseille le bien-
 » heureux martyr S. Cyprien , qui nous dit
 » que celui qui flatte le pécheur par ses paro-
 » les douces & agréables , l'excite à pécher. »

XIII. » Il y en a , dit S. Isidore , (*q*) qui
 » promettent sur le champ une sûreté toute
 » entière aux pécheurs. C'est de ceux-là
 » dont le Prophète a raison de dire : *Ils trai-*
 » *toient les blessures de mon peuple d'une maniè-*
 » *re honteuse , en disant : La paix , la paix ,*
 » *lorsqu'il n'y avoit point de paix.* Celui-là
 » donc traite d'une manière honteuse les bles-
 » sures d'un pécheur , qui lui promet sûreté
 » lorsqu'il péche & qu'il ne fait pas une
 » légitime pénitence. » S. Augustin dit aussi :
 (*r*) » Les amateurs du monde nous interro-
 » gent quelquefois... Que leur répondrons-
 » nous? Babylone vous porte , Babylone vous
 » renferme , Babylone vous nourrit , Baby-
 » lone parle de vous.... Oui , mes freres ,
 » cela est ainsi. Commencez à vouloir annon-
 » cer le peu de vérités que vous sçavez ; &
 » vous verrez combien il est triste de souffrir
 » des gens qui se moquent de nous , & qui
 » nous demandent la vérité avec un cœur
 » plein de fausseté. »

XIV. » Nous avertissons , dit le septième
 » Concile de Rome , tous ceux qui désirent
 » éviter les peines éternelles de la damnation

[*q*] L. 2. des Sentenc. ch. 13.

[*r*] Sur le Pf. 136.

„ & entrer dans la gloire de la vraie béatitu-
 „ de , de se donner de garde des fausses pé-
 „ nitences. . . . Ainsi nous vous exhortons sur-
 „ tout que pour recevoir la pénitence vous
 „ ne courriez point à ceux qui ne mènent pas
 „ une vie chrétienne , & qui n'ont pas les
 „ lumières nécessaires pour conduire les au-
 „ tres ; qui conduisent plutôt les ames à leur
 „ perte qu'au salut , selon cette parole de la
 „ vérité : *Si un aveugle conduit un autre aveu-*
 „ *gle , ils tomberont tous deux dans la fosse.*
 „ Mais adressez-vous à ceux qui , instruits de
 „ la Religion & de la science *des Ecritures* ,
 „ sont en état de vous conduire dans la voie
 „ de la vérité & du salut. »

XV. Voici comme s'exprime à ce sujet le
 Pape Grégoire VII: (s) » C'est de la négligence
 „ & de l'ignorance des Prêtres que sont nés
 „ comme d'une racine empestée une infinité
 „ de maux. C'est de-là que parmi un si grand
 „ nombre de vices , qui perdent les chrétiens
 „ de nos jours , les fausses pénitences ont
 „ passé en coutume. »

Nous avons déjà rapporté les paroles du
 second Concile de Latran , qui nous dit que
 „ l'un des plus grands maux dont l'Eglise soit
 „ affligée , c'est l'abus des fausses pénitences.
 „ C'est pourquoi nous avertissons les Evêques
 „ & les Prêtres de ne pas souffrir que les laïcs

[s] L. 7. Ep. 10.

„ qui

„ soient trompés par de fausses pénitences
 „ qui les entraînent en enfer. „

Enfin le Concile de Rouen tient le même langage : „ Cette trop grande facilité, dit-il,
 „ de remettre souvent les mêmes crimes, est
 „ cause que la discipline Ecclésiastique perd
 „ toute sa vigueur, & que les pécheurs pren-
 „ nent une nouvelle audace pour commettre
 „ les mêmes péchés & encore de plus grands. „

XVI. Les Evêques, les Conciles & les Théologiens des derniers tems s'élèvent avec encore plus de force contre le relâchement des Casuistes & des Confesseurs. Ecoutez ce que dit entr'autres S. Bernardin de Sienne : (1) „ Il arrive dans la confession ce qui arrive
 „ chez les marchands qui vendent des mar-
 „ chandises de la même bonté, de la même
 „ nature, & du même prix, mais dont l'un
 „ les donne à meilleur marché que l'autre.
 „ Celui qui les donne à meilleur marché, a
 „ bien plus de pratiques que celui qui les
 „ vend plus cher. *La même chose arrive aujour-*
 „ *d'hui dans la confession.* Les Confesseurs qui
 „ imposent de légères pénitences, ont un
 „ bien plus grand concours que ceux qui en
 „ enjoignent de plus sévères; & ainsi la pé-
 „ nitence devient une espèce de trafic. C'est
 „ ainsi que l'on trompe les pécheurs & qu'on
 „ *les envoie en enfer.* Mais ces gens qui cher-
 „ chent des Confesseurs qui n'imposent que

[1] Tom. 3. Serm. 3.

„ de légères satisfactions, qui fuient les Con-
 „ fesseurs exacts, qui craignent des péniten-
 „ ces plus rigides & proportionnées à leurs
 „ péchés, n'ont *pas plus de contrition que le*
 „ *diable*. Un Confesseur aveugle ne fait pas
 „ scrupule à une femme de ses vaines par-
 „ res; il n'examine point, il ne la questionne
 „ point sur les circonstances de ses péchés,
 „ & ainsi il se précipite dans l'abîme; & en
 „ s'y précipitant lui-même il entraîne les au-
 „ tres dans le feu éternel, s'il ne répare ce mal-
 „ heur en tâchant de les établir dans la vraie
 „ justice. Il est inutile de dire: C'est la coutu-
 „ me du pays que les femmes marchent avec
 „ tout cet étalage; car ce n'est pas une cou-
 „ tume approuvée, mais réprouvée. »

XVII. S. Thomas de Villeneuve dans ses
 excellentes instructions nous dit entre autres
 choses: (u) » Médecin des ames, pourquoi
 „ déliez-vous un homme qui est encore dans
 „ l'infection de son tombeau? Pourquoi pro-
 „ mettez-vous le pardon à celui qui en est
 „ indigne? Le Seigneur vous a donné
 „ deux clefs, l'une pour discerner & l'autre
 „ pour juger, c'est-à-dire, pour lier & pour
 „ délier; & vous, sans examen & sans dis-
 „ cernement, vous ne liez personne, & vous
 „ déliez tout le monde... Hélas! hélas! mes
 „ entrailles sont émues, mes entrailles sont
 „ percées de douleur; j'ai vu des choses

[u] Serm. du Vendredi après le IV. Dim. de Carême.

„ horribles dans la maison du Seigneur , des
 „ pasteurs qui égorgent les brebis de leur
 „ maître , des médecins qui font périr leurs
 „ malades , des juges qui favorisent les cri-
 „ minels , des censeurs des mœurs qui en au-
 „ torisent la corruption , des aveugles qui
 „ conduisent le troupeau du Seigneur. N'est-
 „ ce pas une chose digne d'horreur ? *Qui est-*
 „ *ce qui perd aujourd'hui l'Eglise de Dieu , si*
 „ *ce n'est la flatterie honteuse , la criminelle com-*
 „ *plaisance des Curés & des Confesseurs ?* Mal-
 „ heur à ces misérables.... qui promettent la
 „ paix à ceux pour qui il n'y a point de paix,
 „ & le pardon à ceux à qui sont préparées les
 „ flammes éternelles. » Voyez ci-dessus ce
 que j'ai rapporté plus au long des instructions
 de ce grand Saint.

XVII. S. Charles Borromée tient le même
 langage : » C'est par la témérité , dit-il , (x)
 „ ou par la négligence des Confesseurs , ou
 „ par quelque autre cause , qu'il arrive qu'on
 „ accorde la grace de l'absolution à ceux qui
 „ en sont véritablement indignes ; d'où il arrive
 „ qu'ils persévèrent long-tems dans les mêmes
 „ péchés à la ruine de leurs âmes. » Et plus bas
 il ajoute : » Grand nombre de Confesseurs
 „ doivent craindre de s'attirer un rigoureux
 „ jugement par leur propre faute ; puisque
 „ parmi cette multitude de gens qui se con-
 „ fessent , nous voyons si peu d'amendement

[*] Instruct. aux Confesseurs , ch. 12. & p. 2. ch. 1.

„ dans ceux qui néanmoins ont fréquenté ce
 „ Sacrement tant de fois & depuis tant d'an-
 „ nées. „

J'ai déjà fait voir combien S. François de Sales déplorait le relâchement des Confesseurs ; j'ajouterai encore ici ce qu'il dit dans ses Ordonnances Synodales : (y) „ Le sang
 „ de J. C. est exposé à la profanation , & les
 „ Prêtres se rendent coupables des chutes
 „ réitérées & de tous les maux qui naissent
 „ des fausses absolutions. Elles sont la cause
 „ de la perte d'une infinité & de Confesseurs
 „ & de pénitens. „

XIX. Voici encore comme le vénérable Cardinal Bellarmin , que j'ai déjà souvent cité , parle des Ministres du Sacrement de Pénitence : (z) „ Ces Prêtres par leur igno-
 „ rance & leur présomption perdent & cor-
 „ rompent les peuples , & ôtent aux pécheurs
 „ les moyens de faire une véritable pénitence.
 „ Car il n'y auroit pas aujourd'hui une si
 „ grande facilité de pécher , s'il n'y avoit
 „ pas de la part des Confesseurs une *si grande*
 „ *facilité à absoudre.* „

XX. Le sçavant Théologien Michel Elizalde , Jésuite , parle de même sur cette matière.
 (a) „ J'ai rapporté plus haut , dit ce Jésuite ,
 „ que S. François de Sales remarque que le
 „ vénérable Jean d'Avila disoit qu'à peine

(y) Tit. I. ch. 5.

[z] Ser. 8. du IV. Dim. de l'Avent.

[a) L. 6. quest. 19. §. 1.

» entre mille Confesseurs s'en trouve-t-il un
 » capable de conduire les ames ; & que pour
 » lui il ajoutoit qu'à peine en trouveroit-on
 » un seul entre dix mille. La troupe des faux
 » prophètes , qui est la plus nombreuse , dit
 » toujours des choses qui plaisent ; c'est ce qui
 » fait qu'elle s'attire les applaudissemens & la
 » faveur. Au contraire , les vrais Prophètes
 » annoncent des choses tristes & qui inspirent
 » la crainte des jugemens de Dieu ; c'est pour-
 » quoi ils déplaisent & ils sont persécutés.....
 » Nous ferons voir qu'il n'y a que le plus
 » petit nombre des adultes de sauvés. Mais si
 » la pratique commune d'administrer & de
 » recevoir le sacrement de pénitence étoit la
 » vraie & la juste pratique , il s'ensuivroit
 » que ce ne seroit pas le plus petit nombre ,
 » mais le plus grand & presque tous les pé-
 » cheurs qui seroient sauvés... Cette pratique
 » commune n'est donc pas la droite & la vé-
 » ritable , mais une pratique vicieuse ; &c. »

XXI. Le P. Albert d'Albertis , autre célè-
 bre Théologien Jésuite, entre plusieurs choses
 qui méritent d'être lues , (b) nous dit celles-
 ci dignes de notre attention : (c) » Appro-
 » chez , Confesseurs célèbres , Prédicateurs
 » fervens , Curés pleins de zèle ; approchez
 » Têtes mitrées , Prélats , Supérieurs , &
 » vous tous Ecclésiastiques de quelque rang

[b] Parad. disp. 2. ch. 9.

[c] Tom. 9. L. 2. Diff. 1. ch. 10. §. 4.

» que vous foyez , approchez & écoutez ce
» que je vais dire. Vous qui brûlez d'amour
» pour Dieu , & qui avez du moins quelque
» zèle pour retirer vos freres de la mort éter-
» nelle , je vous somme & vous interpelle ,
» vous tous qui aveuglés & affoupis n'avez
» pas eu le courage de déclarer la guerre à
» l'ancienne & perverse contume de l'immo-
» destie des femmes , &c.... Il y en a beau-
» coup qui s'établissant les arbitres des ques-
» tions de morale , & voulant se faire un nom
» parmi les Théologiens , ne s'embarassent
» point que les Livres saints & les anciens
» Peres soient directement opposés à leur opi-
» nion. Ils n'ont point de honte de faire ou-
» vertement violence tant à la sainte Ecriture
» qu'aux textes des Peres , d'en changer le
» sens , de l'éluder , de le forcer , de l'affoi-
» blir & de l'altérer , pour s'attacher servile-
» ment à des opinions qui leur plaisent , quoi-
» qu'elles n'aient aucun fondement solide , &
» pour défendre opiniâtrément les dogmes
» dont ils sont infatués. Si l'Ecriture sainte
» & les Peres désapprouvent & condamnent
» quelque coutume corrompue du monde ,
» ils emploient tous leurs soins & tous leurs
» talens (afin de gagner l'amitié des hommes)
» pour prendre la défense de cette coutume
» vicieuse , sans le moindre respect pour l'E-
» criture & pour les Peres dont ils se moquent
» & qu'ils abandonnent. Si quelqu'un leur

„ demande la raison sur laquelle ils appuient
 „ leur opinion , ils en sont choqués ; si on
 „ leur demande quelque autorité , ils s'en
 „ moquent ; si on les prie de citer pour eux
 „ quelque Pere , ils entrent en fureur , & ils
 „ croient que leur propre jugement est plus
 „ que suffisant pour suppléer aux raisons , à
 „ l'autorité & aux Docteurs qui leur man-
 „ quent.... D'un côté le jugement d'un saint
 „ Pere ou même de plusieurs , d'un autre
 „ celui de quelque nouvel Auteur sont con-
 „ trairees & se combattent mutuellement :
 „ les Peres affirment une chose avec discer-
 „ nement & avec lumière ; ce nouvel Ecrivain
 „ se contente de la nier tout crûment. Ce-
 „ pendant cet Auteur nouveau n'a pas tou-
 „ jours une excellente réputation , & est sou-
 „ vent du plus bas étage ; n'importe , cela
 „ n'empêchera pas qu'on ne croie l'auteur
 „ qui nie tout simplement & sans raisons &
 „ qui favorise les opinions relâchées , plutô-
 „ t que de croire un saint Pere qui assure le
 „ contraire avec connoissance & avec autori-
 „ té. Y eut-il jamais rien de plus dépravé &
 „ de plus inique ! »

„ De plus lorsqu'ils décident certaines
 „ questions de morale , ils paroissent moins
 „ rechercher à connoître la vérité , qu'à faire
 „ servilement leur cour aux hommes.... Non
 „ seulement ils ne tirent point la vérité hors
 „ des ténèbres , mais ils sont uniquement

S iv

„ occupés , lors même qu'elle paroît dans
 „ son plus grand jour , à répandre sur elle
 „ les fausses couleurs de leur politique &
 „ les nuages de leurs ruses & de leurs sub-
 „ tilités , & à l'exiler de la terre pour la con-
 „ finer dans les antres les plus obscurs.... C'est
 „ bien-là cette prudence de la chair , qui
 „ s'ingere à examiner les matières de conf-
 „ cience , à juger des ames & à disposer du
 „ ciel , qui a égard à la qualité des personnes ,
 „ qui abandonne la vérité *pour un morceau de*
 „ *pain* , & qui prône comme sûres & proba-
 „ bles des maximes dépourvues de toute pro-
 „ babilité.... C'est-là cette prudence de la
 „ chair qui met en œuvre tous les ressorts de
 „ son adresse , de son sçavoir , de son indus-
 „ trie & de ses talens , tant pour introduire
 „ & accréditer des opinions favorables à la
 „ chair & au sang, que pour ébranler & pour
 „ détruire les maximes opposées , salutaires à
 „ l'esprit & au cœur ; mais il n'est pas éton-
 „ nant que *la prudence de la chair , maîtresse &*
 „ *protectrice de la chair , n'enseigne dans l'école*
 „ *de la chair que des choses charnelles. »*

„ Je ne puis me dispenser de montrer au
 „ doigt une chose aussi prodigieuse que nuisi-
 „ ble.... Car il est certain qu'on admet aux
 „ Sacremens ces femmes dont je parle , sans
 „ que leurs confesseurs leur fassent aucun
 „ scrupule de leurs parures immodestes. Ils
 „ leur prodiguent l'absolution avec la plus

„ grande facilité , sans qu'il y ait chez elles
 „ la moindre réforme , comme si toutes les
 „ menaces foudroyantes que les saints Do-
 „ cteurs & des raisons palpables prononcent
 „ contre ces criminels ajustemens n'étoient
 „ que de pures fables. C'est cependant un
 „ crime épouvantable & des plus pernicieux ,
 „ que Dieu punira sévèrement lorsqu'il vien-
 „ dra juger ces confesseurs & leurs pénitens ,
 „ & en portera un jugement bien différent
 „ de celui des hommes. . . . Que tous les
 „ Confesseurs n'imitent-ils cette liberté de
 „ l'esprit qu'avoit l'Apôtre ? Que n'ont-ils
 „ cette pureté d'intention qui ne leur fe-
 „ roit rechercher que la gloire de Dieu &
 „ le salut des ames ? Combien de femmes
 „ rentreroient en elles-mêmes ! Combien
 „ renonceroient à ces parures qui fortifient
 „ les inclinations de la chair ! Combien en
 „ verroit-on qui seroient saisies de la chaste
 „ crainte des jugemens de Dieu. » *Parad.
 mor. disp. 1.Ch. 9.*

XXII. Le célèbre P. Ignace de Camargo ,
 Jésuite & partisan intrépide de la saine doctrine ,
 déplore aussi le relâchement de plusieurs
 Confesseurs en ces termes : (*d*) » Tous les
 „ gens sages & remplis de piété sentent toute
 „ l'absurdité des conséquences qui se tirent
 „ nécessairement de la doctrine des Casuistes
 „ modernes ; & cela est si évident que nous

(*d*) L. 1. part. 1. Controv. 3. art. 4. n. 3.

„ n'avons pas besoin de le prouver. Écoutons
 „ seulement ce qu'enseigne S. Bonaventure
 „ dans la Préface de ses Instructions aux Con-
 „ fesseurs. Le soin des ames , dit-il , étant
 „ selon S. Grégoire l'art des arts , & les
 „ blessures de l'ame étant bien plus cachées
 „ que celles de nos entrailles , c'est une cho-
 „ se *horrible* de voir la paresse ou l'ignorance
 „ de certains Prêtres de notre tems. Ils igno-
 „ rent ou ils négligent d'étudier la sainte Écri-
 „ ture qui nous donne les règles de cet art si
 „ difficile de la conduite des ames , & ils
 „ n'ont aucune connoissance des Canons &
 „ des Ecrits des Peres qui nous expliquent ces
 „ règles. Malgré cette ignorance ils ne crai-
 „ gnent point d'occuper les Confessionnaires ,
 „ & ils ont l'impudence de se donner pour
 „ médecins des ames , &c. S. Thomas ensei-
 „ gne la même chose , & presse ce raison-
 „ nement en se servant aussi de la comparai-
 „ son des médecins du corps. „ Considérez
 „ donc , je vous prie , quel travail & quelle
 „ étude exige la fonction de la conduite des
 „ ames. Ou il faut que tous les Peres de l'E-
 „ glise nous aient trompés par de vains rai-
 „ sonnemens , ou il faut nous écrier : Mal-
 „ heur au très-grand nombre des Confesseurs
 „ de nos jours ! Malheur aux Pénitens qui les
 „ prennent pour guides. „

C H A P I T R E X V I.

La raison seule nous fait voir que les Chrétiens ont besoin d'avis tout opposés à ceux que donne le Dissertateur.

EMployer toute son application & ses avertissemens à porter les hommes à des choses auxquelles ils sont entraînés par un penchant naturel , & ne prendre aucun soin de les porter à embrasser des conseils qui répugnent à la nature corrompue , c'est , à ce que je pense , abuser du tems & de la liberté d'écrire. C'est pourquoi si je puis montrer que nous sommes tous portés comme naturellement à l'indulgence & au relâchement , & que nous répugnons au contraire à la sévérité d'une morale austère , il en résultera clairement que l'Auteur de la Dissertation donne à ses lecteurs des avertissemens tout contraires à ceux qu'il auroit du leur donner.

II. Le désir de plaire aux hommes & au monde ne nous est-il donc pas devenu naturel ? C'est un séducteur qui se glisse au dedans de nous-mêmes, qui se déguise avec adresse, qui prend différentes formes , & qui nous représente très-souvent le mal sous l'apparence du bien , & le bien sous celle du mal. Car

les hommes sont tous passionnés pour les pompes, le luxe, le faste, les plaisirs des sens, les délices, les honneurs & les richesses; ils ont au contraire horreur de l'apparence même de la croix, de l'humiliation, de la pénitence. Cependant comme ils sçavent que la voie du salut est étroite & pénible, & que celle de la perdition est commode & agréable, ils cherchent, ils se tourmentent, ils consultent pour tâcher de trouver un moyen de jouir des délices de la vie présente, sans perdre celles du siècle futur. Ceux qui ont la réputation d'avoir trouvé ce moyen & de l'enseigner aux autres, sont honorés, applaudis, chéris, ils gagnent tous les cœurs; ce n'est que pour eux que sont tous les honneurs, les richesses, les commodités de la vie. Mais ceux qui pensent n'avoir pas découvert & ne pouvoir pas même découvrir ce moyen commode, & qui le déclarent publiquement, sont regardés comme des hommes sans nom, incapables de donner des conseils, & qui n'ont aucun mérite; ensorte qu'ils se trouvent exclus des honneurs, des dignités, & de toutes les commodités de la vie présente. Avec cette connoissance du cœur humain, quels avis croyons-nous devoir répandre dans l'esprit des Théologiens, des Confesseurs, & de tous les fidèles? N'éprouvons-nous pas que nous sommes naturellement enclins à penser à nos intérêts & à notre fortune,

& à craindre extrêmement ce qui peut y être un obstacle ? C'est donc en pure perte que l'Auteur prend tant de soin d'avertir de se donner de garde du Rigorisme si contraire aux intérêts humains , pendant qu'il ne pré-munit point contre le relâchement si favorable à notre fortune. Combien y en a-t-il en effet qui aiment mieux s'attacher aux Confesseurs & aux Casuistes complaisans , par la faveur desquels ils puissent s'élever ! Mais qu'il y en a peu , qui remplis de l'esprit d'une force Evangélique , méprisent le monde & tout ce qui est dans le monde !

III. Ce qui nous porte encore au relâchement , est le désir naturel de dominer , de briller au-dessus des autres , d'attirer à soi une multitude de pénitens d'un rang distingué , afin de se procurer ou à soi-même , ou à sa maison , de l'estime , des honneurs , de la réputation. Car les hommes de tous états , le peuple comme le prince , le pauvre comme le riche , tous redoutent un genre de vie dur & austère. Ainsi ils recherchent des Directeurs & des Confesseurs qui les flattent , qui soient doux , indulgens & faciles. Nous ne sommes pas insensibles à ce concours , à cette affluence de pénitens , à la faveur , au crédit , à l'éclat qui nous en revient ; & cela nous engage à chercher des moyens d'étendre , d'élargir , d'adoucir le chemin tracé par l'Evangile. Si nous ne sommes donc remplis

de son esprit , nous faisons des chutes continues; nous imaginons des opinions subtiles, de petites distinctions , pour accommoder la doctrine de J. C. aux désirs de l'homme , ne pouvant pas réformer ses mœurs sur la loi de J. C. Nous avons donc besoin , pour ne pas tomber dans ce piège , d'avis & de maximes qui nous apprennent à mépriser tout ce concours de nobles , de riches , & de femmes de distinction , plutôt qu'à suivre des opinions moins vraies , moins probables , accommodantes & faciles; & à les soutenir & les défendre , comme pour la défense de ce qu'il y a de plus cher & de plus sacré.

IV. En troisième lieu une certaine tendresse de pere pour ses fils & ses filles spirituelles nous entraîne vers le relâchement par une secrète , mais douce violence. Car cette communication intime des secrets du cœur produit les liens agréables de l'amitié , en sorte que comme les peres temporels usent ordinairement de trop d'indulgence envers leurs enfans , les Confesseurs , qui sont comme les peres des ames , ont de même coutume de pécher par un excès d'indulgence.

V. Enfin une autre cause de relâchement est l'ignorance de la bonne théologie , & l'envie naturelle de se débarasser plus promptement de l'ouvrage dont on est chargé. Car comme les blessures dangereuses du corps demandent beaucoup d'habileté & de tems ,

il en est de même de la guérison des blessures spirituelles. C'est pourquoi comme un médecin ignorant applique des remèdes doux & communs , incapables de guérir , parce qu'il faut beaucoup de tems & de travail pour connoître la vertu des remèdes plus recherchés & plus puissans qu'il ignore ; de même la science de la morale ayant une vaste étendue , & demandant la connoissance de toute la religion , il arrive de-là que plusieurs Confesseurs se servent pour la guérison des ames de remèdes faciles qu'ils apprennent sans aucun travail. Ajoutez à cela qu'une cure trop exacte & trop longue cause de l'ennui & de la peine , & est un obstacle à ce grand concours de pénitens ; car s'il falloit donner tant de soins pour guérir un seul malade , on ne pourroit pas secourir tous les autres.

VI. Qui n'est donc pas naturellement opposé au Rigorisme ? Qui au contraire n'est pas porté au relâchement , le premier nous causant tant d'incommodités , & l'autre nous procurant tant d'avantages ? Car ceux qui péchent par trop de douceur , ont au moins quelque récompense en ce monde ; au contraire ceux qui pécheroient par une excessive rigueur , auroient à supporter des railleries , des incommodités , des persécutions en ce siècle , & des peines éternelles en l'autre. Car l'excès ou de rigueur ou d'indulgence ne pourra se soustraire à une juste punition. Il n'y

a donc que des fous & des insensés qui puissent pécher par un excès de sévérité. Les Casuistes trop indulgens avouent même malgré eux tout ce que nous disons ici, & ils en conviennent avec nous, puisqu'enforcés par leur trompeuse politique ils disent qu'il ne faut pas s'opposer à la morale relâchée, qui a eu de tout tems de puissans protecteurs & des partisans formidables, & que ceux qui s'y sont opposés, n'ont jamais joui dans ce monde d'un fort tranquille & heureux.

VII. Cependant ces benins Docteurs se trompent grossièrement, lorsqu'ils disent pour éloigner du prétendu rigorisme, qu'il n'y a que les Rigoristes qui soient privés d'un fort tranquille & heureux en ce monde, puisque nous sçavons que ce sont-là les caractères, les marques & les prérogatives des disciples de J. C. & des défenseurs de la pureté de l'Evangile. Que de cruelles guerres, que de persécutions, de chaînes, de prisons, de morts, n'ont pas eu à souffrir les Apôtres & les Saints de tous les siècles pour la défense de la morale Evangélique! *Vous êtes heureux, dit J. C. à ses Disciples, (a) lorsque les hommes vous chargeront de malédictions, & qu'ils vous persécuteront, & qu'ils diront faussement toute sorte de mal contre vous à cause de moi. Réjouissez-vous alors, & tressaillez de joie, parce qu'une grande récompense vous est réservée dans*

(a) S. Matth. ch. 5. v. II.

les cieux. Il n'est pas possible que nous prêchions la perfection & la sublimité de la vie chrétienne, que nous attaquions la vie licentieuse des chrétiens, & qu'en même tems nous gagnions l'amitié des hommes, que nous en foyons honorés & protégés. Car *voilà*, dit S. Chrysofôme, *à quoi l'on connoît les faux Prophètes, c'est s'ils sont bénis par tous les hommes.* Et S. Luc nous dit : (c) *Malheur à vous, lorsque les hommes diront du bien de vous; car c'est ce que leurs peres faisoient à l'égard des faux-Prophètes.*

VIII. Il est donc bien constant qu'y ayant tant de motifs qui nous portent au relâchement & qui nous éloignent du Rigorisme, l'Auteur de la Differtation perd son tems à donner des avertissemens inutiles, & qu'il tremble là où il n'y a point lieu de craindre. Je le défie, ainsi que ceux qui comme lui crient au Rigorisme, de me désigner le lieu où habite ce monstre. Se trouve-t-il dans les Livres? Ils n'ont qu'à produire les ouvrages de MM. de Merbes & Genet, des PP. Morin, Alexandre, de Besombe, Pontas, Antoine, Concina, & des autres qu'ils ont coutume d'appeller Rigoristes. Qu'ils examinent leurs écrits en censeurs rigides, & qu'ils en tirent, s'ils le peuvent, seulement deux ou trois maximes d'une rigidité excessive. D'un autre côté qu'on examine les Livres des Casuistes

(b) S. Luc, ch. 6. v. 26.

indulgens , de Caramuel , Diana , Léandre ; Bassæus , Zanard , Manrique , Sanchez , Tambourin , Burgaber , Gobat , Escobar , Castropalao , Bonacina , Lacroix , Sporer , Viva , Francolin , & de beaucoup d'autres Probabilistes ; & je promets de montrer dans ces Auteurs , non pas deux ou trois maximes relâchées , mais des centaines & des milliers. Le relâchement fait donc réellement des progrès pendant que le rigorisme n'est qu'un pur fantôme inventé pour excuser le relâchement. Mais on dira peut-être que ce Rigorisme s'enseigne de vive voix & dans la pratique. Je défie ces accusateurs de trouver dans toute l'Italie un seul Confesseur qui refuse l'absolution à des pécheurs , même invétérés , quand ils prouvent la sincérité de leur contrition par les œuvres , comme l'Évangile nous l'enseigne. Pour moi je conviens (car nous sommes naturellement plus portés à la clémence qu'à la rigueur) que j'ai été bien des fois trop indulgent à accorder l'absolution , & je me suis souvent confessé de cette grande facilité ; mais je n'ai jamais eu lieu de me repentir , quand j'ai différé ou refusé d'absoudre mes pénitens. Le grand martyr S. Cyprien se reprochoit lui-même d'avoir été trop facile , puisqu'il nous dit : (c) » Je remets tout , » je dissimule bien des fautes , même celles » qui ont été commises contre Dieu. Je ne les

(c) Sur ceux qui étoient tombés pendant la persécution.

» examine pas à la rigueur, par le désir que j'ai
 » de réunir tous mes freres ; & en examinant
 » ma conduite à la lumière de la religion,
 » je trouve que je fais peut-être moi-même
 » beaucoup de fautes en remettant les péchés
 » plus facilement que je ne devrois. »

IX. Quels funestes effets du relâchement n'avons-nous pas au contraire devant les yeux ! Nous voyons des Chrétiens de tout état participer à nos saints Mystères plusieurs fois l'année, & malgré cela se veautrer persévèrement dans le borbier & la fange d'un amour impur, être également livrés au faste, aux pompes du siècle, aux joies du théâtre, & toujours dépourvus de modestie, d'humilité, de tempérance, & de toutes les autres vertus. Les marchands renoncent-ils à l'usure, les ouvriers à leurs fraudes, les gens de justice à leurs ruses & à leurs chicanes ? Ceux qui doivent payent-ils leurs dettes ? Les riches font-ils l'aumône ? Les pénitens de toute condition, après s'être confessés tant de fois, pratiquent-ils communément la chasteté & la justice ? Je laisse aux gens sensés à juger après cela si c'est le rigorisme, ou si ce n'est pas plutôt le relâchement qui régné dans la pratique.

X. Quelqu'un me dira : Les Confesseurs & les Casuistes, qui défendent & autorisent les opinions douces & accommodantes, qui donnent l'absolution aux pécheurs d'habitude

Tij

& de rechute , sont des gens sçavans ; ce sont des Prêtres d'une probité respectable. J'avoue que plus ils seront faciles à accorder des absolutions , plus les hommes les regarderont comme saints , plus ils les combleront d'honneurs & d'éloges. Mais , dira-t-on , est-il permis de penser qu'ils veulent se perdre & perdre les autres ? Voici ce que S. Augustin répond à cela. (*d*) » Il viendra des gens qui » vous diront : Cet homme a de grands talens, » c'est un homme d'un rare mérite... Confidé- » rez que leurs paroles ne laissent pas de répan- » dre quelque lumière , qu'il en sort quelque » étincelle de feu.... Lors donc qu'on vous » louera ces hommes éminens comme des » montagnes , & qu'on vous persuadera d'al- » ler à eux & de vous reposer sous leur om- » bre , répondez : *Je mets ma confiance au Sei- » gneur ; comment dites-vous à mon ame : Pas- » sez promptement sur la montagne comme un » passereau ?* Il vous est avantageux de vous » échapper comme un oiseau du filet de l'oi- » seleur. » Il dit encore en un autre endroit : (*e*) » Ce sont des gens sçavans , d'un grand » mérite , ce sont des pierres précieuses. Que » direz-vous encore ? Ajouterez-vous que ce » sont des Anges ? Et bien *si un Ange du Ciel » vous annonce un Evangile différent de celui » que vous avez reçu , qu'il soit anathème.* »

(*d*) Sur le Pf. 124.(*e*) Sur le Pf. 106.

XI. Si quelqu'un dit encore que le nombre de ces confesseurs relâchés est grand & presque infini, il faut lui répondre ce que saint Augustin répondoit à une semblable objection : (f) » Combien y a-t-il de gens qui agissent » ainsi, & qui est-ce qui ne le fait pas ? Est- » ce que Dieu perdra tous les hommes ? Vous » répondrez avec ce S. Docteur : (g) Voilà » certes une grande tentation. O la cruelle » persécution ! Le serpent ne cesse pas de nous » souffler encore à l'oreille & de nous dire : » Est-ce que Dieu voudroit damner une si » grande multitude ? Ne sauvera-t-il qu'un si » petit nombre de personnes ? Qu'est-ce autre » chose que de nous dire encore contre la » parole du Seigneur : *Vous ne mourrez point ?* » mais ce que le démon dit *alors*, il le dit en- » core *aujourd'hui*. Si vous faites ce qu'il vous » suggère, & que vous méprisiez ce précep- » te de Dieu, le jour du jugement viendra, » & vous éprouverez la vérité des menaces » du Seigneur & la fausseté des promesses du » Diable. » Enfin ce S. Docteur nous assure encore que (h) » plusieurs semblent deman- » der conseil pour arriver à la vie éternelle. » *Ils nous louent tant que nous leur répondons » conformément à leurs inclinations.* Mais lors- » que vous vous trouvez environné de ces

(f) Sur le Pf. 43.

(g) Sur le Pf. 73.

(h) Sur le Pf. 136.

» murmurateurs, foyez fermement déterminé
 » à ne point chercher à leur plaire , de peur
 » qu'en vivant ainsi sur la terre , vous n'ou-
 » bliez Jerufalem. *Si je t'oublie , ó Jerufalem ,*
 » *que ma main droite soit mise en oubli.* » Ap-
 prenez de ces paroles quel cas vous devez
 faire du nombre & de la pratique de ces Ca-
 fuites indulgens. Apprenez de ce S. Docteur
 que comme le serpent séduisit autrefois nos
 premiers parens par cette ruse , il tâche de
 nous séduire encore de la même manière.
*Ce que le demon dit alors , il le dit encore au-
 jourd'hui.*

C H A P I T R E X V I I .

*Avis vraiment utiles & nécessaires aux Confes-
 seurs sur l'usage légitime du pouvoir d'ab-
 soudre.*

APrès avoir suffisamment réfuté tous les
 principaux points de la Dissertation , il
 est tems de proposer des avis vraiment utiles
 & qui vous sont nécessaires , Ministres du
 Seigneur , qui remettez les péchés des hom-
 mes sur la terre , afin que vous puissiez com-
 prendre l'étendue des devoirs que vous im-
 pose votre ministère. J'avoue que je n'ai pas
 la ferveur de l'Esprit-saint , l'abondance des

don du ciel , la force des lumières d'en-haut , ou même l'éloquence humaine , nécessaires pour traiter dignement un si grand sujet ; néanmoins je supplie instamment le Pere des miséricordes & J. C. notre Rédempteur , qui nous a mérité par la vertu de ses souffrances la grace précieuse de la justice , de daigner au moins diriger les lumières de vos esprits & donner à vos volontés une force si capable de rappeler les pécheurs dans la voie du salut.

II. J'ai établi dès le commencement , & je pense qu'il est nécessaire d'inculquer profondément dans l'esprit des confesseurs , combien est petit le nombre des adultes qui sont sauvés , en comparaison de ceux qui périssent. C'est une vérité clairement enseignée dans les Livres saints & par le consentement unanime des saints Peres , & qui nous est confirmée par la vie criminelle que mènent la plupart des Chrétiens. Je passerai sous silence le témoignage des saints Peres , parce qu'il a été lumineusement recueilli de notre tems par l'illustre *Pierre-François FOGGINI*. Je rapporterai seulement sur cette vérité quelques endroits de la sainte Ecriture qui sont sans réplique. *Entrez par la porte étroite* , nous dit J. C. (a) *parce que la porte de la perdition est large , & le chemin qui y mène est spacieux , & il y en a peu qui y entrent. Que la porte de la*

(a) S. Matth. ch. 7. v. 13 & 14.

vie est petite ! que la voie qui y mene est étroite , & qu'il y en a peu qui la trouvent ! Et de peur que quelqu'un ne crût que ce nombre n'est petit qu'en comparaison de la multitude des hommes de toute la terre , J. C. nous dit plus précisément : (*b*) *Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus ;* & encore : (*c*) *Faites effort pour entrer par la porte étroite ; car je vous assure que plusieurs chercheront à y entrer & ne le pourront.*

III. Que concluez-vous , me dira quelqu'un , de ce petit nombre de Chrétiens adultes qui seront sauvés ? Ce que j'en conclus ? vous ne voyez donc pas tout l'avantage qu'on en peut tirer ? Nous sommes tous naturellement portés à craindre peu , ou même à ne pas craindre du tout les plus grands maux qui n'arrivent que rarement & à très-peu de personnes. Car quel est l'enfant qui craigne d'être deshérité par son pere ? Qui est-ce qui craint de périr par la chute de sa maison ? Qui craint le naufrage lorsque la mer est dans un grand calme ? Qui appréhende de mourir lorsqu'il ne ressent qu'une très-légère incommodité ? Mais si la maladie est mortelle , quelles incisions ne souffrons-nous pas , quelles précautions ne mettons-nous pas en usage ? Lorsque la mer est agitée par les vents & les tempêtes , que nous sommes environnés d'écueils , il n'y a point de précautions , point

[*b*] Ibid. ch. 20. v. 16.

[*c*] S. Luc , ch. 13. v. 24.

de travaux que nous n'employions pour nous en préserver , parce que nous sçavons tous que peu de personnes se sauvent d'une maladie mortelle ou d'une furieuse tempête. Ainsi quoique la damnation éternelle soit le plus grand & le comble de tous les maux , croyez-vous qu'un homme qui pense que c'est le plus grand nombre des adultes qui est sauvé & qu'il y en a peu de damnés , se persuade facilement que ce malheur le regarde ?

IV. De là il faut conclure que si vous ôtez la crainte du supplice , vous ôtez nécessairement l'horreur du péché. Car tout est rempli de crimes ; les impudiques , les usuriers , les prodigues , les joueurs , les efféminés , les gens qui mènent une vie oisive , qui sont livrés à la vanité , au luxe , aux délices , à l'ambition , aux spectacles , à la gourmandise ; ceux qui sont possédés de l'avarice , qui sont coupables de tromperies , de fourberies , de monopoles ; les irréligieux , les impies , les parjures , les blasphémateurs , les médifans , & tous ceux qui sont chargés de toute autre espèce de crimes , sont prodigieusement multipliés en tous lieux , & surpassent de beaucoup le nombre des gens de bien. Si nous sommes persuadés que beaucoup d'adultes sont punis pour l'éternité , nous devons penser que ce ne peut être qu'à cause de leurs crimes ; & que par conséquent , il est d'une extrême importance d'employer toute notre

vigilance à les éviter ; ou si nous en avons malheureusement commis quelques-uns, nous ferons tous nos efforts pour les expier par des travaux pénibles , qui nous disposeront à en obtenir la rémission , & qui serviront à les expier. Mais si nous pensons que la plus grande partie des fidèles doit jouir du bonheur du ciel , les impies devant entrer nécessairement dans ce grand nombre , nous ne nous mettrons pas beaucoup en peine de détester le péché comme il doit l'être , & nous n'aurons pas soin d'éviter la manière de vivre dérégulée des autres hommes , puisqu'elle ne les empêche pas de parvenir au bonheur éternel.

V. Or comme tout le monde fait que ceux qui sont tombés dans le péché mortel , ne peuvent être sauvés que par le Sacrement de Pénitence , on ne manquera pas de regarder comme valides , saintes & capables de conduire au don de la persévérance & au salut les confessions réitérées des plus grands pécheurs quoique suivies de fréquentes rechutes , s'il est vrai que le plus grand nombre des Chrétiens adultes sera sauvé. C'est de-là qu'on a concilié ensemble une vie licentieuse avec la confession fréquente ; des commerces suspects des deux sexes avec la communion de certains jours ; la fréquentation du bal , de la comédie , avec la pratique de certains exercices de piété. Combien n'y a-t-il pas d'hommes & de femmes que vous voyez

aujourd'hui avec un visage & un extérieur modeste ; & demain pleins de dissipation & d'effronterie ; aujourd'hui revêtus d'habits simples & communs , & demain parés des étoffes les plus précieuses ; portant aujourd'hui entre leurs mains un livre de piété , & demain des comédies ; aujourd'hui enfin donnant des marques d'humilité & de pénitence , & ne montrant le lendemain dans leurs actions que vanité , qu'orgueil , que prévarication ! La vie infâme de ces chrétiens est entretenue & autorisée par cette opinion , que le nombre de ceux qui doivent être sauvés , est beaucoup plus considérable que celui de ceux qui seront condamnés au feu de l'enfer. Car ceux qui soutiennent le sentiment contraire ont horreur de ce train de vie si commun ; parce qu'ils remarquent que la perte du plus grand nombre ne peut venir que de la conduite ordinaire du plus grand nombre.

VI. Vous voyez donc , saints Ministres de la pénitence , combien le sentiment du petit nombre de ceux qui seront sauvés , peut produire d'avantages aux Chrétiens , & combien l'opinion contraire fait parmi eux de ravages. C'est pourquoi je vous conjure de nouveau d'être bien persuadés que le chemin de la vie est étroit , & que la porte en est petite ; ensuite vous ferez tous vos efforts pour en persuader les pécheurs , & vous verrez bientôt qu'ils opéreront leur salut avec crainte &

avec tremblement. C'est ce qui fait dire avec sa sagesse ordinaire au savant Jésuite Michel Elizalde : (d) » Ce n'est pas une com-
 » passion , mais une vraie cruauté de ne pas
 » avertir les fidèles d'un si grand danger , &
 » d'annoncer la paix où il n'y a point de paix.
 » Telle a été la conduite , non des Prophètes,
 » mais des faux-Prophètes. C'est comme si
 » étant interrogé sur la sûreté d'un chemin où
 » je saurois que plusieurs ont perdu la vie ,
 » j'assurois qu'il n'y a rien à craindre ; ne sur-
 » passerois-je pas en cruauté les bêtes les
 » plus féroces ? »

VII. Lorsque des pécheurs viennent donc à votre tribunal (pourvu qu'ils ne soient pas retombés après plusieurs absolutions) vous devez supprimer toute dureté, soit dans votre air, soit dans vos paroles, & leur témoigner de l'affabilité, de la douceur, de la compassion, afin qu'ils puissent implorer le secours & la clémence divine, & demander le pardon de leurs fautes avec plus de confiance. Ensuite vous les encouragerez à découvrir les plaies les plus secrètes de leur conscience, à rejeter le poison mortel de tous leurs péchés, & à déclarer sincèrement & sans rien cacher les causes, les effets & les circonstances de leur dangereuse maladie. C'est alors que vous devez reprendre, supplier, menacer les pécheurs, sans vous laisser

(d) L. 6. quest. 20. §. 1.

jamais de les tolérer & de les instruire , comme il convient à des ministres de Dieu , à des juges , à des médecins , à des conducteurs des ames. Exposez à leurs yeux le danger de leur maladie , la difficulté de la guérison , les tourmens de l'enfer qu'ils ont mérités , le royaume des cieux qu'ils ont perdu , mais sur-tout l'outrage qu'ils ont fait à un Dieu redoutable & plein de bonté. Donnez des remèdes qui ne soient pas les mêmes pour tous , mais qui conviennent à chacun , en les exhortant tous néanmoins à faire par leurs bonnes œuvres de dignes fruits de pénitence , & à ne pas cesser de craindre pour les péchés qu'ils ont commis & qui leur sont peut-être déjà pardonnés. Avertissez-les d'être bien sur leurs gardes pour n'en pas commettre d'autres & pour fuir avec horreur les occasions , les dangers , & les causes qui les ont fait tomber. Alors si vous voyez qu'ils reçoivent avec soumission tous ces avis , si vous remarquez en eux des signes non équivoques de douleur , si vous connoissez la fermeté des promesses qu'ils font de ne plus pécher à l'avenir & d'éviter tout ce qui pourroit les faire retomber ; en un mot si vous jugez , non sur un motif léger & le moins probable , mais sur des raisons solides & les plus autorisées , qu'ils sont bien disposés ; alors , dis-je , accordez-leur la grace de l'absolution , après leur avoir imposé des satisfactions proportionnées à leurs fautes.

VIII. Mais s'il s'agit de conduire ces pécheurs d'habitude, dont j'ai parlé ci-devant, qui sont tant de fois retombés après bien des confessions, c'est le grand ouvrage, c'est-là le comble de la difficulté. Rappelez-vous alors attentivement quels sont les caractères & les effets de la justice chrétienne, tels que vous les montrent l'Écriture, les Conciles, les Docteurs de l'Église, les plus savans Théologiens, & la raison même, & non pas tels qu'il plaît à l'imagination des Casuistes de vous les représenter. Car comme un Peintre a devant les yeux le modèle dont il veut tirer une fidelle copie, de même vous devez toujours avoir les yeux fixés sur les préceptes & les conseils de la loi de Dieu, & sur-tout de l'Évangile, vous souvenant que Dieu vous a choisis pour retracer dans l'ame des pécheurs son image (car l'homme a été fait à l'image de Dieu) souillée & défigurée par la laideur du péché. C'est sur ces règles de la vérité & du salut que vous devez former vos jugemens, & non sur les gros volumes des Casuistes & sur leurs doucereux documens. Méditez sérieusement la vie, les tourmens, les outrages, la croix & la mort de J. C. vous disant à vous-mêmes : *Dieu a justifié ceux qu'il a prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils.* Et quelle conformité ont ces pécheurs d'habitude avec l'image de Jesus-Christ ? J. C. n'a point péché : cependant

s'étant rendu victime pour le péché, *il a été percé pour nos iniquités, il a été brisé pour nos crimes*; & ces pécheurs refusent la moindre peine, les jeûnes, les veilles, les aumônes & les autres œuvres de pénitence pour l'expiation de leurs propres crimes. Jésus-Christ quand il est mort pour le péché, est mort une seule fois; & ces pécheurs ne cessent point de mourir par le péché, parce qu'ils ne cessent point de pécher, & qu'ils passent aussi aisément de la vie à la mort, que de la mort à la vie du péché. Pouvons-nous donc les croire conformes à l'image de J. C. & suffisamment préparés à la justification? A Dieu ne plaise.

IX. Ministres du Seigneur, revêtez-vous donc de toute la force & de toute la liberté chrétienne; foulez aux pieds tous les motifs d'intérêts & de craintes humaines, & instruisez fortement ces pécheurs, mais avec charité, de toutes les choses nécessaires pour recevoir & administrer le sacrement de pénitence selon les règles. Enseignez sur toutes choses qu'il faut apporter à ce tribunal une douleur souveraine de la vie passée & une ferme résolution de bien vivre à l'avenir. Il est constant que cela ne se trouve pas ordinairement dans les pécheurs d'habitude. S'ils vous disent avoir cette douleur & cette résolution, dites-leur: Quelle preuve nous donnez-vous pour que nous vous croyons? Ce que vous nous assurez aujourd'hui, ne l'avez-vous pas aupa-

ravant assuré de même à d'autres Confesseurs? Pourquoi ces signes, qui ont été trompeurs par le passé, seroient-ils certains aujourd'hui? Vous dites que c'est la violence de la tentation qui vous a fait violer vos promesses; mais si lorsque vous les faisiez, vous avez reçu le don de la justice, la tentation a du être surmontée par la grace, plutôt que la grace par la tentation. Ceux qui ont conservé leur innocence & les vrais pénitens ne ressentent-ils pas aussi la violence des tentations? Ils en triomphent cependant par la puissance de la grace. Pourquoi donc sont-ils forts, pendant que vous êtes si foibles? Pourquoi des effets si opposés, si la cause est la même? Mes chers enfans, que personne ne vous séduise par une vaine doctrine, mais demeurez fermement attachés à celle dont vous instruit l'Apôtre, sur-tout dans sa seconde Lettre aux Corinthiens: *La tristesse, qui est selon Dieu, produit pour le salut une pénitence stable.* La raison pour laquelle vous n'êtes point stables, c'est parce que votre tristesse n'est pas selon Dieu, mais selon les nouvelles inventions des hommes qui cherchent à vous plaire.

X. Nous sçavons qu'on enseigne aujourd'hui qu'il n'est pas nécessaire de disposer par degré les pécheurs, même de rechute & d'habitude, à recevoir dans le Sacrement le don précieux de la justification, par de longues prières, par des larmes continuelles,
par

par des jeûnes & des aumônes convenables, par les autres travaux de la pénitence, ou par les mortifications de la chair, en prenant pour cela un tems plus ou moins long selon le nombre & l'énormité des maladies & des blessures de leur ame; mais qu'on peut les absoudre aussitôt & toutes les fois qu'ils se présentent au confessionnal, pourvu qu'ils fassent *quelque effort* pour se corriger, pourvu qu'ils soient exacts à *revenir à confesse selon l'ordre de leur confesseur*, & qu'ils fassent ou promettent de faire quelques autres choses aussi faciles. Nous sçavons même (ce qui est encore un plus grand mal) que ces Théologiens soutiennent & prêchent par-tout, qu'une attrition conçue par la crainte servile de la peine, ou par l'espoir de la récompense, suffit pour être justifié. Nous sçavons qu'on se contente d'imposer les peines les plus légères pour les crimes les plus énormes, & non pas des satisfactions convenables, eu égard au scandale, aux forces & à l'état des pécheurs. Nous sçavons qu'on ne les oblige point à fuir les occasions de pécher, sur-tout s'ils ne peuvent les quitter sans en souffrir *quelque grande incommodité*. Nous sçavons enfin qu'on ne leur prescrit point, ou qu'on se met peu en peine de leur faire observer les remèdes qui sont un préservatif contre leurs habitudes criminelles. Est-ce-là cette tristesse selon Dieu qui opère une pénitence stable? Mais si l'on n'exige pour

la justification aucunes œuvres de pénitence, ni pour y préparer, ni pour satisfaire à la justice de Dieu, comment le Concile de Trente a-t-il pu appeller avec les saints Peres la pénitence *un baptême laborieux* ? Ces Confesseurs appelleront-ils Rigoristes ceux qui soutiennent la doctrine de l'Ecriture, des Peres & du Concile de Trente ? Diront-ils que la discipline de l'Eglise est changée ? Mais si cette discipline extérieure est changée, son esprit n'est point changé ; & comme vous êtes, Pécheurs, extrêmement éloignés de cet esprit, c'est pour cela que vous demeurez toujours plongés dans la chair & la corruption avec les enseignemens de vos trop indulgens Directeurs. Ainsi comme nous jugeons que votre tristesse n'a été jusqu'à présent que selon les inventions des hommes, mettez-vous en état par votre conduite de juger avec prudence qu'elle est à présent selon Dieu. Ajoutez-vous foi vous-mêmes à ceux qui vous ont souvent manqué de parole ? Faites-vous des marchés avec des gens que vous connoissez agir par fraude & avec duplicité ? Serions-nous des dispensateurs prudens & fidèles, si nous vous ouvrons le trésor d'un si grand Sacrement ? Ne serions-nous pas condamnés par le Seigneur comme des dissipateurs de ses biens ? Vous devez donc avoir compassion non-seulement de vous-mêmes, mais aussi de nous, puisque vous sçavez que nous devons

un jour rendre compte à Dieu de notre conduite à votre égard.

XI. C'est à vous, sacrés Ministres de la pénitence, de faire une sérieuse attention à ce que vous répondront ces pécheurs d'habitude. Car s'ils ne vous écoutent qu'à regret; s'ils sont indignés de ce qu'on leur refuse l'absolution; s'ils disent que quoiqu'accablés sous le poids des mêmes péchés, ils ont trouvé des Confesseurs qui les ont absous, & qu'ils sont bien sûrs d'en trouver qui le feront encore; s'ils pensent que l'habitude du péché & des rechutes peut s'allier avec le Sacrement, parce qu'on l'appelle le Sacrement des morts, & que c'est pour les morts qu'il a été institué, & que les pécheurs d'habitude doivent principalement y être admis, parce qu'à mesure que l'impétuosité de l'âge diminuera en eux, & par le fréquent usage des sacremens, il arrivera que la force de la grace les retirera peu à peu de leurs vices, & qu'enfin elle les convertira parfaitement; s'ils vous tiennent, dis-je, ce langage, pleurez sur eux & sur les guides aveugles qui les ont imbus de ces maximes. Ensuite faites-leur voir en peu de mots, s'ils veulent vous écouter, quelle est leur ignorance des choses de la religion, & dans quel risque est leur salut. Faites-leur connaître combien sera petit le nombre des adultes qui seront sauvés, parce que le nombre des vrais pénitens est extrêmement petit.

V ij

Prouvez-leur que la voie de la perdition est large & qu'il est facile de descendre en enfer, parce qu'il y a bien des Confesseurs relâchés qui donnent des absolutions avec une facilité pernicieuse. Si le salut dépendoit de la fréquentation extérieure des sacremens, si ce nouveau système sur la conversion & sur la justice étoit vrai, tous les chrétiens, ou du moins la plûpart, seroient sauvés; parce que de tout tems, & sur-tout du nôtre, comme s'en glorifient les confesseurs complaisans, l'usage des sacremens a été commun & très-fréquent. Mais de ce que le Sacrement de Pénitence a été institué pour des morts, il ne s'ensuit nullement qu'il faille le donner en général à tous les pécheurs d'habitude. Il a été institué pour des morts, afin qu'ils ressuscitent. Ces sortes de pécheurs ressuscitent-ils, eux qui ne sortent point du cercle de leurs confessions & de leurs rechutes? Nous lisons dans l'Écriture qu'il y a plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de faire pénitence. Si toutes les fois que ces pécheurs se confessent, leur pénitence étoit vraie, quelle abondante joie ne causeroient-ils pas continuellement dans le ciel? Cette joie continuelle que goûteroient les Bienheureux, leur feroit désirer que ces pécheurs ne ressuscitassent point, pour ne pas être privés de cette joie (ce qu'il n'est pas même permis

de penser) ou du moins ils obtiendroient que ces pécheurs fussent délivrés de leurs mauvaises habitudes. Mais puisqu'ils y sont toujours assujettis , il est évident que leur pénitence n'est pas telle qu'elle doit être pour causer dans le ciel plus de joie que pour les justes qui n'ont pas besoin de pénitence. Beaucoup moins ressusciteront-ils un jour , lorsque l'ardeur de l'âge se sera passée dans la fréquentation des sacremens. Car puisque toutes leurs confessions & leurs communions ne leur ont pas procuré une vie nouvelle , c'est une preuve évidente qu'ils se sont souillés par autant de sacrilèges. Qui oseroit avancer que plus on commet de sacrilèges , plus on acquiert facilement la grace , pendant que l'Apôtre nous dit : *Quiconque mange (ce pain) & boit (ce calice) indignement , mange & boit sa propre condamnation ?* Ainsi quoique ces pécheurs souffrent impatiemment que vous les renvoyiez , Prêtres du Seigneur , sans absolution , quoiqu'ils se vantent de l'obtenir d'autres Confesseurs , ils sont les seuls causes de leur perte ; *Gardez-vous donc bien de donner les choses saintes aux chiens , & ne jetez point vos perles devant les pourceaux.*

XII. Si ces pécheurs d'habitude sont tels qu'ils reconnoissent au moins leur foiblesse ; s'ils ont de plus justes pensées sur la justice , qui est un don de Dieu , qu'ils soient touchés d'une crainte plus vive sur le danger où est

leur salut ; s'ils promettent de s'appliquer sérieusement à se corriger , & s'ils attestent qu'ils ont un vrai repentir de leur vie passée ; quoique leur guérison soit plus facile , ils ne sont pas encore assez convertis pour être absous. Il faut du tems pour éprouver si leurs œuvres répondent à leurs paroles , & si leurs mœurs ne contredisent point ce qu'ils assurent. Car qui peut pénétrer les secrettes pensées de leurs cœurs & en juger prudemment , sans la preuve extérieure de leurs œuvres , puisqu'il est écrit : *L'homme ne voit que ce qui paroît au dehors , mais le Seigneur regarde le cœur* ? Il paroît à la vérité dans ces pécheurs des paroles de repentir & d'amendement ; mais il paroît aussi des actions d'iniquité. Qui n'aura pas raison de compter plus sur les actions que sur les paroles , sur-tout ayant déjà connu que celles-ci ont toujours été fausses , & les autres trop réelles ? Il faut donc opposer actions à actions & juger du changement de vie par le changement des œuvres , selon cet avertissement de J. C : *Vous les connoîtrez par leurs fruits*. Il faut donc laisser à ces pécheurs selon les circonstances des choses & des personnes un certain espace de tems , pendant lequel on les oblige à accomplir ce qu'ils ont promis. Si l'on trouve après ce délai qu'ils ont accompli leurs promesses , on peut les juger prudemment assez bien disposés pour recevoir l'absolution.

XIII. Il faut donc sur toutes choses leur ordonner d'implorer long-tems & avec ardeur le secours de Dieu sans lequel nous ne pouvons rien faire , sur-tout dans des choses si fort au-dessus de nos facultés & de nos forces ; car selon S. Augustin & S. Thomas , la justification de l'impie est un plus grand ouvrage de Dieu que la création du ciel & de la terre. Ensuite on leur prescrira de faire ce qui est du ressort de l'homme , d'éviter avec soin les occasions du péché , d'en retrancher les causes , de fuir le danger , & de pratiquer toutes les autres œuvres nécessaires pour parvenir à la justice. Mais sur-tout qu'on impose des peines particulières , selon l'énormité des crimes particuliers , & qu'on applique aux différentes plaies de l'ame différentes espèces de remèdes , ayant cependant toujours égard à l'état , aux forces & aux qualités des personnes. Par exemple , s'ils sont tombés dans les désirs ou dans les œuvres honteuses de la chair , il faut qu'ils mortifient leur chair par les jeûnes & les veilles ; qu'ils se séparent , autant qu'il sera possible , des jeux & de la fréquentation de ceux qui sont leurs complices ; qu'ils renoncent pour toujours aux spectacles , au théâtre , aux bals , aux pompes , aux parures recherchées , & à tout ce qui porte à l'impureté. S'ils sont sujets à la lèpre de l'avarice , il faut les obliger à faire cesser leurs usures , à réparer le tort qu'ils ont fait au prochain , & à

faire des aumônes. Si c'est l'ambition qui les domine, l'orgueil, la gourmandise, ou quelque autre vice, il faut qu'ils s'appliquent à pratiquer la charité, l'humilité, la patience, la tempérance & les autres vertus.

XIV. Je ne crois pas que rien puisse faire regarder la pratique de ces remèdes comme impossible. Ces pécheurs ne visitent-ils pas à plusieurs heures de la journée les objets de leur passion ? pourquoi ne pourront-ils pas visiter les malades ? Ne font-ils pas de grandes dépenses pour des personnes perdues ? ne peuvent-ils pas les faire pour les pauvres ? N'affoibissent-ils pas leur santé par leurs dissolutions & leurs débauches ? pourquoi ne mortifieroient-ils pas la concupiscence par des jeûnes ? Ne passent-ils pas des nuits entières à se parer, à jouer, à danser, à ouïr des comédies ? pourquoi ne pourroient-ils pas en employer à prier, à lire la sainte Ecriture, à méditer la Religion ? *Comme vous avez fait servir, dit l'Apôtre, (e) les membres de votre corps à l'impureté & à l'injustice, pour commettre l'iniquité, faites-les servir maintenant à la justice pour votre sanctification.*

XV. Après cela il reste encore à accomplir la partie la plus difficile de la pénitence, sçavoir à obtenir une sincère douleur des péchés passés, & la ferme résolution de n'en plus commettre à l'avenir. C'est pour l'acquérir

(e) Aux Rom. ch. 6. v. 29.

que les pécheurs doivent travailler de toutes leurs forces , non-seulement par la crainte du supplice éternel , mais à cause que la majesté de Dieu est offensée. Car quoique cette crainte , en tant que surnaturelle & conçue par un homme éclairé des lumières de la foi , soit utile & dispose en sa manière à la justice , si cependant les pénitens n'entrent point dans cette voie plus excellente que l'Apôtre nous a montrée , ils jettent les fondemens de l'édifice spirituel , ils commencent quelque partie du mur , mais ils ne font point un temple où puisse entrer le don de la grace justifiante. Car la grace de Dieu nous est donnée par l'amour qu'il a pour nous , & par son esprit qui habite en nous. Or Dieu aime ceux qui l'aiment , selon ces paroles de saint Jean : (f) *Si quelqu'un m'aime.... mon Pere l'aimera , & nous viendrons à lui , & nous ferons en lui notre demeure.* C'est ce que tous les saints Peres nous enseignent , & sur-tout saint Augustin qui nous dit : (g) » Comme ce n'étoit pas la » crainte , mais l'amour & le plaisir du péché » qui nous entraînoit au péché ; de même , ce » ne doit pas être la crainte du supplice qui » nous porte à bien vivre , mais ce doit être » la délectation & l'amour de la justice. » C'est par le défaut de cet amour que les Chrétiens retombent si facilement dans leurs

(f) Ch. 14. v. 23.

(g) Ep. 114.

crimes. Car les préceptes de l'Évangile , selon la remarque de saint Grégoire , *n'étant point onéreux à celui qui aime , mais à celui qui n'aime pas* , il n'est pas possible que celui qui est privé du secours de l'amour , qui nous porte , soutienne long-tems le poids d'un si grand fardeau , & qu'il persévère dans la résolution de ne plus pécher.

XVI. J'avoue que nous ne pouvons acquérir ces actes surnaturels par nos mérites ou par nos propres forces , car c'est un don de Dieu ; mais Dieu ne le refuse point , selon l'Apôtre , (*h*) à celui qui fait ce qui est en lui , sur-tout lorsque le pécheur le demande avec les conditions & les circonstances dans lesquelles saint Thomas enseigne que Dieu est engagé par sa miséricorde à accorder sa grâce , sçavoir lorsqu'il prie pour lui , pour son salut éternel , avec humilité & avec persévérance. Car il est écrit : *Demandez , & on vous donnera ; cherchez , & vous trouverez ;*

(*h*) *Facienti quod in se est Deus non denegat , ut ait Apostolus.* Ces paroles ne se trouvent point dans S. Paul , ni dans aucun des Apôtres. Elles se trouvent plusieurs fois dans saint Thomas. Il y a apparence que le P. Concina a voulu mettre ; *ut ait Doctor Angelicus.* Mais ce saint Docteur explique ainsi cette maxime dans son commentaire sur l'Épître aux Romains , Leçon 3. sur le chap. 10. *Hoc ipsum quod aliqui faciunt quod in se est , convertendo se scilicet ad Deum , ex Deo est movente corda ipsorum ad bonum.* Et dans sa Somme Théologique , qui est son dernier ouvrage , I. 2. Quæst. 109. art. 6. *Cum dicitur homo facere quod in se est , dicitur hoc esse in potestate hominis secundum quod est motus à Deo.*

frappez à la porte , & l'on vous ouvrira. Il est dit dans le troisième livre des Rois : (i) Lorsqu'en priant ils feront pénitence , qu'ils se convertiront & quitteront leurs péchés à cause de l'affliction où ils seront ; exaucez-les du ciel & pardonnez les péchés de vos serviteurs. Et plus bas : (k) S'ils péchent contre vous , s'ils font pénitence du fond du cœur , & que se convertissant ils imploront votre miséricorde ; s'ils reviennent à vous de tout leur cœur & de toute leur ame.... & s'ils vous prient , vous exauçerez du ciel , de cette demeure stable où est votre trône , leurs prières ; vous vous reconcilierez avec votre peuple qui a péché contre vous , vous leur pardonnerez toutes les iniquités par lesquelles ils ont violé votre loi , & vous leur ferez trouver miséricorde. C'est de ces pécheurs dont il est parlé dans saint Marc & en saint Luc, où il est dit : (l) Je suis venu pour appeler , non les justes , mais les pécheurs à la pénitence.

XVII. Si les pécheurs d'habitude quittent donc leur mauvaise voie , s'ils pratiquent toutes ces choses , & qu'étant convertis ils reviennent vous trouver quelque tems après dans l'angoisse de leur ame , Ministres de la pénitence , recevez-les avec un esprit de douceur ; employez pour eux tous vos soins , toute votre application , tout votre zèle ;

(i) Ch. 8. v. 35.

(k) Ibid. v. 47 & 48.

(l) S. Marc , ch. 2. v. 17. & S. Luc , ch. 5. v. 32.

joignez-y la prière , afin que Dieu perfectionne le grand ouvrage qu'il a commencé en eux. Recommandez-leur de ne point se décourager , de s'approcher avec une foi ferme , une espérance inébranlable , une charité ardente , leur disant : *Voici maintenant* (pour vous) *le tems favorable ; voici maintenant le jour du salut.* Aujourd'hui vous recouvrirez votre première robe , votre anneau & les autres ornemens que vous aviez vendus : aujourd'hui vous allez retrouver la drame que vous aviez perdue : vous allez sortir du tombeau à la voix du Seigneur : aujourd'hui enfin , par la grace de Dieu , vous allez entrer dans la porte du Paradis qui depuis long-tems vous étoit fermée. Lorsque ces pécheurs se feront bien confessés , avec un vrai regret de leurs péchés & une ferme résolution de n'y plus retomber (ce que vous avez reconnu par le tems de l'épreuve) lorsqu'ils auront reçu l'absolution & l'imposition de la pénitence , sçachez alors que vous avez gagné les ames de vos freres , & que vous aurez une grande récompense dans le ciel. Car vous aurez retrouvé les brebis qui étoient perdues ; vous aurez montré le droit chemin par lequel ceux qui étoient morts sont revenus à la vie. Réjouissez-vous & tressaillez de joie , parce que c'est véritablement de ces pécheurs que vous avez guéris , qu'il est dit (*m*) qu'il y aura plus de

(*m*) S. Luc , ch. 15. v. 7.

joie dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence , que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence. Mais il n'en est pas ainsi de vous , confesseurs trop indulgens ; car (n) Vous n'avez point travaillé à fortifier les brebis qui étoient foibles , ni à panser & à guérir celles qui étoient malades ; vous n'avez point bandé les plaies de celles qui étoient blessées ; vous n'avez point relevé celles qui étoient tombées ; & vous n'avez point cherché celles qui s'étoient perdues.... C'est pourquoi , ô Pasteurs , écoutez la parole de Dieu : Je jure par moi-même , dit le Seigneur votre Dieu , que parce que mes troupeaux ont été livrés en proie , & que mes brebis ont été exposées à être dévorées par les bêtes sauvages , comme n'ayant point de Pasteur ; puisque mes pasteurs n'ont point cherché mes troupeaux , mais qu'ils n'ont eu soin que de se paître eux-mêmes , sans se mettre en peine de mes troupeaux , ... j'irai chercher mon troupeau & je le reprendrai d'entre leurs mains.

(n) Ezechiel , ch. 34. v. 4. 7. & suiv.

F I N.

T A B L E

D E S C H A P I T R E S.

- CHAPITRE I. *Les caractères & les effets de la Justice chrétienne.* Page 13
- CHAP. II. *La sainte Ecriture ne demande rien de moins des pécheurs que d'employer tous leurs efforts pour recouvrer la justice qu'ils ont perdue.* 29
- CHAP. III. *On rapporte en abrégé la doctrine contenue dans la Dissertation qu'on réfute.* 34
- CHAP. IV. *L'opinion de l'Auteur est contraire à la sainte Ecriture & aux décrets du Concile de Trente.* 40
- CHAP. V. *On montre par quelques exemples des Apôtres & par les maximes des SS. Peres, que les pécheurs, & sur-tout ceux d'habitude, doivent se préparer à la justification par les travaux pénibles de la pénitence.* 58
- CHAP. VI. *Les SS. Evêques, les Cardinaux, & les plus sçavans Théologiens des derniers tems enseignent la même doctrine que les anciens Peres sur les dispositions des pécheurs d'habitude pour être reconciliés, & ils combattent également les nouveaux Docteurs de la morale relâchée.* 72

- CHAP. VII. *Les meilleurs Théologiens de la Compagnie des Jésuites ont enseigné la même doctrine sur la préparation nécessaire aux pécheurs, & sur-tout aux pécheurs d'habitude, pour leur conversion & leur justification.* 104
- CHAP. VIII. *La raison même fournit des preuves qui confirment la doctrine de l'Écriture, des Peres, & des Théologiens.* 116
- CHAP. IX. *On réfute les faux raisonnemens, que l'Auteur de la Dissertation tâche d'appuyer par l'autorité des Docteurs.* 140
- CHAP. X. *Réfutation des faux raisonnemens que l'Auteur tire de la pratique prétendue de quelques saints personnages.* 182
- CHAP. XI. *On répond à l'objection tirée du Rituel Romain.* 205
- CHAP. XII. *On combat la doctrine d'un ouvrage intitulé, Pratique pour la Confession, dont le Dissertateur prend la défense.* 209
- CHAP. XIII. *On examine & on justifie la doctrine de MM. de Merbes, Genet & Juënin, que l'Auteur accuse de Rigorisme.* 220
- Paragraphe I. *On expose & on justifie le sentiment de M. de Merbes.* 224
- Paragraphe II. *Examen & défense de la doctrine de MM. Genet & Juënin.* 235
- CHAP. XIV. *On rejette comme favorisant la vie relâchée deux Avertissemens par lesquels l'Auteur finit sa Dissertation.* 247
- CHAP. XV. *On donne d'après l'Écriture, les Peres & les plus sages Théologiens, des avis*

- tout opposés à ceux de l'Auteur de la Dissertation.* 259
- CHAP. XVI.** *La raison seule nous fait voir que les Chrétiens ont besoin d'avis tout opposés à ceux que donne le Dissertateur.* 283
- CHAP. XVII.** *Avis vraiment utiles & nécessaires aux Confesseurs sur l'usage légitime du pouvoir d'absoudre.* 294

Fin de la Table.

E R R A T A.

- P** *Age 37. lig. 27. occasionné, lisez, accompagné.*
- Pag. 65. lig. 21. à faire, lis. de faire.*
- Pag. 82. lig. 27. les & , lis. & les.*
- Pag. 85. lig. 5, 6, 7 & 8, lis. enveloppent leurs péchés dans une accusation générale & embarrassée, comme ceux qui font une confession pleine & sincère; en un mot ceux qui n'ont pas la moindre disposition à satisfaire à Dieu, comme ceux qui y sont bien disposés.*
- Pag. 99. lig. 4. cru, lis. vu.*
- Pag. 116. lig. 20. les pratiques, lis. la pratique.*
- Pag. 136. lig. 4. quels, lis. qui.*
- La page 140 porte 114, mettez, 140.*
- Page 193. lig. 12. des vices, de, ôtez la virgule.*
- Pag. 272. tout au bas, la réclame » qui, mêt. » soient.*
- Pag. 269. lig. 6. pas aimé, lis. pas plus aimé.*
- Pag. 295. lig. 9. force si capable, ôtez, si.*

Nota. Dans le moment qu'on finissoit l'impression de cet Ouvrage, nous recevons de Rome une Lettre circulaire des Dominicains de Venise. Nous avons cru devoir l'ajouter ici, pour faire voir la haute idée qu'on a du P. Concina dans Rome & dans toute l'Italie.

EXEMPLUM LITTERARUM

Prorectoris & PP. Collegij SS. Rosarii Venetiarum ad Praesides Monasteriorum sui Ordinis, de morte P. DANIELIS CONCINÆ, qui obiit die xxj. Februarii, anno Salutis MDCCCLVI.

Reverande admodum Pater Praeses.

SI quando cum D. Hieronymo exclamare licuit : *SO mors quæ à filiis Patrem dividis, & amore sociatos, crudelis ac dura, dissocias; nunc profectò vel maximè decet, dum pro officii nostri munere luctuosissimum funus Reverendi admodum Patris F. DANIELIS CONCINÆ Vobis de more nunciamus. Ecquis tam claro, ac celeberrimo audito nomine, dignum planè lugendi argumentum in ejus obitu statim non agnoscat & fateatur? Virum enim ereptum dolemus, Congregationis nostræ decus, Ordinis ornamentum, Verbi Dei præconem eximium, morum Doctrinæ acerrimum assertorem ac vindicem, Ecclesæ fidelem Ministrum, & de tota christiana Rep. optimè meritum. Hic adolescentiam egressus, mundo (in quo ob ingenii præstantiam & indolem, ad omnia comparatam, non modicos sibi progressus polliceri poterat) nuncium remittens, Congregationi nostræ nomen dedit, in eaque re-*

X

ceptus, & tyrocinio ac studiorum curriculo feliciter obito, Artes & Theologiam docendi gradum obtinuit. Jamque hocce stadium plures annos in Cœnobiis nostris decurrens, cœperat inclarescere, cùm repente divinâ Providentiâ sic disponente, quæ in illo sibi peculiarem Ministrum ad animarum salutem delegerat, munus Prædicationis aggreditur. Haud facile dictu est, quantum divinâ suffultus gratiâ in hoc ministerio valuerit, & quam uberem inde messem in horreum Domini comportaverit. Vix ulla est ex celebrioribus nostræ Italiæ Urbibus, quæ ipsum quàm enixè non efflagitaverit, avidissimè non audierit semel & iterum, & summis laudibus non concelebraverit. Roma septies in augustioribus ejus Basilicis per integras Quadragesimas concionantem excepit, & frequentissima semper adivit, octavâ etiam vice hoc eodem anno auditura, nisi morbus intercessisset. Ubique verò tantus fiebat populorum concursus, ut ampliora templa multitudini capiendæ vix sufficerent, & ne diuturnâ, ac inutili prorsus fatigatione confluentis populi turbâ detineretur, horam prævenire quandoque cogeret. Nec Auditorum animos, aut exquisito verborum lenocinio demulcebat, aut sententiarum acumine, vel figurarum industriosâ colloquutione rapiabat; sed spretis persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, in ipso fortissimum contra vitia declamatorem, strenuum divini Verbi præconem, & sacrorum oraculorum fidelem interpretem suscipiebant omnes & admirabantur. Nec tamen rudiori plebi se denegabat, quinimmo per plures annos catechizandis rudibus adeo studiosè amanterque se addixit, ut

oblato in celeberrimo Templo Concionum habendarum honore , sub eâ conditione ut interim ab illo demiffiore , ut reputabant , ministerio abstineret , mallet nuncium remittere , quàm ab humili charitatis officio cessare. Verùm Prædicationis labor nonnifi certis diebus vel in hebdomada , vel in anno recurrebat , multum proinde temporis utiliùs infumendum supererat viro adeo otii inimico , & quietis impatienti , ut vix corporis levamini & necessitatibus indulgeret. Cibi & somni parciffimus tribus postremis fermè lustris duodecim ferè horas in singulos dies studio impendebat. Nil mirum proinde , si ad quadraginta de rebus Theologicis Volumina jam ætate maturus edere potuerit : & ea quidem verè profecto auro , cedroque digna , sive utilitatem spectetis , sive dignitatem. In illis quippe purioris Ethicæ dogmata traduntur , laxitatibus bellum indicitur , erroneæ opiniones deteguntur , incredulorum insania profligatur , Monastica Disciplina ad primævam formam instauratur , Ecclesiasticarum Legum vigor sustinetur , Pontificum Decreta explanantur , & quidem omnia summo ingenio , eruditione summâ ; zelo insuper exarata planè mirabili , & cœlesti quâdam unctiõne perfusa , quâ corda emollit , & quæ asperiora carni & sanguini videntur , efficacissimè suadet. Sed quid immoror in Consodalis nostri Doctrinâ vel exponendâ , vel commendandâ ? Ejus Volumina studiosè conquisita , summo plausu semper excepta , summis præconiis concelebrata omnium versantur manibus , omnibus acceptissima , simul & utilia , adeo ut repetitis typis communibus votis satisfacere necessum fuerit. His

itaque ingenii , doctrinæ & zeli sui argumentis toties exhibitis immortalem sibi famam , & quidem non mendacem comparavit , magno proinde semper in pretio habitus non à Theologis solùm ceterisque eximiis totius penè Europæ viris , ac Ordinis nostri Supremis Moderatoribus , verùm etiam Reigbus , Principibus , Ecclesiæ Proceribus , purpuratis Patribus carus acceptusque fuit : quorum plures absentem amplissimis Litteris honestarunt , plures ejus operâ & studio in arduis negotiis usi sunt ; plures denique , dùm postremis annis Romæ versaretur , sibi familiarem esse voluerunt , suâque amicitia dignati sunt. Quinimmo Supremus ipse Ecclesiæ Pastor **BENEDICTUS XIV. P. M.** (qui pro summâ suâ humanitate hîc se nominari patietur) quanti faceret Confodalem nostrum non obscuris argumentis testatum voluit , dùm illum ad sacros pedes accedentem benignè humaniterque excipiebat diutiùs cum illo versabatur , in arduis difficultatibus Congregationi Cardinalium Theologum & Consultorem adjunxit , privatis benignissimis Epistolis & in publico Diplomate commendavit ; & quod maximum tantoque Pontifice dignum , nullâque unquam oblivione delendum , in summo discrimine constitutum , Viri honorificentissimi nomen summâ sapientiâ & supremâ suâ auctoritate in tuto collocavit. Verùm his aliisque cumulatus amplissimis favoribus nunquam sese extulit , nunquam quidpiam sive dignitatis , sive sublimioris gradûs vir sui contemptor ambivit : quod adeo certum omnibus exploratumque erat , ut quicumque eum in Urbe noverant (& quis **CONCINAM** non noverat ?)

communi voce testarentur, cæteros quidem in spe fructus ætate, unum CONCINAM suis stipendiis omni spe abjectâ militare; quinimmo ipse quoque repetitis vicibus, sive amicis laborum præmium exoptantibus, sive aliis callidè versutèque animum pertentantibus reponere consueverat, vultu ad indignationem contracto, si optio daretur, malè se ad abjectissimam conditionem detrudi, quàm aliquâ dignitate, vel Ecclesiastico munere onerari. Quod & factò quoque comprobavit: nam collatam à Generali Magistro Supremam Congregationis nostræ Præfecturam modestè recusavit. Ita quidem dum de semetipso ageretur; verùm pro veritate sive tuendâ, sive vindicandâ semper stetit infractus, nec pectoris sui constantiam & fortitudinem vel leviter dimovere potuerunt minæ, calumniæ, contumeliæ, deshonestamenta, queis haud leviter fuit laceffitus; immo nec sublimis illius animi tranquillitatem vel uno momento perturbarunt, quippe qui unicè Deum contuens, & cætera cuncta despiciens, talis erat qui nec benedictione moveretur nec maledictione.

Dum tamen Carissimus noster sic splendebat in sæculo, non minus Virtutibus & exemplis refulgebat in Claustro. Summa erat erga Deum ejus pietas, & devotio, in eumque tanto spiritu ferebatur, ut quotiescumque vel de ejus implenda voluntate, vel de ejus formidandis judiciis, vel de caducarum rerum contemptu sermonem sive cum suis Concellitis, sive cum extraneis eum habere contingeret (contingebat autem sæpissimè præsertim postremis mensibus) ubertim fleret ipse, & alios ad collacryman-

dum compelleret. Consodales suos honorificè, blandè, comiterque tractabat, summâ caritate prosequabatur; ac ad Regularem Disciplinam sedulò custodiendam, aut suscipiendam adhortabatur, & urgebat; nec irritò labore: non pauci siquidem rigidioris disciplinæ studio vel eo hortante, vel suorum Voluminum lectione ad Congregationes convolarunt. Ipse verò ejusdem Regularis Observantiæ tenacissimus Custos, & promotor Legum nostrarum apices fideliter custodiebat, perpetuam carniû abstinentiam nunquam sanus, nec prædicationis gratiâ intermisit, consueta septem mensium jejunia etiam itineribus fessus servavit, quinimmo illud affirmare verè possumus, ab ipso postremos viginti fermè suæ vitæ annos perpetuo jejunio fuisse transactos, semel enim in die modicissima & quidem communi ac viliori contentus escâ protritâ longo studio vires vix refarciebat, quin ullo ulterius cibo, vel potu se recrearet, modicæ aquæ usu ad medicinam duntaxat excepto; tantùmque corporis & valetudinis suæ curam negligebat, ut nervorum dorsi, brachiorum, ac manuum tæbe contractâ per integrum annum nec Medicum ad curationem acciverit, nec medicinæ auxilia adhibuerit, donec usu talium membrorum penè privatus, sero nimis, proinde incassum balnea adivit factus jam insanabilis. Verùm ô utinam hic constitisset Carissimi nostri adversa valetudo! Adhuc gratissimâ ejus præsentiam fruermur. Sed sub finem mensis Septembris proximè elapsi, dùm ad nos Florentiâ reverteretur, vitioso rheumatis ad pectus affluxu correptus est, à quo tamen solerti curâ, & peritissimi Archiatri studio &

diligentiâ penè ex integro levatum gratulabamur : cum inopinatò die vigesimâ hujus mensis , novo abcessu invadente , & respirationem intercipiente , intrâ paucas horas de Carissimi Consodalis nostri vitâ actum doluimus. Vix ipse imminere vitæ discrimen persensit , statim Ecclesiæ Sacramenta enixè efflagitavit. Sacro itaque Viatico mediâ subsequente nocte munitus , & oriente sole Sacro Oleo delibutus , Ecclesiæ preces pro in agone constitutis sibi recitari petiit, quibus clarâ voce, promptoque spiritu respondit. Reliquum verò vitæ tempus, quo semper integris sensibus , & lucidâ mente à Deo donatus fuérat , à quo gratiam hanc quotidianâ oratione exposcebat , in ferventioribus virtutum actibus infumpfit ; cupiensque dissolvi & esse cum Christo, diem hanc felicem appellabat, citò ad Deum rapi expetebat , dirum agonis cruciatum levem nimis appellabat , majoresque sibi dolores exoptabat, ut Christo , & Martyribus conformior fieret ; nobis interim tanti Viri pietatem , & fortitudinem admirantibus , atque ubertim flentibus , donec tandem ipso non semel monente ut consuetæ ad Deiparam Antiphonæ, pro more Religionis nostræ, cantus inciperet , sub ejus finem erectis in cœlum luminibus placidissimè obdormivit in Domino, horâ decimâ sextâ , ætatis anno sexagesimo nono jam à quatuor mensibus incepto , ab habitu Religionis suscepto quadragesimo nono.

Hæc sunt Consodalis nostri virtutum exigua & obscura lineamenta : longè enim plura & sublimiora dici possent, quæ de tanti Viri obitu nos jure tristari compellunt ; sed hæc eadem solantur nos

maximâ fiduciâ injectâ Carissimum nostrum laborum, zeli, & virtutum suarum amplissimâ retributione perceptâ jam partem habere cum Christo. Nihilo tamen minus si quidquam eluendum forte superesset coram Deo, qui justitias judicat, & in Angelis suis reperit pravitatem, efflagitamus ardentissimè, ut vestris illum precibus & Sacrificiis, juxta nostrarum legum præscripta, sublevetis; & si quid etiam piè supererogandum tanti Viri meritis videtur, quantocius præstare non dedignemini. Valete, nostri quoque in vestris orationibus memores. P. V. A. R.

Datum in Collegio SSm̃i Venetiarum III.
Cal. Martii Anno 1756.

Additissimi & Humillimi Servi

F. ZENO CASTAGNA,
Prorector, & FF. ejusdem Collegii.



ROMÆ, Typis SALVIONI, Typographi Vaticani.